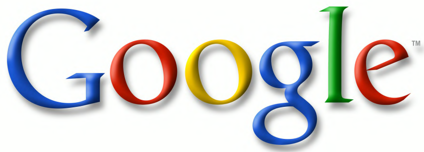
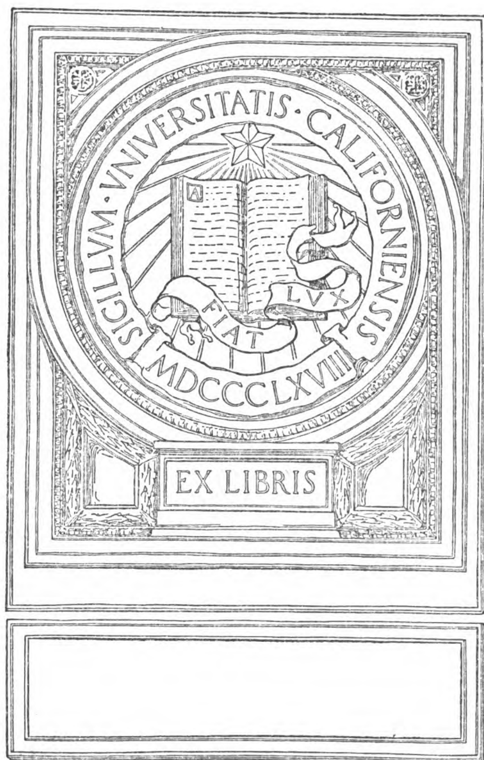


Revue de l'Instruction Publique en Belgique


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de MM. J. Gantrelle, D. Keiffer, L. Roersch, A. Wagener.

XXII[e] Année.

NOUVELLE SÉRIE. TOME XVII.



GAND,

Imprimerie EUG. VANDERHAEGHEN, rue des Champs, 66.

1874.

TABLE DES MATIÈRES.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

COMPTES RENDUS.

ACTES OFFICIELS.

MATHÉMATIQUES.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

EN BELGIQUE.

Tome 17. 1e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

LE GREC EN ÉCOSSE.

Nous disions, dans le dernier numéro de la *Revue,* qu'en Angleterre, aussi bien qu'en Allemagne et en France, l'étude du grec, loin de diminuer, tend au contraire à s'étendre et à se raffermir de plus en plus. Parmi les preuves nombreuses que nous pourrions citer à l'appui de cette assertion, nous nous bornons aujourd'hui à choisir le discours, aussi original que sensé, prononcé à l'Université d'Edimbourg, par M. le professeur Blackbie, à l'occasion de la réouverture de son cours de grec.

Nos lecteurs savent qu'en Angleterre l'homme d'Etat, le professeur et l'avocat ont le privilège de pouvoir, sans compromettre leur dignité, faire usage, même dans leurs discours d'apparat, de certaines locutions et comparaisons familières, qui ne seraient guère tolérées en Allemagne ou en France. C'est en cela que réside partiellement ce que nos voisins d'Outre-Manche qualifient d'*humour*.

On ne s'étonnera donc pas trop de ce qu'il peut y avoir d'étrange pour nous, au point de vue de la forme, dans les parties du discours de M. le professeur Blackbie que nous empruntons à l'*Edimburgh Courant* du 5 Novembre 1873.

Classes Grecques.

Première Classe. — A neuf heures le professeur Blackbie entre en chaire; une nombreuse assistance l'accueille par de vives acclamations. Après avoir indiqué les auteurs dont il compte s'occuper dans son cours, il cherche à s'assurer de la

force de ses élèves en leur demandant la traduction en anglais de certains mots grecs.

Le sujet de ma leçon, dit-il ensuite, est le génie, le caractère et l'histoire de la langue grecque. C'est un sujet que je traite rarement, parce que l'excellence de la langue grecque et l'utilité de sa littérature sont universellement admises partout où existe le goût de la science.

..... Il y a, si je puis m'exprimer ainsi, une mode dans le monde intellectuel de nos jours — et il y a une mode non-seulement dans les robes des dames, mais dans des choses beaucoup plus sérieuses : la mode est aux sciences physiques.

Cet été j'étudiai la géologie dans les montagnes du Hartz, et je fus à même d'y récolter quelques notions scientifiques. J'apprécie l'importance de cette science et ce que je puis appeler son importance accidentelle, due à l'étrangeté de ses découvertes ; mais en tenant compte de tout cela, je ne puis pas penser que rien de ce qui concerne uniquement des matières organiques sans vie, puisse être comparé en intérêt à ce qui a rapport à l'âme humaine. Or, le cours de grec touche à l'esprit et à l'âme de l'homme, à l'histoire de son esprit et à l'histoire de son âme. Voilà à mes yeux, la chose nécessaire par excellence, parce qu'elle comprend la religion et plus ou moins de philosophie. Les sciences physiques ne peuvent enseigner à l'homme aucune de ces choses. Les sciences physiques ne peuvent nous apprendre à vivre noblement et dignement.

Devant les sciences physiques l'homme ne se distingue en rien de tout autre animal. Faites son autopsie, dites où est le cœur, où sont les cellules du cerveau, où sont les entrailles, les poumons. Que vaut-il ? Ni plus ni moins qu'un rat mort.

. . . .

Voilà tout ce que les sciences physiques peuvent nous enseigner au sujet de l'homme, et si l'homme le plus noble est celui dont on peut dire que toujours, en toute occasion, et partout, il sait pleurer avec ceux qui pleurent et se réjouir avec ceux qui se réjouissent, eh bien, alors tout ce que l'on peut apprendre de curieux sur les machines à vapeur, l'électricité, les télégraphes, etc., ne peut en rien contribuer à faire un homme. C'est pourquoi la littérature et la philosophie, ainsi que les langues, qui sont les clefs de ces deux sciences, doivent demeurer l'étude principale de quiconque aspire à être sage, grand et bon.

Maintenant mon sujet est l'excellence, le génie et le caractère de la langue grecque. Je sais qu'en traitant cette matière, je m'expose au soupçon de parler pour ma *boutique*. Vous penserez que le vigneron ne devrait pas vanter ses propres vins. D'ailleurs, s'il le fait, cela importe peu, car vous ne le croirez pas.

J'ai été assez heureux pour étudier à fond plusieurs langues et je déclare que la langue grecque et la littérature grecque les valent toutes ensemble. (*Applaudissements.*) Naturellement, je ne vous demande pas de me croire quand je vous dis cela. Je me borne à énoncer cette opinion, afin que vous puissiez en vérifier l'exactitude quand vous deviendrez plus âgés.

Le professeur Blackbie développe dans la suite de sa leçon les raisons qui assignent au grec un rang aussi élevé entre toutes les langues. Le grec renferme, pour ainsi dire, une gamme complète, riche, pleine et variée de tous les sons usités; il se plie et s'adapte aux exigences les plus diverses. Nulle autre langue ne possède des trésors littéraires plus riches et plus étendus.

En terminant son discours, le professeur Blakbie fait remarquer que, dans chaque partie de la littérature, on trouve que la langue grecque est la plus complète ; et, dit-il, quiconque la méprise prouve qu'il n'est lui-même qu'un fat obstiné et un *ignorant fool*.

(*Traduct. de* Mme R. J.)

DE LA PLACE RESPECTIVE

DE L'ARTICLE ET DU QUALIFICATIF.

Tous ceux qui s'occupent d'enseignement savent combien il est difficile de faire saisir à un élève, même intelligent, la différence entre ὁ ἀγαθὸς ἀνήρ et ὁ ἀνὴρ ἀγαθός; et cependant il n'est pas douteux que les Grecs, dans leur instinct, ne confondaient jamais les deux tournures. La difficulté augmente quand on s'occupe d'établir la nuance entre οἱ πάντες ἄνθρωποι, et πάντες οἱ ἄνθρωποι. Enfin, lorsqu'on doit appeler l'attention sur la distinction capitale à faire entre μέση ἡ πόλις et ἡ μέση πόλις, il n'est pas aisé de rattacher ce cas au premier.

Bien qu'en toute occurrence ces particularités donnent lieu à des hésitations, je pense que l'on procéderait avec plus d'assurance si l'on était en possession d'une formule claire, nette et surtout *précise*, c'est-à-dire non susceptible d'être interprétée de deux façons. C'est une formule semblable que je me propose de donner et d'appliquer à tous les cas un peu difficiles qui peuvent se présenter. Je n'ai pas la prétention de dire quelque chose de neuf pour le fond ; à cet égard, les bonnes grammaires contiennent tous les développements nécessaires. Je veux seulement modifier la forme des règles, plus ou moins nombreuses, énoncées au sujet de la place du qualificatif, en les condensant pour ainsi dire en une seule.

Un mot de préambule encore. Il ne faut recourir aux règles empiriques que faute d'autres. En thèse générale, tout est logique dans les langues, en ce sens que chaque fait a sa raison d'être. La règle doit donc avant tout être logique, c'est-à-dire s'appuyer sur une raison tirée du fait auquel elle s'applique. Si, par exemple, il existait une langue — c'est en partie le cas pour le français — où les adjectifs désignant une qualité sensible fussent seuls placés après leurs substantifs, il serait hautement désirable qu'à côté de la règle empirique on pût énoncer la règle logique, et donner la raison du fait. Je sais que cela n'est pas toujours possible et que le grammairien doit se résigner à ignorer bien des choses. Aussi ne pousserai-je pas la

prétention jusqu'au bout. Si je réussis à être clair à l'égard des lecteurs nombreux de cette *Revue* autant que je crois l'être à l'égard de moi-même, j'aurai atteint le seul but que j'ai en vue. J'entre maintenant en matière.

Règle. L'adjectif placé immédiatement après l'article est *spécifique;* placé avant l'article ou après le substantif, il est simplement *limitatif.*

Nous entendons par adjectif *spécifique*, conformément à l'étymologie et à l'emploi qu'on fait de ce mot dans les sciences naturelles, un adjectif qui circonscrit une *espèce* dans un *genre.* Ainsi : οἱ ἀγαθοὶ ἄνδρες, constituent une espèce dans le genre : οἱ ἄνδρες. Toute espèce dans un genre est opposée au reste du genre, qui, lui, peut être considéré comme une autre espèce. Ainsi les ἀγαθοὶ ἄνδρες sont, dans le genre ἄνδρες, opposés aux οὐκ ἀγαθοὶ ἄνδρες, qui forment la seconde espèce du même genre.

Nous entendons par adjectif *limitatif,* toujours conformément à l'étymologie, un adjectif qui précise l'étendue ou le sens dans lequel doit être pris le mot qu'il qualifie. Généralement cet adjectif a une portée *restrictive,* quelquefois cependant il a une portée *extensive.* Ainsi οἱ ἄνδρες ἀγαθοί signifie non les hommes *en général,* les hommes en *toutes* circonstances, mais les hommes, pourvu qu'ils soient honnêtes, ou dans les circonstances où ils sont honnêtes, ou en tant qu'honnêtes, etc. L'adjectif a pour effet de restreindre la portée de la phrase à un cas spécial; il est *restrictif.* Dans l'expression : πάντες οἱ ἄνδρες, il a, au contraire, un sens *extensif,* en ce qu'il exclut toute indécision à l'égard de ce qu'il faut entendre par οἱ ἄνδρες, qui en soi peut signifier simplement *presque tous les hommes.* Dans les deux cas, l'adjectif est, comme on le voit, *limitatif*, c'est-à-dire, qu'il trace plus nettement la limite de l'extension et de la compréhension du concept, comme on s'exprimerait en logique.

Disons le tout de suite. Il ne faudrait pas chercher, d'une manière abstraite, une différence entre οἱ ἀγαθοὶ ἄνδρες et οἱ ἄνδρες ἀγαθοί; c'est dans les applications seules que cette différence se manifeste. C'est ce que nous allons faire voir.

Mais auparavant, il faut que je rappelle que la forme typique οἱ ἀγαθοὶ ἄνδρες est susceptible de deux variations qui nuancent tant soit peu la pensée, et qui sont : οἱ ἄνδρες οἱ ἀγαθοί, et ἄνδρες οἱ ἀγαθοί. La première correspond à peu près au fran-

çais : *les hommes, les honnêtes, bien entendu ;* et elle a pour effet de faire ressortir l'adjectif, en le signalant comme indispensable. Dans la seconde, il faut considérer οἱ ἀγαθοί comme une espèce d'apposition de ἄνδρες. Voyez cette phrase française : *Des gens — et ce sont les honnêtes gens — pensent que,* etc. Je ne reviendrai plus sur ces nuances, et dans ce qui va suivre, je regarderai ces trois formules comme identiques.

Nous raisonnerons sur un exemple : *En quoi l'homme qui n'est pas maître de lui diffère-t-il de l'animal le plus sauvage?* τί διαφέρει ὁ ἄνθρωπος (ἀκρατής) τοῦ θηρίου (ἀκρατεστάτου) ;

Voulez-vous distinguer dans le genre ἄνθρωπος deux espèces, à savoir les hommes qui sont maîtres d'eux-mêmes, et ceux qui ne le sont pas? dites dans ce cas : ὁ ἀκρατὴς ἄνθρωπος. Mais voulez-vous au contraire parler de l'homme, pris dans un moment déterminé, au moment où il n'est pas maître de lui, par exemple quand il est ivre ou colère? alors dites : ὁ ἄνθρωπος ἀκρατής.

De même, dans le genre animal, voulez-vous voir deux espèces, l'une se composant de tous les animaux les plus sauvages, les plus indomptables, l'autre renfermant le reste des animaux moins sauvages, moins indomptables? dites alors τοῦ ἀκρατεστάτου θηρίου. Mais si vous croyez que les animaux ont aussi des moments où ils sont plus ou moins sauvages, mettez : τοῦ θηρίου ἀκρατεστάτου.

Seulement, qui ne voit à première vue que l'homme, étant généralement considéré comme d'humeur changeante, comme dominé momentanément par des passions diverses, tandis que le naturel de l'animal passe pour fixe et immuable, la pensée aura son expression la plus large, quand je dirai : τί διαφέρει ὁ ἄνθρωπος ἀκρατὴς τοῦ ἀκρατεστάτου θηρίου ; (1)

On saisit maintenant mieux qu'on ne pouvait le faire tantôt, la distinction à faire entre les deux phrases suivantes : οἱ ἄνθρωποι φιλοῦσιν τὸν ἀγαθὸν ἄνδρα, et τὸν ἄνδρα ἀγαθόν.

Appliquons maintenant la théorie à des cas spéciaux, et voyons si elle permet de s'en rendre compte.

---

(1) La phrase tirée de Xén., Com. 4, 5, est proprement : τί διαφέρει ἄνθρωπος ἀκρατὴς θηρίου τοῦ ἀκρατεστάτου; en quoi diffère un homme, quand il n'est plus maître de lui, d'une bête, prise dans l'espèce la plus sauvage?

1. Ὁ μόνος παῖς, ὁ παῖς μόνος. Dans le premier cas, il s'agit d'une *espèce* d'enfant, caractérisée par l'épithète μόνος, qui est opposée à l'épithète οὐ μόνος; c'est l'enfant *unique*, distingué de l'enfant qui n'est pas unique, qui a des frères et des sœurs. La seconde expression peut se traduire suivant l'occurrence par : *l'enfant, quand il est seul*, ou, *s'il est seul*, ou simplement *seul;* par exemple : ὁ παῖς μόνος παίζει, *l'enfant joue seul*, ou encore par : *le seul enfant.*

2. Ἡ μέση πόλις, μέση ἡ πόλις. La première expression désigne une ville *spéciale* parmi les villes, laquelle se distingue des autres villes par l'épithète de μέσος — c'est *la ville du milieu.* Dans la seconde, l'adjectif μέση sert à limiter davantage la ville, à en restreindre le sens trop général; c'est donc la ville dans son milieu, et pas ailleurs, — le milieu de la ville.

3. Τὸ τῶν Ἀθηναίων πλῆθος, τὸ πλῆθος τῶν Ἀθηναίων Dans le premier cas on oppose la multitude d'Athènes aux multitudes des autres états, comme ayant les habitudes et un caractère propres et distinctifs. Dans le second cas, la multitude est prise avec ses défauts et ses qualités ordinaires, mais dans un cas particulier, à savoir chez les Athéniens. Thucydide, dans son Histoire (I, 20), parle de la difficulté de démêler la réalité des événements passés, parce que les hommes reçoivent sans critique les uns des autres, indifféremment toutes sortes de traditions indigènes et étrangères; c'est ainsi, dit-il, que chez les Athéniens on croit généralement qu'Hipparque était tyran, quand il fut tué par Harmodius et Aristogiton : Ἀθηναίων τὸ πλῆθος οἴονται. Évidemment on n'oppose pas ici la multitude Athénienne à la multitude Thébaine ou Spartiate, comme une espèce à une autre espèce, comme ayant des allures particulières et caractéristiques. Sous le rapport de la critique historique, toutes les multitudes se ressemblent, seulement, selon les peuples, les croyances erronnées diffèrent.

Ceci s'applique de la même façon à une grande quantité de cas. Démosthènes (Discours de la Couronne, *psephisma,* 18, 186), après la prise d'Elatée, propose d'envoyer une ambassade aux Thébains pour les déterminer à s'allier aux Athéniens : Le peuple Athénien, dit-il, pratique l'oubli des injures, et il ne regarde pas le peuple thébain comme lui étant étranger, etc. : οὐδὲ ἀλλότριον ἡγεῖται εἶναι ὁ Ἀθηναίων δῆμος τὸν Θηβαίων δῆμον. Ici évidemment on nie que les Thébains et les Athéniens forment deux *espèces* de peuples différentes.

Mais ὁ δῆμος τῶν Ἀθηναίων pourra signifier, entre autres, le peuple chez les Athéniens, en tant qu'on considère uniquement le caractère générique qui fait que tous les peuples se ressemblent par de nombreux côtés, et se distinguent d'une fraction particulière de la population, la noblesse, par exemple, ou la canaille.

De même encore ἡ Σωκράτους φιλοσοφία désigne une *espèce* de philosophie, distincte de la philosophie des Sophistes ou de celle de Platon ou d'Aristote. Mais ἡ φιλοσοφία Σωκράτους, c'est la philosophie considérée chez Socrate. Par exemple, dans la phrase : *La vie de Socrate fut toujours d'accord avec sa philosophie*, je n'oppose pas cette philosophie comme espèce à une autre, je considère, en particulier chez Socrate, l'accord entre ses principes et sa conduite.

Cela s'applique encore parfaitement à l'adjectif πολύς. Οἱ πολλοὶ ἄνθρωποι sont opposés aux ἄνθρωποι qui ne sont pas πολλοί, par conséquent aux ὀλίγοι, mais en tant que les πολλοὶ ont des qualités spéciales que ne possèdent pas les ὀλίγοι. C'est donc la majorité qui a pour elle le nombre par opposition à la minorité qui ne l'a pas. Πολύς peut encore ne pas être exclusivement adjectif de nombre, il peut être adjectif qualificatif en ce qu'il implique les qualités ordinaires du plus grand nombre, par exemple, la légèreté, la versatilité, l'intolérance, l'ignorance, etc. Dans ce cas οἱ πολλοί représentera la multitude ignorante, la masse, le grand nombre, par opposition aux ὀλίγοι, les gens éclairés, le petit nombre. Ces deux sens peuvent être souvent confondus. C'est ainsi que Thucydide termine le passage cité plus haut par cette phrase caractéristique : Tant le vulgaire (τοῖς πολλοῖς) a peu de souci de la vérité !

Πολλοὶ οἱ ἄνθρωποι au contraire signifie les hommes qui sont nombreux, ou lorsqu'ils sont nombreux, ou en tant que nombreux, ou enfin tout autre sens limitatif résultant du contexte.

4. Ceci me conduit à signaler la différence entre πεντήκοντα ἔτη et τὰ πεντήκοντα ἔτη. La première locution exprime simplement un nombre, par ex. il a environ cinquante ans ; ἀμφὶ τὰ πεντήκοντα ἔτη ἐστί. La seconde désigne une qualité : il a environ la cinquantaine. La cinquantaine est un âge qui se distingue *spécifiquement* de la quarantaine et de la soixantaine, et leur est opposé comme le sont entre eux l'enfance, l'âge mûr, la vieillesse.

L'une de ces expressions me donne une désignation abstraite, l'autre me fait mieux connaître l'individu, car je me représente assez bien un homme qui a la cinquantaine. Ainsi je puis dire de quelqu'un qu'il a environ *quarante neuf ans*, et je ne pourrais pas dire qu'il est dans la *quarante neuvaine* parce que la quarante neuvaine ne se distingue pas spécifiquement de la cinquantaine.

5. On s'explique dès lors pourquoi les adjectifs compléments de l'idée d'action renfermée dans un substantif verbal doivent se mettre en dehors de l'article et du substantif. Pour dire : la réunion dans la ville, la colère contre les Athéniens, je traduirai : ἡ συγκομιδὴ ἐς τὸ ἄστυ ἡ ὀργὴ ἐς τοὺς Ἀθηναίους, car ce n'est pas ici une espèce de réunion, ou une espèce de colère. L'acte de se réunir reste essentiellement le même, quel que soit le lieu de réunion; la colère n'est pas modifiée dans son caractère par la personne qui en est l'objet.

6. J'arrive enfin au cas, sans contredit, le plus embarrassant et le plus subtil : Quelle différence y a-t-il entre οἱ πάντες et πάντες οἱ? Remontons au principe et à la signification de πᾶς. πᾶς est à la fois un adjectif qui signifie *depuis le premier jusqu'au dernier*, *sans exception*, et, à certains égards, aussi un pronom. Quand je dis, par exemple, dans un procès-verbal : *Tous les membres du jury étaient présents*, je mets *tous* à la place de liste des membres, et je pourrais dire : *Les douze membres du jury étaient présents*.

Voyons donc ce que peut signifier la phrase πάντες οἱ στρατιῶται ἔφυγον. Πάντες, avons-nous dit, y est adjectif limitatif, c'est-à-dire donc qu'il précise davantage l'idée de nombre renfermée dans οἱ στρατιῶται. *Les soldats prirent la fuite;* prirent-ils tous la fuite, ou y eut-il des exceptions? la question reste indécise. Par l'addition de πάντες, elle ne l'est plus; nous savons maintenant combien de soldats au juste prirent la fuite; ils prirent tous la fuite, le dernier aussi bien que le premier, et si je connais leurs noms, je puis faire autant de propositions séparées qu'il y a de soldats.

Quel est maintenant le sens πᾶς placé immédiatement après l'article? Nous le savons, il est alors adjectif spécifique, et, comme tel, opposé à οὐ πᾶς, c'est-à-dire à εἷς, ou, plus généralement, à ἔνιοι. Il est, comme on le voit, nécessaire d'étendre pour ce mot la portée de la définition, car on ne peut pas pro-

prement dire que πᾶς détermine une espèce dans un genre, vu qu'au contraire il absorbe tout le genre. Et cependant, au point de vue du nombre, je puis opposer nettement la totalité à la fraction. Il peut se présenter des cas où ce qu'on peut dire de l'une ne peut pas se dire de l'autre. Dans ces cas, la totalité et la fraction apparaissent comme deux idées *spécifiquement* différentes. Prenons, par exemple, la phrase : *Toutes les parties font le tout.* Il est ici évident que c'est à la totalité seule des parties que convient l'affirmation, et qu'il serait faux de dire que quelques parties font le tout. Ce qui fait le tout, c'est le πάντα μέρη et pas autre chose ; de là je dirai : τὰ πάντα μέρη ἐστὶ τὸ ὅλον, tandis que πάντα τὰ μέρη aurait signifié que la première partie fait le tout, que la seconde partie fait aussi le tout, et ainsi de suite jusqu'à la dernière.

Autre exemple : L'œuvre d'un musicien c'est d'accorder tout son instrument, Μουσικοῦ ἔργον τὸ πᾶν ὄργανον ἁρμόσασθαι. Car accorder un instrument, un tétracorde, par exemple, ou un piano, ne consiste pas à accorder une corde, puis une seconde, car cela n'a pas de sens ; l'instrument est accordé quand *toutes* et non *quelques-unes* de ses cordes sont en harmonie.

On saisit sans peine maintenant le sens de la phrase : οἱ πάντες στρατιῶται ἔφυγον. C'est comme si la proposition était vraie de οἱ πάντες, et fausse de ἔνιοι. En voici la paraphrase : N'allez pas croire qu'il n'y eut qu'*une partie* des soldats qui prirent la fuite, ils prirent *tous* la fuite.

C'est cette opposition entre πάντες et ἔνιοι qui fait dire à Thucydide (III, 36) : Il leur parut bon de tuer tous les Mityléniens, et non seulement ceux qui étaient présents : Ἔδοξεν αὐτοῖς οὐ τοὺς παρόντας μόνον ἀποκτεῖναι, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἅπαντας Μιτυληναίους.

Enfin dernier exemple. Dans le songe de Scipion (VI sqq.), nous lisons à peu d'intervalle : *Deo, qui omnem hunc mundum regit* — *Deus, cujus hoc templum est omne quod conspicis.* — Théodore Gaza, traduisant ces passages, pour rendre le premier, dit : Θεῷ, πάντα διοικοῦντι τὸν κόσμον, et pour rendre le second : Θεὸς οὗ νεώς ἐστι τόδε τὸ πᾶν ὃ βλέπεις. — Exemple remarquable de la distinction : toutes les parties tour à tour et indistinctement sont régies par Dieu, aucune n'échappe à son gouvernement, mais c'est l'Univers, comme ensemble, qui est le temple de Dieu ; chaque partie n'est pas un temple. Cependant, je ne fais aucune difficulté d'admettre qu'au lieu de

πάντα τὸν κόσμον on aurait pu dire tout aussi bien τὸν πάντα κόσμον. En thèse générale, on peut presque toujours mettre οἱ πάντες au lieu de πάντες οἱ. C'est l'inverse qui ne peut pas toujours avoir lieu.

Si maintenant nous recherchons pourquoi le sens spécifique a été attribué de préférence au qualificatif placé entre l'article et le substantif, ne pourrait-on pas dire qu'alors l'adjectif forme corps avec le substantif, et que cette réunion crée, pour ainsi dire, un nom composé? Ἀγαθὸς ἀνήρ forme un seul mot, ayant le même sens que ἀγαθός tout seul pris substantivement; et, dans la phrase citée plus haut, πάντα μέρη forme aussi un seul mot équivalant à πάντα, ou πᾶν.

J. Delbœuf.

NOTE SUR LE SENS D'UNE FORMULE DE QUELQUES DIPLOMES MILITAIRES.

AVANT-PROPOS.

En octobre 1869, je rapportai d'un voyage en Allemagne une copie d'un diplôme militaire, découvert peu de temps auparavant à Kustendie, sur les bords de la Mer-Noire, et publié dans le journal de Constantinople, *The Levant Herald*, 5 août 1869.

Me proposant de commenter ce document (1), je priai M. le professeur Roulez de bien vouloir me faire connaître son avis sur la difficulté d'interprétation d'une formule qu'il contient. Mon savant collègue eut l'obligeance de consigner cet avis dans une note, dont j'ignorais l'existence jusqu'il y a quelques semaines, et que M. Roulez lui-même avait perdu de vue, attendu qu'ayant renoncé à mon projet de commentaire, je ne lui avais plus parlé de la difficulté en question.

Quoique cette note date déjà de plusieurs années, comme je crois qu'elle résout heureusement le problème contenu dans le diplôme de Kustendie, j'ai prié M. Roulez, lequel s'est empressé d'accéder à mon désir, d'en autoriser l'insertion dans la *Revue*. Je suis persuadé que nos lecteurs nous sauront gré de cette communication.

A. W.

Par le diplôme en question, l'empereur Vespasien accorde

---

(1) Publié depuis par Fr. Kenner, dans un journal périodique de Vienne (*Mittheilungen der österreichischen Commission für Baudenkmäler*, XIV, 125, 190), et par Bruns, *Fontes juris romani antiqui*, 1871, pp. 129 et suiv.

le *connubium* à des vétérans des cohortes prétoriennes et des cohortes urbaines. Le sens des termes dans lesquels cette concession est formulée n'est pas facile à saisir, et je ne me flatte aucunement d'avoir trouvé la bonne interprétation. Nous lisons : *Quibus fortiter et pie militia functis jus tribuo conubi dumtaxat cum singulis et primis uxoribus ut etiamsi peregrini iuris feminas in matrimonio suo junxerint proinde liberos tollant ac si ex duobus civibus Romanis natos.* La même formule se rencontre sur quatre autres diplômes déjà connus (1) et émanant respectivement des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus (2), Septime Sévère et Caracalla (3), Gordien (4) et les deux Philippe (5). Sur l'un de ces diplômes, comme sur celui de Vespasien, le privilège est octroyé à des soldats des cohortes prétoriennes et des cohortes urbaines; sur les trois autres à des soldats des cohortes prétoriennes seulement. Aucun de ces diplômes ne fait expressément mention du congé (*honesta missio*) accordé aux soldats, mais les termes : *qui militaverunt, qui militia functi sunt, militia functis,* prouvent suffisamment qu'ils y avaient droit, ayant accompli le terme légal de leur service, lequel était de seize ans.

Tandis que sur la majeure partie des diplômes militaires parvenus jusqu'à nous, les soldats reçoivent le droit de cité et, en outre, le *connubium,* le premier de ces droits est passé sous silence dans les cinq diplômes susmentionnés. Cette circonstance seule autoriserait à supposer que les soldats qui y sont nommés jouissaient du droit de cité romaine; mais cela résulte encore du texte même de ces monuments épi-

---

(1) Et sur un cinquième des empereurs Dioclétien et Maximien, venu au jour après la rédaction de la présente note et publié par M. Henzen, dans le *Bulletino dell' Instituto archeologico,* 1872, p. 53.

(2) Gazzera, *Notizia di alcuni nuovi diplomi imperiali di congedo militare.* Torino, 1831, p. 44, n° V (Tiré à part du tome XXX des *Mémoires de l'Académie*).

(3) Gazzera, *Ibid.*, p. 45, n° VI. Labus, *Museo dell' Academia di Mentova,* t. II, p. 143 sq.

(4) Marini, *Atti e Monumenti De' Fratelli Arvali,* II, p. 466, n° XIII. Platzmann, dans la dissertation citée ci-après p. XXVI, Tab. XIII.

(5) Marini, *l. c.,* p. 468, n° XV. Platzmann, p. XXXI, Tab. XV. Labus, *l. c.*, p. 145 sq.

graphiques. En effet, leurs possesseurs étaient tous italiens : le L. Ennius Ferox du diplôme de Vespasien était natif d'Aquæ Statellæ, dans la Ligurie, et inscrit dans la tribu *Tromentina;* l'Apollonianus du diplôme de Marc-Aurèle avait pour patrie Teate et appartenait en conséquence à la tribu *Arniensis;* le C. Julius Decoratus du diplôme de Gordien avait vu le jour à Teanum Sidicinum, dans la Campanie, et le M. Braetius Justinus du diplôme de Philippe était de Mantoue, et par conséquent de la tribu *Sabatina.* Le nom du possesseur du diplôme de Septime Sévère a disparu, ainsi que celui de sa patrie. La jouissance du droit de cité par ces vétérans des cohortes prétoriennes et urbaines a suggéré à Gazzera (1) la conjecture que, pour être admis dans ces corps d'élite, il fallait être citoyen romain ou être dispensé de cette qualité par un privilège de l'empereur.

Quand le *connubium* était accordé en même temps que la cité, il servait aux soldats, mariés antérieurement, à légitimer leur mariage, et aux célibataires à pouvoir contracter un jour un mariage légitime avec une femme de condition pérégrine; car après être devenus citoyens romains, ces derniers n'auraient plus eu besoin d'un privilège pour épouser légitimement une romaine. C'est le sens qu'il faut attribuer à la formule suivante, qui se rencontre dans la plupart des diplômes : *Connubium cum uxoribus quas tunc habuissent cum est civitas iis data, aut si qui cœlibes essent cum iis quas postea duxissent dumtaxat singuli singulas.*

Comme les cinq diplômes qui nous occupent ici ne font aucune distinction entre les soldats mariés et ceux qui ne l'étaient pas, il s'en suit que les vétérans qu'ils concernent étaient tous célibataires. En leur qualité de citoyens romains, ils pouvaient de plein droit contracter un mariage légitime avec une femme de la même condition qu'eux. Il semblerait donc que le privilège impérial allât uniquement au-devant de l'éventualité où quelques-uns se seraient mariés avec une étrangère. C'est l'interprétation qu'a donnée le célèbre juris-

---

(1) *L. c.*, p. 17.

consulte Haubold ([1]) à la formule des diplômes de Gordien et des deux Philippe, et qui, par conséquent, serait aussi applicable à celle des trois autres. Mais son explication n'est pas entièrement conforme au texte de ces diplômes. Celui-ci mentionne deux choses distinctes : il porte d'abord que l'empereur accorde à chacun des vétérans le droit de s'unir en mariage légitime, mais avec une seule femme, et notamment avec celle qu'il épousera en premières noces, et il ajoute que pour le cas même *(ut etiamsi)* où la femme épousée serait pérégrine, les enfants auraient la même condition que ceux qui sont nés de parents tous deux citoyens romains. Il y a donc une première faveur générale, celle de contracter un mariage légitime avec une femme citoyenne, ou un mariage non légitime avec une pérégrine; puis une seconde faveur supplémentaire, à savoir : la légitimité accordée aux enfants, alors que la mère est de condition pérégrine.

Mais la concession du *connubium* à un citoyen pour un mariage avec une citoyenne est évidemment un non-sens, dont on ne saurait admettre l'existence dans des documents publics. Il faut donc rechercher une situation par laquelle le fait s'explique d'une manière naturelle et rationnelle.

Il se présentait des circonstances où l'exercice de l'un des droits qui constituaient les éléments du droit de cité était suspendu; c'est ce qui, par exemple, avait lieu relativement au *jus honorum*, pour le citoyen romain qui résidait dans une ville éloignée de Rome, et qui, par ce motif, ne pouvait aspirer aux magistratures urbaines. Une loi, probablement d'Auguste, défendait aux militaires de contracter mariage pendant la durée de leur service ([2]). Claude, le premier, adoucit cette rigueur en leur accordant le *jus maritorum* ([3]). La permission que leur octroya Sévère ([4]) ne paraît pas avoir

---

([1]) Dans la dissertation signée du nom de son élève PLATZMANN : *Juris romani testimoniis de militum honesta missione quæ in tabulis æneis supersunt illustrati specimen*. Lips., 1818, p. 50 sq.

([2]) Voir MATH. MESTRE, *Diss. de connubiis militum Romanor.*, c. 2, § 1. Dans OELRICHS *Diss. Belg.*, vol. II, t. I, p. 303 sqq., cité par HAUBOLD, *l. c.*, p. 50.

([3]) DION. CASS., LX, c. 24.

([4]) HERODIAN., l. III, c. 8.

eu rapport au mariage légitime, mais s'être bornée au concubinage.

Les militaires dont il est question dans les trois diplômes avaient, comme nous l'avons dit plus haut, achevé leur terme; mais nous n'apprenons pas qu'ils aient quitté ou qu'ils doivent quitter le service. En continuant à servir dans leurs cohortes respectives, ils avaient besoin, pour contracter mariage, d'un privilège, lequel leur est, selon moi, octroyé par les diplômes impériaux, comme récompense de leurs bons et fidèles services dans le passé et comme prix de la continuation de ces services. Ce privilège n'est donc en définitive que la suspension, en faveur de ceux qui l'obtiennent, de la prohibition légale du mariage pendant la durée du service militaire.

J. Roulez.

DU SENTIMENT DE LA NATURE CHEZ JUVÉNAL.

Si l'objet principal de la critique littéraire est de saisir le trait saillant et caractéristique de l'auteur qu'elle étudie, elle ne doit pourtant pas négliger les nuances et les traits accessoires qui achèvent une physionomie. Autrement, elle risque fort de défigurer son modèle et de donner une caricature pour un portrait. Juvénal a été longtemps victime d'un pareil travestissement. Longtemps les histoires littéraires ont copié, développé, commenté, paraphrasé les vers de Boileau :

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole, etc.

Grâce à ces appréciations incomplètes et banales, Juvénal passait pour une manière de rhéteur et d'énergumène, cherchant dans les vices du siècle matière à descriptions, narrations, sentences, épiphonèmes et prosopopées. Avec plus de tact et de goût, Dusaulx, M. Désiré Nisard et surtout M. Widal, dans un travail récent (1), ont fait ressortir plus d'une fois ce qu'il y a d'aimable, de bucolique même dans le fougueux satirique.

---

(1) *Juvénal et ses satires,* 2e édition, Paris, Didier, 1870, 1 vol. in-12.

Notre étude consistera à réunir et à commenter les passages du poëte d'Aquinum qui respirent l'amour et le sentiment de la nature.

C'est le privilége des belles âmes, aux heures de doute et d'angoisse, de trouver dans le spectacle de la nature un charme consolateur qui retrempe leurs forces. Nous avons vu en France, dès la fin du XVIII[e] siècle, Bernardin de Saint Pierre, Châteaubriand, plus tard Lamartine aller puiser à cette source féconde leurs plus belles inspirations. Le même phénomène se produisait dans la Rome impériale. Les âmes poétiques éprouvaient un amer dégoût de la ville, un ardent amour de la campagne : elles y cherchaient le calme, le repos et peut-être l'oubli. Martial, l'effronté chroniqueur des scandales de Rome, s'attendrit à la pensée de la vie des champs.

L'auteur du *Dialogue des Orateurs* s'exprime ainsi par la bouche du poëte Maternus :

» L'ombre des bois et la solitude même, si maltraitées d'Aper,
» me causent à moi un plaisir si doux, qu'entre toutes les
» félicités du poëte je compte pour beaucoup de ne pas com-
» poser ses vers au milieu du bruit.... L'âme se retire au con-
» traire dans des lieux purs et innocents, et goûte les délices
» d'un asile sacré (1).... »

La retraite! la vie rustique! voilà l'idéal des vrais poëtes de l'époque. Horace, Virgile, au sein des splendeurs du règne d'Auguste, aimaient à se réfugier dans les riantes campagnes de l'Italie, et ils les ont décrites en vers délicieux.

Juvénal aussi possède une petite maison des champs; lui aussi se fait fermier; lui aussi nous raconte cette existence sereine, et d'une façon digne d'Horace :

« Tu vas t'assurer, dit-il à son ami Persicus, si Juvénal mène
» une vie conforme à ses belles paroles, s'il vante tout haut la
» frugalité et fait bonne chère en secret; s'il dit en présence
» de la compagnie — « Esclave, je mangerai de la bouillie » —
» et à l'oreille — « Il me faut des friandises (2). » Et qui serait assez endurci pour ne pas le croire? Lisez le menu du repas :

« Ma maison de Tibur fournira un chevreau, le plus gras, le

(1) *Dialogue sur les orateurs*, c. XII, trad. de Burnouf.
(2) *Satire* XI, v. 55-59.

» plus tendre du troupeau; il n'a point encore brouté l'herbe » ni mordu les branches des jeunes saules; il a plus de lait » que de sang. Nous aurons des asperges que ma fermière, » quittant ses fuseaux, est allée cueillir sur les montagnes; de » gros œufs encore chauds dans le foin qui les enveloppe, et » les mères qui les couvaient. Malgré la saison, tu verras des » raisins aussi beaux que s'ils pendaient encore au cep. Un » même panier t'offrira des poires de Syrie et de Signia, avec » des pommes qui n'ont rien perdu de leur parfum, et qui le » disputent à celles du Picénum; tu pourras en manger avec » sécurité : les froids de l'hiver en ont corrigé l'âpreté [1]. »

De pareils vers ne s'analysent point; il est superflu d'en faire ressortir le naturel parfait, l'exquise naïveté. — Et plus loin : « Mes deux serviteurs sont pareillement vêtus, tous deux ont » les cheveux courts et droits.... L'un est le fils de mon pâtre, » un rude gaillard, l'autre de mon bouvier; il soupire après sa » mère qu'il n'a point vue depuis longtemps; il est triste, il » regrette encore et ses chevreaux favoris et sa chère cabane.... » Il te versera du vin récolté sur les montagnes qui le virent » naître et folâtrer. Le vin et l'échanson sont du même pays [2]. » Quelle fraîcheur de sentiment! quelle charmante idylle! Virgile, comme l'observe Dusaulx [3], n'aurait pas mieux peint la mélancolie d'un jeune esclave qui soupire après sa mère, ses troupeaux et sa cabane :

Suspirat longo non visam tempore matrem,
Et casulam, et notos tristis desiderat haedos.

Quoi de plus pathétique que ce cris du poëte en faveur de l'Italie et des provinces, épuisées, pressurées par l'avarice romaine : « Pitié, pitié pour ces infatigables moissonneurs qui » nourrissent notre ville uniquement occupée de jeux et de » spectacles ! »

... Parce et messoribus illis
Qui saturant Urbem circo scenaeque vacantem [4] !

Il nous paraît assez piquant de comparer à Juvénal un autre

---

(1) *Sat.* XI, v. 65-76.
(2) *Ibid*, v. 149-161.
(3) *Discours sur les Satiriques latins.*
(4) *Sat.* VIII, v. 116-117.

amateur de la campagne, Pline le Jeune : ce rapprochement ne sera pas au désavantage du satirique. Pline est un homme de lettres et un homme du monde qui aime, comme Buffon, *la nature cultivée* ou plutôt *la nature civilisée.* « La campagne, » dit très-bien M. Demogeot, n'est belle à ses yeux que par les » loisirs studieux qu'elle protége : la nature est un cadre fleuri » qui accompagne agréablement ses travaux. » Au milieu de ses paysages, s'élève toujours une somptueuse villa. Les prés, les champs, les forêts, les montagnes, ne sont que des accessoires : le sujet principal du tableau, c'est un élégant édifice, commode, bien décoré, avec des allées bien plantées, des gazons bien soignés, des buis artistement taillés, des pièces d'eau bordées de marbre, des ruisseaux sévèrement contenus et dirigés. Cela rappelle Versailles et Marly, Le Nôtre et La Quintinie.

Juvénal comprend mieux la gracieuse simplicité de la nature : « Nous descendons le vallon d'Egérie, jusqu'à ces grottes, si » différentes des grottes naturelles. Oh ! que la divinité qui » préside à la fontaine semblerait plus auguste, si l'onde était » encore bordée d'un vert gazon, et si le marbre sacrilége » n'avait point couvert le tuf indigène. »

In vallem Egeriae descendimus et speluncas
Dissimiles veris. Quanto praestantius esset
Numen aquae, viridi si margine clauderet undas
Herba, nec ingenuum violarent marmora tofum (1) !

Quelle force dans l'expression *violare !* La nature, pour Juvénal, est une vierge qu'un luxe profane doit respecter. Aux bassins de marbre complaisamment décrits par Pline le Jeune, combien ne préférons-nous pas « cette herbe qui forme une » ceinture verdoyante ! »

Dans la même satire, se trouvent les vers charmants cités par M. Nisard (2), pour expier sans doute les paradoxes qu'il a commis envers le grand moraliste : « Quiconque aurait la force » de s'arracher aux jeux du cirque, achèterait à Sore, à Fabratère ou à Frusinone un manoir agréable, au même prix » que lui coûte à Rome le loyer annuel d'un réduit ténébreux.

(1) *Sat.* III, v. 17-20.

(2) *Études sur les poëtes latins de la décadence,* Tome 1er, p. 477-478, 2e édition.

» Là, il aurait un petit jardin et une source où il pourrait » puiser avec la main, pour arroser sans efforts ses légumes » naissants. Aimez le travail des champs, aimez à cultiver » vous-même un jardin qui fournisse de quoi régaler cent » pythagoriciens [1].... » — « Par la grâce des détails, ajoute » M. Widal [2], la douceur des images et la vérité universelle » du sentiment, ces vers rappellent à la fois Horace, Virgile » et Tibulle. »

Tous ces passages nous persuadent, en dépit des indiscrétions de l'espiègle Martial [3], que Juvénal était sincère quand il disait : « Pour moi, j'aimerais mieux habiter l'île même de » Prochyta que le quartier de Suburre [4]. »

Il faut l'entendre parler de « ces immenses bassins où bouil- » lonnait le lait épaissi par la farine. »

.... *Et grandes fumabant pultibus ollae* [5].

C'est du réalisme, si l'on veut. Mais nous préférons le réalisme de Juvénal aux élégantes descriptions de Pline le Jeune, qui allait en villégiature ses tablettes à la main.

Il est aisé de concevoir l'heureuse influence qu'ont exercée sur le style du poëte les vives et pures impressions de la campagne. Au milieu de ses satires les plus passionnées, au milieu de ses tirades les plus brûlantes, s'offrent de temps en temps de douces réminiscences de la vie champêtre, qui passent comme un souffle rafraîchissant sur une mer orageuse. Tantôt c'est une épithète caractéristique, tantôt une gracieuse image. Y a-t-il rien de plus charmant que ce vieux temple de la Concorde, « où, chaque printemps, la cigogne salue son nid de ses » cris perçants [6]? » Plus d'une fois des comparaisons tirées des scènes de la nature se rencontrent sous la plume de notre auteur. — Peut-on mieux peindre le lever d'un jour d'hiver, gris et glacé, qu'il le fait en deux vers?

---

(1) *Sat.* III, v, 223 aqq.
(2) *Onv. cité*, p. 42.
(3) *Liv.* XII, *épigr.* 48.
(4) *Sat.* III, v. 5.
(5) *Sat.* XIV, v. 171. V. la même peinture dans Martial. *L.* XII, *épigr.* 18, v. 19-21.
(6) *Sat.* I, v. 116.

Sideribus dubiis, aut illo tempore quo se
Frigida circumagunt pigri sarraca Bootae ([1]).

« A la lueur incertaine du jour, alors que le Bouvier pares-
» seux traîne lentement son chariot glacé. »

Juvénal est un paysagiste de premier ordre; quelques grandes lignes lui suffisent pour mettre sous nos yeux l'objet qu'il veut décrire. Il s'agit, par exemple, d'une tempête. Si Juvénal était aussi déclamateur qu'on le prétend, il n'aurait pas manqué de *faire une tempête* d'école dans le goût de Lucain. Au contraire, il se borne à quatre ou cinq vers :

... Densae coelum abscondêre tenebrae
Nube unâ, subitusque antennas impulit ignis,
Quum se quisque illo percussum crederet, et mox
Attonitus nullum conferri posse putaret
Naufragium velis ardentibus.... ([2])

« D'épaisses ténèbres cachèrent le ciel d'un seul nuage; un
» feu subit embrase les antennes — chacun, dans sa terreur,
» se croit frappé du même coup, et bientôt le plus terrible nau-
» frage paraît moins redoutable que l'incendie. — » Il y a là des traits de génie; rien n'égale l'énergie de *nube unâ :* le ciel tout entier n'est plus qu'une voûte de ténèbres. M. Widal marque très-bien l'analogie qui existe entre Homère et Juvénal quant au talent descriptif : « Ainsi Homère, qu'on nous permette
» ce rapprochement, a su exciter nos sympathies et nos alarmes
» en faveur d'Ulysse luttant au milieu d'une tempête épouvan-
» table contre les éléments conjurés. Disons-le encore : de même
» qu'Homère, Juvénal, et je ne saurais trop l'en louer, s'est
» moins occupé des accidents matériels de l'orage que de son
» héros; ce qui nous touche surtout, c'est l'homme, ce sont les
» sentiments humains ([3]). »

Le calme qui renait après la tempête fournit encore de beaux vers au poëte :

Sed postquam jacuit planum mare, tempora postquam
Prospera vectoris, fatumque valentius Euro
Et pelago...

([1]) *Sat.* V. v. 22-23.
([2]) *Sat.* XII, v. 18-22.
([3]) *Ouvrage cité*, p. 270.

.... modica nec multum fortior aura
Ventus adest, inopi miserabilis arte cucurrit
Vestibus extensis, et, quod superaverat unum,
Velo prora suo. Jam deficientibus austris,
Spes vitae cum sole redit.... (¹)

« Enfin les flots courroucés s'aplanissent et promettent au » pilote une course plus heureuse; le destin triomphe des » aquilons.... Un vent s'élève, presque aussi doux que l'haleine » des zéphyrs. Le vaisseau délabré poursuit sa route à l'aide » de quelques vêtements étendus, et d'une seule voile qui res- » tait à la proue. L'orage dissipé, l'espoir de la vie renaît avec » les rayons du soleil. »

Juvénal se rapproche de Virgile dans ses tableaux champêtres. Le poëte de Mantoue aurait reconnu son art et son style dans ce brillant passage :

Sed procul extensum petulans quatit hostia funem,
Tarpeio sacrata Jovi, frontemque coruscat:
Quippe ferox vitulus, templis maturus et arae,
Spargendusque mero, quem jam pudet ubera matris
Ducere, qui vexat nascenti robora cornu (²).

« Je réserve à Jupiter Tarpéien un jeune taureau, qui, » dans son ardeur pétulante, secoue impatiemment la corde » qui le retient ; son front est menaçant : déjà digne du temple, » de l'autel et des libations, ce fier animal, dédaignant les ma- » melles de sa mère, essaie sur le tronc des arbres ses cornes » naissantes. »

La IIIᵉ Satire (*Sur les Embarras de Rome*) est celle où éclate le plus le sentiment de la nature. Outre les fragments que nous en avons cités, notons encore celui où Juvénal s'indigne contre les spéculateurs avides « qui ont loué cet asile » où Numa consultait la nymphe Égérie.... Chaque arbre doit » payer tribut au peuple romain, et la forêt, dont nous avons

---

(¹) *Sat.* XII, v. 62-70. — M. Widal (p. 271) compare ce " paysage maritime „ aux vers dans lesquels Virgile nous a représenté Neptune apaisant, après une épouvantable tempête, les flots soulevés, dissipant les nuages et ramenant le soleil (*Aen.* I, 147 sqq.)

(²) *Sat.* XII, v. 5-10.

» chassé les Muses, n'est plus qu'un repaire de mendiants... »

... Et ejectis mendicat silva Camoenis (1).

La fin de la même satire éveille dans notre imagination le riant spectacle d'une belle soirée.

Nous ne pouvons rapporter ici tout l'admirable morceau sur l'antique république romaine qui remplit la XIe satire. « C'est, » dit M. Widal (2), un magnifique tableau, bien digne d'inspirer » quelque grand artiste. L'histoire s'y mêle au paysage... Il y a » quelque chose d'homérique dans la manière dont il nous » montre les grands hommes de la république revenant, au » soleil couchant, de la montagne, pour prendre part à une fête » de famille. » Mais les temps sont bien changés! Entendez-vous ce tumulte, ces acclamations? C'est Rome tout entière qui est au cirque et qui salue le triomphe de la faction verte... Si elle était battue, la ville serait plus consternée qu'après le désastre de Cannes. « Pour nous, dit Juvénal à Persicus, laissons la » jeunesse assister à ces jeux... Quittons la toge, et allons » nous réchauffer aux doux rayons du soleil d'avril... »

Nostra bibat vernum contracta cuticula solem (3)!

Dans la VIe Satire, l'âge d'or est décrit avec une verve et une vigueur incomparables :

« Sous le règne de Saturne, la Pudeur habitait sur la terre; » on y jouit longtemps de sa présence, lorsque de fraîches » cavernes renfermaient, sous un abri commun, les dieux lares, » les troupeaux et les pasteurs... Oui, les premiers humains » menaient une vie bien différente de la nôtre, dans cette » enfance du monde éclairé d'un soleil aussi jeune que lui... »

Quippe aliter tunc orbe novo coeloque recenti
Vivebant homines.... (4)

Orbe novo coeloque recenti est un coup de pinceau splendide. On croit assister à l'enfance du monde, fraîchement sorti des mains du Créateur.

(1) *Sat.* III, v. 12-16.
(2) *Ouv. cit.* p. 251.
(3) *Sat.* XI, v. 203.
(4) *Sat.* VI, v. 1-12.

En résumé, Juvénal est une âme simple, pleine de sève, ouverte aux impressions de la nature, et conservant quelque chose des rustiques et glorieux laboureurs du Latium. « N'est-ce » donc rien, s'écrie-t-il par la bouche de son personnage favori, » l'honnête Umbritius ([1]), n'est-ce donc rien que d'avoir res- » piré en naissant l'air du climat aventin, que d'avoir été » nourri des fruits de la Sabine? »

Nous ne pouvons mieux comparer Juvénal qu'à J. J. Rousseau. Tous deux ont encouru le reproche de cynisme et de déclamation; tous deux sont pleins d'amertume et d'indignation contre la société. Mais tous deux sont sincères; ils aiment et sentent la nature, ils se réfugient dans son sein et y épanchent leur âme contristée. Ils placent leur idéal dans la vie des champs: les Charmettes et la maison blanche aux volets verts de Rousseau trouvent leur pendant dans la petite villa de Juvénal. Dans ces deux hommes, la haine fougueuse des abus, l'emportement de la colère et de l'invective se mêlent aux émotions les plus pures et les plus délicieuses.

Qu'on ne traite plus le poëte latin de rhéteur et de déclamateur. Si un rhéteur pouvait écrire des vers aussi frais et aussi naturels que ceux que nous avons cités, il faudrait solennellement réhabiliter la rhétorique. Non, Juvénal est un homme; c'est un cœur d'homme qui bat dans sa poitrine. Il a beaucoup vu, beaucoup senti, beaucoup souffert, et il mérite non-seulement d'être admiré,mais encore et surtout d'être aimé.

P. Thomas.

DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES,

ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.

(*1re Suite*).

Bijou de la foire Sainte-Ovide. Un homme de rien ou de « pas grand' chose. »

([1]) *Sat.* III, v. 84-85.

JAVOTTE.

« Oui, il est ben campé avec ses deux jambes de flûte à l'ognon. Adieu, *bijou d'la foire Saint-Ovide*. Oh! j' t'épouses tu n'as qu'à v'nir. Va, pain mollet d'la dernière fournée. »

Vadé. Les Racoleurs, sc. II. 1756.

La foire Saint-Ovide se tint d'abord sur la place Vendôme, d'où elle fut transportée, en 1773, place Louis XV. On y vendait quantité de menues bijouteries et de peu de valeur. Les modistes et les perruquiers y avaient des boutiques. C'est ce qui explique ce compliment de Javotte à Toupet, compliment doublement juste, et parce que Toupet était « garçon frater », et parce qu'il était un trop petit compagnon pour épouser la belle Javotte.

BIJOU DU PARVIS.

Autre sorte de compliment, ou plutôt euphémisme gracieux par lequel on désignait un individu condamné à une peine infamante, et ayant fait amende honorable, sur la place du parvis Notre-Dame.

« Allons, tais-toi, diable de *bijou du parvis*. »

VADÉ. Compliment de la clôture de la foire Saint-Laurent. 1755.

BOIRE LE GOUPILLON. Sorte de punition infligée aux buveurs, et qui paraît avoir consisté à leur faire boire jusqu'à la dernière goutte de la bouteille, en accompagnant cette opération de quelque violence.

On l'auroit bian envoyé paistre
Qui n'eust fait péter le salpestre,
Et si sa santé se beuvant, (1)
On n'eust fait pouf! auparavant,
Par l'advis du conseil de guerre,
Ou plutost du conseil de verre;
On auroit *beu le goupillon*,
On auroit eu le morillon,

(1) La santé du Parlement.

Et fait longtemps le pied de grue
En sentinelle dans la rue.

Le Burlesque On de ce temps, IIIe partie, p. 5 et 6. Paris, 1648.

Ce qui ne permet pas de douter qu'il s'agit bien ici d'une punition, c'est que le poëte *frondeur,* immédiatement après, en indique une autre beaucoup plus grave, laquelle conjointement avec la première, ou sans elle, pouvait être aussi appliquée à ceux qui auraient refusé de servir le Parlement : c'est le morillon. On le donnait alors en frappant sur le derrière avec la hampe d'une hallebarde ou le canon d'un mousquet. C'était un châtiment militaire.

« T'airais don pu de priviliége que mouay? Quer, si je l'avas fai, n'an me barrait le *mourillon* » (*Nouvelle et suitte de la cinquiesme partie de l'Agréable conférence de Piarot et Janin, sur les affaires du temps, p. 4. 1648.*)

Le morillon tirait son nom de ce qu'au lieu d'y employer une hallebarde ou un mousquet, on se servait autrefois d'un morion pesant dont on chargeait la tête du soldat puni.

Remplir le verre du buveur, en dépit même de sa résistance, et jusqu'à ce que la liqueur débordât, était une autre manière de faire *boire le goupillon.* Ainsi :

Tu *boiras le gouspyion !*
Par ma foy, tu es maladroite;
Faut-il boire de la main droite?
Tu ne boiras plus que cela.
— C'est trop, c'est trop! Aula! Aula!

Première Gazette de la Place Maubert, p. 9. 1648.

Mme de Sévigné, dans une lettre du 3 août 1671, dit à sa fille qu'elle a promis à Mme de Chaulnes « d'aller lui aider à soutenir le reste des États. » Ce reste, c'était le *goupillon* des États de Bretagne, car c'en était la fin. Mais cette corvée, contre l'attente de la marquise, fut suivie d'une moindre qui en était comme le petit goupillon, et qu'elle appelle ainsi en effet :

« Enfin, me voilà.... toute contente d'être en repos dans ma solitude. J'ai eu tantôt encore un *petit goupillon.* C'est M. de Lavardin qui est demeuré à Vitré, pour faire son entrée à Rennes. »

Lettre du 9 Septembre 1671.

Enfin, il est encore un autre emploi métaphorique du mot goupillon, qu'il ne faut pas omettre, parce qu'il est charmant et juste tout ensemble.

NIGAUDINET, *courant après Suzon.*

« Doucement, doucement. Comme vous empochez ! Ça ne se donne qu'en sinant. Oh ! donnant, donnant.

SUZON.

« Là, là, prends donc garde ; tu t'épanouis comme un *goupillon.* »

Mme Engueule, Sc. II. 1754.

BOITE A CAILLOUX. Prison.

« On vous a f...u mon b...gre dans la *boîte à cailloux* ous qu'il sera interrogé. »

Journal de la Rapée, N° VI, p. 2. 1790.

BONNET DE NUIT DE CHEVAL. Licou.

« Il est mort en l'air avec un *bonnet de nuit de cheval* au cou. »

Le Déjeuné de la Rapée ou Discours des Halles et des ports ; nouv. édit. revuë et augmentée d'une Lettre de M. Cadet Eustache à M. Jérôme Dubois, et de Quatre bouquets poissards. Avec un extrait de l'inventaire des meubles et effets trouvés dans le magasin d'une des harengères de la Halle. A la Grenouillière. De l'imprimerie de Mlle Manon, marchande orangère. Approuvé par les Bateliers, in-18. s. D. (1755). Par Lécluse. Pag. 22.

Comment un pendu peut-il être étranglé avec un bonnet de nuit et qu'est-ce qu'un bonnet de nuit de cheval ? C'est, comme je l'ai dit, un licou. Le licou est une corde avec laquelle on attache le cheval à la mangeoire, après qu'on l'a rentré le soir à l'écurie. C'est là toute la toilette de nuit de l'animal, tout comme l'est le bonnet de coton du palfrenier ou du charretier qui dorment auprès de lui.

BONS (Des) !

Exclamation qui se rencontre fréquemment dans les écrits en langage populaire parisien, et qui indique un sentiment de satisfaction ou de jactance ; auquel cas il se dit absolument comme par exemple, *bon !*

« *Des bons !* s'ils sont tapageux, j'sommes bacanaleux. »

Amusemens à la Grecque, p. 25. 1764.

Ailleurs, cette locution reçoit un complément :

Je suis *des bons* qui ne vaut rien,
J'veux être un chien.

Ibid., p. 28.

Les François s'ront toujours des bons.

L'Impromptu des Harengères, op. com. divertissant, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Berri; sc. v. 5 Septembre 1754.

« Il est marqué à l'A, il est *des bons.* »

Le Bourgeois poli où se voit l'abrégé de divers complimens, selon les diverses qualités des personnes; œuvre très-utile pour la conversation. A Chartres, 1631.

Ce dernier exemple nous indique l'origine de cette locution. Il est marqué à l'A se disait d'un homme de bien, d'honneur et de mérite, et ce proverbe est tiré des monnaies qu'on marquait aux villes de France par ordre alphabétique, selon leur primauté. La monnaie de Paris réputée du meilleur aloi, était marquée de l'A. (Voyez les Dictionnaires de Furetière, de Trévoux et de Littré.)

Dans le langage des révolutionnaires actuels, on ne dit plus *il est des bons,* mais *c'est un bon.*

Bossu. Pièce de monnaie dont je ne saurais dire ni la valeur, ni le nom normal.

« Je cherche dans ma pochète, j'y trouve un *bossu.* »

Conférence de Janot et Piarot Doucet de Villenoce, et de Jaco Paquet de Pantin, sur les merveilles qu'il a veu dans l'entrée de la Reyne, ensemble comme Janot lui raconte ce qu'il a veu au *Te Deum* et au feu d'artifice, p. 3. Paris, 1660.

« Oui, quand j'ay receu les *bossus* pour venir bouar. »

Nouvelle et suitte de la sixiesme partie de l'Agréable conférence de Piarot et de Janin, sur les affaires du temps présent, p. 6. Paris, 1649.

Sans tous ces petits rogatons,
Sans les Condés et les Gastons,
Sans les pasquils et vaudevilles,
Sans les écrits les plus habiles,
Sans Rivière et sans Cardinal,
Nous allions souffrir bien du mal.

Sans le petit *bossu* en poche.
Nostre ruine estoit bien proche.

Le Burlesque remerciement des imprimeurs aux auteurs de ce temps, p. 4. Paris, 1649.

J'ai cité ces trois exemples, parce que M. Moreau, éditeur de Mazarinades et d'un catalogue de toutes celles qu'il a pu recueillir, a vu dans le *petit bossu* du troisième exemple, un pamphlet contre le prince de Conti qui était bossu, comme les *Gastons* et les *Condés* sont ici des pamphlets contre ces deux princes. Je ne saurais admettre cette interprétation; ou alors il faudrait se demander pourquoi nous voyons ici par trois fois que les *bossus* se mettent dans la pochette ou sont destinés *à être bus*, tandis qu'il n'est rien dit de pareil ni des Condés ni des Gastons? Il se peut toutefois que la petite monnaie en question ait reçu le nom de *bossu*, dans une intention malicieuse à l'égard du prince de Conti, parce que, comme lui, cette monnaie était déformée, sinon contrefaite.

Boucher le c. d'une chaise (Se). S'asseoir.

« C'est elle-même qui m'a dit qu'on lui avoit baillé vingt-quatre sous, pour aller *se boucher le c.. d'une chaise.* »

Grand Jugement de la mère Duchesne et Nouveaux Dialogues, p. 15. s. D. (1792).

On le dit aussi sans ajouter les mots *d'une chaise.*

Bouis (Donner le). Achever, perfectionner, donner la façon.

Jérome.

« Ah! ça, Cadet, c'est pas le tout; faut z'un compilment, à c' t'heure-ci.

Cadet.

« Avec volontiers.

Jérome, *embarrassé.*

« Dame, c'est qu'faut *donner l'bouis* d'une magnière de sentiment ben r'tapée au moins. »

Vadé. Compliment de la clôture de la foire Saint-Laurent. 1755.

« Faut qu'son père et sa mère lui ayons ben *donné l'bouis*, quand il l'avons faite. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 23. 1750.

Donner le bouis ou *un bouis* signifie également faire un compliment; louer, flatter, enjôler; honorer, donner la palme.

« Stici loue vote esprit, stila vous *donne* un autre *bouis*. »

Amusemens à la Grecque, p. 48. 1764.

« C'est z'un tendre amant qui a fait jouer s'te machine pour *donner l'bouis* à mon cher père (c. à. d. l'enjôler) et filer l'amour le plus près de moi qu'il pourra. »

Léandre hongre, parade, sc. II, dans le Théâtre des boulevards. T. I, p. 199. 1756.

Je m'souviens qu'tantôt pis qu'un' glace,
Vous m'avez fais un' rud' menace :
Un' fill' queut' fois pour *donner l'bouis,*
Paroît pus froid' qu'un' chaîne à puits.

Les Porcherons, chant VII, p. 196; dans les Amusemens rapsodi-poétiques, contenant le Galetas. Mon feu, les Porcherons, poëme en VIII chants, et autres pièces. Stenay, 1773, in-12.

Il n'est pas besoin de chercher, comme on dit, midi à quatorze heures pour trouver la signification du mot *bouis;* il s'agit tout simplement du buis, dont on façonne le bois et la racine en tabatières, en jeux de quilles, de dames, d'échecs, etc., et dont les rameaux sont distribués aux fidèles, dans les églises de Paris, entre autres, le jour de Pâques fleuries. Le peuple parisien a conservé la prononciation vicieuse de *bouis,* laquelle était en usage, même à la cour, du temps de madame de Sévigné. Le buis figure les palmes que le peuple portait à la main, le jour de l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, et dont étaient jonchées les rues par où Notre Seigneur devait passer. Lui-même portait une palme.

De cette manière d'honorer le Christ et de l'attitude qu'il avait en cette circonstance, est venue l'ancienne coutume d'honorer nos rois, le jour de leur inauguration, en leur présentant un rameau quelconque, sinon une palme même, conjointement avec le sceptre, l'un symbole de la victoire, l'autre de la puissance souveraine.

Dans l'antiquité même, donner la palme, remporter la palme, voulaient dire, au figuré, conférer un honneur, recevoir le prix ou du courage, ou de la science, ou de la vertu.

Pour en revenir au buis, comme il remplaçait la branche du palmier, le dimanche des Rameaux, il va de soi que le peuple

de Paris, voulant exprimer l'honneur qu'il entendait rendre à quelqu'un, ait dit qu'il lui *donnait le bouis*, c'est-à-dire la palme. Puis, il en est arrivé de ce mot comme de tant d'autres d'origine populaire; sa signification s'est étendue au point de dévier de plus en plus de son application primitive. C'est ainsi que *donner le bouis* ayant signifié d'abord honorer, donner la palme, a fini par vouloir dire, tantôt achever, perfectionner, en parlant d'une chose, tantôt complimenter, louer, cajoler, en parlant d'une personne.

Le verbe *rebouiser* ou *rebouisser*, formé du substantif *bouis*, est encore une preuve remarquable de cette déviation du sens primitif que je viens de signaler. En effet, je rencontre ce verbe avec la signification 1° de frapper d'étonnement, interloquer; 2° de tancer, rebrouer, brutaliser; 3° d'attirer, entraîner; 4° de réparer, raccommoder; 5° enfin de tromper, et, comme on dit vulgairement, mettre dedans. En voici des exemples :

1° « C'est pour vous r'marcier de la manière qu' vote mère a été *r'bouissée* par la soutenance de votre farmeté à mon sujet. »

Vadé. Lettres de la Grenouillère, XVIe lettre. 1755.

2° « T'avoueras que c'est ben dur... de s'entendre *rebouiser* par un malotru, sans rien dire. »

Jacquot et Collas, duellistes, par L. R. Dancourt, sc. I. 1781.

3° « Y s'agit de *r'bouiser* dans l'enrôlement Monsieur Toupet. »

Vadé. Les Racoleurs, sc. XI. 1755.

4° « Si c'est à cause que j'rafistolons ses vieux passifs (1), que ne dégraigne-t'y (2) de d'même son horlogeux, quand il lui a *rebouisé* queuque montre ? »

Le Paquet de mouchoirs, p. 3. 1750.

5° « En voilà déjà un de *rebouisé*, et je veux mériter l'estime de mon cher Léandre, en venant à bout de l'autre. »

La Chaste Isabelle, sc. IV, dans le Théâtre des Boulevards, t. I, p. 59.

Le sens de *rebouiser*, dans ce dernier exemple et peut-être aussi dans le troisième, est à peu près le même que celui de

---

(1) Souliers, en argot.
(2) Méprise-t-il.

donner le bouis dans l'exemple tiré de *Léandre hongre*, cité plus haut.

BOURRE (frotter la). Frotter la peau, bâtonner, rosser.

Rien m'a valu de sçavoir courre,
On m'a voulu *frotter la bourre*.

BERTHAUD. La ville de Paris, en vers burlesques; dans la pièce intitulée : *Le Pont au Change*. 1665.

La bourre est le vieux tan qui est sur la peau du mouton au sortir de la tannerie. On l'enlève ensuite en *frottant* la peau avec une râcloire.

BRIQUET (Battre le). Se disait d'un amoureux ou d'un galant qui débitait ses sentiments à l'objet de sa recherche ou de son amour.

TOUPET *(perruquier gascon)*.

« Jé vous accompagnérai, et chemin fésant, jé veux m'esprimer par les açens les plus doux.

JAVOTTE.

« Allez, allez, belle figure propre à faire du saindoux; si vous n'*battez* pas l'*briquet* mieux qu'ça, l'amadoue ne prenra pas, j'vous en avartis. »

VADÉ. Les Raccoleurs, sc. II. 1756.

On sait qu'on le dit surtout des gens qui ont les genoux en dedans.

BRULER LE C. Faire banqueroute.

« Comme l'Archevêque de N... qui vient de *brûler le c.* à tous ceux qui lui avoient avancé quelque chose. »

Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle et des marchés de Paris, rédigé au grand salon des Porcherons, pour être présenté à Messieurs les États-généraux. Onzième impression qu'on a ravaudé, repassé et rajusté de son mieux.... Écrit à l'ordinaire par M. Josse, écrivain à la pointe St Eustache, p. 15. Août, 1789.

« Son âme lui a *brûlé le c.* sans tambour ni trompette. » (C. à d. il est mort subitement.)

Amusemens à la Grecque, p. 43. 1764.

BUREAU DE PROPRETÉ. Boîte de décrotteur et ses accessoires.

« Il employa tous ses amis pour m'faire avoir un *bureau d'propreté* sur le Pont-neuf. »

Ibid., p. 42.

CADENCE DU POUCE. Argent ou plutôt action de le compter. Ainsi dit du mouvement qu'on imprime aux écus, en les poussant les uns après les autres avec le pouce.

« Et ste *cadence du pouce!*

— Queu *cadencé du pouce?*

— Sans doute. T'es fait comme les autres, toi. Ces garçons-là, quand ils poursuivent les filles (en mariage), c'n'est pas tout uniment pour elles, ils veulent queuque chose avec. »

Le Café des Halles, comédie, sc. XVI. 1783.

CALABRE (Battre la). Battre le pavé, vagabonder.

« Monsieur, il ne convient pas que l'époux de Mamselle *batte la calabre* sur le pavé comme un simple officier. »

Ah! que voilà qui est beau! parade, sc. dern. dans le Théâtre des Boulevards, t. I, p. 307. 1756.

« Que diroit-on de voir une fille de qeuque chose *battre la calabre* avec un gentilhomme? »

Isabelle douce, parade, sc. IX; dans le même recueil, t. II, p. 176.
Le Paquet de mouchoirs, p. 11. 1750.

Calabre est une corruption de *calade*, terme de manège, par lequel on désigne la pente d'un terrain où l'on fait descendre un cheval au petit galop, pour lui assouplir les hanches. C'est ce qu'on appèle *battre la calade.*

CALOT. Affaire, compte.

« Ça n' s'roit pas le *calot* du public, qu'on nous oblige d'agir de même envers leux endroit. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 11, 1750.

Ou ce mot est d'argot, ou c'est un substantif formé du verbe *chaloir,* se soucier, que les Picards prononcent et écrivent *caloir.* En ce cas, *ça ne serait pas le calot du public* pourrait se traduire par : le public ne se soucierait pas, ou il n'importerait pas au public. J'ajoute, pour épuiser toutes les conjectures, que *calot* peut être un nom propre, celui de quelque auteur d'un petit livre de *comptes faits*, dans le genre des *barêmes,* auteur qui aurait eu de la vogue dans ce temps-là. Mais aucune bibliographie ne m'en a donné des nouvelles.

CAS DE ÇA (En). En pareille rencontre, à l'égard de cela.

NICOLE.

« Vous me paraissez un digne garçon... et qui devriez posséder une femme convenable à votre mérite.

JULIEN.

« Voyez comme le mérite perce! Vous devinez donc ça tout de suite, vous?... Une fille a de bons yeux *en cas de ça.* »

VADÉ. Nicaise, op. com. Sc. VII. 1756.

« Note bonne princesse! comme vous allez être aimée! J'voulons que vous nous aimiez aussi, da! J' sçavons ben que je le sommes; mais c'est qu'*en cas d'ça* on n'en a jamais assez, quand ça vient d'vote part. »

Voyage et Description du temple de Cythère. T. II, p. 184. A Cythère, chez Cupidon, libraire des Amours, 2 vol. in-12. 1752.

CASSER. Manger.

Dans l'dessein d'aller z'à Saint-Cloud
Pour y faire un coup de ma tête,
Et z'y *casser* z'aveuc Manon
A nous deux t'un gigot d'mouton.

Riche-en-gueule ou le Nouveau Vadé, contenant les aventures plaisantes et divertissantes du Carnaval; précédé de la vie et des amours de Mardi-Gras... Publié par un enfant de la joie, et dédié aux Dames des halles et marchés, aux lurons de la Râpée et de la Grenouillère, et aux jeunes gens des deux sexes, amis des farces et du plaisir. A Paris. 1821. Pag. 235.

Où vont lurons et luronnes
Les jours de fête et le dimanche,
Casser ou la gigue ou l'éclanche.

Les Porcherons, Chant I, p. 126, dans les Amusemens rapsodi-poétiques contenant le Galetas, Mon-Feu, Les Porcherons, poëme en VII chants, et autres pièces. Stenay, 1773, in-12.

CERTIFICAT DE BONNES MŒURS. Marque imprimée sur l'épaule par le bourreau.

« Il (le bourreau) te donna par derrière un *certificat de bonnes mœurs.* »

Le Poissardiana, ou les Amours de Royal-Vilain et de Mamzelle Javotte la déhanchée, dédié à Mgr le Mardi-Gras par M. de Fortengueule. A la Grenouillière, 1756. Pag. 42.

CH'. Cher.

Toutes les pièces de théâtre de 1755 environ à 1789 sont infectées de cette apocope ridicule, mais très-populaire. On comprend qu'elle ne peut avoir lieu que devant une consonne. J'ajoute que les mots qui la provoquent principalement, sont

ceux de père, mère, frère, sœur, tante et cousine. En voici quelques exemples :

FANCHONNETTE.

Il faut, mon frère,
Aller tout de ce pas
Dire à ma *ch'* mère...

CADET.

All' n' l'ignor' pas
Alle consent à tout.

VADÉ. Jérôme et Fanchonnette, Sc. XV. 1756.

« J'vais me préparer toute seule à faire mon rôle devant mon *ch'* père et devant le public. »

Léandre grosse, parade, Sc. I ; dans le Théâtre des Boulevards T. III, p. 189. 1756.

« Y en a tout plein qui ne portent pas le nom de leux *ch'* pères. »

L'Amant de retour, com. par Guillemain, Sc. II. 1780.

« Oui, ma *ch'* tante, c'est le sérrurier d'à côté qui l'a fait à mon père. »

Les Deux Martines, com. par Ducray-Duminil, Sc. XIV. 1786.

L'usage d'avaler la moitié de ce mot, n'a pas encore cessé. Il va conjointement avec ces deux autres : *m'pa, m'man*, pour mon papa, maman.

CHAMPIGNON RETOURNÉ. Champignon mort en une nuit, au rebours du champignon qui croît dans le même temps.

« Il joua tant qu'il perdit tout son bien, jusques à son carrosse et ses chevaux que le cocher et les laquais suivirent ; car il les joua aussi ; et ensuite, congédiant le reste de ses domestiques, il leur dit : Voilà ce que mérite un homme comme moy, qui suis *champignon retourné ;* car tout s'en est allé en une nuit. »

Les Maistres d'hostel aux Halles ; le Chevalier crotexte, et l'Apotichaire empoisonné. Nouvelles comiques. Pag. 64. A Paris, 1670, in-18.

CHASSE. Mauvais procédé, atteinte à la réputation d'autrui.

« Ayant toujours été connu pour un grand débauché, l'on prend pour mal vivantes toutes les filles que l'on voit avec moy dans les rues. Aussitost elle me remercia ; mais ayant découvert ma malice, parce que j'en avois fait raillerie, comme les

filles sont naturellement vindicatives, cette *chasse* fut bien marquée. »

Ibid. p. 44. 1670.

Chataignes (Mâcher). Hésiter en parlant, tourner longtemps sa langue dans sa bouche, comme quand on mâche des châtaignes.

Et lors, sans luy *mascher chastaigne,*
Souffrez, dit-il, que je me plaigne
Des désordres de vostre Estat.

Le Courrier burlesque de la Guerre de Paris, IIe partie, p. 13. Paris. 1650.

Chenil (Au)!

Terme dont se servent les gens du peuple à l'égard de ceux à qui ils penseraient faire trop d'honneur en leur disant : au diable!

Jolibois.

« Mam'zelle, voulez-vous vous rafraîchir d'un doigt de vin avec moi?

Tonton.

« *Au ch'ni! au ch'ni!* Je n'bois pas avec des raccoleurs. »

Vadé. Les Raccoleurs, Sc. x. 1756.

Mme Engueule.

« Quiens, chien, si j'prends un tricot...

Cadet.

« Vous.

Mme Engueule.

« Comment, tu crais donc, parce que j' t'ons gâté, que j' n'osons le faire?

Cadet.

« Eh! *au ch'ni!* Est-ce que c'est fait pour un seuldar de mélice? »

Mme Engueule, Sc. viii. 1754.

« *Au ch'ni!* la contrebande. »

Amusemens à la Grecque, p. 7. 1764.

Cette locution cadrait à merveille avec l'habitude qu'avaient alors les mariniers, les portefaix, les marchandes de marée, les bouquetières et autres, de se traiter réciproquement de *chien* et de *chiennes* dans leurs querelles, et de faire intervenir

ce mot dans toute conversation quelconque, soit comme exclamation, soit comme juron, et le plus communément sans nécessité. Je le ferai voir un peu plus loin par maints exemples.

Chevalier de la courte lance. Savetier.

Chevalier de la courte lance,
Ou Savetier, par révérence.

Révélation du Jeusneur ou vendeur de gris, estably dans le Parvis Nostre-Dame, contenant les remèdes nécessaires à la maladie de l'Estat, p. 2. Paris. 1649.

Chevalier de la croix de Saint-André. Un homme qui a été roué.

Amusemens à la Grecque, p. 46. 1764.

Chevalier grimpant. Laquais qui monte derrière les carrosses.

« Une vingtaine de *chevaliers grimpants* aussi insolents que leurs maîtres. »

Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle, p. 11. 1789.

Chevalier de la grippe. Filou.

« Si alle n'prend pas, on t'prendra, toi, *chevalier de la grippe.* »

Riche-en-gueule, p. 25. 1821.

Chevalier de la lancette. Barbier.

Cahier des plaintes et doléances, etc. p. 25. 1789.

Il existe encore, de création populaire, plusieurs autres ordres de chevalerie, que je me dispense d'énumérer. Mais par le langage propre aux chevaliers de ces ordres, langage dont j'ai rassemblé ici quelques échantillons, on voit assez que c'était avec d'autres armes que l'épée qu'ils accomplissaient leurs prouesses et obtenaient leur dignité.

Chien.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le mot *chien* adressé à quelqu'un est une injure. On en a usé de cette manière chez les Hébreux, les Grecs et les Romains, et la tradition en a été receuillie par les Français, et surtout par les Parisiens avec autant de respect que s'ils n'eussent pas été capables de l'inventer eux-mêmes. Je me demande ce qui a valu ce triste privilége à un aussi excellent animal. Ses qualités, son intelligence, la force de son attachement, son imperturbable fidé-

lité, tout ce qui frappe d'abord et charme le plus en lui, tout ce qui enfin lui a mérité l'honneur d'être proposé aux hommes comme le modèle par excellence de toutes ces vertus, aurait dû, ce semble, le tenir à l'abri d'un préjugé qui les met toutes en oubli, et qui, par une contradiction singulière, fait du plus estimable des animaux, le plus méprisable et le plus vil. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question. Bornons-nous à dire que tout notre moyen-âge littéraire atteste la faveur singulière qu'y obtint cette injure; qu'elle a même sa place dans les écrits postérieurs d'où la langue et les mœurs perfectionnées et plus polies semblaient devoir l'exclure, qu'elle remplit les écrits populaires du XVIII[e] siècle et du commencement du XIX[e], et qu'elle continue à faire partie du sottisier de la classe de gens pour qui ou par qui ils ont été composés. On en pourrait dire ce que disait je ne sais quel plaisant du mot *goddam,* relativement à la langue anglaise, qu'il est le fond de la langue populaire parisienne. Et il n'est pas de sauce à laquelle on ne l'accommode.

J'en pourrais citer d'innombrables exemples, mais ce serait toujours la même chose, et l'on en sera suffisamment ennuyé, sans cette uniformité même. En voici donc seulement quelques uns.

Il y a d'abord la locution *chien de* avec les noms masculins et *chienne de* avec les noms féminins : on dit ce *chien de* temps, cette *chienne de* pluie, et tout le monde le dit, selon les gens plus ou moins collet-montés chez lesquels on se trouve.

Il est *chien,* ou quel *chien!* se dit un homme désagréable, brutal, sévère ou avare.

Un *chien !* est un juron.

« Mais un *chien!* Qui recule avet nous ? »

M[me] Engueule, Sc. VIII. 1754.

Jarnichien ! en est un autre ·

« *Jarnichien !* c'est noir. »

Ibid. Sc, 1.

Chien est un adjectif dans :

« Le tour est *chien.* »

Le Galant Savetier, par Saint-Firmin, Sc. VII. 1802.

Double *chien !* est une apostrophe.

Ibid. Sc. IX.

« Vilain sac à *chien* ! »

Léandre hongre, Sc. IV, dans le Théâtre des Boulevards, T. 1, p. 205. 1756.

« Marie *quatre à chien !* »

Amusemens à la Grecque. 1764.

« Il aura une peur d'un *trente chiens.* »

Mme Engueule, Sc. 1. 1754.

Tout le monde connaît ce refrain d'une chanson grivoise de Vadé :

J' veut être un *chien,*
Y a coups d'pied, y à coups d'poing
J' l'y cassis la gueule et la mâchoire.

Mme ENGUEULE.

« Sarpé millions d'escadrons d'*chiens!* c'est Suzon qui m'a joué c'tour-là? Garés, que j'la mette en bringue... Est-ce ti là, *chienne*, le grand marcy de t'avoir porté neuf mois dans mes entrailles?

SUZON.

« Eh ben! montés dans ma hotte; j'vous porterai un an, et vous m' devrés encore trois mois.

Mme ENGUEULE *à Lavigueur.*

« Pour toi, j' te pardonne tout; mais pour Suzon, et ce p'tit *chien*-là (Cadet) qu'étoit dans le ministère (mystère), sans m'en avartir, j' les rend bâtards. »

Mme Engueule, Sc. XIII. 1754.

Dans un couplet du XVIIe siècle, tiré, dit M. Francisque Michel (*Études de philologie comparée sur l'argot*, p. 109), « d'un manuscrit de son cabinet, » on lit :

Pour tenir un *chien*
De taille jolie,
Un reméde certain,
C'est de l'eau-de-vie;
La petite de Saint-Martin
En avalle soir et matin.

D'où M. Francisque Michel conclut que, comme on donnait de l'eau-de-vie à un chien « pour le tenir » (ce qui, par parenthèse, est un moyen de conviction ou un appât assez singulier),

« on a pu dire dans le peuple, de la *liqueur de chien* pour de *l'eau-de-vie*, et que cette expression aura pris faveur, à cause du proverbe qui dit que le chien est l'ami de l'homme. »

Je trouve d'abord un peu bien forcée ou plutôt tout à fait chimérique cette allégation, tirée par voie de conséquence, que le nom de *chien* a été donné à l'eau-de-vie, en reconnaissance de l'amitié que le chien porte à l'homme. On a pu, et bien certainement par un autre motif que j'avoue ne pas connaître, appeler de l'eau-de-vie *du chien*, puisqu'on l'appelait au XVIII[e] siècle et qu'on l'appèle encore à présent du *sacré chien ;* mais, dans tous les écrits populaires ou poissards que j'ai examinés, je n'ai pas trouvé un seul exemple du mot *chien* ayant la signification d'eau-de-vie, et j'en ai trouvé une quantité de la locution *sacré chien* avec la même signification.

J'admets toutefois que M. Francisque Michel soit en mesure de produire des exemples de l'une et l'autre sorte, il ne lui sera pas aisé de nous persuader que, pour s'attacher un chien, il faille lui faire avaler quelques petits verres, pas plus qu'il ne nous persuadera que, pour tenir un chien dans sa niche, il faille le lier avec des saucisses. Il me semble que la « jolie taille » du chien de son couplet et l'abus qu'y fait de l'eau-de-vie « la petite Saint-Martin », auraient dû le frapper et le faire douter de son interprétation.

La vérité est qu'ici le chien est la petite Saint-Martin elle-même, et que ce mot était alors comme il n'a pas cessé d'être appliqué tantôt à l'amant en titre d'une fille publique, tantôt à cette fille elle-même, ou à tout autre en possession d'un amant. En voici deux exemples de dates récentes :

« J'entends un cri. Cré nom ! c'est mon *chien !* »

Le Gaulois, journal, numéro du 27 Décembre, 1868.

Ici, c'est la fille qui parle de l'amant. Mais voici l'amant qui parle de et à la fille :

Mon p'tit *chien*,
Ca va bien...
J' t'acheterai d'abord
Un p'tit bonnet sans dentelle
Tu n' m'en paraîtras qu'plus belle.

Album lyrique, III[e] livraison. Paris, chez F. Gauvin. S. D.

CH. NISARD.

A continuer.

COMPTES RENDUS.

Cours de Géographie industrielle et commerciale de la Belgique, *par* Jules Sobry, *professeur de commerce à l'Athénée royal de Hasselt.* — Première partie : Géographie industrielle. — 1 vol. in-18, de 100 pages.

Quoique cet ouvrage ne soit écrit que pour les classes supérieures professionnelles des athénées et colléges, et semble être offert uniquement aux professeurs de sciences commerciales et à leurs élèves, il se recommande par sa nature à tous ceux qui désirent avoir des notions sur les richesses industrielles de notre pays.

Telle est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés après une première lecture du travail de M. Sobry.

Un examen ultérieur n'a fait que confirmer en nous cette première impression, et nous a montré en outre que cet ouvrage se distingue par l'excellence de sa méthode, par le choix et l'exactitude des détails et par la simplicité et la concision du style, toutes qualités indispensables au succès d'un livre classique et surtout à une géographie.

Voyons de plus près comment l'auteur a procédé et justifions la faveur avec laquelle nous avons accueilli son livre.

Les élèves des classes professionnelles qui se destinent à la section commerciale et industrielle, sont appelés à étudier deux fois la Géographie de la Belgique, une fois en cinquième et une fois en seconde et en première. Remarquons toutefois que dans la classe inférieure, ils apprennent à connaître le pays au point de vue descriptif et politique, tandis qu'en seconde ils l'étudient au point de vue commercial et industriel. Dès lors, un livre destiné aux cours supérieurs doit être écrit sur un tout autre plan que celui qui doit servir dans le cours élémentaire. Au lieu de faire connaître l'importance relative des diverses localités, il devra exposer celle des diverses branches d'industries. Il ne s'agit plus ici de diviser le pays par provinces et arrondissements, d'appeler l'attention sur la population, les monuments et les institutions remarquables de chaque ville et de faire une énumération nécessairement fort écourtée des principales industries qui animent les différentes localités : ce sont là toutes choses que l'élève sait déjà ou du moins est censé savoir. Il faut ici lui montrer dans leurs ressources et leurs progrès, avec leurs ramifications et leurs liens de solidarité, nos nombreuses industries nationales,

afin qu'il ait une notion bien fondée, une idée bien raisonnée de la puissance industrielle de son pays.

C'est ce qu'a fort bien compris M. Sobry et nous l'en félicitons. Quittant la voie jusqu'ici suivie par ses prédécesseurs, il a, comme il l'indique dans sa préface, abandonné la subdivision de la Belgique en provinces et arrondissements, ces circonscriptions faites en vue de faciliter l'administration, ne pouvant servir de base à l'étude du sol et des industries.

Mais il ne suffit pas de concevoir un plan; il faut encore l'exécuter. Ici l'auteur s'est inspiré des meilleurs principes. Pour exposer d'une manière complète et pratique les diverses branches d'industrie, pour en faire ressortir l'importance relative, point ne suffit de les énumérer dans un ordre plus ou moins logique. Ce serait, pour nous servir d'une figure que nous inspire le mot *branches*, comme si un botaniste voulant nous faire connaître un arbre, se bornait à en décrire les rameaux; sa description serait incomplète si elle négligeait la racine et le tronc; elle manquerait de sens logique, si elle ne présentait les diverses parties du végétal dans l'ordre naturel de leur développement. C'est cette marche naturelle qui a été adoptée dans l'ouvrage que nous analysons.

Avant de faire connaître les nombreuses industries, qui font de notre beau pays un vaste et riche atelier, l'auteur nous présente l'étude du sol et les industries qui s'y rattachent le plus intimement, comme l'agriculture, l'exploitation des mines et carrières, puis il traite des branches industrielles alimentées par les produits du sol et il arrive ainsi à diviser son travail en quatre parties portant respectivement pour titres :

Chap. I. Industrie agricole,
„ II. Industrie extractive,
„ III. Industries qui transforment les produits de l'agriculture,
„ IV. Industries qui transforment les produits de l'industrie minière.

Les deux premiers chapitres méritent uue mention spéciale. L'auteur y a non seulement, comme nous l'avons dit, renoncé aux chemins battus, mais il a su tirer le parti le plus heureux des travaux spéciaux dont il fait l'énumération dans sa préface.

Le chapitre premier est une réduction très réussie et parfaitement adaptée au cadre de l'ouvrage, des écrits de MM. Bellefroid, De Laveleye, Houreau, etc., sur le sol arable de l'agriculture en Belgique. Le chapitre II est basé sur les cartes de Dumont et les ouvrages de MM. d'Omalius, Tarlier et autres; les nombreux *systêmes* de nos géologues y sont groupés en un petit nombre de subdivisions qui nous présentent néanmoins un tableau complet de nos richesses minérales. Par cette réduction et en écartant avec soin tout ce que le vocabulaire ordinaire de la géologie présente d'embarrassant pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec lui, l'auteur a réussi à se mettre à la portée de tout le monde, tout en restant fidèle à la science.

Enfin, pour faciliter l'étude de ces deux chapitres, M. Sobry a joint

à son livre — et ceci encore est une innovation dont nous lui savons gré — deux cartes très claires représentant en réduction les belles cartes géologiques d'André Dumont. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que l'auteur n'ait pas cru devoir faire chromolithographier ces cartes; elles y auraient gagné en clarté et en valeur.

Les chapitres III et IV sont une espèce de déduction des deux chapitres précédents auxquels ils se lient naturellement. Quoiqu'ils soient traités supérieurement dans la plupart de leurs détails, nous y avons relevé quelques inexactitudes, mais elles sont d'autant plus excusables que M. Sobry n'a pas pu faire usage des renseignements fournis par le dernier recensement industriel dont les résultats n'ont pas été publiés.

C'est là, du reste, une difficulté inhérente à la matière; les faits économiques sont sujets à des fluctuations incessantes, et essayer d'en exprimer, en une formule immuable et toujours exacte, les données si changeantes et si difficiles à recueillir, ce serait entreprendre la quadrature du cercle.

Nous avons parlé aussi de la concision et de la simplicité du style du livre de M. Sobry. Ce sont là, croyons-nous, des qualités qui ne sont pas à dédaigner dans un ouvrage de géographie. Si un langage imagé imprime mieux dans l'esprit les détails en les dessinant plus vigoureusement, il oblige aussi quelquefois à des longueurs nuisibles à un livre destiné à être mis entre les mains des élèves. D'ailleurs, n'oublions pas qu'un manuel ne peut jamais remplacer la leçon du professenr, et que c'est à ce dernier de présenter en un tableau vivant ct animé ce que contient celui-là sous une forme simple et concise.

En somme donc, le *Cours de géographie* de M. Sobry nous paraît être un ouvrage que le succès attend. Il nous tarde de voir paraître la seconde partie, qui, nous n'en doutons pas, sera à la hauteur de la première. L'ouvrage complet comblera une lacune qui n'existe que depuis trop longtemps dans notre enseignement commercial.

ALEX. HUBERT.

Le troisième et le quatrième poème contenus dans l'Iliade, *d'après Lachmann, avec un appendice sur Théodore Bergk et la question homérique, par le* Dr H. K. BENICKEN. — Halle, Mühlmann, 1873. — in-8°, 250 pages.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre est destiné à mettre les professeurs en état de se faire une idée exacte des travaux critiques qui ont été entrepris sur l'Iliade depuis Wolff jusqu'à nos jours. On sait que Wolff et après lui Lachmann out contesté l'unité de l'Iliade et ont prétendu que l'œuvre qui porte ce nom n'est pas autre chose

qu'une réunion de poèmes se rattachant tous à la lutte des Troyens contre les Grecs et reliés entre eux par des transitions plus ou moins habiles. Le Dr Benicken cherche à mettre en pratique les idées de Lachmann à ce sujet et s'occupe spécialement de rétablir dans leur intégrité primitive les deux poèmes qui correspondent au 3e et au 4e chant de l'Iliade.

En ce qui concerne le 3e chant de l'Iliade, le Dr Benicken est d'avis que le poème primitif qui lui a donné naissance traitait purement et simplement du combat de Paris et de Ménélas, et que tous les vers qui ont trait à l'intervention de Priam et à l'énumération faite par Hélène des principaux chefs des Grecs, doivent être regardés comme interpolés. Il insiste surtout sur la faiblesse de certaines transitions, il fait remarquer, entre autres choses, qu'il n'est pas admissible que Priam ne connaisse pas encore les héros qui combattent depuis neuf ans sous les murs de Troie, et demande à Hélène de les lui désigner; il établit enfin que, si l'on supprime tous ces hors-d'œuvre, le 3e chant de l'Iliade devient irréprochable au point de vue de l'harmonie et de l'unité. Les vers qui suivent l'enlèvement de Paris par Vénus doivent également être regardés comme des vers ajoutés au poème primitif.

Quant au 4e chant de l'Iliade, il provient, suivant le Dr Benicken, d'un poème primitif qui traitait de la rupture de la convention intervenue entre les Troyens et les Grecs et de la visite d'Agamemnon dans les différentes parties du camp, afin de ramener tous les chefs grecs au combat. Toute la dernière partie, du vers 422 au vers 544, doit être rattachée au poème suivant, qui traite de la bravoure de Diomède et qui a donné naissance au 5e chant de l'Iliade.

Il ne serait pas possible, sans dépasser les limites d'un simple compte-rendu, d'entrer dans le détail de tous les arguments que l'auteur invoque à l'appui de sa manière de voir. Disons seulement qu'il y fait preuve d'une connaissance approfondie de la question homérique et de tous les travaux que les Allemands lui ont consacrés, et que le travail de reconstitution auquel il se livre sur le 3e et le 4e chant de l'Iliade est l'œuvre d'un critique intelligent et judicieux Il est à désirer que le Dr Benicken continue la publication de ses études sur l'Iliade et reconstitue, autant que la critique peut le faire, le texte probable des éléments primitifs du poème homérique.

O. Merten.

VARIA.

Choix de sujets de compositions latines donnés pendant l'année scolaire 1872-1873 dans les trois classes supérieures du gymnase de Joachimsthal à Berlin.

NEUVIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

De Agricolae virtutibus imperatoriis. — Quaeratur, num in omni libero populo maximeque in pacatis tranquillisque civitatibus praecipue semper floruerit semperque dominata sit eloquentia. — Romanos Augus i aetate magnas inter opes inopes fuisse. — De Horatio musarum sacerdote. — Optimum quemque patria maxime delectari. — Athenienses republica et florentissima et afflicta in studio literarum artiumque praeclarissime versatos esse. — Galbam continentia clarum mediocritate ingenii perisse, Othonem splendoris appetentem fato cessisse, Vitellium vitiis elatum vitiis corruisse. — Augustum ab Horatio nusquam sine officii quadam admonitione esse laudatum. — Ingrata quae tuta. — Philippum regem Alexandro filio gloria imparem, factis parem fuisse.

HUITIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

Duo Arpinates, Marius et Cicero, rempublicam Romanam ab interitu servarunt. — Aristides et Coriolanus quomodo iniuriam a patria sibi illatam tulerint, demonstretur. — Dies Alliensis cum clade Cannensi comparetur. — Enarretur, quomodo inter Achillem et Agamemnonem coorta sit ira et quae inde secuta sint. — Themistocles quibus potissimum rebus de Atheniensium republica eximie meritus fuerit. — Atheniensium respublica quibus rebus interierit. — Concordia parvae res crescunt, discordia maximae dilabuntur.

SEPTIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

Miltiades fortitudine, Themistocles prudentia, Aristides iustitia res Atheniensium maxime firmaverunt atque auxerunt. — M. Manlius de saxo Capitolino, unde Gallos deturbaverat, ipse dejicitur. — Quibus rebus iudices adducti sint, ut in accusatore Verris constituendo Caecilio anteponerent Ciceronem. — C. Scribonius Curio quomodo in Africa rebus initio bene gestis cum exercitu interierit, enarretur.

Sujets de composition donnés à l'examen de sortie.

Caesari eandem in pace quam in bello virtutem adfuisse. — Prudentia Periclem, Socratem sapientia clarum.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

CLASSES DES SCIENCES.

Programme de concours pour 1875.

Première question. — Examiner et discuter, en s'appuyant sur de nouvelles expériences, les causes perturbatrices qui influent sur la détermination de la force électro-motrice et de la résistance intérieure d'un élément de pile électrique ; faire connaître en nombre ces deux quantités pour quelques-unes des piles principales.

Deuxième question. — On demande un exposé des connaissances acquises sur les relations de la chaleur avec le développement des végétaux phanérogames, particulièrement au point de vue des phénomènes périodiques de la végétation, et, à ce propos, discuter la valeur de l'influence dynamique de la chaleur solaire sur l'évolution des plantes.

Troisième question. — On demande de nouvelles recherches sur le développement embryonnaire des Tuniciers.

Quatrième question. — On demande de nouvelles recherches pour établir la composition et les rapports mutuels des substances albuminoïdes.

Cinquième question. — On demande la description du système houiller du bassin de Liége.

La valeur de la médaille d'or attribuée comme prix est de *mille francs* pour les 4me et 5me questions ; elle reste fixée à *six cents* francs pour les 1re, 2me et 3me questions.

Ch. Joret. — 17 janvier : **Jules Zeller,** Histoire d'Allemagne, par J. Monod. — **Janet,** La morale, par Y. — 24 janvier : **Madvig,** Corrections latines, par Ch. Thurat. — **Perréaz,** Des transformations du langage en Angleterre, par Ch. Joret. — **Moreau,** Histoire de l'Acadie française, par T. de L. — **Schorn,** Histoire de la Pédagogie, par M. B. — 31 janvier : **Petermann,** Manuel de la langue samaritaine, par A. Harkary. — **Richter,** Annales Mérovingiennes, par G. M. — Sommaire du 7 février : **Gaffarel,** Eudoxe de Cyzique et le périple de l'Afrique dans l'antiquité, par P. Vidal-Lablache. — **Longnon,** Les cités gallo-romaines dans la Bretagne. — **Deloche,** La trustis de l'antrustion royal, par Marcel Thévenin. — 13 f. **Kammer,** l'Unité de l'Odyssée, par H. Weil. — **Genthe,** Bibliographie des travaux sur Sophocle, par Ed. Tournier. Lettre de M. Zeller; réponse de M. Monod. — 21 f. **Nitzch,** l'Annalistique romaine, par A. Bouché-Leclercq. — La vie d'Agricola de Tacite, p. p. **Draeger,** 2e édition, par J. Gantrelle. — 28 f. Études indiennes, p. p. **Weber,** t. XIII, par A. Barth. — **Havet,** Mémoire sur la date des écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon, par Charles Thurot. — **Comparetti,** Virgile au moyen-âge, par G. P.

NÉCROLOGIE.

“ La Belgique, dit M. De Keyser, président de l'Académie, dans le discours qu'il prononça sur la tombe de M. Quetelet, la Belgique vient de perdre sa plus incontestable illustration dans le domaine des sciences, celui de ses savants qui avait su s'acquérir la réputation la plus universelle : le nom qu'il portait représente, à l'étranger, la Belgique intellectuelle.

„ L'Académie royale, qui se plaît à se reconnaître comme sa création, son œuvre préférée, ne saurait entourer de trop d'hommages cette tombe où va descendre la dépouille mortelle de son secrétaire perpétuel, de celui qui, pendant cinquante-quatre ans, a pris part à ses travaux, qui, pendant quarante années, les a dirigés et a gouverné sa petite république de façon à lui assurer, au dehors, une renommée solidement établie.

„ Jacques-Adolphe-Lambert Quetelet est né à Gand le 22 février 1796. A l'âge de 18 ans, il était déjà professeur de mathématiques au collége de sa ville natale ; cinq ans plus tard, il occupait la même chaire à l'athénée royal de Bruxelles, position qu'il échangea, en 1828, contre celle

de directeur de l'Observatoire royal, établissement qui venait d'être fondé et dont il avait dirigé l'installation. Il n'abandonnait point pour cela l'enseignement oral, indépendamment des cours d'astronomie qu'il avait ouverts à l'Observatoire même, il enseigna la même science ainsi que la géodésie à l'école militaire dès la création de cette institution.

„ Membre de l'Académie des sciences et des lettres de Bruxelles depuis 1820, il a présidé la compagnie du 5 mai 1832 jusqu'au 22 novembre 1834, époque à laquelle il fut nommé secrétaire perpétuel.

„ Il eut une part prépondérante dans la réorganisation qui, à la fin de 1845, compléta l'Académie par l'adjonction d'une classe des beaux-arts. Les statuts confèrent au secrétaire perpétuel le droit de siéger dans chacune des trois classes comme membre titulaire; Quetelet aurait pu se passer de cette disposition; il méritait à juste titre, par la variété de ses connaissances, un siége dans toutes les trois : si les sciences exactes avaient été l'étude principale de sa vie, les lettres étaient loin de lui être étrangères; il s'était même essayé à la poésie et il avait conservé du commerce de la muse un style facile, élégant et toujours correct qui rehausse le mérite de ses écrits scientifiques; il a, d'ailleurs, produit de nombreux travaux qui rentrent dans la spécialité des sciences morales et politiques; sa place était encore marquée dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts. Ses minutieuses recherches sur les proportions du corps humain, ses propositions ayant pour objet l'élucidation de divers points de l'histoire artistique de la Belgique ont prouvé son aptitude dans cet ordre d'idées.

„ Pour rappeler les services que Quetelet a rendus à l'Académie, il faudrait refaire l'histoire complète de la compagnie, depuis le jour où il a pris les rênes de son gouvernement; il les a tenues d'une main ferme, s'identifiant avec l'institution au point que ni l'âge ni les infirmités n'ont jamais pu les lui faire abandonner un seul instant. On peut dire aujourd'hui qu'il est mort au champ d'honneur : il siégeait encore à l'une des séances de ce mois.

„ La variété de ses connaissances et sa grande expérience lui valurent de nombreuses missions du gouvernement; il a siégé dans presque toutes les commissions d'Etat qui, depuis un demi siècle ont été appelées à résoudre les questions d'enseignement, d'organisation scientifique, de statistisque. Maintes fois, ses collègues lui ont déféré la présidence, notamment dans la commission centrale de statistique, dont il dirigea les travaux pendant nombre d'années. Les congrès scientifiques dans quelque pays qu'ils se réunissent, tenaient à honneur de l'avoir comme représentant de la science belge.

„ Je n'essayerai point d'énumérer les distinctions honorifiques que lui décernèrent les souverains de presque toutes les nations civilisées, les distinctions plus flatteuses encore qu'il tenait de ses confrères en sciences de presque toutes les Académies du monde.

„ Tous ces honneurs, qui peuvent rehausser la pompe des obsèques, disparaîtront bientôt; ils laisseront subsister des monuments plus durables : ces œuvres si nombreuses et si importantes que la critique étrangère a accueillies avec respect et reconnaissance, que sa patrie n'oubliera point. „

Parmi les ouvrages que les sciences doivent à M. Quetelet et qu'il laisse comme des témoignages de sa belle intelligence et de ses assidus travaux, nous citerons : l'Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges ; les Sciences mathématiques et physiques au commencement du XIXe siècle; la Météorologie de la Belgique comparée à celle du globle; les Eléments d'astronomie; Physique sociale ou essai sur le développement des facultés de l'homme; du Système social et des lois qui le régissent; l'Anthropométrie ou mesure des différentes facultés de l'homme; sur la théorie des probabilités, appliquée aux sciences morales et politiques; instructions populaires sur le calcul des probabilités; Astronomie populaire, etc., etc.

Il a publié en outre de nombreux et savants articles dans les Bulletins de la commission centrale de statistique et a fait paraître de 1834 à 1874 les Annuaires de l'Observatoire de Bruxelles ainsi que l'Almanach séculaire qui parut en 1854.

Enfin, toutes les publications de l'Académie témoignent par les écrits de M. Quetelet depuis son entrée, en 1820, dans ce corps savant, combien était prodigieuse son activité intellectuelle.

La vie de ce savant illustre, de cet homme de bien, de cet excellent citoyen, a été, comme on le voit, bien remplie.

ACTES OFFICIELS.

La *Revue*, à différentes reprises, avait signalé au gouvernement les nombreux inconvénients que présentait le concours général des établissements d'instruction moyenne du 1er degré dans les conditions où il se faisait jusque maintenant, tout en indiquant les améliorations qu'on y pouvait introduire. Ces mêmes inconvénients n'avaient pas échappé non plus à l'attention du conseil de perfectionnement, puisque c'est d'accord avec lui que le gouvernement a apporté à l'organisation de ce concours les modifications que nous sommes heureux de pouvoir donner ci-après, ne doutant pas qu'elles ne soient accueillies avec faveur par tout le corps enseignant.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 36 de la loi du 1er juin 1850, relatif au concours général entre les établissements d'instruction moyenne ;

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu,

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Notre arrêté du 28 mai 1873, portant organisation du concours général de l'enseignement moyen du premier degré, en 1873, est maintenu pour le concours de 1874, sauf en ce qui concerne les dispositions ci-après, qui sont modifiées de la manière suivante :

« Art. 1er, § 4. Toutes les opérations du concours auront pour base *le programme du 5 août 1873, publié officiellement dans le* MONITEUR *du 8 du même mois*, n° 220.

» Art. 12, § 2. Ne pourront être portés sur cette liste :

» *A*. Les vétérans ;

» *B*. En quatrième, les élèves qui, *au 1er juillet 1874*, auront accompli leur dix-septième année... (Le reste comme à l'article.)

» Art. 17, § 6. Ne pourront être portés sur ces listes, les élèves qui, *au 1er juillet 1874*, auront accompli leur vingt et unième année. »

Art. 2. Le concours entre les établissements d'instruction moyenne du premier degré aura lieu, en 1875, d'après les dispositions ci-après :

Les dix athénées royaux, les établissements communaux et provinciaux subsidiés par le ouvernement, les établissements exclusivement com-

munaux ou provinciaux, les établissements patronnés par les communes sont tenus d'y prendre part, à moins qu'ils n'en soient dispensés par Notre Ministre de l'intérieur.

Les établissements privés pourront y être admis sous les conditions indiquées ci-après.

Toutes les opérations du concours auront pour base le programme tel qu'il sera publié officiellement par le gouvernement pour l'année scolaire 1874-1875.

Art. 3. Seront appelées à concourir :

Dans la section des humanités :

Une des quatre classes supérieures, à désigner par le sort.

Dans la section professionnelle :

Une des deux classes de troisième ou de première professionnelle, à désigner par le sort.

Art. 4. Dans les parties du royaume où la langue flamande est en usage, il sera ouvert un concours spécial de flamand, tant pour la section des humanités que pour la section professionnelle.

Seront appelées à ce concours, les classes désignées par le sort pour le concours général.

Dans les athénées et les colléges des provinces wallonnes, les élèves pourront, sur leur demande, être admis au concours spécial de flamand.

Art. 5. Toutes les épreuves du concours ont lieu par écrit.

Cependant, pour le concours de la classe supérieure de mathématiques, en première scientifique, il y aura une épreuve *par écrit* et une épreuve *orale*.

Art. 6. Les épreuves par écrit consisteront en un même travail, exécuté le même jour, dans les communes siéges des établissements concurrents.

Elles auront lieu hors de l'enceinte de l'athénée ou du collége, en présence d'un membre du bureau administratif ou d'un membre de l'administration communale et sous la surveillance d'un ou de plusieurs délégués.

Art. 7, § 1er. Dans les classes d'humanités, le concours aura pour objet :

En quatrième :

Un exercice de rédaction française;
Un thème latin;
Une traduction du latin en français;
Des exercices sur la langue grecque (sans dictionnaire);
Une traduction du grec en français;
L'histoire et la géographie;
Les mathématiques.

En troisième :

Un exercice de composition française
Un thème latin;

Une traduction du latin en français ;
Une traduction du grec en français ;
Un thème flamand, allemand ou anglais (¹) ;

Art. 8. Les deux épreuves (la composition écrite et l'examen oral) que subiront les concurrents de la première professionnelle (cours supérieur de mathématiques) consisteront, l'une et l'autre, en questions théoriques et en problèmes.

Art. 9. L'examen oral sur les mathématiques aura lieu à Bruxelles, publiquement : il durera, pour chaque concurrent, trente-cinq minutes.

Seront admis à l'épreuve orale, les élèves qui, dans l'épreuve écrite, auront obtenu au moins les deux tiers des points attribués à un travail excellent.

Art. 10. Les établissements privés devront, pour être admis à concourir, en faire la demande par écrit au département de l'intérieur et avoir une organisation analogue à celle des établissements soumis au régime de la loi du 1er juin 1850.

Le gouvernement constatera si les établissements privés qui désireraient concourir sont dans les conditions requises.

Art. 11. Tous les établissements qui prendront part au concours, soit volontairement, soit à titre d'obligation, adresseront directement au département de l'intérieur :

1° La liste des élèves formant chacune des quatre classes supérieures d'humanités ;

2° La liste des élèves formant chacune des deux classes de troisième et de première professionnelles ;

3° Les listes spéciales des élèves de la première industrielle et commerciale et de la première scientifique.

La liste spéciale de la première scientifique comprendra les élèves de la rhétorique latine qui suivraient le cours supérieur de mathématiques.

Lorsque les élèves de la seconde latine suivront le cours de mathématiques en seconde scientifique, mention en sera faite sur la liste de la première de ces classes.

Les préfets des études des établissements, situés dans les provinces wallonnes, indiqueront les élèves qui auront déclaré vouloir prendre part au concours spécial de langue flamande.

Les listes porteront l'indication du nom, des prénoms, de l'âge, du

---

(¹) Dans les provinces flamandes, le concours devra porter sur la langue anglaise ou sur la langue allemande ; dans la province allemande, sur la langue anglaise ou la langue flamande, et, dans les provinces wallonnes, sur la langue flamande, la langue allemande ou la langue anglaise.

lieu de naissance de chaque élève et du domicile de ses parents. Elles mentionneront, en outre, si l'élève est ou non vétéran.

Art. 12. Ne seront admis à concourir que les élèves inscrits sur la liste de leur classe respective, vérifiée et arrêtée par le département de l'intérieur avant l'ouverture du concours.

Ne pourront être portés sur cette liste :

A. Les vétérans ;

B. En quatrième, les élèves qui, au 1er juillet 1875, auront accompli leur 17e année.

En troisième, dans les deux sections, — 18e —

En seconde latine, — 17e —

En rhétorique et en 1re professionnelle, — 20e —

L'histoire et la géographie ;

Les mathématiques.

En seconde :

Une composition française ;

Un thème (sans dictionnaire) ou une composition latine, au choix du gouvernement ;

Une traduction du latin en français ;

Une traduction du grec en français ;

Un thème flamand, allemand ou anglais (1) ;

L'histoire et la géographie ;

Les mathématiques.

En rhétorique :

Une composition française ;

Une composition latine (sans dictionnaire) ;

Une traduction du latin en français ;

Une traduction du grec en français ;

Un thème flamand, allemand ou anglais (1) ;

L'histoire de Belgique et des notions sur les institutions du pays ;

Les mathématiques ;

La physique.

§ 2. Dans les classes professionnelles, le concours aura pour objet :

En troisième :

Un exercice de composition française ;

Un thème flamand, allemand ou anglais (1) ;

L'histoire et la géographie ;

Les mathématiques ;

Les sciences commerciales ;

La physique et l'histoire naturelle.

En première :

A. Pour les deux sections réunies :

Une composition française ;

Un thème flamand, allemand ou anglais (1) ;

L'histoire de Belgique et des notions sur les institutions du pays ;

B. Pour les élèves de la section industrielle et commerciale :

Les sciences commerciales, y compris le droit commercial;

La géographie commerciale et industrielle; l'histoire industrielle et commerciale des provinces qui constituent le royaume de Belgique;

L'économie politique ;

La chimie ;

C. Pour les éléves de la section scientifique :

Les mathématiques.

§ 3. Pour les concours spéciaux de langue flamande, l'objet de l'épreuve sera une narration ou tout autre exercice de composition.

La preuve de l'âge se fera lors du concours par écrit : le délégué exigera la production des actes de naissance des concurrents; il en tiendra note dans son procès-verbal.

Art. 13. Notre Ministre de l'intérieur nommera des délégués pour surveiller les opérations du concours dans chacun des établissements concurrents.

La surveillance se fera : dans les athénées royaux, par des délégués appartenant au corps professoral des établissements communaux, patronnés ou privés qui prendront part au concours; dans les établissements communaux, patronnés ou privés, par des délégués appartenant au corps professoral des athénées royaux.

Le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale et les délégués nommés par le Ministre sont seuls présents aux travaux du concours.

Aucune autre personne ne peut avoir ac ès dans la salle où les concurrents sont réunis.

Art. 14. Les concours seront jugés par un jury que nommera Notre Ministre de l'intérieur.

Ce jury pourra être subdivisé en autant de sections qu'il y a de matières portées au programme de la classe appelée au concours.

Art. 15. Les travaux des concurrents seront appréciés d'après une échelle de points dont le maximum doit représenter un travail excellent.

La valeur relative des matières sur lesquelles porteront les concours est déterminée ainsi qu'il suit :

A. Dans la section des humanités :

	4e	3e	2e	Rhétorique.
Composition française	50	60	60	60
Thème latin ou composition	60	60	60	50
Version latine	40	40	40	40
— grecque	60 (1)	40	40	40
Thème flamand, allemand ou anglais	20	20	20	20
Histoire et géographie	30	40	40	40
Mathématiques	40	40	40	40
Physique	»	»	»	10
		300 points.		

(1) Vingt points pour les exercices grammaticaux, sans dictionnaire.

B. Dans la section professionnelle :

	3e	1re
Composition française	50	50
Thème flamand, allemand ou anglais . .	39	30
Histoire et géographie	20	20
Mathématiques	60	"
Sciences commerciales	20	"
— physiques	20	"
	200 points.	100 points.

A. Première commerciale et industrielle :

Sciences commerciales . . . . , ...	80
— physiques	20
	100 points.

B. Première scientifique :

Mathématiques . . . . 100 points.

Le mode d'évaluation sera arrêté par le jury, préalablement à l'examen du travail et des réponses des concurrents.

Art. 16. Les prix, les accessits et les mentions honorables seront décernés aux élèves qui auront obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des matières du concours.

En première professionnelle, il y aura un prix spécial pour les élèves de la section commerciale et un prix spécial pour ceux de la première scientifique.

Il pourra être accordé pour chaque classe de rhétorique, de deuxième, de troisième et de quatrième latine, ainsi que de troisième professionnelle, *quatre* prix et *vingt* nominations.

Pour chacun des concours de la première professionnelle, ainsi que pour le concours de langue flamande, spécial à cette classe, il pourra être accordé *deux* prix et *quatre* nominations.

Pour le concours spécial de langue flamande dans les autres classes, il pourra être accordé *deux* prix et *dix* nominations.

Un prix ne pourra être accordé à un élève qui n'aura pas obtenu au moins . . . . 65 points sur 100.

Un accessit . . . . 60 —

Une mention honorable . . . . 55 —

Le premier prix en rhétorique latine, ainsi que le premier prix dans la première scientifique et dans la première commerciale, sont qualifiés de *prix d'honneur* quand, dans l'ensemble des épreuves, le lauréat a obtenu 75 points au moins sur 100.

Les élèves qui auront doublé la rhétorique latine ou la première professionnelle pourront, en ce qui concerne chacune de ces classes, prendre part au concours mentionné à l'article 7 ci-dessus.

Ils devront être compris dans des listes spéciales.

Ne pourront être portés sur ces listes, les élèves qui, au 1er juillet 1875, auront accompli leur vingt et unième année.

Un prix spécial sera accordé à ceux qui obtiendront au moins 65 points sur 100. Il ne leur sera pas décerné d'autre distinction.

Les élèves de rhétorique latine et ceux de la seconde latine qui fréquentent le cours de mathématiques, respectivement en première scientifique et en seconde scientifique, sont admis à concourir pour l'ensemble des matières avec leurs condisciples de la section des humanités.

Art. 18. La distribution des prix aura lieu à Bruxelles, pendant les fêtes de septembre.

Tous les lauréats seront appelés pour recevoir les prix ou les accessits qu'ils auront obtenus.

Les diplômes accordés pour les mentions honorables seront envoyés aux élèves par l'intermédiaire des administrations communales.

Art. 19. Les résultats généraux du concours seront publiés annuellement au *Moniteur*.

On y renseignera notamment, pour chacune des classes concurrentes des différents établissements :

1° Le nombre des élèves inscrits ;

2° Le nombre des élèves admis et celui des élèves non admis à concourir ;

3° Le nombre des concurrents et celui des absents avec ou sans motifs légitimes ;

4° La moyenne du nombre des points obtenus dans chaque matière par les élèves concurrents ayant réuni :

A. Au moins la moitié du maximum des points ;

B. Au moins le quart du maximum des points ;

C. Moins du quart des points.

5° Le nombre des élèves n'ayant obtenu aucun point ou ayant refusé de concourir.

Art. 20. Les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer la tenue du concours, ainsi que les décisions à intervenir sur les cas douteux seront prises par Notre Ministre de l'intérieur, chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 19 janvier 1874.
LEOPOLD.

Par le roi :
Le ministre de l'Intérieur,
DELCOURT.

MATHÉMATIQUES.

APPLICATIONS D'UNE FORME PARTICULIÈRE DE L'ÉQUATION DE LA LIGNE DROITE.

Nous nous proposons dans cet article, de montrer l'usage qu'on peut faire avec avantage, dans la Géométrie analytique plane, d'une forme particulière de l'équation de la ligne droite.

Considérons une droite AB rapportée à des axes rectilignes OX, OY faisant entre eux un angle θ (le lecteur est prié de faire la figure); soit α l'angle que la droite fait avec l'axe OX, α' l'angle avec l'axe OY; soient aussi x', y' les coordonnées d'un point A fixe sur cette droite et x, y celles d'un point quelconque M; enfin posons AM $= \rho$, et l'on trouve facilement pour l'équation de la droite AB

$$\frac{'x - x}{\sin \alpha'} = \frac{y - y'}{\sin \alpha} = \frac{\rho}{\sin \theta} \quad \ldots \quad (1)$$

Cette équation est tout à fait générale au moyen des conventions suivantes (à moins de désignation contraire):

1° La quantité α est l'angle de la droite AB, dans le sens de A vers M, avec une parallèle à l'axe des X menée par le point A et dans le sens des X positifs.

D'après cette convention l'angle α est compris entre o et 2π; on peut anssi prendre pour α un angle compris entre o et π, mais alors le terme ρ est positif ou négatif suivant que $y - y_{\prime} \gtrless 0$.

2° La quantité α' est l'angle déterminé par la relation $\alpha + \alpha' = \theta$, d'où $\alpha' = \theta - \alpha$.

L'équation dont nous nous occupons peut être aussi mise sous la forme

$$\frac{x - x'}{m} = \frac{y - y'}{n} = \rho \quad \ldots \quad (2)$$

en posant

$$m = \frac{\sin \alpha'}{\sin \theta} \quad \text{et} \quad n = \frac{\sin \alpha}{\sin \theta}.$$

Ces quantités m et n que nous appellerons les *paramètres de direction* de la droite, sont des quantités inversement proportionnelles à $\sin \alpha$ et $\sin \alpha'$; $a = \frac{n}{m} = \frac{\sin \alpha}{\sin \alpha'}$, est le coefficient angulaire de la droite; *l'ordonnée à l'origine* $b = \rho n + y'$ et comme $\rho = -\frac{x'}{m}$, $b = \frac{my' - nx'}{m}$ ou $y' - ax'$; enfin $p = my' - nx'$ est la distance de l'origine à la droite AB.

Les paramètres qui entrent dans l'équation (1) ou (2) sont ce qu'on pourrait appeler les coordonnées naturelles du point M : *la distance à un point fixe* A *et la direction de la droite suivant laquelle ou compte cette distance.* Nos équations permettent d'éviter l'emploi d'un pôle fixe comme dans les coordonnées polaires, et l'on peut passer facilement des coordonnées polaires aux coordonnées cartésiennes et réciproquement, puisque les deux genres de coordonnées entrent à la fois dans l'équation.

Il est encore utile de remarquer que

$$x - x' = m\rho$$

$$y - y' = n\rho$$

sont les projections de la portion AM de la droite AB sur les deux axes des coordonnées : ce qui établit une relation entre les procédés de la géométrie analytique et ceux de la géométrie descriptive.

Donnons maintenant quelques applications de ces formules.

I. *Déterminer les angles que la droite*

$$\frac{x - x'}{m} = \frac{y - y'}{n}$$

fait avec les axes.

Solution. On peut écrire immédiatement les deux relations suivantes :

$$\frac{\sin \alpha}{\sin \alpha'} = \frac{n}{m} \text{ et } \alpha + \alpha' = \theta.$$

D'où

$$\frac{\sin \alpha}{\sin (\theta - \alpha)} = \frac{n}{m}, \operatorname{tang} \alpha = \frac{n \sin \theta}{m + n \cos \theta}, \operatorname{tang} \alpha' = \frac{m \sin \theta}{n + m \cos \theta}.$$

Ou bien encore

$$\frac{\sin \alpha - \sin \alpha'}{\sin \alpha + \sin \alpha'} \text{ ou } \frac{\operatorname{tang} \frac{1}{2} (\alpha - \alpha')}{\operatorname{tang} \frac{1}{2} \theta} = \frac{n - m}{n + m}$$

formule qui donne $\alpha - \alpha'$; on connait d'ailleurs $\alpha + \alpha'$ et l'on pourra calculer séparément les angles α et α'.

II. *Trouver l'angle* V *de deux droites représentées par les équations*

$$\frac{x - x'}{m} = \frac{y - y'}{n} = \rho_1$$

$$\frac{x - x'}{m'} = \frac{y - y'}{n'} = \rho_2.$$

Solution. Soient α, α' puis β et β' les angles que font ces droites avec les axes; on trouve aisément

$$\operatorname{tang} V = \frac{(nm' - mn') \sin \theta}{(mm' + nn') + (mn' + nm') \cos \theta}.$$

La condition de parallélisme est

$$nm' - mn' = 0, \text{ d'où } \frac{n}{m} = \frac{n'}{m'}.$$

La condition de perpendicularité est

$$(mm' + nn') + (mn' + nm') \cos \theta = 0$$

ou bien

$$\left(1 + \frac{n}{m} \cdot \frac{n'}{m'}\right) + \left(\frac{n'}{m'} + \frac{n}{m}\right) \cos \theta = 0$$

ou bien encore $(1 + a a') + (a' + a) \cos \theta = 0$, en désignant les coefficients angulaires des deux droites par a et a'.

On pourrait aussi procéder comme suit : Prenons sur les deux droites des longueurs AM_1, AM_2 ou $\rho_1 = \rho_2 = 1$; on calculera les coordonnées des points extrêmes M_1 et M_2 au moyen des relations

$$\frac{x_1 - x'}{m} = \frac{y_1 - y'}{n} = 1 \quad \text{d'où} \quad \begin{cases} x_1 = m + x' \\ y_1 = n + y' \end{cases}$$

$$\frac{x_2 - x'}{m'} = \frac{y_2 - y'}{n'} = 1 \quad \text{d'où} \quad \begin{cases} x_2 = m' + x' \\ y_2 = n' + y' \end{cases}$$

et l'on a

$$\overline{M_1 M_2} = (x_1 - x_2)^2 + (y_1 - y_2)^2 + 2(x_1 - x_2)(y_1 - y_2) \cos \theta$$
$$= (m - m')^2 + (n - n')^2 + 2(m - m')(n - n') \cos \theta$$

or

$$M_1 M_2 = 2 \sin \frac{V}{2},$$

donc enfin

$$4 \text{ in}^2 \frac{V}{2} = (m - m')^2 + (n - n')^2 + 2(m - m')(n - n') \cos \theta$$

$$= [(m - m') + (n - n')]^2 \cos^2 \frac{\theta}{2} + [(m - m') - (n - n')]^2 \sin^2 \frac{\theta}{2}$$

Enfin on peut encore calculer l'angle V, en menant par l'origine deux droites parallèles aux droites données; on trouve les équations de cet deux parallèles en posant $x' = 0$ et $y' = 0$; on obtient ainsi

$$\frac{x}{m} = \frac{y}{n} = \rho_1$$

$$\frac{x}{m'} = \frac{y}{n'} = \rho_2$$

Menons, à l'axe des Y, une parallèle dont l'équation soit $x = 1$; elle coupera les deux droites en deux points B_1 et B_2 tels que

$$\rho_1 = \frac{1}{m}, \quad \rho_2 = \frac{1}{m'}, \quad y_1 = \frac{n}{m} \quad \text{et} \quad y_2 = \frac{n'}{m'}.$$

D'ailleurs, si l'on trace la figure, on trouve facilement

$$(y_1 - y_2)^2 = \rho_1^2 + \rho_2^2 - 2\rho_1\rho_2 \cos V$$

ou

$$\left(\frac{n}{m} - \frac{n'}{m'}\right)^2 = \frac{1}{m^2} + \frac{1}{m'^2} - \frac{2 \cos V}{m\, m'};$$

donc enfin

$$\cos V = \frac{m'^2 + m^2 - 2(mn'\ nm')^2}{2mm'}$$

ou bien encore

$$\sin^2 \frac{V}{2} = \frac{(mn' - nm')^2 - (m - m')^2}{4mm'}.$$

Remarque. L'équation de la bissectrice de l'angle de ces droites est de la forme

$$\frac{x - x'}{\sin \gamma'} = \frac{y - y'}{\sin \gamma}$$

et l'on a les équations de condition

$$\gamma = \frac{\alpha + \beta}{2} \text{ et } \gamma' = \frac{\alpha' + \beta'}{2}.$$

III. *Calculer la distance* δ *d'un point* P $(x_, y_,)$ *à une droite* BC *donnée par l'équation*

$$\frac{x - x'}{\sin \alpha'} = \frac{y - y'}{\sin \alpha}.$$

Solution. La perpendiculaire PM abaissé du point P sur la droite BC a une équation de la forme

$$\frac{x - x_,}{\sin \beta'} = \frac{y - y_,}{\sin \beta} = \frac{\rho}{\sin \theta}.$$

Soient x, y les coordonnées du pied M de cette perpendiculaire, si l'on remarque que $\rho = \delta$, $\sin \beta' = \cos \alpha'$ et $\sin \beta = -\cos \alpha$, on obtient la relation

$$\frac{x - x_{,}}{\cos\alpha'} = \frac{y - y_{,}}{-\cos\alpha} = \frac{\delta}{\cos\theta};$$

d'où

$$x = x_{,} + \frac{\delta\cos\alpha'}{\sin\theta}, \quad y = y_{,} - \frac{\delta\cos\alpha}{\sin\theta};$$

or, ces coordonnées doivent vérifier l'équation de la droite donnée BC; on a donc, pour calculer la valeur de δ, la relation

$$\frac{x_{,} - x' + \dfrac{\delta\cos\alpha'}{\sin\theta}}{\sin\alpha'} = \frac{y_{,} - y' - \dfrac{\delta\cos\alpha}{\sin\theta}}{\sin\alpha}$$

et l'on obtient ainsi

$$\delta = \frac{\dfrac{y_{,} - y'}{\sin\alpha} - \dfrac{x_{,} - x'}{\sin\alpha'}}{\cot\alpha' + \cot\alpha}\sin\alpha = \left(\frac{y_{,} - y'}{\sin\alpha} - \frac{x_{,} - x'}{\sin\alpha'}\right)\sin\alpha\sin\alpha'.$$

C'est une première expression de δ; on peut d'abord la transformer de la manière suivante :

$$\delta = (y_{,} - y')\sin\alpha' - (x_{,} - x')\sin\alpha$$

ensuite

$$\delta = [(y_{,} - y') - a\,(x_{,} - x')]\sin\alpha'$$

en désignant par a le coefficient angulaire de la droite donnée BC.

On peut encore donner à cette valeur une autre forme, en remarquant que

$$\text{tang}\,\alpha' = \frac{m\sin\theta}{n + m\cos\theta} = \frac{\sin\theta}{a + \cos\theta}$$

d'où $$\sin\alpha' - \frac{\sin\theta}{\pm\sqrt{a^2 + 2a\cos\theta + 1}}$$

ou $$\frac{2}{\pm\sqrt{(a+1)^2\,\text{coséc}^2\dfrac{\theta}{2} + (a-1)^2\,\text{séc}^2\dfrac{\theta}{2}}}$$

Par conséquent

$$\delta = \frac{2\,[(y_{,} - y') - a\,(x_{,} - x')]}{\pm\sqrt{(a+1)^2 \operatorname{coséc}^2 \frac{\theta}{2} + (a-1)^2 \operatorname{séc}^2 \frac{\theta}{2}}};$$

ou bien encore en introduisant l'ordonnée à l'origine $b = y' - ax'$

$$\delta = \frac{2\,(y_{,} - ax_{,} - b)}{\pm\sqrt{(a+1)^2 \operatorname{coséc}^2 \frac{\theta}{2} + (a-1)^2 \operatorname{séc}^2 \frac{\theta}{2}}}$$

et, si les axes sont rectangulaires,

$$\delta = \frac{y_{,} - ax_{,} - b}{\pm\sqrt{a^2+1}}.$$

IV. *Déterminer la surface d'un triangle en fonction des coordonnées* $(x_1\, y_1)$, $(x_2\, y_2)$, $(x_3\, y_3)$ *des trois sommets* A, B, C.

Solution. Nous supposerons que les axes sont rectangulaires.

L'équation du côté AB est de la forme

$$\frac{x - x'}{m} = \frac{y - y'}{n} = \rho$$

et en désignant par ρ_3 la longueur du côté AB

$$\frac{x_2 - x_1}{m} = \frac{y_2 - y_1}{n} = \rho_3.$$

L'équation du côté AC $= \rho_2$ donne également

$$\frac{x_3 - x_1}{m_{,}} = \frac{y_3 - y_1}{n_{,}} = \rho_2;$$

d'ailleurs le double de la surface S du triangle ABC est AB.AC $\sin\theta = \rho_3\rho_2 \sin\theta = \rho_3\rho_3\,(m'n - nm')$; or des équations précédentes on tire

$$m\rho_3 = (x_2 - x_1),\quad n\rho_3 = (y_2 - y_1)$$

$$m'\rho_2 = (x_3 - x_1),\quad n'\rho_2 = (y_3 - y_1)$$

donc enfin

$$2S = (x_3 - x_1)(y_3 - y_1) - (x_2 - x_1)(y_3 - y_1)$$

ou bien

$$2S = y_1(x_2 - x_3) + y_2(x_3 - x_1) + y_3(x_1 - x_2).$$

V. *D'un point donné* A $(x'y')$, *on mène une sécante* AMN *à une circonférence donnée; déterminer le produit* AM.AN *des distances du point* A *aux deux points d'intersection* M *et* N *avec la circonférence.*

Solution. L'équation de la sécante est de la forme

$$\frac{x - x'}{m} = \frac{y - y_{\prime}}{n} = \rho \quad . \; . \; . \; . \; . \quad (3)$$

celle de la circonférence donnée est

$$x^2 + 2xy\cos\theta + y^2 + px + qy + s = o. \qquad (4)$$

Si ρ est la distance AM du point A à l'un des points d'intersection sur la circonférence, on trouve, pour les coordonnées de ce point M

$$x = x_{\prime} + m\rho$$

$$y = y' + n\rho$$

mais le point M est sur la circonférence, donc ses coordonnées doivent vérifier l'équation (4), et l'on a l'équation de conditiön

$$\varphi + \rho\,(m\varphi'_{x_{\prime}} + n\varphi'_{y'}) + P\rho^2 = o \quad . \; . \; . \quad (5)$$

dans laquelle φ et le 1[er] membre de l'équation (4) lorsqu'on accentue les lettres x et y ; $\varphi'_{x'}$ et $\varphi_{y'}$ sont les dérivées partielles de φ par rapport à x' et à y'; enfin $P = m^2 + 2mn\cos\theta + n^2$, c'est-à-dire les trois termes du 2[d] degré dans lesquels on remplace x par m et y par n.

Les deux racines ρ' et ρ'' qu'on trouverait en résolvant l'équation (5) sont précisément les distances AM, AN ; donc

$$\rho'\rho'' = \text{AM.AN} = \frac{\varphi}{P}.$$

Si l'on suppose que le point A est extérieur à la courbe, on pourra mener de ce point une tangente AT dont on trouvera la longueur en résolvant l'équation (5) lorsque celle-ci a deux racines égales, de là cette condition

$$(m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'})^2 = 4\ \varphi\ .\ P$$

ou
$$\left(\frac{m\varphi'_x + n\varphi'_{y'}}{2P}\right)^2 = \frac{\varphi}{P}$$

et $\text{AT} = \frac{m\varphi'_{x'} + n\varphi_{y'}}{2P}$, d'où $\text{AM.AN}. = \overline{\text{AT}}^2$, propriété connue.

Si le point A se trouve dans la circonférence, on considère la corde dont A est le milieu, et l'on arrive à une conséquence analogue; seulement on doit trouver AT par la condition que les valeurs de ρ sont égales et de signes contraires.

VI. *L'ordonnée focale dans une parabole est moyenne harmonique entre les deux segments d'une corde focale quelconque* MFM', *c'est-à-dire qu'on a*

$$\frac{\text{MF}}{\text{H'F}} = \frac{\text{MF} - \text{FB}}{\text{FB} - \text{MF}}$$

Démonstration. L'équation de la parabole est

$$y^2 = 2px;$$

celle de la corde focale MFM' est

$$\frac{x - \frac{1}{2}p}{m} = \frac{y}{n} = \rho.$$

On obtiendra les deux segments de la corde, en tirant de son équation les valeurs de x et de y et en les introduisant dans

l'équation de la parabole; l'on trouve ainsi l'équation du 2[d] degré en ρ

$$n^2\rho^2 - 2pm\rho - p^2 = 0.$$

L'une des racines $\rho' = MF$ et l'autre $\rho'' = - M'F$; par conséquent

$$MF + M'F = \rho' - \rho'' = \frac{2p}{n^2}$$

et

$$MF \cdot M'F = - \rho'\rho'' = \frac{p^2}{n^2}.$$

D'où

$$(MF + M'F)\, p = 2MF \cdot M'F$$

ou

$$MF\,(p - M'F) = M'F\,(MF - p);$$

enfin

$$\frac{MF}{M'F} = \frac{MF - FB}{FB - M'F}.$$

D'ailleurs ce théorème peut-être démontré très simplement par la Géométrie en se basant sur cette propriété connue que tout point de la parabole est également distant du foyer et de la directrice.

Remarque. La relation $MF \cdot M'F = \frac{p^2}{n^2}$, peut se mettre sous la forme $(n.MF)\,(n.M'F) = p^2$ or nMF est l'ordonnée y' du point M et $n.M'F$ celle y'' du point M'; de sorte que $y'y'' = p^2$ ou $(2y')\,(2y'') = (2p)^2$ donc *le paramètre de la parabole est une moyenne proportionnelle entre les doubles ordonnées des extrémites d'une corde focale quelconque.*

On trouverait aussi, en suivant la même marche, que *le lieu des milieux des cordes focales dans la parabole est encore une parabole, etc. etc.*

VII. *Déterminer le centre* C *d'une courbe du* 2[d] *degré dont l'équation est* $\varphi\,(x,y) = 0$.

Solution. Soient x',y' les coordonnées du centre; toute corde passant par le centre a une équation de la forme

$$\frac{x - x'}{m} = \frac{y - y'}{n} = \rho.$$

D'où $x = x' + m\rho$ et $y = y' + n\rho$; le rapport $\frac{n}{m} = a$ qui est le coefficient angulaire de la corde variant avec la direction de cette droite.

Pour trouver les distances du centre aux points d'intersection de la corde avec la courbe, il suffit d'introduire dans l'équation $\varphi(x,y) = 0$ les valeurs de x et de y qu'on vient de trouver au moyen de l'équation de la corde; on obtient ainsi, comme dans le problème V, l'équation

$$\varphi(x' + a\rho, y' + b\rho) = \varphi(x'y') + \rho(m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'}) + P\rho^2 = 0. \quad (6)$$

Cela posé, si le point dont les coordonnées sont $x'y'$ est un centre de la courbe, on doit trouver pour ρ deux valeurs égales et de signes contraires, d'où la condition

$$m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{x'} = 0 \quad \text{ou} \quad \varphi'_{x'} + a\varphi'_{x'} = 0$$

quelle que soit la direction de la corde, c'est-à-dire quelle que soit la valeur de a; il faut donc qu'on ait séparément

$$\varphi'_{x'} = 0, \quad \varphi'_{y'} = 0.$$

Ce sont les deux équations du centre.

VIII. *Par un point donné* A (x',y') *mener une tangente à une courbe du* 2^d *degré* $\varphi(x,y) = 0$.

Solution. Par le point A je mène une sécante quelconque à la courbe; son équation peut être mise sous la forme

$$\frac{x - x'}{m} = \frac{y - y'}{n} = \rho;$$

j'exprimerai qu'un point M (x,y) de cette corde est sur la courbe, en substituant les valeurs

$$x = x' + m\rho$$
$$y = y' + u\rho$$

dans l'équation $\varphi(x,y) = 0$ de la courbe.

$$\varphi(x'+m\rho, y'+n\rho) = \varphi(x'y') + \rho(m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'}) + P\rho^2 = 0. \quad (6)$$

Cela posé :

1° Quand le point A est donné sur la courbe

$$\varphi(x'y') = 0$$

$$\text{d'où} \quad \rho = 0 \quad \text{et} \quad m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'} + P\rho = 0$$

sont les deux solutions de l'équation (6) ; et l'on exprimera que la droite considérée est une tangente en écrivant que la valeur de ρ tirée de la dernière équation est aussi nulle ;

$$\text{d'où} \quad m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'} = 0 \quad \text{ou} \quad \frac{\varphi'_{x'}}{n} = -\frac{\varphi'_{y'}}{m}.$$

Au moyen de cette relation, on obtient pour l'équation de la tangente en un point A (x'y') de la courbe

$$\frac{x-x'}{\varphi'_{x'}} = -\frac{y-y'}{\varphi'_{y'}} \quad \text{ou bien} \quad \frac{x-x'}{\varphi'_{x'}} + \frac{y-y'}{\varphi'_{y'}} = 0.$$

2° Quand le point A est hors de la courbe ; la droite sera tangente si les valeurs de ρ sont égales, on a donc l'équation de condition

$$(m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'})^2 = 4P\varphi$$

et l'on pourra calculer les deux valeurs du rapport $\frac{n}{m} = a$, c'est-à-dire les coefficients angulaires des tangentes qu'on pourra mener à la courbe par le point A.

D'ailleurs les distances du point A aux points de contact seront données par la formule

$$(m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'}) + 2P\rho = 0.$$

Remarque. Les mêmes formules peuvent servir à déterminer les asymptotes des courbes du 2[d] degré : il suffit d'écrire les conditions pour que les valeurs de ρ soient infinies ; on obtient les relations

$$P = 0$$

$$m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'} = 0.$$

La 1re servira à calculer les coefficients angulaires des asymptotes et la 2de exprime que les asymptotes passent par le centre de la courbe.

IX. *Trouver l'équation générale des diamètres et des axes dans les courbes du 2d degré.*

Solution. Soit $$\frac{x - x'}{m} = \frac{y - y'}{n} = \rho$$

l'équation d'une corde de direction donnée (m et n sont donc des quantités invariables et connues).

De cette équation on tire les valeurs

$$x = x' + m\rho$$
$$y = y' + n\rho$$

et l'on exprimera que les coordonnées x, y sont celles d'un point M sur la courbe, en introduisant ces valeurs dans l'équation de la courbe, dont la forme la plus générale est

$$Ax^2 + Bxy + Cy^2 + Dx + Ey + F = 0$$

ou plus simplement $\varphi(x, y) = 0$.

On obtient ainsi l'équation en ρ

$$\varphi(x'y') + \rho\left(m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'}\right) + \rho^2 (Am^2 + Bmn + Cn^2) = 0. \quad (7)$$

La condition nécessaire et suffisante pour que le point (x'y') soit le milieu de la corde, c'est qu'on trouve pour ρ deux valeurs égales et de signes contraires, donc on doit avoir

$$m\varphi'_{x'} + n\varphi'_{y'} = 0$$

ou bien, en développant les dérivées partielles et supprimant les accents

$$m(2Ax + By + D) + n(2Cy + Bx + E) = 0.$$

C'est l'équation du lieu des milieux des cordes parallèles à

la corde considérée c'est-à-dire du *diamètre conjugué de la corde.*

Si l'on exprime que le diamètre est perpendiculaire à la corde conjugée, on arrive à l'équation.

$$B(m^2 - n^2) + 2(C - A)mn + 2(Cn^2 - Am^2)\cos\theta = 0$$

ou plus simplement, si les axes sont rectangulaires, à

$$B(m^2 - n^2) + 2(C - A)mn = 0$$

et en introduisant le coefficient angulaire $a = \frac{n}{m}$

$$Ba^2 - 2(C - A)a - B = 0.$$

Cette équation donne la direction des axes de la courbe.

Remarque. En désignant par $x_0\ y_0$ les coordonnées du centre et par ρ la longueur d'un diamètre comprise entre le centre et le courbe, on obtient la relation

$$\varphi(x_0 y_0) + \rho(m\varphi'_{x_0} + n\varphi'_{y_0}) + \rho^2(Am^2 + Bmn + Cn^2) = 0.$$

D'ailleurs $\varphi(x_0 y_0)$ est une quantité constante et $\varphi'_{x_0} = 0$, $\varphi'_{y_0} = 0$; donc la valeur de ρ sera un *maximum* ou un *minimum* suivant que le coefficient de ρ^2 ou $Am^2 + Bmn + Cn^2$ atteint au contraire un *minimum* ou un *maximum*. Or, le trinome $Am^2 + Bmn + Cn^2$, en introduisant le coefficient angulaire $a = \frac{m}{m}$, devient $\frac{A + Ba + Ca^2}{1 + a^2}$; le maximum ou minimum y de cette expression est donné par l'équation

$$B^2 - 4(C - y)(A - y) = 0 \quad . \quad . \quad (8)$$

et les valeurs correspondantes de a par

$$B + 2(C - y)a = 0 \quad . \quad . \quad . \quad . \quad (9)$$

Éliminant y, il vient enfin pour déterminer les diamètres maxima et minima

$$Ba^2 + 2(A - C)a - B = 0$$

qui est précisément l'équation trouvée pour les axes.

X. *Simplifier l'équation générale* $Ax^2 + Bxy + Cy^2 + Dx + Ey + F = 0$ *des courbes du* 2[d] *degré.*

Solution. Soient $x_{,}y_{,}$ les coordonnées du milieu C d'une corde quelconque de la courbe; l'équation de cette droite est

$$\frac{x - x'}{m} = \frac{y - y'}{n}$$

on sait d'ailleurs que $m = \frac{\sin \alpha'}{\sin \theta}$, $n = \frac{\sin \alpha}{\sin \theta}$.

L'équation du diamètre conjugué est

$$m\varphi'_x + n\varphi'_y = 0;$$

d'ailleurs il passe aussi par le point C, donc son équation pourra se mettre sous la forme

$$\frac{x - x'}{m'} = \frac{y - y'}{n'}.$$

Changeons les axes des coordonnées, en prenant la corde pour nouvel axe des X ou axe des X', et le diamètre conjugé pour nouvel axe des Y ou axe des Y'; les formules de transformation sont

$$x = x_{,} + m'y' + mx'$$

$$y = y_{,} + n'y' + nx_{,}$$

et l'équation de la courbe, en posant,

$$x_{,} + m'y' = h$$

$$y_{,} + n'y_{,} = k$$

devient

$$\varphi(h + mn', k + nx') = \varphi(h,k) + x'[m\varphi'_h + n\varphi'_k] + x'^2[Am^2 + Bmn + Cn^2] = 0.$$

Dans cette équation le terme en x' ne peut pas subsister, car Cy' est le diamètre conjugué de l'axe Cx'.

D'ailleurs on pourrait démontrer directement que

$$m\varphi'_h + n\varphi'_k = 0.$$

Donc l'équation de la courbe proposée devient

$$x'^2 (Am^2 + Bmn + Cn^2) + \varphi (h, k) = 0$$

et en développant le dernier terme ou $\varphi (x_1 + m'y', y_1 + n'y')$, on arrive enfin à la transformée

$$x'^2 (Am^2 + Bmn + Cn^2) + y'^2 (Am'^2 + Bm'n' + Cn'^2)$$
$$+ y' (m'\varphi'_{x_1} + n'\varphi'_{y_1}) + \varphi (x_1 y_1) = 0.$$

Pour les courbes à centre, on peut prendre le point C au centre x_0 y_0 et alors $\varphi_{x_0} = 0$ et $\varphi'_{y_0} = 0$, d'où la forme générale

$$Mx^2 + Ny^2 + P = 0.$$

Pour la parabole $B^2 - 4\,AC = 0$, et l'on démontre facilement que le coefficient de y'^2 est alors nul; de plus si $\varphi (x_1 y_1)$ n'est pas nul, on transportera les axes parallèlement à eux-mêmes au moyen des formules

$$x' = x'' \quad \text{et} \quad y' = y'' + H$$

et l'on aura la forme

$$Px^2 + Qy = 0$$

en posant $\quad H = -\dfrac{\varphi (x_1 y_1)}{m\varphi'_{x_1} + n\varphi'_{y_1}}$; valeur toujours finie puisque le dénominateur n'est pas nul.

Les solutions des propositions qui précèdent et dont la plupart n'ont été qu'ébauchées, ne sont peut-être pas toutes également nouvelles; seulement j'ai cru qu'il pouvait y avoir quelque utilité d'appeler l'attention sur une méthode générale qui n'est pas suffisamment developpée dans les auteurs classiques et qui est susceptible de nombreuses et très utiles applications.

Gand, Mars 1871. C. B.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Tome 17. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

La *Revue* a publié, il y a quelques mois, les statuts d'une Société qui venait de se constituer dans le but de faire progresser, parmi nous, les études philologiques et historiques. Nos lecteurs savent, en effet, que la philologie, surtout la philologie classique, compte dans notre pays de nombreux adversaires. Beaucoup de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, considèrent l'étude des lettres grecques et latines comme une tradition surannée, à laquelle il serait grandement temps de renoncer. Elles estiment que les jeunes gens, au lieu de s'absorber dans une civilisation morte depuis des siècles, devraient être mis au courant des choses modernes. Ce sont donc les langues vivantes et les sciences naturelles, notamment la physique et la chimie, auxquelles il faudrait avant tout s'efforcer d'initier la jeunesse.

Tel est le thème habituel des partisans *des humanités modernes*. Ce thème, passablement usé dans les pays qui nous entourent, est encore chez nous à l'ordre du jour. En Allemagne, en Angleterre et en France la question *des humanistes et des réalistes* a été soulevée il y a un demi siècle environ. Elle y a donné naissance, surtout en Allemagne, à des centaines de publications de tout genre, et l'on peut dire qu'elle y a été épuisée. Désormais humanistes et réalistes y vivent en paix, côte à côte, en reconnaissant franchement leurs droits respectifs et sans avoir la prétention de s'absorber mu-

tuellement. Mais en Belgique, quelques esprits aventureux, peu au courant de ce qui se passe ailleurs, sont venus nous apporter, sous prétexte de progrès, des théories qui nulle part n'ont résisté à la critique. A entendre les adversaires des études classiques, on dirait que la section professionnelle de nos athénées soit encore à créer. Ils paraissent ne pas même se douter que dans cette section professionnelle on enseigne les langues et les littératures modernes, les mathématiques, les sciences naturelles, la géographie, l'histoire, etc. S'il se bornaient à demander l'amélioration ou l'extension de cet enseignement, les partisans des humanités n'y trouveraient rien à redire. Mais de quel droit viennent-ils réclamer la suppression des études classiques? Parce que — cela a été dit à la Chambre des Représentants et ailleurs — ces études sont trop philologiques et pas assez littéraires. On demeurerait confondu en entendant ces choses incroyables, si l'on ne s'était habitué au *nil admirari* d'Horace. Des études trop philologiques et pas assez littéraires!... Que dirait l'Allemagne en apprenant de pareilles hérésies, débitées avec assurance à la face du pays? [1]

---

[1] On a même osé invoquer contre nous les opinions de M. Jules Simon et de M. M. Bréal. Mais la *Revue* a démontré qu'on n'avait pas du tout compris le beau livre de M. Bréal, et que la circulaire de l'ancien ministre de la république renferme des opinions contradictoires, par exemple sur le thème latin. Nous faisons cette remarque pour avoir l'occasion de prémunir nos Représentants contre certaines doctrines qui se trouvent dans un livre que M. Jules Simon vient de publier sous le titre de *La réforme de l'enseignement secondaire*. M. Michel Bréal en donne, dans la *Revue critique* du 18 avril dernier, un compte-rendu peu favorable : l'auteur, dit-il, *cherche lui-même sa voie en écrivant*; il y a des *fluctuations bizarres* dans ses opinions; il propose l'Allemagne comme modèle et ne connaît pas l'organisation actuelle de ses gymnasses. M. Bréal finit en disant : « conception incomplète et peu nette de l'instruction secondaire, » illusion de penser que le lycée puisse être modifié utilement sans une » réforme de l'enseignement supérieur ; tels sont, pour nous résumer, » les deux côtés faibles de ce livre. Il a trop d'importance, il en aura » trop surtout à un moment donné, pour que nous n'ayons pas cru de- » voir en parler sans réserve. » Nous ajouterons, pour notre part, que nous savons gré à M. Jules Simon d'avoir, dans son nouveau livre, donné au thème latin une plus grande importance que celle qu'il lui accordait dans sa circulaire.

Mais ceux qui parlent ainsi, savent-ils seulement ce que c'est que la philologie? Se sont-ils jamais donné la peine d'en chercher la définition? Évidemment non. Et cependant ils la traitent avec un superbe dédain. Vingt fois déjà la *Revue de l'instruction publique* a dit clairement en quoi elle consiste. Mais les adversaires des études classiques ne se donnent pas la peine de lire la *Revue*, quoiqu'elle soit le seul journal de philologie qui existe en Belgique.

D'ailleurs si, comme ils le prétendent, l'enseignement donné dans nos athénées et colléges est trop philologique et pas assez littéraire, est-ce une raison pour en demander la suppression? Et puis, croit-on qu'on parviendra a détruire les humanités, parce qu'on les aura expulsées des établissements de l'État? En aucune façon, car en dépit des clameurs de la foule, il y aura toujours des milliers de pères de famille qui voudront donner à leurs fils cette culture supérieure qui, d'après Stuart Mill, est inhérente aux études classiques. Bannies des établissements de l'Etat, ces études iront se réfugier dans les établissements libres, où peu à peu, faute d'une concurrence sérieuse, elles finiront par s'étioler. Les pères de famille seront alors obligés ou bien d'envoyer leurs enfants à l'étranger, ou bien de constater avec regret qu'on leur refuse dans leur propre pays cette haute culture que partout ailleurs on prodigue à la jeunesse. La plupart des adversaires des études classiques voudraient faire considérer leurs idées comme essentiellement libérales et démocratiques. Et cependant peut-on rien imaginer de plus antilibéral et de plus anti-démocratique que le système qu'ils préconisent? Actuellement les pères de famille ont le choix entre les deux sections de nos athénées, entre les humanités et l'enseignement professionnel. Actuellement aussi le fils de l'artisan peut arriver sans trop de difficulté à faire des études classiques. Mais le système destructif contre lequel nous croyons devoir nous élever, non-seulement est contraire à la science, il est encore en contradiction manifeste avec ces principes de liberté et d'égalité qui sont la force et l'essence de nos institutions.

C'est principalement pour combattre ce système que s'est formée la nouvelle *Société*. Mais elle poursuit encore un autre but : comme la philologie classique n'est jusqu'à présent que médiocrement en honneur chez nous, un grand nombre de ceux qui

y ont consacré leurs études, après avoir pendant quelque temps lutté contre le courant, finissent par se décourager; ce qui fait que dans notre pays la philologie classique est pour le moment en souffrance.

En présence de cette situation, quelques partisans des études humanitaires se sont demandé quel serait le moyen le plus propre à les faire sortir de leur infériorité relative, et ils sont arrivés à cette conclusion que ce qu'il y aurait de plus efficace, serait de réunir en un faisceau compact toutes les forces isolées poursuivant le même but. Ils ont donc fait appel à tous les hommes de bonne volonté, sans distinction d'opinion politique ou religieuse, qu'ils croyaient favorables à la cause des études classiques, en les engageant à venir fraternellement travailler à l'œuvre commune.

Cet appel a été entendu. Plus de cinquante personnes appartenant à la Chambre des Représentants, à la haute magistrature, au corps enseignant des universités, des athénées, etc., y ont répondu, et c'est ainsi que la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* a pu se constituer d'une manière définitive. Elle a tenu ses deux premières séances, le 12 et le 13 avril, dans la salle gothique de l'hôtel de ville de Bruxelles, que le Collége des Bourgmestre et Échevins avait mise gracieusement à sa disposition. Le bureau provisoire se composait de :

MM. Stas, conseiller honoraire à la cour de cassation, *Président d'honneur;*

Faider, procureur-général près la cour de cassation; *Président;*

Gantrelle, professeur à l'université de Gand, *Vice-Président;*

Feys, professeur à l'athénée de Bruges, *Vice-Président;*

Wagener, professeur à l'université de Gand, *Secrétaire-général;*

De Block, professeur à l'athénée de Mons, *Secrétaire-adj*[t]*;*

Fredericq, professeur à l'athénée d'Arlon, id.

Gilles, professeur à l'athénée de Bruxelles, *Trésorier.*

M. Faider, président provisoire, ouvrit la séance par un remarquable discours, que nous croyons devoir reproduire en entier.

Messieurs,

Quelques hommes qui ont à cœur le progrès des études et le perfectionnement de l'enseignement, ont fondé une *Société pour le progrès des études philologiques et historiques.* Ils ont recueilli des sympathies et reçu des encouragements qui permettent d'espérer le succès de nos futurs travaux.

Un personnage éminent, M. le conseiller Stas, a accepté la présidence d'honneur du comité d'organisation. Une maladie prolongée nous prive de sa présence; je dois tout d'abord exprimer le vif regret de ne point voir parmi nous ce collègue si savant, si expérimenté et si dévoué à l'instruction publique.

Pour ce qui me concerne, MM., j'ai longtemps hésité à accepter la position qui m'a été offerte par les fondateurs de la Société: je ne suis ni un philologue, ni un historien, je ne puis guère vous venir en aide, je n'ai que le vif désir de contribuer au perfectionnement des méthodes et des programmes, et une longue expérience que je mets à votre disposition. Je vous prie de ne pas trop me reprocher d'avoir oublié le précepte du poëte:

Sumite materiam vestris qui scribitis aequam
Viribus.

En nous aidant mutuellement, la faiblesse des uns s'appuiera sur la force des autres.

Alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amice.

Je viens donc, MM., vous souhaiter la bienvenue; le Comité d'organisation vous exprime sa vive gratitude pour l'avoir encouragé par votre adhésion et par votre présence.

Je dois aussi remercier l'honorable Bourgmestre, qui a bien voulu mettre cette salle à notre disposition: on retrouve ce magistrat éclairé et généreux partout où il y a des travaux utiles à favoriser.

Vous aurez, MM., à nommer le bureau définitif, et à donner votre sanction aux statuts qui vous seront proposés par le bureau provisoire. Le projet des statuts contient un article qui a donné lieu à quelques malentendus; c'est l'article 2 qui confie au président le soin d'écarter de vos débats " les questions personnelles, politiques ou religieuses. „ On a pensé que cette disposition aurait pour effet d'étouffer la liberté scientifique

et de dénaturer ainsi la mission même qu'indiquait le titre de la Société : c'est mal comprendre l'intention des rédacteurs.

La Société est constituée dans un intérêt scientifique, en vue des progrès des études et du perfectionnement de l'enseignement : elle veut conserver aux discussions, dans le domaine qui leur appartient et dans les sujets qui seront proposés et discutés, à la fois la liberté, la modération et les convenances.

Que le sujet soit purement philologique, qu'il soit historique et que par là même il se rattache aux faits et aux doctrines religieuses, philosophiques ou politiques, qui constituent le mouvement des siècles et de la civilisation, toujours il faudra maintenir le respect des opinions, écarter les polémiques personnelles et les agressions violentes. C'est en définitive la mission ordinaire du président, qui doit faire observer la loi des convenances et de la modération, loi que l'on peut maintenir sans porter atteinte à la liberté scientifique : cette liberté aura pour sanction, ici comme partout ailleurs où elle s'exerce, la responsabilité des écrivains ou des orateurs, et c'est précisément cette responsabilité qui peut et qui doit dégager celle de la Société même.

L'article 10 des statuts provisoires institue des prix pour les bons travaux philologiques ou historiques dont la société aura reçu communication : le comité se trouve en possession de ressources qui vous permettront, dès l'abord, de décerner des distinctions à des ouvrages que vous en jugeriez dignes. Cet objet sera également porté à votre ordre du jour et examiné avec sollicitude.

Dès aujourd'hui, MM., cet ordre du jour marque, parmi nos professeurs d'université et d'athénée, la plus encourageante activité : plusieurs d'entre eux vous ont annoncé d'intéressantes études dont la science va profiter. J'ai lieu de croire que ce mouvement ne fera que s'étendre et que nous devrons multiplier nos réunions en raison des études de nos confrères.

Les sujets ne manquent pas et certes les solutions à signaler offrent un grand intérêt. En matière d'instruction publique, comme dans toutes les matières qui se rapportent aux progrès intellectuels des nations, la lutte est incessante, et je n'en veux pour exemple ici que celle qui se rapporte, d'une part, à l'enseignement du grec et du latin, d'autre part, à celui de l'histoire.

Toujours, depuis Quintilien ([1]), à travers le moyen-âge ([2]), lors de la célèbre lutte des anciens et des modernes ([3]), du temps de Fleury ([4]) et de Rollin, la question du grec et du latin a été agitée. Combien n'a-t-elle pas été discutée en Belgique, depuis quelques années, au sein des Chambres et des conseils de perfectionnement, comme parmi les hommes spéciaux et les organes de la presse! Jusqu'à présent les langues anciennes ont triomphé, mais elles ont besoin de tous les secours que peut leur prêter l'expérience des hommes pratiques : il s'agit en réalité des progrès bien entendus de l'instruction littéraire et j'ajouterai, de l'honneur de la Belgique, qui sera scientifiquement dégradée le jour où, par impossible, l'affaiblissement des humanités aura été consacré.

Les programmes historiques sont également attaqués, et pourtant il est bien vrai que l'histoire ne peut être comprise que par la succession des événements qui forment une chaîne non interrompue : les grandes époques historiques ne sauraient être expliquées dans leurs origines, comme dans leurs suites, que par le rapprochement des faits principaux, le caractère des hommes célèbres et les synchronismes marquants. Si les siècles s'accumulent, si l'histoire s'allonge sans cesse, si l'étude de l'histoire s'étend, il faut par les méthodes rationnelles offrir des résumés substantiels qui tout à la fois écartent les difficultés et expliquent les évènements : c'est là, à mes yeux, un travail essentiel de méthode à perfectionner sans cesse et que facilitent les études philologiques qui, précisément dans le domaine de l'histoire, ont dissipé tant de ténèbres et résolu tant de problèmes. Philologie et histoire se prêtent ainsi, au profit de la jeunesse, un mutuel appui et des forces combinées.

Que de questions à débattre dans le domaine de la théorie, que de solutions à indiquer dans le domaine de l'application,

---

([1]) Quint. I, 12, 6. Quum latinis studebimus litteris, non respiciamus ad graecas ?

([2]) Du temps de St-Thomas on disait : " graecum est : non legitur. " V. Goujat, Discours sur le renouvellement des études.

([3]) V. Rigault, la querelle des anciens et des modernes.

([4]) Cl. Fleury. Traité du choix des études, 1710. — Lesbroussart, De l'éducation belgique, 1783.

qu'il est vrai de répéter ce mot d'un ancien publiciste ([1]) : " *Filii educatio res aleae plena !* „ Me sera-t-il permis d'indiquer quelques-unes de ces questions, qui toutes se rattachent aux progrès des études?

L'enseignement normal, quelque bien organisé qu'on le suppose, n'aura son plein succès que si la dotation de l'instruction publique permet de payer honorablement les professeurs : vous n'attirerez pas les hommes d'élite en nombre suffisant, si leur avenir n'est pas largement assuré ; aussi, j'appelle ici, comme je l'ai fait aux obsèques du regretté directeur général Thiéry, toutes les sollicitudes sur la dotation de l'instruction publique.

A cette question je rattache l'indépendance financière de l'État en fait d'instruction moyenne et supérieure, et le grave problème des locaux, des collections et des chaires libres.

Donne-t-on trop de travail aux élèves? Vieille question, vieille réclamation, vieille solution, qui date de Platon et de Quintilien. Je l'ai rappelé ailleurs, en me fondant sur de respectables autorités ; je le repète aujourd'hui : non, l'enfant, l'élève, l'étudiant n'est pas surchargé ; n'écoutons pas trop les préjugés de bon nombre de pères de famille qui, en réalité, creusent le tombeau des études. " *Illud quidem minime verendum est,* dit „ Quintilien, *ne laborem studiorum pueri difficilius tolerent;* „ *neque enim ulla aetas minus fatigatur.* ([2]) „ Le sage Fleury disait, d'après Platon : " les enfants exercent tout ensemble la „ volonté, la raison, la mémoire, l'imagination. „ Il ajoute que la variété même des sujets et des études plaît à l'esprit et le repose : *mutatione recreabitur,* disait toujours notre immortel Quintilien.

Ce qui se rattache d'une part au nombre des élèves à assigner à chaque professeur et d'autre part au passage des élèves d'une classe à l'autre, est d'une suprême importance : j'ose recommander ce point à votre sollicitude. J'ose aussi attirer votre attention sur la question de l'âge scolaire : n'admet-on pas trop tôt les enfants aux classes d'humanités et les jeunes gens aux cours universitaires? Que faire, sous ce rapport, des ingénieux conseils du professeur Baguet, dont les écrits viennent d'être publiés de nouveau par une main habile?

([1]) G. Noodt, de Juribus summi imperii.

([2]) Quint. I. 12.

Je n'entends pas formuler ici des décisions, remarquez le bien, MM.; je signale des scrupules que m'ont donnés l'observation et l'expérience: je suis aussi père de famille, mais un père courageux qui dit, avec Sénèque, à ses enfants et à ses petits-enfants: " *Hoc tempus idoneum est laboribus, idoneum agitandis per studia ingeniis* (1); „ avec Cousin, " que les hommes forts se fabriquent dans les fortes études (2). „ Or, pour profiter de ces études, il faut que l'élève ne soit pas trop jeune, que le professeur ne soit pas trop chargé d'élèves. *Moins de devoirs*, crie-t-on aux professeurs, et quelques professeurs répondent: *moins d'élèves*, pour pouvoir corriger, contrôler, diriger avec fruit.

La question des langues modernes a été dès longtemps posée, surtout celle de l'allemand. Cl. Fleury, en 1740, recommandait l'étude de l'allemand (3); tout récemment, on a ouvert la question de savoir s'il ne suffirait pas de rendre l'allemand seul obligatoire, l'anglais devenant facile à apprendre, lorsqu'on possède le flamand et l'allemand.

C'est un point que je signale encore à votre attention et qui n'a été qu'indiqué jusqu'à présent.

Dans une sphère plus élevée, ne négligeons pas la question des cours libres dans nos universités. On s'en est occupé avec sollicitude au sein des conseils officiels; récemment une commission spéciale a proposé la création de diplômes distingués à raison de la fréquentation fructueuse de cours libres, ouverts dans les établissements d'enseignement supérieur. Ici, ne perdons pas de vue qu'il n'y a pas d'écoles normales pour l'enseignement supérieur, que les professeurs d'université, appelés de diverses carrières, n'ont pas toujours l'art d'enseigner, c'est à dire la haute pédagogie, et que l'exercice des chaires libres doit devenir, pour les hommes à vocation, le véritable exercice normal qui signalera les savants à la sympathie des auditeurs et à la confiance de l'État.

Je ne veux pas ici faire un inventaire de tous les sujets intéressants ou curieux qu'il y aura à traiter dans l'avenir: en

---

(1) Sen. Ép. 108.
(2) Cousin. Histoire de la phil. — 11e leçon.
(3) Ch. 35 op. cit.

mentionnant quelques points, mon but est de bien montrer que, à côté des sujets proprement philologiques et historiques, il y a les sujets pratiques de méthode, de perfectionnement et d'organisation qu'il est essentiel de tenir en vue et sur lesquels il faut éclairer non seulement les amis de l'enseignement, mais les pouvoirs publics : et ici, il faut signaler la rédaction soignée et réfléchie de bons livres classiques.

Je pense, MM., que notre Société peut avec fruit et honneur contribuer au perfectionnement de notre enseignement public, donné aux frais de l'État et placé, sous l'égide de la Constitution, à côté de l'enseignement libre. C'est un devoir patriotique de perfectionner l'enseignement public, de signaler les meilleures méthodes, d'indiquer ou de composer les meilleurs livres et de rédiger les meilleurs programmes.

L'État a une mission sacrée, qui est de soutenir l'enseignement public dans une sphère élevée; de lui imprimer une sorte d'unité; d'être exemple et type pour tout autre enseignement; d'empêcher, par l'organisation d'épreuves ouvertes à tous, l'anarchie et les rivalités d'une liberté sans limites.

On ne saurait facilement se représenter la situation d'un pays privé d'instruction publique, où les études seraient livrées sans contrôle à l'exploitation des personnes privées; on ne manquerait pas d'y signaler, en dépit de respectables efforts, les progrès du mercantilisme et de la décadence. Aussi, personne ne peut soutenir avec succès que des travaux qui tendent au perfectionnement de l'enseignement public, ne sont pas d'une utilité universelle, courante, commune à tous. On applaudira au dévouement des travailleurs qui, comme vous, MM., viennent avec loyauté, modération et désintéressement, représentant toutes les opinions et toutes les tendances, *amice conjurare*, à l'effet de signaler les défauts et d'achever les ornements de ce monument consacré par la science à l'enseignement général, où grandissent et s'éclairent les générations dans toutes les sphères, générations précieuses, auxquelles nous confions l'avenir et les destinées de notre belle et chère patrie.

Je termine ces courtes réflexions, qui effleurent le sujet; j'ajouterai un mot : n'oublions jamais, MM., dans nos travaux, de rechercher et de consolider, en faveur de notre vaillante jeunesse, l'union de la doctrine des devoirs et d'une instruction qui, par cette doctrine même, sera pénétrée de spiritualisme

et de tout ce que l'homme doit à Dieu, à la patrie, à la famille, à lui-même. Cette doctrine des devoirs, cette haute éducation, est seule digne et seule garante de la liberté, et jamais elle ne doit rester obscurcie dans les jeunes intelligences.

Enfin, je rappellerai une parole récente de notre souverain, qui m'exprimait très-nettement cette pensée que plus il y a de liberté dans un pays, plus l'instruction doit y être répandue et solide. Je ne crois donc pas être téméraire en affirmant ici qu'il existe en haut lieu une intelligence capable d'apprécier et disposée à reconnaître les services éminents rendus à l'enseignement belge.

Je déclare installée la Société pour le progrès des sciences historiques et philologiques.

Ce discours fut vivement applaudi.

M. le président provisoire engagea ensuite l'assemblée à constituer son bureau définitif. M. Branquaert, préfet des études à l'athénée de Bruxelles, proposa le maintien du bureau provisoire. Cette proposition fut unanimement acclamée, et dès-lors la société, régulièrement constituée, aborda la discussion de ses statuts.

Nous n'entrerons pas dans l'examen détaillée de cette discussion, qui n'offrirait que peu d'intérêt. Une légère modification fut apportée à l'art. 2 du projet élaboré par le bureau provisoire, et l'assemblée s'arrêta à la rédaction suivante, proposée par M. le président :

" La Société étant constituée dans un intérêt purement scien-
„ tifique, écarte de ses débats toutes les questions personnelles
„ ou irritantes. „

Il est inutile de s'appesantir sur le but de cette modification, dont la portée a été parfaitement définie dans le discours de M. le président.

L'assemblée aborda ensuite le troisième article de son ordre du jour, comprenant la lecture et la discussion éventuelle d'un certain nombre de travaux relatifs à des questions de science ou d'organisation de l'enseignement.

M. Wagener commença par entretenir l'assemblée de la nécessité de créer une bibliothèque philologique à l'usage des professeurs de l'enseignement moyen. Après avoir constaté que la philologie belge n'occupe pas dans le monde savant la place qu'elle semblerait y devoir occuper, M. W. recherche la raison

de cette infériorité relative. Il croit qu'elle tient en partie à la trop grande modestie des professeurs belges, qui n'osent pas se produire en public. Mais si ces professeurs ne publient pas davantage, cela résulte aussi de la nécessité dans laquelle se trouvent la plupart d'entre eux, de suppléer par des leçons particulières à l'insuffisance des traitements qui leur sont alloués. Un troisième motif met un grand nombre de professeurs dans l'impossibilité de faire une publication sérieuse : ils manquent des livres nécessaires. Les jeunes professeurs ne sont pas suffisamment rétribués pour qu'ils puissent songer à se former une bibliothèque philologique quelque peu complète, dont l'acquisition ne leur coûterait guère moins de 10,000 francs. Il n'y a donc pour ainsi dire que les professeurs d'athénée habitant une ville universitaire, qui puissent se livrer avec fruit à des publications philologiques. Encore nos bibliothèques universitaires sont-elles en partie très-incomplètes, au point de vue de la philologie classique. Le Gouvernement devrait donc créer à Bruxelles une bibliothèque philologique centrale, comprenant les grandes collections et les ouvrages les plus considérables, que les professeurs des athénées et des colléges communaux ne peuvent pas se procurer, faute de ressources. En commençant par un premier crédit de 10,000 francs, on pourrait déjà créer un fonds de bibliothèque trés sérieux, lequel, au moyen d'un supplément annuel de 1000 francs, pourrait être tenu constamment à la hauteur de la science, à condition bien entendu qu'on n'achète que les ouvrages les plus importants. Cette bibliothèque serait mise à l'usage de tous les professeurs du Royaume, enseignant les humanités dans les athénées, les colléges patronés, etc. Un employé du Ministère de l'Intérieur serait chargé de ce service. Les ouvrages prêtés seraient envoyés et renvoyés francs de port.

M. W., après avoir exposé en détail la manière dont on pourrait, d'après lui, créer et organiser cette bibliothèque philologique, prie M. le président de demander à l'assemblée si elle donne son approbation au projet qui vient de lui être présenté, et dans l'affirmative, si elle veut charger son bureau d'adresser une pétition dans ce sens à M. le Ministre de l'Intérieur.

L'assemblée, consultée à ce sujet, ratifie à l'unanimité les conclusions formulées par M. W.

La parole est ensuite donnée à M. Jopken, professeur à

l'athénée de Gand, qui avait annoncé l'intention de faire une lecture *Sur l'enseignement littéraire dans les humanités.* Parmi les adversaires des études classiques, il en est qui avouent franchement qu'ils voudraient la suppression du latin et du grec; d'autres, moins radicaux ou moins francs, préconisent un enseignement moins grammatical et plus littéraire. C'est la valeur de ce dernier vœu que M. J. se proposait d'examiner; mais l'étude de cette question se basant, dans sa pensée, sur les conclusions d'un travail préliminaire, il pensa qu'il était nécessaire de donner la priorité à celui-ci. Comment se fait-il, se demande M. J., que nous ne réussissions pas aussi bien que les Allemands à envoyer dans les classes supérieures des élèves sérieusement préparés, à qui une connaissance solide des éléments, des règles et des difficultés ordinaires de la syntaxe permettrait d'écouter avec fruit des leçons d'un caractère plus élevé?

Parmi les causes diverses qu'on pourrait assigner à cette infériorité, M. J. croit devoir signaler surtout qu'on impose aux jeunes gens, dès leur entrée en sixième, un travail au-dessus de leurs forces.

En effet, le programme des athénées indique deux auteurs à traduire pendant la 1re année, l'*Epitome* et le *de Viris*, que les professeurs abordent généralement l'un, dès le mois de décembre ou de janvier, l'autre, vers le mois de mars ou d'avril. Or, les éléments de la lexigraphie et de la syntaxe, c'est-à-dire tout le cours de la sixième, doivent être connus des élèves pour l'intelligence des pages les plus simples de l'*Epitome.* Il y a là une anomalie évidente. Quant au *de Viris*, il impose aux professeurs, dès les premiers chapitres, l'obligation de franchir les limites de leur programme grammatical, à moins qu'ils ne passent sur les difficultés sans en donner l'explication, ce qui offre de graves inconvénients.

En Allemagne, ces défauts de méthode n'existent point: on y trouve, pour les différentes classes, des livres d'exercice parfaitement adaptés aux connaissances grammaticales des élèves.

Il résulte du système en usage chez nous, que les jeunes humanistes arrivent mal préparés dans les classes supérieures, où l'on est obligé de sacrifier une partie de leur temps à des exercices élémentaires que ne comporte pas leur programme.

Est-ce à dire qu'il faille bannir le *de Viris?* Nullement, ce

petit livre a, sur les auteurs proprement dits, l'avantage d'offrir aux enfants des sujets courts, intéressants et variés. Qu'y a-t-il donc à faire? Ce qu'il y aurait de plus efficace, serait d'augmenter le nombre des années d'études dans la section des humanités. Mais en attendant que cette réforme soit introduite, il faudrait inscrire le latin au programme de la classe préparatoire.

" Borné strictement à l'étude et à l'application des éléments „ les plus simples de la langue, l'enseignement du latin ne „ serait pas inaccessible à l'intelligence des bons élèves de la „ classe préparatoire; quant aux autres, aux paresseux et aux „ incapables, qu'un examen d'admission sérieux, sévère même, „ les écarte impitoyablement de la sixième, et l'on pourra enfin „ prétendre à organiser des classes fortement constituées.

„ Alors, mais alors seulement, il deviendra possible de dis- „ tinguer l'enseignement grammatical de l'enseignement litté- „ raire, non pas pour les séparer, comme des novateurs impru- „ dents le demandent, mais pour élever les colonnes de l'un „ sur les solides assises de l'autre. „

La lecture de M. Jopken intéressa vivement l'assemblée, mais plusieurs membres furent d'avis qu'il y aurait un certain danger à en discuter immédiatement les conclusions, que l'ordre du jour ne pouvait pas faire prévoir. Ces conclusions seront discutées dans la prochaine séance.

M. Paul Fredericq, professeur à l'athénée d'Arlon, donna ensuite lecture d'une étude sur les mémoires récemment découverts de Marcus Van Vaernewyck. Ce magistrat gantois, contemporain de nos guerres de religion, avait composé, pour son usage personnel et sans songer à les publier, des mémoires, ou plutôt une chronique, dans laquelle il consignait en quelque sorte jour par jour les événements qui l'avaient frappé, en y ajoutant des réflexions plus ou moins développées. Ce sont ces mémoires que M. Ferdinand Vanderhaeghen, le savant et infatigable bibliothécaire de l'université de Gand, a eu la bonne fortune de retrouver en Hollande, et dont il a déjà publié les premiers volumes pour la collection des bibliophiles flamands.

Nous apprenons que l'étude de M. Fredericq, dont nos lecteurs connaissent le talent, sera insérée dans la *Revue de Belgique.*

Le lendemain, à l'ouverture de la séance, M. Angenot, père,

proposa, par motion d'ordre, de voter des remerciments à M. Faider, pour le dévouement dont il avait fait preuve en acceptant la présidence de la société. La motion de M. Angenot fut vivement et longuement acclamée.

Après une réponse de M. Faider, dans laquelle cet honorable magistrat promit à la société de faire tout ce qui dépendrait de lui pour en favoriser le développement, M. Kurth, professeur à l'université de Liége, développa en peu de mots son opinion sur le rôle que doit jouer dans les humanités l'enseignement des mathématiques. Il estime que cet enseignement devrait se borner à habituer les élèves à des formes de raisonnement rigoureusement exactes, tandis que très souvent, dans le système actuellement suivi, il n'aboutit, en dernière analyse, qu'à de prodigieux efforts de mémoire, qui nuisent, d'une façon déplorable, au développement des études littéraires.

En attendant qu'on introduise à cet égard dans la loi les réformes voulues, M. Kurth propose à la société d'émettre le vœu que le Gouvernement diminue, comme il en a le droit, le nombre de points attribué aux mathématiques dans l'examen de gradué en lettres.

M. le président éprouve quelques scrupules quant à cette proposition. La société, qui ne se compose que de philologues et d'historiens, peut-elle discuter cette question en l'absence de mathématiciens?

M. Gantrelle ne partage pas les scrupules de M. le président. Il est d'avis que la société, telle qu'elle est composée, est plus à même de discuter cette question avec quelque autorité que des spécialistes, qui trop souvent perdent de vue le but d'ensemble des humanités. D'ailleurs la question a été traitée par des mathématiciens distingués dans la *Revue de l'instruction publique,* et leurs conclusions sont conformes à celles des philologues. M. Gantrelle fait encore valoir quelques autres considérations en faveur de la proposition de M. Kurth.

MM. Feys et Branquaert s'attachent à démontrer l'utilité pour les humanistes d'un enseignement mathématique sérieux.

Sur la proposition de M. le président, cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Thil-Lorrain donne ensuite lecture d'un travail étendu sur la nécessité de renforcer l'étude de certaines branches de

l'enseignement moyen, notamment celle des langues modernes.

Il nous est impossible de suivre dans ce compte-rendu les développements éloquents et ingénieux donnés par M. Thil-Lorrain à sa thèse, qui se résume dans les conclusions suivantes :

Organisation des humanités *anglo-germaniques* en face des humanités *gréco-latines*, en les commençant les unes et les autres par l'étude de l'allemand, dès la classe préparatoire de chaque section;

Continuation de l'allemand dans tous les cours de la section des lettres gréco-latines;

Amélioration de l'étude du grec, en y consacrant tout le temps nécessaire pour lui donner une portée vraiment éducative et littéraire;

Introduction des sciences naturelles, et tout spécialement de la chimie, dans la section des lettres gréco-latines, pour satisfaire aux besoins de la société et réconcilier les sciences et les lettres.

Ces améliorations ne peuvent être réalisées que par l'adjonction d'une classe nouvelle à la section des humanités classiques. De cette classe, il faudrait faire une *troisième supérieure*, destinée à servir de transition aux études purement littéraires.

M. Gantrelle appuie les conclusions de ce remarquable travail, que la *Revue* publiera dans un de ses plus prochains numéros. Il voudrait que la société fît parvenir au Gouvernement un vœu formulé dans ce sens. L'assemblée décide que cette proposition sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Keiffer prend ensuite la parole pour faire ressortir l'utilité d'un cours de thèmes d'imitation sur Cornélius Népos. Nous nous bornons à donner ici le résumé de cette étude, que nous comptons également donner sous peu dans la *Revue.*

Il existe un cours de thèmes à l'usage des élèves de la 4e, cours de thèmes qui a été jugé digne par le Gouvernement d'avoir le premier prix : c'est celui de M. Hennebert; un autre a eu le deuxième prix : c'est celui de M. Merten; les élèves de 3e peuvent se servir de celui de M. Grafé, lequel a été récompensé et recommandé par l'État.

Pourquoi les élèves de 5e sont-ils privés d'un ouvrage semblable? Il y a là une lacune regrettable, qu'il importe de combler le plus tôt possible, si l'on estime que les thèmes d'imitation portent d'excellents fruits dans l'étude de la langue latine.

Quel est l'auteur sur lequel doit se porter l'imitation? Naturellement celui qui est entre les mains des élèves, celui qui doit les initier à la connaissance de la prose latine, Cornélius Népos. Il est vrai qu'en Allemagne cet écrivain a été attaqué longuement et avec acharnement, au triple point de vue de la grammaire, de la pureté du texte et de la fidélité historique; mais malgré ces attaques, parfois méritées, il n'en est pas moins demeuré au programme des cours en Allemagne aussi bien qu'en Belgique, ce qui prouve qu'à côté de ses défauts il a de grandes qualités, et que si ces dernières sautent aux yeux, l'on peut compter sur le professeur pour signaler aux élèves les défauts.

Comment se fera l'imitation de Cornélius Népos? Portera-t-elle, comme dans les cours de thèmes de la 4e et de la 3e, sur un grand nombre de chapitres pour un seul exercice? Non, car ce travail est trop long et trop fastidieux pour des commençants. Il vaut donc mieux que l'imitation ne porte chaque fois que sur un seul chapitre. Pour le même motif, la matière n'a pas besoin d'être différente de celle des biographies de Népos. Mais, dira-t-on, ce travail est fait par N. W. Fritsche, dans ses *Deutsche Texte zum Uebersetzen in das Lateinische fuer Neposleser*. Nullement, car il manque à ce livre l'ordre et la méthode, qui seuls peuvent donner quelque utilité à ce genre d'exercices. Fritsche ne s'occupe pas des règles de la grammaire et de leur application, avec la suite et l'ordre voulus en cette matière.

En conséquence, M. Keiffer demande que le Gouvernement mette au concours *un cours de thèmes latins, destinés à former des élèves de cinquième à l'application des règles de la syntaxe et à l'imitation du latin de Cornélius Népos.*

La Société examinera, dans sa prochaine séance, s'il y a lieu d'appuyer auprès du Gouvernement le proposition formulée ci-dessus.

M. Kugener, professeur à l'athénée d'Arlon, communique à l'assemblée une étude ingénieuse et savante sur la signification de l'aoriste d'après son étymologie.

Il serait difficile de résumer en peu de mots cette dissertation de philologie comparée, dont le but principal est de prouver qu'il n'y a pas de rapport étymologique entre le *sigma* du futur et celui de l'aoriste et que l'on aurait tort de fonder sur ce sigma la signification de postériorité que lui donnent quel-

ques uns. M. Kugener n'a du reste fait part à la société que de la première partie de son travail, qui donnera probablement lieu à une discussion intéressante, à en juger par les quelques observations échangées à ce sujet entre l'auteur et M. Roersch.

Le dernier objet à l'ordre du jour, l'étude annoncée par M. Keiffer sur les agences dramatiques et les conservatoires de musique dans l'antiquité, dut être ajournée, faute de temps.

Avant de se séparer, la société fixa sa prochaine séance au dimanche, 24 mai, à 1 heure. Cette fois encore la réunion aura lieu à Bruxelles.

La société décida également, sur la proposition de M. le président, de charger son bureau d'adresser des remercîments à M. le Bourgmestre de Bruxelles, pour la bienveillance avec laquelle il avait mis à la disposition de l'assemblée la magnifique salle gothique de l'hôtel-de-ville.

Ainsi qu'on vient de le voir par ce compte-rendu incolore, la première réunion de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques s'est signalée par des travaux intéressants et utiles. Ce sont principalement les questions d'organisation sur lesquelles s'est portée tout d'abord l'attention de l'assemblée. C'est qu'en effet, on ne saurait le nier, ces questions sont de la plus haute importance. Comment veut-on, pour ne citer que ce seul point, que les études philologiques progressent dans ce pays, aussi longtemps que l'on n'y consacrera pas aux humanités le nombre d'années nécessaire? Tout le monde comprend qu'il faut, dans les deux sections de nos athénées, renforcer l'études des langues modernes; tout le monde reconnaît que les éléments des sciences naturelles, notamment de la chimie, ne peuvent plus rester en dehors du programme des humanistes. Eh bien, s'il en est ainsi, et si en Allemagne le section des humanités a *huit, neuf* et même *dix* années d'études, si en France elle en a *huit* et *neuf*, comment peut-on se bercer de la folle illusion d'obtenir en Belgique de bons résultats avec *six* années d'études seulement? Ce sont donc naturellement les questions d'organisation autour desquelles s'est concentré en grande partie l'ordre du jour de la première réunion.

Mais s'il est utile de songer à améliorer l'organisation de notre enseignement dans son ensemble et dans ses détails, il ne faut pas non plus perdre de vue que les membres de la

société, s'ils veulent atteindre leur but, doivent se livrer autant que possible à des travaux de science. C'est par là que la société doit s'affirmer, et c'est pour ce motif qu'il importe au plus haut degré qu'elle encourage les travaux de ses membres.

Dès la prochaine séance elle sera appelée à compléter dans ce sens l'article 10 des statuts; déjà aussi elle a chargé son bureau de lui soumettre à cet égard un projet de réglement. C'est par des encouragements équitablement distribués et des concours annuels que la société stimulera le zèle des professeurs et parviendra, nous osons l'espérer, à consolider et à développer dans notre pays une école philologique véritablement digne de ce nom. Grâce surtout à notre enseignement normal, les éléments d'une pareille école ne manquent pas chez nous. En unissant leurs efforts, en s'encourageant et en se critiquant au besoin, les membres de la jeune société pourront contribuer puissamment à assurer à la philologie belge le rang qu'elle devrait occuper pour être à la hauteur des autres manifestations de notre génie national.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA 5e ÉPITRE DU 1er LIVRE D'HORACE.

Dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique (42e année, 2e série, tome 35, n° 2 et 3, page 148-179 et 293-328), sous le titre de *Notes de critique et d'exégèse sur* Horace, Satires, I, 6, vv. 7-22, etc., j'ai lu deux articles communiqués par M. P. Willems, correspondant de la Classe des Lettres, sur lesquels je me propose de présenter bientôt à la même classe quelques observations. En attendant, comme les pages de M. W. renferment beaucoup d'assertions dont l'examen m'obligerait parfois à faire malgré moi d'assez longs détours et arrêts dans la marche que je voudrais suivre et que je désire rendre aussi courte que possible, j'ai résolu de passer à pieds joints par-dessus les moins importantes de ses critiques, certain que tout lecteur judicieux sera suffisamment prémuni par le reste de mes observations contre les dangers d'un fâcheux achoppement.

Il est cependant quelques points qui peuvent se discuter à part; un entre autres qui m'intéresse personnellement. M. W. n'y a touché, il est vrai, qu'en passant, et dans une sorte de note perdue; mais je serais charmé si la Rédaction de la *Revue de l'instruction publique* me permettait d'en prendre occasion pour publier dans son estimable recueil quelques explications sur le fond de la question même.

Exposer de quoi il s'agit, ce sera entrer directement en matière.

Page 319 du n° 3 du Bulletin, en cherchant à déterminer l'heure ordinaire du repas *(coena)* d'Horace suivant les saisons, il dit: " Horace avait l'habitude de prendre son repas principal *(cena)* vers le coucher du soleil *(supremo sole),* même en été. „ Dans une note (3) y rattachée, il cite *Epist.,* 1, 5, 3, et il ajoute: " Cette épître fut écrite en été. Cf. v. 11:

Aestivam sermone benigno tendere noctem. „

Puis encore: " La leçon *aestivam*, mise en suspicion par certains commentateurs, est bien défendue par Ritter. „ Il

ne dit pas quelle leçon ces commentateurs voulaient substituer à *Æstivam.* Espérant de l'apprendre de Ritter, j'ai emprunté son édition, mais je n'y ai trouvé en fait de variantes, si cela mérite ce nom aux yeux d'un critique habitué aux mss., que l'indication : " *Estivam, Bg.* „ pas une lettre de plus.

Il est vrai que Ritter ne rapporte pas, avec Porphyrion, les mots *nato Caesare* au jour de naissance de Jules Caesar, ni avec d'autres interprètes plus modernes, à celui d'Auguste, mais à la naissance de Caius fils de Marcus Agrippa et de Julie, qui eut réellement lieu au milieu de l'été de l'année 724 (20 avant J.-C.), l'épître à Torquatus paraissant avoir été écrite la veille des grandes fêtes décrétées par le Sénat à cette occasion ; il est vrai, dis-je, que Ritter, en interprétant ainsi le *nato Caesare* d'Horace, défend, du moins indirectement, l'épithète *Æstivam* jointe à *noctem;* mais je n'en admets pas davantage l'exactitude de la conclusion que M. W. veut tirer de ce fait dans sa note qui repose sur un texte beaucoup trop légèrement accepté et approuvé, et que je le prie de vouloir bien un instant m'aider à soumettre à une critique sérieuse. Je lui dirai donc que, Ritter ne m'ayant pas fourni les renseignements que je lui demandais, j'ai également emprunté l'édition de Keller et Holder tant vantée par M. W., page 174 de la 1er partie de ses *Notes,* chez lesquels j'ai en effet trouvé ce que je désirais de savoir. Comme je n'ai plus leur édition sous la main, je ne citerai pas leurs paroles et me bornerai à rendre compte de l'impression qui m'en est restée.

En 1836, dans une espèce de prospectus *(Prodromus)* d'une nouvelle édition de Properce que je me proposais de publier, j'avais indiqué une demi-douzaine de variantes recueillies par moi dans quelques feuillets en parchemin des Epîtres d'Horace appartenant alors à la Bibliothèque de Louvain. [1] J'y avais,

---

[1] Voici quelques détails relativement à ce *codex lovaniensis*. C'est un volume in-4° en parchemin d'à peu près six centimètres d'épaisseur, contenant différents ouvrages et fragments manuscrits. On y voit d'abord la *Carmen paschale* de *Sedulius,* dont les premiers feuillets, la préface (incomplète, si j'ai bon souvenir), ont été écrits successivement par trois ou quatre mains bien distinctes, qui remontent au moins au XIIe siècle, et dont la 1re, la plus nette, a ensuite continué la transcription

entre autres leçons, marqué au liv. I, Ep. 5, v. 11 celle de *Festinam* pour *Æstivam*, en la qualifiant d'excellente *(palmaria)*; seulement j'avais ajouté entre parenthèses : (Codex *Festivam?*) C'était une manière d'avertir que l'écriture était-un peu douteuse dans le Ms., et que je comptais l'examiner à la fin de la préface : " *Vide quae sub Praefationem disputavimus.* „ Malheureusement mon déménagement pour Gand n'a pas seulement interrompu mon projet d'éditer Properce, mais encore fait introduire dans mon *Prodromus* certains changements dont la substitution de *Festivam* à *Festinam* a été l'une des conséquences. On voudra donc bien regarder le malencontreux *v* du premier de ces mots comme une faute d'impression, le changer en *n* et rétablir *Festinam.*

Keller et Holder, si j'ai bien retenu, citent encore un ou deux autres manuscrits qui offrent la même leçon que j'ai reconnue dans le *cod. Lovan.*, mais ils condamnent formellement la variante *Festivam;* ils ont raison; ce ne serait qu'un jeu de mots ridicule après *festus ....dies* qui précède, auquel cet adj. se rapporte par sa forme comme par son origine, mais dont il n'a plus le sens spécial, pas plus qu'ailleurs, dans *festivus homo, festivum caput,* etc. Si Horace avait pu écrire *Festivam... noctem,* il n'aurait pas ajouté *sermone benigno,* qui n'en eût été qu'une inutile explication, sinon une redite. Dans tous les cas, il n'aurait pu vouloir promettre, en se servant de *Festivam,* que les agréments que leur réunion même devait leur offrir, sans que l'idée des fêtes du lendemain y entrât le moins du

---

de tout le poëme. Le livre a beaucoup souffert et perdu quelques feuillets. J'en ai recueilli les variantes. Après le Sedulius vient, je crois, un traité *De arte dictandi* (formules de lettres) en fine écriture ancienne; puis une douzaine de pages des *Epîtres d'Horace* (fin du XIVe siècle?). Après quoi un traité latin *sur la musique* (publié par de Reiffenberg?). Enfin, sur un des feuillets de garde, une *complainte* en longs vers latins non métriques mais rimés, sur le désastre de la chevalerie française à la bataille de Courtrai ou d'Azincourt.

J'avais acheté en 1821 le vol. à la vente des livres du chanoine (de St-Jacques à Liége) Dadzeux ou D'Adseux. Après avoir collationné Sedulius et Horace, je le cédai au prof. Herm. Jansens, qui plus tard le recéda à la Bibliothèque de Louvain, où de Reiff. en prit connaissance. Le *Sédulius* m'a paru avoir été écrit dans l'école claustrale de St-Jacques.

monde, si ce n'est pour les rassurer contre la perte de leur matinée.

Ainsi voilà la variante *Festivam*, qu'une bévue de typographe m'a fait patronner pendant près de quarante ans, non-seulement rejetée par Keller et Holder, mais encore dûment répudiée par moi-même. J'ignore si Ritter et M. W. l'ont connue; mais elle a attiré l'attention de quelques autres. Un élève me l'a montrée, il y a une douzaine d'années, dans Orelli, qui ajoutait avec un point d'admiration bien mérité : " *Bormansius probat !* "

J'avais donc raison de dire en commençant que la note de M. W. touchait à des points qui m'intéressaient personnellement. On conviendra que j'ai été plus court qu'on ne l'est d'ordinaire en pareille occurrence; mais il me reste encore à examiner la leçon que lui-même et Ritter et la généralité des éditeurs préfèrent et admettent seule comme bonne, cet *Æstivam*, qui a envahi, *invasit*, on me passera ce mot des critiques latins, tous les livres.

Je ne sais quels sont ces certains commentateurs d'Horace qui, d'après M. W., ont mis la leçon vulgaire *Æstivam* en suspicion. Si mon *Specimen* de Properce y avait contribué, il faudrait compter parmi eux quelques possesseurs des tout premiers exemplaires que j'ai mis en vente après y avoir corrigé à la main *Festivam* en *Festinam;* car il n'est pas croyable que personne ait voulu substituer le premier de ces mots à la leçon reçue d'Horace. Quant à *Festinam*, que j'appelais *palmaria lectio*, ils pouvaient hardiment, en ne suivant que leur propre jugement, l'opposer et le préférer à *Aestivam.*

Il est fâcheux que ni Ritter ni M. W. ne disent sur quoi la suspicion de ces critiques était fondée. Comme je la partage et n'ai pu autrefois exposer mes motifs, je les indiquerai ici en peu de mots. Si nous étions de part et d'autre dans le vrai, en plus d'un point leurs motifs auront été probablement les mêmes que les miens.

Voyons en premier lieu ce que *Festinam noctem* signifie : une nuit qui se presse, qui se hâte soit d'arriver soit de s'en aller; et dans le dernier cas, seul admissible ici, une nuit courte, assez courte même pour qu'on désire de l'allonger (*extendere* comme il vaut mieux de lire que *tendere,* malgré la nuance particulière qu'on pourrait vouloir attribuer à celui-ci, de

remplir). Et que signifie *Æstiva nox?* une nuit estivale ou d'été. Or notez qu'Horace écrit le matin d'un jour du mois de juillet à Torquatus pour l'inviter à venir vers le coucher du soleil dîner chez lui, et passer avec lui et quelques autres amis bien choisis cette nuit d'été qu'ils pourront prolonger dans une douce causerie, sans détriment pour leurs affaires du lendemain, qui est un jour de chômage et leur permet de dormir la grasse matinée.

Cette paraphrase rend mal le latin. J'aurais voulu pouvoir faire sentir l'intention nettement marquée de cet *Æstivam* placé si en évidence au commencement du vers et renfermant, entre lui et son substantif *noctem*, le verbe *extendere*, qui, mis en antithèse avec lui, en fait ressortir tout le sens. Voici le vers :

Æstivam sermone benigno extendere noctem.

Quel est ici le sens d'*Æstivam?* Non pas certes celui qu'on trouve dans les lexiques et que j'ai indiqué tantôt; mais le même que j'ai tout auprès donné à *Festinam*, celui de rapide, courte. Car à moins de supposer qu'Horace ait craint que Torquatus n'eût oublié en quelle saison on était, l'épithète *Æstivam* prise au propre, serait parfaitement oiseuse. Qu'en diront les exégètes modernes de notre poète, qui se rappellent les mots *Jam dudum splendet focus* placés seulement quatre vers plus haut et la manière dont ils les interprètent? Horace aussi se rappelait cet hémistiche, mais il l'entendait d'une façon bien différente, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Lui pouvait, jusqu'à certain point, employer ici sans inconséquence *Æstivam* dans son acception ordinaire, et pourtant il n'en a rien fait; je dis même, pour en finir, et au risque de faire crier au scandale, qu'il ne l'a point employé du tout. C'est *Festinam* qu'Horace avait écrit, dont je suis convaincu que *Æstivam* n'est qu'une glose ou une corruption. Si c'est une glose, elle date des premiers temps, quand on n'avait pas encore besoin d'expliquer le sens des mots, mais la raison de leur emploi, par ex. ici : "*Festinam, utpote Æstivam.* „ Si c'est une corruption, elle doit être née plus tard de la confusion si fréquente, comme on sait, des initiales majuscules souvent fort ressemblantes, au commencement des vers, et dans ce cas, je n'hésiterais pas à considérer la queue assez traînante de la scolie de Porphyrion : Divi Caesaris natalem significat : " id esse ipse testatur dicens *aestivam noctem*,

quia ille idibus juliis celebratur, „ comme une interpolation d'un copiste postérieur; Porphyrion n'eût pas ainsi raisonné ses preuves.

Indépendamment de cela, si l'épithète reçue n'a pas de sens, à moins qu'on ne la mette en rapport avec celui d'*extendere* dont elle est le complément, et si l'on est ainsi forcément conduit à l'interpréter par *festinam*, dont il a probablement usurpé la place, comme certains manuscrits, y compris ceux qui l'ont défiguré en *festivam*, le font croire; si en outre *festinam* exprime plus exactement et en même temps plus poétiquement (retarder la nuit dans sa course) la pensée du poète, pourquoi craindrais-je de scandaliser les lecteurs, en avouant qu'à mon avis, ce n'est pas *Æstivam* qu'Horace a écrit dans ce vers, mais *Festinam* et que, si j'avais une nouvelle édition de notre épître à donner, mon premier soin serait de restituer ce mot à l'auteur pour prévenir tout étonnement ultérieur quand j'en viendrais ensuite à restituer à toute sa pièce la véritable signification qu'elle doit avoir, et qu'on lui a si maladroitement ôtée dans plusieurs de ses parties.

La question plus ou moins personnelle, comme j'ai cru devoir l'appeler, vidée et toute crainte de trop étonner écartée dorénavant, je continue avant que le lecteur ait déposé Horace de ses mains. Le vers que j'ai cité il n'y a qu'un instant, et les cinq qui le précèdent aussi bien que les trois qui le suivent, par conséquent les vers 6-14, s'adressent particulièrement, ou disons mieux, puisque toute l'épître lui est adressée, personnellement, à Torquatus. Cet avocat paraît avoir été sinon un peu avare, du moins assez désireux de gagner de l'argent et de grossir sa bourse. Cela se fait déjà légèrement sentir dans la petite plaisanterie et l'espèce de défi d'Horace au vers 6, où, après lui avoir présenté la modeste carte de son propre menu, il lui dit que si lui, Torquatus, a (chez lui) quelque chose de meilleur, il l'invite lui-même *(arcesse)*, sinon qu'il accepte sa table et se soumette à sa présidence *(vel imperium fer)*.

Le poète se doutait bien, je crois, que Torquatus préférerait prendre ce dernier parti, mais pour mieux l'y déterminer et avoir l'air de ne lui laisser aucune excuse, il avait commencé, avec la familiarité d'un vieil ami, par un de ces conseils de philosophie pratique qu'il aimait à glisser même dans ses odes, comme au livre IV, ode 7, en annonçant, quelques mois plus

tard, au même Torquatus l'arrivée du printemps, il n'oublie pas de lui rappeler la durée incertaine de la vie, qui passe comme les saisons, et combien il est plus sage de jouir présentement des richesses et des autres avantages que l'on possède, que d'épargner au profit d'un héritier souvent ingrat.

Voyez l'ode indiquée. Dans notre épître, il approprie pareillement son conseil aux circonstances :

Jam dudum splendet focus et tibi munda supellex.
Mitte leves spes et certamina divitiarum,
Et Moschi causam; cras nato Caesare festus
Dat veniam somnumque dies : impune licebit
Festinam sermone benigno extendere noctem.
Quo mihi fortunam, si non conceditur uti?
Parcus ob haeredis curam (1) *nimiumque severus*
Assidet insano!

Torquatus aurait tort de refuser l'invitation sous prétexte d'affaires lucratives qu'il ne peut négliger; sa fortune est faite

---

(1) Malgré ou plutôt à cause des remarques de Ritter sur les vers 19 et 20 de l'ode citée tantôt, et quoiqu'il soit vrai que les mots *ob haeredis curam* pourraient se prendre d'une manière générale, je crois devoir dire en cet endroit que le poète avait sans doute des motifs particuliers pour adresser à deux reprises différentes à Torquatus la même observation presque dans les mêmes termes, non pas *inhumane* et *inpolite*, comme Ritter dit en son latin, mais d'une façon nette et précise. Quant à ce que cet interprète veut inférer de la place assignée dans ces vers au nom de Torquatus, cela, peut-être, pouvait amuser ses élèves en classe, mais ne devait pas être imprimé. Je transcris les vers 19 et 20 de l'ode :

Cuncta manus avidas fugient haeredis, amico
Quae dederis animo.

Voici la note de Ritter " *amico* per πρόληψίν dicitur : animi enim favor danti conciliatur. „ Cet éditeur n'a donc pas daigné ouvrir son Lambin, qui lui aurait appris ce que *aliquid amico animo dare* ou simplement *animo* ou *genio indulgere,* etc. signifie en latin, comme φίλῃ ψυχῇ δοῦναι ou χαρίζεσθαι en grec, avec plus d'exemples à l'appui que l'érudition allemande ne doit exiger? Cruquius et Torrentius aussi pouvaient l'éclairer. Mais c'est une locution que comprennent même ceux *qui nondum aere lavantur;* tandis que son explication par prolepse est si absurde que je n'oserais la traduire en français. S'il voulait faire une note pour prévenir toute niaise hésitation de ses élèves, il devait simplement dire : *amico animo* dativi casus est, non ablativi.

depuis longtemps; il n'a plus de calculs et de projets à faire ou de luttes à poursuivre pour l'augmenter, sa maison est grandement montée, il a tout ce qui peut rendre la vie facile et heureuse.

Voilà la paraphrase et l'interprétation du premier des huit vers transcrits. C'est bien long, mais la faute en est plus aux commentateurs d'Horace qu'à moi. Pourquoi tous, tant les anciens, si je ne me trompe, que les modernes — si quelqu'un de ceux-ci, dont j'en connais peu, doit être excepté, il voudra bien me pardonner de ne pas le nommer, et m'obliger, en se nommant lui-même, — pourquoi tous ou presque tous du moins, au lieu d'entendre ce vers par rapport à Torquatus, font-ils déjà briller le feu *(Jam dudum splendet focus)* dans la cuisine d'Horace? (Il ne peut s'agir de chauffer la salle du festin, car on était en plein été et à Rome; le poète veut même borner le nombre de ses convives (vs. 29), pour qu'on n'ait point trop chaud à table), dans la cuisine de Horace donc, dis-je, à 9 heures du matin, pour apprêter quelques plats de légumes, *olus omne*, qu'on ne mangera qu'après le coucher du soleil?

C'est ainsi que nos savants entendent le sixième vers et les autres qui s'y rapportent. Pour ces messieurs par qui je craignais de n'être pas compris, je l'avoue, quelques mots d'explication de plus m'ont paru absolument nécessaires; et comme ils sont en général grands admirateurs de la facile érudition qui s'étale dans certain luxe de citations, je veux aussi un instant leur complaire sous ce rapport, en leur rappelant quelques passages bien probants qu'ils doivent savoir par cœur, mais auxquels ils n'ont pas réfléchi. Qui n'a pas vingt fois vu, sinon dans l'auteur même, du moins cités ailleurs, ces phaleuques de Martial, liv. X, épigr. 47, πολυθρύλλητον *illud epigramma, lippis,* comme dit Raderus, *et tonsoribus decantatum, quod pueri norunt antequam discant; tenent antequam intelligant :*

Vitam quae faciunt beatiorem,
Jucundissime Martialis, haec sunt :
Res non parta labore, sed relicta;
Non ingratus ager; FOCUS PERENNIS;
Lis numquam; toga rara; mens quieta;
Vires ingenuae; salubre corpus, etc.

Dans Tibulle, I, 1, 4, nous lisons :

Divitias alius fulvo sibi congerat auro,
Dum meus ASSIDUO *luceat* IGNE FOCUS.

L'*assiduus focus* suffisait à ses vœux de bonheur. C'est où Torquatus en était arrivé et dont Horace lui conseille de se contenter. Si la longue note de Broekhusius sur la force de signification de *luceat* dans Tibulle, ne montrait pas un peu trop ce luxe d'érudition introduit d'abord par l'école batave, je pourrais être tenté de faire remarquer, que le *splendet* d'Horace accorde quelque chose de plus à Torquatus, qui n'est pas seulement dans l'aisance, mais passablement riche. Il a plus ou moins dépassé l'*aurea mediocritas* si bien recommandée par son ami.

J'ajoute une strophe des Silves de Stace ; la 5e du IVe livre, débute par *Parvi beatus ruris honoribus,* et continue au vers 13 :

Nos parca tellus, PERVIGIL *et* FOCUS
Culmenque multo lumine sordidum
Solantur, exemptusque testa,
Qua modo ferbuerat, Lyaeus.

Le poète ne possède pas d'immenses troupeaux :

Non mille balant lanigeri greges,

Non vacca etc., mais il a ce qui peut rendre la vie douce et heureuse ; car *solantur* n'est pas simplement ici consoler, soulager des peines et des soucis de la vie ; il comprend tout ce qu'annonce le *beatus* du premier vers, et parmi les éléments de ce bonheur les poètes romains oubliaient rarement de nommer le *focus* avec une épithète qui pouvait varier, ainsi que nous l'avons vu, et parfois aussi sans épithète, surtout dans les propositions négatives. Ainsi liv. XI de Martial dans l'épigr. 33 contre certain Nestor, qui croyait se faire honneur en se disant et en paraissant pauvre, quand son dénuement absolu n'était que trop réel. Le commencement est : *Nec toga, nec* FOCUS *est ;* la fin :

Mentiris, vanoque tibi blandiris honore :
Non est paupertas, Nestor, habere nihil !

C'est une distinction spirituelle, heureusement exprimée. Même dénuement et misère chez Furius dans Catulle, XXIII :

Furi, cui neque servus est, neque arca,
Nec cimex, nec araneus, nec IGNIS, etc.,

puis, après une longue énumération ironique d'autres avantages négatifs pareils, la conclusion également ironique :

. . . . *sat es beatus !*

On notera *toga*, *servus*, *arca*, etc., mais la mention principale est toujours celle de *focus* ou de *ignis*, quelquefois aussi, surtout chez les prosateurs *domus*, que Bentlei a même voulu rétablir dans Horace, Ep. I, 4, vs. 11 : *Et domus et victus;* mais ce n'était, comme souvent, que pour avoir le plaisir de citer deux ou trois exemples semblables. La locution négative était la plus fréquente, comme elle l'est encore chez les populations modernes. Les Français ont leur phrase faite : *sans feu ni lieu;* les peuples germaniques varient davantage et d'une manière assez curieuse et souvent très-caractéristique. Afin de n'être pas entraîné à en donner des exemples, je finis en copiant un fragment d'inscription (Fabretti, t. IV, p. 283), tel que je l'ai, il y a nombre d'années, consigné au crayon en marge de mon Horace : *Tunc meus assidue semper bene luxit amice.... focus;* j'omets d'un autre côté une foule d'autres passages qu'il serait superflu de transcrire. En ce qui concerne la seconde partie du vers qui nous occupe, je puis être encore plus économe de citations; il me suffit de renvoyer à Horace seul, que ceux auxquels je soumets ces observations doivent connaître ou être en état de consulter avec intelligence. Ils n'ont qu'à se rappeler les endroits où notre poète leur a paru exprimer sérieusement sa pensée sur les conditions extérieures d'une vie heureuse, comme par ex. dans l'épître IVe (*Ad Tibullum*) qui précède, où l'on remarquera surtout les vs. 7 et 11. Je ne copie que le dernier qui, même si l'on avait égard à la conjecture de Bentlei mentionnée tantôt, comprend dans un ordre renversé les deux parties du vers adressé à Torquatus :

Et mundus victus non deficiente crumena.

On ne sera pas étonné de ce qu'après avoir dit, au vs. 7, *Di tibi divitias*, etc., Horace ajoute encore ici *non deficiente crumena;* tout le monde sait qu'une bourse peut s'épuiser comme un foyer peut s'éteindre, et je vois dans cet hémistiche du poète la même intention que dans les épithètes *assiduus*, *perennis* et *pervigil* jointes à *focus* et *ignis;* mais ce qui m'étonne vraiment, c'est que ni Ritter ni ses confrères, qui expliquent si commodément le *focus* et la *munda supellex* des apprêts déjà

faits dans la maison d'Horace, ne se soient point aperçus qu'en interprétant ainsi les deux derniers mots, ils semblent faire du poète une espèce de maître d'hôtel, qui se recommande, lorsqu'aux vers 22-24, il revient de nouveau sur les soins qu'il apportera au service de sa table : *ne non et cantharus et lanx Ostendat tibi te;* je ne sais si un hôtelier de Paris insisterait davantage; mais le ridicule ne doit tomber que sur les interprètes.

La note de Ritter sur le vs. 7 est courte : " *jam dudum — supellex :* focus in atrio, supellex convivii jam polita est in spem adventus tui. „ Il place hardiment le *focus* dans l'*atrium;* ce sera donc bien celui de la cuisine, qui y touchait (*atrium,* quia a fumo *atrum,* Gl.). Torrentius ne sait quoi faire de *splendet focus :* " Sed cur *splendere focum* dicit, si, ut sequitur, *aestas* erat?..... an forte... ad Deorum Penatium in foco cultum referemus? an magis ad culinae focum? „ A rien de tout cela; mais il a pourtant entrevu qu'il y avait autre chose. S'il n'a pas compris le sens proverbial ou allégorique de l'expression, c'est par pure distraction, comme si un savant d'aujourd'hui ne se rappelait pas ce que veut dire *avoir du foin dans ses bottes.*

Bentlei ne s'explique pas sur le sens qu'il donnait à notre vers, d'où je conclus qu'il l'entendait de la manière la plus naturelle et rapportait le *focus* et la *supellex* à Torquatus. Il était trop attentif à la construction latine et au placement des mots, pour ne pas sentir à la première lecture que dans la phrase et le vers :

Jam dudum splendet focus et tibi munda supellex, il était impossible que le grand écrivain eût voulu dire : *Jam dudum tibi domi meae* ou *apud me*(mihi) *splendet focus et munda supellex*, en plaçant *tibi* où il se trouve maintenant, dans le second membre et après la conjonction. Cela deviendra surtout sensible, même aux oreilles les plus dures, si l'on relit le vers à haute voix, en appuyant convenablement sur le verbe *splendet* qui appartient aux deux membres. On peut se préparer à cette épreuve, en lisant d'abord le commencement si net de l'ode 29 du IIIe livre, où c'est Mécène qu'Horace invite à dîner. On peut y joindre l'Ode IIe du livre IV, à Phyllis, sujet semblable.

J'arrête ici mes observations. Je n'ai consulté que les éditions que j'ai indiquées; si dans d'autres la pensée du poète et, disons-le, les exigences du bon sens et les convenances

de l'usage latin ont été mieux reconnues et mieux respectées, je l'apprendrai avec beaucoup de plaisir; mais je doute que ce soit l'école critique à laquelle appartiennent Ritter, Holder, Keller et leurs condisciples ou disciples, qui me procurera cette satisfaction. Je ne veux rien préjuger toutefois; prochainement, lorsque j'aurai fait plus ample connaissance avec elle dans les *Notes* de M. W., je pourrai peut-être me prononcer avec plus d'assurance et, plaise à Dieu, en termes de meilleur augure.

En finissant je déclarerai encore que, selon moi, la cause première de la confusion que nous avons remarquée dans les interprétations du 7e vers de cette épître, doit être attribuée au doute, qui existait dans certains esprits, si avec *arcesse* il fallait simplement sous-entendre *me*, ou bien *ad me*, en suppléant alors comme régime direct de l'impératif, *vinum;* et cette perplexité a même influencé ceux qui se décidaient à l'entendre dans le premier et vrai sens. De là aussi que des manuscrits placent le vers 7, *Jam dudum*, etc. avant le 6e *Sin melius*, etc., car l'une bévue a conduit à l'autre.

J. H. Bormans.

DE L'EMPLOI DE LA PARTICULE ἄν.

Il n'y a peut-être pas de théorie grammaticale qui soit généralement présentée d'une façon plus obscure que celle de l'emploi de la particule ἄν. Cette obscurité tient en grande partie au vague des termes dont on se sert pour énoncer les règles syntaxiques. Il ne me paraît pas douteux que la syntaxe se simplifierait si l'on s'attachait à trouver des formules claires et précises pour définir les parties du discours, les cas, les temps, les modes, les particules, les tournures qui caractérisent une langue. Ces formules, si elles sont exactes, présenteront le degré d'élasticité nécessaire pour leur permettre de s'appliquer sans difficulté à tous les cas qui peuvent se rencontrer.

Ce sont ces principes qui me guideront dans l'étude que je vais faire du conditionnel et spécialement de la particule ἄν.

Ces principes, je les dois en grande partie aux excellentes leçons de M. Burggraff. Dans son cours sur les langues orientales que j'ai suivi pendant plusieurs années, il a eu mainte fois l'occasion de me faire saisir la vérité de sa théorie sur ce sujet. Il l'a reproduite depuis *in extenso* dans sa *Grammaire générale*, § 97, pages 426 et suivantes, et il en rapporte lui-même tout le mérite à son maître Sylvestre de Sacy (1).

Si je viens après lui m'occuper du même point, ce n'est point chose superflue. Ce livre n'est pas répandu comme il devrait l'être et la notion qui y est donnée du conditionnel est peu connue; ensuite, l'auteur n'a pas envisagé tous les cas qui peuvent se présenter; enfin, il ne me paraît pas avoir mis à sa vraie place l'emploi de ἐάν avec le subjonctif. Il existe encore d'autres différences notables, surtout au point

---

(1) *Principes de grammaire générale*, 8e éd., chap. VIII, 6.

de vue pédagogique, entre sa théorie et la mienne; le lecteur pourra facilement s'en assurer en comparant le passage susdit de la *Grammaire générale* avec ce qui va suivre. (1)

Toute affirmation subordonnée à une condition est ce que l'on désigne en logique sous le nom de *jugement hypothétique.* La proposition qui renferme l'affirmation, nous l'appellerons *conditionnée;* celle qui renferme la condition, nous la nommerons *conditionnelle.*

Je puis me contenter d'énoncer mon affirmation d'une manière hypothétique, mais il m'est aussi loisible d'exprimer d'une manière plus ou moins catégorique mon opinion sur la *réalisation* de la condition. Je puis donner à entendre plus ou moins nettement que je regarde la condition, soit comme déjà réalisée ou devant probablement se réaliser, soit comme n'ayant pas été réalisée ou ne devant pas probablement se réaliser. Dans le premier cas, on pourrait spécialement donner à la condition le nom de *motif,* à la proposition qui la renferme, le nom de *motivante,* et à la proposition hypothétique le nom de *motivée.* Dans le second cas, la condition sera dite proprement *supposition,* la conditionnelle deviendra une *supposante,* et la proposition hypothétique se nommera *supposée* (2).

Il existe des langues qui ont trois conjonctions différentes pour introduire la *conditionnelle,* la *motivante* et la *supposante.* Dans les langues grecque, latine et française, les mêmes conjonctions servent notamment pour la conditionnelle et la supposante; c'est dans la construction seule que git la distinction.

---

(1) Voici en quelques mots la division adoptée par M. Burggraff : 1° *Condition;* ἐάν avec le subjonctif dans la proposition conditionnelle. 2° *Supposition relative au futur;* εἰ avec l'optatif dans la suppositive, ἄν avec l'optatif dans l'hypothétique. 3° *Supposition relative au présent ou passé;* εἰ avec l'indicatif dans la suppositive, ἄν avec l'indicatif dans l'hypothétique. 4° εἰ et de même *si* marquent quelquefois la *cause,* et peuvent se rendre alors par *comme* ou *puisque.* Exemple français : *Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?*

(2) On nous pardonnera ces termes, au moins aussi clairs d'ailleurs que ceux de *conditionnelle* et de *conditionnée.* M. Burggraff se sert pour la *supposante* et la *supposée,* des termes *suppositive* et *hypothétique.*

Les conjonctions εἰ, *si* (latin) et *si* (français) fournissent le type des conjonctions conditionnelles, mais d'autres conjonctions peuvent remplir ce rôle, par exemple ὅτε, *quum*, *lorsque*, etc.

Ce point établi, appliquons les distinctions précédentes à un exemple.

Si les angles de ce triangle sont égaux, ses côtés le sont aussi.

Voilà un jugement hypothétique. L'affirmation *les côtés du triangle sont égaux* est subordonnée à la condition que *ses trois angles le soient aussi.* En dehors de toute nuance dans l'expression de la pensée, la proposition *si les angles sont égaux* est *conditionnelle*, l'autre proposition *les côtés sont égaux* est *conditionnée.*

On le conçoit sans peine, cette forme neutre peut être choisie, même quand la *condition* devient *motif* ou *supposition.* Mais je puis tenir à faire connaître mon opinion à l'égard de la réalisation de la condition. Or, il peut arriver deux cas : — je crois que la condition est réalisée; alors je dirai : *Puisque (comme, si) les angles de ce triangle* etc., et la proposition conditionnelle devient *motivante*, et la conditionnée, *motivée;* — ou bien je crois que la condition n'est pas réalisée, et alors je dirai : *Si les angles de ce triangle étaient égaux, les côtés le seraient aussi*, tournure qui indique que dans ma pensée les angles ne sont pas ou pourraient ne pas être égaux. Dans ce cas la proposition conditionnelle devient une *supposante*, et la conditionnée, une *supposée.*

Remarque. En grec, en latin, en français. que le jugement soit conditionné ou motivé, la construction est la même. Exemples : *Si tu as été puni, c'est que tu as été paresseux.* — *S'il y a des autels, il y a aussi des Dieux.* — *Si (puisque,* pour le cas où la proposition est démontrée par une argumentation préalable) *le monde, dans sa forme actuelle, doit avoir une fin, il doit avoir eu un commencement.* Ces trois jugements *motivés* ont exactement la même tournure que les jugements *conditionnés* suivants : *Si j'ai eu de l'argent, j'en ai donné. Si j'ai de l'argent, j'en donne. Si j'ai* (j'aurai) *demain de l'argent, j'en donnerai.*

Règle I. Pour les jugements conditionnés, on emploie dans les deux propositions l'indicatif présent, passé ou futur, suivant que la condition est présente, passée ou future,

N. B. Quand la condition est future, en français la conditionnelle est généralement au présent (1).

Exemples : Présent : εἴ τι ἔχω, δίδωμι.
Passé : εἴ τι ἔσχον, ἔδωκα.
Futur : εἴ τι ἕξω, δώσω.
Présent : *Si legis, gaudet (pater).*
Passé : *Si legisti, gavisus est.*
Futur : *Si leges, gaudebit.*

Telles sont les formules typiques des propositions conditionnées : la conditionnée et la conditionnelle étant au même temps, et la seconde étant précédée de la conjonction conditionnelle.

Seulement il peut se faire que la condition et la proposition hypothétique n'aient pas le même temps, mais c'est par un artifice de langage. Exemple : *Si l'on t'a battu, je te vengerai.* Pour se convaincre qu'il en est ainsi, il suffit de faire disparaître les espèces d'ellipses, d'ailleurs naturelles, renfermées dans la phrase. Au fond le sens est celui-ci : *Si j'apprends (j'apprendrai) qu'on t'a battu, je te vengerai;* ou encore : *Si tu souffres par suite de coups qu'on t'aurait donnés, mon intention est de te venger* (2).

Règle II. Dans les jugements suppositifs le verbe de la proposition supposée est en grec accompagné de ἄν, et quant au temps, si la supposition est présente, on emploie dans les deux propositions l'indicatif imparfait (3); si elle est passée,

---

(1) Je dis *généralement*, car je ne voudrais pas affirmer que l'on ne puisse parfois trouver le futur. Le jugement : *Si le monde aura une fin, il a eu un commencement*, ne supporterait pas qu'on remplaçât le premier futur par un présent, et cela parce que le futur n'est pas exprimé dans la conditionnée. On aurait recours à une périphrase, me dira-t-on peut-être. — Soit, mais est-ce de stricte obligation?

(2) Comparer la note page 109.

(3) Une question intéressante serait de savoir pourquoi en grec, en français, en latin même le présent est exprimé par l'imparfait, et le simple passé par le plus-que-parfait. Ne serait-ce pas une façon de faire sentir la négation? Quand je dis : *Si j'avais de l'argent, j'en donnerais,* je fais entendre que je *n'ai plus d'argent*. Or, pour rendre, *je n'avais plus d'argent,* on peut dire, *j'avais eu de l'argent*. Cf. *Troie fut*, pour *Troie n'est plus.*

le plus-que-parfait (parfait ou aoriste); si elle est future, l'optatif (présent, aoriste, ou parfait, avec la nuance propre à ces différents temps et indiquée pour l'aoriste dans un article précédent). En latin, on emploie, dans les deux propositions, le subjonctif présent, imparfait ou passé (parfait ou plus-que-parfait; enfin en français, le conditionnel dans la supposée, l'imparfait ou le plus-que-parfait dans la supposante [1]).

Remarque 1. En français, on n'a pas de tournure spéciale pour le futur. Le texte seul indique le temps dont il s'agit.

Remarque 2. En grec, la tournure par l'optatif s'applique souvent au présent, par un procédé inverse de celui du français. Il y a d'ailleurs une distinction capitale à faire entre le présent et le passé d'un côté, et le futur de l'autre. Quand la condition est présente ou passée, on peut arriver à une certitude complète par rapport à sa réalisation ou à sa non-réalisation. Quand elle est future, il n'en est plus de même; il y a presque toujours place pour le doute. De sorte que l'indicatif futur marque uniquement *la probabilité*, et l'optatif, *l'improbabilité*; et, comme la probabilité et l'improbabilité peuvent être très-faibles toutes deux, il y a une limite où ces deux notions se confondent et s'identifient, c'est l'incertitude absolue, que l'optatif sert souvent à marquer. Voilà, d'après moi, le motif de l'emploi de l'optatif pour indiquer le futur et de son emploi pour indiquer le présent. En effet, si l'on remarque que, dans les jugements suppositifs, le passé est exprimé par le plus-que-parfait, et le présent par l'imparfait, on s'attend à voir le futur exprimé par le présent. C'est en effet le présent, mais c'est le présent optatif.

Voici maintenant les phrases types :

εἴ τι εἶχον, ἐδίδουν ἄν.

εἴ τι ἐσχήκειν (ἔσχον), ἐδεδώκειν (ἔδωκα) ἄν.

εἴ τι ἔχοιμι, διδοίην ἄν.

Si quid haberem, darem.

Si quid habuissem, dedissem.

Si quid habeam, dem.

---

[1] Inutile de m'occuper ici du cas où la conditionnée est impliquée dans un infinitif ou un participe.

Si j'avais — je donnerais.
Si j'avais eu — j'aurais donné.
Si j'avais (demain) — je donnerais.

Comme nous l'avons dit plus haut, la symétrie des temps peut-être rompue; mais il n'est en général pas difficile de la rétablir. Dans la phrase de Lafontaine : *Si tu n'avais servi qu'un meunier comme moi, tu ne serais pas si malade*, le présent *serais* équivaut au fond à ce passé, *tu n'aurais pas été battu* (1).

Il résulte de ce qui précède que la construction conditionnelle peut toujours remplacer la construction suppositive, bien que l'inverse ne soit pas possible. Il peut même résulter de cette substitution des beautés particulières. Exemple : Phèdre fait dire au Corbeau par le Renard : *Si vocem haberes, nulla prior ales foret.* Lafontaine traduit : *Sans mentir si votre ramage Se rapporte à votre plumage, Vous êtes le phénix des hôtes de ce bois.* Le fabuliste français est ici supérieur à l'auteur latin. Le Renard de Lafontaine transforme sa flatterie en aphorisme : Si l'on réunit les talents et la beauté, on est sûr d'être au premier rang. Il ne provoque pas *directement* le Corbeau à faire entendre sa voix, mais son but en est plus sûrement atteint.

Enfin la supposition, comme la condition, n'est pas nécessairement exprimée dans une proposition, elle peut être ou sous-entendue ou impliquée dans un mot de la phrase. Exemple : *Le moindre ducaton ferait bien mieux mon affaire*; c'est-à-dire : *Si j'avais un ducaton, cela ferait*, etc. — *Cela te conviendrait mieux qu'à moi*, sous-entendu, *si tu voulais le faire ou le prendre*, etc.

Cette remarque sert le plus généralement à expliquer les constructions asymétriques ou des anacoluthes en apparence. Exemple : *Si les choses sont ainsi, que pourrais-je y faire?* La supposition qu'implique le conditionnel, n'est pas exprimée dans la première proposition mais est sous-entendue, par exemple, *si même je voulais y faire quelque chose.* — Voici le

(1) En dernière analyse, toute affirmation porte sur le présent. Si je dis : *j'ai été malade*, j'affirme de moi, au présent, l'attribut d'*avoir été malade*. De même quand je dis : *je mourrai un jour*, j'affirme encore de moi une qualité actuelle.

même exemple en grec (*Soph. Ant.*, 40) : Τί δέ.... εἰ τάδ' ἐν τούτοις (ἔχει), ἐγὼ λύουσ' ἂν εἴθ' ἅπτουσα προσθείμην πλέον; la supposition est ici renfermée dans les participes. Voici un autre exemple, tiré de la même pièce, v. 69, où il y a deux supposées, mais une seule supposante : οὔτ' ἂν κελεύσαιμ' οὔτ' εἰ θέλοις ἔτι πράσσειν, ἐμοῦ γ' ἂν ἡδέως δρῴης μέτα. En français : *Je ne te le demanderais pas, et même, si tu voulais encore le faire, tu ne me ferais pas plaisir en m'y aidant.* Enfin citons un dernier exemple emprunté à Thucydide (I, 27). Les Corinthiens décrètent d'envoyer une colonie à Epidamne, et ils ajoutent (qu'on nous pardonne notre traduction littérale mais peu française) : Si cependant il y en avait qui ne veulent pas partir de suite, mais veulent contribuer pourtant à la colonie, ils peuvent rester après avoir versé une somme de cinquante drachmes corinthiennes, εἰ δέ τις τὸ παραυτίκα μὲν μὴ ἐθέλοι ξυμπλεῖν, μετέχειν δὲ βούλεται τῆς ἀποικίας, πεντήκοντα δραχμὰς καταθέντα Κορινθίας μένειν (ἐκήρυσσον). — Veut-on faire disparaître l'asymétrie, on peut mettre : εἰ δέ τις εἴη μὴ ἐθέλων ξυμπλεῖν, μετέχειν δὲ βουλόμενος.... μένειν ἐκήρυσσον.

Je crois en avoir assez dit pour montrer que les formules données plus haut ont cette justesse requise qui leur permet de s'appliquer aux cas en apparence les plus irréguliers.

Nous allons entrer maintenant dans une application plus subtile des règles qui précèdent.

Il peut se faire que la conditionnelle soit elle-même conditionnée ou supposée. Dans ce cas là, vous rencontrez dans la conditionnelle toutes les particularités que vous pouvez avoir dans les conditionnées et notamment dans les supposées. Ainsi, en français, la conditionnelle aura son verbe au conditionnel, en grec il y aura ἄν, en latin le subjonctif.

Voici quelques exemples tirés du français.

1. Dans la *Revue de Belgique* du 15 avril 1871, Max. Veydt écrit cette phrase : *S'il en serait ainsi à Bruxelles, il n'en était pas de même à Rome.* Il veut rappeler et expliquer en même temps le sans-gêne du jeune Caton, qui avait coutume d'ôter à l'occasion tous ses vêtements pour travailler plus à l'aise. De notre temps, dit Veydt, celui *qui ferait cela*, se verrait dresser procès-verbal, puis serait emprisonné ou interné comme fou. Mais, continue-t-il, *s'il en serait ainsi à Bruxelles*, etc. Le conditionnel *serait* dépend évidemment

d'une supposition sous-entendue, à savoir : *Si le cas se présentait.* L'irrégularité disparaît en exprimant toute la pensée : *Si je conviens* qu'il en serait ainsi à Bruxelles, *on sait* qu'il n'en était pas de même à Rome.

2. *Si cette conduite* honorerait *un grand* (pour le cas où un grand la tiendrait), *à plus forte raison elle honore un petit.*

3. *Si vous* auriez *de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en* aurais *pas moins à vous voir mon beau-fils* (Mol. Avare, III, 9). Qu'on veuille bien recourir au texte, et l'on sentira à la fois la délicatesse de ces conditionnels et l'impossibilité absolue où l'on est de les changer. On exprimerait complétement la pensée en disant : *Si ce que vous me dites* signifie *que vous auriez de la répugnance si je devenais votre belle-mère* (car c'est là la supposition d'où dépend le conditionnel *auriez*), *je* veux *bien vous avouer que je n'en aurais pas moins à vous voir mon beau-fils.*

4. *Ou si d'un sang trop vil ta main* serait *trempée,*
Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée.

Ces deux vers sont de Racine (*Phèdre*, II, 5). C'est-à-dire : *Si tu penses que ta main* serait *trempée d'un sang trop vil* (*si tu me tuais*), *Au défaut*, etc. ([1]). Cette construction est

---

([1]) Il y a dans Beauzée (Grammaire générale, liv. III, ch. VI. *Modes personnels. Suppositif*) une discussion remarquable sur cette phrase. Je ne résiste pas au plaisir de la citer.

“ M. l'abbé d'Olivet croit cette phrase, *si ta main* SERAIT *trempée,* un vrai barbarisme, quoique l'on puisse dire, *si tu crois que ta main* SERAIT *trempée*, ou même : *tu doutes si ta main* SERAIT *trempée.* Cet académicien distingue entre la conjonction conditionnelle *si* et la conjonction dubitative *si* : il permet le suppositif après celle-ci, et il n'en veut point après la première.

„ L'abbé des Fontaines soutient que la phrase de Racine est une manière de parler indispensable. “ Par exemple (c'est lui qui parle), „ quelqu'un dit : *je ne veux pas que mon ami souffre, j'en* SERAIS *fâché;* „ un autre lui répond : *si vous en* SERIEZ *fâché, tâchez donc de le sou-* „ *lager.* Où est donc ici le barbarisme? Peut-on parler autrement? „ Il y a, selon ce critique, en pareille occurrence, une condition double ou deux cas hypothétiques; et le second doit s'exprimer par le suppositif, afin d'être présenté comme dépendant de la première supposition.

„ Il est certain que ni dans l'exemple de Racine, ni dans celui de

de règle en français quand la supposition est exprimée dans une relative : *Celui qui* ferait *cela*, *aurait tort. Honteux comme un renard qu'une poule* aurait *pris* (Lafontaine).

Exemple grec : Ἐγὼ εἴπερ ἄλλῳ τῳ ἀνθρώπων πειθοίμην ἄν, καὶ σοὶ πείθομαι (Plat. Protag., 329, b.). Traduction : Si je croirais un autre homme, à plus forte raison je te crois, — sous-entendu, *s'il disait cela*, εἰ τοῦτο λέγοι.

Or, cette construction, qui est rare avec l'optatif et probablement plus rare encore — je n'en ai pas rencontré d'exemple — avec l'indicatif, est au contraire très fréquente avec le subjonctif (εἰ ἄν ou ἤν, ὅταν, ὃς ἄν, etc.). Et ordinairement elle s'emploie quand on veut exprimer la pensée dans toute sa généralité possible, sans idée de probabilité ou d'improbabilité. La phrase, ἐὰν ᾖς φιλομαθής, ἔσει πολυμαθής, signifie au fond : *Quand* on *est studieux*, on *devient savant; s'il t'arrive d'être studieux, tu deviendras savant.* Pour analyser cette tournure, il faut sous-entendre une condition très-vague, très-indéterminée, par exemple : *Si cela arrive, si la chose tombe ainsi, si le sort le veut.* Donc : *Si le sort le veut, tu seras studieux, et si tu es studieux*, etc. Bien souvent cet ἄν peut se rendre en latin par *cumque* ajouté à un mot relatif.

Comme on le voit par l'analyse que nous venons de faire de cette construction, la particule ἄν n'est pas rationnellement nécessaire. Son emploi constitue un fait grammatical et rien

---

l'abbé des Fontaines, on ne peut mettre à aucun temps de l'indicatif le verbe qu'on a mis au suppositif, parce que la phrase exprimerait alors un autre sens ou n'en aurait point du tout. Il est certain encore que le mode suppositif peut s'expliquer très-bien dans ces exemples au moyen d'une ellipse qui y est très-naturelle : *ou si* (tu crois que) *d'un sang trop vil ta main serait trempée; si* (il est vrai que) *vous en seriez fâché.* Mais il n'est pas moins certain qu'il est inutile de supposer ici une ellipse, puisque le mode suppositif est employé selon sa destination naturelle, qui est d'ajouter à la signification principale du verbe l'idée accessoire d'une supposition; dans le premier exemple, la phrase énonce tout à la fois l'antécédent d'une proposition conditionnelle et le conséquent d'une autre : *si tu me frappais, ta main serait trempée*, etc.; *et si ta main serait trempée d'un sang trop vil, prête-moi ton épée :* en mettant le verbe dans la dépendance d'un *si*, la proposition est antécédente; en le mettant au mode suppositif, elle est conséquente; les deux vues sont remplies.„

de plus. Le subjonctif pur et simple aurait pu suffire à indiquer la même nuance. La preuve qu'il en est ainsi, c'est que, quand on passe du style direct au style indirect, le subjonctif est bien, conformément à la règle, remplacé par l'optatif, mais la particule ἄν disparaît. Cependant on a plusieurs exemples où cette particule est maintenue même en pareil cas. Les deux phrases suivantes, tirées de Thucydide, me permettent d'expliquer ma pensée : Ils ne remorquèrent pas les carcasses des vaisseaux qu'ils avaient mis hors d'état de tenir la mer : τὰ σκάφη μὲν οὐχ εἷλκον ἀναδούμενοι τῶν νεῶν, ἃς καταδύσειαν (I, 50). Dans le style direct on aurait le subjonctif avec ἄν. — Ils décrétèrent que Pisandre et dix hommes avec lui traitassent comme bon leur semblerait, ἐψηφίσαντο πλεύσαντα τὸν Πείσανδρον καὶ δέκα ἄνδρας μετ' αὐτοῦ πράσσειν ὅπῃ ἂν αὐτοῖς δοκοίη (*quomodocunque iis videretur*) (VIII, 54). Ici on a conservé la particule ἄν, parce que dans le style direct elle aurait eu expressément cette valeur indéterminée que rend en latin la suffixe *cumque*.

En latin, je ne pense pas qu'il y a ait une tournure bien caractérisée pour rendre ces nuances délicates. Nous nous contenterons de citer un exemple où l'avantage de posséder une pareille tournure se fait bien sentir; il est tiré des *Annales* de Tacite, II, 63. Maroboduus, abandonné de toutes parts, en est réduit à implorer la pitié de Tibère, et lui demande un refuge. *Responsum a Cæsare,* continue l'auteur, *tutam ei honoratamque sedem in Italia fore, si* maneret : *sin rebus ejus aliud* conduceret, *abiturum fide quâ venisset.* — Or, *conduceret* dépend ici évidemment de la supposition que Maroboduus entre en Italie. Je traduirais donc : *César lui répondit qu'il trouverait une retraite sûre et honorable en Italie, s'il y* demeurait, *mais que, du moment que (si) son intérêt* l'exigerait *autrement, il pourrait en sortir.* On voit que le latin n'a pas eu des tournures différentes pour ces deux espèces de condition.

On trouvera peut-être que cet article est fort long et que j'ai consacré un grand nombre de pages à ce qui dans les grammaires ordinaires est exposé en beaucoup moins de mots. Au fond cependant, ce que j'ai dit est très-court. En somme, il n'y a que deux choses à retenir : d'abord la différence à établir entre la condition comprise d'une façon *générale*, et

la condition *mêlée* d'une *affirmation* et surtout d'une *négation* au sujet de son accomplissement; ensuite la construction propre à chacun de ces deux cas en grec, en latin ou en français. Tout le reste n'est qu'une suite de conséquences rigoureusement logiques, et d'applications plus ou moins délicates. C'est bien de cette façon, pour moi du moins, que devrait être entendue la syntaxe et même en général la grammaire. Elle devrait classer les différentes espèces de tournures dans des catégories bien limitées; ce serait au professeur à faire saisir au point de vue littéraire les variétés infinies d'application de ces types suivant les nuances de la pensée de l'écrivain. Qu'y a-t-il de plus précis et de plus élastique en même temps que les définitions de la géométrie? Un triangle est une figure limitée par trois portions de droites; le quadrilatère une figure plane limitée par quatre portions de droites. Voilà des formules bien nettes, et cependant elles renferment tous les triangles, tous les quadrilatères possibles : diminuez peu à peu et indéfiniment le côté d'un quadrilatère, vous finirez par avoir un triangle; le polygone deviendra de même une figure curviligne.

L'idéal, ce serait de trouver des règles invariables, mais qui, semblables à ces substances souples et plastiques, susceptibles de s'appliquer exactement sur tous les corps et d'en suivre les contours, sauraient se prêter à rendre compte des mille modifications de la pensée (1). La chose n'est pas possible d'une manière absolue, je le sais. Il serait bien difficile, par exemple, de donner une règle pour l'emploi du subjonctif en français. Mais je pense, d'un autre côté, que la syntaxe grecque est fondée sur des éléments moins nombreux que la syntaxe latine ou française. De plus, raisonnant au point de vue pédagogique, comme la syntaxe grecque n'est guère abordée qu'en troisième, je crois qu'enseignée de cette façon, elle serait plus

---

(1) Telle est la définition de la proposition suppositive donnée par Sylvestre de Sacy : " Ce qui distingue essentiellement la proposition conditionnelle de la proposition suppositive, c'est que la condition exprimée par la proposition suppositive est envisagée comme ne devant vraisemblablement point exister, au lieu que la proposition conditionnelle n'exprime que la simple incertitude. " (PRINCIPES, etc., *loc. cit.*).

intéressante, plus instructive et plus utile pour le développement intellectuel de l'élève. Il faudrait donc abandonner un grand nombre de règles, quelquefois un peu vagues et sans lien entre elles. J'ai vu pratiquer la chose; c'est avec un sentiment d'admiration que je me rappelle la méthode de mon professeur, M. Burggraff, pour l'enseignement de l'hébreu et de l'arabe. Au bout de trois ou quatre leçons, tous les élèves possédaient les éléments de la langue à un tel point qu'ils pouvaient aborder la traduction de la Genèse ou des Contes des Mille et une Nuits avec l'aide de leur dictionnaire. Nous traduisions peu de lignes sans doute, nous étions au début souvent arrêtés, nous fesions des contre-sens, mais nous marchions seuls, et l'on ne nous aidait que dans les pas difficiles. Peu à peu les faits grammaticaux se développaient au fur et à mesure que nous avancions dans nos lectures, ils venaient se grouper autour de nos principes, et d'une manière insensible nous avions appris et la lexigraphie et la syntaxe. Combien de fois ne nous sommes-nous pas dit, en sortant de la leçon: Ah! si M. Burggraff avait été chargé de nous apprendre le grec!

J. Delbœuf.

DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES,

ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.

(2e *Suite*).

Ch... rondement. Prendre son parti sans hésiter, sans faire de façons.

« Pardienne, Mamselle, vous l'avez déjà fait. A quoi bon tant tortiller... Il faut *ch... rondement*, et ne pas faire les choses en rechignant. »

Isabelle double, Sc. IX, dans le Théâtre des Boulevards, T. II, p. 180. 1756.

Se ch.... de quelqu'un, c'est se moquer de lui.

Amusemens à la Grecque, p. 15. 1764.

On trouve plusieurs autres exemples, mais sans citation de textes, de l'emploi de ce verbe dans le Dictionnaire de M. Littré; toutefois, ce dernier y est omis.

CHINCHER. Chiffonnier, fripier.

Chacun retourne à son mestier
De *chincher* ou de savetier.

Le Congé de l'armée normande, p. 4. Paris. 1649.

Ce mot est formé de *chinche,* vieux linge, chiffon, guenille, prononciation vicieuse et signification péjorative de *cheinse* ou *chainse*, étoffe de lin pur (*lineus pannus de puro lino compositus*), dont on faisait des serviettes et des mouchoirs (*mappulas*), des essuye-mains (*lintea ad manus tergendas*), des braies (*femoralia*) pour les moines, quand ils sortaient de leurs couvents, des chemises ainsi que des vêtements de dessus à l'usage des deux sexes. (1)

Cheinsil ou *chainsil,* avait la même signification et Du Cange (édit. Didot) donne de nombreux exemples de l'emploi de *chainse* et *chainsil,* tirés des vieux poëtes français. J'y renvoie le lecteur.

Chinche est une forme normande. Il y a à Rouen une rue des *Chinchiers*. *Chincherie*, dans le même dialecte, signifie toute sorte de linges : de table, de toilette, de cuisine, etc.

« Verre, toute *chincherie,* chire qui est venut ovec son miel... ne doivent rien. »

---

(1) Voyez Hontheim (Jo. Nic. *ab*), in *Historia trevirensi,* T. I. p. 664. 1750. — *Chronicon Fontanellense,* ch. 16. — Du Cange, éd. Didot, au mot *Camsitus,* T. II, p. 57, col. 3 ; p. 58, col. 1.

« *Chincherie*, ii d. por le tortel (¹) i foiz lan. »

Coutumier de la Vicomté de l'Eau de Rouen, ch. 19 et 22; dans De la Vicomté de l'Eau de Rouen, par Ch. de Beaurepaire, p. 306 et 312.

En Poitevin, on dit *cince* pour le chiffon servant à nettoyer le four, et *cencio*, en italien, veut dire chiffon en général.

CHOCHON. Compagnon, camarade.

Habitués des faubourgs
Dans les jours de fête,
Je chante ici vos amours,
L'aimable guinguette,
Où l'on trouve sans façons,
Francs amis et gais *chochons*.
Vive la guinguette,
O gué !
Vive la guinguette !

La Guinguette, chanson par Debuire du Buc, dans Des Chansons populaires, par Ch. Nisard, T. II, p. 100. 1867.

Il ne faut pas croire que *chochon* soit ici un euphémisme pour cochon; c'est la prononciation chuintée de *soçon*, mot de l'ancien français qui signifiait compagnon, associé, et dont il reste encore des dérivés, sinon la souche elle-même, dans certains patois.

C'est *chochon* qui a donné lieu, par la force de l'analogie, à l'emploi du mot cochon dans ce dicton fameux, *Camarades comme cochons*. Mais cette interprétation a besoin d'être justifiée, et je l'ai fait de mon mieux.

Camarades comme cochons se dit, soit de gens qui font en commun des parties de plaisirs ou autres, et qu'on voit toujours ensemble; soit d'individus vivant dans des relations très-étroites, moins amis que liés par des circonstances parti-

(¹) Aux barrières de la ville de Rouen, on payait indépendamment de la coutume du roi pour l'entrée des denrées, un tourteau au *barrier* ou *barragier*. Ici, ce droit du tourteau est remplacé par 2 deniers.

culières, par un intérêt momentané, par un simple goût réciproque. Ce serait probablement ce goût réciproque qui constituerait l'intimité des cochons entre eux, comme il fait à l'égard des hommes.

Mais il n'y a pas plus d'intimité, si l'on peut dire, entre les cochons qu'entre tous les animaux qui habitent la basse-cour ou l'écurie; il y en a peut-être moins. Accoutumés à vivre ensemble, les animaux domestiques sont sans doute tout désorientés quand on les sépare, et ils font mille efforts pour se rejoindre. Mais si cette habitude est un effet de leur choix, c'est qu'elle a été d'abord, pour quelques uns du moins, un effet de la discipline. Or, pour ceux qui ont eu l'occasion de l'observer, nul animal n'est plus rebelle à la discipline que le cochon. Quand il est en marche, il tend sans cesse à se détacher de son groupe et à folâtrer à l'écart. Il n'y a que le fouet du porcher ou les coups de dents du chien qui puissent lui persuader de rentrer dans le rang. Toute sa camaraderie consiste à crier quand ou parce qu'un autre crie, et, dans ce duo, à faire sa partie en conscience. C'est alors qu'il produit en nous deux effets contradictoires; il nous écorche les oreilles et il émeut notre pitié. Il semble que c'est la prévision d'un danger prochain qui lui arrache ces cris déchirants, et, comme dit La Fontaine, qu'il crie —

Comme s'il avait cent bouchers à ses trousses.

Ce cri, répété par tous ou à peu près tous les autres, est la marque qu'ils partagent ce sentiment.

Dom Pourceau, je le crois fort, est donc égoïste. Le dicton eût été plus juste, si l'on eût pris le mouton pour objet de la comparaison. Quelle plus étroite amitié que celle qui règne entre les moutons? Ce n'est pas le cochon qui se jetterait à l'eau pour périr avec son camarade ou se sauver avec lui. Et quand on dit de quelqu'un qu'il se jetterait à l'eau pour ses amis, ne le déclare-t-on pas le modèle des amis? C'est sa parfaite connaissance du caractère du mouton, qui induisit Panurge à jouer à Dindenault le bon tour que vous savez. Il n'eût pas eu la même confiance en son traître dessein, s'il eût eu affaire à des cochons.

Je conclus donc que c'est par suite de quelque méprise qu'on

assimile des camarades, des compagnons étroitement unis, à des cochons, et que ce n'est pas

Camarades comme cochons

qu'il faut dire, mais

Camarades comme sochons.

Essayons de le démontrer, et commençons par le commencement. Il en est de la recherche des origines de certains dictons populaires comme de l'action dans un récit dramatique; c'est en passant par une suite de faits qui procédent directement les uns des autres, qu'on arrive au dénouement.

Au moyen âge, on appelait *soces* deux ou plusieurs personnes qui s'associaient pour un commerce, une industrie quelconque, pour le payement d'une taxe, d'une redevance. Il n'est pas besoin d'être bachelier ni docteur pour voir que ce mot vient du latin *socius,* et quand même on n'aurait ouvert de sa vie un rudiment, on ne laisserait pas de reconnaître le mot *soce,* par exemple, dans *société* dont il est le radical. Les *soces* institués en vue d'exercer un commerce, d'exploiter une industrie, partageaient par moitié, ou par tiers, ou par quart, selon leur nombre, les bénéfices ou les pertes. Les Italiens appelaient *soccio* et les membres d'une association de ce genre, et l'association elle-même. C'est ce qui est clairement expliqué dans le dictionnaire *della Crusca,* au mot *Soccio.* En vertu de cette commandite, l'un des deux contractants confiait à l'autre un troupeau pour le mener au pâturage et en avoir soin; cela convenu et exécuté, il lui abandonnait la moitié du revenu. Il reste encore quelque chose de cet usage dans la Bresse et dans le Bugey, où il est appelé la *commande de bestiaux.*

Du temps qu'il y avait des fours banaux, chacun était tenu d'y porter sa pâte. Certaines gens obtenaient pourtant quelquefois d'exploiter un four à eux, à la condition de n'y cuire que leur pain et non celui des autres; autrement, le four banal eut souffert de la concurrence. Aussi, en Picardie, ne fallait-il rien moins que le consentement simultané du roi, de l'évêque et du vidame pour être mis en possession de ce privilége.

Ceux qui le faisaient valoir étaient des *soces,* et leur association une *socine.* Une charte de bourgeoisie, accordée aux habi-

tants de la ville de Busency par Henri de Grandpré, leur seigneur, en 1357 (1), nous apprend que les *soces* payaient une redevance en nature au fournier, c'est-à-dire à celui qui tenait le four banal. Ainsi, tandis que le fournier ne prélevait qu'*un* pain sur l'habitant qui, a lui seul, remplissait tout le four de sa pâte, il avait droit à *deux* pains de la fournée des *soces*, et encore fallait-il que ces pains fussent à sa convenance :

« Et li fourniers doit avoir de celui qui aura plain le four, *un* pain. Et se *soces* cuisent, lidiz fourniers doit avoir *deux* pains ; et si li pains que on li feroit, ne li séoit, il ne penroit deux pains de *soces*, lesquels que il volroit, et les *soces* rauroient les pains que on avoit faiz pour le dit fournier. » (2)

Soce, comme quelques autres mots, a reçu une terminaison *diminutive*, et l'on a dit *soçon*. De même, on a fait de coche, *cochon* ou le petit de la truie, mot que Frédéric Morel, dans son *Dictionariolum*, traduit fort bien par *porcelet ;* de chausse, *chausson*, de paillasse, *paillasson*, de tendre, *tendron*, de saucisse, *saucisson*, quoique, dans la pratique, on intervertisse la forme et le nom de ce dernier.

Mais si, en revêtant cette seconde forme, *soce* ne perdait pas son sens propre, il en adoptait un plus complexe ; car, outre que par *soçons* on entendait parler de gens ayant des intérêts communs, on désignait aussi des amis d'enfance, des camarades de collége, des compagnons de plaisir, des individus du même métier, tous ceux enfin ayant entre eux quelque affinité de goûts, d'habitude, d'âge et d'éducation. On lit dans des *Lettres de grâce* de l'an 1421 :

« Jacot Tranly, compaignon ou *soçon* de jeunesse d'icellui suppliant, etc. » (3)

Environ trente ans plus tard, on ne dit plus *soçon*, mais *sochon :*

« Compaignons, que n'estes-vous alez sonner? Vos compaignons et *sochons* y sont alez. » (4)

Le lecteur jugera si j'ai eu raison de contester l'exactitude

(1) Ordon. des Rois de Fr. T. IV, p. 368.
(2) Du Cange, au mot *Socius*.
(3) Du Cange, au mot *Sodes*.
(4) Id., ib.

d'un dicton si profondément populaire et qui l'étant moins, le serait encore trop. En tous cas, j'ai cru qu'il était utile d'en essayer une restitution que je crois non-seulement conforme à la vérité, mais (et cela n'est pas indifférent à tout camarade et compagnon) à la politesse.

J'ai dit que le dicton *Camarades comme cochons,* devait être exprimé ainsi : *Camarades comme* SOCHONS ; j'ai fait voir que *sochon* était la prononciation chuintée de *soçon,* que *soçon* était un diminutif de *soce,* lequel *soce* venait du latin *socius,* qu'enfin les *soces, soçons,* ou *sochons,* étaient des gens associés entre eux, en vertu de certaines règles, pour une industrie, ou commerce quelconque. Or, si je prouve que cette expression, un peu plus altérée, est encore en usage aujourd'hui, et s'applique à des procédés analogues, on ne saurait faire de difficulté d'accepter mon interprétation.

On lit dans le *Dictionnaire du patois normand* de MM. Duméril : « *Chonchonner,* faire ensemble. Peut-être du latin *cum,* avec » (1) ; dans le *Petit Dictionnaire du patois normand de l'arrondissement de Pont-Audemer,* par M. Vasnier : « *Chochonner,* posséder, entretenir, utiliser un cheval en commun » ; dans le *Dictionnaire du patois du Pays de Bray,* par M. l'abbé Decorde : « *Chochonner,* se dit des petits cultivateurs qui réunissent leurs chevaux pour cultiver leurs terres » ; enfin, dans le *Glossaire picard* de M. l'abbé Corblet : « *Cheuchon,* compagnon de labour : *cheuchonner* se dit de deux petits cultivateurs qui s'associent pour labourer avec le cheval que chacun d'eux possède. Il signifie aussi en Bourgogne, vivre en concubinage ». Ce dernier exemple qui m'avait échappé, m'est indiqué par M. Jules Guillemin, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, lequel je remercie de me l'avoir rappelé.

J'énumère avec quelque complaisance toutes ces autorités, n'y ayant pas trop d'une légion de témoins pour détruire une imposture. Mais aurai-je détruit celle-là ? L'expérience nous apprend que les proverbes les plus usités sont, la plupart du temps, les plus estropiés, et qu'une fois estropiés, ils sont incurables.

---

(1) C'est une erreur ; ma démonstration précédente le prouve.

J'espère, après cela, que le cochon représenté ici comme le type de l'amitié, ne sera plus que celui de la saleté. Pour en être réduit là, il ne perdra rien de ses qualités positives, et l'on mangera toujours ses jambons, comme si le principe même de leur excellence n'était pas l'ordure dans les mœurs de cet animal, et l'ordure dans son alimentation.

CHOSIER. Nom abstrait, qui ne représente ni un objet réel, ni une idée morale, et qui est usité seulement dans la locution proverbiale dont le passage qui suit offre un exemple.

PIAROT.

« Nout courpoura nous l'assuzez... May je m'attan qu'il en baye à gardé. N'an le nome plante-bourde à caure de ça.

JANIN.

« Y mézite ban ce relom-là, quer gny a mot de vézité en tout san qu'y di su s't'affaize. La queuë ne viant pas de ce viau; *l'y a ban dé chores à un chorier.* » (1)

Nouvelle et Suitte de la Cinquiesme partie de l'Agréable conférence de Piarot et Janin, païsans de saint-Oüen et de Montmorency sur les affaires du temps, p. 7. Paris 1651.

Cette locution signifie que de tout ce qu'on raconte et qu'on assure avoir vu ou entendu, la plus grande partie est fort sujette à caution, et que pour bien distinguer le vrai du faux et n'être pas dupe, il est besoin d'une grande prudence et de beaucoup de discernement.

On sait que, sous le règne de Louis XIII et depuis, on a appelé *cabinet* un petit meuble dans le genre du buffet, à tiroirs ou à compartiments, dans lequel on renfermait toutes

---

(1) PIAROT.

Notre caporal nous l'assurait... Mais je crois bien qu'il en donne à garder. On le nomme plante-bourde à cause de cela.

JANIN.

Il mérite bien ce nom-là, car il n'y a mot de vérité en tout ce qu'il dit sur cette affaire. La queue ne vient pas de ce veau (a); il y a bien des choses dans un *chosier*.

(a) Se dit de choses qui n'ont pas de rapport entre elles.

sortes de papiers et d'autres choses de valeur fort inégale, quelquefois aussi de nulle valeur : c'est parmi les objets de cette dernière catégorie qu'Alceste assigne naturellement une place au sonnet d'Oronte. Ces cabinets étant plus particulièrement des meubles de dames, on peut croire qu'il y règnait le plus souvent un certain désordre, et qu'on avait peine à y trouver la chose qu'on y cherchait. Je m'imagine volontiers qu'on a pu appeler en langage familier ces cabinets des *chosiers*. Je donne cette conjecture pour le prix qu'on y voudra mettre.

Cinq cents (Faire les). Faire tous les efforts possibles.

O! si vous aviais bonne envie
Que le monde changît de vie,
Tidié ! vous feriais les *cinq cens*
Pour raccrocher ces braves gens
Qui prâchiont le pur Evangile.

Harangue des Habitans de la paroisse de Sarcelles à Mgr. l'Archevêque de Paris, prononcée le 5 avril 1748, dans Pièces et Anecdotes, etc., IIe partie, p. 29.

Sans complément, cette locution signifie déployer une turbulence extraordinaire, faire le diable à quatre et autres choses analogues. Dans le passage cité, où elle est suivie d'un complément, elle veut dire, comme je l'ai traduite, faire les plus grands efforts. D'ailleurs, dans la forme où elle se présente ici, elle est inachevée ; il y faut ajouter le mot coups, et dire *faire les cinq cents coups*. C'est l'exagération de la première forme, *faire les cents coups,* qui signifie la même chose, et qu'on ne trouve pas dans le Dictionnaire de M. Littré. Mais rien n'est plus du caractère du peuple parisien que d'outrer ses propres métaphores, même les meilleures, et ainsi de les énerver. Déjà même *faire les cinq cents coups* ne lui suffit plus aujourd'hui ; il dit *faire les cinq cents dix-neuf coups*. Demain il y ajoutera une fraction. On ne fait jamais trop de progrès à son gré.

Civiliser. Faire civilité, complimenter.

C'est là que le trio d'époux,
Du hasard éprouvant les coups,
Gobait goujon, couleuvre, anguille,
En jouant à la bruscambille
Un contre un, écot contre écot ;

Tandis que Nicole et Margot
Faisaient compliment à Françoise
Sur son casaquin de siamoise,
Afin que Françoise à son tour
Civilisât leur propre-amour...
(Pour bien dire, on dit l'amour-propre).

Vadé. La Pipe cassée, chant II.

En d'autres termes, pour que Françoise leur rendît la réciproque au sujet de leur toilette.

« Ma mère... a prié note voisine qu'alle s'en aille à la bonne Sainte Genevieuve pour auquel une de mes chemises touche à sa châsse, et qu'ça me guérirait... J'irai demain vous *civiliser*, et puis j' f'ront un entrequien d'conversation là-dessus. »

Id. Lettres de la Grenouillère, Lettr. XX.

Le sens qu'on donne ici à ce mot n'est pas sans délicatesse ; malheureusement il est impropre, le sens propre est, rendu civil, courtois, chose qu'il n'était pas au pouvoir d'une blanchisseuse du Gros caillou de faire à l'égard d'un pêcheur de la Grenouillère.

Clef de l'autre monde. Epée.

« T'as bin fait de n'pas t'y jouer, car ils ont la *clef de l'autre monde* au c., et t'aurois pu servir de serrure. »

Amusemens à la Grecque, p. 25, 1764.

Cocotte. Fille galante.

« Une certaine Adeline qui représente aux Italiens (1) et plusieurs autres *cocottes* de même espèce. »

Cahier des plaintes et doléances, etc., p. 16, 1789.

Je ne donne ce terme que parce que les chroniqueurs parisiens des théâtres, des bals et concerts publics, des cafés et principalement de la galanterie de haut et bas étage, estiment qu'il est d'invention moderne.

Colle (Ficher la). En faire accroire à quelqu'un ; lui conter des bourdes.

Avez-vous repris la parole
Pour nous venir *ficher la colle*,

(1) C'est-à-dire qui est figurante.

Depuis que vous vendez du gris (1)
A tous les simples de Paris?

Révélation du Jeusneur ou Vendeur de gris, estably dans le parvis de Nostre-Dame, contenant les remèdes nécessaires à la maladie de l'Estat, p. 4. Paris, 1649.

« Escoutez surtout; *fichez*-luy bien vostre *colle*, et qu'elle soit franche. » (c'est-à-dire qu'elle soit persuasive).

La Comédie des Proverbes, par Adrien de Montluc, act. III, sc. VII, 1633.

COLLER SA PEAU. Épouser.

« S'il est bian du bon vray que vous vouliez *coler* vote *piau* à la mienne par un bon rémotif. »

Poissardiana, p. 24, 1756.

CONSEILLEUX DE BAL. Mauvais conseiller.

LA RAMÉE.

« T'nez, la mère Saumon, vous avez tort de n'pas donner mamzelle Javotte, votre fille, à monsieur la Brèche, note sargent; c'est un brave homme, quand j'vous l'dis....

« Non, monsieu l'beau *conseilleux d'bal*, je n'voulons pas de ç'te charge-là; j'voulons une charge de rapport, comm' qui diroit pérutier, et en boutique encore. »

Vadé. Les Raccoleurs, sc. v. 1756.

S'il était question de bal dans la pièce de Vadé et dans le passage où se trouve cette locution, on pourrait croire qu'il entend par là un musicien de l'orchestre, et qu'il l'appèle *conseiller de bal*, pour se moquer de ce titre de conseiller, alors fort discrédité, parce qu'on en abusait comme on fait aujourd'hui de celui de professeur. Mais il s'agit ici d'un soldat qui conseille à une marchande de poisson de donner la main de sa fille à un sergent, alors qu'elle a fixé son choix sur un perruquier. Le conseil est donc mal reçu, et le conseiller traité à l'avenant. Il faut donc lire ici *conseilleux de balle*, par allusion à la marchandise dite *de balle*, parce qu'elle est de qualité inférieure. Un homme ou une chose *de balle*, se disait d'un homme ou d'un objet sans valeur.

Vrament, c'est un biau Saint *de balle!*

---

(1) Voyez GRIS.

est-il dit dans le *Compliment inespéré des Sarcellois à Mgr. de Ventremille, au sujet du pélerinage de Saint-Médard*, p. 17. 1733.

Allez, rimeur *de balle*, opprobre du métier,

dit Vadius à Trissotin.

On dirait aujourd'hui *de pacotille*.

COQ ET DE CAILLE (de). D'estoc et de taille.

« Monsieur d'la Brèche m'voit dans les douleurs, tire l'épée à la main-nue, et cric, crac, zin, zon, piff, paff, il s'escripe si bien *d'coq et d'caille* qui m'tire d'embarras en un crin d'œil. »

Vadé. Les Raccoleurs, sc. XIX. 1756.

CORNICHE LUI EST TOMBÉE DANS L'ŒIL (La). Il a eu du bonheur.

« Tu sais qu'elle a quitté les alumettes pour vendre des motes. Il y a queuqu'jours que j'la rencontris qui en avoit encore un reste.... Elle me demande si j'veux lui en donner à moiquié gain... J'faisons nos conventions. Elle prend l'devant; la chance l'y tourne, comme si alle avait joué au bâtonnet avec moi; *la corniche l'y tombe dans l'œil;* chacun en achète, et au bout d'un moment elle revient à vide. »

Amusemens à la Grecque, p. 23. 1764.

La *corniche* n'est pas ici cette avance qui règne autour d'un bâtiment, à la naissance du toit, c'est une petite corne. On disait d'un mari trompé par sa femme, « qu'il lui était tombé une corniche sur la tête; » mais l'on disait aussi « heureux comme un *trompé* », parce qu'on supposait que cet état du mari était une cause de bien-être et de prospérité dans le ménage. Nos vieux conteurs et La Fontaine après eux ont donné de la vogue et du crédit à ce préjugé, et le peuple de Paris en est encore imbu. C'est que la même cause qui l'entretient subsiste encore, et qu'elle ne semble pas près de finir.

Madame de Sévigné, sur le bruit qu'une corniche de la maison de Bussy était tombée sur sa tête, lui écrit que « ce ne sont pas des diminutifs qui font du mal à la tête de la plupart des maris, et qu'ils se trouveraient bien heureux de n'être offensés que par des corniches » (Lettre du 6 juin 1668).

Ce même dicton a échappé aux recherches de M. Littré.

Comme, dans notre exemple, il s'agit d'une femme que la

fortune favorise, l'auteur a cru devoir lui faire tomber la corniche dans l'œil au lieu de la tête; mais qu'elle tombât sur telle partie de la tête ou sur telle autre, il est certain que la chute en était regardée comme un signe de bonheur.

Cour des aides (La). Auxiliaires des maris négligents à l'égard de leur femme.

« C'est mon père; mais, respect de son caractère, c'est un vieux fou. Il a beau m'en choisir deux (1), c'est pour moi que je me marie, ce n'est pas pour lui. Et quoique la *Cour des aides* ne soit pas un chien (2), ce sera toujours du bon temps que j'aurai avec stilà que j'aime. »

Blanc et Noir, parade, sc. II; dans le Théâtre des Boulevards, t. II, p. 239. 1756.

Cracher aux yeux. Insulter, outrager.

Je te plais, j'empaume les Dieux,
Et ce faquin me *crache aux yeux.*

Suite de l'Orphée avec les Bacchanales ou les Rudes joueuses, p. 7. Paris, 1649.

Cracher sur la vendange (Ne pas). Être bon biberon.

Expression très-parisienne, et que la population ouvrière de Paris, la moins sobre peut-être qu'il y ait au monde, redit plus souvent que ses patenôtres. Mais ici, elle n'est pas d'original, et c'est pourquoi j'en fais mention. C'est une variante assez malpropre de la forme charmante : *Ne pas prêcher sur la vendange,* et que La Fontaine nous fait connaître :

Messire Jean, c'était certain curé
Qui *prêchait* peu sinon *sur la vendange;*

c'est-à-dire qui, le verre en main, ne s'amusait pas à pérorer au lieu de boire, défaut propre à certains buveurs.

Cependant, *Ne pas cracher le vin,* au XVIe siècle, voulait dire aimer à boire, et surtout bien porter son vin. Guillaume Bouchet, dans sa deuxième *Série,* p. 42, verso (1585), s'exprime ainsi :

« Nostre drosle qui ne *crachoit point le vin*, nous asseuroit

(1) Deux prétendants.
(2) C'est-à-dire, à dédaigner.

que la meilleure eau de toutes estoit celle qu'on mettoit et qu'on mesloit parmi le vin. »

CRIBE ou CRIBLE. Grands airs, grandes prétentions. *Faire ses cribes*, faire ses embarras, faire le fier. *Faire cribe*, faire de l'embarras, du bruit.

PIAROT.

« Jarnigué, tu me feras bigotté [1]. »

JANIN.

« La! bigotte tout ton guiébe de sao, tu *fesas* hier trop *tes cribes* avec ton abi neu [2]. »

Nouvelle et suitte de la Sixième partie de l'Agréable Conférence de Piarot et Janin... sur les affaires du temps présent, p. 4. Paris, 1649.

La pauvre femme, c'est pitié!
Al a un homme bian tarible,
Un homme qui, sans *faire crible*,
Luy aura fait quelque guignon,
Et très-bian frotté son taignon.

Suitte de la Gazette de la place Maubert, par l'autheur de la Gazette des Halles, touchant les affaires du temps. A Paris, chez Michel Mettayer, imprimeur ordinaire du Roy, demeurant en l'Jsle Nostre-Dame, sur le pont Marie; au Cigne, 1649. Pag. 3.

Suivant sa trop fréquente habitude, Roquefort donne, sans apporter d'exemples à l'appui, les mots *cribelle* et *cribeste* avec le sens de crête, huppe, aigrette. Tel peut être le sens de *cribeste*, mais ce ne saurait être celui de *cribelle*. En effet, venu du latin *cribellum*, diminutif de *cribrum*, *cribelle*, est devenu *crible*, peau percée de trous, et servant à tamiser. L'impossibilité où nous met Roquefort de contrôler par un exemple le sens qu'il attribue à *cribelle*, autorise à restituer à ce mot le sens qu'il paraît à bon droit réclamer.

Cribeste, au contraire, pris dans le sens de crête, n'est peut-être pas incapable d'être justifié étymologiquement. Il se pourrait qu'il vînt de *crista*. Mais alors, il faut admettre, outre

[1] M'impatienter. Je crois que ce mot est une altération de *biscoter*, diminutif de bisquer, qui est dans Cotgrave.

[2] Habit neuf.

le *b* intercalaire, que le groupe *st* qui suit ce *b*, a reçu, en passant dans le français, la prononciation qu'il a encore en Provence et en Languedoc, savoir celle d'*est*, comme dans *estatue*, *estation*, *estatut*, etc. Le lecteur jugera si cette conjecture est trop hasardée.

Ce qui paraît certain, c'est que, dans le vieux français, le préfixe *crib*, a le sens de quelque chose d'élevé de proéminent; d'où la signification de haut de la tête, appartenant au mot *cribunel*, dans le vers suivant :

Puis le prent par le *cribunel*,

dans le *Roman de Renart*, t. III, p. 25, v. 20451.

Croupe. Pouppe.

« Son père a eu le vent en *croupe;* c'est ce qui fait qu'il a acheté de belles et bonnes rentes voyagères » (1).

Le Déjeuner de la Rapée, p. 19. 1755.

Cruchon (Sucer le). Boire.

Chacun dans son petit état,
Travaillant comme un vrai forçat,
Des six jours se fait un carême
Pour pouvoir aller le septième
Sucer, comme on dit, *le cruchon*.

Les Porcherons, chant 1er, dans Amusemens rapsodi-poétiques, t. II, p. 127. 1773.

C. Sous cette initiale, dont je retranche les deux lettres qui la suivent et qu'on devine, je réunis quelques parisianismes qui manquent, soit dans le Dictionnaire de M. Littré, soit dans ceux qui ont dû, comme lui et avant lui, receuillir les applications populaires de ce mot.

A *c.. ouvert*. Dans les formes, avec les cérémonies requises, quelquefois aussi, avec cordialité.

« J'commencîmes par une révérence *à c.. ouvert* qui n'avoit pas l'air job, da! »

Le Paquet de Mouchoirs, p. 35, 1750.

Prendre la mesure du c.. avec le pied. Donnez un coup de pied au derrière.

---

(1) Viagères.

« S'il me regarde de travers, je lui *prends la mesure de son c.. avec mon pied*, de son mufle avec mon poing. »

Dialogue pas mal raisonnable entre un ancien commis de barrière, un passeur, un couvreur, un charpentier et une dame de la Halle, p. 7. S. l. n. d. (1790).

C'est bien cacher à qui le c.. voit. C'est-à-dire à la vue duquel rien n'échappe, et qui a des yeux même derrière lui.

BOURGUIGNON à Margot.

« Ah, ah! que faites-vous d'un sac? » (1).

Madame ROGNON.

« Un sac? Il est bon là. Queu mic-mac! Il n'est que trop plein son sac » (2).

Madame COTTERET.

« Margot, pourquoi montrer ça comme ça; cache-le donc, si tu puis. »

BOURGUIGNON.

« Ah! oui, ma foi; *c'est bien cacher à qui le c.. voit!* Allons de franc jeu, Margot, comme à ton ordinaire. Qu'est-ce que c'est que ça? »

Le Porteur d'eau ou les Amours de la ravaudeuse, comédie, sc. IV; dans les Écosseuses ou les Œufs de Pâques. 1739.

Tout comme le c.. vous pélera. Tout comme il vous plaira.

CHAMPAGNE.

« C'est votre métier; gouvernez ça comme vous l'entendrez.

BOURGUIGNON.

« Tout comme il vous plaira.

Madame ROGNON.

« *Tout comme le c.. vous pélera.* Mais v'là qui est admirable! Comment? je verrai ma nièce en écritures, et je ne parlerai pas! »

Ib., sc. V.

Un autre passage offre la variante *Tant que le c.. vous pélera.*

A continuer. CH. NISARD.

---

(1) Un sac d'écus soi-disant.
(2) Elle était grosse.

COMPTES RENDUS.

Triennium philologicum *oder Grundzüge der philologischen Wissenschaften, für Jünger der Philologie zur Wiederholung und Selbstprüfing bearbeitet von* WILHELM FREUND. *I. Semester-Abtheilung. 1 Heft. — Leipzig, Verlag von Wilhelm Violet, J874. (80 pages in-8°. — Prix: 10 Gros).*

Lorsqu'une science atteint un haut degré de développement, l'esprit humain éprouve le besoin d'en préciser les notions, de les coordonner, de les organiser, de faire en quelque sorte l'inventaire de ses conquêtes pour se rendre compte de ce qu'il a exploré et de ce qui lui reste à explorer encore. Ce moment est venu pour la philologie. L'Allemagne, qui par ses immenses travaux, tient aujourd'hui le premier rang dans la science de l'antiquité, a senti depuis longtemps déjà la nécessité d'imprimer à l'étude de la philologie un caractère systématique. Depuis le célèbre Fr. Aug. Wolf qui donna le signal par ses leçons sur l'Encyclopédie de la philologie (1798-1799), plusieurs érudits estimables Fülleborn (1), Fr. Ast, Bernhardy, Matthiae, (2) Elze, Hubmann, (3) Reichardt, Haase s'attachèrent à définir la philologie, à en distinguer les différentes parties, à les analyser, à les grouper.

Se savant lexicographe W. Freund, dans la publication qui nous occupe, résumant et complétant les travaux de ses devanciers, se propose de donner aux jeunes philologues un exposé et un répertoire méthodique des connaissances qui leur sont indispensables. L'auteur, qui a déjà bien mérité de la jeunesse studieuse par ses excellentes *Préparations* d'auteurs grecs et

---

(1) *Encyclopaedia philologica.* Vratislaviae, 1798, in-12.

(2) *Encyklopädie und Methodologie der Philologie.* Leipzig, 1835, in-8°.

(3) *Compendium philologiae,* Ambergae, 1846, in-8°. — M. Fr. ne parle d'aucun de ces trois ouvrages.

latins, lui rend aujourd'hui un nouveau et éclatant service; il lui épargne plus d'une recherche fastidieuse, et lui met réellement entre les mains le fil d'Ariane.

Le *Triennium philologicum* est divisé en six semestres; il paraîtra un volume par semestre.

L'ensemble de la publication comprendra:

L'Encyclopédie, l'Histoire et les sources de la Philologie — la critique (avec la Paléographie). —

L'Herméneutique — la linguistique générale — l'étude comparée des langues — la grammaire grecque (avec les dialectes) — l'histoire de la littérature grecque — l'histoire des sciences en Grèce — la grammaire latine (et les dialectes italiques) — — l'histoire de la littérature romaine — l'histoire des sciences à Rome — la topographie de la Grèce — la chronologie grecque — l'histoire politique de la Grèce — les antiquités politiques, les antiquités privées, la religion et la mythologie de la Grèce — la topographie de l'Etat romain — la chronologie, l'histoire et les antiquités romaines — la musique, la rhythmique, la métrique et la rhétorique chez les Grecs et les Romains — l'archéologie, l'historique des arts, les principes de l'art, la numismatique.

La première livraison renferme l'encyclopédie et la plus grande partie de l'histoire de la philologie. L'encyclopédie (ou introduction à la philologie) donne la définition de cette science, détermine les éléments dont elle se compose et en fait la classification.

M. Fr. définit la philologie: " la science de la vie intellec„ tuelle des Grecs et des Romains, la science de l'antiquité „ classique. „ On voit que M. Fr., comme Böckh, comme Ottf. Müller et presque tous les savants allemands de nos jours, appartient à l'*école historique*, et qu'il rejette les vues étroites de l'ancienne *école critique ou grammaticale*, laquelle réduisait la philologie à la critique et à l'interprétation des textes. — Le monde antique tout entier, dans la plénitude de ses manifestations, voilà l'objet de la philologie telle qu'elle est comprise actuellement en Allemagne. Combien cette conception grandiose est de nature à dissiper les préjugés vulgaires contre les études philologiques! Il serait temps d'en finir avec les sarcasmes usés et les accusations surannées; une science aussi élevée,

aussi féconde ne peut être décriée que par ceux qui n'en connaissent pas le premier mot.

M. Fr. distingue dans la philologie trois ordres de connaissances :

A. Grammaire — littérature — sciences proprement dites.

B. Sciences sociales et politiques, religion, mœurs, coutumes.

C. Arts (Gymnastique, musique, mimimque — poésie, rhétorique — architecture, plastique, peinture).

Il ajoute comme sciences préparatoires et auxiliaires : la critique, l'herméneutique — l'histoire et les sources de la philologie — la linguistique générale — la grammaire comparée — la géographie et la chronologie.

Passant ensuite à l'histoire de la philologie, l'auteur la partage en quatre grandes périodes : la période italienne, où prédomine l'imitation de l'antiquité — la période française, caractérisée par la variété et l'étendue des recherches qui peuvent servir à l'intelligence des auteurs anciens — la période anglo-hollandaise, essentiellement critique — enfin la période allemande, qui embrasse l'antiquité tout entière, la considère sous ses différents aspects et tâche d'en saisir l'esprit. — M. Fr. passe en revue ces diverses périodes et donne de courtes notices biographiques et littéraires sur les principaux philologues qui ont paru depuis la Renaissance.

Tel est, rapidement analysé, le contenu de la 1e livraison du *Triennium philologicum.*

Nous nous permettrons de formuler sur ce travail quelques observations critiques. La classification des sciences philologiques adoptée par M. Fr. ne nous semble pas irréprochable. Pourquoi ranger la poésie et la rhétorique parmi les arts, et non parmi les genres littéraires? M. Fr. nous dit qu'il ne l'a fait qu'après mûre réflexion. Cet aveu nous prouve que la distinction imaginée par l'auteur n'est pas de celles qui frappent par leur simplicité et par leur évidence. Les sciences s'adressent à la pensée; les arts, au sentiment; la littérature s'adresse à l'un et à l'autre : je pense que cette division est la plus claire et la plus naturelle. S'imagine-t'on une histoire littéraire d'où seraient exclus la poésie et l'éloquence?

Quant à la liste des érudits dressée par M. Fr., elle présente bien des lacunes. Sans doute, il était impossible de tout citer; sans doute, l'auteur n'a dû avoir égard qu'aux noms les plus

illustres. Néanmoins il nous semble que son choix n'a pas toujours été heureux : des commentateurs assez médiocres ont les honneurs de la biographie, tandis que des savants éminents sont omis. Ainsi on ne trouve parmi les philologues italiens ni Georgio Merula, ni Urceo Codro, ni les deux Beroaldi, ni le spirituel Sabellico, ni le docte Carolo Sigonio.

L'un des plus célèbres Cicéroniens, Christophe de Longueil (1) ne méritait-il pas une mention? Croirait-on que, dans une histoire de la philologie publiée en Allemagne, un homme comme Melanchton est passé sous silence? Vives est le seul érudit espagnol que cite M. Fr., il pouvait ajouter l'ingénieux grammairien Francisco Sanchez (Sanctius), qui par sa *Minerva,* ouvrit une voie nouvelle à l'étude de la grammaire latine. La France est particulièrement négligée par M. Fr., qui laisse dans l'oubli des savants comme Tanneguy Lefèvre (Faber), les époux Dacier, Huet, De Brosses, Brotier, de Sainte-Croix, Clavier, etc.

Malgré ces légers défauts, le *Triennium philologicum* n'en est pas moins une excellente publication qui doit être entre les mains de tous les jeunes philologues.

P. T.

---

(1) Né à Malines en 1490, mort en 1522. Erasme, qui ne l'aimait guère, lui a cependant rendu justice dans son fameux pamphlet contre les cicéroniens : " Plurimum sane laudis tulit Longolius, sed nimio emptum.... „ Nec contentus erat exprimere lineamenta Ciceronis, sed in inventione „ rerum peracutus fuisse videtur et copiosus, in tractandis argumentis „ dexter ac felix, nusquam non praebens admirandae cujusquam indolis „ specimen. „ Des. Erasmi Roterodami Dialogus Ciceronianus, p. 147 v°. Parisiis, ex officina Simonis Colinaei, 1528, petit in-8°.

Les passages de Vénus sur le disque solaire *considérés au point de vue de la détermination de la distance du soleil à la terre. Passage de 1874. Notions historiques sur les passages de 1761 et 1769, par* EDMOND DUBOIS. Gauthier-Villars. 1873. XI-245 pages in-12. Prix : fr. 3-50.

L'auteur de ce petit livre a été pendant longtemps professeur d'Astronomie à l'école navale de France. Il a publié un cours d'astronomie estimé et la traduction de la *Theoria motus corporum cœlestium* de Gauss. L'ouvrage que nous analysons ici, est une sorte de complément du cours d'astronomie, destiné à mettre les personnes qui ont quelque connaissance des mathématiques et de l'astronomie au courant d'une question importante et qui pendant quelques années va de nouveau occuper le monde savant.

Introduction. L'auteur donne d'abord une idée de l'importance de l'observation du passage de Vénus sur le soleil en 1874. Ce phénomène, qui se représentera encore dans huit ans, mais qu'on ne reverra plus ensuite avant l'an 2004, permet de déterminer à *un demi-dixième de seconde* près l'angle appelé parallaxe solaire. De la mesure de cet angle dépend l'évaluation exacte de la distance du soleil à la terre et par suite celle de la masse et de la grandeur de tous les corps de notre système planétaire. " Voilà pourquoi ce *demi-dixième de seconde* tient une place si importante dans le bilan de nos connaissances astronomiques et pourquoi l'homme civilisé, qui vit autant par l'esprit que par le corps, est disposé à faire les plus grands sacrifices pour donner toute la certitude possible à ces connaissances, qui sont une des gloires de l'esprit humain, et qui, en lui faisant comprendre et connaître toute la grandeur de l'univers, le rapprochent de son Créateur. " — M. Dubois décrit ensuite le phénomène du passage tel qu'il aura lieu à l'île *Amsterdam*, dans l'océan indien, où il durera à peu près 4 heures 29 minutes, et à *Yokohama*, au Japon, où il durera 4 heures 49 minutes. — C'est de la détermination très-précise, en un grand nombre d'endroits, des diverses circonstances du phénomène, que dépend la détermination de la distance du soleil à la terre, avec une approximation dix fois plus grande que celle avec laquelle on connaît la distance admise jusqu'à présent. — L'auteur donne ensuite quelques notions sur les mouvements de Vénus et de la terre autour du soleil, et fait comprendre pourquoi les passages, à partir de celui de 1874, se reproduiront à des intervalles de 8 ans, de 121 1/2 ans, de 8 ans et de 105 1/2 ans, aux environs du 8 décembre et du 6 juin. (p. 1-12.)

I. *Prédiction des passages de Vénus.* — Une première méthode emploie les coordonnées astronomiques par rapport à l'écliptique. On cherche le moment précis où les longitudes du soleil et de Vénus sont égales ;

si la latitude de Vénus est plus petite que le demi-diamètre du soleil, il y a passage, et il y a lieu d'en calculer les diverses circonstances, ce qui se fait comme pour une éclipse de soleil. La seconde méthode, due à Lagrange, est un peu plus savante et emploie les coordonnées équatoriales. Elle est appliquée par l'auteur au passage de 1874. L'observateur est supposé, dans les deux cas, au centre de la terre. (p. 12-30.)

II. *Rappel des formules de parallaxes.* — Quoique l'auteur s'adresse à des lecteurs qui ont des notions assez précises d'astronomie, il n'a pas cru inutile de rappeler les principales formules relatives aux parallaxes. (p. 30-38.)

III. *Comment on peut prédire les différentes phases du passage de Vénus sur le disque solaire pour un lieu déterminé.* — L'auteur expose deux méthodes, l'une employant les coordonnées écliptiques, l'autre les coordonnées équatoriales. Il applique les formules trouvées à l'île Amsterdam, dans la mer du Sud, pour le passage de 1874. Ces calculs sont encore analogues à ceux des éclipses de soleil. (p. 38-64.)

IV. *Méthode pour déterminer la parallaxe horizontale du soleil, par les passages de Vénus.* — M. Dubois donne d'abord la *méthode de Halley* qui permet de déduire la distance du soleil à la terre, de deux observations très-précises des heures d'entrée et des heures de sortie de Vénus, ces observations étant faites en deux lieux convenablement choisis. Puis il fait connaître les *méthodes de l'Isle* et de *Lalande* qui n'exigent que l'observation d'un contact en chaque lieu, mais supposent bien connue la longitude de ce lieu. (p. 64-79.)

V. *Choix des stations. Application au passage de 1874.* — Les stations doivent être choisies de manière que les différences des heures des contacts soient les plus grandes possibles; de plus il faut que le soleil ait une certaine élévation au-dessus de l'horizon. L'auteur indique les moyens graphiques qui servent à trouver les stations les plus favorables. Ce chapitre est l'un des plus étendus et des meilleurs de son ouvrage. Outre la méthode analogue à celle que l'on emploie dans le calcul des éclipses de soleil, il expose une nouvelle méthode due à M. Proctor et qui conduit au but d'une manière plus géométrique. (p. 79-134.)

VI. *De l'observation du passage de Vénus en vue d'obtenir la parallaxe solaire.* — Une foule de causes rendent très-difficile la détermination exacte de l'heure où il y a contact externe ou interne entre la planète et le soleil. 1° *La réfraction.* Il montre que cette cause d'erreur n'a qu'une influence négligeable. 2° Il est impossible de noter l'heure exacte des contacts externes, parce que Vénus n'est visible négativement qu'au moment où elle est déjà devant le disque du soleil. Le P. Secchi se propose d'observer les contacts externes dans le spectroscope. 3° Il est difficile de savoir le moment des contacts internes, parce qu'une *goutte noire* réunit Vénus au bord du disque du soleil avant qu'il y ait contact réel. M. Dubois expose avec soin les résultats des études de MM. Wolf et André sur ce phénomène de la goutte noire, et fait connaître diverses

précautions à prendre pour bien observer les contacts, d'après MM. Stone et Airy. — Le chapitre est terminé par quelques indications relatives aux mesures micrométriques de la distance des centres des deux astres. (p. 134-160.)

VII. *De la photographie dans le passage de Vénus.* — Ce chapitre est un résumé des idées de MM. Warreu de la Rue, Laussedat, Rutherfurd et Newcomb sur ce sujet. On espère obtenir par la photographie, plus exactement que par des mesures directes, des éléments équivalents à la distance des centres des deux astres, aux divers moments du passage (p. 160-179).

Le reste de l'ouvrage de M. Dubois est consacré à des notions historiques très-intéressantes sur les passages de Vénus devant le soleil, en 1761 et 1769. Le lecteur peut ainsi juger combien il est difficile de trouver la parallaxe solaire à un demi-dixième de seconde près, comme on espérait déjà le faire au siècle passé, au moyen de la méthode de Halley. L'auteur analyse à cette occasion les mémoires d'Encke et de Powalky sur la distance du soleil à la terre, déduite des observations de 1761 et de 1769. (p. 180-245.)

Le livre de M. Dubois est comme on voit un très-bon exposé de la question des passages de Vénus en général et de celui de 1874 en particulier. Au lecteur qui ne pourrait suivre les calculs mathématiques qu'il contient, nous conseillons la lecture de l'introduction, des ch. VI et VII et surtout de la notice historique qui termine l'ouvrage.

P. M.

Traité théorique et pratique *de manipulations chimiques par* Camille Renard, *chef de travaux de manipulations chimiques et de docimasie à l'université de Liége.*

L'ouvrage dont M. Renard vient de publier la première partie, est destiné à initier les élèves aux travaux chimiques et spécialement aux recherches de chimie analytique; il donne de nombreuses descriptions d'appareils employés dans les laboratoires et expose d'une façon très-détaillée les opérations diverses qui peuvent se présenter dans la pratique. L'œuvre entreprise par M. Renard n'est certes pas aisée et beaucoup de chimistes après avoir projeté la publication de traités analogues ont

reculé devant les difficultés que présentait la réalisation de leur plan; nous pouvons même dire que jusqu'ici il n'y avait pas de traité de manipulations complètement adapté aux besoins de l'enseignement. Les étudiants peuvent certainement trouver toutes les notions nécessaires dans certains livres, tels que ceux de Gerhardt et Chancel, Frésénius, Bolley, etc., mais il est souvent incommode de feuilleter de gros volumes, et on revient toujours avec empressement aux manuels que rassemblent les renseignements éparpillés dans divers traités spéciaux. Il y a donc lieu de féliciter M. Renard d'avoir mené à bonne fin une entreprise un peu ingrate, mais nous croyons utile de présenter quelques observations suggérées uniquement par le désir de voir le livre de M. Renard devenir le vade-mecum de tous les jeunes gens qui travaillent dans nos laboratoires.

Il eût été préférable, croyons-nous, de changer légèrement l'ordre adopté et de rejeter, par exemple, à la fin du volume l'étude de la balance de précision; nous pensons aussi qu'il serait bon de modifier quelques points accessoires : tels que la définition de l'eau de cristallisation (§ 416), et le mode de traitement des filtres avant leur emploi (§ 466).

Nous disons, en terminant cette analyse sommaire que, malgré ces légères critiques, le traité de M. Renard nous paraît un livre utile et que nous le recommandons à l'attention de tous ceux qui dirigent ou suivent des cours de manipulations.

E. D.

Bulletin des soirées populaires de Verviers. — *Deux causeries littéraires de Madame Marie Lorrain.*

Des jeunes gens de Verviers ont fondé, il y a quelques années, une société de conférences populaires. Tous les dimanches, pendant les sept à huit mois d'hiver, un orateur prend la parole devant un nombreux auditoire et traite quelque sujet littéraire ou scientifique. La société publie régulièrement un bulletin qui reproduit le texte de ces conférences populaires et qu'elle répand dans la classe ouvrière à un très grand nombre d'exemplaires. Elle ouvre aussi chaque année des concours littéraires. Il est inutile d'insister sur l'utilité d'une institution, qui offre

à la population ouvrière d'un de nos principaux centres industriels des distractions saines et instructives et qui a su mériter les encouragements de l'administration communale de Verviers. Nous voulons seulement dire aujourd'hui quelques mots sur deux causeries littéraires de Madame Marie Lorrain, qui ont paru dans le bulletin de la société et qui sont dignes d'une mention particulière.

La première de ces causeries traite de Clément Marot. Après quelques pages d'introduction dans lesquelles l'auteur décrit à grands traits le mouvement littéraire et scientifique de la Renaissance, Madame Lorrain aborde la biographie de Clément Marot. Elle nous le montre tour à tour recevant à Paris de son père, Jean Marot, ses premières leçons dans l'art des vers, abordant ensuite malgré lui et sans aucun succès l'étude de la philosophie et du droit, dont son caractère léger et inconstant ne pouvait guère s'accommoder et conquérant bientôt la faveur de François Ier en lui adressant le petit traité de galanterie en vers qui porte le titre de *Temple de Cupido*. Nous voyons ensuite Marot, installé à la cour de France à partir de 1519, cultiver ses instincts littéraires dans un milieu spirituel et élégant et donner peu à peu à son esprit la tournure à la fois gracieuse et tendre qui se reflète dans toutes ses poésies. Fait prisonnier à Paris, il fut, à peine de retour en France, accusé d'hérésie et enfermé au Châtelet. Il profita de sa captivité pour composer son *Enfer*, satire sanglante contre les gens de justice de ce temps; nous le voyons enfin soupçonné de nouveau d'hérésie à la suite de sa traduction en vers français des *Psaumes de David* et obligé de s'enfuir en Italie, où il mourut dans la misère en 1544. La biographie de Clément Marot est entremêlée de citations bien choisies qui donnent au lecteur une idée exacte de ce talent souple et délicat.

La seconde causerie de Madame Lorrain est consacrée aux fables de La Fontaine. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la biographie de l'immortel fabuliste, c'est qu'il reste fidèle au vieil esprit gaulois et ne se fait pas, comme tant d'autres, le flatteur de Louis XIV. Madame Lorrain insiste particulièrement sur cette indépendance d'esprit qui était au XVIIe siècle une vertu bien plus difficile qu'aujourd'hui; elle nous montre ensuite dans La Fontaine l'enfant de la nature, élevé en liberté, faisant des vers, parce que son instinct l'y pousse, se laissant aller à mille distractions devenues célèbres et dissimulant sous les dehors d'une bonhomie plus apparente que réelle un esprit d'observation incomparable et une profondeur philosophique qui ne fait grâce à aucun vice, à aucun travers de l'humanité. Quand on ouvre le recueil de La Fontaine, on se trouve bien loin d'Esope et de Phèdre qui n'ont pas su comme lui donner la vie et le mouvement à leurs personnages, qui n'ont pas la liberté d'allures de l'inimitable fabuliste, qui n'ont pas *dramatisé* comme lui les scènes qu'ils nous représentent, qui n'en ont pas fait, en un mot, comme lui, “ une ample comédie à cent actes divers. „ Enfin Madame Lorrain montre par des exemples l'immense supériorité du fabuliste moderne sur ses devanciers.

Sans doute, dans cette causerie comme dans la précédente, le fond n'est pas nouveau. Mais il ne faut pas oublier que le bulletin des conférences de Verviers est destiné à être répandu à profusion dans les masses, et qu'il s'agit bien moins ici de faire des recherches originales dans le champ de la littérature que de cultiver l'intelligence et de former le goût des lecteurs auxquels ces conférences s'adressent. A ce titre l'œuvre des jeunes gens de Verviers est une bonne action et les personnes qui y collaborent ont droit à toutes les sympathies et à tous les encouragements.

O. Merten.

VARIA.

Dans la brochure publiée récemment au nom de la *Fédération du corps professoral des athénées royaux de Belgique,* il a été prouvé que, lors de l'organisation de l'enseignement moyen, en 1851, la position des professeurs a été amoindrie.

On aurait pu ajouter que les appointements du personnel enseignant des athénées royaux, même avant cette époque, avaient été considérablement réduits.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le tableau suivant où l'on verra quels étaient en 1817, en 1841, en 1851 et quels sont en 1873, les traitements maximum des professeurs d'un athénée de la troisième catégorie, de celui de Tournai :

Fonctions	1817 (1)		1841 (2)	1851 (3)	1873 (4)
Principal ou préfet des études	fl 2000 ou	fr. 4232	fr. 3570	fr. 3400	fr. 3710
Professeur de rhétorique . .	» 1800	» 3809	» 3360	» 2900	» 3210
» de seconde . .	» 1300	» 2750	» 2540	» 2500	» 2810
» de troisième. .	» 1300	» 2750	» 2540	» 2500	» 2810
» de quatrième. .	» 1200	» 2539	» 2328	» 2200	» 2510
» de cinquième. .	» 1100	» 2327	» 2000	» 2000	» 2310
» de sixième . .	» 1100	» 2327	» 2000	» 2000	» 2310
» de septième. .	» 1100	» 2327	» 2500	» 1900	» 2210
» de mathématiques	» 1800	» 3809	» 3360	» 2500	» 2810

Ainsi l'État a organisé deux fois l'enseignement moyen en Belgique, 1° par la loi de 1816, 2° par la loi du 1 juin 1850, et, chose inouïe, alors que la valeur de l'argent a considérablement baissé, certains traitements ont été réduits de plus de mille francs en 1851, à trente-cinq ans d'intervalle !

---

(1) Arrêté du commissaire général de l'Instruction du 20 août 1817, pris en exécution de l'arrêté organique de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales en date du 25 septembre 1816. — *Pasinomie,* page 400.

(2) Rapport sur l'enseignement moyen, 1830 à 1842 page 240.

(3) Arrêté royal du 1 septembre 1851.

(4) Arrêté royal du 31 mars 1863.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, C. Morel, G. Paris.

Sommaire du 7 mars : **Fick**, l'Unité primitive du langage des Indo-Germains d'Europe (L. Havet). — **Croiset**, Xénophon, son caractère et son talent (J. Nicole). — **Geffroy**, Rome et les Barbares (G. M.). — **Vœgeli**, Pour l'intelligence des écrits de Hæmmerlin (R.). — 14 mars : **Sophocle**, *Œdipe Roi* et *Œdipe à Colone*, p. p. **Campbell**; *Antigone, Electre* et *Déjanire*, tr. p. **Campbell** (Ed. Tournier). — **Murray**, le Dialecte de l'Écosse méridionale (H. Gaidoz). — **Labeyrie**, Étude historique sur le mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche (T. de L.). — **Vatel**, Vergniaud (H. Lot). — **Gérard**, Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen-âge (Eug. Müntz). — 21 mars : Le *Devatâdhyâyabrâhmana*, p. p. **Burnell**, (A. Barth). — Deux abrégés des homélies Clémentines, p. p. **Dressel** (M. N.). — Traditions et Légendes de la Suisse romande, p. p. **Daguet**, **de Bons**, etc. (Jules Cornu). — *Correspondance* : Lettre de M. d'Hervey de Saint-Denys. — 28 mars : Le *Vamçabrâhmana*, p. p. **Burnell** (A. Barth). — **Diefenbach** et **Wulcker**, Dictionnaire du Haut et du Bas-Allemand, fasc. I. — **De Gasparin**, Innocent III. — **Bonnardot**, Chartes françaises de Lorraine et de Metz (G. M.). — **De Boislisle**, Chambre des comptes de Paris (Gustave Fagniez). — **Cellerier**, l'Académie de Genève (M. N.), — 4 avril : Catalogue des mss. orientaux de la Bibliothèque de Leyde, t. V (Barbier de Meynard). — **Herrmann**, la Russie sous Pierre le Grand (L. Leger). — **Baschet**, le duc de Saint-Simon (T. de L.). — **Kohl**, la position géographique des principales villes de l'Europe (H. G.). — *Variétés :* **Victor Hugo**, Quatrevingt-treize (Louis Havet). — 11 avril : Le *Rigveda*, texte Pada, p. p. Max **Müller** (A. Barth). — **De Grammont**, le R'azaouat est-il l'œuvre de Kheir ed-Din (Barberousse)? (St. G.). — **Schon Bruun**, Grammaire grecque (M. B.), — **Gass**, l'Église grecque (M. N.). — **Von Giesebrecht**, Histoire des empereurs d'Allemagne, t. IV, 1re partie. — Les Contes et Facéties d'Arlotto de Florence, p. p. **Ristelhuber** (Ξ.). — **De Gubernatis**, Souvenirs biographiques. — **Vivien de Saint-Martin**, l'Année géographique, 1873 (H. G.). — 18 avril : **Bellew**, De l'Indus au Tigre (G. Garrez). — Chroniques bâloises, p. p. **Vischer** et **Stern**, t. I (Rod. Reuss). — **Brucker**, Les Archives de la ville de Strasbourg (C.). — **Jules Simon**, La réforme de l'enseignement secondaire (M. B.) v. le premier article de la présente livraison de la *Revue de l'Instruction publique*. — 25 avril : Le *Nouveau Testament*, texte grec, p. p. **de Tischendorf** (A. Sabatier). — **Ulmann**, François de Sickingen (R.). — **Merlet**, Origines de la littérature française du IXe au XVIIe siècle (P. M.).

ACTES OFFICIELS.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION MOYENNE. — PERSONNEL.

Un arrêté royal du 17 avril 1874 accepte la démission, offerte par M. Stas (G.-J.-H.), conseiller honoraire à la cour de cassation, de ses fonctions de membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, et nomme, en son remplacement, M. Roersch (Louis-Chrétien), professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége, ancien maître de conférences à l'école normale des humanités, ancien professeur à l'athénée royal de Bruges.

ATHÉNÉE ROYAL D'ANVERS ET COLLÉGE COMMUNAL DE DINANT. — DISPENSES DE DIPLÔMES.

Par arrêté royal, en date du 9 avril 1874, sont dispensés de la condition du diplôme, savoir :

A. De professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les sciences, M. Magery (Jean-Baptiste), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, directeur de l'école moyenne de l'État, à Dinant, pour lui permettre d'occuper, en même temps, les fonctions de directeur du collége communal de la même ville et d'y donner un cours de mathématiques ;

B. De gradué en lettres, M. Philippart (Léon-Joseph-Adolphe), ancien maître d'études aux colléges communaux de Nivelles et de Malines, pour lui permettre d'occuper les fonctions de surveillant à l'athénée royal d'Anvers.

Ces dispenses sont limitées aux établissements et aux fonctions pour lesquelles elles sont accordées.

PERSONNEL ENSEIGNANT. — NOMINATIONS.

Sont nommés :

A l'athénée royal, d'Arlon,

M. Bourger (Alphonse), maître de dessin à l'académie des beaux-arts et à l'école industrielle d'Arlon, maître de dessin, en remplacement de M. Birong (François), démissionnaire.

A l'école moyenne de l'État, à Hal,

M. Gilis (Joseph-Alphonse), premier instituteur dédoublant, en remplacement du M. Mees, démissionnaire.

A l'école moyenne de l'État, à Houdeng-Aimeries,

M. Dolhen (François), secrétaire-trésorier du bureau administratif.

A l'école moyenne de l'État, à Péruwelz,

M. Deltour (Louis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement deuxième instituteur dédoublant aux fonctions de troisième régent.

Démission de M. Mees (Ferdinand-Benoît), de ses fonctions de premier instituteur dédoublant à l'école moyenne de l'État à Hal.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 17. 3e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE.

L'histoire est aujourd'hui l'une des branches les plus importantes de l'enseignement. En effet, chez les nations modernes dont l'organisation repose sur le grand principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi; où tous ont les mêmes droits et les mêmes devoirs; où le gouvernement, la politique n'est à vrai dire que l'expression collective des volontés individuelles, il est indispensable que ces volontés soient bien dirigées, éclairées et mises à même de se prononcer en connaissance de cause. Or, parmi toutes les sciences, c'est l'histoire sans contredit, qui atteindra le mieux ce but.

Il est donc utile, indispensable, non-seulement au point de vue de l'éducation individuelle, mais aussi au point de vue social que l'histoire soit bien enseignée dans les écoles. Cela est reconnu par tout le monde et cependant jusqu'à présent, il faut bien le dire, l'enseignement historique a été fort négligé en Belgique, en France, et dans beaucoup d'autres pays.

Chose étrange! Alors que la littérature historique est peut-être aujourd'hui l'une des plus parfaites qui existent, alors que des travaux gigantesques et innombrables se font encore tous les jours dans le domaine de l'histoire, l'enseignement de cette science continue à végéter, à se trainer dans les vieilles routines, à se développer d'une façon incohérente et décousue.

Il est temps, nous semble-t-il, que les hommes de progrès réunissent leurs efforts et ouvrent à la jeunesse les riches trésors de la science historique; il est temps que l'histoire cesse d'être une science quasi sacrée, inconnue aux profanes, et que

tous les citoyens soient appelés à prendre part à son large banquet.

Ce que nous disons ici, tout le monde le sent, tout le monde le comprend ; mais on n'ose aborder le problème en face, on le trouve difficile, périlleux, presque insoluble. On a peur de dérouter les jeunes intelligences, de les écraser sous un fardeau trop pesant pour elles, de heurter de front certaines idées reçues, certains préjugés séculaires; on hésite, on tâtonne; on ne s'entend point, ni sur les méthodes, ni sur le temps à consacrer à l'enseignement historique. Cà et là se produisent quelques tentatives isolées ; mais elles sont loin d'être toujours heureuses. Les manuels Duruy en sont un exemple frappant : certes ils ont été inspirés par un esprit libéral et éclairé, ils tâchent en général de donner des renseignements sûrs et puisés à bonne source ; mais que d'erreurs encore dans ces manuels, quel défaut de méthode surtout ! Les faits, choisis au hasard et sans égard à la perspective historique, se pressent et s'embrouillent; les époques se confondent, l'ordre et la sobriété font défaut et la lecture de ces manuels en devient fatigante, indigeste et fort peu profitable.

Si nous voulons améliorer l'enseignement de l'histoire, il faut avant tout que nous nous rendions un compte exact des vices qui rongent aujourd'hui cet enseignement.

Il en est deux principaux : l'insuffisance du temps, l'insuffisance des méthodes. D'une part, on n'accorde à l'histoire dans nos écoles à tous les degrés y compris l'Université, qu'un temps illusoire, avec lequel il est impossible de donner un bon et complet enseignement historique. D'autre part, cet enseignement est illogique, irrégulier, rempli de lacunes et de contradictions, dépourvu de tout plan d'ensemble. Les parties les plus importantes sont sacrifiées à des parties secondaires; l'histoire ancienne s'étend d'une façon démesurée ; l'histoire moderne est mise à la portion congrue, l'histoire contemporaine n'existe pas. Tout s'embrouille enfin; chaque classe a son cours particulier qui ne se rattache que fort indirectement aux autres cours; on revient vingt fois sur certaines périodes, tandis qu'on passe en courant sur certaines autres, parfois beaucoup plus importantes. En un mot le désordre règne dans l'enseignement historique; et cela n'existe pas seulement en Belgique et en France, mais en Allemagne même, ainsi que nous le

montre fort bien un professeur de la *Realschule* de Cologne, M. Ossenbeck, par la seule comparaison des programmes des principales *Realschulen* allemandes [1].

Insuffisance de temps et de méthode, nous le répétons, voilà les deux vices capitaux dont souffre l'enseignement historique.

Comment y rémédier ?

Quant à l'insuffisance du temps, le remède est des plus simples : d'abord il faudrait augmenter le nombre d'heures de cours dans nos écoles moyennes : trois heures par semaine et dans toutes les classes depuis la 7me, nous semblent être un minimum, sous lequel on ne peut descendre sans danger. Il faudrait ensuite augmenter le nombre d'années d'études moyennes, en portant le chiffre des classes dans nos athénées à 8, comme en Allemagne et en Suède ; grâce à ce système, dans les écoles réales allemandes et suédoises, correspondant à peu près à nos athénées professionnels, 16 heures sont attribuées chaque semaine à l'histoire, tandis que cette branche ne possède que 8 heures dans nos athénées, la moitié ! Il faudrait enfin ajouter dans nos Universités de nombreux cours d'histoire à ceux qui existent aujourd'hui, à l'instar des Universités allemandes qui possèdent des cours historiques d'art, de littérature, de philologie, de géographie, de droit et de civilisation.

Mais ce n'est point tout que d'élargir le temps attribué à l'histoire, il faut que l'enseignement lui même soit réorganisé dans ses méthodes. C'est même là le point le plus important, celui qui mérite d'attirer tout spécialement notre attention.

Que doit être l'enseignement de l'histoire ? Il doit être à la fois *didactique* et *éthique*, selon l'expression allemande, c'est-à-dire que non seulement il doit présenter aux élèves les faits dans leur ordre chronologique, mais qu'il doit développer aussi dans ces jeunes âmes le sens historique, l'amour du beau, du bien et du vrai, les nobles sentiments et les grandes pensées [2].

Pour répondre à ce double but, il n'est pas nécessaire de

---

(1) *Bemerkungen über den geschichtlichen Unterricht auf Realschulen*, von D. H. Ossenbeck. Cologne, 1873.

(2) C'est ce qu'indique fort bien l'instruction ministérielle prussienne sur l'enseignement historique dans les Gymnases et les écoles Réales de Westphalie, du 22 septembre 1859.

donner aux collégiens l'histoire universelle et complète de tous les peuples et de toutes les époques; il suffit de choisir dans l'immense arsenal de l'histoire, deux ordres de faits : ceux qui forment les anneaux nécessaires de la grande chaîne du développement de l'humanité à travers les âges, et ceux qui sont propres à produire sur les âmes une impression utile et bienfaisante.

C'est d'après ces idées qu'il faut dresser le plan de l'enseignement historique dans les colléges et dans les Universités, si l'on veut que cet enseignement soit complet, rationnel et harmonique. Examinons ce plan avec quelques détails : En premier lieu, il est évident que l'enseignement de l'histoire dans les écoles supérieures sera tout autre que l'enseignement moyen. On ne parle pas à des jeunes gens de dix-huit ans, comme à des adolescents de quatorze. A l'Université, l'histoire doit-être une école de critique et de philosophie sociale, où l'on étudie les lois et les principes, mais non les faits.

Il en est tout autrement des Athénées; ici les faits doivent occuper la première place et ce n'est qu'avec la plus grande discrétion que le professeur peut s'aventurer dans le domaine des idées générales; le plus grand danger en pareille matière ce n'est point de n'être pas compris, c'est d'être mal compris par des intelligences encore imparfaitement équilibrées.

Occupons nous d'abord de cet enseignement moyen. Quelle méthode faut-il suivre dans le plan du cours d'histoire ? Étudiera-t-on successivement l'histoire de chaque peuple en particulier, à partir des classes inférieures ? Divisera-t-on l'histoire générale en grandes époques que l'on examinera tour à tour, pour n'y plus revenir jamais ? Où bien enfin considérera-t-on l'histoire comme un tout organique, et la développera-t-on tout entière dans chaque groupe de classes, mais à des points de vue différents ?

La première de ces méthodes est absurde et n'a guère d'adhérents ; la deuxième est plus rationnelle et à peu près universellement admise aujourd'hui; mais toutes deux sont entachées du même vice : elles démembrent l'histoire et la décomposent comme les pièces d'un simple mécanisme, au lieu de la considérer comme un organisme parfait.

Par suite de l'emploi de ces méthodes, les élèves avancent dans les ténèbres dans le vaste champ de l'histoire; l'avenir

leur reste toujours inconnu ; ils n'ont jamais de vue d'ensemble, et l'on peut dire avec raison qu'ils ne découvrent l'histoire pour la première fois que le jour où ils terminent leur cours de rhétorique. C'est certes là un grand défaut dans l'enseignement de l'histoire, et nous en avons tous été frappés plus ou moins lorsque nous étions au collége : Pendant des années, nous ne voyions, nous ne connaissions que l'histoire des anciens ; au delà de Rome et d'Athènes, le monde historique était fermé pour nous ; plus tard nous faisions un pas de plus et nous pénétrions dans le monde germanique du moyen âge ; mais rien ne rattachait pour nous les Franks, les Anglo-Saxons ni les Teutons au monde moderne ; notre horizon historique s'arrêtait à la Renaissance ; ce n'est qu'à la fin de nos études moyennes que nous pouvions embrasser l'histoire d'un coup d'œil et que nous en comprenions toute la valeur ; mais il était trop tard, et le jour où l'histoire se révélait à nous dans son ensemble, était aussi le dernier où nous nous en occupions.

Ce malaise, ce trouble, nous l'avons tous éprouvé, et cela seul juge, nous paraît-il, un pareil système d'enseignement.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut en histoire comme en toute autre science ne pas négliger complétement la synthèse, et c'est pourquoi nous voudrions voir l'histoire enseignée d'après la troisième méthode, c'est-à-dire tout entière à la fois dès les plus basses classes.

A cette méthode si conforme à l'idéal de la science on ne peut guère faire qu'une seule objection sérieuse, c'est qu'elle est au-dessus de la portée des enfants, qui ne s'intéressent qu'aux faits et ne comprennent guère les idées d'ensemble. Cette objection serait fondée, s'il s'agissait d'enseigner à des enfants de 10 et 11 ans des principes abstraits et purement philosophiques ; mais il ne s'agit pas de cela : ce qu'il faut, ce que nous demandons, c'est que, dès les classes inférieures, les élèves parcourent le champ entier de l'histoire.

Est-ce impossible ? Evidemment non ; cette méthode est partiellement appliquée dans certaines classes de nos athénées et des écoles moyennes Allemandes, et le docteur Ossenbeck, dans le travail que nous citions en commençant, préconise un système assez semblable. A Berlin, par ex., à la *Köenigstädtische Realschule*, le cours d'histoire était subdivisé ainsi dans les huit classes en 1870 : en VIme, et Vme et en IVme, les faits les plus

importants de l'histoire ancienne, de celle du moyen-âge et de la moderne; en IIIme inférieure et supérieure l'histoire d'Allemagne; en IIme inférieure et supérieure et en Ire l'histoire approfondie de l'antiquité, du moyen-âge et la moderne. Dans ce système, comme on le voit; à la fin du cours de IVme, c'est-à-dire à l'âge de 14 ans, les élèves ont déjà parcouru toute l'histoire générale.

C'est ce que nous désirerions voir réaliser dans nos écoles, mais d'une façon plus méthodique et plus régulière. Toutefois, il existe chez nous une difficulté qui ne se rencontre pas au même degré chez les grandes nations du continent, en France, en Allemagne, en Angleterre: c'est l'étude de l'histoire nationale. Quand un jeune Allemand étudie son histoire nationale, il étudie en même temps l'histoire des autres peuples; il n'en est pas de même d'un élève belge; notre petit pays, il est vrai, s'est trouvé mêlé à de grands événements historiques, mais seulement par contre-coup; il en résulte que non-seulement nos collégiens doivent apprendre l'histoire générale, mais qu'ils doivent apprendre en dehors de cette histoire, l'histoire de leur propre pays. Delà un véritable surcroit de travail, que l'on a essayé d'éviter jusqu'à présent en réléguant l'histoire de Belgique dans une seule classe, mesure malencontreuse s'il en fut jamais!

Nous pensons au contraire que l'histoire du pays doit marcher de front avec l'histoire générale et trouver sa place dans les sept classes de nos colléges.

En nous appuyant sur les principes que nous venons de développer bien brièvement, nous croyons pouvoir indiquer les grandes lignes d'un cours d'histoire de la façon suivante. Dans les classes inférieures, c'est-à-dire en VIIme et en VIme l'enseignement doit être biographique avant tout, de façon à intéresser l'esprit et l'imagination des enfants par des narrations attrayantes et bien choisies. Dans les classes moyennes, en Vme et en IVme, il faut qu'il soit général et dirigé de façon à donner aux élèves des idées nettes sur la marche de l'humanité, sur les époques caractéristiques, sur l'ordonnance de l'histoire. Dans les classes supérieures, en IIIme, IIme et Ire, enfin, l'histoire doit être étudiée à fond, dans tous ses détails.

De cette façon les élèves reverraient trois fois leur cours d'histoire, chaque fois à un autre point de vue, d'après leur âge et la force de leur intelligence.

Le fond, l'étoffe du cours, comme disent les Allemands, serait toujours la même; mais la façon changerait. Il est clair que cette étoffe devrait être bien choisie, de manière à élaguer tous les éléments inutiles ou encombrants. C'est ainsi que dans l'histoire ancienne, Rome, la Grèce et les Hébreux devraient occuper la première place; dans le moyen-âge qui sort tout entier de l'invasion gemanique, c'est l'Allemagne qui forme le *chef-peuple* de l'humanité; dans l'histoire moderne, c'est tour à tour l'Espagne, la France, l'Angleterre, etc.

Reprenons maintenant le programme du cours d'histoire dans ses détails :

En VIIme et en VIme, le fond du cours serait une série de narrations et de biographies, se rapportant à la Belgique aussi bien qu'aux autres pays, et rangées dans un ordre chronologique, rattachées ensemble par un lien général historique. Rien n'est plus facile que de créer un pareil cours, et cependant jusqu'à présent presque tous nos ouvrages dans ce genre sont extrêmement défectueux. D'où vient cela ? Sans doute de ce que les auteurs ne se sont pas assez préoccupés du but qu'ils devaient atteindre : certaines Histoires Saintes seules, il faut bien le reconnaître, sont bien conçues dans cet ordre d'idées.

Lestés de ce bagage de faits importants et classés dans leur ordre chronologique, les élèves entreront dans les classes moyennes, où l'enseignement historique prend quelque chose de plus précis et de plus sévère. Ici la trame qui relie les grands événements déjà connus se développe et se fortifie; chaque chose reprend sa vraie place, la perspective historique commence à se dessiner.

En Vme l'histoire se montre pour la première fois divisée en grandes époques, mais sans prendre encore chaque peuple en particulier. Ce sont, par ex. : la Grèce héroïque, Périclès, Alexandre, la lutte de Rome et de Carthage, l'empire romain, les invasions barbares, Charlemagne, les Croisades, les Communes, etc.

En IVme, le cours d'histoire se précise de plus en plus et s'attache plus particulièrement aux différents peuples. Les généralités de l'histoire grecque, de l'histoire romaine, de l'histoire de France, d'Allemagne, etc., sans oublier l'histoire de Belgique, passent tour à tour sous les yeux des élèves.

C'est aussi dans ces classes de Vme et de IVme que nous

voudrions voir commencer l'étude des cartes historiques, des tableaux synoptiques, des synchronismes et les dates importantes. C'est à cet âge en effet, de 12 à 14 ans, que l'enfant s'assimile le plus aisément, l'élément purement mnémotechnique de la science, élément accessoire sans doute, mais qui joue dans l'étude de l'histoire un rôle incontestable.

C'est ainsi que l'élève arrive au seuil des classes supérieures; il connait les principaux événements de l'histoire, il possède une idée générale et précise du développement de l'humanité; il en sait les étapes, les grandes époques, les peuples-marquants; cette fois il est armé pour la lutte et il peut s'attaquer avec confiance au vaste ensemble de l'histoire.

Il le peut d'autant mieux qu'il est arrivé à un âge où la raison se fortifie, où les paroles du professeur sont certaines de trouver un écho.

C'est le moment de commencer l'étude scientifique de l'histoire.

En IIIme, on revoit l'histoire ancienne, rapidement d'ailleurs, surtout dans les sections d'humanités déjà familiarisées avec la Grèce et Rome, et l'on étudie à fond l'histoire du moyen-âge ainsi que l'histoire de Belgique jusqu'à Philippe le Bon.

En IIme, c'est le tour de l'histoire moderne générale et belge jusqu'en 1789, histoire beaucoup plus utile à connaître que l'histoire ancienne, et malheureusement à peine effleurée aujourd'hui dans nos athénées.

En Ire enfin, on étudie l'histoire contemporaine, cette période si importante pour nous, si indispensable même, que les autres peuples étudient tous et qui n'est enseignée nulle part dans notre pays, ni au collége, ni à l'Université ! Cela est surtout vrai pour l'histoire contemporaine belge depuis Joseph II. Il est vraiment triste et humiliant de le constater. En Prusse, en Allemagne, en France, l'histoire contemporaine du pays forme le couronnement des études moyennes. Pourquoi donc n'en est-il pas de même en Belgique? Aurions nous honte de nos annales?

Dans les classes supérieures, en rhétorique surtout, le professeur pourrait déjà donner aux élèves quelques aperçus généraux sur la politique, l'administration, les mœurs, les arts et l'influence de la race et du milieu; mais il est clair que ces aperçus devraient être fort succincts, car l'histoire politique et philosophique doit s'enseigner à l'Université et non pas au collége.

Tel serait, d'après nous, le plan d'un cours d'histoire dans un Athénée. Nous avons l'intime conviction qu'en revoyant trois fois en sept ans l'histoire tout entière, et cela à trois âges bien différents au point de vue de la manière de saisir et de comprendre, l'élève saurait bien ce qu'il a appris et ne l'oublierait jamais; tandis qu'avec le système actuel les périodes historiques défilent devant ses yeux comme des ombres chinoises et s'effacent mutuellement dans son esprit, de la même façon qu'*un clou chasse l'autre*, suivant le vieil adage populaire.

C'est en vain que l'on soutiendrait que le temps ferait défaut à notre système : avec 3 heures par semaine et 36 semaines de classe par an, chaque cours annuel comprendrait plus de 100 leçons, ce qui suffit amplement pour parcourir tout le champ historique de la manière que nous venons d'indiquer.

Du reste, peu importe la méthode que l'on adoptera; ce qu'il faut, c'est en adopter une, car actuellement tout se fait au hasard; ce qu'il faut aussi, c'est que nos jeunes gens entrent à l'Université sachant parfaitement leur histoire, non-seulement celle du passé, mais avant tout celle du présent et celle de leur pays. Qui donc oserait soutenir de bonne foi qu'il en est ainsi aujourd'hui? Sans doute les élèves ont, en sortant de rhétorique, une légère idée de l'histoire des provinces belges et de l'histoire moderne, parcequ'ils viennent de les étudier; mais six mois plus tard que restera-t-il de ces connaissances mal ancrées dans le cerveau, parcequ'elles n'ont pas été revues et répétées? Rien!

C'est ce que nous devons éviter à tout prix. Si nous voulons que l'enseignement de l'histoire occupe dans les universités belges la place qu'il occupe dans les universités allemandes, nous devons fortifier les études historiques de nos colléges. Alors les paroles qui tomberont du haut des chaires universitaires trouveront un écho dans tous les esprits, elles germeront dans un sol fécond, et l'histoire reprendra dans l'enseignement national le rang qu'elle doit occuper.

HERMANN PERGAMENI.

AGENCES DRAMATIQUES ET CONSERVATOIRES DE MUSIQUE DANS L'ANTIQUITÉ.

De collegiis scenicorum artificum apud Graecos. P. FOUCART. *Paris, Klincksick, 1 vol. 1873. — Die Dionysischen Künstler von* OTTO LÜDERS. *Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1873.*

Est-il un artiste de nos jours qui se distingue soit sur la scène, soit dans un concert, partout dans le monde civilisé on le choye, on l'honore, on lui fait fête, — n'a-t-on pas vu des spectateurs enthousiastes dételer les chevaux et s'atteler eux-mêmes à la voiture d'une cantatrice — les distinctions de tout genre, en un mot, pleuvent sur lui, la fortune lui sourit, le pays qui lui a donné le jour le revendique hautement comme son enfant et va jusqu'à lui dresser après sa mort des statues. Devant son talent, ses défauts, qui parfois suffiraient à ruiner la réputation d'un homme ordinaire, s'effacent, on serait tenté de croire que l'art absout. A leur tour, les villes où son talent s'est formé ou mûri, réclament une paternité à laquelle elles ont au moins autant de droit que le pays auquel il doit le hasard de sa naissance. La presse proclame son mérite, recueille ses bons mots, ou lui en attribue, raconte ses anecdotes, lui prodigue les qualificatifs les plus flatteurs, parmi lesquels resplendira souvent celui de divin.

Cet engouement s'explique assez quand on songe qu'en honorant un artiste qui nous fait connaître les œuvres des maîtres, on s'honore en même temps soi-même, on se félicite d'avoir l'âme assez bien faite, pour pouvoir juger et goûter les belles productions du génie que ces interprètes habiles nous révèlent en les accentuant mieux, en les récréant pour ainsi dire. Il est des gens qui voudraient mettre une sourdine à cet enthousiasme, et qui ne consultant que la froide raison, le traitent de déréglé, et au milieu du concert des louanges font entendre le mot assez discordant d'histrion ou tout autre, par lequel ils insinuent que dans ce que l'on salue comme divin il y a bien

des taches, voire même un peu de boue; ils en veulent au public de ce qu'il exalte l'art plus que d'autres choses plus solides et plus dignes de notre admiration, et trouveraient au moins plus raisonnable que l'on fît aux génies vivants ou morts des ovations qu'on semble réserver plus particulièrement à leurs interprètes. N'est il pas bizarre, objectent-ils, de voir attribuer, par exemple, à l'acteur et non à l'auteur le bénéfice d'un mot ou d'une situation que ce dernier seul a imaginés.

Qu'auraient-ils donc dit ces mêmes gens, s'ils avaient vécu il y a quelque vingt siècles en Grèce, et qu'ils y eussent vu les honneurs rendus aux artistes de ce temps, tragédiens, comédiens, citharèdes, rhapsodes ou simples aulètes, qui excellaient dans leur genre. Les récompenses qu'on leur décernait avaient une bien autre portée. Des peuples libres et de grands rois conférèrent à des tragédiens des missions diplomatiques les plus délicates, d'autres de ces artistes, grâce à leur talent, eurent des droits de bourgeoisie non pas dans une ville mais dans toutes les villes de la Grèce, et des statues jusque dans les enceintes sacrées avec le trépied et l'encensoir, non pas après leur mort mais de leur vivant même; tous obtinrent, par décret des Amphictyons, certaines immunités, comme l'exemption du service militaire, l'inviolabilité de leur personne, etc.

Les distinctions qu'ils remportaient n'étaient pas toutes purement honorifiques, le vainqueur dans certains jeux gagnait parfois plusieurs talents, et l'on peut citer ici comme caractéristique ce trait d'un comédien qui demanda et obtint d'Alexandre dix talents en insérant adroitement dans son rôle un vers de sa façon.

Et quel peuple cependant pouvait se dire meilleur juge du mérite, que ce peuple artiste par excellence, chez lequel sont nés tous les arts que nous admirons aujourd'hui, qui connaissait par cœur ses poètes [1] et faisait tomber les chaînes des

---

[1] Les vers des grands tragiques étaient si bien dans la mémoire de tous que les gens les citaient dans toutes les situations de la vie, aussi bien dans l'accablement produit par quelque malheur qu'au milieu des éclats de la colère, et cela avec une sureté de goût, une justesse d'à propos telles, qu'on en peut conclure, que ces poésies immortelles avaient passé moins encore dans la mémoire que dans la vie même du peuple, tant

prisonniers ou arrêtait la démolition d'une ville en entendant chanter des vers de son tragique favori.

Mais les anciens, en honorant les artistes et en leur accordant des priviléges, — et cette différence entre les anciens et les modernes est caractéristique —, ne prétendaient pas s'attribuer un brevet de compétence, mais ils voulaient avant tout rendre hommage aux Dieux en l'honneur desquels ces chants, ces tragédies et ces comédies se donnaient. Quand on examine, en effet, l'organisation des colléges des artistes scéniques, on est vite convaincu que tous leurs privilèges, ils les doivent au caractère religieux de leur association et de leurs fêtes. Aujourd'hui l'on s'enquiert et l'on sait d'où vient tel ou tel artiste de renom, quels ont été ses débuts, quel conservatoire, quelle académie ou quelle scène ont contribué à le former. La curiosité a poussé des esprits investigateurs à rechercher ce qui a contribué à former, à encourager à soutenir les artistes scéniques dans l'antiquité, si les poètes dramatiques ont joué eux-mêmes leurs pièces, ou s'ils ont façonné des acteurs pour les interprèter selon leur goût, s'il existait des écoles où l'on préparait les futurs artistes, où on les initiait aux secrets de leur art et dans lesquelles se perpétuaient les bonnes traditions. Des découvertes d'inscriptions plus ou moins récentes, si elles n'ont pas jeté un jour complet sur ces questions intéressantes, ont permis cependant à ceux qui les ont étudiées de s'en faire une idée plus étendue, de poser nettement le problème et de fournir même quelques éléments à sa solution.

Un peuple comme celui des villes grecques, qui se voyait fréquemment dans les assemblées publiques où il se montrait

---

l'assimilation était complète, et cela est si vrai que lorsque des auteurs, comme Plutarque, rapportent de semblables citations faites par des personnages grecs, ils ne disent que le commencement de ces passages sûrs qu'ils sont que leurs lecteurs les achèveront aussi bien qu'eux mêmes. Aujourd'hui qu'y a-t-il, au contraire, au fond du dilettantisme des habitués du théâtre? Quelques airs qu'ils fredonnent avec des paroles qui ne valent pas toujours la peine d'être retenues. Mettez à côté de cela les scènes lyriques d'un Sophocle, d'un Euripide, dans lesquelles le langage rhythmé et cadencé en toutes ses parties appelle le chant et fait corps avec lui, et vous jugerez.

sensible à ce qui était grand, généreux, d'autrefois à ce qui était simplement spirituel ou léger, qui dans les écoles, dans les gymnases et dans les réunions privées aimait la discussion et y apportait cet esprit fin, délicat, subtil, lequel, quand on le rencontre de nos jours, est encore décoré du nom d'atticisme, qui d'autre part faisait intervenir les Dieux dans toutes leurs affaires et particulières et communes, et en avait de propres à toutes les situations de la vie, plus superstitieux encore que croyant, se permettant, ainsi qu'à ses poètes comiques, de rire de ces mêmes Dieux, mais à nul homme, pas même à Alcibiade, de les braver; ce peuple devait faire naître de fréquentes occasions de réunion soit pour se réjouir, soit pour s'entendre sur des intérêts communs aux gens d'une même condition, et placer ces réunions sous le patronage de quelque divinité ou simplement d'un héros. Et de fait nous voyons que chez les Grecs les membres d'un demos, d'une fratria, avaient un culte commun dans un temple particulier, des repas communs.

Outre cela, des gens se cotisaient entre eux — ces cotisations étaient ordinairement mensuelles — pour avoir des repas communs et une sépulture commune (σύσσιτοι, ὁμόταφοι) ou pour avoir des secours en cas d'incapacité de travail, ou pour chasser ensemble σύνοδος τῶν κυνηγιῶν, ou pour faire des farces comme ce collége de 60 γελοτοποιῶν d'Athènes qui se réunissaient au *Diomeion* en l'honneur d'Hercule et dont les bouffonneries réunies en un livre furent vendues au roi Philippe au prix d'un talent. Les amis de la joie et du bien vivre (εὐωχία) faisaient des piques-niques (δεῖπνα ἀπὸ συμβολῆς), où l'on donnait au trésorier une bague qu'il vous rendait contre reçu de l'argent dû.

L'action de boire prévalut bientôt sur le Dieu, et Polybe raconte qu'en Béotie des membres de ces ἔρανοι instituaient des legs au profit de ces sociétés et au grand détriment des héritiers, et que grâce à ces libéralités, il arriva que le mois compta plus de repas que de jours.

Les Eginètes célébrèrent un thiase en l'honneur de Neptume qui dura seize jours, pendant lesquels on dîna et l'on banqueta sans interruption.

Démosthène blâme quelque part les mœurs d'un club de jeunes gens réunis τελοῦντων ἀλλήλους τῷ Ἰθυφάλλῳ et qui mettaient leurs déréglements sous la protection d'une divinité, les réclamant même comme un bénéfice de leur âge.

Si les Grecs, avec leurs nombreuses colonies, propagèrent partout cet esprit d'association, en revanche, les Dieux étrangers qui affluèrent dans la Grèce, y multiplièrent ces synodes ou éranes, lesquels à Rhodes et à Athènes pullulaient grâce à l'esprit de tolérance de leurs habitants.

On conçoit que Pyrrhus n'ait rien eu de plus pressé pour reformer les mœurs des Tarentins, que de leur défendre l'usage de ces συσσιτίαι, σύνοδοι ou συμβιώσεις.

Mais à côté de ces associations, qui par l'entrain du plaisir avaient bientôt dénaturé le but pour lequel elles avaient d'abord été créées, s'étaient formées, également sous la protection des Dieux, de véritables corporations d'ouvriers, ayant des statuts, et des magistrats particuliers. Les lecteurs de la *Revue de l'instruction publique en Belgique* se rappellent, sans nul doute, un article fort remarquable (tome XI livr. I), dans lequel M. Wagener attirait leur attention sur l'usage fort commun aux ouvriers des anciennes colonies grecques de l'Asie, de se constituer en corporation; il nous y montre les teinturiers en pourpre, les foulons, les potiers, les tanneurs, les ouvriers en lin, les boulangers, etc., organisés en corporations souvent reconnues par l'État, jouissant dans ce cas de certaines immunités, ayant la personnification civile et la faculté d'acquérir et de recueillir des legs, construisant à leurs frais des travaux d'utilité publique, et possédant même, comme les tailleurs de Thyatire des habitations d'ouvriers (οἰκητήρια τῶν ἐργαστῶν). Est-il étonnant après cela, que les artistes scéniques, souvent réunis des points les plus opposés de la Grèce, aient cherché dans une association les garanties d'une protection mutuelle, et qu'ils se soient placés sous le patronage du Dieu aux fêtes duquel ils étaient redevables de leur art. Qu'il me soit permis de repasser sur des détails connus pour en expliquer d'autres qui le sont moins, et qui font l'objet de ce travail. Dionysos ou Bacchus était bien le Dieu qu'il fallait à des gens, qui, par leur profession, devaient, à certains jours de l'année, récréer l'âme des hommes par les plaisirs de l'esprit, et les affranchir des soucis ordinaires de la vie. Le fils de Jupiter et de Sémélé, en donnant le vin à l'homme, a réjoui son cœur, (χάρμα βροτοῖσιν) a banni le chagrin et les peines, (Λυαῖος) et en procurant au corps la santé et une douce animation, il est considéré comme un Dieu sauveur (σωτήρ) au physique et au moral. Comme il

porte les hommes à se réunir en de gais festins et à jouir en paix de la vie, il a volontiers pour compagnons les Grâces Eros et Aphrodite. Il est l'ami des muses (Μελπόμενος), le drame et le dithyrambe doivent à son culte leur origine et leur efflorescence. Il se rattache à Apollon, étant lui-même un médecin par divination (ἰατρόμαντις). Dans ses rapports avec la nature, il est le dieu qui fait croître, fleurir et mûrir (φλοιός, Ἄνθευς, Δενδρίτης, Ὕης) et contribue avec Demeter à adoucir les mœurs et à civiliser les hommes (θεσμοφόρος). Né à Thèbes, recueilli à Nysa (Διονυσιος) par des Nymphes qui l'y cachèrent et le nourrirent, son culte se répandit dans l'Attique, à Sicyone, à Corinthe, gagna les îles de Lesbos, Naxos, mais se répandit plus tard que celui des Dieux de l'Olympe sur toute la Grèce, et comme il était en opposition par ses tendances à la volupté avec le culte plus sérieux et plus austère des Dieux olympiques, il rencontra une résistance assez grande en plusieurs endroits. Sa conquête des Indes fut imaginée après celle d'Alexandre. Des fêtes qui furent célébrées en son honneur, signalons le cercle des quatre grandes fêtes qui étaient annuellement données dans l'Attique.

1) Les petites Dionysiaques, les Dionysiaques des champs Διονύσια τὰ κατ' ἀγρούς, τὰ μικρά, qui se donnaient au temps des vendanges, au milieu de réjouissances champêtres, de danses burlesques et d'apostrophes plaisantes, dans lesquelles on peut trouver le germe de la poésie dramatique : des troupes de comédiens ambulants y jouaient des pièces qui avaient déjà été représentées en ville. 2) Les fêtes Lénéennes τα λήναια, fêtes du pressoir, célébrées à Athènes même, et consistant en un grand repas auquel la ville fournissait la viande, après lequel avait lieu une procession, avec les plaisanteries du haut des chars (ἐξάμαξῶν), plaisanteries fort en usage dans les processions dionysiaques; enfin représentation de tragédies et de comédies.

Quelques mois après, on fêtait 3) les Anthestéries Ἀνθεστήρια pendant trois jours. Le 1er était consacré à la mise en perce du vin, qui avait jeté son ferment (Πιθοίγια), le deuxième à la dégustation (οἱ χόες): on buvait le nouveau vin à un grand repas public; celui qui avait le premier vidé sa coupe avait un prix. L'action capitale de cette journée, était le sacrifice secret qu'offrait à Bacchus la femme de l'archonte-roi dans le *Lenaion*, et son mariage avec le Dieu. Le troisième jour était le jour des

χύτροι ou des pôts, parce qu'on offrait ce jour des pôts de légumes cuits à Hermes Chtenios et aux âmes des trépassés.

4) Les grandes *Dionysiaques* ou *Dionysiaques de la ville* Δ.μέγαλα, τὰ ἐν ἄστει, τὰ ἀστικά ou seulement Διονύσια, étaient célébrées durant plusieurs jours au mois Elaphébolion (Mars-Avril) et attiraient par leur pompe une grande multitude de gens de la campagne et de l'étranger à Athènes. L'ancienne image de bois du Dieu jadis venue d'Eleutherai à Athènes, était portée dans une brillante procession du Lenaion à un petit temple sur le chemin de l'Académie, dans lequel elle s'était trouvée, selon toute apparence, dans le principe. Dans le trajet, des chœurs faisaient entendre en l'honneur de Διονύσιος 'Ελευθέριος des dithyrambes composés par les poètes les plus illustres pour cette occasion. Des comédies et des tragédies, mais rien que des pièces nouvelles, étaient exécutées pendant deux jours consécutifs avec le plus grand apparat devant une multitude immense d'indigènes et d'étrangers (1). Les fêtes de Bacchus étaient pour les Grecs les jours de théâtre : sur ces quatre fêtes, il en est trois où l'on jouait des tragédies, des drames satyriques et des comédies, et une seule où il était requis que les pièces fussent nouvelles (2).

Celui des archontes qui était chargé du soin de régler les fêtes des Dionysiaques était l'archonte βασιλεύς. C'est à lui que les poètes soumettaient les pièces nouvelles qu'ils voulaient y faire jouer, et demandaient un chœur (χορὸν αἰτεῖν) ; l'archonte à son tour soumettait les pièces à une épreuve et accordaient un chœur (χορὸν διδόναι) quand l'épreuve était favorable. C'était

---

(1) Ce qui prouve l'importance des fêtes de Bacchus, ce sont les peines mêmes édictées contre ceux qui enfreignaient la sainteté de ces jours, par quelque affaire ou procès, ou par des outrages commis pendant leur durée. Démosthène intenta un procès à Midias qui lui avait donné un soufflet à lui chorége, et réclama contre lui la peine de mort.

(2) A la mort d'Alexandre cet usage était encore en pleine vigueur, comme nous le voyons par un passage des ἠθικά ou *moralia* de Plutarque : Un ami de Ménandre lui demandait un jour : Les Dionisiaques approchent, et vous n'avez pas encore fait votre comédie ? Ma pièce est faite, répondit le poète, j'en ai le sujet et le plan dans la tête, il ne me reste plus qu'à la mettre en vers. On sait qu'il fit plus de cent comédies et qu'il ne fut que huit fois vainqueur.

affaire au chorége de le lui fournir tout habillé et organisé ; les plus riches citoyens d'Athènes subissaient d'ordinaire cette contribution personnelle (λειτουργία) qui, si elle dégrevait d'autant le budget des beaux-arts de l'Etat, imposait de lourdes charges à celui qu'atteignait l'honneur d'amuser le peuple. Chaque phyle nommait le sien, qui se voyait dès lors obligé d'organiser le chœur que l'archonte avait donné à un poète, de le faire instruire par un χοροδιδάσκαλος qu'il devait payer, outre qu'il était tenu de le pourvoir richement comme le chœur lui-même de nourriture et de boisson. Le jour de la représentation il devait fournir au chœur des vêtements magnifiques et les couronnes d'or. Le chœur le plus cher était celui des joueurs de flûte, ou chœur tragique, le moins cher celui de la comédie, laquelle était jouée avec moins d'apparat que la tragédie. L'émulation des choréges à s'éclipser les uns les autres augmenta encore les frais. Les poètes, quand leurs pièces étaient acceptées, recevaient des honoraires de la caisse de l'État. L'État avait aussi la police des jeux et nommait les juges ou agonothètes, qui avaient à leur service, pour établir l'ordre dans l'assemblée, des *mastigophores*, espèce de licteurs, et qui devaient prononcer à la fin de la représentation sur les mérites des choréges, du poète et des acteurs. Aussi devaient-ils prêter serment à leur entrée en charge, d'ordinaire ils étaient au nombre de 20 pour les tragédies, de 5 pour les comédies. Le jugement était-il favorable au poète, il recevait sur la scène, une couronne devant le public entier, c'était le plus grand honneur qui pût écheoir à un auteur dramatique dans Athènes. Le Chorége était également récompensé d'une couronne, qui lui donnait la faculté de faire un présent à Bacchus. Ce présent était d'ordinaire, pour un chœur de tragédie, un trépied, qu'on plaçait au théâtre ou au temple de Dionysos ou dans la rue des Trépieds. Les choréges des chœurs comiques consacraient simplement des bandelettes ou des thyrses. Des monuments communs donnaient les noms de l'archonte, du chorége et du poète. (De là les Διδασκαλίαι). Pour les acteurs, il y avait outre les honoraires habituels, des prix consistant en une somme d'argent.

Pour l'exécution d'une pièce dramatique il y avait le chœur, et les acteurs. Le chœur était instruit, comme nous l'avons vu, par un χοροδιδάσκαλος secondé d'un ὀρχηστοδιδάσκαλος ; il avait sa place à l'orchestre, dialoguait parfois avec les acteurs, et à

certains repos relatifs de la pièce qu'on peut considérer comme des entr'actes, récitait ou chantait de grands morceaux lyriques, qui étaient en rapport avec l'action. Les ὑποκριται ou acteurs, au nombre de trois remplissaient des rôles d'hommes et de femmes, par la raison que dans les chœurs Dionysiaques, d'où est sorti tout le théâtre Grec, les femmes n'avaient jamais rempli un rôle.

Le nombre des acteurs était limité à trois, sans doute par cette considération, que les drames étaient l'objet d'un concours, et que les moyens devaient être les mêmes pour tous. Eschyle n'en avait que deux, Sophocle introduisit le troisième et ce chiffre ne fut pas dépassé. Ils avaient à remplir tous les rôles d'une pièce, et ils étaient nommés à cause de l'importance respective des rôles qu'ils entreprenaient, ou de la place qu'ils occupaient sur la liste des concurrents — car les acteurs se disputaient également entre eux la palme — πρωταγωνιστής actor primarum partium, δευτεραγωνιστής actor secundarum partium, et τριταγωνιστής actor tertiarum partium. Dans les cas rares où ce nombre limité par l'État ne suffisait pas à la représentation d'une pièce, celui qui équipait le chœur devait alors fournir les utilités ou παραχορήγημα avec les costumes appropriés au rôle.

A côté des acteurs proprement dits on voyait paraître sur la scène des personnages muets κωφὰ ou κενὰ πρόσωπα ce sont des serviteurs, la suite de quelque héros ou princesse θεράποντες ou θεράπαιναι ou des gardes, des hommes armés δορυφόροι ou δορυφόρημα. Le chorége était aussi chargé de les fournir et de les équiper, ce qui n'était pas une mince dépense, quand on songe que ces costumes devaient parfois figurer le luxe oriental.

Les costumes des rois et des héros de tragédie étaient magnifiques, ainsi que leurs armes ou leurs sceptres : la pourpre, l'or et les pierres précieuses y étaient prodigués. S'ils étaient plus simples dans la comédie, ils devaient racheter cela par le pittoresque des accoutrements et du masque surtout dans l'ancienne comédie, quand les choreutes représentaient des grenouilles ou des oiseaux : c'est assez dire combien les costumes furent une branche importante du service des théâtres anciens.

Sans une connaissance approfondie de la musique, du chant et de la déclamation, un acteur grec ne pouvait se hasarder sur la scène. Aussi la déclamation était l'objet spécial de leur étude, et ce qui le prouve, c'est que Démosthène se forma à leur école.

Dans les premiers temps les poètes eux-mêmes montèrent sur la scène pour y jouer leurs pièces. Avec Sophocle, qui parait-il, le fit parfois encore, cette coutume cessa, et les poètes eurent dès lors trois acteurs qui étaient soumis à une épreuve. La plupart d'eux avaient même leurs protagonistes propres, qu'ils avaient contribué à former, pour lesquels ils écrivaient leurs principaux rôles. C'est ainsi que Sophocle forma Istros.

Ils ne négligeaient pas non plus les autres acteurs, accommodant les rôles aux caractères et aux qualités propres de ces acteurs, avec lesquels ils entretenaient d'ailleurs, comme le fit ce même Sophocle, des relations collégiales. Bientôt on ne se contenta plus des fêtes Dionysiaques d'Athènes; chaque ville, chaque bourg voulut avoir ses jeux, il fallut alors beaucoup d'acteurs, et ces relations du poète avec les acteurs ne furent plus possibles au même degré. Un protagoniste se chargeait de la composition d'une troupe, des détails de la pièce, de la distribution des rôles. Ainsi, allant de district en district se formèrent des troupes ambulantes qui faisaient connaître partout les drames des poètes aimés, et principalement des trois grands tragiques.

Ces troupes étaient nombreuses au temps de Démosthène, qui reproche à Eschine d'avoir échoué comme tritagoniste à côté du deuteragoniste Ischandros, sur la scène de Kollytos dans la pièce d'Œnomaos de Sophocle. Ces troupes ambulantes n'étaient pas fameuses et ne jouissaient pas d'une trop bonne réputation, elle faisaient d'ailleurs de très grands changements dans les tragédies les plus connues, se moquant de la loi de Lycurgue qui enjoignait de ne donner les textes des trois grands tragiques que d'après un exemplaire de l'État.

Ces licences paraîtront peut-être moins étonnantes, quand on réfléchira que dans les troupes des grandes villes, qui étaient fort honorées, on prenait de telles libertés devant un public qui connaissait parfaitement ses poètes : des protagonistes faisaient des coupures et des suppressions dans une tragédie pour qu'un autre acteur ne parût pas sur la scène avant eux, et que le public ne s'engouât pas tout d'abord de lui; le fameux Theodoros même joua les rôles de deuteragoniste, de peur de voir quelque acteur partager avec lui la faveur du public. Il ne déplait pas non plus à nos étoiles de briller au milieu d'acteurs médiocres. Si ces troupes errantes tombèrent dans

le discrédit, il fut loin d'en être de même des troupes établies dans certaines grandes villes et qui s'étaient constituées sous la protection, et avec le concours de l'État en synodes sacrés (σύνοδοι ἱεραί), pour conserver aux artistes leur caractère sacré. On assigne la formation de ces colléges d'artistes scéniques οἱ περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖται au temps de Philippe ou d'Alexandre parceque Aristote est le premier qui en fasse mention.

Les corporations portaient les noms des lieux où se célébraient certaines fêtes, non pas toujours ceux des lieux où ils avaient leur résidence, c'étaient celles d'Athènes, de Thèbes, d'*Isthmi et Nemeae*, de Teos, de Cypre, d'Alexandrie, de Syracuse, de Rhegium et de Neapolis.

Quel était le genre d'hommes qui composaient ces colléges ou synodes τὰ κοινὰ ou ἱεραὶ σύνοδοι τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν ?

C'étaient des hommes libres, parfois de grande naissance, comme Phrynicus, frère d'Andocides. Si Démosthène se moque d'Eschine, ce n'est pas parce qu'il fut comédien, mais bien parce qu'il fut mauvais comédien *non quod fabulas egisset sed quod male.*

Sur les inscriptions, aux noms des artistes vainqueurs, on ajoutait ceux de leur pays et de leur père, ce qui indique qu'ils ne sont pas des esclaves sacrés ἱερόδουλοι.

Peut-être que dans le synode d'Athènes il n'y avait pas d'étrangers, mais à Teos et ailleurs ces artistes venaient de tous les pays, et comme ils jouaient dans les mêmes pièces, il en résulte qu'ils devaient séjourner ensemble pour arriver ensemble dans une fête donnée.

Ils étaient donc réunis en un corps constitué ayant ses immunités, ses droits, son culte, ses *sacra* et faisant de tous ces citoyens de patries différentes non des ἀπολεῖς, ce qui eût été la condition la plus misérable, puisqu'ils eussent été sans protection ni lois, mais des gens qui ont adopté une patrie nouvelle et auxquels on reconnaît des droits, des lois, un sacerdoce, des magistrats, comme il ressort des inscriptions qui nous restent au défaut du corps des statuts de ces colléges.

Quelle était la qualité des membres de ces synodes? C'étaient des poètes, des musiciens de genres différents, des acteurs, des danseurs, des maîtres de chœur, des loueurs de costumes, des enfants qui dansaient dans les chœurs.

En étaient exclus les *hilarodi*, les *mimi* et les joueuses de cithare.

Quand on songe au caractère susceptible et à l'excessif amour propre des artistes de tout genre qui entraient dans ces colléges, on doit convenir que la forme de gouvernement qu'ils choisirent fut la seule possible, la seule qui pût concilier des prétentions si diverses; c'est assez dire que cette forme de leur gouvernement était républicaine. Il importait peu, pour obtenir des fonctions de magistrat dans ces colléges, qu'on fût tragédien ou danseur, poète ou acteur, tout se faisait dans les assemblées par suffrages et à la majorité, ἔδοξε τῷ κοινῷ. L'assemblée réglait les rapports des artistes entre eux, ceux de ces mêmes artistes avec les étrangers, avec les villes, avec les amphictyons; elle fixait les dépenses à faire dans toute occasion, nommait les artistes qu'il fallait envoyer à telle ville pour la célébration des jeux, et était juge de l'excuse apportée par celui qui manquait à cette fête.

Les magistrats élus l'étaient pour un an, ils ne formaient pas un corps, mais chacun agissait avec l'assemblée pour lui-même et lui rendait ses comptes.

Le premier était le *Bacchi sacerdos* qui pouvait être réélu, mais ses fonctions ne le dispensaient pas de jouer. Craton aulète de tragédie fut nommé plus d'une fois prêtre de Bacchus.

Le deuxième était l'*agonothète*. On sera peut être étonné de trouver ces fonctions remplies par un artiste dionysiaque, mais nous donnons ici les statuts du synode de Teos où les fonctions d'agonothète et de chorége étaient exercées par des artistes, car ailleurs elles sont confiées à des citoyens, comme nous l'avons vu pour Athènes. A Teos le prêtre de Bacchus avait l'habitude de prendre à sa charge le sacerdoce civil.

L'agonothète du synode de Teos présidait aux fêtes, avait soin que les costumes et les ornements fussent les plus beaux et que l'argent pour les prix des artistes fût prêt, il avait ainsi en sa compétence la chorégie, et les dépenses, obéissant en ce point à certaines lois de l'association, qui prescrivaient un juste milieu entre la parcimonie et le luxe outré. Il pouvait cependant de ses propres deniers ajouter à l'éclat des fêtes et sa générosité pouvait dans ce cas lui attirer une telle faveur de l'assemblée, qu'elle lui accordait parfois par ses suffrages la double qualité de prêtre et d'agonothète sans compter les statues et les couronnes qu'elle votait en son honneur.

Le troisième magistrat était l'ἐπιμελητής ou curator, chargé

des soins du trésor commun et des revenus de la compagnie. On n'empêchait pas ce magistrat de suppléer, le cas échéant, à l'insuffisance des ressources du collége par des dons volontaires.

C'est ainsi que le curateur Philémon d'un collége attique rétablit de ses deniers le temple des artistes détruit par Philippe. Un synode argien décréta l'érection d'une statue en l'honneur d'un de ses très-généreux curateurs Zénon, et nomma même un magistrat à temps ἐπιστάτης pour veiller à la confection de cette statue, aimant ainsi à multiplier les fonctions et à augmenter l'activité et le zèle de ses magistrats. Les artistes de Teos ne se montrèrent pas ingrats non plus envers ce Craton dont nous avons déjà parlé, ils lui firent décréter pour ses libéralités envers le synode des honneurs publics et même divins, puisqu'ils firent brûler de l'encens devant sa statue, et ce qui est plus caractéristique encore, souffrirent en sa faveur et de son vivant une diminution de l'état démocratique de leur société.

Les synodes des artistes Dionysiaques avaient aussi leurs προξενοι, c'est-à-dire des consuls dans le sens moderne du mot — chargés de représenter leurs intérêts dans les villes étrangères et de traiter leurs affaires.

Ainsi les artistes *ex Isthmo et Nemea* avaient pour proxène à Thèbes le fils du Thébain Zeuxippos, dont ils consacrèrent une statue à Bacchus. Dans des circonstances spéciales on nommait des légations pour traiter à l'extérieur les affaires de la compagnie : les synodes de l'Attique, dans ce cas, choisissaient les poètes et les acteurs tragiques de préférence aux musiciens.

Il faut se garder de confondre nos artistes dionysiaques avec les Διονυσιασταί qui formaient le cortége de Bacchus aux grandes fêtes dionysiaques, et qui avaient une organisation analogue, mais dans laquelle on admettait des femmes et des esclaves. En outre ces derniers célébraient des Dieux autres que Bacchus, par ex. Attis, la grande déesse, la Vénus syrienne, tandis que les Διονυσιακοὶ τεχνῖται n'avaient en vue que l'art scénique et pour patron que Bacchus.

Les priviléges dont jouissaient les artistes dionysiaques, on l'a dit déjà, ils les devaient à leur caractère sacerdotal. Ils ne vont pas, en effet, dans les villes, χόρους ἱστάναι, exercer

leur office pour le plaisir des hommes, mais pour l'honneur de leur Dieu. Des oracles d'Apollon et d'autres encore les avaient déclarés *tuti et inviolati quum pace tum bello.* Deux remarquables décrets des Amphictyons qui nous sont restés et qui avaient été déposés dans les archives d'Athènes, au Μητρῷον, temple de la mère des Dieux, leur confirment cette inviolabilité. Ces décrets n'établissent pas une jurisprudence nouvelle; ils sanctionnent ce qui existait de tout temps, et s'ils sont particuliers aux artistes scéniques de l'Attique, d'autres font voir que ces immunités étaient applicables à tous.

Pour qu'en tout temps le culte du Dieu pût être pratiqué, les artistes scéniques jouissaient de l'exemption du service militaire tant sur terre que sur mer. Cette dispense du service militaire fut parfois refusée; nous la voyons accorder aux temps de Démosthène aux jeunes choreutes, puisque l'orateur athénien, dans la troisième Olynthienne, demande qu'ils soient dorénavant d'un âge impropre encore à servir. Les Amphictyons l'accordèrent à tous, et au temps d'Auguste tous l'avaient; je ne parle pas des histrions latins, ceux-là étaient exempts pour cause d'indignité. L'immunité de l'ἀσυλία leur accordait l'inviolabilité des personnes, et celle de l'ἀσφάλεια l'inviolabilité des biens, s'ils contractaient au nom du collége; mais s'ils traitaient individuellement et en leur nom particulier, ils tombaient dans le domaine commun. On comprend que l'ασυλία ait été nécessaire pour des artistes, qui se rendaient dans tous les pays à des époques où les guerres étaient si fréquentes; aussi étaient-ils également bien reçus dans les deux camps.

Si quelque particulier s'était rendu coupable d'un délit envers un artiste, la ville où s'était commis le délit et le délinquant devenaient responsables, et ce qui pouvait aggraver la peine du délinquant, c'est quand l'artiste avait, outre l'ἀσύλια, la χρυσοφορία, le droit de porter couronne, droit que nous voyons inscrit dans les débris des monuments grecs.

Ils n'avaient pas que des immunités, les artistes scéniques en Grèce, ils jouissaient aussi de beaucoup d'honneurs. Dans une fête des soteries à Delphes, le *sacerdos scenicus* est porté en tête d'un document avec l'archonte de Delphes et les hiéromnémones, d'où l'on peut supposer qu'il présidait avec eux les jeux.

Ils avaient aussi, comme à Larissa, des places réservées au théâtre, on leur accordait fréquemment dans les villes les droits de cité, des statues en public et dans les temples, des couronnes, etc.

Mais ils étaient frappés aussi de peines, exemple l'amende de mille drachmes que devait payer l'artiste qui manquait à une fête où la compagnie l'avait envoyé. Alexandre la paya un jour pour un de ses acteurs favoris.

Les armes de ce conquérant aggrandirent fort le champ de leur activité, et non seulement on les vit se rendre dans les anciennes colonies de la Grèce, mais en Pamphylie, en Lycie et en Égypte. Des rois demandèrent à l'envi la faveur de remplir les fonctions de chorége dans des fêtes données par Alexandre et rivalisèrent de magnificence avec la Grèce ancienne. On vit jusque trois mille artistes réunis en une seule de ces fêtes et trois cents citharistes figurer à une pompe du roi Ptolémée. Le roi de Macédoine en conduisit avec lui jusqu'aux extrêmes confins de l'Asie.

Le nombre des artistes du synode de Teos devait être considérable, puisque Lebedos dépeuplé se réjouit de les recevoir quand ils y émmigrèrent, se voyant ainsi repeupler d'un seul coup. De grandes et opulentes villes comme Corcyre n'avaient pas d'artistes propres pour célébrer les fêtes de Bacchus ou d'autres, elles devaient en faire venir de l'étranger. Le synode de Teos en fournissait partout, et nous voyons par un décret du collége de Teos, envoyant des artistes à Jasos, ville de Carie, qu'en acceptant l'invitation d'aller y célébrer les Dionysia, le collége semble plutôt faire une faveur et dicter la loi que la recevoir. C'est parce qu'il juge le peuple de Jasos digne par son esprit religieux d'une telle faveur, qu'il y envoie deux *tibicines* (pour accompagner les chœurs), deux tragédiens, deux comédiens, un citharède et un cithariste. Les habitants de Jasos devront accepter les artistes qu'on leur enverra, et si l'un de ces derniers manque, il sera puni par le collége de Teos, qui reste seul juge du délit et de la valeur de l'excuse.

Dans certaines villes, comme aux soteries de Delphes, des artistes de différents colléges se réunissaient, et alors il y avait rivalité, quoique ce fût moins un concours qu'un festival; on ne donnait pas de prix aux soteries, et l'on trouve tous les artistes à droit égal sur les inscriptions de Delphes.

Ailleurs, les chœurs étaient composés de citoyens auxquels un collége d'artistes envoyait des tibicines; mais comme à Delphes nul habitant n'était danseur ou choreute, les choreutes et les danseurs y étaient fournis par les colléges.

Il existait un autre genre de fêtes et de jeux où venaient des artistes de différents colléges, attirés par la grande valeur des récompenses ou par la renommée des fêtes. Là il y avait des prix et l'on n'inscrivait sur le marbre que les noms des vainqueurs; tels étaient les concours d'Amphiaraus à Orope, de Musée à Thespies.

Voici d'ailleurs comment les divers artistes qui composaient le synode exerçaient leur art. Hors des colléges, on comptait les *tubicines* et les *praecones*. Dans le collége même :

Les *citharaedi* chantaient des vers dithyrambiques ou autres (tragiques par exemple) des leurs ou ceux d'un autre poète, en s'accompagnant de la lyre. Arion fut le premier, dit-on;

Les *citharistae* jouaient de la lyre sans chanter;

Les *aulaedi* chantaient, avec accompagnement de la flûte, des chants tristes, des thrènes et des élégies, ils étaient exclus de Delphes et d'Orope, mais conservés à Athènes, à Thespies, à Orchomène. Étaient *aulaedi* ceux qui ne pouvaient devenir *citharaedi*.

Les *tibicines* ou auletae étaient de simples flûtistes. Il y en avait de plusieurs genres: *Cyclicus tibicen aut choraules*, *pythaules*, qui seuls avaient des prix, les autres accompagnaient les acteurs comiques, tragiques ou satyriques, les chœurs de garçons ou d'hommes.

Les voici classés par ordre de mérite : Citharaedi, Aulaedi, Chitaristae, Tibicines.

Les poètes qui servaient aux jeux et fêtes étaient : ou bien le *poeta epicus*, émule d'Homère, chantant tout un poème épique ou une partie seulement ou des *exordia*, laudationes, hymni (*ad Apollinem* par ex.) :

2° le *poeta* προσοδίων ou hymnes avec accompagnement de flûte, chantées quand on approchait des temples ou des autels.

3° le P. *dithyrambicus*, dont les hymnes étaient accompagnées de la lyre.

4° le P. *dramaticae poeseos*, auteur de tragédies, comédies ou de poëmes satyriques; c'était le poète le plus estimé, on proposait des prix en son honneur à la plupart des jeux.

Il n'est pas vraisemblable que tous les poètes, mais qu'au moins un grand nombre, aient fait partie des colléges des artistes scéniques. Nous avons parlé plus haut des acteurs, qui étaient ou bien des acteurs tragiques ou tragaedi, comiques ou comaedi ou satyriques.

S'appelaient διδασκαλοί, les poètes qui enseignaient aux acteurs leurs propres pièces, et ὑποδιδάσκαλοι, ceux qui enseignaient aux acteurs les anciennes pièces; quelquefois ces derniers prenaient abusivement les noms des premiers.

La gloire des colléges des artistes scéniques est d'avoir propagé partout et d'avoir fait connaître aux barbares les admirables poésies de l'antiquité et d'avoir contribué dans une large part à répandre partout les idées religieuses, morales et politiques de la Grèce. Alexandre fit bâtir beaucoup de théâtres en Asie et y fit représenter avec éclat les vieilles tragédies de Sophocle et d'Euripide. Ses successeurs firent de même. En Égypte il y eut une pléiade de poètes tragiques. Tigrane, en Arménie, eut beaucoup d'acteurs chez lui et par eux, les Parthes aussi apprirent à connaître les *Bacchae* d'Euripide. Même chez Juba, en Maurétanie, les chefs-d'œuvre d'Athènes ne furent pas dédaignés. Tout cela contribua beaucoup à former des acteurs en grand nombre et à développer la prospérité des colléges scéniques.

Mais, outre cette gloire d'avoir répandu partout la lumière du génie grec, il y avait celle qui s'attachait au mérite individuel des musiciens et des acteurs fameux, mérite qui devait être le résultat des dons naturels, mais aussi d'une éducation longue et difficile. *Summam eruditionem,* dit Cicéron, *Graeci sitam censebant in nervorum vocumque cantibus.*

Pour ne parler ici que des seuls tragédiens, qui étaient d'ailleurs les plus estimés de tous, quelles études pour obtenir cette déclamation pure et juste, dont le public grec était si friand et pour laquelle il se montrait d'une sévérité qui ne pardonnait pas la plus légère dissonance. Mais le tragédien devait être doublé d'un parfait chanteur. Qu'on se figure le fameux acteur Polos, ce contemporain de Démosthène, celui qui, pour donner plus de vérité au rôle d'Électre, de Sophocle, avait pris l'urne qui renfermait les cendres de son propre enfant, qu'on se le figure, apparaissant sur la scène après le prologue et chantant immédiatement cette magnifique invo-

cation au soleil, à la nuit également témoins de sa douleur, aux Euménides vengeresses, et cela d'une voix de ténor, — j'aurais dit de sopraniste si la circonstance précitée ne rendait cette supposition gratuite, — d'une voix de ténor donc qui ne devait pas être d'une mince étendue, vu le nombreux public auquel il devait se faire entendre, ni d'une force médiocre, puisque l'invocation et la réplique au chœur l'obligeaient à chanter au-delà de cent vers avant de commencer le dialogue ordinaire du drame.

Qui n'a admiré Rachel dans le rôle de Phèdre de Racine, et n'a été émerveillé du talent consommé de cette tragédienne dans ce personnage un des plus phathétiques de la scène. Eh bien! le protagoniste, qui devait remplir le même rôle dans l'Hippolyte d'Euripide, était tenu d'avoir outre cet art celui d'un parfait chanteur, sans compter la difficulté qu'il y avait pour lui à exprimer les sentiments, et la passion, portée jusqu'à la fureur, d'un sexe qui n'était pas le sien.

Ce passage que Phèdre de Racine déclame

N'allons point plus avant, demeurons, chère Œnone.
Je ne me soutiens plus; ma force m'abandonne :
Mes yeux sont éblouis du jour que je revois; etc.;

et bien d'autres sont remplacés chez Euripide par de superbes chants et exigeaient, je le répète, chez le protagoniste chargé de ce difficile rôle, le double talent du tragédien et du chanteur.

Est-il étonnant après cela, que l'acteur qui aura su vaincre ces difficultés accumulées et qui aura éveillé dans un public de trente mille spectateurs, outre les sentiments de terreur et de pitié, ceux d'une légitime admiration pour son talent et d'une profonde reconnaissance pour le plaisir qu'ils leur aura fait éprouver, ait été l'objet des plus enthousiastes ovations, et que les villes se soient disputé l'honneur de lui accorder des droits de bourgeoisie.

On comprend après cela l'engouement d'Alexandre pour le tragédien Thessalos, auquel il confie une mission en Carie, et de la réputation duquel il a un tel souci, qu'aux jeux qu'il donna en Phénicie et où l'on disputait le prix de la tragédie, voyant son acteur favori vaincu par Athénodore, il s'écrie au sortir du théâtre, *qu'il loue les juges, mais qu'il aurait volontiers donné la moitié de son royaume pour ne pas voir Thessalos vaincu.*

Les citharèdes devaient, jusqu'à un certain point, partager avec les tragédiens la faveur du public, car outre qu'ils chantaient des fragments lyriques des tragédies, ils pouvaient dans les nomes, les prosodies et dithyrambes adopter plusieurs genres de musique, la tragédie n'en connaissant qu'un, le diatonique. Quant aux instruments tels que la lyre et la flûte on sait de quel usage ils étaient chez les Grecs, à la guerre, dans les cérémonies religieuses, dans les festins, voire même à la tribune, accompagnant la poésie ou se séparant d'elle comme ils le firent depuis Platon. Aussi ceux qui y excellaient devaient avoir passé par une rude et difficile initiation, avant d'avoir gagné les suffrages d'un public qui comptait la lyre et le chant comme une branche de l'éducation. Où tous ces artistes puisaient-ils leur savoir? Y avait-il des écoles publiques, inspectées et patronnées par l'État, ou simplement des établissements privés qui trouvaient dans les nombreux concours publics un encouragement et un contrôle suffisants? Nous essayerons de répondre à cette question. Que la musique ait été étudiée de temps immémorial en Grèce, cela ressort assez de l'éducation que nous voyons donner par Homère à Achille.

Le centaure Chiron avait instruit ce héros, ainsi que Jason, non seulement dans l'art de guérir, dans la divination, mais encore dans le chant et la lyre, et cette dernière science fut fort utile au fils de Pélée pour apaiser sa colère contre Agamemnon, ou pour charmer son inaction. Car Ulysse et Ajax allant dans sa tente (1862, IX, v. 189, l. IX)

> τὸν δ'εὗρον φρένα, τερπόμενον φόρμιγγι λιγείῃ
> τῇ ὅγε θυμὸν ἔτερπεν, ἄειδε δ'ἄρα κλέα ἀνδρῶν.

Homère raconte aussi, que par le secours de cet art, les Grecs arrôtèrent la peste du camp par les hymnes que réunis ils chantèrent pour se rendre Apollon propice. Ailleurs il considère la danse et le chant comme les ornements d'un festin. Cet usage de recourir à des maîtres particuliers pour connaître cet art, nous le trouvons encore en pleine vigueur au temps de Périclès et de Socrate, et Platon nous vante fort l'érudition de Damon, leur maître. Il est vrai qu'ils faisaient avec lui de la musique transcendante, si je puis m'exprimer ainsi, de celle qui se rattache à la philosophie

et à l'harmonie des mondes. Mais pour les Athéniens ordinaires, au sortir de l'étude des poètes Ésope, Homère, ils abordaient, dans des écoles tenues par des particuliers, l'étude de la musique, ordinairement à l'âge de treize ans. Cette étude avait pour objet le chant et la lyre. La flûte n'était pas aussi considérée parce qu'elle ne permettait pas à celui qui en jouait de chanter en même temps. Cette étude faisait partie de l'éducation de tout homme libre, et avait en vue non seulement l'agrément, mais encore la faculté de passer d'une manière honnête les heures consacrées à la Muse καλῶς σχολάζειν. Les garçons d'Athènes, quand ils étaient inscrits sur l'album d'une φρατρια, établissaient un concours pour savoir qui chanterait le mieux. Grâce à cette éducation, le chorége trouvait aussi pour la composition des chœurs des fêtes Dionysiaques et des théories, des jeunes gens suffisamment exercés pour profiter rapidement des leçons du χοροδιδάσκαλος, car les choreutes devaient être des indigènes.

Nous avons vu qu'à Delphes seul les habitants ne pouvaient remplir les fonctions de choreutes ni de danseurs, et que les colléges des artistes scéniques les y devaient fournir. Mais lorsque le goût des fêtes et du théâtre se propagea plus tard dans les pays conquis par les armes d'Alexandre, que les Romains à leur tour s'engouèrent du théâtre et des artistes grecs, et que des synodes, comme celui de Teos, devinrent des agences dramatiques pour le monde habité, comme ils en portèrent la dénomination σύνοδος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης περὶ τὸν Διόνυσον, les moyens ordinaires pour fournir des artistes partout où on les demandait, ne suffirent plus, et il est nécessaire d'admettre qu'il se forma au sein de ces synodes ou colléges des pépinières d'artistes de tout genre, ou pourquoi ne pas le dire, de vrais conservatoires de musique qui eurent leur renommée, leurs élèves affluées de toutes parts et qui envoyèrent sur les grandes scènes du monde ou déversèrent dans de simples troupes ambulantes les artistes plus ou moins bons qu'ils avaient formés.

Ce que M. Wagener dans l'article prémentionné suppose avoir été le cas pour les ouvriers teinturiers, quand il traduit le ἐργασία θρεμματική par *collegium alumnorum*, a certainement existé à Teos, à Chio et ailleurs pour les artistes scéniques.

Une inscription de Teos nous le prouve, c'est un fragment de liste qui comprend des garçons et des jeunes gens de divers âges, et qui dans les branches du savoir les plus diverses ont concouru et sont restés vainqueurs dans ce concours. Voici cette intéressante liste :

πρεσβυτέρας ἡλικίας
ὑποβολῆς ἀνταποδόσεως
Ζωΐλος Ζωΐλου
ἀναγνώσεως
Ζωΐλος Ζωΐλου
Μέσης ἡλικίας
ὑποβολῆς
Μητρόδωρος Ἀττάλου

Que faut-il entendre par ὑποβολῆς ἀνταποδόσεως. Le sens de ces mots est assez difficile à établir. Solon avait décrété que les chants d'Homère seraient dits par les rhapsodes ἐξ ὑποβολῆς c'est-à-dire de façon que là où cessait le premier, le second devait continuer. Boeck en signalant de semblables concours à Chio, dit que l'ὑποβολή qui n'est pas désigné sur la liste des vainqueurs de Chio comme matière du concours, est la même chose que la ῥαψωδιά qui manque à la liste de Teos, et il ajoute que l'ὑποβολῆς ἀνταπαδόσεως est la même chose que ce qui est désigné plus bas par la simple ὑποβολῆς; car si l'on admet que l'ὑποβολή est la récitation d'un chant épique par des rhapsodes qui se succèdent et reprennent chacun le chant où il a été interrompu par le prédécesseur, il y aura comme un chant amé bien ὑποβολὴ ἀνταποδότος τῇ προτέρᾳ. Cette analogie serait plus facile à saisir, nous semble-t-il, si les rhapsodes se chargeaient, par ex. dans le combat de Paris et de Ménélas, l'un du rôle de Paris et un autre de celui de Ménélas, et qu'ils se donnassent la réplique; de là au dialogue dramatique il n'y aurait qu'un pas bientôt franchi, et l'on pourrait comprendre sous la dénomination de ὑποβολῆς ἀνταποδόσεως le chant amébien du genre épique et du genre dramatique.

ἀναγνώσεως
Διονυσικλῆς Μητροδώρου
πολυμαθίας
Ἀθήναιος Ἀπολλοδώρου
ζῳγραφίας

Διονύσιος τοῦ Διονυσίου τοῦ
Διονυσίου τοῦ Μενεκράτου

— — — — —

— — — — —

— — — — —

Νεωτέρας ἡλικίας
(ὑποβολῆς ?)
Ηράκλεος Ἡρακλε.
ἀναγνώσεως

— — — — —

καλλιγραφίας

— — — — —

λαμπάδος

(C'est une course aux flambeaux, λαμπαδηδρομία, dans laquelle le concurrent devait en courant se garder d'éteindre le flambeau fixé à son écu).

— — — — —

ψαλμοῦ
Ἰατροκ (λῆς?
κιθαρισμοῦ
Μ — — —
κιθαρῳδίας
Α' — — —
ῥυθμογραφίας

— — — — —

κωμωδίας
Ατ (ταλος
τραγῳδιάς
Κα — — —
μελογραφίας (composition de chants)
(Νικανδ) ρως ? Νικιου.

Comme on le voit par cette liste, l'éducation qu'on donnait dans ces synodes à ceux qui devaient aller charmer le monde en interprétant les plus belles manifestations du génie grec dans les arts, recevaient une éducation solide et digne en tous points de cette mission civilisatrice : lecture, déclamation, polymathie, peinture, beau style et course, — sans doute pour développer les poumons qui jouent un si grand rôle chez les artistes scéniques; — apprentissage de la lyre

avec ou sans chants; rhythmographie, comédie, tragédie, composition de chants : voilà quelles étaient les études générales ou spéciales qui devaient préparer, former, assouplir le talent des jeunes virtuoses dans l'antiquité et donner à leurs dispositions naturelles le complément indispensable de l'art. Ce que dit Horace des rudes épreuves de l'athlète et du joueur de flûte des jeux Phythéens, s'applique parfaitement à tous les artistes scéniques :

> Qui studet optatam cursu contingere metam,
> Multa tulit fecitque puer, sudavit et alsit
> Abstinuit venere et vino; *qui Pythia cantat*
> *Tibicen*, *didicit prius extimuitque magistrum.*

D. KEIFFER.

DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES,

ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.

(3e *Suite*).

Faire beau c.. Prendre son parti philosophiquement d'un malheur qu'on ne peut empêcher; céder avec grâce à la nécessité.

Je demande pardon de la citation un peu longue que je vais produire, à l'appui de mon interprétation; mais c'est une page d'histoire sérieuse et piquante tout à la fois, et qu'il ne faut pas mutiler.

« Je veux raconter quelle singulière forme de négociation fut employée pour obtenir du prince Guillaume la cession de son duché de Nassau-Siegen. Cette contrée était indispensable à l'arrondissement du nouvel état que l'Empereur avait résolu de former sous le titre de grand-duché de Berg... L'Empereur prit le parti de traiter avec le prince Guillaume de l'échange de sa principauté contre une contrée aussi étendue et plus productive dans l'intérieur de l'Allemagne.

« M. de Talleyrand était ministre des affaires étrangères. Le prince se trouvait alors à Paris, où il avait eu quelques relations avec le général Beurnonville; M. de Talleyrand jeta les yeux sur lui pour traiter de l'échange. Il connaissait au général un extérieur fanfaron et je ne sais quoi d'incisif qu'il croyait propre à triompher de l'entêtement du prince Guillaume, qui était passé en proverbe. Le projet d'échange avait été rédigé d'avance; le ministre, en le remettant au général Beurnonville, lui recommanda d'employer tout ce qu'il possédait de dextérité à obtenir l'assentiment du prince, mais de ne rien précipiter, de s'y prendre avec beaucoup de douceur et de mesure. « C'est, ajoutait le ministre, une cruelle extrémité pour le chef de la maison de Nassau, que d'abandonner un état héréditaire où s'attachent tant de glorieux souvenirs. Sa susceptibilité peut

être extrême sans être exagérée; il faut la ménager, et, je le répète, mettre le temps de notre côté. »

« Beurnonville d'applaudir et d'applaudir encore aux délicates prévisions du ministre; il se charge des papiers qui contiennent sa mission.

« Le lendemain matin, M. de Talleyrand trouve le général à son lever : « Eh bien! Avez-vous déjà vu le prince Guillaume? Vous venez sans doute me dire que vous en avez été fraîchement accueilli? Il fallait nous y attendre; mais le début n'est pas grand'chose en une telle affaire. De la patience, et nous réussirons. »

« Pas de cela, répond Beurnonville; tout est terminé. Voilà les doubles du traité signés par le prince. »

« M. de Talleyrand: « Mais par quel miracle et comment vous y êtes-vous donc pris? »

» Le général : « Ma foi, j'ai bien repassé dans mon esprit les recommandations que vous me fîtes hier. En vous quittant, j'allai tout droit chez le prince que je rencontrai seul. L'occasion était à souhait pour lui parler d'affaires : Prince, lui dis-je, vous savez ou vous ne savez pas que l'Empereur a besoin de votre duché de Siegen. Il vous offre en échange une principauté dans l'intérieur de l'Allemagne, plus forte en population et plus riche en produits; voilà le traité tout dressé. Je sais bien que vous avez de bonnes raisons pour refuser cet arrangement; mais, sacredié! vous n'êtes pas le plus fort; ainsi, croyez-moi, *faites beau c..* — Et le prince a *fait beau c..*, reprit froidement M. de Talleyrand. — Oui, sans barguigner, dit Beurnonville, et, ma foi, je ne croyais pas en finir si tôt. »

Mémoires du comte Beugnot, ancien ministre (1783-1815), publiés par le comte Albert Beugnot, son petit-fils. T. I, p. 298 et suiv.

Cuire la noce. Faire cuire les mets destinés au repas de noce. Métonymie unique en son genre et pleine d'audace, par laquelle on soumet à l'action de cuire les convives du festin, au lieu des mets qu'ils doivent y manger.

« J'allons au devant de ly, pour ly toucher queuque chose de l'affaire. Ah! Cadet, à la tandis, t'iras nous queri zeune voye de bois de douze sols, pour *cuire la noce.* »

Madame Engueule, sc. IX. 1754.

Cuit de jeudi. Se dit d'une chose sur laquelle il est trop tard pour revenir, d'une faute qu'il n'est plus temps de réparer.

« Quand l'amoureux est content, il saigne du nez [1], et s'en va de long. Vouloir le rattrapper, c'est tirer le diable par la queue. La jeunesse devroit retenir ça dans son catéchisme: Qu'a fait la sottise la boive; la Grifaude la but tout son saoul. V'là que la créature est en l'air après son Cornichon, à ce qu'il eût à réparer le dommage arrivé par lui à l'endroit d'elle; mais, *nescio vos;* à d'autres; ceux-là sont raflés, ils sont *cuits de jeudi;* il n'y a plus de Cornichon pour elle. »

Les Écosseuses, p. 31. 1739.

C'est une allusion à l'ancienne coutume des boulangers de ne cuire qu'à certains jours de la semaine. Pour les uns, c'était le jeudi; pour les autres le samedi, ou tout autre jour. Comme alors les particuliers pétrissaient chez eux la pâte à des jours déterminés, qu'ils en formaient le nombre de miches nécessaires pour subvenir pendant un temps également déterminé, aux besoins de la famille, et que ces miches étaient ensuite portées au four commun, il fallait, pour mettre de l'ordre dans les fournées, que le boulanger eût des jours de cuisson fixés et accommodés aux convenances de ses pratiques. Ces mêmes jours, il cuisait, avec leur pain, celui qu'il faisait pour lui-même afin de le vendre aux gens qui n'avaient pas le moyen d'en faire chez eux. Ceux-ci naturellement n'avaient garde de prendre, le vendredi ou le samedi, le pain cuit du jeudi, et le boulanger eût perdu son temps à les y solliciter.

Déclaquer. Appliquer, porter avec force.

« J'ay buqué tout belleteman à sn'huy; sa minagèze a demandé qui est là? Ouvré, s'y ay-je réponu; c'est Janin de Moumorancy. Al 'a ouvar l'uy tou de gran, é, comme je ly fesas le pié de viau, al m'a *déclaqué* une grande plamuse su la bouffe. „ [2]

---

[1] Il se dérobe, il manque de courage.

[2] J'ai heurté tout bonnement à sa porte; sa ménagère a demandé qui est là? Ouvrez, lui ai-je répondu; c'est Janin de Montmorency. Elle a ouvert la porte toute grande, et comme je lui faisais le pied de veau (a), elle m'a appliqué un bon soufflet sur la figure.

(a) Je la saluais (en poussant vivement le pied en arrière, à la manière des veaux qui ruent).

Suitte et Quatriesme partie de l'Agréable conférence de Piarot et de Janin, païsans de Saint-Ouen et de Montmorency, sur les affaires du temps, p. 4. Paris, 1649.

Le préfixe *dé* qui signifie généralement l'action d'ôter, de défaire, de descendre, etc., et qui représente la préposition latine privative *dè*, a quelquefois aussi un sens d'extension, d'augmentation, comme dans défaillir, et comme ici dans *déclaquer*, augmentatif de *claquer*, faire du bruit.

Dans l'*Agréable conférence* suivante, c'est-à-dire la Cinquième, p. 6, *déclaquer* a le sens de détraquer, faire craquer.

« La dessu, le guiébe me tenti de bouttre dé botte de couir une foua en ma vie... Y faillu ban dé machène pour en choussé une ; enfen, al i entri. Mai quan ce vint à la jambe gouche, où j'ay évu, grâce à Guieu, lé lous, je pansi regnier ma vie, car n'an me *déclaqui* la cheville du pié. » (1)

Mais *déclaquer* ici encore est un augmentatif de *claquer* ; car la cheville ayant craqué par l'effet d'une compression trop forte, a, comme un soufflet, fait du bruit, quoique ce bruit ait eu moins d'éclat.

Delanche. Epileptique, ou qui a le teint d'un épileptique.

La malebosse ! le sot jeu
Qui blesse non pas pour un peu,
Qui fait très-bien mal à la hanche.
Foin, ça fait devenir *delanche.*

Le Véritable Gilles le Niais, en vers burlesques. S. L. ni D. (1649). p. 8.

On lit dans Cotgrave, au mot *Delence* (2) : « in stead of d'*ellend ;* of the colour of un elke » ; c'est-à-dire, au lieu d'*ellend ;* de la couleur de l'élan. D'autre part, on lit dans Ambroise Paré, *Licorne*, 19 : « Et quand ce ne seroit que la misère de l'animal qui tombe si souvent en épilepsie, dont les Allemands l'appel-

---

(1) La-dessus, le diable me tenta de mettre des bottes de cuir une fois en ma vie... Il y fallut bien des machines pour en chausser une. Mais quand ce vint à la jambe gauche où j'ai eu, grâce à Dieu, les loups (*a*), je pensai renier ma vie, car on me détraqua la cheville du pied.

(*a*) Nom donné à certains ulcères rongeants que l'on comparait à des loups dévorants. Littré.

(2) Il y a *deleuce ;* mais c'est une faute d'impression.

lent *hellend* qui signifie misère. » Cette étymologie sans doute est peu vraisemblable, mais c'est grâce à elle, ainsi qu'à la définition donnée par Colgrave, que je suis parvenu à comprendre et à interpréter le mot *Delanche.* J'ajoute que ce mot n'est dans aucun dictionnaire, si ce n'est dans celui de Cotgrave qui a dû, dans le temps même où il le recueillait, l'entendre prononcer par les Parisiens.

La pièce (c'est une mazarinade) d'où je l'ai tiré est une espèce d'amphigouri, de propos interrompus, dont on a peine à comprendre six vers de suite.

Déquiller. Renverser, faire déchoir d'une dignité, d'une prérogative.

Quand Paul l'aisné ton deffunct frère
Desquilla du trosne des lois,
Et fut planter choux près de Blois.

Le Procez burlesque entre monsieur le Prince et madame la duchesse d'Aguillon, avec les plaidoyeries, par le S. D. S. M. p. 35. Paris, 1849.

Je veux contre la médisance.
Soustenir sa haute Eminence,
Réfuter tout ce qu'on a dit,
Pour la *desquiller* de crédit.

Apologie du Cardinal burlesque, p. 4. Paris, 1649.

« S'il avait été de la cour, il aurait bien *déquillé* La Rivière. »

Tall. du Réaux, historiette du Petit Gramond.

Déquiller, c'est faire tomber comme une quille.

Si je note ce mot que M. Littré a déjà recueilli, c'est qu'il est encore en vigueur dans le populaire parisien.

Derrière (Avoir la clef de son). N'être plus un petit enfant; avoir l'âge de raison.

Sachez que le nôtre, morbleu,
Ne marche plus à la lisière,
Qu'il *a la clef de son darrière,*
Qu'il en prend partout où il peut,
Et se divartit tant qu'il veut.

Harangue des habitants de Sarcelles à Mgr Charles, dit de Saint-Albin, archevêque, duc de Cambrai, etc., dans Pièces et Anecdotes, IIe partie, p. 155. 1741.

Derrière (Se découvrir le). Se démasquer, se trahir.

Lorsque l'an ment, c'est dans la vuë,
Parguié, qu'une chose soit cruë,
Sinon, ign'auroit, Monsigneur,
Point de plaisir d'être menteur.
C'est pourtant pas votre manière;
Vous *vous découvrez le darrière*,
A chaque fois que vous hâblez.

Deuxième Harangue des habitants de Sarcelles à Mgr l'archevêque de Sens, dans Pièces et Anecdotes, Ie partie, p. 361. 1740.

Détriver (Se). S'apaiser, calmer sa colère.

Le roy voyant cette avanture,
Ne sçait que faire. Il peste, il jure...
Sur ce arrive Sainct-Yon
Qui démonstre à nostre bon sire
Qu'il vousist appaiser son ire;
Que le peuple se soulevoit,
Contre celuy qui l'oppressoit,
Et restoit sur la deffensive.
Aussitost le roy *se détrive*,
Et faisant trève à son courroux, etc.

Véritable récit de ce qui s'est passé aux Barricades de 1648, p. 13. Paris, 1649.

Dérivé d'*estrif*, dispute, discussion animée, querelle, etc. *Détriver*, etc., *sortir d'estrif*, par conséquent cesser de quereller, de s'emporter.

Je doute que ce mot soit en usage aujourd'hui, dans cette partie de la population parisienne qui est restée le plus fidèle aux formes populaires du dix-septième siècle.

Diable retourné. Ange, ou plutôt démon bon, bienfaisant, si de telles épithètes sont compatibles avec le mot démon [1].

« Quoiqu'on vous qualifie de diables, ce nom vous est impropre, ou bien l'on vous devroit nommer *Diables retournez*, parce qu'au lieu de conduire les hommes dans la voye de perdition, vous leur enseignez celle du salut par la patience que vous leur faites exercer. »

---

[1] Voyez Champignon retourné, et Quinze-vingt retourné.

L'Apothichaire empoisonné, dans Les Maistres d'hôtel aux Halles, p. 316. 1671.

Dieu bénit la chrétienté.

Se dit, selon le Dictionnaire de M. Littré, quand on compare un homme à un animal, pour atténuer ou pour reprocher ce qu'il y a de désobligeant en cela.

Il me semble qu'il faut lire *se reprocher;* car on ne saurait accorder ces deux choses : atténuer une injure que l'on fait à quelqu'un et la lui reprocher en même temps. Il y a là non-sens ou contradiction, très-vraisemblablement à la charge de l'imprimeur.

Je ne connais pas d'exemples de cette formule, qui justifient la définition de M. Littré, et il n'eût pas été inutile d'en produire un. Un très-grand nombre de dictions populaires, de proverbes et autres formules analogues, ne se comprennent clairement que par la place qu'ils occupent dans le discours, et par les circonstances qui les environnent. C'est surtout aux dictionnaires qui les relèvent et qui les définissent, à les mettre dans ce cadre indispensable, et sans lequel le lecteur ne peut juger de la convenance des définitions. Si donc M. Littré eût eu sous les yeux l'exemple que je vais citer, il eût peut-être changé sa définition, ou il l'eût donnée moins absolue.

« Le Chansilié, stila qui boutte les beignets su ces contras, la failli, sditi, belle; quer y fési passé son coche par dessu une barricadre. N'en criy haro su ly; fallu qui se cachi, *Dieu béni la Crétianté*, révérance, dans le privé, et que tous lé seigneux du Rouay le vinssien requéri tou bréneux » (1).

---

(1) « Le chancelier, celui qui applique les sceaux de cire sur les contrats, la faillit, dit-il, belle; car il fit passer son carrosse par-dessus une barricade. On cria haro sur lui; il fallut qu'il se cachât, Dieu bénisse la chrétienté, révérence parler, dans le privé, et que tous les seigneurs du roi le vinssent retirer tout breneux. »

Le chancelier Séguier se rendit au parlement à six heures du matin, pour y annoncer la mise en liberté de Broussel. Arrêté par une barricade, et le quai des Orfèvres lui étant fermé, il voulut passer par celui des Augustins, et escalada la barricade avec son carrosse. Mais de plus en plus pressé par la populace, il n'eut que le temps de se jeter dans l'hôtel d'O, habité alors par le duc de Luynes. Les portes en ayant été fermées aussitôt, le peuple les enfonça, se répandit dans les apparte-

Agréable Conférence de deux païsans de S. Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps, p. 5. Paris, 1649.

On voit ici, par la manière dont cette formule est introduite dans le discours, qu'elle arrive au moment où l'on se dispose à dire une chose inconvenante d'un personnage respectable, et que toute comparaison de ce personnage avec un animal en est absente.

Il est certain toutefois qu'il y a quelque chose d'injurieux dans la remarque à laquelle il donne lieu, et que la formule en question est amenée là pour l'atténuer; aussi me borné-je à dire que la définition de M. Littré est trop restreinte, et qu'elle a besoin d'être étendue davantage.

DIX FRANCS. Deux sans le sou. *(Deux cents sous).*

« Quand vous serez mon mari... je serai vot' femme, et ça fra *dix francs.* »

Gilles, garçon-peintre, zamoureux et rival, par Poinsinet le jeune, sc. v. 1758.

Il est bien entendu qu'il a fallu deviner ce calembour, l'auteur n'ayant pas pris le soin de l'expliquer en note.

DIX-HUIT. Vêtement raccommodé ou remis à neuf.

« Oh! dame, c'est un DIX-HUIT, c'tila, mais qu'importe? Tout sert en ménage. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 50. 1750.

On appèle encore aujourd'hui *dix-huit*, en langage de savetier parisien, un soulier ressemelé, c'est-à-dire deux fois 9 (neuf). On transporte ici cette figure à un vêtement quelconque remis à neuf.

A ce propos, je dois dire que je me suis trompé dans mon interprétation première de ce terme (1), ayant avancé que le

---

ments, et se donna le plaisir, selon son usage, d'en piller les meubles. Pendant ce temps-là, le chancelier s'était réfugié dans un bûcher où, fort heureusement pour lui, on ne s'avisa pas de le chercher. Et comme alors les « privés » étaient, dans presque toutes les maisons, et particulièrement dans les hôtels, relegués au fond des bûchers, on ne ment pas tout à fait quand on dit ici « qu'il se cacha dans le privé »; outre qu'il n'est pas impossible qu'il s'y soit caché en effet. C'était du moins la légende du temps, sinon l'histoire véritable.

(1) Étude sur le langage populaire parisien, p. 306.

dix-huit, était au *trente-six*, habillement de cérémonie ou des dimanches, ce qu'un demi est à l'unité. Il est bien vrai qu'on dit populairement *être sur son trente-six*, par exagération de la forme plus commune *être sur son trente-et-un;* mais dans l'exemple ci-dessus, comme c'est un savetier qui parle, il est évident qu'il a dû tirer sa métaphore du langage de sa profession.

Puisqu'il m'arrive ici quelquefois de rectifier les erreurs des autres, il est de mon devoir de ne pas négliger les miennes.

DOGUE! (La). Espèce d'exclamation ou de juremeut dont je ne connais pas d'autre exemple.

« Morgué, tu m'offence; je larais puto ma roupye en presse que te laissé poigé à mon carquié. *La dogue?* tu ne me connais pas. Quand je n'airais qu'un tournas, faut qu'y dance. » (1).

Nouvelle et suitte de la Cinquiesme partie de l'Agréable conférence de Piarot et Janin... sur les affaires du temps, par le mesme autheur des précédentes parties, p. 8. Paris, 1651.

Ce qu'il y a de plus remarqnable dans ce mot, c'est que le genre en est changé. Cependant, on disait *dogue* pour chienne au XVe siècle, témoin ce passage de Roger de Collerye, cité dans le Dictionnaire de Lacurne, p. 149, et reproduit par M. Littré:

En un matin, en m'esbatant,
A une fille qui a vogue,
Survint une grant vieille *dogue* (2)
De laquelle ne fuz content.

DORMIR COMME UNE SOUPE OU COMME UNE PIERRE.

« Enfin, tant y a, le pauvre défunt ne laissoit rien de repos, quand il s'en venoit chez nous. Notre grande Catin *dormoit comme une soupe;* j'avais beau la réveiller, ça vous *dormoit comme une pierre.* »

Les Ecosseuses, p. 47. 1739.

Soupe est une méprise; c'est *souche* qu'il fallait dire, comme étant plus conforme au dicton et à la vraisemblance. Le lan-

---

(1) Morgué, tu m'offenses ; je laisserais plutôt ma roupille en gage que de te laisser payer en mon quartier. La dogue! tu ne me connais pas. Quand je n'aurais qu'un tournois, il faut qu'il danse.

(2) Ce mot signifie sans doute une entremetteuse.

gage populaire de Paris est plein de ces méprises occasionnées par des analogies de sons, plus ou moins exactes. En voici encore une du même genre :

Dos et ventre. Lods et ventes.

« Il y a une terre qui a des droits de *dos et ventre.* »

Le Déjeuner de la Rapée, p. 19. 1755.

Quant à *dos et ventre,* c'est une expression familière que je trouve employée avec deux sens fort différent, l'un qui signifie « sur toute la surface du corps », l'autre « à cœur joie, avec excès. »

Scarron offre un exemple de la première signification, Jouin de la seconde.

S'il faut, dis-je, que ce volage
Attrape enfin quelque rivage,
Que ce ne soit pas sans danger...
Qu'un peuple qui le pousse à bout,
Et qui *dos et ventre,* et partout
Le batte, et toute sa cohorte.

Virgile travesti, ch. IV, dans les imprécations de Didon contre Enée.

Après ce premier pas sauté,
Chacun tirit de son côté.
De l'étang on lâchit la bonde ;
L'on ne voyit plus dans le monde
D'honneurs rendus qu'à nos démons :
Dans leux livres, dans leux sarmons,
Et *dos et ventre* ils s'en donnirent,
Et biantôt contagionirent
Peuples, princes, prêtres, prélats.

Harangue des habitants de Sarcelles au Roi, dans Pièces et Anecdotes, etc. Ire partie, p. 440. 1733.

C'est là le sens exact de cette locution, et Scarron ne lui a donné une entorse que parce que son vers et son idée s'en accommodaient.

Effloreb. Au propre, effleurer, ôter les fleurs, en langage de jardinier; au figuré, porter atteinte à l'honneur, à la réputation, comme dans le passage qui suit :

« C'était être bien damné que d'*éflorer* comme ça, en bonne compagnie, la fleur des filles qu'on alloit épouser. »

Les Ecosseuses, p. 24, 1739.

Egaliser. Se comparer à, être égal à.

« Je veux garder tous mes yeux pour te répéter tous les jours de la journée que rien ne peut z'*égaliser* la passion de l'amour que j'ai pour toi. »

Ah! que voilà qui est beau! parade (par Sallé). Sc. iii, dans le Théâtre des boulevards, T. I, p. 280. 1756.

Eléphant (Trancher de l'). Se donner des airs de grand personnage.

Il estoit encor jeune enfant
Qu'il *tranchoit de son éléfant.*

Paraphrase sur le bref de sa sainteté envoyé à la Reyne régente, p. 4. Paris, 1649.

Embargo. Embrouillamini, obscurité.

« Mais queul *embargo* donc! Je m'y perds. »

Les Cent écus, com. par Guillemain, sc. xviii. 1783.

Aujourd'hui, ce même mot a le sens d'embarras, ou difficulté de ne savoir que faire.

Mais sapristi, jugez d'mon *embargo,*
Depuis ce temps elle est toujours pompette.
Et chez l' mintzingue (1) ell' croque le magot.

Almanach chantant pour 1869, p. 49. Paris, chez Noblet, in-18.

Emblême. Courte harangue ou allocution ayant pour objet de conseiller, de protester, de faire des remontrances.

« Dam, tan que la ni fu longue, je ne cloi pas l'ieu; je ne fesas que ruminé à par mouay la belle *emblesme!* que je devas faize au Rouay... Mai pourtan, afin de n'être pas pris sans var, je m'avisi d'arté nout charette; je dévali aveu nout fieux Jaques, et ly di: Jaques, pran que tu sas le Rouai, je m'en va te faire m'n' *emblesme* » (2).

---

(1) Marchand de vin.

(2) Dame tant que la nuit fut longue, je ne fermai pas l'œil; je ne fesais que ruminer à part moi la belle emblême que je devais faire au roi... Mais pourtant, afin de n'être pas pris sans verts, je m'avisai d'arrêter notre charrette; je descendis avec notre fils Jaques, et lui dis: Jaques, suppose que tu es le roi, je m'en vas te faire mon *emblême.*

Cinquiesme partie et Conclusion de l'Agréable conférence de deux païsans de S. Ouen et de Montmorency, p. 6 et 7. Paris, 1649.

« Vlà ceux qui sont de ses amis, qui sont bian venus à manger de sa soupe et à jouer au petit palet aveuc li. Si j'alliemmes li faire un *emblême* sus tout ça, et sus bian d'autres fredennes que je savons de li, et que le cousin Barnard nous a mandées, comme guiantre il bougonneroit apras nous ! »

Première Harange des habitans de Sarcelles à Monseigneur l'archevêque de Sens, dans l'Épître dédicatoire aux évêques. Mai 1740. Dans Pièces et Anecdotes, etc. 1re partie, p. 283.

Ce mot n'a pas péri dans le langage populaire parisien; mais sa signification s'est modifiée. On entend par là un conte, un faux prétexte, une mauvaise raison.

« Théodore me répond : J'suis malade. — Des *emblêmes !* »

Almanach de la langue verte pour 1868, à l'usage des bons zigues, p. 48. Paris, à la librairie du Petit Journal.

EMPATROUILLER. Charger, investir, peut-être : embarrasser, empêtrer.

« Puisque notre Bailly (1) t'a *empatrouillé* de sa confiance, il faut que tu sois un honnête homme. »

Journal de la Rapée ou de Ça ira, N° 11, p. 4. 1790.

EMPORTE-PIÈCE. Sabre.

« Gage pinte que note Jean Claude en a itou pincé queuques uns des Anglois. C'est qu' c'est un diabe. N'y a pas à dire avec ly; jarny million, y vous a putôt tiré son *emporte-pièce* qu'on n'a r'gardé par où. »

Dialogue de deux poissardes sur la prise du fort Saint-Philippe, p. 2. Paris, 1756.

ENCHAVELER. Enchevêtrer; au figuré : embrouiller.

« Ce diébe de mot t'*enchavêle* la caboche. »

Conférence de Janot et Piarot Doucet de Villenoce et de Jaco Paquet de Pantin, sur les merveilles qu'il a veu dans l'entrée de la Reyne, ensemble comme Janot lui raconte ce qu'il a veu au Te Deum et au feu d'artifice, p. 5. 1660.

C'est le même qu'*enchevaller* qui est dans Cotgrave, et qui se disait d'un cheval dont les pieds étaient liés, embarrassés dans des entraves, *laped*, de manière à lui ôter tout mouvement.

---

(1) Le maire de Paris.

Ici l'*e* a changé de place avec l'*a*, et réciproquement. Remarquez de plus que, par une sorte d'hypallage, le sens du mot est aussi transposé, et que ce mot devient, après cette transposition, une métaphore. C'est la tête qui est censée souffrir des entraves destinées aux pieds.

M. Littré ne donne pas ce verbe, mais il donne le mot *enchevalement*, qui en dérive, et par lequel on désigne l'étayement en sous-œuvre (ou par le pied) d'une maison, pour y faire des reprises.

Voyez au mot *Ordre de maître Jean Guillaume*. un autre exemple de ce terme qui est écrit *encheveller* et qui est dit de l'action produite par la corde de la potence autour du cou d'un pendu.

Endosse. Au propre : toute la peine, toute la charge, toute la responsabilité de quelque chose; au figuré et en style des halles, le dos.

Qui, toy? Quoy donc, tu me batras?
Si je sors d'icy, tu verras
Comment je cogneray ta bosse :
Je te bailleray sur l'*endosse*.

Paris burlesque, par Berthod, au titre *Compliment des harangères*. 1665.

Ce mot se dit encore aujourd'hui, soit qu'on charge le dos de quelqu'un à coups de poing, soit qu'on fasse pleuvoir sur lui des coups de bâton.

Envers (A l'). A l'égard de, envers, pour, à.

« Ça fait de si braves gens qu'on ne peut s'empêcher de s'intéresser *à l'envers* de leur endroit. »

L'Impromptu des Harengères, opéra-com. divertissant, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Berry, sc. I. 1754.

« Faut que j'aye le cœur bien sensible *à l'envers* de vote fille ! »

Le Faux talisman, com. par Guillemain, sc. VII. 1782.

Comme on disait, et dans le même sens, *à l'endroit de* pour *endroit de*, lequel se disait primitivement *endroit, endreit* ou *endret* avec le régime direct, le peuple a dit, par analogie, *à l'envers de* pour *envers*. Du XIe au XIIIe siècle, la préposition *endroit* est suivie du régime direct; du XIIIe au XVIe, elle se présente avec le régime indirect ; au XVIe, elle se transforme

en la locution prépositionnelle *à l'endroit de*, et la conserve jusqu'ici. Les Picards seuls se servent de la préposition *envers* dans le sens *d'endroit*, et disent à *m'n'endreit*, pour à mon égard.

Environ. A peu près ; un peu plus, un peu moins.

Cette signification est toute naturelle, puisque, par exemple, dix ans environ, environ neuf heures, mille francs environ, n'expriment qu'une quantité approximative, ou plus ou moins.

Mais où *environ* signifie autre chose, c'est quand il est suivi d'un adjectif ayant une valeur non pas numérative, mais purement morale. C'est ainsi en effet qu'il est employé très-souvent dans le langage du peuple de Paris, et en particulier dans l'exemple suivant :

Les uns faisont qu'un mariage
N'est qu'un vilain concubainage...
Mais, par la vartu d'un oignon!
Ils sont mariés *environ*
Comme l'est l'évêque de Chartres
Aveuc l'abbesse de Montmartres.

Deuxième Harangue des habitants de Sarcelles à Mgr l'archevêque de Sens ; mai 1740 ; dans Pièces et Anecdotes, etc., I[re] partie, p. 354.

C'est-à-dire : ils ne sont pas mariés du tout.

Escailleux de noix. Qui est lent à faire une chose, à prendre un parti, à venir à l'appel.

Où estez-vous, tous mes folz affolez,
Sortez trestous et me venez voix.
Et qu'esse-cy ? N'oyez-vous point ma voix ?
Depeschez-vous ; bientost cy avollez...
Et Dieu, quelz *escailleux de noix !*
Que venez cy de tous cottez,
Ou, par la foy que je vous doys,
D'une grosse pelle de boys
Vos trouz de c. seront sellez.

Farce nouvelle très-bonne de Folle Bobance à quatre personnaiges ; dans l'Ancien Théâtre français, T. II, p. 265. Ed. Janet.

Ainsi parle Folle Bobance ou Bombance, en s'adressant à trois fous de ses suppôts, un gentilhomme, un marchand et

un laboureur. Comme au lieu d'accourir aussitôt à sa voix, ils hésitent un moment et s'amusent même à épiloguer ses paroles, elle les traite d'*écailleux de noix*, terme qui est encore usité à Paris, c'est-à-dire de gens qui perdent leur temps, ou qui ne savent pas l'employer comme il faut. C'est donc à tort que dans le Glossaire formant le dernier volume de l'*Ancien Théâtre français*, édition Janet, cette locution est traduite par fanfaron. On ne voit pas en effet par quel côté un écailleur de noix pourrait l'être.

L'écaillage des noix, surtout s'il s'agit de ces grosses noix lombardes qui, dans Rabelais, sont appelées noix grollières, est une opération lente et qui, vu les nombreux coups de couteaux qu'elle requiert pour être menée à bonne fin, demande plus de temps qu'on ne le croirait d'abord. Elle est de plus ridicule si, entrant dans les sentiments qui font parler Folle Bobance, on se représente les trois personnages qu'elle interpelle comme étant peu propres à faire quelque chose de plus relevé. Tout concourt donc ici pour justifier mon interprétation, et démontre l'erreur de celle du Glossaire.

Esponce. Voyez Faire esponce.

Estourouiller (S'). Se goberger, se pavaner.

> Si je suis à la promenade
> A m'*estourouiller* au soleil,
> Soudain mon cœur bat la chamade,
> Et fait un tic-tac sans pareil.

Complainte de Jeannot à sa chère z'amante mamzelle Javote; dans Riche-en-gueule, p. 198. 1821.

C'est le mot se *rouiller,* ancienne forme de se *rouler,* avec le préfixe *estor* ou *estour,* venant sans doute du latin *instaurare,* et impliquant une idée de réparation ou de réfection corporelle.

Eustache. Petit couteau grossier.

L'eustache est un petit couteau à lame mobile, mais sans ressort, aussi peu propre à l'attaque qu'à la défense, mais qui coupe, sans que le fil en soit le moins du monde émoussé, le fromage, le beurre et même la mie de pain. Ceux qui sont d'une qualité supérieure peuvent encore servir à peler une pomme; mais alors, vaincu par l'acide, ils ne peuvent pénétrer au-delà de la pelure, et ils laissent à nos dents l'honneur d'entamer le fruit.

De temps immémorial on en fabrique à Saint-Claude (d'où

leur appellation de *couteaux de Saint-Claude*), à Thiers, et dans quelques villages voisins de Condé-sur-Noireau, particulièrement à Saint-Germain-du-Crioult. Condé lui-même était autrefois réputé pour sa coutellerie; d'où le dicton normand : « Il est comme les couteaux de Condé, bon (d'autres disent usé) jusqu'au dos. » On prisait fort ses *eustaches* à deux sous. Mais cette industrie a fait place à d'autres plus importantes, et s'est réfugiée, comme je l'ai dit, dans les communes, à deux ou trois lieues à la ronde. A Thiers, on emploie les vieilles faux à ce genre de fabrication; mais ces enfants dégénérés du plus tranchant des outils, ne se ressentent pas du tout de leur fière origine. Le manche en est communément en buis de forme ronde, avec des enjolivures vertes, jaunes ou rouges, qui serpentent à l'entour; quelquefois il est en bois noirci. Bref, c'est en tout la modestie et la simplicité mêmes. Il était sans doute de cette espèce, le couteau de Janot, qui, au bout de vingt ans d'usage, était encore le même qu'au premier jour. Il est vrai que Janot en avait changé autant de fois le manche et la lame alternativement; mais c'est un détail, et il n'y faut pas faire attention.

Nous connaissons l'origine du couteau; il reste à chercher l'origine de son nom. J'ai lu quelque part que ce nom lui vient de l'inventeur. Je ne connais personne de ce nom, si ce n'est l'anatomiste qui a donné le sien à cette membrane de l'oreille appelée la *trompe d'Eustache;* mais il est peu probable qu'il soit l'inventeur en question. Aurait-on entendu désigner Saint Eustache? mais les Bollandistes ne disent rien de cette circonstance.

Ceux qui ont vu des *eustaches*, et ceux qui en ont fait usage, ont dû remarquer la parfaite ressemblance qui existe entre le manche de ce petit instrument et un poteau. J'entends par poteau un pieu ou étançon surmonté quelquefois d'un fer de lance, et qui servait à soutenir les toiles des tentes ou pavillons où les chefs d'armée s'abritaient dans les campements. On appelait ce pieu *estache*, et il y en avait plus ou moins selon la grandeur de l'abri :

« Je alai au roy, dit Joinville dans la vie de Saint Louis, la ou il se seoit en un paveillon, apuié a l'*estache* du paveillon. »

Ces pieux étaient ornés de bandes d'étoffe ou simplement peints à crû, de couleurs variées et alternées, s'enroulant

autour d'eux de la même manière que les enjolivures du manche de l'*eustache*, dont je parlais tout-à-l'heure. On voit encore des pieux de ce genre en maints pays, où les poteaux servant à marquer les limites des territoires ou des états, sont ainsi bariolés, soit pour frapper davantage les regards, soit pour arborer les couleurs de l'état ou de la localité auxquels ils appartiennent, soit pour tout autre motif. Ces poteaux ou *estaches* ne seraient-ils pas les parrains de nos petits couteaux?

Evêque en cheville. Evêque qui laisse faire le plus dur de la besogne à ses inférieurs hiérarchiques, dans le gouvernement de son diocèse.

Guieu grâce et la Viarge Marie,
Vous vlà pour toute votre vie
Assez honnêtement pourvu (1)...
Annui vous pourriais à votre aise
Apprendre comme un Guiocèse
Deit, selon Guieu, se gouvarner.
Mais vaut bian mieux vous calaîner (2),
Laissez faire un certain bélître (3)
Qu'a quitté son froc pour la mître,
Et la mître, pour parvenir
Core plus haut à l'avenir...
Non da, vous n'êtes sous ce drille
Que des *évêques en cheville*
Tirez trop à guiard ou huriau?
Vite an vous sarre le cordiau;
Vite an vous happe par la bride,
L'an vous ratorne, et l'an vous guide
Au guiable au vard.

Harangue des Habitants de Sarcelles à Mgr l'archevêque de Paris; 5 avril 1748; dans Pièces et Anecdotes, IIe partie, p. 12.

A continuer. Ch. Nisard.

---

(1) On s'adresse ici à M. de Beaumont, un des plus respectables archevêques de Paris.

(2) Goberger.

(3) Le Père Boyer, ancien évêque de Mirepoix, et alors inspecteur-général des archevéchés, évéchés, paroisses, abbayes, cures, chapitres, etc., etc.

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES.

1. CLASSIS.

Quintilien (I, 6, 33) fait venir *classis* de *calare* " appeler ". Cette dérivation de la racine KAL ou KLA est approuvée par Corssen (1) et par Curtius. (2) Seulement, comme *calare* ne peut donner que *clatis*, ces deux linguistes admettent un intermédiaire **clatere* qui est à *calare* ce que κλητεύω est à καλέω : **clatere* a formé **clattis,* qui est devenu *classis,* comme **mettis* de *metere* est devenu *messis.*

Le sens primitif de *classis* serait ainsi " appel, convocation "; il apparaît encore, fait remarquer Curtius, dans *classicum.* La signification devenant concrète, *classis* désigna le peuple convoqué, l'armée convoquée; ensuite le peuple, l'armée, en général. Dans le vers de Virgile *Hortinae classes populique Latini* (Én. VII 716), *classes* paraît être synonyme de *populi. Procincta classis* signifie " armée prête au combat (3) ". Cet emploi de *classis* est archaïque : l'usage restreignit la portée du mot et l'on appela de ce nom les classes du peuple, les divisions de l'armée, et particulièrement l'armée navale, la flotte.

***

Quelque plausible que soit cette étymologie, je ne puis m'enpêcher d'en soumettre une autre à l'examen de mes savants lecteurs. M. Cuno (4) considère *classis* comme un mot étrusque dérivé de *clant* (nom. *clans*, dat. *clanti*) qui signifie " fils " : le sens a été fixé d'une manière certaine. Qu'il me soit permis de développer cette idée lumineuse.

Et d'abord admettons, sur la foi de M. Cuno qui nous pro-

---

(1) *Ueber aussprache, vokalismus und betonung der lateinischen sprache,* 2e édition, vol. I, p. 496.

(2) *Grundzüge der griechischen Etymologie,* 3e édition, p. 133.

(3) *Festus,* p. 249.

(4) Dans les *Jahn'sche Jahrbücher,* vol. 107, p. 682.

met un grand ouvrage sur cette matière, que le peuple étrusque fait partie de la grande famille indo-germanique et qu'il a avec les Celtes des rapports de parenté particuliers. Je serai ainsi en droit de chercher à *clant* une racine commune aux autres langues indo-germaniques.

Je me décide pour KAR ou KRA " naître, croître „ et activement " faire naître, faire pousser, créer „. Cette signification primitive s'est un peu émoussée en sanscrit et en grec (*Kar* *κραίνω* " faire „ ; mais elle s'est parfaitement conservée dans le latin *creo* " créer „, *cresco* " croître „, *cretus* " né „. En étrusque, le *r* de la racine et devenu *l*. Coïncidence frappante : il en est de même en celtique. Bien plus, cette langue possède pour ainsi dire le même mot pour désigner la même chose : *clan* signifie " enfant „ en gaëlique. Le suffixe*nt* de l'étrusque *clant* réunit la racine pronominale *na* (*n*), contenue peut-être dans *clan*, et la racine pronominale *ta* (*to*) que renferme le synonyme latin *cretus*.

Classis, pour **clantis*, devait avoir en étrusque le sens collectif de " race, tribu, peuple „. Comparez la signification moderne de *clan*; comparez encore *gens* et *natio*, qui viennent de la racine GEN, GNA " naître „. *Classis* est à *clant* ce que *natio* est à *natus*. Le peuple par excellence, c'est le peuple armé : l'allemand *Volk* et le grec *λαός* signifient peuple et armée. Ces deux sens du mot étrusque ne se perdirent pas tout à fait en latin : on se rappelle *Hortinae classes* et *procincta classis*.

L'histoire elle-même nous fournit un argument pour la provenance étrusque du mot *classis*. On sait que la division du peuple romain en classes (*classes*) remonte à Servius Tullius ou Mastarna, c'est-à-dire à la domination des Étrusques. Est-il étonnant que ceux-ci aient pris un mot de leur langue pour désigner leur institution ?

J.-A. KUGENER.

2 avril 1874.

COMPTES RENDUS.

Ausonii Popmae Frisii de differentiis verborum, *cum additamentis J. Fr. Hekelii, A. D. Ricterii, J. E. Messerschmidii et Th. Valaurii, qui opus diligentissime retractavit.* Editio altera. Augustae Taurinorum, 1871. 1 vol. in-8. de 432 pp.

Le livre d'Ausonius Popma (né à Alst en Frise en 1563 mort en 1613), sur les diverses significations des mots a toujours été considéré comme un des ouvrages les plus utiles de l'ancienne école philologique. Cependant, malgré le nombre considérable d'éditions dont il a joui, ce traité de synonymie était devenu assez rare, quand Thomas Vallauri, professeur à l'Université de Turin, entreprit de le réimprimer en 1852 avec toutes les additions et corrections qu'il avait reçues dans le cours des âges. Une seconde édition devint nécessaire en 1871. Elle se trouve en dépot chez M. Desoer, à Liége, où l'on peut se procurer ce livre instructif au prix de fr. 2-50. Le Popma primitif y est plus que doublé.

Sous le nom de : Un **Projet de musée populaire,** M. C. Buls vient de publier dans la *Revue de Belgique* un travail que nous ne saurions trop recommander à l'attention du gouvernement et des administrations communales. Le but fort noble et philanthropique que poursuit l'auteur est :

1° Eveiller chez tout le monde le désir d'apprendre;

2° Mettre à la portée de tous les moyens d'acquérir facilement la science ;

3° Répandre des idées claires et précises sur toutes les connaissances humaines.

Les musées populaires atteindraient ce triple résultat et auraient l'avantage de faire pénétrer par les yeux dans l'intelligence ce qu'il est de l'intérêt de tout homme de savoir. D. K.

VARIA.

La Fédération du corps professoral des Athénées royaux de Belgique vient de faire paraître un deuxième mémoire dans le but d'obtenir le redressement d'une injustice que le premier mémoire a mise en évidence par des faits et des arguments irréfutables.

Aussi, à la Chambre des Représentants, sur l'initiative des honorables MM. De Fuisseaux et Thonissen, un amendement, revêtu de la signature de quarante-cinq membres, avait été déposé dans le but de réparer cette *injustice dont le corps professoral souffre depuis 1863* et de faire porter à cet effet de 480,270 à 641,288 francs, le chiffre de l'article 86, ch. XVI du budget.

Malheureusement la discussion de l'amendement signé par quarante-cinq membres de la Chambre fut ajournée au 21 avril.

C'est que la question toute spéciale, de la réparation de l'injustice dont les professeurs ont été victimes en 1863, fut mêlée et confondue avec la question générale de l'augmentation des traitements de tous les fonctionnaires. Or, avant de confondre la cause des professeurs avec celle des autres fonctionnaires, il faudrait tout d'abord songer à réparer cette injustice dont ils souffrent depuis plus de dix ans, et cela obtenu, augmenter alors leurs traitements dans la même proportion que ceux des autres fonctionnaires.

La fédération démontre dans le nouveau mémoire :

1° Qu'en 1851, la position des professeurs des Athénées royaux a été amoindrie ;

2° Qu'en 1863, ils n'ont pas été traités avec la même faveur que les autres fonctionnaires ;

3° Qu'en 1874, leurs traitements sont loin d'être en rapport avec les exigences auxquelles ils sont soumis et avec l'importance de leurs services.

Comme on le voit, les points que l'on veut éclairer d'un jour nouveau, avaient déjà été touchés dans le premier mémoire, mais dans le second, on insiste davantage sur ceux qui avaient déjà causé une profonde impression, afin d'entraîner, par la

multiplicité des exemples et des chiffres, les personnes qu'un fait isolé n'aurait pas entièrement persuadées. A ce titre, le chapitre IV : Quelle est, en 1874, la situation véritable du corps enseignant des athénées? est des plus concluants.

La *Revue* joint ses vœux à ceux de la Fédération et désire vivement que les Chambres et le gouvernement prennent en sérieuse considération la demande si légitime, si bien motivée des professeurs des Athénées royaux.

ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES.

D'après l'ordre du jour, M. le secrétaire perpétuel donne lecture des résultats suivants du concours pour 1874, ainsi que des élections faites en séance ordinaire du lundi 4 mai.

La classe avait inscrit cinq questions à son programme de concours de cette année.

Elle a reçu, en réponse à la première question, demandant un ESSAI SUR LA VIE ET LE RÈGNE DE SEPTIME SÉVÈRE, trois mémoires. Ils portent respectivement pour devise : 1° *Payez bien les soldats et méprisez le reste;* 2° *Laboremus;* 3° *Peu d'empereurs ont montré une individualité plus forte et laissé dans l'histoire de Rome une trace plus profonde.*

Conformément aux conclusions des commissaires chargés de l'examen de ces mémoires, la classe a voté la médaille d'or de 600 francs au travail ayant pour devise : *Laboremus.* L'ouverture du billet cacheté qui y était joint a fait connaître, comme en étant l'auteur, M. Ad.-Aug. de Ceuleneer, étudiant à l'université catholique de Louvain.

En réponse à la deuxième question, relative à l'EXPOSÉ DE LA PHILOSOPHIE DE SAINT ANSELME DE CANTORBERY, un seul mémoire, portant pour devise : *Aliter... quam priores tradituri*, etc., a été reçu.

La classe, sur les conclusions favorables des rapports de ses commissaires, a voté la médaille d'or de 600 francs à ce travail. Il a pour auteur, ainsi que l'a fait connaître l'ouverture du billet cacheté, M. A. Van Weddingen, docteur en théologie, aumônier de la cour à Bruxelles.

La troisième question du concours concernait la THÉORIE ÉCONOMIQUE DES RAPPORTS DU CAPITAL ET DU TRAVAIL. Elle a donné lieu à sept mémoires, dont voici les devises :

1° *Il faut beaucoup de philosophie pour observer les faits qui sont trop près de nous ;* 2° *Als Beitrag zu einem Werke, zu einer That der Zukunft* SCHULZE-DELITSCH); 3° *Un pour tous et tous pour un;* 4° *Le capital est presque la vie matérielle des États, etc.* (ROSSI); 5° *Mettre la lumière à la portée de toutes les intelligences, c'est le plus sûr moyen de détruire les sophismes;* 6° *Primo vivere;* 7° *Conscience et science font la devise de l'homme de bien.*

Conformément aux conclusions de ses rapporteurs, la classe a décerné la médaille d'or, de la valeur de 1,000 francs, au mémoire n° 5 portant pour devise : « Mettre la lumière, etc. »

L'ouverture du billet cacheté a fait connaître, comme étant l'auteur de ce travail, M. Joseph Dauby, régisseur du *Moniteur belge* à Bruxelles.

La classe a été au regret, à cause de la forme exceptionnelle de cette œuvre, de ne pouvoir en voter l'impression dans le recueil de ses mémoires, comme pour les autres travaux couronnés.

Mais elle recommandera l'auteur au gouvernement pour lui faciliter les moyens de publier son travail, de manière à mettre celui-ci à la portée de toutes les classes de la société.

Concours historique sexennal de Stassart.

La deuxième période sexennale du concours institué par le baron de Stassart, pour une question d'histoire nationale, avait été ouverte par le sujet suivant :

Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française, en 1794, *les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux qui étaient particuliers à chacune d'elles.*

Un mémoire a été reçu en réponse à cette question. Il a pour devise : *Laboremus*.

La classe, après avoir entendu la lecture des rapports de ses commissaires sur ce travail, a décidé de lui décerner le prix habituel de 3,000 fr. L'ouverture du billet cacheté qui y était joint a fait connaître que l'auteur est M. Edmond Poullet, professeur à l'université catholique de Louvain et correspondant de l'Académie, pour la cinquième fois lauréat de la compagnie.

Programme de Concours pour 1875.

La classe fait choix des cinq questions suivantes pour ce programme :

Première question. — " Examiner et discuter, en s'appuyant sur de nouvelles expériences, les causes perturbatrices qui influent sur la détermination de la force électro-motrice et de la résistance intérieure d'un élément de pile électrique; faire connaître en nombre ces deux quantités pour quelques-unes des piles principales. "

Deuxième question. — " On demande un exposé des connaissances acquises sur les relations de la chaleur avec le développement des végétaux phanérogames, particulièrement au point de vue des phénomènes périodiques de la végétation, et, à ce propos, discuter la valeur de l'influence dynamique de la chaleur solaire sur l'évolution des plantes. "

Troisième question. — " On demande de nouvelles recherches sur le développement embryonnaire des Tuniciers. "

Quatrième question. — " On demande de nouvelles recherches pour établir la composition et les rapports mutuels des substances albuminoïdes. "

Cinquième question. — " On demande la description du système houiller du bassin de Liége. "

La valeur de la médaille d'or attribuée comme prix est de *mille francs* pour la 4e et la 5e question ; elle reste de *six cents francs* pour les 1re, 2e et 3e questions.

ACTES OFFICIELS.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Rapport au Roi.

Bruxelles, le 16 avril 1874.

Sire,

Le vœu a été plusieurs fois exprimé à la Chambre des représentants, dans le cours des discussions auxquelles ont donné lieu les derniers budgets du département de l'intérieur, de voir le gouvernement prendre des mesures pour améliorer et étendre l'étude des langues modernes. On a demandé que les établissements d'enseignement moyen de l'Etat soient mis à même, sous ce rapport, de répondre d'une façon plus efficace à un véritable besoin de notre époque.

J'ai été amené ainsi à faire connaître à la Chambre, en même temps que certaines vues personnelles, quelques-unes des propositions dont j'étais saisi par le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne. Je me suis engagé à faire un examen attentif de la question et d'en poursuivre la solution.

Je viens, Sire, soumettre à la sanction de Votre Majesté trois projets d'arrêtés consacrant les résolutions du gouvernement à ce sujet.

Le premier arrêté a pour objet la création et l'organisation, auprès de l'école normale des humanités à Liége, d'une section spéciale pour la formation de professeurs de langues flamande, allemande et anglaise, et, de plus, l'institution de bourses de voyage en faveur des élèves sortant de cette section spéciale.

La loi du 1er juin 1850, tout en inscrivant les langues modernes au nombre des matières qui doivent nécessairement être comprises dans les programmes des athénées et des colléges, a fait pour les professeurs chargés de les enseigner une exception fâcheuse : elle ne les a obligés à aucune condition formelle de capacité. Un arrêté royal du 27 janvier 1863 est venu remédier, il est vrai, en partie, à cet état de choses, en instituant un diplôme spécial pour les professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais. L'influence de cette mesure s'est fait ressentir favorablement, mais sans produire cependant tous les résultats désirables. Il faut, à ceux qui se vouent à la carrière de l'enseignement, outre une préparation solide, cette initiation intelligente aux méthodes que peut seul donner un cours normal complet. Le conseil de perfectionnement a pensé, et je ne puis que partager sa manière de voir, que, pour relever le niveau de l'étude des langues dont il s'agit, il fallait tout d'abord mettre les professeurs qui les enseignent dans les mêmes conditions de préparation que les professeurs des autres matières principales.

Le cours normal spécial sera de quatre ans. Les élèves suivront une partie de l'enseignement littéraire de l'école normale des humanités. L'examen d'entrée portera indistinctement sur les langues flamande, allemande et anglaise. Il faut, en effet, tendre à faire enseigner un jour ces trois langues par le même maître; c'est le moyen d'arriver à une unité de méthode, de gagner du temps et de hâter les progrès des élèves en rendant possible le rapprochement des principes communs aux trois idiomes congénères. Mais comme, d'autre part, on ne saurait forcer les aptitudes, le droit est laissé aux récipiendaires de ne s'appliquer qu'à l'allemand ou à l'anglais, le flamand étant requis de tous indistinctement. Les facilités qu'offre cette dernière langue pour l'étude des autres langues germaniques ne sauraient être méconnues. Tout Belge, d'ailleurs, a intérêt à la savoir, et il n'est que rationnel de l'exiger de professeurs qui peuvent être appelés à enseigner sur tous les points du territoire.

Par les mêmes motifs, le flamand sera enseigné dans tous les athénées dès la classe préparatoire et servira ainsi de base à l'étude des deux autres langues.

J'ai à peine besoin, Sire, d'insister sur les motifs de la création des bourses de voyage en faveur des élèves sortant de la section spéciale. Leur séjour, pendant un an, dans l'un des pays dont ils auront plus tard à enseigner la langue est pour eux un complément d'éducation indispensable.

La question la plus difficile à résoudre était celle de savoir comment on arriverait à consacrer, dans les athénées royaux, plus de temps aux langues modernes, sans trop augmenter le travail des élèves et sans toucher aux branches principales que la loi elle-même désigne comme devant constituer l'enseignement moyen du premier degré en Belgique, et que depuis longtemps on a considérées comme indispensables à cette culture générale de l'esprit, qui est le but essentiel des études moyennes.

Les deux sections dont se composent les athénées royaux, la section des humanités et la section professionnelle, présentent dans leur organisation cette différence, que l'une a six classes ou années d'études, tandis que l'autre n'en compte que cinq.

Le deuxième projet d'arrêté ci-joint crée une sixième classe professionnelle et met ainsi les deux sections sur un pied d'égalité quant à la durée des études.

Cette mesure doit permettre, à la fois, de remanier utilement le programme actuel de la section professionnelle, trop chargé dans quelques-unes de ses parties, et d'amener une suite plus logique dans l'étude de chacune des trois langues modernes, auxquelles il sera possible désormais de consacrer aussi plus de temps.

Elle ne nécessitera pas la création de chaires nouvelles. Telle que la répartition des attributions est réglée, elle pourvoit à tous les besoins, sans que, en général, il en résulte un surcroît de travail pour les professeurs. Toutefois le cas est prévu, Sire, où, à raison de circonstances

tout exceptionnelles, il serait reconnu indispensable d'augmenter d'un ou de quelques membres les cadres du personnel, ou équitable d'allouer une indemnité à des professeurs dont le travail se trouverait notablement augmenté.

Mais la réforme ne doit pas seulement avoir les avantages que je viens de signaler : elle permettra aussi de donner plus d'extension à l'étude des langues modernes dans la section des humanités. En réunnissant, en effet, pour l'étude de ces langues, les élèves des deux sections classe par classe, on fera profiter les humanistes de l'élévation du nombre des leçons données aux élèves professionnels. Il serait sans doute préférable de conserver un régime distinct pour les uns et pour les autres. Mais ici se présente une difficulté sérieuse : le pays ne possède pas actuellement assez de professeurs capables de donner cet enseignement spécial. Il fallait donc, à moins de retarder la réorganisation, avoir recours au système qui vient d'être indiqué.

Je me suis, du reste, attaché, Sire, à ne point dépasser, pour la répartition du travail des élèves humanistes, le nombre maximum d'heures de leçons par semaine que leur imposait l'ancien plan pour tout leur cours d'études.

Complétant une mesure prise précédemment en faveur des professeurs de langue flamande, le projet d'arrêté accorde une part entière de minerval aux professeurs de langue allemande et de langue anglaise munis du diplôme spécial institué en 1863. Il sera satisfait ainsi à un vœu depuis longtemps exprimé, de voir placer ces professeurs dans les mêmes conditions générales que leurs collègues. Ce sera, de plus, pour eux un encouragement.

Le trésor prendra à sa charge exclusive la dépense qui doit résulter de cette disposition. De cette manière, les autres membres du corps professoral des athénées ne seront point lésés dans leurs intérêts.

Quant au troisième arrêté que j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien revêtir de sa royale sanction, il se justifie par les considérations suivantes :

La loi du 1er juin 1850 n'a point inscrit les langues modernes parmi les matières à enseigner dans les écoles moyennes ; seulement la langue flamande ou la langue allemande est prescrite pour les parties du pays où l'une ou l'autre de ces langues est en usage.

Cependant certaines administrations de villes ou de communes, siéges d'écoles moyennes, ont institué l'un ou l'autre des trois cours de langues, parfois même deux ou trois.

Il m'a paru indispensable de faciliter, pour ces écoles, le recrutement de professeurs capables. L'arrêté royal du 30 mai 1868, organique des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, contient une disposition aux termes de laquelle les récipiendaires peuvent être admis, au moment de l'un des examens principaux, à subir, en outre, un examen approfondi sur la langue flamande.

Désormais, tout professeur agrégé pourra subir quand il le désirera un examen approfondi sur chacune des trois langues flamande, allemande et anglaise. Cet examen se fera sans frais pour lui. Un certificat en constatera les résultats et servira nécessairement à guider les autorités locales dans le choix des candidats aux chaires qu'elles auraient créées.

Le projet d'arrêté modifie dans ce sens les dispositions de l'arrêté royal prérappelé du 30 mai 1868.

J'ai la confiance, Sire, que ces mesures seront accueilliés avec faveur et qu'elles feront faire un pas décisif vers le but que le gouvernement poursuit. J'ajouterai qu'en élaborant les diverses propositions qui ont servi de base à ces réformes, le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, au zèle et à l'initiative duquel on ne saurait trop rendre hommage, s'est aidé du concours d'une sous-commission dans laquelle le corps professoral était représenté par deux préfets des études et trois professeurs de langues modernes, choisis parmi les plus distingués de nos athénées. C'est une garantie qu'au point de vue de l'enseignement aucun intérêt n'a pu être oublié ou sacrifié.

Le Ministre de l'intérieur,
DELCOUR.

Établissement d'une section normale spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes.

Art. 1er. Il est établi, à l'école normale des humanités à Liége, une section spéciale destinée à former des professeurs pour l'enseignement du flamand, de l'allemand et de l'anglais dans les athénées et les colléges.

Art 2. L'enseignement comprend quatre années d'études.

Art. 3. Nul n'est reçu à la section spéciale qu'en vertu du résultat d'un examen d'admission, et s'il n'est âgé de 18 ans au moins, de 23 ans au plus. Toutefois, des dispenses d'âge pourront être accordées par arrêté royal, sur l'avis conforme du jury d'admission.

Pour se présenter à l'examen d'admission, il faut être porteur du diplôme de gradué en lettres ou d'un titre équivalent acquis à l'étranger, produire un certificat de vaccine ou l'attestation qu'on a eu la variole, et un certificat de bonne conduite délivré par le bourgmestre de la résidence du récipiendaire ou par le chef de l'établissement dans lequel il a terminé ses études.

Art. 4. L'examen d'admission a lieu devant un jury composé de professeurs de l'école, et dont l'inspecteur général de l'enseignement moyen fait partie.

Art. 5. L'examen se divise en deux épreuves : l'une écrite, l'autre orale.

Art. 6. L'examen écrit précède l'examen oral. Il a lieu simultanément

pour tous les récipiendaires, en deux séances, chacune de cinq heures.

Art. 7. L'épreuve par écrit comprend :

A. Une traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte flamand, d'un texte allemand et d'un texte anglais;

B. Une traduction d'un texte français, avec usage de dictionnaires, dans deux des trois langues, au choix du récipiendaire;

C. Une composition française.

Art. 8. Il y a, entre l'examen écrit et l'examen oral, un intervalle d'un jour au moins, pendant lequel le jury apprécie le mérite de l'examen écrit.

Art. 9. Pour être admis à l'épreuve orale, il faut avoir obtenu, sur l'ensemble des matières de l'examen écrit, au moins la moitié des points attribués à un travail parfait.

Art. 10. L'épreuve orale est d'une heure et demie pour chaque récipiendaire. Elle porte sur les préceptes de rhétorique et sur les connaissances acquises dans les trois langues.

Il est tenu compte du degré d'intelligence et d'aptitude naturelle que les récipiendaires révèlent dans leurs réponses.

Art. 11. Pour être admis à l'école, il faut avoir obtenu au moins les sept douzièmes des points dans l'ensemble des deux épreuves.

Les élèves normalistes pourront jouir d'une bourse d'étude annuelle de 500 francs.

Art. 12. En entrant à l'école, les récipiendaires s'engagent à terminer leurs quatre années d'études et à être professeurs pendant cinq ans.

Ces engagements se prendront dans la forme et aux conditions indiquées par les articles 51 et 52 de l'arrêté royal du 1er septembre 1852, portant organisation de l'école normale des humanités.

Art. 13. Outre les cours particuliers de langues modernes et les cours particuliers d'histoire des trois littératures, les élèves de la section des langues modernes suivent, en même temps que les élèves de la section des humanités, les cours de religion, de psychologie et de logique, de grammaire générale, de méthodologie et de pédagogie, de lecture et de débit oratoire, d'exposé des principes théoriques de la littérature, de dissertations et de compositions françaises, d'histoire de la littérature française, d'histoire de Belgique. Ils suivent, autant que possible, les cours de latin, sans être astreints à aucun devoir écrit.

Art. 14. Dans le cours de dissertations et de compositions françaises, les élèves sont tenus de faire principalement des analyses critiques et littéraires d'œuvres et de morceaux choisis dans les trois littératures germaniques.

Art. 15. Dans les cours particuliers de langues modernes, les explications se font généralement dans la langue qui est l'objet de la leçon.

Art. 16. Les élèves de la section des humanités pourront suivre, sans être astreints à aucun devoir écrit, ceux des cours de langues modernes dont ils sont à même de profiter.

Art. 17. Le nombre des compositions faites par les élèves de la section des langues modernes est le même que celui des compositions faites par les élèves humanistes. Les travaux sont déposés, après correction, entre les mains du directeur et envoyés par lui, à la fin de chaque trimestre, au ministère de l'intérieur, pour être communiqués aux inspecteurs spéciaux de l'établissement. Les compositions d'un mérite éminent sont transcrites sur un registre d'honneur déposé dans les archives de l'école.

Art. 18. Il y a des examens de passage de la première à la deuxième année d'études et de la deuxième à la troisième. Les examens se font oralement, à l'époque des examens d'admission et devant le même jury que ceux-ci. Ils doivent établir que les élèves ont étudié avec succès les matières qui ont fait l'objet de leurs études durant l'année scolaire.

Art. 19. A la fin de la troisième année, les élèves subissent l'examen d'aspirant-professeur agrégé pour les langues modernes. Cet examen se compose de deux épreuves.

L'épreuve par écrit comprend :

1° La traduction en français d'un texte flamand et d'un texte allemand ou anglais ;

2° La traduction d'un texte français en flamand ainsi qu'en allemand ou en anglais ;

3° L'analyse littéraire d'un texte indiqué ;

4° Une composition flamande ;

5° Une composition française ;

6° Une composition allemande ou anglaise.

L'épreuve orale comprend :

1° La traduction à livre ouvert d'un texte flamand et d'un texte allemand ou anglais ;

2° Des explications philologiques sur un auteur flamand et sur un auteur allemand ou anglais ;

3° La théorie grammaticale de la langue flamande et de la langue allemande ou anglaise ;

4° La grammaire générale ;

5° Les principes théoriques de la littérature ;

6° L'histoire de Belgique.

L'examen par écrit se fait en trois séances, chacune de six heures ; l'examen oral en deux séances.

Art. 20. A la fin de la quatrième année, les élèves subissent l'examen de professeur agrégé.

Cet examen se divise en trois épreuves.

A. Une épreuve par écrit, qui comprend :

1° Une dissertation française et une dissertation flamande ;

2° Une dissertation allemande ou anglaise ;

3° L'examen critique d'un texte français, d'un texte flamand et d'un texte allemand ou anglais,

B. Une épreuve orale, qui comprend :

1° L'histoire de la littérature flamande et de la littérature allemande ou anglaise ;

2° L'examen critique d'un texte français, d'un texte flamand et d'un texte allemand ou anglais ;

3° La pédagogie et la méthodologie ;

C. Une leçon publique sur un sujet indiqué par le jury.

Art. 21. Les porteurs d'un diplôme de capacité pour l'enseignement de deux langues auront la faculté de subir ultérieurement une épreuve sur la troisième langue, après avoir obtenu le grade d'aspirant-professeur agrégé pour cette troisième langue. Dans cet examen supplémentaire, ils ne seront tenus qu'aux épreuves relatives à la langue spéciale présentée. Le grade d'aspirant et celui de professeur agrégé pourront, dans ce cas, être obtenus dans une même session.

Art. 22. L'élève qui aura subi avec succès l'examen de professeur agrégé pourra recevoir, sur le proposition du jury, une bourse qui l'aide à séjourner pendant un an en Allemagne ou en Angleterre. S'il a subi, en outre, l'examen supplémentaire prévu par l'article précédent, il pourra obtenir une bourse qui l'aide à séjourner pendant un an en Allemagne et pendant un an en Angleterre.

Cette bourse sera délivrée aux conditions déterminées par l'article 2 de l'arrêté royal du 10 mai 1871.

Art. 23. Une disposition ultérieure règlera l'époque à laquelle l'arrêté royal du 27 janvier 1863, instituant le diplôme de capacité pour l'enseignement des langues modernes, cessera de sortir ses effets, ainsi que les conditions auxquelles les récipiendaires qui n'auront pas suivi les cours de la section normale de Liége seront admis aux examens d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé pour les langues.

Athénées royaux. — Extension donnée à l'enseignement des langues modernes. — Création d'une sixième professionnelle. — Modifications au règlement organique du 18 juillet 1869.

Art. 1er. Il est créé, sous le titre de sixième professionnelle, une classe nouvelle dans les athénées royaux.

Art. 2. Les articles 2 (§ 2), 5 (§ 2), 7 (§ 1er), 12 (§§ 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 19), 13 (§§ 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9) et 31 (§ 1er) de l'arrêté royal prérappelé du 18 juillet 1869 sont modifiés de la manière suivante :

“ Art. 2. § 2. Indépendamment d'une classe préparatoire, appelée classe préparatoire professionnelle, la division inférieure comprend *quatre* années d'études, qui reçoivent respectivement les dénominations de *sixième professionnelle*, de cinquième professionnelle, de quatrième professionnelle et de troisième professionnelle.

" Art. 5. § 2. L'âge minimum pour l'admission à la sixième latine et à la *sixième professionnelle* est fixé à onze ans. „

" Art. 7. § 1er. Les élèves qui se présentent pour être admis en sixième latine et en *sixième professionnelle* sont examinés sur les matières suivantes : „

" Art. 12. § 10. Le professeur de rhétorique française enseigne le français dans les trois classes supérieures de la section professionnelle.

" § 11. Il donne le même enseignement dans les trois classes supérieures de la section des humanités des athénées où il n'y a que deux professeurs de latin pour ces classes.

" § 12. Il réunira les élèves des deux sections de la manière qui sera déterminée par Notre Ministre de l'intérieur, pour les matières communes aux programmes de ces deux sections.

" § 13. Le second professeur de français enseigne le français dans les trois classes inférieures de la section professionnelle.

" § 14. Dans les établissements qui n'ont qu'un seul professeur spécial pour cette langue, le français est enseigné dans la *sixième professionnelle* par le professeur de sixième latine; dans la cinquième professionnelle, par le professeur de cinquième latine, et dans la quatrième professionnelle, par le professeur de quatrième latine.

" § 16. Les cours d'histoire et de géographie sont communs aux élèves des deux sections dans les trois classes supérieures.

" § 19. L'enseignement du flamand, de l'allemand et de l'anglais pourra être donné aux élèves réunis des deux sections (section professionnelle et section des humanités).

" Art. 13. § 3. Le même professeur (le professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle) est chargé, dans la section des humanités, des causeries sur les sciences naturelles (notions de zoologie, de botanique, de physique, de chimie et de géologie).

" § 4. Le professeur de mathématiques supérieures enseigne les mathématiques dans les trois classes supérieures de la section professionnelle.

" § 5. Le second professeur de mathématiques de la section des humanités enseigne les mathématiques dans les six classes de cette section.

" § 6. Le second professeur de mathématiques de la section professionnelle enseigne les mathématiques dans les trois classes inférieures de cette section ainsi que dans la seconde et la première commerciale. Il donne, en outre, les cours de mécanique et de géométrie descriptive.

" § 7. Dans les établissements qui n'ont que deux professeurs de mathématiques, le professeur de mathématiques supérieures enseigne les mathématiques dans les trois classes supérieures de la section professionnelle, ainsi que dans la deuxième et la première commerciale. Le cours de deuxième scientifique est commun aux élèves de cette classe et à ceux de la rhétorique latine. Le même professeur enseigne, en outre la mécanique et la géométrie descriptive.

“ § 8. Le second professeur de mathématiques, dans les mêmes établissements, enseigne le calcul en sixième et en cinquième latine, ainsi que les mathématiques dans les trois classes inférieures de la section professionnelle.

“ § 9. Les élèves de quatrième, de troisième et de seconde latine suivent respectivement les cours (des mathématiques) de la cinquième, de la quatrième et de la troisième professionnelle.

“ Art. 31. § 1er. Les professeurs de langue allemande et de langue anglaise, munis du diplôme spécial institué par l'arrêté royal du 27 janvier 1863 ou du diplôme de professeur agrégé pour les langues modernes, reçoivent une part entière du minerval; ceux qui n'ont pas ces diplômes n'ont droit qu'à une demi-part. „

Art. 3. Dans le cas où, à raison de la situation actuelle du corps professoral, il serait reconnu que l'application immédiate du présent arrêté, en ce qui concerne la distribution des attributions, serait de nature à soulever des difficultés, des indemnités à titre personnel pourront être accordées, par mesure transitoire, aux professeurs qui recevraient une surcharge notable de travail. Ces indemnités, qui seront allouées aux ayant droits sans préjudice des augmentations de traitement prévues par les arrêtés organiques en vigueur, n'excéderont pas annuellement 400 francs par professeur.

Si, par suite des mesures consacrées par le présent arrêté, le besoin en est absolument reconnu, il pourra être nommé, en dehors des cadres actuels du personnel enseignant des athénées royaux, un ou plusieurs professeurs, dont le traitement ordinaire et les autres émoluments, le minerval excepté, seront exclusivement à la charge de l'Etat.

Art. 4. Les mesures prévues par l'article précédent seront prises avant l'expiration de l'année scolaire 1874-1875.

Modifications à l'arrêté royal organique des examens d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur. — Institution d'un examen approfondi sur les langues modernes, pour l'enseignement de ces langues et des écoles moyennes.

Art. 1er. Les dispositions indiquées ci-après sont ajoutées au règlement organique du 30 mai 1868 sur l'examen d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur :

“ Art. 2, §§ 3 et 4. Il peut être adjoint au jury (jury de professeur agrégé), par arrêté ministériel, un ou plusieurs examinateurs spéciaux, en vue de l'exécution des articles 7 et 7bis ci-dessous.

“ Ces examinateurs sont convoqués par le président, quand leur présence au jury est jugée nécessaire; ils jouissent, pour les examens auxquels ils assistent, des mêmes droits et indemnités que les autres membres.

" Art. 7, § 2. L'examen sommaire (sur le flamand, l'allemand ou l'anglais) comprend une traduction à livre ouvert, des questions grammaticales, un thème de vive voix.

„ Art. 7bis. Tout récipiendaire muni du diplôme de professeur agrégé peut, sans nouveaux frais, subir un examen approfondi sur le flamand, l'allemand ou l'anglais, sur ces trois langues ou sur deux d'entre elles.

„ Cet examen comprend une composition, des questions de grammaire et une analyse littéraire; il se fait, autant que possible, dans la langue ou les langues sur lesquelles il porte.

„ Art. 9, § 4. Pour l'examen approfondi sur le flamand, l'allemand ou l'anglais, mentionné à l'article 7bis, l'épreuve écrite est de trois heures si l'examen porte sur une seule langue, de cinq heures s'il porte sur deux, et de six heures s'il porte sur trois. La durée de l'épreuve orale est d'une demi-heure pour chaque langue.

„ Art. 13, § final. Dans le cas de l'article 7bis ci-dessus, le maximum des points à accorder pour l'examen approfondi sur chacune des langues flamande, allemande ou anglaise est de 30, tant pour l'épreuve écrite que pour l'épreuve orale.

„ Art. 14, § 2. Un certificat est délivré aux professeurs agrégés qui ont obtenu les deux tiers au moins des points attribués aux deux épreuves de l'examen approfondi sur le flamand, l'allemand ou l'anglais. „

Art. 2. L'article 9, §§ 1er et 2, l'article 15, §§ 1er et 2, et l'article 21, no 4, du même règlement organique, sont modifiés ainsi qu'il suit :

„ Art. 9, § 1er. Pour l'examen d'aspirant-professeur agrégé et pour l'examen de professeur agrégé, la durée de l'épreuve écrite est de six heures, qui se partagent en deux séances. La durée de l'épreuve orale est de deux heures au maximum.

" § 2. La première épreuve dure huit heures et la seconde deux heures vingt-cinq minutes pour les récipiendaires qui subissent l'examen approfondi sur la langue flamande prévu par l'article 6 ci-dessus.

„ Art. 15, § 1er. Le diplôme, ainsi que le certificat, contiennent la mention que l'examen a été subi d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

„ § 2. Si, lors des épreuves pour l'obtention du diplôme d'aspirant-professeur agrégé ou de professeur agrégé, le récipiendaire a subi un examen sommaire sur le flamand, l'allemand ou anglais; s'il a subi un examen approfondi sur la langue flamande; s'il s'est particulièrement distingué, soit dans la partie littéraire, soit dans la partie scientifique des épreuves, dans une branche quelconque de l'examen, le diplôme le constate.

„ Art. 21, no 4. Pour l'épreuve orale de l'examen approfondi sur les langues flamande, allemande ou anglaise mentionné à l'article 7bis, et pour l'examen sommaire sur les mêmes langues, une heure, y compris l'appréciation. „

Athénées royaux. — Heures assignées par semaine aux matières de l'enseignement dans la section des humanités et dans la section professionnelle.

SECTION DES HUMANITÉS.

Tableau indiquant, par semaine, le nombre d'heures assignées, dans chacune des sept classes, à chaque matière d'enseignement.

MATIÈRES.	Classe préparatoire. (1)	Sixième.	Cinquième.	Quatrième.	Troisième.	Poésie.	Rhétorique.
Religion	2	2	2	2	2	2	2
Latin	»	14	10	10	10	10	10
Grec	»	»	4	4	3	3	3
Français	11	5	4	4	3	3	3
Flamand (pour toutes les provinces)	3	3	2	2	2	2	2
Allemand (pour toutes les provinces)	»	»	3	3	3	3	3
Anglais (pour toutes les provinces)	»	»	»	3	3	3	3
Histoire et géographie	2	2	2	2	2	2	2
Mathématiques	5 (calcul)	2 (calcul)	2	3	4	4	3
Physique	»	»	»	»	»	»	1
Astronomie	»	»	»	»	»	»	1 (2)
Causeries scientifiques (3)	»	»	»	»	»	»	»
Calligraphie ou dessin	2	1	»	»	»	»	»
Musique vocale (4)	»	»	»	»	»	»	»
Gymnastique (5)	»	»	»	»	»	»	»
Totaux (5).	25 heures.	29 heures.	29 heures.	29 heures.	29 heures.	29 heures.	29 heures (en été 30 h.)

(1) Dans les athénées où les classes préparatoires des deux sections sont réunies, le préfet des études soumet tous les ans à l'approbation du Ministre de l'intérieur le programme des leçons de la classe.

(2) Pendant le dernier trimestre de l'année scolaire.

(3) On consacrera aux *Causeries scientifiques* une heure par semaine, dès la sixième latine, jusqu'en rhétorique. Elles ne pourront donner lieu à aucun travail à domicile.

SECTION PROFESSIONNELLE.

Tableau indiquant, par semaine, le nombre d'heures assignées à chaque matière d'enseignement dans chacune des deux divisions de la section professionnelle.

MATIÈRES.	DIVISION INFÉRIEURE.					DIVISION SUPÉRIEURE.			
	CLASSE PRÉPARATOIRE.	6e	5e	4e	3e	Section commerciale et industrielle.		Section scientifique.	
						2e	1re	2e	1re
Religion	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Français	11	9	6	6	5	5	5	5	5
Flamand (prov. flamandes) (a)	3	3	3	2	2	2	2	2	2
Flamand (prov. wallonnes) (a)	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Allemand (toutes les prov.) (a)	»	»	4	4	4	4	4	4	4
Anglais (toutes les prov.) (a)	»	»	»	4	4	4	4	4	4
Histoire et géographie	2	3	3	3	2	2	2	2	2
Mathématiques	5	5	4	5	5	2	1	5	6
Physique	»	»	»	»	2	1	»	2	»
Chimie et manipulations	»	»	»	»	»	4	4	»	»
Histoire naturelle	»	»	»	(6)1	1	»	»	»	»
Astronomie	»	»	»	»	»	»	1 (7)	»	(7)1
Mécanique	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Géométrie descriptive	»	»	»	»	»	»	»	»	(8)2
Tenue des livres	»	»	»	3	»	»	»	»	»
Sciences commerciales	»	»	»	»	2	5	3	»	»
Economie politique	»	»	»	»	»	»	2	»	»
Calligraphie	3	2	»	»	»	»	»	»	»
Dessin	3	3	3	3	3	2	2	4	3
Musique vocale (9)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gymnastique (9)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux (Provinc. flamandes.	29	27	25	34	32	33	32	30	32
Totaux (Provinc. wallonnes.	29	27	25	34	33	34	33	31	33

(4) La musique vocale et la gymnastique se donnent en dehors des heures de classe indiquées dans le tableau.

(5) Dans ces totaux, les heures d'anglais et d'allemand ne sont pas comprises simultanément.

(6) L'histoire naturelle n'est enseignée que pendant un semestre dans chacune des classes de 4e et de 3e, à raison de 2 heures par semaine.

(7) Pendant le dernier trimestre de l'année scolaire.

(8) Deux heures par semaine pendant le 1er semestre.

A MM. les présidents des bureaux administratifs des dix athénées royaux.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser, en même temps que la présente circulaire, un certain nombre d'exemplaires : 1° de l'arrêté royal du 8 mai courant, qui porte création d'une sixième classe professionnelle dans les athénées royaux et qui modifie l'arrêté royal du 18 juillet 1869 quant à la répartition des attributions de la plupart des professeurs de ces établissements; 2° de l'arrêté ministériel du 9 du même mois, qui détermine à nouveau le nombre des heures à assigner par semaine aux matières de l'enseignement de la section des humanités et de la section professionnelle; 3° enfin, du programme général des cours tel qu'il devra être appliqué pendant l'année scolaire 1874-1875.

Je vous prie, Monsieur le président, d'appeler l'attention de M. le préfet des études sur ces différents documents.

La sixième classe professionnelle a été créée dans le but d'arriver à une distribution plus rationnelle des matières de l'ancien programme, trop chargé en quatrième et surtout en troisième; mais elle a été créée aussi pour donner une part plus large à l'enseignement des langues flamande, allemande et anglaise dans toutes. les classes de la section.

Le gouvernement a pensé que cette réforme ne nécessitera pas une augmentation de personnel, et que la nouvelle répartition qui a été faite des attributions des professeurs permettra de pourvoir à tous les besoins. Il se peut, que dans quelques athénées, à raison de circonstances exceptionnelles, il y aura lieu de nommer un professeur de plus. Le cas a été prévu, et, pour que la réforme ne vienne pas élever les charges de la commune, il est entendu que la dépense à résulter de cette nomination sera exclusivement supportée par l'État. Mais il est bien entendu aussi que le gouvernement n'usera de cette faculté qu'avec réserve et là seulement où le besoin en sera impérieusement reconnu. Les professeurs eux-mêmes sont jusqu'à un certain point intéressés à ce qu'on n'introduise point inutilement dans leurs rangs des éléments nouveaux qui viendraient affaiblir la part du minerval scolaire.

Vous remarquerez, M. le président, que l'enseignement du flamand est obligatoire dans tous les athénées à partir de la classe préparatoire; aux

---

(9) La musique vocale et la gymnastique doivent se donner en dehors des heures de classe indiquées dans le tableau.

(*a*) L'enseignement des langues modernes se donnant aux élèves des deux sections réunies, l'heure en plus qui est réservée, dans certaines classes de la section professionnelle, aux langues flamande, allemande et anglaise, sera consacrée par le professeur à des répétitions, à des exercices de conversation et d'élocution, à des versions ou à des thèmes faits de vive voix.

termes de l'arrêté royal du 8 mai, cet enseignement, ainsi que celui des langues allemande et anglaise, sera donné provisoirement aux élèves réunis de la section professionnelle et de celle des humanités.

Cette combinaison, qui étendra à la section des humanités le programme amélioré et élargi des cours de langues modernes dans la section professionnelle, était commandée par cette circonstance que l'on ne saurait trouver en nombre suffisant des professeurs capables. Plus tard, lorsque la section nouvelle instituée auprès de l'école normale des humanités aura produit un certain nombre de professeurs agrégés, qui seront tous à même d'enseigner au moins deux des trois langues, la question de l'augmentation du personnel enseignant se trouvera tranchée par là même.

Aux termes de l'arrêté ministériel du 8 mai, il est attribué, dans la section professionnelle, une heure de plus à l'allemand et à l'anglais que dans la section des humanités. Pour le flamand aussi, il y a une heure de plus en cinquième pour les athénées des provinces flamandes, et une heure de plus, à partir de la cinquième jusqu'en rhétorique, pour les athénées des provinces wallonnes.

Cette heure en plus devra être consacrée par le professeur à des répétitions, à des versions ou à des thèmes faits de vive voix, à des exercices de conversation et d'élocution; le cours aura ainsi pour les élèves, dans la section professionnelle, une portée plus pratique. Il ne faut pourtant pas que ce côté de l'enseignement puisse être négligé dans la section des humanités; aussi le programme contient-il dans toutes les classes inférieures des exercices d'élocution qu'on ne devra jamais négliger. Dans les classes supérieures, l'enseignement sera donné, tout au moins en grande partie, dans la langue enseignée, comme l'indique le programme.

Vous remarquerez aussi, M. le président, que les attributions des professeurs de mathématiques ont subi un changement. Le professeur de mathématiques supérieures reste entièrement attaché à la section professionnelle, où il aura à faire le cours en troisième, en seconde et en première; le professeur de mathématiques de la section des humanités a toutes les classes de cette section, à partir de la sixième.

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, en proposant cette mesure, a été mu par la pensée qu'il est désirable de laisser jusqu'au bout le même professeur responsable des progrès de ses élèves, ce qui ne peut que stimuler son zèle.

M. le préfet des études aura à tenir la main, M. le président, à la stricte exécution de l'arrêté royal du 8 mai. Il me transmettra ses observations sur les moyens de mise en pratique des prescriptions nouvelles, en même temps qu'il me fera parvenir son projet de programme particulier pour la prochaine année scolaire.

En ce qui concerne le programme général officiel, qui accompagne le présent envoi, il y aura lieu de faire attention aux différentes recommandations qui sont mentionnées dans les notes. Il y aura à tenir compte de la situation transitoire, à laquelle les disposions nouvelles de ce pro-

gramme donnent nécessairement lieu. Partout où le programme peut être immédiatement appliqué dans son texte nouveau, le professeur aura soin, au moins pour les classes qui ont déjà passé par le régime de l'ancien programme, de combler les lacunes qu'il pourrait rencontrer dans son enseignement. Dans d'autres classes, il aura à faire, dès le commencement de l'année, une révision rapide, mais substantielle, du cours précédent. Le gouvernement fait appel à l'intelligence, à la bonne volonté des membres du corps enseignant pour l'exécution de ces recommandations. Il sait qu'il peut y compter.

Le programme d'histoire, dans la section professionnelle, est conçu de telle façon que, dans les trois classes de sixième, de cinquième et de quatrième, les élèves auront à voir simultanément l'histoire de la Grèce ou l'histoire romaine et l'histoire de Belgique. Le conseil de perfectionnement, en faisant une proposition en ce sens, a cédé à cette considération que les élèves abandonnent pour le plus grand nombre les études dès la quatrième, et qu'on ne peut les laisser quitter l'athénée sans qu'ils connaissent au moins les éléments de l'histoire de leur pays.

Il y a, dans la section professionnelle, une double préparation à prévoir : celle des élèves qui poursuivent jusqu'au bout leurs études et qui doivent posséder les notions de l'histoire générale, et celle des élèves qui interrompent leurs études au bout de trois ou quatre ans. Les premiers suivront de nouveau un cours d'histoire de Belgique en rhétorique, mais il ne peut venir à l'esprit de personne de redouter qu'ils connaissent cette histoire trop bien.

Seulement il faudra que, dans les cours inférieurs, le professeur cherche à concilier ce qu'au premier abord il pourrait y avoir de disparate dans une pareille combinaison; une bonne méthode en aura facilement raison. D'ailleurs l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans ces classes devra être réglé ainsi par semaine : une heure d'histoire grecque ou romaine; une heure d'histoire de Belgique; une heure de géographie.

Conformément à la circulaire du 7 août 1873, n° 1340, les *causeries scientifiques* sont organisées pour l'annee scolaire prochaine en sixième et en cinquième latines. Elles continueront à l'être ainsi d'année en année jusqu'en rhétorique. Vous remarquerez à ce sujet, M. le président, que le tableau *A* de l'emploi du temps, joint à mon arrêté du 9 mai courant, n'assigne plus qu'une heure par semaine à la durée du cours de physique en rhétorique. C'est dans la prévision de l'organisation des causeries scientifiques dans cette classe. Les élèves ayant eu des conférences sur la physique en troisième latine et en poésie, rien n'empêchera de réduire à une heure le cours ordinaire. Mais jusqu'à cette époque, il faut que le cours conserve provisoirement sa durée actuelle de deux heures.

L'arrêté royal du 8 mai porte, article 3, § 1er : « Dans le cas où, à raison de la situation actuelle du corps professoral, il serait reconnu que l'application immédiate du présent arrêté, en ce qui concerne la distribution des attributions, serait de nature à susciter des difficultés, des indem-

nités à titre personnel pourront être accordées, par mesure transitoire, aux professeurs qui recevraient une surcharge notable de travail. Ces indemnités, qui seront allouées aux ayants droits sans préjudice des augmentations prévues par les arrêtés royaux organiques en vigueur, n'excéderont pas annuellement 400 francs par professeur. „

M. le préfet des études aura à faire, à ce sujet, des propositions que le bureau administratif voudra bien me transmettre avec son avis; mais on ne pourra considérer comme recevant une augmentation notable de travail le professeur qui, ayant dix à douze heures de leçons par semaine, verrait ce chiffre porté à quinze ou seize. Dans les classes supérieures, ce dernier chiffre peut être envisagé comme représentant une somme de travail due par les professeurs; dans les classes inférieures, il n'y a nulle exagération à réclamer vingt heures de leçon des membres du personnel enseignant.

Je me réserve d'ailleurs de régler ultérieurement ce point.

Un fait qui a préoccupé le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne et qui mérite de fixer toute l'attention du corps professoral, c'est le grand nombre de devoirs à domicile qu'ont à faire les élèves. Dans les classes qui sont formées de plusieurs cours, chaque professeur impose un devoir, sans tenir compte de la tâche que ses collègues ont également prescrite et du temps que cet ensemble de travaux peut réclamer. Il faudrait arriver à donner des devoirs moins longs, et exiger qu'ils soient plus soignés. La partie matérielle absorbe trop de temps. Il sera toujours facile au professeur de s'assurer, par quelques interrogations faites en classe, que l'élève s'est bien assimilé les leçons orales, ce qui est le vrai but *du devoir*.

MM. les professeurs s'entendront facilement à ce sujet. Il y a du reste une question sur laquelle il est de la plus haute utilité que quelques-uns d'entre eux se concertent.

Une des causes qui retardent le plus le progrès dans l'enseignement des langues, c'est l'absence d'uniformité dans la terminologie grammaticale, dans les définitions, dans la méthode d'analyses syntaxiques, lexigraphiques et littéraires. Autant de langues à apprendre, autant de grammaires différentes à suivre. Il est désirable qu'on puisse les réduire toutes à une sorte de type identique. Ce fait a frappé le conseil de perfectionnement et la commission spéciale qui a été chargée de rechercher les réformes dont l'enseignement des langues modernes, notamment, pourrait être l'objet. Je suis disposé, comme la proposition m'en a été faite, à encourager la composition de grammaires conçues d'après un plan semblable et à formuler un programme bien précis des conditions qu'elles devront remplir. Mais, avant tout, MM. les professeurs chargés de l'enseignement littéraire (grec, latin, français, flamand, allemand et anglais) se constitueront, sous la présidence du préfet des études, en des conférences hebdomadaires, dans lesquelles ils feront connaître leurs vues. MM. les préfets m'adresseront, six mois après l'ouverture de la prochaine

année scolaire, un rapport sur ce qui aura été arrêté dans chaque athénée; le gouvernement, ayant sous les yeux les appréciations du corps enseignant, pourra prendre une détermination en parfaite connaissance de cause.

Ces conférences, plus spécialement réservées d'abord à l'enseignement des langues, pourront être étendues plus tard à d'autres points qui touchent aux intérêts des études. Elles pourront être tenues à des intervalles moins rapprochés. Dès qu'elles auront fonctionné une première fois, nous serons à même d'apprécier tout le fruit qui pourra en être tiré pour l'amélioration de notre programme et surtout pour celle des méthodes; tous les professeurs y prendront part.

Dans l'expérience qui va être tentée, MM. les préfets auront l'occasion de faire des observations qui pourront tourner au profit de l'organisation définitive de ce genre de réunions. Je les prie, M. le président, de vouloir bien me faire connaître ces observations dans le rapport qu'ils auront à m'adresser à la suite des premières conférences dont j'ai parlé ci-dessus.

Sont nommés :

A l'*Athénée royal d'Anvers :* M. Philippart (Léon-Joseph-Adolphe) aux fonctions de surveillant, qu'il remplit actuellement à titre provisoire.

A l'*Athénée royal d'Arlon :* M. Bourger (Alphonse), maître de calligraphie, en remplacement du sieur Birong, décédé.

A l'*École moyenne de l'état, à Péruwelz :* M. Pirot (Jules), élève diplômé de la section normale primaire de Couvin, deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne de l'Etat, à Péruwelz, en remplacement du sieur Deltour, promu aux fonctions de troisième régent.

A l'*École moyenne de l'état, à Fosses :* MM. Jamart (Albert-Joseph), Mostade (Emile) et Renard (Emile-Henri) sont nommés respectivement premier instituteur, deuxième instituteur et deuxième instituteur dédoublant à ladite école, rangée dans la catégorie intermédiaire.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 17. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

La deuxième séance de cette association a eu lieu le 24 mai dernier, à l'Athénée Royal de Bruxelles, sous la présidence de M. Ch. Faider.

Avant de mettre en discussion les objets portés à l'ordre du jour, M. le Président communique à l'assemblée une lettre de M. Loise, professeur à l'Athénée Royal d'Anvers, qui soumet à la Société une série de propositions relatives à des réformes à introduire dans l'enseignement moyen.

M. le Président émet l'avis qu'une société régulièrement constituée ne peut pas, sans s'exposer à de graves inconvénients, discuter des propositions émanant de personnes qui lui sont étrangères, à moins que ces propositions ne soient reprises par un membre. Encore faut-il, aux termes de l'art. 8 des statuts, que les questions à traiter devant l'assemblée par les membres effectifs soient communiquées au secrétaire général au moins six semaines avant le séance ordinaire.

En conséquence, aucun membre n'ayant repris les propositions de M. Loise, M. le Président estime, et l'assemblée partage sa manière de voir, que tout en remerciant l'honorable professeur d'Anvers de sa communication, il y a lieu de passer à l'ordre du jour.

Le premier objet de cet ordre du jour est le rapport du jury sur les ouvrages présentés à la Société conformément à l'art. 10 des statuts provisoires. Ce rapport conclut à décerner une médaille d'honneur aux ouvrages suivants :

PUBLII VIRGILII MARONIS OPERA. — Nouvelle édition, publiée par E. BENOIST, ancien élève de l'école normale, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. (1) Paris, Hachette, 1873, petit in-16, 591 pages.

COURS GRADUÉ DE GÉOGRAPHIE, rédigé conformément au programme du Gouvernement, à l'usage de l'enseignement moyen du degré supérieur, par J. DUFIEF, professeur d'histoire à l'Athénée Royal de Bruxelles. Un vol. in-12, de 856 pages. Bruxelles, Rosez et Decq.

EPITOME HISTORIÆ SACRÆ, par J. PELTIER, professeur au collége communal de Malines, 1872.

La proclamation de ce résultat est accueillie par de vifs applaudissements. MM. Dufief et Peltier, présents à la séance, remercient l'assemblée de la distinction qu'elle vient de leur accorder.

M. le Président met ensuite en discussion l'amendement à l'art. 10 § 3 des statuts provisoires, proposé par le bureau. Cet amendement est conçu de la manière suivante :

« La Société pourra récompenser les travaux imprimés de » ses membres, et mettre des questions au concours. »

M. Vanderkindere est d'avis que cette rédaction est trop étroite. Il reconnaît que la Société n'a pas de ressources suffisantes pour récompenser les meilleurs travaux historiques et philologiques qui paraissent dans les différentes parties du monde ; toutefois, pour empêcher qu'on ne reproche aux membres de la Société de se récompenser exclusivement entre eux, il voudrait qu'on pût aussi décerner des prix à de bons ouvrages publiés en Belgique, dont les auteurs ne feraient point partie de la Société. Il propose en conséquence un nouvel amendement, qui, après avoir été longuement discuté et modifié de différentes manières, est finalement adopté sous la forme que voici :

« La Société pourra récompenser les travaux imprimés de » ses membres, ainsi que d'autres ouvrages, publiés en Belgi- » que, dont les auteurs auront fait parvenir deux exemplaires » au secrétaire général.

---

(1) M. Benoist vient d'être appelé à la Faculté des lettres de Paris, comme suppléant de M. Patin. On peut lire dans la *Revue politique et littéraire* (numéro du 30 mai 1874) la remarquable leçon sur Plaute, par laquelle M. Benoist a ouvert à la Sorbonne son cours de poésie latine.

„ Elle pourra également mettre des questions au concours. „

M. Gantrelle fait remarquer que, d'après lui, il faut entendre par travaux imprimés, non-seulement des ouvrages publiés sous forme de livre, mais aussi des dissertations lues au sein de la Société et ensuite publiées dans une revue, à condition naturellement que ces dissertations aient une certaine importance. La manière de voir de M. Gantrelle ne rencontre pas d'opposition, de sorte qu'on peut la considérer comme ratifiée par l'assemblée.

M. Delbœuf voudrait qu'on pût également accorder des récompenses à des ouvrages manuscrits, autres que ceux qui auraient été envoyés en réponse à des questions mises au concours; mais M. le Président lui fait remarquer que de cette façon on pourrait être amené à couronner des ouvrages qui ne seraient point publiés, la Société ne pouvant que dans une mesure très-restreinte et généralement d'une manière indirecte assurer la publication des ouvrages manuscrits récompensés par elle.

La discussion relative à l'art. 10 des statuts étant épuisée, et les statuts de la Société étant ainsi définitivement et complétement arrêtés, M. le Président communique à l'assemblée le projet de règlement élaboré par le bureau pour la mise en pratique de l'art. 10. Ce projet donne lieu à un certain nombre d'observations, dont le détail ne serait guère intéressant pour les lecteurs de la *Revue*. Nous nous bornerons donc à en faire connaître le résultat, c'est-à-dire l'adoption du règlement ci-dessous :

Art. 1. Un jury sera chargé de décerner des récompenses aux travaux imprimés qu'il en jugera dignes. Ce jury, dont les fonctions sont limitées à trois ans, se composera

a) du Président;

b) de quatre membres du bureau désignés par le Président;

c) de cinq membres pris en dehors du bureau et nommés par la Société.

Le jury n'examinera que les travaux ayant paru dans le courant des deux années qui précèdent les assemblées ordinaires.

Art. 2. Tout membre du jury qui aura eu connaissance d'un travail tombant sous l'application de l'art. 10 § 3 des statuts, et paraissant mériter une récompense, fera parvenir un rapport dans ce sens au secrétaire général. Celui-ci transmettra ce rapport aux autres membres du jury.

Le secrétaire général transmettra également au jury les ouvrages qui lui auront été communiqués en vertu du § 3 de l'art. 10 prémentionné.

Art. 3. Ceux d'entre les membres du jury qui croiraient ne pas pouvoir se rallier aux conclusions du rapport dont il est parlé à l'article précédent, feront parvenir, le plus tôt possible, au secrétaire général les raisons de leur avis négatif. Ces raisons seront communiquées aux autres membres du jury par le secrétaire général.

Art. 4. Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de parité des suffrages, la proposition est rejetée.

Art. 5. Un jury spécial sera nommé par la Société, pour chaque question mise au concours.

Art. 6. Les récompenses consisteront en médailles en vermeil.

L'ordre du jour portait sous le numéro IV : Discussion de la proposition de M. Jopken tendant à faire émettre le vœu qu'on inscrive l'étude du latin au programme de la classe préparatoire; mais M. Jopken crut devoir faire remarquer que la manière dont sa proposition avait été formulée ne rendait pas exactement sa pensée. Il avait voulu prouver dans la séance précédente que, pour rendre l'enseignement plus littéraire dans les classes supérieures, il fallait de toute nécessité prolonger d'une année la durée des études dans la section des humanités. Ce n'est qu'à défaut de la création d'une nouvelle classe dans cette section, qu'il voudrait que l'étude du latin fût introduite dans la classe préparatoire. Mais avant de procéder à cette réforme, il faudrait qu'on eût à sa disposition une série de *Uebungsbücher*, dans le genre de ceux qui existent en Allemagne. C'est probablement à l'absence de pareils livres en Belgique qu'il faut attribuer le fait regrettable que la plupart de nos élèves ne possèdent pas les formes grammaticales d'une manière suffisamment sûre.

M. Gantrelle est d'avis, comme M. Jopken, qu'en attendant la création, selon lui, indispensable, d'une *tertia superior*, il serait avantageux qu'on pût commencer l'étude du latin dès la classe préparatoire, à condition, bien entendu, que cette étude fût *sérieuse*, c'est-à-dire se fît pendant toute l'année, à

raison de dix heures de leçon par semaine, et non pendant quatre ou cinq mois, avec trois heures par semaine. Mais il ne croit pas qu'il soit possible d'introduire une réforme radicale dans le choix des livres dont on se sert aujourd'hui. Quant aux inconvénients signalés par M. Jopken dans la séance précédente, et résultant de l'emploi prématuré de l'*Epitome*, ils sont réels, mais doivent surtout être imputés à certains professeurs. Si ceux-ci continuaient jusqu'à Pâques à se servir *exclusivement* de la Chrestomathie, les inconvénients contre lesquels on s'élève à juste titre seraient singulièrement diminués.

M. Jopken étant obligé de quitter la séance, la suite de cette discussion est renvoyée à la prochaine réunion.

L'absence de MM. Kurth et Thil-Lorrain rend impossible la discussion des questions importantes soulevées par ces membres dans la réunion précédente.

L'assemblée, abordant en conséquence le numéro VII de son ordre du jour, discute la proposition de M. Keiffer, tendant à faire émettre le vœu que le Gouvernement mette au concours un livre de thèmes latins, destiné à former les élèves de cinquième à l'application des règles de la syntaxe et à l'imitation du latin de Cornélius Népos.

Cette proposition, développée par M. Keiffer dans la séance du 13 avril, est combattue par M. De Block. Cet honorable membre reconnaît que les thèmes d'imitation sont très-utiles dans l'enseignement du latin, mais il les considère comme impossibles en cinquième, attendu que les élèves ne connaissent qu'à la fin de l'année les principales règles de la syntaxe. Les seuls exercices d'imitation qu'on puisse admettre dans cette classe sont de petites phrases, reproduisant, avec quelques changements syntaxiques, les passages expliqués. Or, en supposant qu'on réussisse à composer un recueil de ces phrases, permettra-t-on aux élèves d'imiter les nombreuses constructions contraires à la bonne latinité qui se trouvent dans Cornélius Népos? Et si on ne le permet pas, les élèves ne finiront-ils pas par ne plus imiter, de peur de mal imiter? Enfin, comme on ne commence à expliquer Cornélius Népos qu'après les vacances de Pâques, est-ce bien la peine de faire un livre de thèmes dont les élèves, dans l'hypothèse la plus favorable, ne pourront se servir que vingt-cinq fois tout au plus?

Les objections présentées par M. de Block sont rencontrées par M. Keiffer et principalement par M. Gantrelle. Celui-ci fait ressortir que les thèmes d'imitation doivent évidemment avoir en cinquième un caractère différent de celui qu'ils ont dans les classes supérieures. Il faut que ces thèmes, surtout au commencement, ne reproduisent, pour ainsi dire, que chapitre par chapitre les mots et les expressions de l'auteur, et nullement ses constructions plus ou moins compliquées. Les constructions contraires à la bonne latinité qu'on y a signalées ne sont pas nombreuses. En tout cas, ce ne sont pas celles-là que le professeur donnera à reproduire. Quant aux règles de la syntaxe, on n'appliquera au commencement que celles qu'on a déjà vues en sixième, et ensuite les autres à mesure qu'on les apprend. Pourquoi d'ailleurs les thèmes d'imitation seraient-ils impossibles en cinquième, puisqu'on en fait en sixième dès le commencement de l'année?

M. Branquart partage l'opinion de M. de Block. On n'explique par an que deux ou trois biographies, et comme on ne peut pas astreindre le professeur à prendre toujours les mêmes, il faudrait, pour chaque série de deux ou de trois biographies, recommencer un nouveau petit cours de thèmes gradués.

M. Gantrelle insiste sur la nécessité d'avoir pour la 5e un cours de thèmes, comme on en a pour la 3e, la 4e et la 6e. On ne peut bien enseigner le latin qu'à l'aide de thèmes, et il n'y a que trois espèces de thèmes possibles: ceux qui se font à coups de dictionnaire; ceux dont le texte porte au bas des pages la traduction des mots et des tournures qui pourraient embarrasser l'élève, et finalement les thèmes d'imitation. Or, la raison et l'expérience ayant depuis longtemps condamné les deux premiers systèmes, il faut nécessairement s'en tenir au troisième. Il faut donc que le Gouvernement complète la méthode d'enseignement qu'il a si heureusement inaugurée. Pour échapper aux inconvénients signalés par MM. De Block et Branquart, on pourrait élargir la proposition de M. Keiffer et se borner à dire qu'on désire la composition d'un livre de thèmes d'imitation pour l'enseignement du latin en cinquième. A la suite d'une discussion prolongée, dans laquelle intervient notamment M. Delbœuf, l'assemblée adopte la proposition suivante: « Émettre le vœu que le Gouvernement mette au concours un » livre de thèmes à l'usage des élèves de cinquième, portant

„ sur le vocabulaire des auteurs expliqués et sur les règles de „ syntaxe apprises ou répétées dans cette classe. „

Par suite de l'absence de MM. Jopken et Kugener, les numéros VIII et IX de l'ordre du jour sont renvoyés à la prochaine séance, et la parole est donnée à M. Keiffer, pour donner lecture d'une partie de son travail " sur les agences dramatiques „ et les conservatoires de musique dans l'antiquité. „

Ce travail ayant été inséré dans le dernier numéro de la *Revue*, il est inutile d'en parler ici.

L'assemblée fixe sa prochaine réunion au samedi après Pâques de l'année 1875.

Elle nomme finalement les membres du jury qu'elle est appelée à désigner en vertu de l'art. 2, litt. *C*, du règlement transcrit ci-dessus. Ces membres sont : MM. Branquart, Keiffer, Moeller, Roersch et Vanderkindere.

Les membres désignés par le Président (art. 2, litt. *B*), sont : MM. Gantrelle, Feys, Wagener et Gilles.

Il sera permis d'ajouter à ce compte-rendu très-sommaire, qu'à l'instar de ce qui se passe dans les congrès philologiques de l'Allemagne, la plupart des membres de l'assemblée, y compris leur digne Président, firent succéder à leurs discussions un petit *symposion*, où l'on continua à συμφιλολογεῖν avec mesure, en se rappelant les vers du poëte :

Nunc vino pellite curas :
Cras ingens iterabimus aequor.

En effet, elle est lourde la tâche que se sont imposée les membres de la jeune société, et il faudra que pendant longtemps encore ils rament vigoureusement, s'ils sont fermement décidés à atteindre le port; mais avec du courage et de la persévérance on finit par triompher de tous les obstacles, surtout lorsqu'on est dirigé et soutenu dans ses efforts par un pilote habile et expérimenté :

Nil desperandum Teucro duce et auspice Teucro.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques ([1]).

MEMBRES EFFECTIFS.

MM. **Faider**, procureur général près la Cour de Cassation, *Président;*
Gantrelle, professeur à l'université de Gand, *Vice-Président;*
Feys, professeur de l'athénée de Bruges, *Vice-Président;*
Wagener, professeur à l'université de Gand, *Secrétaire général;*
De Block, professeur à l'athénée de Mons, *Secrétaire adjoint;*
Fredericq, professeur à l'athénée d'Arlon, *Secrétaire adjoint;*
Gilles, professeur à l'athénée de Bruxelles, *Trésorier;*
Angenot (père), professeur et préfet des études au collége communal de Malines;
V. Angenot, professeur au collége communal de Malines;
E. Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Paris;
Branquart, préfet des études à l'athénée de Bruxelles;
De Groutaers, directeur du petit séminaire de St Trond;
Delbœuf, professeur à l'université de Liége;
Demal, directeur du collége patroné de St Trond;
Discailles, professeur à l'athénée de Bruxelles;
Duflef, professeur à l'athénée de Bruxelles;
Dumont, inspecteur général de l'enseignement moyen;
Dupont, professeur à l'athénée d'Arlon;
Foucrolle, professeur à l'athénée de Liége;
François, professeur à l'athénée de Mons;
Grafé, professeur à l'athénée de Namur;
Harlaux, professeur à l'athénée de Namur;
Heremans, professeur à l'université de Gand;
Hurdebise, professeur à l'athénée de Tournai;
Jopken, professeur à l'athénée de Gand;
Keiffer, homme de lettres, à Gand;
Kugener, professeur à l'athénée d'Arlon;

([1]) En insérant cette liste dans la *Revue*, nous déférons à la demande qui nous a été adressée par plusieurs de nos abonnés.
(*Note de la Rédaction*).

MM. **Kuntziger**, professeur à l'athénée d'Arlon;
Kurth, professeur à l'université de Liége;
Lannoy, professeur au collége de Nivelles;
Lequarré, professeur d'histoire à l'athénée de Liége;
Leroy, professeur à l'université de Liége;
Mägin, professeur à l'athénée d'Arlon;
Merten, professeur à l'université de Gand;
Moeller, professeur à l'université de Louvain;
A. Motte, docteur en philosophie et lettres, à Gand;
Peltier, professeur au collége communal de Malines;
Rasquin, professeur à l'athénée de Bruxelles;
Roersch, professeur à l'université de Liége;
Stecher, professeur à l'université de Liége;
Thil-Lorrain, directeur du collége communal de Verviers;
Vanderkindere, professeur à l'université de Bruxelles;
Van Hollebeke, professeur à l'athénée de Liége;
Van Veerdeghem, professeur à l'athénée de Tournai;
Willems, professeur à l'université de Louvain;
Wouters, professeur à l'université de Gand.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. **Stas**, conseiller honor[e] à la Cour de Cassation, *Président d'honneur;*
Anspach, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Bruxelles;
De Longé, conseiller à la Cour de Cassation, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.
Funck, membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Bruxelles;
Gevaert, directeur du conservatoire royal de musique à Bruxelles, maître de chapelle de S. M. le Roi des Belges;
Grandgagnage, sénateur, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.
Gravrand, professeur à l'athénée de Bruges;
Greyson, homme de lettres, chef de division au ministère de l'intérieur;
Nypels, professeur à l'université de Liége;
Rolin-Jaequemyns, avocat, un des directeurs de la Revue du droit international;
Troisfontaines, professeur à l'université de Liége.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

ENSEIGNEMENT GRAMMATICAL.

Nous lisons dans une circulaire adressée récemment par Monsieur le Ministre de l'Intérieur aux présidents des bureaux administratifs des dix athénées royaux le passage suivant : « Une des causes qui retardent le plus le progrès dans l'en-
» seignement des langues, c'est l'absence d'uniformité dans la
» terminologie grammaticale, dans les définitions, dans la
» méthode d'analyses syntaxiques, lexigraphiques et littérai-
» res. Autant de langues à apprendre, autant de grammaires
» différentes à suivre. Il est désirable qu'on puisse les réduire
» toutes à une sorte de type identique. Ce fait a frappé le
» conseil de perfectionnement et la commission spéciale qui a
» été chargée de rechercher les réformes dont l'enseignement
» des langues modernes, notamment, pourrait être l'objet.
» Je suis disposé, comme la proposition m'en a été faite, à
» encourager la composition de grammaires conçues d'après
» un plan semblable et à formuler un programme bien précis
» des conditions qu'elles devront remplir. »

Nous allons soumettre à nos lecteurs quelques-unes des observations qui nous sont suggérées par le projet de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Reconnaissons tout d'abord que l'inconvénient signalé par la circulaire ministérielle est un inconvénient réel; tous les professeurs savent par expérience que le désaccord qui existe entre les différentes grammaires au sujet de la *terminologie grammaticale* est de nature à jeter le trouble dans les jeunes intelligences. Les grammairiens ne sont pas d'accord sur les définitions des parties du discours, qui remplissent cependant le même rôle dans toutes les langues. Que de définitions différentes n'a-t-on pas données, par exemple, de l'article et du verbe! Tel auteur n'admet qu'une seule espèce d'article; tel autre distingue l'article défini de l'article indéfini. On ne s'entend pas davantage sur la division des verbes, ni sur la

définition des temps et des modes, ni sur le nombre des compléments du verbe, ni sur bien d'autres points qu'il serait superflu d'énumérer. Souvent même, lorsque deux grammairiens sont d'accord au fond, il leur arrive d'employer des terminologies différentes pour désigner les mêmes accidents grammaticaux. Or, il ne faut pas oublier que les définitions sont destinées a être apprises textuellement. Tout le mal vient évidemment de ce qu'on fait apprendre dans chaque grammaire particulière des choses qu'on ne devrait enseigner *qu'une fois, une bonne fois, une fois pour toutes.* Il suffirait par conséquent, pour faire cesser ce mal, de ne s'occuper des définitions grammaticales que dans la grammaire de la langue qu'on étudie d'abord, c'est-à-dire dans la grammaire de la langue maternelle. Et, comme il y a deux langues parlées en Belgique, il serait nécessaire d'introduire tout d'abord dans la grammaire française et dans la grammaire flamande des définitions grammaticales identiques.

Sans doute la rédaction de ces définitions grammaticales, qui devraient servir de type et de modèle pour l'enseignement de toutes les langues dans nos athénées, présenterait certaines difficultés, et ce travail délicat exigerait le concours d'hommes compétents et familiarisés avec la pratique de l'enseignement. Pourquoi le gouvernement ne pourrait-il pas confier ce soin à une commission composée des inspecteurs et d'un certain nombre de professeurs expérimentés? Avec de la bonne volonté, on parviendrait, nous n'en doutons pas, à s'entendre, au moins sur les points essentiels. Et si le gouvernement donnait son approbation au travail de cette commission, il lui suffirait de décider que les définitions adoptées par lui doivent servir de point de départ et de base à tout l'enseignement grammatical de nos écoles moyennes et de nos athénées.

On objectera peut-être que le gouvernement abuserait de son autorité en obligeant les professeurs à adopter telle définition grammaticale plutôt que telle autre; qu'ils ont le droit de différer d'opinion avec lui à cet égard et que chacun d'eux doit être libre de définir les parties du discours, les temps, les modes, etc., d'après sa manière de voir personnelle. A Dieu ne plaise que nous voulions porter arbitrairement atteinte à la liberté scientifique du professeur, dont la mission est déjà si pénible. Mais il nous semble que l'on confond ici deux choses

bien distinctes. Sans doute, si, dans un cours approfondi de grammaire générale, le gouvernement s'avisait de prescrire d'une manière formelle au professeur les opinions qu'il doit développer et soutenir sur les éléments essentiels dont le langage se compose, sur la manière dont les radicaux s'altèrent en passant d'une langue dans une autre, sur l'origine des terminaisons verbales, sur la signification primitive des cas ou sur l'origine des prépositions, il est évident qu'il rendrait tout enseignement scientifique impossible. Mais la question est toute différente, lorsqu'il s'agit d'enseignement grammatical élémentaire. On n'étudie les langues dans l'enseignement moyen que pour les comprendre, les parler ou les écrire et l'on se sert pour arriver à ce but de la grammaire, qui est la science des formes sous lesquelles les mots se présentent à nous et des règles relatives aux rapports que les mots ont entre eux. On distingue à cet effet différentes espèces de mots, et l'on indique les règles spéciales auxquelles chaque espèce est soumise. En d'autres termes, dans un cours de grammaire générale, la grammaire est le but, tandis que, dans l'enseignement élémentaire, la grammaire n'est qu'un moyen. Or, s'il en est ainsi, il appartient évidemment au gouvernement de rechercher les meilleurs moyens d'arriver au but qu'on se propose, et comme le désaccord qui existe en fait au sujet des définitions grammaticales entre les grammaires des différentes langues entrave les progrès des jeunes gens, le gouvernement a le droit de prescrire des définitions identiques des parties du discours et des accidents grammaticaux qu'elles présentent.

Il suffirait que cette réforme fût réalisée pour la grammaire française et la grammaire flamande. Quant aux grammaires des langues étrangères, il faudrait recommander de n'y plus parler des définitions déjà connues et de se borner à signaler, à mesure que l'occasion s'en présenterait, les accidents grammaticaux dont la signification n'aurait pas été expliquée dans la grammaire française ou dans la grammaire flamande. Cette seconde réforme est du reste déjà accomplie, du moins en grande partie, car nos grammaires les plus répandues des langues grecque, latine, allemande, n'enseignent pas les définitions que l'élève a dû apprendre dans le cours de langue maternelle. Elles ont suivi en cela l'exemple donné, il y a plus de quarante ans, par M. Tandel, lecteur à l'université de Louvain, dans son

excellente grammaire allemande, dont la préface expose parfaitement ce que doit être la grammaire d'une langue particulière.

La circulaire ministérielle insiste aussi sur l'utilité qu'il y aurait à employer dans l'étude des différentes langues un système uniforme d'analyses lexigraphiques et syntaxiques. Tout ce que nous avons dit en faveur de l'uniformité des définitions grammaticales s'applique incontestablement à l'analyse grammaticale. Aussi le gouvernement ferait-il bien de prescrire un modèle uniforme d'analyse auquel les élèves seraient exercés dès le début de leurs études et auquel tous les professeurs de langues seraient tenus de se conformer. Rappelons à ce propos que la *Revue de l'instruction publique* a publié dans le temps un modèle d'analyse dû à la collaboration des quatre meilleurs professeurs de l'athénée de Bruges, et qui, si nos renseignements sont exacts, est suivi par un grand nombre de professeurs. Selon nous, il n'y aurait presque rien à y changer; en tout cas, il pourrait être pris pour base d'un nouveau travail de ce genre, si le gouvernement jugeait à propos de le faire exécuter. La *Revue* a aussi publié un travail des mêmes professeurs sur la division des verbes, auquel malheureusement tout le monde n'a pas fait l'accueil qu'il mérite sous tous les rapports.

On voit par ce qui précède que nous approuvons entièrement les améliorations qu'on se propose d'introduire dans l'enseignement grammatical.

Toutefois, il y a dans la circulaire un point qui nous semble obscur et susceptible d'interprétations différentes. Monsieur le Ministre de l'Intérieur se déclare *disposé à encourager la composition de grammaires conçues d'après un plan semblable et à formuler un programme bien précis des conditions qu'elles devront remplir.* Il y a des professeurs qui induisent de cette phrase que le gouvernement, après s'être prononcé sur la formule des définitions grammaticales, et après avoir arrêté un modèle d'analyse grammaticale, a l'intention de mettre successivement au concours la composition des grammaires des langues qu'on enseigne dans nos athénées. Mais nous ne pouvons croire à un semblable projet qui ne serait motivé par rien, et qui ne serait pas même pratique.

Sans doute, lorsque les ouvrages classiques font complétement défaut, on est bien obligé d'instituer des concours pour

encourager les professeurs à en composer, et c'est ce que l'on a dû faire autrefois pour les cours de thèmes d'imitation. Mais les grammaires ne nous font pas défaut; le conseil de perfectionnement et le gouvernement ont successivement adopté huit grammaires flamandes, quatre grammaires françaises, etc. Or, toutes ces grammaires ont été jugées bonnes ou relativement bonnes, les dernières meilleures que les premières, ne fût-ce que pour un seul chapitre, un seul paragraphe; sans cela, le conseil n'en aurait pas autorisé l'emploi. En mettant au concours la composition d'une grammaire flamande ou française (car il ne peut s'agir que *de l'une des deux*, les autres grammaires pouvant facilement se conformer à la grammaire type), le gouvernement mettrait en suspicion la compétence de ceux qui les ont fait adopter, c'est-à-dire de ceux-là mêmes qui devront être appelés à donner leur avis sur les grammaires nouvelles. Il est donc impossible qu'il s'agisse d'un concours. Il y a plus: les concurrents seraient sans doute tous les auteurs des grammaires flamandes ou françaises, auxquels viendraient s'adjoindre une foule d'autres professeurs. Quel labeur pour les juges de tous ces livres! Quel travail long et pénible que d'examiner chaque phrase, chaque mot, et de comparer dix ou douze rédactions différentes! Et, en supposant même que ce concours aboutît à un résultat satisfaisant, il s'écoulerait plusieurs années avant que l'enseignement moyen pût en recueillir les fruits. On se rappelle le temps qu'il a fallu pour obtenir par la voie des concours des cours de thèmes d'imitation sur César et sur Tite-Live. Or, la réforme que l'on réclame dans l'enseignement grammatical est urgente, car l'enseignement des langues est entravé par la diversité des méthodes et il importe de remédier au plus tôt à ce mal.

Pour ces raisons et d'autres qu'il est inutile d'énumérer, nous répétons donc qu'il est impossible qu'il s'agisse d'un concours. Il ne peut s'agir que de faire concorder entre elles les grammaires françaises et les grammaires flamandes. Il est certain d'ailleurs que si le gouvernement prescrivait la formule des définitions grammaticales qui devraient servir de base à l'enseignement des langues, les auteurs des grammaires déjà jugées bonnes par le conseil et aujourd'hui employées, se feraient spontanément un devoir de se conformer immédiatement à une mesure aussi sage et aussi utile. Et s'ils se refusaient à le

faire, le gouvernement aurait toujours le droit d'interdire l'emploi de leurs ouvrages.

On pourrait objecter, il est vrai, que les grammaires des différentes langues doivent non-seulement s'appuyer sur des définitions grammaticales identiques, mais qu'il doit y avoir entre elles une identité complète de plan, et que le seul moyen d'arriver à ce résultat serait d'adopter une sorte de plan type et d'instituer des concours dans lesquels les concurrents seraient tenus de se conformer à ce plan type une fois arrêté.

Il nous semble que ce serait pousser un peu loin l'amour de l'uniformité. Sans doute il y a des plans de grammaires plus rationnels les uns que les autres; mais il ne faut pas se dissimuler non plus qu'en ce qui concerne l'enseignement le plan d'une grammaire est une chose plus ou moins secondaire. Ensuite, qui voudrait prendre la responsabilité d'imposer un plan uniforme? Tel plan peut plus ou moins convenir à la grammaire de la langue maternelle et être détestable pour d'autres grammaires. En outre, tel plan qui peut sembler excellent aujourd'hui sera trouvé mauvais demain, et peut-être par son auteur lui-même. Répétons-le, le plan d'une grammaire n'est pas la chose essentielle. L'essentiel est que les règles soient bien conçues et clairement exprimées et que les règles et les exceptions soient exposées avec logique et méthode. Si l'élève a à sa disposition une bonne table des matières, il ne sera jamais embarrassé pour retrouver à l'instant même la règle ou l'exception qui lui est sortie de la mémoire. De l'unité dans la terminologie et les définitions, voilà le nécessaire, l'indispensable. Vouloir introduire à tout prix cette unité jusque dans le plan même des grammaires classiques, c'est tenter une œuvre antiscientifique et même impossible.

Mais, dira-t-on, il ne s'agit pas d'un plan pour ainsi dire matériel, mais bien d'un plan général ou plutôt de l'idée générale qui doit présider à la composition de toute grammaire. Eh bien, cela même ne peut pas être prescrit; ce serait arrêter tout progrès, toute initiative de la part des professeurs et enfermer la science grammaticale dans une forme qui demain peut être trouvée des plus mauvaises. Pour être plus clair, citons un exemple. Depuis soixante ans, plusieurs systèmes grammaticaux se sont succédé en Allemagne. Celui qui a fait le plus de bruit est le système philosopho-logique de

Becker. Aussitôt qu'il l'eut appliqué dans sa grammaire allemande, on chercha à y adapter les grammaires grecques et latines. On distingua des propositions substantives, adjectives, adverbiales; des propositions finales, consécutives, causales, concessives, comparatives; des propositions substantives-finales, adverbiales-conditionnelles, adverbiales-concessives, adverbiales-comparatives, etc., etc. Ce système philosopho-logique peut bien convenir à une grammaire générale ou philosophique, mais non à une grammaire d'une langue particulière. Le célèbre Grimm fut le premier qui l'attaqua avec succès, et l'on reconnut bientôt que, sous le rapport de la science, toute langue est un organisme vivant qui ne se laisse pas enfermer dans des *catégories logiques*, et que, sous le rapport de la pratique, l'enseignement d'une langue particulière, donné d'après ce système, était beaucoup plus difficile, plus compliqué, en un mot qu'il était nuisible aux progrès des élèves.

La circulaire ministérielle qui fait l'objet de cet article signale aussi en passant l'utilité qu'il y aurait à adopter une méthode uniforme pour les analyses littéraires. Nous sommes d'avis qu'il faut laisser à cet égard une grande liberté aux professeurs. Les uns réussissent avec telle méthode, les autres avec telle autre. La *Revue*, depuis douze ou quinze ans, a donné beaucoup d'analyses littéraires; elle a même provoqué les discussions sur le meilleur plan à suivre dans ces analyses; mais elle n'a jamais pensé qu'il fût utile *d'imposer* un plan. Nous croyons que ce qu'on peut désirer d'uniformité dans les analyses littéraires doit résulter peu à peu de la libre discussion et surtout de l'enseignement et des exercices de l'école normale des humanités.

NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER CERTAINES PARTIES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

De toutes les questions qui préoccupent le monde moderne, la plus vitale est assurément celle de l'enseignement. Mais aussitôt que l'on prétend aborder sérieusement un problème quelconque se rattachant à ce sujet capital, pour lui trouver une solution vraiment large et féconde, il faut nécessairement l'envisager au point de vue du but suprême que doit se proposer tout enseignement : l'*éducation*, c'est-à-dire le développement harmonique de toutes les facultés de l'âme. Cet idéal de l'humanité, chaque individu, pendant toute la durée de son existence, est tenu de travailler à le réaliser en lui, en dirigeant vers ce but tous les efforts de son activité, en faisant servir à ce résultat toutes les influences de famille, de société, de profession, d'institutions politiques et sociales. Si donc l'enseignement n'avait pas pour fin principale ce développement complet de l'être humain, il serait évidemment dévoyé et n'aurait plus de raison d'être. Aussi, dès que l'instruction reste isolée de l'éducation qui doit en être le foyer central, le niveau moral commence-t-il aussitôt à baisser, et, les grands caractères cessant d'éclore, la décadence des individus et des peuples suit une marche rapide et fatale.

C'est donc de ce point de vue élevé que je voudrais embrasser d'un regard cette triple question : Y a-t-il nécessité de renforcer dans nos établissements d'instruction moyenne l'étude des langues modernes, de fortifier celle du grec, et d'introduire dans la section des humanités l'enseignement des sciences naturelles ?

Et d'abord, si l'instruction doit avoir pour but principal l'*éducation*, quelle sera, de la culture des *lettres* ou de celle des *sciences*, celle qui fournira le moyen le plus efficace de l'atteindre avec certitude ? La grande majorité des penseurs qui ont acquis, dans la pratique de l'enseignement, l'expérience nécessaire pour pouvoir se prononcer sur de tels sujets, admettent que la valeur éducatrice des lettres est de beaucoup supérieure à celle des sciences, parce que l'action de ces dernières est nécessairement limitée à une seule faculté de l'être

humain. Les mathématiques ont le grand mérite de révéler l'idée de l'*évidence*, et les sciences naturelles celle de la *fatalité de la loi*, mais, par cela même, elles sont également insuffisantes à former l'intelligence de l'homme social qui doit tenir compte des moindres nuances dans l'appréciation des faits de liberté. A plus forte raison, sont-elles impuissantes à former des hommes capables de comprendre les œuvres d'art, les grandes passions, les grands caractères, les complications de la vie des peuples et des individus, comme de ressentir les affections tendres, l'amour des hommes et de la patrie, le dévouement, l'admiration, l'enthousiasme. C'est que pour parvenir à saisir l'homme, c'est l'homme qu'il faut avant tout étudier. Or, les lettres s'occupent essentiellement de l'étude de l'homme, et tendent nécessairement à développer, chez ceux qui les cultivent, l'ensemble harmonique de toutes leurs facultés. Elles s'occupent spécialement de l'étude de l'homme, puisqu'elles ont pour objet tout ce qu'il a créé : langues, arts, poésie, histoire, civilisation, et, pour couronnement, la philosophie qui résume, éclaire, vivifie tout le reste. Elles développent toutes ses facultés, en s'adressant non-seulement au jugement et au raisonnement, mais au goût pour tout ce qui est beau; à la conscience, pour ce qui est juste, vertueux, sincère; à l'enthousiasme, pour les actions désintéressées, héroïques; à l'indignation et à l'horreur, pour ce qui est ignoble, méchant, vicieux, dépravé. La littérature, c'est même la science de l'univers, mais telle qu'elle a été réflétée dans l'esprit et surtout dans le cœur de l'homme, qui se l'assimile d'autant plus facilement qu'elle est mieux élaborée. C'est ainsi que, pour se nourrir, le corps a besoin d'aliments déjà organisés par l'action de la vie universelle. S'il est donc vrai que l'enseignement a surtout pour but de communiquer aux jeunes gens le goût des choses grandes et belles, l'amour du bien sous toutes ses formes, le zèle de l'équité quelles qu'en puissent être les conséquences, le sentiment des complications sociales dues à l'action de la liberté, en un mot de former des hommes d'honneur, de caractère et de cœur, il est évident que les lettres seules pourront atteindre un tel résultat.

Mais elles en obtiendront encore un autre non moins important, celui de développer l'intelligence beaucoup mieux que les sciences elles-mêmes. Elles nous exercent, en effet, à pénétrer plus intimement le vrai sens des pensées des autres,

en les analysant plus profondément; à mieux comprendre les nôtres par le perpétuel travail de la comparaison qui nous fait plus sûrement saisir les rapports réels qui les rattachent les unes aux autres, à les exprimer avec plus de facilité, de clarté, de précision. En nous mettant en contact perpétuel avec les conceptions des plus grands génies d'une nation, avec les nuances les plus délicates du goût, de l'esprit, des mœurs d'un peuple, l'étude d'une langue nous révèle à tel point son caractère, ses institutions et ses mœurs, que l'homme qui se la serait parfaitement appropriée, aurait par ce fait seul, acquis la connaissance la plus complète de sa civilisation.

Il résulte de ces considérations que la langue maternelle doit être celle qu'il faut d'abord le plus complètement approfondir, celle dont on peut, sous tous ces rapports, retirer les plus grands avantages. Il est donc clair qu'elle doit être la première en date, comme elle l'est en importance.

Mais on comprendra non moins facilement combien il peut être utile de la compléter par l'étude d'une langue étrangère. Cette étude recommence l'analyse déjà faite de la pensée et lui donne un nouvel attrait, en nous la montrant revêtue d'une forme nouvelle. Nous apprenons, grâce à elle, à mieux décomposer nos pensées, à distinguer plus facilement l'idée de son expression, à saisir, avec plus de lucidité, les rapports qui l'unissent à la parole. Nous acquérons donc une intelligence plus large, plus approfondie des lois du langage que celle que nous aurait donnée l'unique connaissance de l'idiôme maternel. Les institutions de notre pays sans cesse comparées à celles d'un autre peuple, nous apparaissent plus nettes dans ce qu'elles ont de bien et de mal, d'essentiel ou d'accidentel. Et combien une telle considération n'acquiert-elle pas d'importance quand on songe que nos langues et nos civilisations modernes ne sont qu'un amalgame encore peu homogène d'éléments très-différents et que nous ne pouvons guère parvenir à bien comprendre celles de notre pays qu'en les comparant, soit aux langues et aux civilisations contemporaines avec lesquelles elles enlacent leurs branches, soit à celles des temps antérieurs où plongent leurs racines?

Si ces principes sont vrais, il faut en conclure qu'il ne peut exister d'enseignement moyen véritablement digne de ce nom, en dehors des *humanités*. Nous n'avons pas à nous demander, en ce lieu, si les humanités *greco-latines* sont supérieures au

point de vue éducatif aux humanités *anglo-germaniques*. Le temps, ce grand maître, est seul appelé à résoudre cette question. Mais il faut que les unes et les autres soient constituées de telle sorte qu'elles puissent donner tous les résultats qu'une nation intelligente et laborieuse est en droit d'en attendre.

Il serait donc souverainement désirable que la section professionnelle pût être organisée, au point de vue des langues modernes, absolument comme la section des lettres l'est au point de vue des langues anciennes. Pourquoi l'infériorité des élèves fréquentant la première est-elle si grande, comparée à la supériorité de ceux qui fréquentent la seconde, que les hommes les plus positifs sont unanimes à la constater, même dans toutes les parties où le grec et le latin ne sont d'aucun usage ? N'est-ce pas parce que les disciplines littéraires ont une plus grande valeur éducative que les disciplines purement scientifiques ? Que l'on compare les heures accordées, dans la section des lettres, à l'étude du grec et du latin, à celles que l'on consacre à l'étude des lettres modernes dans la section professionnelle, et l'on saura pourquoi cette infériorité est chose fatale, inévitable, pourquoi, à intelligences égales, il y a prépondérance de développement d'une section sur l'autre.

On sera moins surpris encore de cette inégalité, si l'on fait attention que, pour les langues modernes, on désire, et avec raison, que l'élève en acquière l'usage pratique, qu'il apprenne à les écrire et à les parler. Mais avec cette méthode, le but éducatif de l'enseignement, la culture de l'esprit et du cœur, ne doivent-ils pas nécessairement en souffrir ? La connaissance approfondie de la langue ne doit-elle pas être sacrifiée aux banalités de la conversation ordinaire et vulgaire ? Cependant, c'est ce côté pratique des langues qui demande le plus de temps.

« Rien que pour assouplir et habituer les organes à la prononciation étrangère, dit un professeur éminent, à combien d'exercices individuels, impossibles sans la présence du maître, ne faut-il pas se livrer ? Pour arriver à saisir au vol la parole aîlée, avoir à sa disposition le mot propre dans la réplique et asservir sa pensée aux formes syntaxiques de l'idiôme étranger, que de temps encore à sacrifier ! Mais les langues modernes, s'écrie-t-on sans cesse, sont si faciles à apprendre ! Superficiellement, oui. Mais il est au moins aussi difficile de les bien approfondir que d'arriver à connaître le latin et le grec. Au

lieu des trivialités écœurantes, imposées par le but pratique, ce qu'il faut nécessairement atteindre, pour que l'on puisse consciencieusement juger de leur valeur éducative, c'est la génèse des idées; c'est l'analyse comparée qui fait découvrir et formuler les lois organiques de la langue étrangère dans son analogie aussi bien que dans ses différences, avec celles de la langue maternelle; c'est l'étude philologique qui révèle toute la civilisation d'un peuple dans ses mœurs, ses institutions, sa conception du beau, et son esprit scientifique lui-même. Au lieu de ne lire que quelques morceaux choisis, méthode détestable qu'il faudrait enfin bannir de tout enseignement littéraire, on pourrait expliquer un chef-d'œuvre dans les divers genres de composition et atteindre ainsi le but éminent que doit se proposer toute instruction vraiment éducative. »

Ah! si nous vantons le spiritualisme des études antiques en leur proposant pour unique fin le développement de l'esprit, pourquoi donc nous obstiner à ne chercher dans l'étude des langues modernes que la fin utilitaire et ne leur faire produire aucun des grands résultats que l'on est en droit d'en attendre? Le jugement universel montre que la grande majorité de nos contemporains est d'accord sur les immenses services qu'elles sont appelées à rendre. La connaissance en devient, de jour en jour, plus nécessaire à mesure que se multiplient les relations entre peuples. La vapeur, en rapprochant les nations, en forçant perpétuellement les hommes qui parlent les idiômes les plus divers à s'asseoir sur les mêmes bancs, ne leur crie-t-elle pas de sa voix puissante: « Tâchez de nous comprendre! » Le négociant, l'industriel peuvent-ils, sans risquer de compromettre leur fortune, ignorer la langue des commerçants avec lesquels ils sont perpétuellement en relation? Aussi la première question d'un père de famille, quand il amène son fils dans un établissement, a-t-elle pour objet de s'informer si l'enseignement des langues vivantes y est fructueusement donné? Combien j'en ai vu ne pas vouloir laisser suivre à leurs enfants la section des lettres gréco-latines, par l'unique crainte que l'allemand n'y fût pas suffisamment cultivé! Comme la bourgeoisie éclairée le fait apprendre à domicile à ses enfants, dès l'école primaire, lorsqu'il n'est pas enseigné dans cette école, elle s'étonne qu'il ne soit pas continué en sixième et en cinquième, et préfére la section professionnelle à celle des

lettres latines. C'est qu'aujourd'hui chacun sent que tous les peuples civilisés tendent à vivre de la même vie intellectuelle, qu'il y a unité et solidarité dans les efforts de tous ceux qui travaillent aux progrès de la civilisation, qu'il y a impossibilité de se tenir au courant de toutes les découvertes dans les sciences, les arts, l'industrie, sans la connaissance de la langue des peuples qui sont à la tête du mouvement. On estime qu'il n'y a rien de plus propre à détruire les funestes préjugés qui divisent les nations et engendrent les guerres fratricides que l'étude mutuelle et réciproque des diverses civilisations dont se compose le monde moderne. Mais comment visiter un pays ou seulement en étudier l'histoire, les idées, les usages et même les préjugés, qu'il est parfois si utile de connaître, sans en posséder l'idiôme?

Combien l'importance des langues modernes ne s'accroît-elle pas encore, si nous les envisageons au point de vue de l'éducation intellectuelle et morale de la jeunesse! Etude pratique et théorique de la phrase, étude littéraire sous le rapport de la forme et des idées, étude d'une civilisation distincte de la nôtre au milieu de laquelle elles nous transportent, quoi de plus propre à cultiver l'esprit des jeunes gens, à développer leurs plus précieuses facultés? Les langues vivantes sont d'autant plus efficaces que nous pouvons les connaître d'une manière plus complète, plus certaine, et que, par suite, elles servent mieux à la culture de l'esprit. Organe d'une civilisation analogue à la nôtre, avec quel avantage ne peuvent-elles pas être comparées à la langue maternelle? Les pensées qu'elles revêtent nous sont plus accessibles, parceque leur objet ressemble plus à celui du monde dans lequel nous vivons et que nous sommes en constante relation avec la société au sein de laquelle elles se sont formées. Si cette société, comme nous le croyons tous, est supérieure aux sociétés antiques, les études qui en sont faites ne sont-elles pas d'autant plus propres à remplir l'esprit d'un noble idéal? Enfin, elles sont utiles à celles de toute la vie, en nous permettant de nous mettre en rapport direct et constant avec les hommes et les choses qui occuperont, qu'on le veuille ou non, une large place dans nos pensées et notre activité.

Concluons. L'enseignement devant avoir pour but l'éducation, doit avoir pour fondement l'*étude des humanités.* Dans la

section des sciences, les humanités *anglo-germaniques* devraient être plus fortement organisées, devenir plus littéraires pour mieux atteindre leur fin qui est le développement intellectuel et moral de la jeunesse. Le but pratique s'acquerrait sans peine par surcroit (1).

Quant à la section des humanités, il serait on ne peut plus utile, dans l'intérêt de la fréquentation des cours, autant que dans celui de nos besoins sociaux, que l'allemand fût enseigné, dès la classe préparatoire, et qu'on le continuât dans toutes les classes avec un nombre d'heures proportionné à son importance.

Mais si la nécessité de renforcer les langues modernes se fait aujourd'hui universellement et impérieusement sentir, nous croyons qu'il n'est pas moins urgent de rendre une nouvelle vigueur aux études helléniques. Il est incontestable que le latin, malgré tous les avantages qu'il peut présenter au point de vue de la langue française, ne saurait rendre les mêmes services que le grec au point de vue éducatif. De toutes les langues, aucune, à cet égard, n'égale le grec, si flexible, si harmonieux, si riche de formes et d'idées, reflet d'une civilisation qui se rapproche de la nôtre, peut-être plus encore que l'allemand et l'anglais, et certes plus facilement accessible à l'intelligence du jeune homme.

C'est que les Grecs passèrent, pour ainsi dire sans efforts, de l'enfance intellectuelle à la splendide efflorescence de la science et de l'art. Chez ce peuple, en effet, l'esprit et la civilisation suivirent, dans leur développement, une marche parallèle et régulière. Tout fut simple, harmonieux, frais et limpide, comme un chant de l'adolescence. Cette société n'ayant pas passé, comme les nôtres, par un état de lutte, d'incohérence, d'alliage hétérogène, son évolution n'eût pas à traverser de

(1) Je crains qu'on n'attache trop d'importance et trop d'heures aux études commerciales. Je me suis trouvé en rapport avec les principaux négociants de la seconde ville industrielle de la Belgique, et *tous* ont toujours été unanimes à me dire qu'un jeune homme intelligent, *connaissant bien les mathématiques commerciales,* même sans savoir un mot de ce qu'on enseigne dans nos établissements, peut apprendre par une pratique de quelques mois tout ce qui est nécessaire aux diverses comptabilités.

longues ténèbres, pleines de tous les contrastes, en proie à un malaise obscur et profond. Non pas que cette civilisation ne se compose d'éléments divers; mais le Grec rejeta promptement tout ce qui ne cadrait pas avec son caractère si profondément esthétique et la civilisation qui résulta des effets de ce choix grandit et brilla sur le sol hellénique en s'épurant sans cesse, comme le soleil qui, se levant dans un nuage, suit paisiblement sa carrière en lançant des feux de plus en plus vifs jusqu'au moment où il arrive à l'apogée de sa course. Les périls nationaux, les discordes intestines, les guerres civiles, agitèrent la vie des hommes sans porter le trouble dans leur imagination, sans déranger l'épanouissement naturel de leurs pensées. Le reflet de cette harmonie générale se répandit sur les sciences, les lettres et les arts. C'est ainsi que chaque genre se développa librement, isolément, engendrant des classifications naturelles qui répondaient à l'état des esprits. Le goût public, qui voulait savourer sans incertitude un plaisir unique, se fut choqué de voir troubler cette impression par des mélanges étrangers et de brusques rapprochements dont rien, dans la situation sociale, ne lui offrait l'image, ne lui faisait contracter l'habitude. Voilà pourquoi l'art, en Grèce, domina tout les genres de conceptions de l'esprit humain et fut le produit spontané du génie national. Le Grec ne s'épuise point à poursuivre l'idéal, mais il le voit en tout, dans la nature, la science, la philosophie, l'histoire, la poësie, la religion, dans ses sentiments et dans sa propre vie, comme dans celle de la société au milieu de laquelle il s'agite. Le trouvant toujours présent dans son âme, il n'a pas besoin de le chercher pour répandre la beauté, l'éclat, la proportion dans toutes ses œuvres avec une adorable simplicité. Ses arts, sa littérature, ses institutions, ses mœurs, tout, jusqu'à son industrie, porte le cachet de la même originalité puissante et primesautière. Jamais plus l'humanité ne repassera par cette belle et gracieuse adolescence et c'est précisément parcequ'elle est telle que toutes ses conceptions sont en corrélation bien plus immédiate avec l'intelligence des jeunes gens que les littératures sorties des sociétés troublées et mélangées du moyen-âge. Il est bon qu'ils puisent dans un milieu si bien approprié à leur nature, les premières intuitions de toutes choses. Quelques rectifications d'erreurs, quelques développements du professeur et ils auront la clef

de toutes nos sciences et de tous nos arts, de toutes nos institutions et de notre civilisation actuelle. Résultat inappréciable et d'autant plus facile à réaliser que les Grecs ont touché à tout. Mais pour obtenir de tels avantages, il faut que l'étude du grec devienne véritablement littéraire, serve à nous révéler toute une civilisation, et reçoive le temps nécessaire à sa réelle maturation.

Mais ce temps, où le trouver, me dira-t-on? Là git précisément tout le problème. A cela je réponds : En Allemagne, les humanités durent *huit*, *neuf* et *dix* ans; en France, *huit* et *neuf* ans; et personne ne s'en plaint. Tâchons donc de braver les oppositions purement utilitaires qui ne peuvent être que fatales aux nations. Ne compromettons pas la vie d'un homme pour une année d'études, ni l'avenir d'un peuple pour ne pas être désagréable à quelques pères de famille, ne visant qu'à procurer le plus tôt possible un état à leur fils, celui-ci dût-il rester médiocre et incapable tout le reste de son existence. Soyons prêts à tous les sacrifices, dès qu'il s'agit de créer des hommes de caractère, de désintéressement et de cœur. Et si, dans le cas spécial qui nous occupe, notre enseignement a besoin d'être fortifié, n'hésitons pas à le faire. Créons une année de plus, une *troisième supérieure*, qui aplanira tous les obstacles, tranchera toutes les difficultés. Ce vœu, chacun le sait, n'est pas le nôtre seulement, mais celui de tous les hommes compétents et par dessus tout, celui du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement moyen, qui n'a cessé de l'exprimer.

Avant d'essayer de démontrer la nécessité de cette création, je voudrais pouvoir encore poser un principe, qui, lui aussi, devrait dominer toutes les considérations qui ont pour objet l'instruction du second degré; je veux parler de la *complète autonomie de l'enseignement moyen.*

Bien des personnes ne parlent de ce qui s'y rapporte qu'avec l'opinion préconçue que les études latines ou professionnelles sont censées devoir se poursuivre dans une Université. Rien de plus funeste à l'organisation d'un bon enseignement qu'un semblable préjugé. Il est fatal au point de vue pratique, puisque quatre-vingts élèves sur cent peut-être entrent dans la vie après avoir terminé leur rhétorique ou même avant d'y être arrivés. L'enseignement moyen doit donc être considéré comme

constituant l'instruction complète de la presque totalité des jeunes gens de la classe bourgeoise. Après ces études, ils n'achèveront plus leur éducation qu'au contact des autres hommes et par la seule énergie de leur initiative personnelle. Tout ce qui est essentiel à une bonne éducation, tout ce qui est nécessaire à la plupart des individus pour la parfaire par eux-mêmes, doit donc être acquis le jour où ils finissent les études que l'on nomme humanités parce qu'elles sont appelées à former des hommes.

Or, rien que pour être capable d'acquérir la clef de certaines sciences, il faut que le jeune homme soit parvenu à un certain âge. Avant quinze ans, ses facultés sont trop débiles encore pour pouvoir pénétrer fort avant dans le domaine des grandes conceptions humaines. C'est donc à partir de cette époque seulement qu'on peut lui ouvrir un peu largement les portes du sanctuaire des sciences, des lettres et des arts. Car il n'y a pas que quelques intelligences d'élite, puissamment dotées par la nature, auxquelles il faille faire attention. Il faut avant tout et pardessus tout penser aux masses dans lesquelles réside le centre des forces sociales. Est-ce trop de quatre années pour les initier aux notions les plus élémentaires du vaste domaine de l'intelligence humaine? Se rencontrera-t-il un seul homme sérieux capable de le contester? Et pour ceux-là même qui veulent continuer des études purement professionnelles : le droit, la médecine, le professorat, les arts et métiers, le génie civil et militaire, est-il trop tard de commencer à dix-neuf ans? Il n'existe pas un seul professeur d'université en Belgique qui ne soit prêt à souscrire à ces paroles de l'un d'eux :

„ Si l'on consulte l'expérience et le sentiment de toutes les personnes éclairées et prudentes, l'âge de dix-neuf ans est le *minimum* qu'admette la sortie des humanités et l'entrée à l'université; encore cet *âge minimum* doit-il concorder avec l'achèvement complet des humanités. Cet âge et cet achèvement d'études constituent donc deux conditions étroitement unies, dérivant de la vie physique, intellectuelle et morale de la jeunesse. Elles se rattachent aussi à l'intérêt de la *société qui a besoin d'être préservée des précocités malsaines.* „

Nous applaudissons des deux mains à un tel langage, et nous voudrions voir le gouvernement *le sanctionner par une loi.*

De cette façon, notre *troisième supérieure* serait toute trouvée et nous posséderions, en outre, le moyen d'introduire dans les programmes les principales notions de chimie et d'histoire naturelle, si ardemment réclamées par les parents.

Dès qu'il est admis, en effet, que la grande majorité des élèves ne poursuivent pas leurs études au delà du collége, il est évident que l'instruction moyenne doit donner au jeune homme l'enseignement nécessaire pour le préparer à remplir convenablement sa destinée dans le monde. Parmi ceux-là mêmes qui continuent leurs études à l'université, ceux qui se destinent au droit ou à la faculté de philosophie et lettres. n'étudient pas davantage les sciences après leurs humanités, Or, ne leur sera-t-il pas souvent utile, même nécessaire, de connaître les êtres et les choses, les inventions et les découvertes, avec lesquelles ils seront perpétuellement en contact forcé pendant toute leur vie? Il ne s'agit naturellement pas ici d'acquérir des connaissances approfondies dans toutes les branches de ces sciences, mais d'en avoir ces notions générales et substantielles qu'un homme instruit ne devrait pas ignorer et qui permettent à chacun de continuer par lui-même ces études si le besoin s'en fait sentir.

L'étude des langues anciennes étant éminemment favorable au développement des facultés intellectuelles, les humanistes pourraient, dès la *troisième inférieure,* acquérir facilement la connaissance des grandes lois de la nature, pourvu qu'on augmentât d'une année, à partir de ce moment, les cours d'humanités. On gagnerait encore du temps, si l'on supprimait certains développements d'algèbre et surtout de trigonométrie qui, n'étant pas exigés par l'examen du graduat, sont complétement négligés par les élèves et souvent font le supplice des professeurs chargés d'enseigner ces matières. De là, des récriminations de la part de ces derniers, qu'une telle mesure aurait la bonne fortune de faire cesser. Quatre grands avantages nous paraissent devoir résulter de l'introduction des sciences naturelles dans la section des lettres anciennes.

D'abord, beaucoup de parents qui n'entendent pas laisser l'intelligence de leurs enfants vide des connaissances positives de la science moderne, n'hésiteront pas à leur laisser suivre des cours dont cette science ne sera plus presque complétement exclue, car, à l'heure présente, on n'y enseigne qu'un peu de

physique et quelques notions d'astronomie en rhétorique.

Comme les sciences naturelles sont surtout propres à développer l'esprit d'*observation* et d'*expérimentation*, elles deviendront un auxiliaire souverainement utile au perfectionnement des lettres elles-mêmes en formant une sorte de lien intermédiaire entre la littérature et les mathématiques.

Les premières notions de ces sciences s'acquièrent mieux dans les colléges qu'à l'université, car dans ces établissements le professeur est toujours là pour guider les pas du jeune homme, tandis qu'à l'université il trouve à peine le temps de se reconnaître que le professeur est déjà loin.

Enfin, les élèves qui auront acquis la clef des sciences, seront mieux à même de choisir ultérieurement la spécialité le plus en rapport avec leur genre d'aptitudes personnelles.

Nous croyons donc pouvoir légitimement formuler les vœux suivants, certains que nous sommes de les voir partager par tous les hommes vraiment soucieux d'améliorer, autant que possible, l'enseignement moyen en Belgique:

Organisation des *humanités anglo-germaniques* en face des *humanités gréco-latines*, en les commençant les unes et les autres par l'étude de l'allemand dès la classe préparatoire de chaque section.

Continuation de l'allemand dans tous les cours de la section des lettres gréco-latines.

Amélioration de l'étude du grec en y consacrant tout le temps nécessaire pour lui donner une portée vraiment éducative et littéraire.

Introduction des sciences naturelles, et tout spécialement de la chimie, dans la section des lettres gréco-latines, pour satisfaire aux besoins de la société et réconcilier les sciences et les lettres.

Ces améliorations ne peuvent être réalisées que par l'adjonction d'une classe nouvelle à la section des humanités classiques. Nous la demandons avec les membres du Conseil de perfectionnement, en rappelant qu'en Allemagne cette section a *huit*, *neuf* et *dix* années d'études et qu'en France elle en a *huit* et *neuf*, tandis que nous n'en avons que *six*.

De cette classe, il faudrait faire une *troisième supérieure*, destinée à servir de transition aux études purement littéraires.

THIL-LORRAIN.

PROJET D'UN COURS DE THÈMES, DESTINÉ A FORMER LES ÉLÈVES DE 5me A L'IMITATION DU LATIN DE CORNÉLIUS NÉPOS.

A la suite du numéro 542, vendredi novembre 12, 1712, du *Spectator*, dans lequel Addison prend plaisir à s'entendre préférer à lui-même :

Et sibi praeferri se gaudet.
OVID. Met. II, 430.

on trouve cette curieuse mention :

*** M. Taswell entreprend de rendre accomplies dans la langue latine, si même elles n'ont jamais rien appris de cette langue auparavant, les personnes des deux sexes ayant au moins 14 ans d'âge, à la condition pour elles d'y consacrer 3 heures par semaine pendant trois mois.

Ce résultat merveilleux, il l'obtient par une méthode auss aisée que plaisante, ne requérant ni étude, ni peines, affranchie des formes ennuyeuses de l'école, pas le moins du monde lourde à la mémoire (not in the least burthensome to the memory), ni fastidieuse à l'esprit, ni incompatible avec d'autres occupations, etc., etc.

Cette réclame, venant après la page brillante d'un homme qui avait fait de l'étude des littératures anciennes l'ornement de sa vie et en avait extrait la moëlle pour en fortifier ses propres ouvrages et mériter d'être rangé par l'originalité et la finesse des idées, par la lucidité et le charme de l'expression dans la famille des Horace et des Montaigne; cette réclame fait l'effet d'une fine ironie à l'adresse des pères de famille du siècle dernier qui trouvaient que les études classiques étaient trop longues, trop rébutantes et surtout trop absorbantes.

Il se peut que nous nous trompions en faisant cette conjecture, et, dans ce cas, si la méthode de M. Taswell a réellement existé, il doit en avoir emporté le secret dans la tombe, car il y a beaucoup de gens de notre temps, qui sont précisément à la recherche de cette méthode facile, plaisante, affranchie des formules de l'école, etc., etc. ou, pour parler plus exactement, qui voudraient voir tous les professeurs se transformer en des

Taswell afin d'épargner à leurs enfants le temps et l'ennui.

J'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans une colonie d'anglais hivernant à Hyères, il y a deux ans, un genre de Taswell, qui éprouvait la même répugnance pour les procédés de l'école et qui détestait franchement la grammaire et les grammairiens. Il voulait apprendre le français sans connaître de la grammaire française que les règles générales, ce qu'il appelait les grandes lignes. Seulement il priait ses interlocuteurs de lui signaler les fautes qu'il ferait, et prenait bonne note de leurs observations. Il avait une mémoire étonnante, lisait beaucoup, se mêlait à la société partout où il en trouvait et, avec un flegme tout britannique, introduisait dans la conversation les mots nouvellement appris, et ainsi il se fit que d'erreur en chute, de barbarisme en solécisme, il finit par parler un langage assez intelligible. Mais pour arriver à accomplir ce tour de force, il avait dépensé une énergie et une force de volonté et de mémoire décuple de celle qu'il lui aurait fallu s'il avait recouru au moyen rationnel d'apprendre la langue, et on peut dire qu'en haine de la grammaire, il avait refait la grammaire par un travail long et pénible, cherchant à bâtons rompus et par mille détours ce qu'il pouvait trouver réuni et classé méthodiquement.

La méthode aisée, affranchie des procédés de l'école, avait réussi, je viens de dire au prix de quelles peines, à notre anglais doué de volonté, d'esprit et de savoir, par la raison qu'il avait eu affaire à une langue vivante et que chacun se plaisait à le redresser, parce qu'il payait en originalité le service qu'on était heureux de lui rendre. Mais avec une langue morte, le latin par ex., on comprend que le résultat eût été nul pour lui.

Ce que la conversation fournit d'éléments propres à vous instruire dans une langue vivante, la lecture des auteurs doit vous le donner dans les langues mortes, et la grammaire y doit faire l'office de ces personnes obligeantes qui, dans le cas dont nous parlions plus haut, redressaient les erreurs de langage de leur commensal.

On sait qu'en général les gens qui apprennent une langue nouvelle, sont heureux de pouvoir appliquer immédiatement dans la conversation les mots dont ils ont fait en quelque sorte la conquête. Ce désir, excessif dans le principe, se modère au fur et à mesure que les difficultés se présentent et que la médi-

tation vient le diriger et le régler. Chez les élèves de la cinquième, le besoin d'imiter est encore entier. Profitez-en, et au lieu de le laisser s'égarer en propos de table, dans l'énumération des mets et des ustensiles de ménage, appliquez-le à ce qui est seul possible dans les langues anciennes, aux idées sérieuses des livres historiques ou biographiques que les élèves ont entre leurs mains, et qui sont leurs premiers inspirateurs et leurs guides.

Il serait préférable, sans doute, que l'imitation pût porter sur ces idées et ces détails de la vie intime que j'avais l'air de condamner tout à l'heure; mais où sont les modèles où ils puiseront les idées et les mots. On ne peut pas mettre entre les mains des élèves des classes inférieures, les œuvres des poëtes comiques, encore moins celles d'Apulée; les lettres de Cicéron qui rempliraient ce but, sont encore trop difficiles pour les élèves de 5e, et les dialogues qu'en Allemagne on a imaginés sur ces matières communes dans nos temps modernes, ont une physionomie si peu latine qu'ils prouvent bien que galvaniser une langue n'est pas la faire revivre.

Restent donc les auteurs classiques faciles. Et on peut dire que Cornélius Népos semble tout indiqué pour servir de modèle aux élèves qui commencent l'étude de la langue latine. Il est d'un langage d'ordinaire aisé, enchaînant les faits dans une période peu compliquée; il tient d'un côté à l'histoire et offre l'avantage de résumer les grands faits de celle de la Grèce, et de l'autre à la vie intime par les détails qu'il donne sur l'éducation et les mœurs privées de ses grands personnages, et par les anecdotes dont il parsème ses biographies. Je sais qu'on l'a beaucoup attaqué au point de vue de la grammaire, de la pureté du texte et de la fidélité historique, mais malgré ces attaques, il est demeuré au programme des études en Allemagne et je ne pense pas que chez nous on veuille le bannir de sitôt. Cela ne prouve-t-il pas que ses qualités surpassent ses défauts et qu'on compte sur la diligence du professeur pour mettre l'élève en garde contre ces derniers?

Comment se fera cette imitation? Portera-t-elle comme dans les cours de thèmes de la quatrième et de la troisième, sur un grand nombre de chapitres pour un seul exercice? Non, car ce travail est trop long et trop fastidieux pour un commençant, et il préférera recourir à son dictionnaire plutôt que de chercher

le mot voulu dans une dizaine de chapitres. Si vous voulez qu'il imite son modèle, ne le faites point travailler sur plus d'un chapitre. Pour le même motif, la matière n'a pas besoin d'être différente de celle qu'a travaillée Cornélius Népos lui-même. Mais, me dira-t-on, ce travail que vous recommandez est fait depuis nombre d'années et le cours de thèmes de *N. W. Fritzche: Deutche Texte zum Uebersetzen in das Lateinische für Neposleser* pourra suffire à ce que vous demandez. Non, parce qu'il manque précisément à ce cours de thèmes l'ordre et la méthode qui seuls peuvent donner à ce genre d'exercices quelque utilité. Fritzche ne se préoccupe que du soin de faire retenir des mots aux élèves, mais des règles de la grammaire et de leur application avec la suite et l'ordre voulus en cette matière, il n'est nullement question dans son travail.

Si cependant les règles essentielles de la syntaxe, syntaxe de de concordance et de dépendance, syntaxe des modes et des temps, doivent être proposées quelque part en exercices aux élèves, c'est bien dans une classe où l'on s'attache à les faire connaître tout d'abord; c'est la base sur laquelle vous devez édifier, sans laquelle on ne peut rien espérer de solide, en dehors de laquelle vous retombez dans la méthode aisée, affranchie des formes ennuyeuses de l'école du sieur Taswell. Que chaque thème ait donc pour but l'étude et l'application d'une ou deux de ces règles, qu'il faut de toute façon que l'élève apprenne et retienne, et alors seulement, le cours de thèmes portera des fruits. En cela du moins nous ferons mieux qu'en Allemagne, ce qui n'est pas un mince mérite.

Je conclus en priant la société [1] d'émettre un vœu auprès du Conseil de perfectionnement et auprès du Gouvernement, afin que de concert ils mettent au concours, comme ils l'ont fait pour la quatrième et la troisième, *un cours de thèmes latins, destiné à former les élèves de cinquième à l'application des règles de la syntaxe*, *et à l'imitation du latin de Cornélius Népos.*

Ce serait remplir une lacune qui saute aux yeux. Ce serait compléter un édifice qui a tous ses étages, mais qui semble tenir en l'air parce qu'on a oublié le rez-de-chaussée.

D. Keiffer.

---

[1] Ce travail fut lu par M. Keiffer, à la séance du 12 avril de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques.*

SUR L'ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE DANS LES HUMANITÉS.

Les adversaires de nos Humanités insistent volontiers sur l'impuissance où sont la plupart des élèves de rhétorique de lire à vue un passage même facile d'un auteur grec et d'écrire une page de latin correcte; ils en prennent prétexte pour réclamer la suppression de l'étude de ces langues ou, tout au moins, pour préconiser un enseignement moins grammatical et plus littéraire.

C'est la valeur de ce dernier vœu que je me proposais de discuter ici sous le titre indiqué au programme de ce jour (1), afin d'indiquer ce qu'il contient tout à la fois de légitime et de contradictoire dans les termes où il est présenté; mais l'étude de cette question se basant, dans ma pensée, sur les conclusions d'un travail préliminaire, vous me permettrez de donner la priorité à celui-ci :

Dans l'examen des critiques dont notre enseignement est l'objet au point de vue des résultats qu'il produit, on peut se dispenser de parler du grec; pas une personne, au fait des choses de l'enseignement, ne contestera l'impossibilité d'amener les élèves à de meilleurs résultats que ceux que l'on obtient actuellement, en cinq années d'étude et à raison de trois heures par semaine.

Mais, pour le latin, l'excuse du manque de temps ne peut être invoquée; et s'il est naturel que nous ne soutenions pas jusqu'au bout la comparaison avec nos voisins qui consacrent neuf années

(1) L'auteur donna lecture de son travail dans la séance du 12 avril de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*.

à l'enseignement de cette langue, on n'en a pas moins le droit de s'étonner que nous ne réussissions pas aussi bien qu'eux à envoyer, dans les classes supérieures, des élèves sérieusement préparés, à qui une connaissance solide des éléments, des règles et des difficultés ordinaires de la syntaxe permette d'écouter avec fruit des leçons d'un caractère plus élevé.

La facilité des examens de passage est sans doute une cause de cette infériorité, mais une cause secondaire, puisque le mal, si on veut y prendre garde, peut se découvrir dès la sixième latine; pour moi, j'ai été plus d'une fois frappé de ce fait que tant de commençants, signalés comme intelligents et studieux, lauréats bien souvent des écoles moyennes ou communales, doivent, après quelques mois d'efforts, s'avouer incapables de suivre d'un pas égal les élèves — toujours rares — qui sont à même de surmonter les difficultés successives qu'une première année de latin accumule sur leur route.

D'ordinaire, une classe de sixième ne tarde pas à ressembler à une armée qui se débande; au début, la plupart des élèves se sont pourtant élancés avec une certaine ardeur. Comment se fait-il que bientôt le groupe de ceux qui tiennent bon devienne moins compact et que les traînards, une fois séparés de leurs camarades, perdent aussitôt l'espoir de se rallier? La réponse à cette question me paraît aisée : c'est la marche trop rapide ou trop ardue qui les décourage ou les épuise; en d'autres termes, on impose à ces jeunes intelligences un travail au-dessus de leurs forces.

Je transcris le programme officiel de la sixième et de la cinquième :

Sixième. — Lexigraphie : déclinaisons régulières; règles du genre; déclinaisons des adjectifs et des pronoms; degrés de comparaison; noms et adverbes de nombre; conjugaisons; comparatif et superlatif des adverbes; noms et verbes dérivés; valeurs des désinences. — Syntaxe : notions élémentaires.

Cinquième. — Répétition de la lexigraphie, de la dérivation et de la composition des mots, et des notions élémentaires de la syntaxe; déclinaison irrégulière. — Règles générales sur l'emploi des cas; questions de temps; questions de lieu; interrogations; emploi du comparatif; emploi des modes; concordance des temps.

Il n'y a rien à reprendre à cette division; mais dans l'application que devient-elle?

Le même programme indique, à côté de la chrestomathie, deux auteurs à traduire pendant la 1re année, l'*Epitome* et le *de Viris,* que les professeurs abordent généralement, l'un, dès le mois de décembre ou de janvier, et l'autre vers le mois de mars ou d'avril.

Les éléments de la lexigraphie et de la syntaxe, c.-à-d. tout le cours de la sixième, doivent être connus des élèves pour l'intelligence des pages les plus simples de l'*Epitome;* donc, obligation pour le professeur de faire en moins de trois mois l'ouvrage d'une année, ou nécessité de rompre avec la méthode qu'il a jusque là suivie dans l'emploi de la chrestomathie; dans tous les cas, abandon du procédé le plur sûr pour instruire les enfants, de celui qui consiste à aller toujours du connu à l'inconnu et à leur servir l'enseignement par portions petites et faciles à s'assimiler.

Mais, comme il faut tenir compte de l'habileté du professeur, je n'insiste pas sur ce point; du reste, mes critiques ne portent pas sur l'usage de l'*Epitome*, qui est bien un livre de commençants, elles se proposent de faire ressortir les conséquences nuisibles de l'emploi prématuré du *de Viris.*

Les auteurs du programme, transcrit plus haut, ont voulu évidemment réserver, pour les classes de 5me et de 4me, toutes les parties de la lexigraphie et de la syntaxe qui ne sont pas essentiellement élémentaires ou qui revêtent le moindre caractère d'exception; et c'est aller à l'encontre de leurs vues que de traiter, dans une première année d'études, les objets qu'ils ont pris le soin d'attribuer au cours de la classe de 5me; or, les premiers chapitres mêmes du *de Viris* imposent aux professeurs l'inévitable obligation de franchir les limites de leur programme: en effet, on y rencontre presque à chaque ligne, à côté de constructions et de tournures qui ne se laissent pas reproduire directement en français, des difficultés ou exceptions de la lexigraphie, des applications de règles relatives à l'emploi des cas, aux questions de temps et de lieu, à l'emploi des temps et des modes, bref tout ce que le programme a expressément réservé pour le moment où les élèves, étant rompus à la première connaissance des éléments, pourraient étendre celle-ci sans aucun danger.

Le professeur est ainsi placé dans l'alternative ou de passer sur ces difficultés, trompant la légitime curiosité de ses élèves et les initiant à un défaut qui ne pourra qu'être fatal à leurs études, ou d'accabler leurs jeunes intelligences sous un fardeau pénible, avec la triste perspective de voir tous les jours se relâcher davantage les rangs de cette petite armée qui était venue se grouper près de lui, pleine de résolution et d'ardeur.

On ne manquera pas de m'objecter que le cours de cinquième est une répétition du précédent. Utile à ceux qui ont connu leur programme, cette répétition ne corrige pas les mauvais effets d'une première étude faite avec trop de précipitation; remettre en mémoire des choses oubliées, tout en complétant les connaissances déjà acquises, voilà son rôle; mais qu'on le remarque bien : les écoliers qu'on a menés trop lestement au gré de leur faible intelligence, n'en sont pas seulement à ignorer une partie des objets sur lesquels on a provoqué leur attention, ils les ont mal appris, et la confusion qui s'est mise dans leur esprit, ne se détruit plus qu'à grande peine. Comment expliquer autrement que des élèves, même doués de bonne volonté et sensibles aux observations de leurs professeurs, ne cessent, jusqu'en rhétorique, de retomber toujours dans les erreurs dont l'habitude a été prise en sixième?

En Allemagne, on est moins pressé d'abandonner la Chrestomathie; la première année, on s'y contente d'apprendre aux élèves les déclinaisons régulières des substantifs et des adjectifs avec les degrés de comparaison, les noms de nombre, les pronoms et les quatre conjugaisons; cet enseignement se donne au moyen d'un excellent manuel, sagement gradué dans ses phrases d'une construction simple, et que l'élève est tenu de connaître à la fin de l'année avec tous les mots qu'il contient; quelques thèmes et versions, pour servir à l'application générale des règles, terminent ce petit livre.

Dans la classe de cinquième, même procédé : et notons en passant qu'ici la répétition du cours précédent ne promet pas plus qu'elle ne tient; pour s'en convaincre, il suffit de comparer les deux manuels; on verra que celui de la 5me, calqué sur le précédent, ne s'en distingue que par l'addition des détails.

Ces excellents livres d'exercice sont parfaitement adaptés à la

grammaire, que les élèves apprennent ainsi à feuilleter de bonne heure et avec intelligence, tandis que, chez nous, les jeunes humanistes ont une tendance déplorable à se passer de son secours; cette tendance résulte encore, du moins en partie, de l'emploi prématuré du *de Viris*. De découvrir le sens par l'examen des formes, des terminaisons, par les rapports des mots entre eux, la plupart des jeunes élèves s'en préoccupent fort peu; ils regardent les premières lettres des mots dont ils ignorent le sens, ouvrent leur dictionnaire, prennent au hasard parmi diverses significations, puis ils fabriquent une traduction dont le mérite varie suivant le degré de leur imagination ou de leur facilité naturelle; faut-il s'étonner après cela si, dans les classes supérieures, on rencontre ce phénomène d'élèves heureusement doués, qui, tout en traduisant leurs auteurs avec aisance, sont incapables de se mesurer avec un élève ordinaire de quatrième pour la traduction du français en latin; qui, en dépit d'une apparente supériorité, n'ont pas profité de leur cours d'humanités, parce qu'ils sont parvenus à se soustraire à sa forte discipline? Faut-il s'étonner enfin que, malgré les protestations des gens du métier, il s'élève encore dans la presse, et jusque dans nos assemblées délibérantes, tant de voix pour réclamer la déchéance du thème et de la grammaire, et exalter les avantages d'une course rapide à travers le vaste champ de la littérature ancienne?

Poursuivant la comparaison entre le manuel allemand et le *de Viris*, je trouve dans l'un des phrases simples, des mots connus, des faits à la portée de l'intelligence des enfants; de l'autre côté, ce sont, à chaque page, des termes spéciaux ou difficiles, relatifs aux institutions, lois, magistratures, aux événements de la paix et de la guerre, et qui nécessitent de fréquentes explications, à coup sûr étrangères à un cours élémentaire.

Quant au nombre des mots, je découvre encore chez nos voisins une sage réserve qui serait bonne à imiter : une chrestomathie pour la sixième — le seul livre, avons-nous dit, qui soit mis dans les mains des élèves pendant toute l'année — renferme de douze à quinze cents mots, placés en tête des exercices, par séries de trente à cinquante, que l'on fait apprendre par cœur. Le *de Viris* n'en contient pas moins de

3750, lesquels, ajoutés à ceux de la Chrestomathie et de l'Epitome, forment un total d'au delà de 5000 mots. Sans les avoir rencontrés tous, les élèves n'échappent pas aux inconvénients de cette abondance; un très petit nombre seulement, ceux qu'ils ont vus le plus souvent, se fixent dans leur mémoire pour constituer le maigre fonds où ils iront puiser plus tard les éléments de leurs compositions latines; ai-je besoin d'insister sur les avantages d'une méthode qui, chaque année, garnit la mémoire des élèves d'un millier de mots nouveaux, en même temps que s'agrandit aux yeux de leur intelligence le domaine d'une langue dans laquelle ils seront appelés à écrire?

Car, chez nous aussi bien qu'en Allemagne, la composition latine sert de base principale dans l'appréciation finale du savoir des élèves en cette langue; mais, tandis que, chez nos voisins, une longue et sérieuse préparation a accumulé tous les éléments nécessaires pour cet exercice, dans nos établissements il impose à nos rhétoriciens une tâche ingrate, au-dessus des forces du plus grand nombre.

Nous n'aurions pas lieu de parler ainsi, si la grande majorité de nos élèves quittaient la 3me latine avec des connaissances grammaticales solides, et en possession d'un vocabulaire et de procédés de style qui n'attendraient plus qu'un développement naturel; mais actuellement les humanistes ainsi préparés forment l'exception, et les professeurs des classes supérieures, soucieux d'assurer le succès de leurs élèves, sont obligés de sacrifier une partie de leur temps à des exercices élémentaires que ne comporte pas leur programme.

On comprend dès lors que notre enseignement n'échappe pas à cette critique que nous mentionnions au début de notre travail; sans doute, si fondée qu'elle soit, elle ne justifie pas les projets audacieux ni les théories hasardées que les discussions de ces dernières années ont fait naître; mais, à notre avis, elle n'est pas non plus de celles qu'on puisse repousser avec dédain.

A cette situation, nous ne voyons d'autre remède vraiment efficace que l'augmentation du nombre d'années d'études dans la section des humanités. Des membres éminents de l'enseigne-

ment belge, dont l'opinion s'appuyait sur l'autorité du talent et de l'expérience, l'ont indiqué avant nous; le conseil de perfectionnement, et M. Thonissen, à la Chambre des Représentants, se sont hautement prononcés en faveur de cette réforme; en attendant que leurs conseils soient écoutés, puisque c'est notre devoir de chercher à perfectionner autant que possible l'organisation actuelle, nous nous permettrons de tirer la conclusion de ce qui précède :

Et d'abord, ne fût-ce que pour éviter un malentendu, disons que les critiques que nous avons cru devoir diriger contre l'emploi inopportun du *de Viris*, ne nous font pas méconnaître les mérites de ce petit livre qui a, sur les auteurs proprement dits, l'avantage d'offrir aux enfants des sujets courts, intéressants et variés.

Si j'ai eu raison de prétendre que l'usage de ce livre est prématuré et qu'il s'agisse en conséquence d'en retarder l'emploi d'une année, on s'expose à créer un nouvel obstacle dont la 5me ou l'une ou l'autre des classes plus élevées aurait fatalement à souffrir; car, sans mutiler nos programmes, on ne saurait plus rien en retrancher.

Nous sommes amenés ainsi à conclure que c'est *avant la sixième* que les élèves devront acquérir les connaissances élémentaires indispensables pour suivre avec profit le cours de cette classe; déjà, nous le savons, le latin a été inscrit au programme de la classe préparatoire, et il a fallu de bonnes raisons, sans doute, pour l'en bannir. Mais dans les conditions où on l'a faite, l'expérience ne nous paraît pas décisive : il suffit de rappeler que le cours était facultatif.

Borné strictement à l'étude et à l'application des éléments les plus simples de la langue, l'enseignement du latin ne serait pas inaccessible à l'intelligence des bons élèves de la classe préparatoire; quant aux autres, aux paresseux et aux incapables, qu'un examen d'admission sérieux, sévère même, les écarte impitoyablement de la sixième, et l'on pourra enfin prétendre à organiser des classes fortement constituées.

Alors, mais alors seulement, il deviendra possible de distinguer l'enseignement grammatical de l'enseignement littéraire, non pas pour les séparer, comme des novateurs impru-

dents le demandent, mais pour élever les colonnes de l'un sur les solides assises de l'autre.

E. Jopken.

M. le Ministre de l'Intérieur, par son arrêté du 8 mai dernier, vient de porter de 21 à 25 le nombre des heures de cours dans la classe préparatoire, et de prendre diverses mesures pour assurer le progrès de l'étude des langues modernes dans nos Athénées. Si défavorable qu'il soit à nos conclusions, nous accueillons cet arrêté avec joie, parce qu'il aura pour première conséquence de prouver la nécessité d'augmenter sans délai le nombre d'années d'études dans les Humanités; quant aux observations que nous avons présentées sur l'abandon précipité de la Chrestomathie et les résultats funestes de l'emploi prématuré du *de Viris*, elles restent debout; nous les soumettons à l'appréciation de ceux qui pensent avec nous qu'un enseignement littéraire n'est possible que basé sur des connaissances grammaticales sérieuses.

E. J.

REMARQUE SUR LES CHEVALIERS D'ARISTOPHANES.

V. 351, 199, éd. Kock :

> Ἵππι' ἄναξ Πόσειδον, ᾧ
> χαλκοκρότων ἵππων κτύπος
> καὶ χρεμετισμὸς ἁνδάνει
> καὶ κυανέμβολοι θοαὶ
> μ ι σ θ ο φ ό ρ ο ι τριήρεις....

Que signifie le mot μισθοφόροι? Les anciens commentateurs pensent qu'Aristophane parle de galères *pleines de soldats.* Kayser explique μισθοφόροι par τοῖς πολίταις μισθὸν φέρουσαι. M. Th. Kock, l'un des récents éditeurs d'Aristophane (¹) trouve ces deux interprétations froides et forcées. D'après lui, Aristophane fait allusion aux courses de galères qui avaient lieu en l'honneur de Neptune, et dont le prix consistait en une somme d'argent. Mais il est fort douteux que le mot μισθός ait jamais été employé dans le sens de *récompense*, de *prix décerné au vainqueur.* M. Kock lui-même le sent si bien, qu'il propose la leçon ἀθλοφοροι. — Le passage est pourtant bien clair et n'a pas besoin de correction.

Le meilleur commentaire qu'on en puisse donner se trouve dans Thucydide, L. III, c. 17 : Καὶ τὰ χρήματα τοῦτο μάλιστα ὑπανάλωσε μετὰ Ποτιδαίας. τήν τε γάρ Ποτίδαιαν δίδραχμοι ὁπλῖται ἐφρουρουν... Νῆ ε ς τ ε α ἱ π ᾶ σ α ι τ ὸ ν α ὐ τ ὸ ν μ ι σ θ ὸ ν ἔ φ ε ρ ο ν. Il s'agit donc simplement de la solde attribuée aux équipages des galères. Nous citerons encore deux autres passages de Thucydide : L. VI. c. 8. Οἱ Ἐγεσταῖοι... ἄγοντες ἑξήκοντα τάλαντα ἀσήμου ἀργυρίου ὡς ἐς ἑ ξ ή κ ο ν τ α ν α ῦ ς μ η ν ὸ ς μ ι σ θ ό ν, ἃς ἔμελλον δεήσεσθαι πέμπειν. — L. VIII. c. 29 : Καὶ μηνὸς μὲν τροφήν.... ὥσπερ ὑπέστη ἐν τῇ Λακεδαίμονι, ἐς δραχμὴν Ἀττικὴν ἑκάστῳ π ά σ α ι ς τ α ῖ ς ν α υ σ ὶ δ ι έ δ ω κ ε.

P. T.

(¹) Ausgewählte Komödien des Aristophanes, erklärt von Theodor Kock. Zweites Bändchen, die Ritter. — Berlin, 1867.

JUVÉNAL MORALISTE.

> Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
> Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole;
> Ses ouvrages, tous pleins d'affreuses vérités,
> Étincellent pourtant de sublimes beautés.
> (BOILEAU, *Art Poétique*).

C'est, dirait-on, une destinée commune aux grands écrivains de tous les pays et de toutes les époques de rencontrer pour leurs œuvres des panégyristes et des détracteurs. Juvénal ne pouvait manquer d'avoir les siens. Les uns, croyant voir en lui le moraliste par excellence, à cause peut-être de la rigidité de certains de ses principes, n'ont trouvé que des éloges à lui décerner; d'autres, comme M. Nisard (1), ont été jusqu'à mettre en doute sa sincérité, à le faire passer pour un hypocrite quelquefois éloquent. Il serait peu prudent, croyons-nous, d'admettre sans conteste l'une ou l'autre de ces opinions extrêmes qui trahisseut un peu, il faut bien le dire, la prévention et le parti pris. S'il fallait s'arrêter à un avis déjà émis, nous serions plutôt porté à penser avec Boileau que les satires de Juvénal sont, comme celles de Regnier, celui des Français qui s'en rapproche le plus, un mélange " d'affreuses vérités „ et de " sublimes beautés. „ Ce n'est pas que nous nous rangions absolument à l'avis de celui qu'on s'est plû à proclamer l'arbître du goût, et que son autorité suffise ici pour entraîner notre suffrage. Ce serait un excès de confiance et de soumission accordé au grand critique. Mais, à ne considérer qu'une impression toute personnelle, l'effet produit sur notre cœur et sur notre imagination par une lecture fréquente et attentive des œuvres du satirique latin, nous devons reconnaître que nous ne sommes guère tenté de tout admirer en lui, mais aussi qu'il nous paraît souverainement injuste de lui refuser toute franchise et toute austérité.

Il faut y regarder à deux fois avant de juger un poëte comme

(1) Les poëtes latins de la décadence.

Juvénal, un poëte dont la vie presque tout entière est restée jusqu'ici une véritable énigme. Les rares détails que l'on est parvenu à recueillir sur les péripéties de son existence, les quelques allusions à sa personne ramassées dans les écrits de l'un ou l'autre poëte de ses amis, sont bien loin de suffire pour donner à nos appréciations une base solide et sûre. Que Martial, par exemple, Martial, le poëte frivole entre tous, ait eu la fantaisie de lui adresser de temps en temps une épigramme contenant une saillie passablement grivoise, une réflexion plus ou moins leste (1), qu'est-ce que cela prouve? Une seule chose, c'est que Martial se délectait dans les gravelures. Mais cela ne témoigne nullement contre le destinataire. Voilà pourtant un des arguments dont on se prévaut pour mettre Juvénal en suspicion! Étrange procédé! il faut en convenir. Qu'est-ce donc qui empêchait notre poëte d'entretenir des rapports amicaux, ne fût-ce que par esprit de confraternité, avec un homme reconnu d'ailleurs pour le charme de sa conversation et la loyauté de son caractère? On a beau dire : il faut des raisons plus sérieuses, plus manifestes, pour décréter un écrivain d'accusation. Juvénal, à défaut d'une biographie complète, nous ne pouvons apprendre à le bien connaître que dans ses satires; et, quoi qu'on ait prétendu, c'est là seulement qu'il nous ouvre son cœur, qu'il se montre à nous tel qu'il a été. Il faut les lire jusqu'au bout, en bloc, pour ainsi dire, et, après cela, se demander si elles nous ont profité en quelque chose ou si elles n'ont fait que corrompre notre esprit et froisser nos sentiments, en un mot, quelle en est l'impression générale, dernière, définitive.

Lorsque Juvénal se mit à écrire, il était arrivé à l'âge où généralement toutes les facultés de l'homme ont atteint leur plus complet développement. Il était âgé de quarante ans. Il avait vu se succéder sur le trône de Rome plusieurs empereurs ou faibles ou scélérats, et se commettre toutes les turpitudes dont est capable une société dégénérée. Indigné des vices et des abus qui grouillaient autour de lui, il saisit le fouet de la satire, dans le but de les flageller, d'en inspirer l'horreur. L'arme du ridicule eût été trop faible, trop peu efficace; il prit celle de l'indignation;

.... facit indignatio versum. (2)

(1) Martial : Epigr. VII, 91; XII, 18.
(2) Juvén. Sat. I, 79.

il se mit à apostropher avec véhémence, à tonner. Déclarons-le tout d'abord : cette vertueuse colère, quoique portée parfois à grossir les objets, a inspiré de belles choses et fourni d'admirables mouvements à Juvénal.

Quand, semblable à une onde longtemps contenue par les digues, il s'élance furieux et gronde; quand, le cœur soulevé par le dégoût, il poursuit un crime de son âpre invective ou une bassesse de son ironie amère, quand tout son sang bouillonne, alors il fait entendre de mâles accents et parfois même il s'élève aux plus hautes cimes de l'éloquence. On sent qu'il veut venger sa dignité d'honnête homme blessée en imprimant le stigmate sur le front du coupable. Les parvenus qui affichent un faste insolent; les délateurs et les intrigants qui rivalisent de bassesse; les épouses qui par leur perfidie souillent le lien sacré du mariage; les prétendus philosophes qui se mêlent de censurer rigoureusement les mœurs, alors qu'ils se laissent aller eux-mêmes aux vices les plus odieux; les sénateurs qui gravement délibèrent sur la manière dont on préparera le turbot pris par un pêcheur d'Ancône; les juges qui, se laissant corrompre par des poignées d'or, ne rougissent pas de faire des compromis avec leurs consciences; les parasites qui au prix d'un dîner consentent à subir toutes sortes d'avanies et d'humiliations; les flatteurs qui rampent servilement aux pieds de César, les captateurs de testaments, tous ceux enfin qui exercent une profession honteuse, qui agissent contre la droite raison ou se montrent les ennemis de la vertu, sont impitoyablement cloués au pilori et couverts de ses brûlants sarcasmes. La revue des vices du temps est complète, sévère, accablante. Nous ne suivrons pas le poëte dans toutes ses invectives, dans tous ses transports d'indignation. Mais nous croyons nécessaire de signaler quelques-unes des belles pensées qui ornent ses satires, d'abord parce qu'on lui a contesté toute inspiration franchement émue, ensuite, afin qu'on ne nous accuse pas d'avoir voulu rabaisser son mérite, une fois que nous en viendrons à signaler ses défauts et ses torts.

Eh bien! nous l'approuvons sincèrement, quand il déclare qu'un méchant ne saurait être heureux, et encore moins un corrupteur, un incestueux (1); que le pouvoir suprême croit

---

(1) Juv. Sat. IV, 8;

tout, quand on le flatte, et que la défiance est inséparable d'un commerce tyrannique [1]; que le fruit de l'amitié des grands se borne à quelques repas [2]; qu'on ne saurait trop différer, quand il s'agit de condamner un homme [3]; que le crime se mesure au rang du criminel. Nous l'approuvons et nous l'applaudissons, parce que ce sont là autant de maximes vraies dans tous les temps et prouvées par l'expérience de tous les jours.

Mais allons plus loin. La huitième satire, une de celles qu'on a le plus admirées, attire aussitôt notre attention. Lorsque, dans un magnifique élan de fierté, il demande ce que font les titres de noblesse, quand ils ne sont pas consacrés par la vertu et par les capacités personnelles, il développe un lieu commun, je le veux bien; mais cette dissertation sur un sujet banal n'est-elle pas relevée par une foule de pensées aussi énergiques qu'éloquemment rendues? N'est-ce pas une généreuse protestation en faveur de la plèbe trop généralement méprisée, une vigoureuse apologie de la démocratie qui, à quelques exceptions près, fournit à Rome ses grands capitaines, ses grands orateurs, ses grands hommes d'État? Nous n'avons pas à examiner ici si cette satire forme un tout bien charpenté, bien harmonieux, si elle ne cloche pas sous le rapport de la cohésion des idées; nous constatons seulement qu'elle renferme de fort belles choses. Nous en dirons autant de la dixième, que tout le monde connaît, parce que c'est elle surtout qui a fondé la réputation de Juvénal. " Tous les vœux que forment les hommes dans leur ambition, s'écrie le poëte, sont insensés: On demande avec ardeur les richesses, les honneurs, le pouvoir, l'éloquence et la beauté, et l'on ne songe pas que toutes ces prétendues faveurs ont généralement été funestes à ceux qui en ont été gratifiés. „ Voilà du bon sens, du raisonnement, de la saine logique. Mais quelle force, quelle touche et quelle vérité dans le sombre et éloquent tableau qu'il fait des misères de la vieillesse! Quelle magnifique conclusion surtout! Comme il met à néant tous ces vœux que répudie la raison, en déclarant que le plus beau, le plus sensé que l'on puisse faire aux Dieux Immortels, c'est de leur demander " un esprit sain dans un

---

(1) Juv. Sat. V, 14;
(2) Juv. Sat. IV, 221.
(3) Juv. Sat. IV, 72 et 75.

corps sain, une âme forte, exempte des terreurs de la mort, et qui place la fin de l'existence au nombre des bienfaits de la nature, une âme inaccessible à la colère et armée contre les vains désirs, une âme enfin, capable de préférer les rudes travaux et l'amertume des peines aux plaisirs de la table, à la sensualité et à la mollesse. „ Ne dirait-on pas que le souffle purifiant du Christianisme a passé par là? Ne croirait-on pas entendre la parole à la fois grave et onctueuse d'un Père de l'Église grecque, d'un St Basile, d'un St Jean Chrysosthôme, enseignant la morale aux premiers Chrétiens? Où Juvénal, le païen, l'homme à qui le flambeau serein de l'Évangile n'envoya pas le moindre de ses rayons bénis, où a-t-il puisé des maximes si élevées, si austères, si ce n'est dans une âme droite et sincèrement émue? Certes, il ne fallait pas être un hypocrite pour écrire des choses si vraies, si sublimes; il ne fallait pas l'être non plus pour créer la treizième satire, intitulée *le Dépôt*, et qui est, sans contredit, l'une des pièces les plus morales de l'antiquité. On voudrait la reproduire toute entière, parce que c'est là que le poëte a été le plus purement et le plus puissamment inspiré; c'est là qu'il proclame que la pensée même du crime est punie, et que le premier châtiment du coupable, c'est qu'il ne saurait s'absoudre à son propre tribunal. Comment ne pas admirer cette peinture si dramatique et si saisissante du remords, peinture tellement forte qu'elle vous secoue, vous ébranle et vous fait involontairement songer à la *Macbeth* de Shakespeare? C'est la même profondeur philosophique, la même vigueur de pinceau, la même connaissance de l'homme. Les deux poëtes, grâce à leur étonnante pénétration, ont également réussi à sonder les replis les plus cachés du cœur et à nous faire sentir les tortures et les déchirements d'une âme criminelle, d'une conscience bourrelée. La seule différence, c'est que dans le drame anglais nous est offerte la psychologie en action: nous y voyons une pensée coupable naître, grandir, arriver à son paroxysme, faire explosion, amener des catastrophes. Juvénal, au contraire, se borne à nous en exposer le tableau; mais cela n'empêche pas que dans ces quelques lignes il se soit élevé aux sublimes hauteurs où n'atteint que le génie. Admirons enfin la satire [1] où, parlant de l'espèce de culte que les parents,

---

[1] Sat. XIV.

par une réciprocité bien naturelle, doivent professer pour leurs enfants, du respect que l'on doit à l'innocence du premier âge, il finit par s'élever aux plus hautes considérations sur les malheurs qu'engendre toujours dans les familles et dans les États la contagion de l'exemple.

— Voilà la partie morale, salutaire, bienfaisante des satires de Juvénal. Nous voudrions pouvoir nous arrêter ici et terminer par des louanges. Malheureusement nous sommes obligés de constater que les plus grandes qualités de notre poëte sont compromises par je ne sais quelle préoccupation de rhéteur et surtout par des détails que la pudeur désavoue et condamne. L'obscénité, voilà ce qui dépare les plus brillants passages de ses pièces; voilà ce qui nous empêche d'en savourer à notre aise les nombreuses beautés. Comme un reptile malfaisant, elle s'y glisse, s'y insinue, et y dépose partout son venin délétère. A Dieu ne plaise que nous nous occupions ici de relever toutes ces idées équivoques et graveleuses. Ce serait une besogne trop longue et surtout trop répugnante. Contentons-nous de déplorer le manque de tact, le peu de retenue dont le satirique a souvent fait preuve. Il est triste de le dire, il y a des passages, des pièces entières, qui révoltent par l'effronterie, par le cynisme raffiné de l'expression. Peut-on imaginer, par exemple, rien de plus éhonté que les aveux impudiques de Névolus, dans la neuvième satire? rien de plus brutal, de plus lubrique, de plus effrayant que la sixième, dirigée contre les femmes? Pour traiter un sujet si délicat d'une façon si peu avouable, pour dénoncer, dans un style si impur, les vices et les infamies dont une foule de femmes ont coutume de se souiller, pour oser remuer, avec une complaisance marquée et en épuisant pour ainsi dire le vocabulaire de la saleté, une fange si nauséabonde, ne fallait-il pas avoir été plus que le témoin de toutes ces turpitudes? Ah! je crains bien cette fois que ce grand nombre de gravelures ne témoigne contre Juvénal et ne nous permette de croire que sa jeunesse du moins fut infectée par la débauche, dont il a fait une peinture si hideuse et si passionnée. Il paraît d'ailleurs que lui-même admettait assez bien le libertinage dans un jeune homme, puisqu'il dit, dans la neuvième satire, que les jeunes gens ont besoin d'indulgence en matière de passions déshonnêtes. Cela peut n'être qu'une boutade: aussi la traiterons-nous comme telle et ne nous empresserons-nous pas de conclure de

là à l'hypocrisie de Juvénal, comme certains se plaisent à le faire. S'il eût écrit ses satires dans sa jeunesse, c'est-à-dire à l'époque où il pratiquait si mal ses belles théories, assurément on n'aurait pas eu tort de lui en faire un grief; on aurait pu le mettre au rang de ces philosophes pervertis, de ces sages de contrebande, qui prétendaient censurer les mœurs et qu'il poursuit quelque part de son dédain : son indignation, dans ce cas, eût été de l'imposture. Mais puisqu'il est prouvé qu'il n'en entreprit la production que dans son âge mûr, à l'âge où tant d'autres déclinent, on peut être assuré qu'alors il avait depuis longtemps déjà renoncé à ses folies passées et eu le temps de les regretter et de les honnir.

On a tâché de justifier le langage si souvent impur de Juvénal par la corruption de l'époque à laquelle il vécut. En effet, à partir de l'omnipotent Sylla, qui fut en réalité le fondateur de l'Empire, la société romaine avait commencé à décheoir. Cette décadence avait été rapide. Sous Auguste déjà, mais surtout sous Claude et ses méprisables successeurs, les affranchis, gens pour la plupart sans morale et sans patriotisme, peuplaient le Sénat, dominaient partout, régnaient en maîtres; une Poppée, une Messaline, et tant d'autres femmes, dont l'impudence allait jusqu'au scandale, enchaînaient à leurs caprices ces monarques dégradés, qu'on ne rougissait pas d'appeler encore les Augustes Césars, les divins maîtres du monde. Les mœurs étaient dissolues, les croyances éteintes, la délation et la flatterie en honneur; plus d'études sérieuses; une luxure énervante, la parole prostituée, le meurtre sous toutes ses formes érigé en système; des soldats, des grands, de la populace, mais plus de classe moyenne, plus de bourgeoisie, qui pût fournir à la nation des éléments virils et honnêtes, capables de la transformer, de la régénérer. Nous sommes le premier à convenir que dans une atmosphère aussi viciée, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de ne pas absorber au moins quelques-uns des miasmes pestilentiels qui vous enveloppent de toutes parts. Déjà dans les premières années de l'Empire, le langoureux Tibulle, le fécond Ovide, dont la verve joyeuse ne fut tarie que par les douleurs de l'exil, l'ardent Properce et bien d'autres avaient, tour-à-tour et dans des proportions diverses, payé leur tribut à la maladie. Horace lui-même, Horace, le gracieux et spirituel causeur, n'avait pu, malgré la délicatesse de

son goût, malgré tout le tact dont la nature l'avait doué, combattre victorieusement l'influence du milieu dans lequel il vivait.

Mais si nous reconnaissons quelque fondement à l'argument invoqué en faveur de Juvénal, à savoir que la dépravation du siècle devait naturellement rejaillir sur ses écrits, n'avons-nous pas aussi le droit de trouver que l'on fait de cet argument un véritable abus? Il est trop commode, nous semble-t-il, de toujours rejeter sur le temps et sur la société les souillures dont on se couvre, les fautes dont on se rend coupable. C'est excuser à trop bon compte les poëtes et tous les écrivains en général. C'est leur délivrer un permis de licence, leur octroyer d'avance l'absolution générale. Il nous semble bien plus méritoire d'avoir une âme assez fortement trempée pour résister à cette contagion, pour écarter de soi les atteintes du fléau. C'est pourquoi nous admirerons toujours le tendre Virgile, qui, bien que vivant également à une époque où les bonnes mœurs étaient loin de fleurir et où la corruption avait envahi jusqu'aux plus riches et aux plus nobles intelligences, sut toujours conserver cette touchante pureté, cette candeur édifiante qui lui firent décerner par la postérité le doux nom de Vierge. Ce qui se comprend mieux, c'est que l'on attribue la licence de notre poëte au caractère général de la satire latine, qui, née dans les banquets, improvisée au milieu des vapeurs du vin et du sans-gène de l'orgie, devait naturellement être assez grossière et assez libre. Le Romain était routinier, esclave du précédent posé, même en littérature; la coutume des ancêtres, le *mos majorum*, était à ses yeux une loi sacrée, une espèce d'arche sainte qu'il se serait bien gardé de profaner. Imbu d'un pareil préjugé, il lui était difficile de ne pas se conformer aux usages reçus, de composer des satires qui ne fussent pas entachées du péché originel. Mais cette considération même ne peut pas absoudre Juvénal; tout au plus, peut-elle être invoquée pour atténuer ses torts. N'était-il pas possible en effet de se déchaîner contre les vices de l'époque, sans recourir à des expressions et à des tournures scandaleuses, et surtout sans s'y complaire, sans s'y arrêter avec délices? Était-il nécessaire de faire miroiter sous toutes leurs facettes les artifices multiples des libertins, les mille manéges des courtisanes? La retenue et la décence étaiant-elles donc si incompatibles avec l'indignation et la virulence de ses invectives?

N'eussent-elles pas produit des fruits plus sains, plus efficaces? Car Juvénal a beau faire; il a beau exprimer des pensées d'une élévation parfois sublime; il a beau fouetter avec une éloquente énergie les bassesses et les monstruosités dont il a été le témoin. Quelle influence bienfaisante peut-il prétendre exercer, si ces honnêtes protestations, si ces cris du cœur sont à tout instant interrompus et étouffés par d'ignobles boutades? Vous suivez avec intérêt le poëte dans son réquisitoire acerbe; vous êtes occupé à l'admirer, à frémir avec lui, lorsque tout-à-coup vous voilà déconcerté par une pointe déplacée, par un trait impur qui vous force de rougir et d'en vouloir à l'auteur!

Je ne sais si je me trompe. Mais si, comme je le pense, Juvénal a été sincère, il aura crû sans doute pouvoir inspirer le dégoût et l'horreur de tous les vices, en les présentant dans leur plus hideuse nudité. Étrange illusion! déplorable erreur! En cela, il nous paraît ressembler assez bien à certains auteurs de la comédie contemporaine, aux Sardou, aux Alexandre Dumas, qui ne craignent pas non plus de nous représenter les divers genres d'inconduite, ici d'une façon brutale, là sous des couleurs idéales et poétiques. Combien de fois ne se sont-ils pas permis d'étaler aux yeux du public, tantôt toutes les intrigues d'un amour défendu, tantôt la perversité précoce d'un bambin aimable en apparence? Et cependant, en agissant de la sorte, ils s'imaginent avoir travaillé pour l'éducation et le bien-être du peuple. Non, ce n'est pas en nous faisant assister à des scènes scabreuses, en nous introduisant dans un réduit souillé, dans un ménage où règne l'adultère; ce n'est pas en nous détaillant avec complaisance tous les raffinements de la débauche, que l'on parviendra le mieux à nous préserver de la corruption. Le spectacle de ces atrocités ne peut que nuire en y faisant penser. Pour l'honneur de l'humanité, il y a d'autres moyens de la moraliser et de l'instruire, et des moyens moins brusques, moins violents, moins dangereux. Interrogez Molière : il vous enseignera comment on redresse les travers et les ridicules, comment on fustige le vice; il vous dira que pour arriver à ce résultat, on peut se passer du secours de l'indécence. Lisez Fénélon, qui écrivit le *Télémaque* pour former le cœur et pour élever l'esprit de son royal élève : vous ne rencontrerez pas dans son chef-d'œuvre de ces détails qui répugnent; il savait trop bien que le meilleur moyen de faire du fils

de Louis XIV un bon roi et un grand citoyen, c'était de lui inculquer tous les principes du beau et du bien, et d'en faire ressortir les immenses avantages, sans devoir pour cela lui tracer le tableau de toutes les abominations du vice. Aussi le *Télémaque* sera-t-il toujours considéré comme un des meilleurs livres que le génie ait produits.

Ne l'oublions pas, la mission du poëte est sacrée. La lyre, cet instrument divin commis à sa garde, il lui est défendu de la souiller. Il n'a pas le droit de ne s'en servir que pour flatter les sens et pour chatouiller les mauvaises passions. Son devoir est de veiller avant tout à ce que le cœur de celui qui écoute ses chants récolte la grande part des jouissances et puisse tour-à-tour s'élever dans les sphères immaculées de la morale et s'abreuver aux sources toujours pures de la vertu. Sans doute, c'est une inspiration généreuse qui poussa Juvénal à prendre les armes; c'est une indignation sans fard qui échauffa sa plume et la rendit semblable à un glaive acéré. Il l'affirme, et nous pouvons le croire. Mais l'intention, quelque pure qu'elle soit, ne suffit pas; il faut que les résultats atteints puissent demeurer à l'abri du reproche. Or, nous le demandons; les " sublimes beautés „ dont étincellent les satires du poëte d'Aquinum, beautés que nous nous sommes attaché à faire ressortir de notre mieux, font-elles oublier les " affreuses vérités „ qu'elles révèlent? N'est-il pas évident que dans un mélange si bizarre d'excellente morale et d'indigne lubricité, celle-ci doive submerger et, pour ainsi dire, écraser l'autre? Il faut si peu de poison pour empester toute une œuvre! Nous accordons aux admirateurs enthousiastes de Juvénal qu'il a écrit dans de tristes circonstances; nous convenons avec eux que les subtiles leçons des rhéteurs devaient avoir exercé sur son esprit une influence fâcheuse, en le jetant dans l'hyperbole et dans les exagérations de toute sorte; nous reconnaissons volontiers que les doctrines accommodantes, peu scrupuleuses et souvent malsaines du paganisme agonisant n'étaient pas faites pour le maintenir dans de justes bornes, pour lui imposer une sage retenue. Tout cela peut, jusqu'à un certain point, servir à expliquer ses écarts, mais ne nous dit pas si l'on peut lui donner une place parmi les véritables moralistes.

Pour nous, les seuls écrivains dignes de ce nom sont ceux qui, tout en nous instruisant, en travaillant à notre perfec-

tionnement intellectuel, nous font aimer la vertu. Eh bien! nous l'avouons à regret, il nous est impossible de décerner ce beau titre à un homme qui vous arrache continuellement à l'admiration que vous inspirent ses vertueux accents par des mots qui blessent et par des pensées qui révoltent.

En le lisant, les méchants de toute catégorie, accablés sous le poids des accusations, sentiront le fer tout brûlant se tourner et se retourner dans leurs poitrines; les hypocrites pâliront et se voileront la face en voyant une vive lumière éclairer leurs ténébreuses machinations; certaine espèce de nobles, dont les ridicules prétentions n'ont d'égale que la pauvreté de l'esprit, apprendront à respecter la noblesse autrement grande que donnent à l'enfant du peuple l'intelligence, l'instruction et le travail; tous ceux enfin, qui se reconnaissent dans l'un ou l'autre des tableaux qu'il a tracés, seront pris d'un sentiment de honte qui leur fera monter le rouge au visage. Mais les honnêtes gens, les cœurs désintéressés, les âmes pudiques, quel sera pour eux le résultat, l'influence de cette lecture? A côté de tant de superbes élans, de tant de splendeurs de style, de tant d'or pur, ils auront à subir des expressions ramassées dans le ruisseau, des images d'une rare audace, des tournures d'une crudité inouïe. Et les faibles et les indifférents, qui ont tant besoin de sages conseils et d'émotions saines, quel sera leur lot? La flamme sereine et vivifiante de la vertu ne fera qu'effleurer leur âme, sans avoir le temps d'y pénétrer, de s'y asseoir et de la nourrir. La tristesse, la répulsion et le dégoût, voilà les sentiments qui finalement resteront maîtres de leurs cœurs. Est-ce à cela qu'ont abouti les immortels auteurs des *Pensées* et des *Caractères?*

Malines. VICTOR ANGENOT.

COMPTES RENDUS.

Mémoires couronnés *et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* Collection in-8°. Tome XXIII. Bruxelles, Hayez, imprimeur de l'académie royale. Août 1873. (678 pages, prix : *4 francs)* (1).

Voici le sommaire des matières contenues dans ce volume, que son extrême bon marché met à la portée de tout le monde.

I. Melsens. *Notes chimiques et chimico-physiques.* (102 pages.) 1. Préparation de l'anhydride sulfureux et de ses dérivés. — Usages industriels de l'anhydride sulfureux liquéfié. — Usages des dissolutions d'acides sulfureux, des sulfites neutres ou acides et des hyposulfites. — 2. Point d'ébullition de l'anhydride sulfureux. — Tension de vapeur de l'anhydride sulfureux à 100° c. — 3. Préparation du chlorure de sulfuryle ou acide chlorosulfurique par divers procédés. — Préparation du chlorure de sulfuryle par l'intermédiaire du charbon de bois saturé de Cl ou de SO^2. — Préparation facile et rapide du bichlorure de sulfuryle. — Aperçu de quelques propriétés chimiques du chlorure de sulfuryle. — Théorie de la préparation du chlorure de sulfuryle. — Action de la lumière et des corps intermédiaires agissant catalytiquement. — 4. Sur la combinaison directe du chlore et de l'hydrogène secs produite à froid et dans l'obscurité complète. — Décomposition de l'eau par le charbon saturé de chlore. — Action du brome sur l'hydrogène et l'eau en présence du charbon. — Action de l'hydrogène et de l'eau sur le charbon iodé. — 5. De l'élévation de température produite par l'imbibition du charbon par l'eau, l'alcool, éther éthylique rectifié, le sulfure de carbone et de brome. — De la tension des liquides relatifs au contact du charbon. — Liquéfaction des gaz absorbés par le charbon.

II. Ed. Mailly. *Tableau de l'astronomie dans l'hémisphère austral et dans l'Inde* (232 pages). Ce mémoire, plein de détails intéressants, sur

---

(1) Chaque mémoire a une pagination spéciale et peut se séparer aisément des autres écrits composant le volume. Les travaux de l'Académie auraient une publicité beaucoup plus grande, si l'on pouvait se procurer à part chaque mémoire, comme à l'Académie de Vienne.

un sujet peu connu, a été analysé dans le nº du 15 juillet de la *Revue Catholique* par M. *Gilbert*. C'est à la fois l'histoire des recherches anciennes faites dans l'hémisphère austral et une notice sur les observatoires qui existent actuellement dans l'Inde, en Afrique, en Australie et dans l'Amérique du sud. Voici les titres des chapitres de ce Mémoire. 1. Les étoiles et les constellations du ciel austral avant Halley. — Le voyage et les travaux de Halley à l'île de Sainte-Hélène. — 2. Les voyages et les travaux de Lacaille au Cap de Bonne-Espérance. — 3. Fondation de l'observatoire de Paramatta. — Les travaux de Brisbane, de Rümker et de Dunlop. — 4. Fondation de l'observatoire du Cap de Bonne-Espérance. — Les travaux de Fallows. — 5. Les travaux de Johnson à l'île de Sainte-Hélène. — 6. Les travaux de Henderson au Cap de Bonne-Espérance. — 7. Les travaux de Maclear au Cap de Bonne-Espérance. — 8. Les travaux de sir John Herschel au Cap de Bonne-Espérance. — Le successeur de Maclear. — 9. L'observatoire de Madras. — Les travaux de Goldingham, de Taylor et du capitaine Jacob. — 10. L'observatoire de Lucknow. — 11. Les travaux de Pogson à l'observatoire de Madras. — 12. L'observatoire privé de Eyre Burton Powell, à Madras. — L'observatoire de Trerandrum. — 13. L'expédition de Gilliss au Chili. — Fondation de l'observatoire de Santiago. — 14. Les travaux du docteur Moesta, directeur de l'observatoire de Santiago. — L'ancien et le nouvel observatoire. — La triangulation du Chili. — 15. Le projet d'établir une grande lunette dans les Andes. — 16. Les colonies de l'Australie. — Les observatoires fondés depuis Brisbane. — 17. L'observatoire de Sidney. — L'observatoire privé de John Tebbutt, à Windsor. — 18. L'observatoire de la colonie de Victoria. — Les travaux d'Ellery à Williamstown, et ensuite à Melbourne. — Le grand télescope de Melbourne. — 19. L'observatoire d'Adélaïde. — L'observatoire de Hobart-Town. — 20. La description complète du ciel austral, faisant suite au travail analogue exécuté par Argelander pour le ciel boréal. — 21. Les observatoires de Batavia et de Rio-de-Janéiro. — 22. L'observatoire de Cordoba.

Faisons connaître par quelques extraits ce remarquable travail d'érudition et de science. Les grands voyageurs portugais du 16me siècle se contentèrent de décrire avec enthousiasme les magnificences du ciel austral, sans déterminer exactement la position des constellations, même les plus remarquables. Halley le premier, en 1676, dans un séjour à l'île de Sainte-Hélène, fixa la position de près de 350 étoiles de l'hémisphère austral. Il observa aussi un passage de Mercure sur le soleil, et indiqua à ce propos la belle méthode de détermination de la parallaxe du soleil par les passages de Vénus qui porte son nom. L'abbé Lacaille, en 1750, se rendit au Cap de Bonne-Espérance, observa plus de 9700 étoiles, parmi lesquelles 1942 furent choisies pour être calculées et cataloguées, ce que fit l'habile astronome, après son retour en France. Il détermina avec exactitude la position géographique du Cap, trouva une valeur très approchée de la parallaxe de la lune, et mesura avec une

célérité sans exemple un degré du méridien dans la colonie du Cap. Il échoua, au contraire, dans la recherche de la parallaxe du soleil, à cause de l'imperfection de la méthode employée. — C'est encore au Cap, où un observatoire est établi depuis 1820, que HENDERSON trouva la parallaxe de l'étoile α du Centaure, la première dont on ait connu la distance à la terre. BESSEL trouvait en même temps, en Europe, la parallaxe de l'étoile 61 de la constellation du Cygne. MACLEAR, successeur de Henderson, reprit la détermination de la parallaxe annuelle des étoiles; il corrigea et étendit les découvertes de son prédécesseur, ainsi que les opérations géodésiques de Lacaille. Avant MACLEAR, en 1834, le fils du grand Herschell, JOHN HERSCHELL, s'était transporté au Cap, avec le grand télescope de son père, pour y étudier les nébuleuses et les étoiles doubles. Il observa plus de 1700 nébuleuses ou amas d'étoiles. « C'est lui, dit M. Gilbert, qui nous apprit qu'un très grand nombre de nébuleuses, se présentant sous l'aspect d'une sorte de nuage lumineux plus ou moins réguliers, se résolvent, quand on les observe avec de puissants instruments, en une masse composée d'un nombre prodigieux de petites étoiles. On a même cru que toutes les nébuleuses se comporteraient de même sous des télescopes suffisamment puissants, mais la plupart des astronomes semblent aujourd'hui pencher vers l'idée opposée; il est de ces taches lumineuses qui, par leur apparence, réfractaire à tout indice de résolubilité dans les plus fortes lunettes, impriment invinciblement à l'esprit de l'observateur la conviction qu'il a devant lui des nuages cosmiques, non encore condensés à l'état de soleils ou d'étoiles. Herschell resta quatre ans au Cap. Ses descriptions des Nuées de Magellan, des trente amas globulaires d'étoiles situés dans une région où l'écliptique traverse la Voie lactée, et de tant d'autres nébuleuses remarquables, ont vivement intéressé tous ceux qui s'occupent de l'étude du ciel.

Dans l'Inde et dans l'Amérique du Sud, on fait comme au Cap, des observations régulières depuis assez longtemps; mais aucun des observatoires de ces régions n'a encore été illustré par des découvertes capitales comme celles de Henderson et de Maclear à l'observatoire du Cap, ou celles de Herschell dans son observatoire privé dans la même colonie. Le mémoire de M. Mailly contient néanmoins bien des détails intéressants sur ces divers observatoires.

III. PH. GILBERT. *Mémoire snr l'existence de la dérivée dans les fonctions continues.* (VIII-32 p.) Dans la première partie, l'auteur montre que la méthode employée par M. Hankel pour démontrer que certaines fonctions continues n'ont pas de dérivée, repose sur un principe faux. Dans la seconde partie, il essaie de prouver l'existence de la dérivée pour toutes les fonctions continues satisfaisant à certaines conditions. L'auteur a rectifié quelques questions erronées de ce mémoire, dans les Bulletins de l'Académie (2de série, 1873, t. XXXV, n° 6) (1).

---

(1) On donnera plus tard une analyse détaillée de ce mémoire, de la note rectificative, et du mémoire de M. LAMARLE sur le même sujet.

IV. Louis Saltel. *Mémoire sur le principe arguésien unicursal et sur certains systèmes de courbes géométriques*. (112 pages). On a déjà donné dans la *Revue* une idée de ce travail, en même temps que des belles recherches de M. Saltel sur la transformation arguésienne générale, dont il contient d'innombrables applications.

V. J. Delbœuf. *Étude psychopsychique. Recherches théoriques et expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue.* (116 pages.) Ce curieux et important mémoire sur les rapports de l'âme et du corps ne doit pas être séparé d'une note de M. J. Plateau sur le même sujet, et surtout du rapport qu'il a fait sur le Mémoire de M. Delboeuf. (Bulletins de l'Académie de Bruxelles, 2de série, t. XXIII, 1872, n° 5; t. XXXIV, 1873, nos 9 et 10.)

VI. A. Perrey. *Suppléments aux notes sur les tremblements de terre ressenties de 1843 à 1868.* (70 pages.) Liste de tous les tremblements de terre, dont l'auteur n'avait pas connaissance lors de la rédaction de ses mémoires antérieurs sur le même sujet, et dont il a pu faire un catalogue supplémentaire, grâce aux bienveillantes communications de divers savants européens et américains.

Comme on le voit par cette analyse, les divers écrits dont se compose le tome XXXIII des mémoires in-8° de l'Académie de Bruxelles, sont très intéressants pour ceux qui s'occupent des sciences mathématiques et physiques. P. M.

Histoire d'Oudenbourg, *par* E. Feys *et* Désiré Van de Casteele. Bruges, 1873.

Tome I, 1e livraison (xi-60) contenant l'histoire d'Oudenbourg pendant l'époque féodale, avec un plan de la seigneurie avant 1330.

Tome II, 1e livraison (128) contenant les pièces justificatives : le cartulaire de la ville et de nombreuses annexes.

« Oudenbourg, disent les auteurs au commencement de leur ouvrage, „ château-fort dans les temps anciens, ville d'industrie et de commerce „ à l'époque communale, n'est plus aujourd'hui qu'un village aux longues „ rues silencieuses, aux vastes et magnifiques jardins, recouvrant sous „ les fleurs et le feuillage les ruines enfouies des habitations d'autrefois. „ L'histoire d'une pareille commune était un vrai gibier d'antiquaire et d'archéologue : les auteurs l'ont écrite avec zèle et amour, et leur travail, encore inachevé, constitue dès maintenant une des plus savantes et des plus intéressantes monographies sur l'histoire locale en Belgique.

C'est au XIe siècle que commencent en réalité les annales d'Oudenbourg; jusque là on ne possède que des renseignements rares et incertains. Longtemps, on en avait fait une ville importante de l'ancienne Belgique, qui aurait été détruite par les Huns au Ve siècle. Les auteurs

font bonne justice de cette légende, qui a eu de l'autorité autrefois, et qui de nos jours encore a trouvé un défenseur érudit dans M. l'abbé Malou. Il est plus que probable, comme cela eut lieu dans beaucoup d'autres endroits, qu'il y a ici un souvenir défiguré de l'invasion des Normands au IX[e] siècle, dans laquelle Oudenbourg fut détruit ainsi que plusieurs autres villes de Flandre; plus tard la mémoire populaire, qui est coutumière du fait, aura assigné à ce désastre une date plus lointaine et l'aura attribué aux Huns. Mais tout en niant qu'Oudenbourg ait déjà été une ville considérable dans les premiers siècles de notre ère, les auteurs croient qu'un château fort peut très-bien y avoir existé sous les Romains, et ils penchent même à y voir le *Portus Aepatiaci* de la Notice de l'Empire, que d'Anville de son côté, place à Scarphout. Au VII[e] siècle, Oudenbourg reçoit la visite des premiers apôtres de l'Évangile : S[t] Amand y vint peut-être; S[t] Éloi y prêcha ainsi que S[t] Ursmar, qui y bâtit deux églises. Après sa destruction par les Normands, Oudenbourg doit s'être relevé rapidement de ses ruines; dès le commencement du XI[e] siécle, il en est parlé de nouveau dans les actes publics. A la fin du même siècle, Saint Arnulf, évêque de Soissons, vient y fonder une abbaye qui est bientôt enrichie par les libéralités des fidèles (1). Il y a dès-lors à Oudenbourg, sans compter la commune, une abbaye, une seigneurie, une châtellenie. Ces trois éléments apparaissent à peu près vers la même époque, au XI[e] siècle, quoique les deux derniers doivent avoir commencé plus ou moins longtemps auparavant, et que la seigneurie notamment semble avoir existé dès 900. Il est inutile d'apprendre, à quiconque est un peu versé dans notre histoire nationale, la différence qu'il y a entre une seigneurie et une châtellenie; les auteurs, pour ne pas se jeter dans l'histoire générale au détriment de l'histoire locale qu'ils avaient à traiter, n'ont pas voulu s'attarder à exposer cette différence; en revanche, ils nous donnent, dans un des chapitres suivants, un aperçu lumineux sur les terres et domaines qui composaient la châtellenie, dont le ressort s'étendait bien plus loin que celui de la seigneurie. Vers la fin du XII[e] siècle, un mariage unit la famille des seigneurs et celle des châtelains, et les deux dignités seront à partir de cette époque réunies sur la même tête. Peu après, Catherine d'Oudenbourg, héritière de la châtellenie et de la seigneurie, épouse Baudouin de Grammines, chambellan héréditaire de Flandre, et ainsi ce dernier titre se transmet par voie d'hérédité

(1) Il existe deux chroniques de cette abbaye : l'une *Chronicon monasterii Aldenburgensis*, publiée par M. l'abbé Malou; l'autre, *Chronicon monasterii Aldenburgensis majus*, par M. l'abbé Van de Putte. Le volumineux cartulaire de l'abbaye d'Oudenbourg a été publié par M. Van de Casteele, un des auteurs du présent ouvrage. Toutes ces publications ont été faites sous les auspices de la Société d'Emulation de Bruges, dont l'activité et le zèle pour l'histoire nationale sont au-dessus de tout éloge.

dans la famille des seigneurs et châtelains (plus tard vicomtes) d'Oudenbourg. Les auteurs ont ici élucidé un point historique qui présentait de grandes difficultés, en montrant qu'il ne faut point confondre cette dignité de *chambellan de Flandre*, dont la famille d'Oudenbourg jouit depuis le XIIIe siècle, avec celle de *chambellan du comte*, dont quelques-uns des premiers seigneurs d'Oudenbourg avaient été revêtus. Le savant travail de M. le comte de Limburg-Styrum, sur le *Chambellan de Flandre*, a été ici d'un grand secours pour les auteurs.

L'histoire des petits dynastes d'Oudenbourg se mêle plus d'une fois, à partir du XIIe siècle, à l'histoire générale de la Flandre, et y fournit de précieux renseignements. C'est ainsi qu'on lira avec le plus vif intérêt (p. 36 et suiv.) les négociations d'Isabelle, veuve du sire de Ghistelles, dame et châtelaine d'Oudenbourg, lorsqu'elle voulut remplir à la cour son office de camérière : le moyen-âge est pris sur le vif dans ces débats où l'on apprend en quoi consistaient les fonctions dû chambellan, quelles obligations elles imposaient et quels droits elles conféraient. La généalogie des châtelains (vicomtes) d'Oudenbourg est poursuivie jusqu'à nos jours, où le titre de vicomte appartient aux ducs de Beaufort-Spontin.

Les pièces justificatives contenues dans le tome II, lequel contiendra aussi de nombreux extraits des comptes communaux, renferment des documents d'importance diverse : plusieurs sont d'un grand intérêt. Le cartulaire a lui-même ses aventures, que les auteurs racontent dans leur préface, et qui est un nouvel épisode de l'histoire des Archives Communales de la Flandre, une des plus intéressantes et des plus patriotiques que l'on puisse écrire.

Nous ne pouvons, en terminant cette rapide analyse, que féliciter les auteurs de ce remarquable ouvrage. Ce n'est pas seulement une curiosité de savant, c'est un dévouement véritable qu'il faut pour fouiller, comme ils l'ont fait, dans les archives les plus sèches et les plus arides, telles que des comptes de dépenses et de revenus, ou de se plonger dans le dédale de généalogies obscures et embrouillées pour fournir aux autres le fil d'Ariane qui doit les y guider. Des livres comme celui de MM. Feys et Van de Casteele font faire des progrès à la science historique : c'est là un assez bel éloge, et nous espérons qu'ils nous donneront bientôt la fin de leur utile et consciencieux travail.

Godefroid Kurth.

VARIA.

LES ATHÉNÉES EN 1817.

La *Revue* a publié (t. XVII, 2e livr., p. 141) un tableau comparatif des traitements des professeurs des athénées en 1817, 1841, 1851 et 1873.

Pour que ces chiffres puissent servir de base dans les discussions qui ne tarderont pas à recommencer, nous croyons nécessaire de faire connaître le document officiel d'où ces renseignements ont été tirés. Le voici tel qu'il se trouve dans les archives communales de Tournai, sans modification aucune ; l'orthographe même est respectée :

Budjet de l'athénée de Tournay, province de Haynaut, pour l'an dix huit cent dix neuf, arrêté en séance du Bureau d'Administration, pour être présenté à la Régence de cette ville.

	Dépenses totales, Florins.	Part contributive du Gouvernement. Florins.	Portion afférente à la ville de Tournai. Florins.	Francs.
1. Principal	2000	1160	840	4232
2. Sous-principal aumônier	800	464	336	
3. Économe	700	»	700	
4. Prof. de Rhétorique	1800	1040	760	3809
5. » de Mathématiq.	1800	1040	760	3809
6. » de Math. élément.	800	464	336	1693
7. Régent de deuxième	1300	756	544	2751
8. » troisième	1300	756	544	2751
9. » quatrième	1200	700	500	2539
10. » cinquième	1100	640	460	2328
11. » sixième	1100	640	460	2328
12. » septième	1100	580	520	2328
13. » de lang. Holl.	1000	580	420	2116
14. Portier	300	180	120	
15. Frais de bureau.	100	»	100	
16. Prix	400	»	400	
	16,800	9000	7800	

Le budjet qui précède, montant à la somme de seize mille huit cent florins, dont neuf mille sont accordés par arrêté de S. M. et sept mille huit cent à supporter par la ville de Tournay, a éte arrêté en Bureau d'administration le vingt-un novembre dix huit cent dix huit.

Les Signatures.

Approuvé par le Ministre de l'Instruction publique, de l'Industrie nationale et des Colonies.

Bruxelles, le 18 janvier 1819.

Le Ministre susdit.

*

Comparons ces traitements aux traitements actuels :

			1817	1873 (1).
1.	Principal ou préfet		4232	3710
2.	Prof. de	Rhétorique.	3809	3210
3.	»	seconde	2751	3010
4.	»	troisième	2751	2810
5.	»	quatrième	2539	2510
6.	»	cinquième	2328	2310
7.	»	sixième	2328	2310
8.	»	septième	2328	2210
9.	»	Mathématiques	3809	2810
10.	»	Math. élément.	1693 (2)	2510

Sous le régime de 1817, les professeurs jouissaient en outre des rétributions des élèves externes (art. 12 du règlement du 19 février 1817). Comme il n'y avait que dix co-partageants, le minerval était aussi élevé qu'aujourd'hui. Ainsi en 1841, alors que les élèves étaient bien moins nombreux qu'en 1817, la part de chaque professeur était d'au moins 500 francs.

*

D'après la loi du 25 septembre 1816, le traitement fixe des professeurs ordinaires à l'Université était de 2200 florins (4655 francs), et de 2500 florins (5290 francs) à Gand. Actuellement

---

(1) Maximum du traitement, y compris les 310 francs d'augmentation.
(2) Le professeur n'enseignait que l'arithmétique.

le traitement fixe des professeurs ordinaires est de 7000 fr. [1].

Nous avons voulu savoir quels seraient actuellement les traitements des professeurs des athénées, si entre les traitements des professeurs des athénées et ceux des professeurs des Universités on observait la même proportion que sous le régime Hollandais. Nous prenons pour base de nos calculs le traitement des professeurs de l'université de Gand, soit 5290 francs. Si on prenait pour base les traitements des professeurs de Liége et de Louvain, on arriverait à des résultats encore plus favorables.

Eh bien! voici, dans cette supposition, quels seraient les traitements actuels :

1.	Principal	5600 francs.
2.	Rhétorique	5031
3.	Mathématiques	5031
4.	Seconde	3640
5.	Troisième	3640
6.	Quatrième	3359
7.	Cinquième	3080
8.	Sixième	3080
9.	Septième	3080
10.	Langue hollandaise	2819

Tournai, juin. HURDEBISE.

AUGMENTATIONS DE TRAITEMENTS DES MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

(Extrait d'un rapport fait à la Chambre des représentants, le 21 avril 1874.)

Lorsque, en 1863, des augmentations de traitement ont été accordées,

---

[1] On pourrait faire remarquer que même ces traitements n'ont pas été augmentés d'une manière suffisante, si l'on tient compte de l'augmentation du prix de toutes choses, et des augmentations accordées aux autres fonctionnaires. (*) H.

(*) Notre honorable correspondant ne sait sans doute pas que dans la fixation des traitements avant 1830 on tenait compte du minerval, qui était assez élevé pour porter à 13,000 et même à 18,000 fr. les émoluments d'un professeur en philosophie. Les nouveaux traitements ont été calculés d'après des prévisions semblables, mais tout à fait erronées, car aujourd'hui le minerval d'un professeur de philosophie à l'université de Gand ne mérite pas même d'entrer en ligne de compte.

N. de la R.

par mesure générale, à tous les fonctionnaires de l'État, il a été alloué une part égale d'augmentation à chaque préfet et professeur d'athénée royal, à chaque directeur, régent et instituteur d'école moyenne. La somme était indistinctement de 310 francs pour chaque titulaire dans les premiers de ces établissements, de 150 francs pour chaque titulaire dans les seconds. Ce système n'a pas été aussi favorable aux membres du personnel de l'enseignement moyen de l'État, que celui qui a été adopté pour les autres fonctionnaires publics, et qui avait pour effet d'élever les traitements d'un tantième déterminé.

C'est ce que se sont attachées à faire ressortir les pétitions qui, dans ces derniers temps, ont été adressées aux Chambres et au Gouvernement. Non-seulement les pétitionnaires sollicitaient une amélioration de position, mais une amélioration qui réparât le tort qu'ils ont subi en 1863.

Dans le cours de la discussion du Budget du Ministère de l'Intérieur pour 1874, deux amendements ont été déposés; l'un tendait à faire allouer, en faveur des athénées, une augmentation de crédit de 161,000 francs; l'autre tendait à ajouter au crédit actuel des écoles moyennes une somme de 186,500 francs.

Mais depuis longtemps aussi les professeurs, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire des bureaux administratifs, ont réclamé des modifications à l'organisation du personnel telle qu'elle est actuellement réglée, et qui présente, outre une certaine complication, des inconvénients sérieux.

Il semble qu'il y a lieu de saisir l'occasion pour opérer dans cette organisation des réformes qui, tout en permettant d'améliorer d'une façon sensible la position des professeurs, fera disparaître les défectuosités dont elle est entachée et qui peuvent se résumer ainsi :

1° La division des athénées en quatre catégories avec traitements d'importance différente pour des fonctions identiques, est défavorable aux athénées de catégorie inférieure, d'où les professeurs ont hâte de sortir, pour arriver à une catégorie de fonctions mieux rémunérées.

2° La division des professeurs par attributions, avec traitements différents déterminés selon ces attributions, est cause que les professeurs, en vue d'une amélioration de position, cherchent constamment à quitter leur chaire, même quand ils y conviennent le mieux et ne conviennent qu'à celle-là, pour une chaire mieux rémunérée, ce qui souvent ne peut se faire qu'au détriment des études.

3° Les mesures qui ont été prises pour parer à ces inconvénients, l'institution d'un grand maximum à titre d'encouragement, après seize années dans les mêmes fonctions, donnent lieu à des anomalies qu'il importe de faire disparaître, contre lesquelles on s'élève, et que cependant on ne peut faire disparaître qu'en allant à l'encontre du but qu'on a voulu atteindre.

4° Le produit du minerval que la loi a voulu laisser aux membres du corps enseignant pour les intéresser à la prospérité des établissements

(voir l'Exposé des motifs et l'article 17 de la loi du 1er juin 1850), est grevé dans les athénées de certaines charges ; dans les écoles moyennes, ce produit, sauf de rares exceptions, est absorbé tout entier par les frais généraux. Il paraît juste de le rendre aux professeurs.

Voici comment il serait procédé pour faire cesser cet état de choses :

Les athénées et les écoles moyennes ne seraient plus divisés qu'en deux catégories.

Les professeurs seraient payés à raison du nombre de leurs années de service et de leur mérite. Ils seraient divisés en *classes*, comme en France et comme en Italie.

On négocierait avec les villes, siéges d'athénées royaux, pour qu'en retour des sacrifices que s'imposerait le Gouvernement, elles consentissent à prendre à leur charge les quelques dépenses générales qui sont encore prélevées sur le minerval, soit une somme de 25,000 francs à peu près pour les dix établissements. On rachèterait jusqu'à concurrence de 129,000 francs le produit du minerval scolaire aux villes et communes, siéges des écoles moyennes, et on les inviterait à supporter, pour leur part, en vue d'élever le chiffre du minerval à 200,000 francs pour toutes les écoles moyennes, la différence, soit 71,000 francs, somme que le Gouvernement distribue actuellement, en vue de garantir au moins 200 francs à chaque directeur, régent et instituteur.

Ces mesures amélioreraient, dans une proportion convenable, la position des membres du personnel de l'enseignement moyen de l'État ; elles simplifieraient une organisation peu rationnelle, et ne nécessiteraient qu'une augmentation de *88,132 francs* pour les athénées et de *186,600 francs* pour les écoles moyennes, soit en tout 274,732 francs, tandis que les deux amendements dont il a été question ci-dessus, tendaient à une augmentation de 347,500 francs.

Disons que le principe de la réduction du nombre des catégories d'établissements de l'État et la division des professeurs par *classes*, a obtenu l'approbation unanime du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, qui a été consulté sur cet objet (1).

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, C. Morel, G. Paris.

Sommaire du 2 mai : **Ussing**, le Portique d'Attale à Athènes (Paul

---

(1) Nous ne pouvons qu'applaudir au principe de la mesure que le Gouvernement s'est à la fin décidé à prendre et qui avait déjà été proposée il y a bien longtemps.

M. Hurdebise se propose d'envoyer à la Revue une note sur ce rapport.

Vidal-Lablache). — *Épîtres* de Clément Romain, p. p. **de Tischendorf**, 2e éd.; p.p. **Laurent**, 2e éd. (M. N.). — **Delisle**, Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis (G. Monod). — **Maurenbrecher**, Études et Esquisses relatives à l'histoire de la Réformation (R.). — **Hagen**, Jacques Bongars (Charles Thurot). — **Barni**, les Moralistes français au XVIIIe siècle; **Quépat**, Essai sur la Mettrie. — **Balbi**, Abrégé de Géographie, p. p. **Chotard** (H. Gaidoz). — Du 9 : **Darès**, *Histoire de la destruction de Troie*, p. p. **Meister**; *la Guerre de Troie*, en bulgare, p. et trad. p. **Miklosich**; **Kœrting**, Darès et Dictys (G. P.). — **Reuss**, les Statuts de l'ancienne Université de Strasbourg (Charles Thurot). — **De Rojas**, la *Célestine*, tr. p. **Germond de Lavigne** (Th. de Puymaigre). — **Chouquet**, Histoire de la musique dramatique en France (Édouard Schuré). — Du 16 : **Hartel**, Études homèriques, 2e éd. (J. Nicole). — **Tacite**, la *Germanie*, p.p. **Muellenhoff** (J. Gantrelle). — **Cambon de Lavalette**, la Chambre de l'Édit de Languedoc (A. Molinier). — **Rocquain**, l'État de la France au 18 brumaire (H. Lot). — **Montesquieu**, *Lettres persanes*, p. p. **Lefèvre** (T. de L.). — **Taine**, Essais de critique et d'histoire, 3e éd. (ψ). — Du 23 : **Colebrooke**, *Essais*, p. p. **Cowell** (A. Barth). — **Koberstein**, *Histoire de la littérature allemande*, p. p. **Bartsch** (G. P.). — **Robert**, Étude sur les actes du pape Calixte II (A. Molinier). — **Meyer**, Remarques philologiques sur le *Waltharius* (ψ). — **De Bordenave**, *Histoire de Béarn et de Navarre*, p. p. **Raymond** (T. de L.). — **Pierre**, Histoire de la République de 1848 (H. Lot). — Du 30 : **Jolly**, Histoire de l'Infinitif en Indo-européen (Abel Bergaigne). — **Curtius**, Éléments de l'Étymologie grecque (M. B.). — **Méray**, la Vie au temps des trouvères (ψ). — *Souvenirs* de la marquise de Caylus, p. p. **de Lescure** (T. de L.). — **Bonhomme**, Louis XV et sa famille (H. Lot). — **Loquin**, les Poésies de Clothilde de Surville; **Guillemin**, une fausse résurrection littéraire; **Mazon**, Marguerite Chalis et la légende de Clotilde de Surville (G. P.). — Du 6 juin : **Wurm**, Esquisse d'une histoire des religions indiennes (Abel Bergaigne). — **Choisy**, l'Art de bâtir chez les Romains (E. Caillemer). — **Tivier**, Histoire de la littérature dramatique en France depuis ses origines jusqu'au Cid (G. P.). — **Paoli**, Sur quelques dates de la vie de Dino Compagni (G. Monod). — **Galilée**, *Dialogues*, p.p. **Vigo** et **Soghieri** (ψ). — Du 13 : **Lassen**, Archéologie indienne, t. II, 2e éd. (A. Barth). — **Denys de Byzance**, *Navigation du Bosphore*, p. p. **Wescher** (Ed. Tournier). — **Bernhardi**, Vie et Travaux de Robert Greene (N. Storojenko). — *Variétés :* L'enseignement supérieur français à l'exposition de Vienne (G. P.) — Du 20 : **Lassen**, Archéologie indienne, t. II, 2e éd. *(fin)* (A. Barth). — **Fœrster**, l'Enlèvement et le retour de Perséphonè (P. Decharme). — **Dareste**, Histoire de France (G. Monod). — Du 27 : **Savelsberg**, Études Ombriennes (M. B.). — **Bechmann**, le *Jus Postliminii* et la *Lex Cornelia* (A. Rivier). — **De Salies**, Histoire de Foulque Nerra (A. Molinier). — Œuvres dramatiques de Lope de Vega, tr. p. **Baret** (Alfred Morel-Fatio).

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés :

A l'école moyenne de l'État, à Andenne : Instituteur, en remplacement de M. Duquesne, qui a reçu une autre destination, M. Hurbin (Victor), actuellement assistant ;

Assistant, en remplacement de M. Hurbin, M. Bastin (Luc), élève diplômé de la section normale primaire de Couvin, actuellement sous-instituteur à l'école primaire communale de Dampremy.

A l'école moyenne de l'État, à Houdeng-Aimertes : M. Duquesne (Émile), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement instituteur à l'école moyenne de l'État, à Andenne, troisième régent.

A l'athénée royal d'Arlon : M. Prim, chef de bureau à l'administration provinciale du Lnxembourg, secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'athénée, en remplacement de M. Birong, décédé.

A l'école moyenne de l'État, à Rochefort : M. Collin (Nicolas-Joseph), employé à Rochefort, secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'école, en remplacement de M. Losseau, décédé.

MATHÉMATIQUES.

I.

THÉORÈMES DE GÉOMÉTRIE.

1. Sur les trois côtés d'un triangle ABC, on construit extérieurement les triangles A_1BC, AB_1C, ABC_1, et intérieurement les triangles A_2BC, AB_2C, ABC_2 semblables à un même triangle A'B'C', les sommets homologues étant désignés par les mêmes lettres. Soient α_1, β_1, γ_1, α_2, β_2, γ_2, les centres des circonférences circonscrites à A_1BC,..... Démontrer que

1° Les deux triangles $\alpha_1\beta_1\gamma_1$, $\alpha_2\beta_2\gamma_2$ sont semblables à A'B'C';

2° Les sommes $\beta_1\gamma_1 + \beta_2\gamma_2$, $\gamma_1\alpha_1 + \gamma_2\alpha_2$, $\alpha_1\beta_1 + \alpha_2\beta_2$ sont les côtés du triangle semblable à A'B'C' qui peut se projeter sur un certain plan suivant un triangle égal à ABC [1];

3° Les différences $\beta_1\gamma_1 - \beta_2\gamma_2$, ... sont les côtés du triangle semblable à A'B'C' qui peut être considéré comme la projection de ABC sur un certain plan.

Cette proposition est la généralisation d'un théorème dû à M. Lionnet.

La figure ci-dessus jouit encore des propriétés suivantes [2] :

1° Les droites AA_1, BB_1, CC_1 se coupent en un même point 0, situé à l'intersection des circonférences α_1, β_1, γ_1;

2° De ce point, on voit les côtés du triangle ABC sous des angles supplémentaires de A', B', C' ou égaux à ceux-ci;

3° Les longueurs AA_1, BB_1, CC_1 sont inversement proportionnelles aux côtés du triangle A'B'C';

4° Le point 0 (avec certaines restrictions) est celui pour lequel la somme m. OA + n0B + p. OC est un minimum,

---

(1) Pour une autre construction de ce triangle, due à *Simon Lhuilier*, voir *Catalan*, théorèmes et problèmes de géométrie, livre VI.

(2) Ces propriétés sont les généralisations de théorèmes connus pour le cas où A'B'C' est équilatéral.

(m, n, p) étant des constantes proportionnelles aux côtés de A′B′C′;

5° Si l'on construit sur B_1C_1, C_1A_1, A_1B_1 extérieurement les triangles $A_3B_1C_1$, $A_1B_3C_1$, $A_1B_1C_3$ semblables à A′B′C′, les points A_3, B_3, C_3 se trouvent sur les droites AA_1, BB_1, CC_1, et l'on a

$$AA_1 = AA_3, \quad BB_1 = BB_3, \quad CC_1 = CC_3.$$

2° Dans tout triangle, les droites qui joignent les milieux des côtés respectivement aux trois points où le cercle inscrit est touché par les quatrièmes tangentes (c'est-à-dire autres que les côtés du triangle) qui lui sont communes avec les cercles ex-inscrits, se coupent au point de contact du cercle inscrit et du cercle des neuf points. — Il existe une proposition analogue pour les points de contact du cercle des neuf points et des cercles ex-inscrits (1).

3° Dans tout hexagone ABCDEF dont les côtés opposés sont parallèles, les triangles ACE, BDF sont équivalents (2).

4° Dans tout triangle ABC, le rayon de l'un des quatre cercles tangents aux trois côtés, multiplié par la surface du triangle formé par les centres des autres, donne un produit constant qui est égal au diamètre du cercle circonscrit au triangle ABC, multiplié par la surface ABC.

5° Dans un triangle ABC, on mène une droite quelconque AD terminée au côté opposé. Soient ρ, ρ', r les rayons des cercles inscrits aux triangles ABD, ACD, ABC, h la distance de A à BC; on a la relation

$$\left(\frac{h}{2}-\rho\right)\left(\frac{h}{2}-\rho'\right)=\frac{h}{2}\left(\frac{h}{2}-r\right).$$

Comment se modifie-t-elle, quand on considère les cercles ex-inscrits aux triangles ABD, ACD, ou quand le point D est

(1) Pendant la correction de l'épreuve du présent article, nous avons pu constater que cette proposition à laquelle nous étions parvenu par la méthode des rayons vecteurs réciproques, avait déjà été établie par M. Mention. Voir les *Nouv. Ann.* de Terquem, tome IX, année 1850, p. 402.

(2) Ce théorème est implicitement renfermé dans une proposition due à M. *Lemoine*.

sur le prolongement de BC? Maximum ou minimum de $\rho + \rho'$ et $\rho\rho'$.

La droite qui joint les centres des cercles inscrits aux triangles ABD, ACD enveloppe une conique qui touche les bissectrices des angles ABC et ACB en B et C.

NEUBERG.

THÉORÈME D'ALGÈBRE.

Si l'on considère une permutation de n nombres 1, 2, 3, ... n, que l'on dise qu'il y a *dérangement*, quand un nombre est suivi, immédiatement ou non d'un autre plus petit que lui; prouver que le nombre total des dérangements contenus dans les permutations de ces n nombres, est égal à $(1, 2, 3 \ldots n)\ \frac{n(n-1)}{4}$. (Algèbre de Bertrand, chapitre des combinaisons).

Soient a et b deux quelconques des nombres 1, 2, 3, ... n. A chaque permutation qui renferme un dérangement de ces nombres, correspond une autre qui n'en diffère que par l'échange de a et b; il en résulte que la moitié du nombre total de permutations (ou $\frac{1}{2} P_n$) exprime le nombre des dérangements relatifs à deux nombres déterminés a et b. Comme on en peut dire autant de toutes les combinaisons de deux nombres choisis parmi les éléments des permutations, le nombre cherché est $\frac{1}{2} P_n C_{n,2}$.

Nous ne doutons pas que cette solution si simple ne soit déjà connue et développée dans l'un ou l'autre auteur. Ce qui nous a engagé à la publier, c'est que l'Algèbre de Bertrand indique une méthode plus longue et plus difficile.

NEUBERG.

II.

SUR LA DIVISION ABRÉGÉE.

Principe fondamental. — *Si le quotient de la division de deux nombres ne doit avoir qu'un chiffre, on peut l'obtenir en séparant sur la droite du dividende et du diviseur le même nombre de chiffres, de manière à ce qu'il reste encore au moins deux chiffres sur la gauche du diviseur, et en divisant les parties à gauche l'une par l'autre. Le quotient obtenu sera égal au quotient cherché, si le reste est plus grand que le quotient trouvé; dans le cas contraire, il pourra le surpasser d'une unité.*

Soient à diviser l'un par l'autre les nombres M et N, séparons sur la droite de chacun d'eux p chiffres, représentons par M′ et N′ les parties à gauche, par M″ N P″ les parties séparées, nous aurons

$$M = M'.\ 10^p + M''$$
$$N = N'.\ 10^p + N''$$

D'où nous déduisons les inégalités

$$M > M'\ 10^p \text{ et } < (M' + 1)\ 10^p$$
$$N < (N' + 1)\ 10^p \text{ et } > N'\ 10^p$$

$$\frac{M}{N} > \frac{M'}{N'+1} \text{ et } < \frac{M'+1}{N'}$$

Si nous représentons par q le quotient de M′ par N′ et par R le reste, nous aurons

$$M' = N'q + R$$

d'où

$$\frac{M'}{N'+1} = q + \frac{R-q}{N'+1}$$

$$\frac{M'+1}{N'} = q + \frac{R+1}{N'}$$

par suite

$$\frac{M}{N} > q + \frac{R - q}{N' + 1}$$

et

$$\frac{M}{N} < q + \frac{R + 1}{N'}$$

Comme R est toujours plus petit que N′, RP′ + 1 est tout au plus égal à N′ et par suite

$$\frac{M}{N} < q + 1$$

La partie entière de $\frac{M}{N}$ est donc tout au plus égale à q.

Par l'inégalité précédente, nous voyons que si $R > q$, le quotient $\frac{M}{N}$ est plus grand que q, donc dans ce cas, la partie entière du quotient est q.

Mais si $R < q$ la fraction $\frac{R - q}{N'}$ est négative et plus petite que 1, puisque $N' > 10$ et $q < 10$, donc $\frac{M}{N}$ est plus grand que q moins une certaine fraction, et par suite la partie entière pourra être $q - 1$ ou q, c'est-à-dire que le quotient trouvé pourra surpasser le quotient véritable d'une unité.

On vérifiera le quotient en divisant le dividende par ce quotient. Si le quotient trouvé est moindre que le diviseur, c'est que le quotient est trop fort et on doit le diminuer d'une unité.

Ce principe établi va nous servir à démontrer la règle suivante :

Pour trouver le quotient de deux nombres décimaux l'un par l'autre, à moins d'une unité décimale donnée, on recule la virgule dans le dividende d'autant de rangs vers la droite qu'on veut obtenir de chiffres décimaux au quotient. La comparaison de la partie entière du dividende avec le diviseur permet de déterminer facilement le nombre de chiffres du quotient; alors on conserve sur la gauche du diviseur autant de chiffres plus un ou plus deux qu'il doit en avoir au quotient, et on sépare sur la gauche du dividende autant de chiffres

qu'il en faut pour que la partie séparée contienne la partie séparée du diviseur. On divise les deux nombres ainsi formés l'un par l'autre, on multiplie le diviseur séparé par le quotient trouvé, ou retranche le produit de la partie à gauche du dividende, on sépare sur la droite du diviseur partiel un chiffre, on devise le reste par ce nouveau diviseur, on retranche le produit du 1er reste, on barre encore un chiffre au diviseur, on divise le 2d reste par ce nouveau diviseur et on continue ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 ou 3 chiffres du diviseur, suivant qu'on avait conservé 1 ou 2 chiffres de plus qu'il ne doit en avoir au quotient. Le quotient obtenu sera le quotient exact. Si le dernier reste est plus grand que la somme des chiffres du quotient, dans le cas contraire il pourra être trop fort d'une unité.

Ainsi, proposons-nous de trouver à 0,0001 près le quotient de

35,7648976489 — : 8,976352763

reculant la virgule de 4 rangs vers la droite, nous verrons que 357648 contient le diviseur 8 plus de 10000 fois et moins de 100000 fois et que par suite le quotient aura 5 chiffres. Nous prendrons sur la gauche du diviseur 6 chiffres et 7 sur la gauche du dividende, et nous disposerons le tableau de la manière suivante :

3576489	897635
883584	39966
85617	
5933	quotient 3,9965
541	
7	

En comparant ce procédé à celui que l'on suit dans la division ordinaire, il est facile de s'assurer que les chiffres successifs du quotient sont obtenus en séparant sur la droite du dividende et du diviseur le même nombre de chiffres. A chaque division partielle on en sépare un de plus que dans la division précédente.

Les différents restes que l'on obtient surpassent les restes véritables des différents produits que l'on a omis de retrancher, mais dont on peut avoir une limite supérieure. Ainsi dans la 1re transaction on a omis de retrancher du dividende le produit par 3 de toute la partie du diviseur qui suivait le 5. Or, cette

partie vaut moins que 0,00001 donc le reste n'est pas trop fort de 0,00003.

Dans la 2[de] multiplication, on a omis toute la partie du diviseur qui suivait le 3, et comme cette partie est moindre que 0,0001, on a donc omis de retrancher une quantité moindre que $0,9 \times 0,0001$ ou 0,00009, le 2[d] reste n'est pas trop fort de $0,00003 + 0,00009$ ou 0,00012; on verrait de même que le 3[e] reste n'est pas trop fort de $12 + 9 = 21$ cent millièmes, et en général les restes de la division abrégée ne surpassent pas les restes véritables de plus d'unités du dernier ordre qu'il est marqué par la somme des chiffres du quotient. De sorte que si le dernier diviseur est plus grand que la somme des chiffres du quotient, on obtiendra le quotient exact quand le dernier reste sera plus grand que la somme des chiffres du quotient. Dans le cas contraire, le quotient pourra être trop fort d'une unité. Ainsi, dans la division choisie, le dernier reste 7 étant moindre que la somme des chiffres du quotient, le quotient 6 est trop fort et on doit prendre pour le quotient cherché 3,9965.

A. CAMBIER.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 17. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DE LA NÉCESSITÉ DE CRÉER UNE BIBLIOTHÈQUE A L'USAGE DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN (¹).

Messieurs,

Notre société a pour but de faire progresser les études philologiques et historiques. En effet ces études, les premières surtout, sont indubitablement en souffrance chez nous. En voulez-vous la preuve? Dans un ouvrage qui vient de paraître, il y a quelques jours à peine, sous le titre de *Triennium philologicum*, l'auteur, G. Freund, cite les principaux philologues contemporains, et passe successivement en revue ceux de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Suisse, du Danemark, de la Hollande et même de la Grèce. Mais il a jugé convenable de ne mentionner aucun philologue appartenant à la Belgique. Je crois, Messieurs, que cette exclusion est injuste, et sans citer des noms, — *nomina sunt odiosa* — je crois pouvoir affirmer qu'il existe en Belgique plusieurs hommes qui auraient pu figurer avec honneur dans le catalogue, d'ailleurs fort écourté, excepté en ce qui concerne l'Allemagne, dressé par M. Guillaume Freund. Cette omission est néanmoins fort significative. Elle démontre qu'aux yeux de l'Allemagne,

(¹) Ce discours a été prononcé à la première réunion de la société pour le progrès des études philologiques et historiques.

la philologie belge dont, certes, elle connaît les travaux, n'occupe qu'un rang très-secondaire dans le monde savant. Il y a dans cette situation quelque chose qui m'humilie. Je voudrais, que dis-je, nous voudrions tous, j'en suis convaincu, que la Belgique, qui, dans le domaine des arts, jouit à juste titre d'une considération sérieuse, ne restât pas en arrière dans le domaine des lettres, et fondât chez elle une école philologique, capable de figurer dignement à côté de celles qui existent depuis longtemps dans les pays dont nous sommes entourés.

Mais comment se fait-il que la Belgique, qui occupe une position en quelque sorte centrale entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne, où les études philologiques sont de plus en plus en honneur, soit seule restée en arrière et n'ait point participé au mouvement qui, de toutes parts, se faisait autour d'elle? Pour expliquer cette infériorité relative, il faudrait entrer dans de longs développements que je dois nécessairement m'interdire, à cause des limites de temps dans lesquelles je suis obligé de me renfermer. Cette infériorité tient en grande partie à des vices d'organisation de notre enseignement supérieur et moyen, mais, en partie aussi, je le crains, à nous-mêmes. Nous avons en Belgique une fâcheuse tendance : nous avons l'habitude de nous louer nous-mêmes, et nous croyons, quand nous nous sommes encensés, que tout ce qui regarde notre pays est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Certes, il est plus agréable de prodiguer des éloges que de faire des critiques, et généralement les Pindare sont mieux accueillis que les Zoïle. Mais de même que, si nous voulons nous corriger moralement, nous devons de temps en temps rentrer dans notre for intérieur, faire un examen de conscience et passer nos défauts en revue, de même, lorsqu'il s'agit d'améliorer une situation générale, il faut savoir résolument considérer les choses comme elles sont et mettre à nu les plaies qui nous rongent. Eh bien, Messieurs, me permettrez-vous de parler sans détour? Je crois que sur le terrain des sciences et des lettres, nous autres Belges ne travaillons pas assez.

Quand je dis nous, je parle naturellement de l'ensemble. Je sais qu'il y a d'honorables, de nombreuses exceptions, et parmi ces exceptions je crois pouvoir, sans flatterie, ranger les personnes devant lesquelles j'ai l'honneur de porter la parole et que leur désir de faire progresser les études philologiques et

historiques a réunies aujourd'hui en ce lieu. Mais les exceptions, dit-on, confirment la règle et je ne crois pas me tromper en affirmant qu'en règle générale les Belges ne travaillent pas assez sur le terrain de sciences et de lettres. En effet, Messieurs, il est incontestable que dans les lettres aussi bien que dans les sciences, nous sommes loin de pouvoir prétendre au premier rang. En dernière analyse, cela ne peut tenir qu'à deux causes : à notre incapacité ou à notre manque de travail. Serions-nous par hasard incapables ? La Belgique serait-elle, comme on l'a insinué, une espèce de Béotie littéraire et scientifique ? Nous sommes, je le sais, de grands peintres et de grands musiciens, mais les Béotiens aussi excellaient dans l'art de jouer de la flûte. Mais non, Messieurs, ce n'est pas le talent qui nous manque, c'est le *labor improbus* qui nous fait généralement défaut. En Allemagne, les professeurs de l'enseignement moyen aussi bien que ceux qui sont attachés aux universités considèrent comme un devoir d'honneur de publier, ne fût-ce que de loin en loin, un travail scientifique ou littéraire. Je ne dirai pas que chez nous de pareilles publications soient très-rares, néanmoins il s'en faut de beaucoup qu'elles soient entrées dans les habitudes du corps enseignant. Et cependant de pareilles publications offrent un avantage en quelque sorte inappréciable. La carrière professorale n'est pas toujours semée de roses. On y rencontre des déboires et des amertumes de tout genre. Sans parler des difficultés de la vie matérielle, contre lesquelles, hélas! trop de professeurs ont encore à lutter, on rencontre, de la part des élèves ou de leurs parents ou de certains collègues ou même de l'autorité, des chagrins qui empoisonnent l'existence. Eh bien, alors n'est-ce pas une douce consolation, un véritable bonheur, d'avoir sous la main un travail sérieux, auquel on puisse consacrer tous ses moments de loisir et qui distraie, au moins pendant quelques heures, des ennuis qu'on peut éprouver ? Et puis, Messieurs, en matière de sciences et de lettres, celui qui cherche, d'après la belle parole de l'Évangile, finira toujours par trouver. Il nous est donné à tous, dans la mesure de nos forces, de faire revivre pour nous l'enthousiasme d'Archimède, et de pouvoir nous écrier un jour εὕρηκα, j'ai trouvé. Quelque considérable que soit en effet le nombre des vérités découvertes jusqu'à ce jour, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il reste encore

toujours des découvertes à faire en quantité infinie. D'ailleurs, ce n'est pas seulement par des découvertes qu'on peut se rendre utile. Il y a un très-grand mérite à coordonner, à exposer clairement, à vulgariser les découvertes des maîtres de la science. Il y a donc pour nous tous des terrains à défricher; il est donné à chacun de se créer un petit sanctuaire, de s'y réfugier et d'y apporter chaque jour ce qu'il a de meilleur dans l'esprit et dans le cœur.

Comment donc se fait-il qu'il y ait tant de professeurs qui renoncent au bonheur de travailler pour eux-mêmes et de communiquer soit à leurs collègues, soit au monde savant, le résultat de leurs études et de leurs méditations? Je crois, Messieurs, que cela tient en partie à une trop grande modestie de leur part. J'en connais plusieurs qui gardent devers eux des observations ingénieuses, de véritables trouvailles, qu'ils n'osent pas communiquer au public, de crainte de paraître aux yeux de leurs collègues animés du désir de se faire valoir, peut-être aussi de crainte d'encourir la critique. Certes, un excellent moyen de n'être point critiqué, c'est de ne rien publier. Mais d'un autre côté, ne rien publier, c'est un moyen en quelque sorte infaillible de tomber dans le marasme et de s'abrutir dans la routine. L'homme qui publie est constamment tenu en éveil. Il est à la piste de toutes les nouvelles publications, et comme dans le domaine des lettres et des sciences tout se lie, tout se tient et s'enchaîne, celui qui s'occupe de n'importe quelle matière est obligé, par la force des choses, de rester plus ou moins au courant de toutes les autres. Celui par conséquent qui, à côté de ses occupations professionnelles, veut jouir du bonheur que donne la vie scientifique ou littéraire, celui pour qui le feu sacré n'est pas un vain mot, qui veut se tenir constamment à la hauteur de sa mission, et faire en sorte que son enseignement reste toujours vivant, celui-là doit concentrer son activité sur un point déterminé, avec l'intention bien arrêtée d'en faire tôt ou tard une publication.

Mais, dira-t-on, les leçons particulières auxquelles on est astreint par la force des choses, ne sont-elles pas un obstacle invincible à ces belles théories? Certes, Messieurs, je suis loin de méconnaître que les traitements des professeurs, surtout de l'enseignement moyen, ne sont pas ce qu'ils devraient être, et que les leçons particulières, cette lèpre de l'enseignement, sont

pour plusieurs une triste nécessité. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question, qui, du reste, a été élucidée d'une façon remarquable par la fédération du corps professoral des athénées. Il est à espérer que le Gouvernement et les Chambres législatives aviseront à des mesures efficaces pour faire cesser cet état de choses. Toutefois ce n'est pas là, pour beaucoup de professeurs, ce qui les empêche de faire des publications scientifiques ou littéraires. Indépendamment de la trop grande modestie de plusieurs, il est un autre obstacle qui les met pour ainsi dire dans l'impossibilité de se mettre résolument à l'œuvre: c'est l'absence de l'outillage nécessaire. Ils n'ont pas à leur disposition les ouvrages requis pour se livrer avec succès à un travail philologique. Les professeurs de l'enseignement moyen qui n'habitent point une ville universitaire, sont arrêtés à chaque instant par le manque de certains livres, indispensables à toute recherche sérieuse, et ceux-mêmes qui habitent la capitale constatent avec surprise que dans la bibliothèque royale il y a des lacunes vraiment incroyables. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, cette bibliothèque, en fait d'éditions d'Athénée, ne possède que celle de Casaubon, tandis que chacun sait qu'il faudrait tout au moins avoir à sa disposition celle de Schweighaeuser. Pour avoir une bibliothèque philologique quelque peu complète, il faut commencer par dépenser au moins dix mille francs. Or, quel est celui parmi nos jeunes professeurs de l'enseignement moyen qui puisse, au début de sa carrière, se créer un pareil outillage? Néanmoins qui veut la fin doit vouloir les moyens. Si le Gouvernement a jugé convenable de créer une école normale pour les humanités, il faut d'un autre côté qu'il mette à la disposition de ceux qui sont sortis de son école, les instruments de travail nécessaires.

Voici donc, Messieurs, quelle serait mon idée, idée à laquelle j'ai longtemps réfléchi, que j'ai soumise aux méditations de plusieurs personnes compétentes, qui connaissent et les besoins de l'enseignement, et les rouages de l'administration, et qui toutes ont approuvé ma manière de voir. — Voici, dis-je, quelle serait mon idée.

Le Gouvernement devrait demander aux Chambres législatives un crédit d'au moins dix mille francs, pour créer un fonds de bibliothèque philologique, à l'usage des professeurs de l'enseignement moyen, c'est-à-dire des athénées royaux, des col-

léges communaux et des colléges patronés. Il devrait, de plus, employer chaque année une somme de mille francs au moins, pour compléter successivement le fonds primitif. Cette bibliothèque devrait comprendre d'abord tous les auteurs grecs et latins, les premiers avec une traduction latine, soit, par exemple, la collection Didot. Il faudrait y faire entrer ensuite les principaux commentateurs, les grandes collections d'inscriptions grecques et latines, puis les principaux écrits sur la linguistique générale, tels que les ouvrages de Humboldt, de Bopp, de Schleicher, etc., ainsi que les meilleures grammaires et les grands dictionnaires, etc. Il faudrait acquérir en outre les traités les plus remarquables relatifs à l'encyclopédie de la philologie, l'histoire littéraire, la métrique, la rhythmique, etc.

Il va sans dire que dans cette *bibliotheca philologica* devraient se trouver les meilleures histoires de l'Orient, de la Grèce et de Rome, les principaux ouvrages sur les antiquités publiques, religieuses et privées, quelques-uns même concernant la numismatique et l'archéologie.

Finalement, la bibliothèque que j'ai en vue devrait être abonnée aux meilleures revues philologiques de l'Allemagne, de la France, de la Hollande et même de l'Italie. Pour ce qui concerne le choix des livres et des revues, le Gouvernement devrait s'en rapporter à l'avis, soit du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, soit, ce qui vaudrait peut-être mieux encore, à une commission spéciale, composée des meilleurs philologues du pays, lesquels, j'en suis persuadé, n'auraient pas de peine à se mettre d'accord sur le choix des acquisitions à faire.

Maintenant, comment cette bibliothèque pourra-t-elle fonctionner et se rendre utile à l'enseignement? L'organisation de ce service ne serait pas très-compliquée et n'exigerait qu'un seul employé. La bibliothèque philologique serait placée au Ministère de l'Intérieur. Le Gouvernement pourrait, s'il le jugeait convenable, et afin d'éviter de doubles emplois, combiner cette bibliothèque avec celle du Conseil de perfectionnement. On en dresserait le plus tôt possible un catalogue, dont des exemplaires seraient envoyés à tous les professeurs de l'enseignement moyen. Chaque année on ferait connaître, par un supplément de catalogue, les nouvelles acquisitions, sauf au bout d'un certain nombre d'années à faire un nouveau cata-

logue complet. La bibliothèque serait confiée à un employé du Ministère de l'Intérieur, auquel les professeurs adresseraient leurs demandes, et qui serait tenu de les expédier promptement. On fixerait le maximum des volumes qui pourraient faire l'objet d'une demande. Ces volumes seraient envoyés gratis au destinataire, qui aurait le droit de les conserver au moins pendant quinze jours, et ne serait tenu de les renvoyer à Bruxelles que lorsqu'un autre professeur en ferait la demande, ou s'il les avait gardés chez lui pendant un laps de temps à déterminer ultérieurement. Le renvoi se ferait aussi gratuitement. Toutefois si la gratuité de l'envoi ou du renvoi présentait de trop grandes difficultés, on pourrait aviser à une autre combinaison. Voilà, Messieurs, comment je crois qu'on pourrait créer et organiser ce service.

Les proportions de l'idée que j'ai l'honneur de vous soumettre, ne sont pas gigantesques. Elle est facilement réalisable, et je crois que si notre société chargeait le Bureau d'adresser à M. le Ministre de l'Intérieur une pétition en ce sens, et de prier le Conseil de perfectionnement de bien vouloir l'appuyer, nous pourrions aboutir dès l'année prochaine. Je sais, Messieurs, qu'il y a dans notre corps professoral un certain nombre d'hommes intelligents et actifs qui ne demanderaient pas mieux que de travailler, mais qui, je le répète, sont arrêtés par la difficulté en quelque sorte insurmontable de se procurer les ouvrages nécessaires. Certes, ils ne reculeraient pas devant l'acquisition de quelques publications spéciales, relatives à la question qu'ils voudraient approfondir, mais ils ne possèdent ni ce fonds de bibliothèque philologique que ma proposition a pour but de leur procurer sans frais, ni ces nombreuses revues périodiques, sans lesquelles on n'est jamais certain de se tenir à la hauteur de la science actuelle.

A. Wagener.

THÉORIE DE L'ANALYSE LITTÉRAIRE.

Les personnes qui se sont sérieusement occupées de l'enseignement du français et qui l'ont fait avec conscience et dévouement, savent parfaitement que la connaissance des figures, des règles du style et des règles de la composition, ne suffit pas pour apprendre à penser, à parler et à écrire. Ce n'est pas la théorie seule qui arrivera jamais à faire naître les idées, à diriger le jugement, à épanouir l'imagination, à émouvoir la sensibilité. Aussi rien de plus incohérent, de plus vide et de plus informe, que les compositions des élèves qui n'ont été formés que par la théorie. Les uns se traînent péniblement dans les trivialités et les lieux communs; les autres s'élèvent dans les nues, et se nourrissent d'emphase, de phébus, de faux brillants et de figures indigestes. Tous oublient que le naturel et la simplicité dans les images, la justesse dans les jugements, la vie dans les sentiments, constituent les premières de toutes les règles.

Mais si la théorie est impuissante à former à l'art de parler et d'écrire, quel moyen faudra-t-il donc employer pour y parvenir?

A mon sens, les deux principaux, les deux plus essentiels, ceux sans lesquels tous les autres ne sont rien, consistent dans la *correction des devoirs* et dans *l'analyse littéraire.*

La correction du devoir, à la plume, à l'encre rouge, sur la copie même de l'élève, qui est *ensuite obligé de retravailler et de remanier toute son œuvre*, voilà le méthode par excellence, celle qui doit être placée au-dessus de toutes les autres, car sans celle-là, toutes les autres sont inutiles, et jamais le professeur ne parviendra à inculquer l'art d'écrire à ses élèves. Cette correction se compose de trois choses : correction des termes impropres auxquels on substitue le mot propre ; correction des phrases mal faites, qui doivent être refaites par le professeur, sans rien changer à l'idée, lorsqu'elle est juste et vraie; enfin indication des points omis, transposition de ceux qui ne sont pas à leur place, proscription des contradictions et indica-

tion du manque de liaison des idées entre elles. Tout professeur qui fera cela, ne fît-il que cela, sera toujours le meilleur des professeurs de français, s'il est capable de le bien faire. Ceux qui ne veulent pas se donner cette peine, ne méritent pas ce nom, et, en hommes d'honneur, ils devraient renoncer à ce genre d'enseignement. Le gouvernement ne saurait donc veiller avec trop de sollicitude à ce que, dans la pratique, ces corrections soient faites avec la plus scrupuleuse exactitude. Un moyen pratique, très-facile, de s'assurer si ce travail est exécuté, c'est d'obliger les professeurs à remettre aux préfets et aux directeurs les devoirs corrigés, après qu'ils ont été soumis aux élèves, et d'exiger que les préfets et les directeurs les transmettent, à un moment donné, au ministère sur la demande de celui-ci.

Le second procédé, qui permettra d'atteindre rapidement les résultats précités, mais que je considère cependant comme bien inférieur au précédent, quoique supérieur à tous les autres, est celui de l'*analyse littéraire*. L'étude, la méditation, de nombreuses lectures, peuvent seules fournir les idées que contient un sujet quelconque. L'analyse habitue l'esprit à les *disposer* dans le meilleur ordre et à leur donner la *forme* qui en fera le mieux ressortir toute la valeur. C'est elle qui remplit l'intelligence d'observations tenaces, fruit de l'attention et de la réflexion; qui donne de la facilité et de la rectitude au jugement et au raisonnement; qui éveille la sensibilité au contact de nobles sentiments bien exprimés; qui habitue l'imagination à concevoir un sujet sous toutes ses faces; qui inculque le goût du beau, au point de vue de l'ensemble et des détails, et qui détruit le mauvais goût par la critique de tout ce qui est laid ou médiocre. Certes ainsi comprise, l'analyse est très-difficile, et suppose presqu'autant de génie dans l'interprète que dans l'auteur interprété; mais, quand l'élève est rompu à ce genre d'examen, on peut sans crainte lui faire aborder la composition des morceaux les plus variés. On est sûr qu'il marchera droit, et, si la nature l'a doué de quelques facilité, qu'il marchera vite. Voyons donc en quoi doit consister une analyse littéraire bien faite. Selon nous, elle se compose toujours de deux parties distinctes : 1° L'*analyse synthétique ;* 2° l'*analyse explicative.* Nous allons nous occuper de chacune d'elles isolément.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE.

Quelque soit le genre de composition que l'on ait à analyser, les procédés généraux restent identiques, la méthode est invariable. Les objets soumis à la dissection intellectuelle peuvent donc seuls différer, ainsi que l'ordre des divers points de vue sous lesquels l'objet doit être examiné, car il est à peu près indifférent que l'on commence par certains d'entre eux ou par d'autres. Nous allons cependant proposer celui qui nous paraît devoir être préféré.

Mais avant tout, en quoi consiste l'analyse synthétique? A examiner chacune des parties d'un tout dans ses rapports avec l'ensemble : c'est la synthèse.

Cet examen peut se faire sous six points de vue différents et communs à toute espèce d'analyse.

1° Placée en face d'un *sujet* quelconque, l'intelligence doit d'abord rechercher quelle a été la *pensée dominante* qui a présidé à la composition du morceau tout entier, pensée qui ne se confond pas toujours avec l'idée du sujet lui-même, car elle a surtout pour objet de mettre en relief le *but* que l'auteur s'est proposé d'atteindre en composant le passage qui fait le sujet de l'examen. L'essentiel c'est de bien l'isoler de toutes les autres, de la détacher fortement de l'ensemble, en montrant qu'elle en embrasse toutes les parties et que celles-ci concourent à l'illuminer, à la rendre manifeste ou incontestable. S'il s'agit d'une *dissertation*, cette idée dominante sera un *principe;* s'il s'agit d'une *description* ou d'une *narration*, elle se confondra avec le *but* même que l'auteur se propose d'atteindre en les écrivant.

Cicéron veut prouver que Milon a légitimement tué Clodius. Nous sommes en face d'une dissertation, c'est-à-dire d'une série de propositions, de raisonnements, qui tous doivent concourir à établir une vérité de fait, dépendant elle-même d'un principe incontestable. Ce principe constitue l'*idée dominante* qui doit être l'âme de toute l'argumentation : « Il est permis de tuer, » en cas de légitime défense, celui qui, sans provocation, attente » à notre vie. »

S'agit-il de saisir l'idée dominante qui a inspiré la belle description de la bataille de Rocroy, dans l'oraison funèbre du prince de Condé, par Bossuet, lisons la attentivement, et nous verrons que toutes les parties ont pour but de mettre en relief

la *grandeur d'âme* du prince de Condé. Ce but constitue donc la pensée dominante du discours.

Cette recherche est de la dernière importance, puisque, sans elle, le morceau reste inexplicable. Si donc on la saisit mal ou si on n'arrive pas à la comprendre, l'examen est manqué; il n'y a point d'analyse possible, ou celle-ci sera complétement faussée.

2° L'idée dominante une fois saisie, il faut résumer en autant d'idées secondaires chacun des groupes de pensées qui sont destinés à la mettre en relief, et montrer qu'elle concourent toutes au développement de cette idée dominante, ou qu'elles ont été intempestivement introduites dans le morceau, si elles ne le font pas. S'il est question d'une *dissertation*, les idées secondaires se composeront de raisonnements destinés à prouver la vérité de la chose en question; s'il s'agit de *descriptions*, les grands groupes seront constitués d'ensembles homogènes, d'observations étroitement unies entre elles; s'il s'agit d'une *narration*, ils consisteront dans des groupes de faits ou de circonstances, dominés chacun en particulier par une idée fondamentale.

Reprenons la Milonienne. « Nous pouvons légitimement tuer un adversaire qui, sans provocation de notre part, attente à notre vie: car la loi naturelle, commune à tous les peuples, parce qu'elle relève directement de la conscience; les lois décrétées par la législature; les coutumes, les usages, les mœurs des ancêtres; tout le prouve. » Il est clair que le développement de chacun de ces trois points, dans une série de considérations spéciales, concourra nécessairement à rendre incontestable le principe qui doit servir à justifier Milon, meurtrier de Clodius.

Comment Bossuet fera-t-il ressortir la *grandeur de Condé* par les circonstances même de la bataille de Rocroy? 1° Aidé par Dieu même, il conçoit un dessein qui dépasse la sûreté de vue des généraux les plus expérimentés, et en prouve la justesse par la victoire; 2° il triomphe d'une armée de beaucoup supérieure en nombre à la sienne et qu'on n'avait jamais pu vaincre; 3° il bat, à vingt-deux ans, un général d'une expérience consommée; 4° il montre le calme le plus admirable en face des plus grands périls, tout en les affrontant pour la première fois; 5° il fait preuve de la plus merveilleuse habileté pendant

la bataille; 6° il écrase, après des efforts prodigieux, la redoutable infanterie espagnole et les troupes fraîches de Beck; 7° il ménage généreusement le sang de ses adversaires après la victoire et, pour y parvenir, s'expose au plus grand danger; 8° il verse des larmes sur le corps de son ennemi vaincu; 9° il voit l'armée et toute la France, sauvées des plus grands revers, célébrer à l'envie ses louanges.

Quelle magnifique accumulation de circonstances, qui toutes concourent également à prouver la grandeur du prince, car il n'y en a pas une seule qui n'atteigne le but que l'auteur se proposait de faire ressortir. C'est le comble de l'art et du génie.

3° Dès que les principaux développements du sujet auront été examinés dans leur rapport avec l'idée dominante, qu'on en aura montré la concordance ou la discordance, si quelques-uns d'entre eux détonnent et méritent d'être écartés, on se demandera si l'écrivain a bien envisagé son sujet sous toutes ses faces. N'a-t-il pas omis plusieurs points de vue, qui, bien exposés, lui auraient donné une plus grande valeur? Ces points de vue, quoique réellement existants, n'ont-ils pas été omis à dessein par l'auteur, parce que la nature de l'œuvre ne les comportait pas et parce qu'ils eussent été déplacés dans la composition? Evidemment de telles recherches ne peuvent exister qu'au sujet de morceaux de second ordre, car les passages d'une valeur pareille à celle de la bataille de Rocroy y échappent fatalement. Mais cet exercice sur des compositions d'un mérite inférieur est évidemment un des meilleurs auxquels on puisse s'adonner. Il provoque chez l'élève l'éveil de toutes les facultés imaginatives; il stimule énergiquement la sensibilité et, si le professeur est lui-même un écrivain de quelque talent, il fera retravailler ces morceaux par l'élève, tout en les remaniant personnellement ou en leur faisant voir comment d'autres écrivains ont traité le même sujet, en mettant du cœur, de l'imagination et de la vie, là où l'autre était sec, stérile, incolore. Nous le répétons, de tels exercices sont peut-être supérieurs à celui de la composition elle-même.

4° Une fois ce travail accompli, on pourra, sans inconvénient, aborder l'examen du plan. Les idées de l'auteur se trouvent-elles disposées dans l'ordre le plus convenable pour leur parfaite élucidation et pour produire tout l'effet qu'elles étaient destinées à exercer sur l'âme du lecteur ou de l'auditeur? Dans

cette recherche deux ordres de considérations devront nécessairement jouer un rôle prédominant. Le professeur examinera son sujet, d'abord ou point de vue de l'enchaînement naturel et logique des pensées, ensuite à celui de leur disposition par gradation, les plus intéressantes, les plus touchantes devant toujours être réservées pour l'impression finale. Il fera remarquer que, dans les œuvres vraiment belles, ces deux ordres de considérations, dans la disposition des matières, s'identifient presque toujours. C'est surtout dans cette partie qu'il inculquera à ses élèves la vraie science de la composition et du grand art. Ce seul caractère en fait mieux comprendre l'importance que tout ce que vous pourrions écrire sur cette matière.

Quel est l'art de la composition dont Bossuet a fait preuve dans la bataille de Rocroy, étant donnée la pensée dominante que nous avons signalée plus haut? Pour donner une haute idée de la grandeur du prince de Condé, il fallait tout d'abord ébranler fortement l'imagination : *ce n'est pas lui qui agit, c'est Dieu même qui agit avec lui*. Est-il donc étonnant *qu'il surpasse en génie les généraux les plus expérimentés?* Qu'il se montre supérieur dans les conseils avant de prouver qu'il ne l'est pas moins dans l'action ? Mais avant d'engager celle-ci, la gloire devant être d'autant plus grande que le danger est plus considérable, c'est ce danger qu'il faut tout d'abord mettre sous nos yeux, en le graduant avec habileté : ce sont des *troupes plus nombreuses*, *qui jamais n'ont été vaincues;* c'est un *général illustre blanchi dans le métier des armes;* ce sont les *lieux qui deviennent un obstable* à la victoire pour le prince, et celui-ci, malgré tant de causes d'échec, reste calme, confiant, certain du succès, tant ses mesures sont bien prises. Toutes ces circonstances, antérieures à l'action, devaient naturellement la précéder et leur disposition est telle que chacune d'elles accroît de plus en plus la grandeur du péril. Le récit se termine, avec un art merveilleux, en nous faisant voir le prince *serein en face de tels périls,* car rien ne pouvait mieux nous révéler toute la grandeur d'une âme héroïque dans un jeune homme de vingt deux ans.

Vient ensuite la bataille. Elle disparaît à nos yeux pour ne nous laisser voir que le prince, *réparant toutes les fautes ou les échecs*, *animant tout de sa valeur* personnelle, *écrasant tout.* Nouvelle gradation non moins sensible que la première, et que couronnent dignement deux obstacles plus grands que tous les

autres : *l'infanterie qui le force à redoubler d'héroïsme*, *les troupes fraîches de Beck*, qui pouvaient écraser une armée épuisée par une lutte si terrible et qui avait duré si longtemps. Les circonstances concomitantes n'ont donc pas été disposées moins habilement que les antécédentes. L'intérêt s'est agrandi, au point qu'on ne peut voir comment il pourra croître encore. Cependant Bossuet saura trouver de nouvelles ressources dans son génie et c'est là surtout qu'il atteint le comble de l'art.

D'abord, c'est pour sauver les vaincus qu'il court le plus grand péril dont il ait encore été menacé jusqu'alors, et *il pardonne aux malheureux qui ont fait une si effroyable décharge sur celui qui venait les sauver. Il pleure, ce vainqueur, sur le corps de son ennemi*, qu'il eût aussi voulu arracher à la mort, et c'est le front de ce héros courbé sur ce cadavre, que Bossuet, avec une incomparable habileté, entoure déjà de tous les lauriers de la future bataille de Lens. Un trait suprême de génie achève le tableau : *l'armée et la France bénissent Dieu et reconnaissent tous les services rendus par cette victoire,* en célébrant la grandeur de cette gloire étonnante et si soudainement révélée. L'âme toute entière est prise par cette série de circonstances, plus touchantes les unes que les autres, et que couronne si dignement l'enthousiasme de tout un peuple.

5° L'élève est désormais complétement maître de la matière qu'il doit examiner. Il peut donc rechercher quels sont les procédés de composition employés par l'auteur pour en mettre toutes les parties en relief, pour donner à son œuvre toute la perfection dont elle était susceptible. Ces procédés sont de deux sortes : 1° les *moyens d'exposition*, qui sont au nombre de neuf : l'*énumération,* qui constitue le fond de tous les autres, car ils n'en sont que des formes spéciales; la *définition;* le *genre et les espèces;* la *cause et les effets;* les *circonstances;* les *contrastes et les contraires;* les *similitudes et dissimilitudes,* d'où résulte le *parallélisme;* les *hypothèses;* 2° les *figures de composition,* qui ne sont que des moyens spéciaux de donner du nerf à une pensée et dont les principales sont : l'*interrogation*, l'*apostrophe*, l'*exclamation*, la *subjection*, la *dubitation*, la *communication*, la *concession*, la *correction*, la *suspension*, la *comparaison*, l'*accumulation*, le *dialogisme*, l'*optation*, l'*obsécration*, l'*imprécation*, et la *prosopopée.*

Rien de plus facile que de reconnaître ceux de ces procédés

de composition qui ont été employés dans la bataille de Rocroy. Nous croyons donc pouvoir nous dispenser de le faire, laissant aux jeunes gens, aidés de leurs professeurs, le soin de les retrouver.

6° On peut aussi faire rentrer dans l'analyse synthétique l'examen des *transitions*. Il va sans dire que nous ne parlons ici que de ces transitions qui se composent de toute une série d'idées et forment parfois des pages entières. Telle est celle à l'aide de laquelle Bossuet passe de la seconde partie de l'oraison funèbre du prince de Condé à la troisième. Elle commence par ces mots : *C'est de Dieu que viennent ces dons* et finit par ceux-ci : *Ils ont reçu une récompense aussi vaine que leur désir*. L'art des transitions est un des plus difficile qui existe. Boileau qui a si vertement reproché à La Bruyère de s'en être dispensé dans ses *caractères*, a fait des efforts incroyables pour en trouver de bonnes dans son *Art poëtique* et n'y est presque jamais parvenu. Il va sans dire que les simples transitions d'une idée à l'autre trouveront plus facilement leur place dans l'*analyse d'explication* que dans celle de synthèse.

Observation : Dans les œuvres qui reposent sur un fond historique, tels que discours, drames, poëmes, nous croyons qu'il serait on ne peut plus fructueux de rapprocher le document qu'on examine des passages les plus impartiaux et les plus authentiques, écrits sur ce sujet. L'oraison funèbre du prince de Condé, par exemple, ne peut qu'inculquer des idées fausses, sans cette précaution.

Analyse explicative.

Cette seconde partie de l'analyse littéraire s'occupe plus spécialement de l'examen des détails et surtout de l'expression.

Elle est incomparablement celle des deux qui est la plus pénible et la plus difficile. Que de sagacité, que de finesse ne faut-il pas, le plus souvent, pour scruter le vrai sens d'une expression, pour saisir les nuances les plus délicates des sentiments et le motif qui a porté l'auteur à se servir de telle tournure plutôt que de telle autre. Remarquons que les plus grands maîtres, en ce genre, sont aussi des littérateurs d'un haut mérite : Châteaubriand, Villemain, Nisard, Philarète-Charles, Havet, Francis Weis, Alfred Michiels.

Ici tout doit se faire simultanément, au fur et à mesure que se déroulent les pensées : l'esthétique, la linguistique, la

philologie, tout doit marcher de front, sans confusion, sans verbiage, avec la netteté, la précision et la sûreté de jugement les plus absolues. Rien de plus funeste que le charlatanisme, les digressions à perte de vue, l'admiration ou le blâme stérile. Le point capital consiste à ne jamais rien alléguer sans motif et à procéder de telle façon que l'observation et sa justification se confondent.

Il convient surtout dans ces explications de détail de se livrer à cinq espèces d'observations, parfaitement distinctes les unes des autres, selon que le besoin s'en fait sentir, car elles ne doivent pas être perpétuellement appliquées et à propos de tout, mais là seulement où elles offrent à l'élève un profit sérieux et utile.

Ces observations doivent donc tout spécialement consister :

1° Dans l'explication de la signification, des mots. Si cette signification a varié, on recourra au sens étymologique ou primitif; on montrera comment il s'est transformé de manière à exprimer l'idée que lui prête l'auteur; enfin on établira le sens qu'il a de nos jours dans des circonstances analogues. Ainsi, *gredin* signifiait primitivement *homme affamé*, un mendiant. C'est dans ce sens que l'emploie encore Boileau en traitant Ménage de gredin, c'est-à-dire de mendiant des faveurs du roi, tandis que Molière l'emploi déjà dans celui de personne peu digne de considération, comme l'est un mendiant. De nos jours on entend par ce mot un homme abject, taré, flétri, une canaille, un voleur. L'examen de la vérité et de la justesse des expressions se rattache donc à ces sortes de considérations, ainsi que la critique des termes impropres, recherchés, ampoulés. En d'autres mots, les qualités ou les défauts du style rentrent tous dans cette catégorie d'observations.

2° Dans la seconde, on rangera tout ce qui a rapport à l'esthétique proprement dite. On recherchera donc l'effet de la place du mot dans la phrase, pour mettre la pensée en relief et lui donner plus de mouvement et plus de vie. L'harmonie de la forme extérieure, réflétant celle du sens intime, sera surtout examinée dans des écrivains tels que Bossuet, Racine, Corneille et La Fontaine, chez lequel elle atteint tout son éclat.

3° On fera surtout remarquer la beauté de certaines pensées et de certains sentiments, indépendamment du charme et de l'éclat que leur prête un heureux choix d'expressions. Sans

attacher trop d'importance à la recherche des figures, on ne manquera pas de les signaler, quand, par elles seules, elles ajoutent à la pensée ou au sentiment une force ou une délicatesse qu'ils n'auraient jamais eue sans elles.

4° C'est dans cette quatrième partie que seront spécialement examinées les transitions de détail, rattachant entre eux les petits groupes de pensées ou seulement les phrases.

Un exemple fera mieux comprendre notre pensée. Bossuet décrit en une seule phrase toute la première partie de la bataille de Rocroy, et dans une autre, la seconde partie. Prenons la première. Après avoir dit que, le jour du combat, il fallut réveiller le prince de Condé d'un profond sommeil, tant il avait conservé de calme en face des plus grands périls, l'orateur ajoute :

« Le voyez-vous comme il vole ou à la victoire ou à la mort ?
» Aussitôt qu'il eût porté de rang en rang l'ardeur dont il
» était animé, on le vit presqu'en même temps pousser l'aile
» droite des ennemis, soutenir la nôtre ébranlée, rallier le
» Français à demi-vaincu, mettre en fuite l'Espagnol victo-
» rieux, porter partout la terreur, et étonner de ses regards
» étincelants ceux qui échappaient à ses coups. »

Faisons d'abord remarquer l'interrogation brusque, qui évite au génie impatient de Bossuet l'ennui de rattacher entre elles ses idées par de pâles transitions de mots. Cette méthode, empruntée au genre lyrique, a l'avantage de donner au style une vigueur et une impétuosité parfaitement en rapport avec le sujet traité. Par ce moyen, on passe subitement du silence paisible de la nuit à l'horreur de la bataille, et ce contraste fait un très-grand effet. Tout le passage devient ainsi un remarquable exemple d'hypotypose, et l'auteur nous fait pour ainsi dire assister au combat qu'il décrit : *Le voyez-vous, comme il vole!* Cette dernière expression est une métaphore pleine de hardiesse, qui donne une merveilleuse rapidité à la phrase, et fait pour ainsi dire revivre sous nos yeux le prince de Condé, qu'elle nous montre dans l'élan du combat. *A la victoire ou à la mort*, alternative terrible qui a le mérite de nous faire voir en Condé un héros incapable de survivre à un échec et de faire allusion à un fait historique. « Que deviendrons-nous, si nous sommes vaincus? lui disait Gassion, avant le combat. — Je n'en suis point en peine, répondit Condé, car j'aurai cessé

de vivre. » Dans la phrase suivante, Bossuet voulant mettre simultanément tous les accidents du combat sous les yeux, coupe sa période, en multiplie les membres comme les faits, et nous peint en quelques lignes, vigoureusement tracées, tous les incidents et les résultats de la première bataille, en donnant à toutes ses pensées une vie qui semble ressusciter la réalité. « Aussitôt qu'il *eût porté* de rang en rang l'*ardeur* dont il était animé. » Il vole est au présent; qu'il *eût porté*, les faits se sont déjà évanouis et sont tombés dans les profondeurs du passé. *Porter l'ardeur*, expression hardie, pour dire qu'il eût embrasé les soldats de l'ardeur dont il était lui-même animé. *On le vit presqu'en même temps*, et les faits s'entassent tous à la fois dans la phrase comme dans la réalité, où tous sont simultanés. *Pousser l'aile droite des ennemis*, expressions métaphoriques ; *pousser* pour attaquer; *aile* pour les rangs qui se trouvaient à la droite de l'armée. Le corps qu'il commandait culbuta du premier choc les Espagnols qui essuyèrent sa charge. *Soutenir la nôtre ébranlée*, soutenir une *aile*, pour lui porter secours, nouvelle expression métaphorique d'une grande beauté. Pendant que Condé renversait ceux des Espagnols qu'il avait pour adversaires, les autres culbutaient l'aile gauche des Français et pénétraient jusqu'au corps de réserve placé sous les ordres du baron Sirot. Déjà les officiers poussaient ce général à se retirer, disant que la bataille était perdue, lorsqu'il leur répondit : « Perdue avant que Sirot et ses compagnons aient combattu ! Non, non, Messieurs ! » Et le brave lutta vaillamment, jusqu'à l'heure ou le corps de Condé victorieux put le secourir. « Rallier le *Français* à demi-vaincu » : métonymie comme *Espagnol* victorieux. Ces sortes d'oppositions soudaines et courtes font toujours un très-grand effet quand on sait les manier habilement. *Porter partout la terreur*, vaut mieux que le *Porter partout l'ardeur*, que nous avons critiqué précédamment, parce que la *terreur* est un effet extérieur à celui qui le produit. C'est pour cela qu'on peut la faire s'élancer de rang en rang et jeter l'épouvante dans tous les cœurs. *Etonner de ses regards étincelants,* allusion à la vivacité de son regard qui, même dans la conversation ordinaire, décontenançait ses adversaires. Boileau s'étant un jour avisé de le contredire, fut tellement épouvanté de l'œillade qu'il en reçut, qu'il s'écria en se retirant : « Désormais je serai toujours de l'avis

de M. le Prince, même quand il aura tort. » Ce qui n'empêche pas le mot de Bossuet d'avoir quelque chose d'emphatique, dont l'exagération fait sourire et frise le ridicule. *Echappaient à ses coups,* pour parvenaient à les éviter, comme s'il les tuait de sa personne et se mêlait à la lutte que se livraient, corps à corps, les soldats acharnés les uns contre les autres.

Certes, il y aurait bien d'autres observations à faire sur ce morceau. Mais ici nous n'avons voulu qu'indiquer en traits rapides comment les explications doivent se faire, rien de plus. Nous croyons que ces quelques mots suffisent pour faire comprendre notre idée.

Telle doit être, selon notre manière de voir, une analyse littéraire. Nous regrettons infiniment qu'aucun de nos jeunes professeurs n'ait eu le courage de répondre à l'appel qui leur avait été fait par Mrs les Directeurs de la *Revue de l'instruction publique.* Leurs observations personnelles n'auraient pas manqué de jeter une lumière plus vive sur ces questions.

Quant à nous, si notre voix avait quelque chance d'être écoutée, nous demanderions au gouvernement de vouloir mettre au concours une analyse complète d'un des principaux discours de Bossuet, et une autre d'un des grands drames classiques, en se réservant de droit de fondre dans l'œuvre couronnée ce qu'il y aurait de meilleur chez les autres concurrents.

On aurait ainsi deux modèles, et les professeurs sauraient à quoi s'en tenir dans l'explication des auteurs qu'ils sont chargés d'interprêter aux élèves.

THIL-LORRAIN.

THÈMES D'IMITATION SUR TITE LIVE.

THÈME 6.

Liv. XXI, 1 *à* 21.

Gr. 138, 139, 140, 148.

Au commencement de l'année 1300, au moment de l'expiration de la trève, qui, comme nous l'avons dit plus haut, avait été conclue entre le roi de France et le comte de Flandre, Charles de Valois, le frère du roi, entra en Flandre, plus tôt qu'on ne s'y attendait, avec une armée menaçante, dans laquelle on comptait plus de quinze cents chevaliers et une grande multitude d'archers, et déploya tant d'activité, qu'en moins de quinze jours il s'empara de plusieurs villes de vive force ou par surprise et qu'il reçut la soumission des magistrats de Gand. En effet, les esprits étaient frappés d'une telle terreur que personne parmi les seigneurs ne pensait pouvoir suffire pour repousser les Français de la Flandre et que la plupart des citoyens dans les grandes villes hésitaient à prendre les armes et s'étaient laissé corrompre par les dons ou les promesses du roi, qui certes n'eût jamais osé envahir leurs frontières avec une armée, s'ils avaient été fidèles à leur comte ou s'ils s'étaient souvenus de leur ancienne valeur.

Gui de Dampierre chercha en vain l'appui des étrangers. Abandonné de ses sujets et de ses alliés et voyant qu'il n'était pas de force à lutter seul contre tant d'armées, il perdit tout espoir de continuer la guerre avec succès et se réfugia, à l'insu de ses amis, dans le château de Rupelmonde, au moment où cet orage formidable allait éclater sur la Flandre, laissant l'autorité suprême à son fils Robert, qui devait recueillir l'héritage de son père dans des circonstances bien douloureuses. Le malheureux comte ressentait à la fois une tristesse extrême, une vive compassion pour ses sujets indignement trahis, de la honte d'avoir trop tardé à soutenir ses droits et des craintes sérieuses pour l'avenir de son pays; aussi, son esprit troublé par tant d'émotions à la fois était dans une agitation excessive sans pouvoir prendre de résolution. Jamais il n'avait eu à combattre un adversaire plus terrible et plus perfide; jamais la Flandre

n'avait montré tant d'inertie et de faiblesse. Cependant, lorsqu'il comprit qu'il ne rencontrait partout que des dispositions hostiles et qu'on ne pouvait plus défendre la Flandre, persuadé qu'il fallait recourir à la prudence plutôt qu'à la force, il prit la ferme résolution d'apaiser la tempête, fût-ce même au prix des plus grands périls pour sa personne, et il se rendit avec ses fils à Rodenbourg pour tenter quelque voie d'accommodement et supplier Charles de Valois de lui accorder la paix. Celui-ci lui déclara qu'il ne voyait aucun moyen de salut, si le prince ne se mettait avec toute la Flandre à la merci du roi. Quelque dure et cruelle que fût cette condition, le malheureux Gui de Dampierre fut forcé de la subir. Qui ne sait, en effet, que le courage cède très-facilement, quand tout le reste est vaincu? D'ailleurs, le comte voyait que de trop graves intérêts étaient en jeu pour qu'il hésitât à se soumettre à la nécessité. Il espérait surtout, en donnant satisfaction à un vainqueur irrité, arracher sa malheureuse fille à cette sombre prison où elle languissait depuis quatre ans, minée par le chagrin.

Aussi, après avoir suffisamment préparé les siens à ne pas se laisser abattre dans une si grande calamité, puisant des forces dans l'élévation de son caractère, il se mit, avec ses deux fils aînés, Robert et Guillaume, et cinquante personnages des plus considérables, à la disposition de Charles et ne négligea rien pour le mettre dans ses intérêts. Celui-ci donna sa parole au comte qu'il aurait la liberté de retourner en Flandre, si au bout d'un an, il n'était pas parvenu à faire la paix. Gui de Dampierre ignorait que le roi Philippe était dévoré de jalousie et d'ambition, et qu'il ne laisserait échapper aucune occasion de semer la discorde parmi les Flamands, afin d'affaiblir la puissance des comtes, qu'il savait être un obstacle permanent à ses desseins ambitieux, et afin de ruiner la prospérité des Flamands, qu'il voyait avec beaucoup de peine élever leurs prétentions, jusqu'à convoiter des destinées plus brillantes. Philippe, en effet, avait résolu d'être roi, de manière à exercer un pouvoir absolu non seulement en France, mais encore dans tous les domaines qui relevaient de son autorité et dans lesquels rien ne devait se faire sans son consentement. Personne ne saurait douter que, si le comte de Flandre s'était défié du roi et avait examiné de plus près ses mauvaises dispositions, inquiet pour lui-même et pour sa famille, il se serait assu-

rément gardé de se laisser prendre aux piéges que son perfide adversaire allait lui tendre. Mais il ne voyait qu'un seul moyen de sauver ses États, c'était de détourner l'orage sur lui-même, pour ne pas l'attirer sur la Flandre. C'est ainsi que ce vieillard septuagénaire se décida à partir pour Paris. Au moment du départ, son âme se remplit de tristesse et d'un pressentiment, tels que nous en avons à la veille d'un malheur, car il regrettait sa famille et il prévoyait pour l'avenir une plus longue séparation. Et ce n'était pas sans raison. Loin d'éprouver de la pitié pour une si grande infortune, le roi et la reine, remplis d'orgueil, ajoutèrent à des paroles ennemies des actes plus ennemis encore. Le malheureux comte fut arraché des bras de ses enfants et jeté en prison. Ses fils et ses amis furent enfermés séparément dans des châteaux différents et traités avec la dernière rigueur.

THÈME 6.

Liv. XXI, 1 *à* 21.

Gr. 138, 139, 140, 148.

Principio anni 1300[1], quum induciae, quas regem Gallorum et Comitem Flandriae inter se pepigisse supra diximus, jam exiturae essent, Carolus Valesianus, frater regis, infesto exercitu (7, 42) in quo plus mille quingenti viri equestris gradus et magna vis sagittariorum numerabantur, celerius spe (6, 5) in Flandriam ingressus (7, 4) rem tam impigre egit (12, 1), ut minus quindecim diebus seu vi seu repentino impetu aliquot oppida expugnaverit et magistratus Gandenses in deditionem receperit (5, 16). Tantus enim omnium animos invaserat (= incesserat = ceperat) terror, ut neque quisquam procerum sufficere (8, 3) ou satis esse (17, 6) crederet ad arcendum Flandria Gallum et plerique civium in majoribus oppidis arma movere (5, 3) dubitarent seque corrumpi (15, 1) paterentur donis aut promissis regis, qui certe nunquam ausus esset copias inducere in eorum fines (5, 3), si in fide comitis mansissent ou si fidem erga comitem coluissent (7, 3) aut si pristinae virtutis memores fuissent.

Guido Dampetra, et a civibus et a sociis desertus, ubi nequidquam externa auxilia circumspexit, nec par (5, 13) fuit unus tot exercitibus, omni spe bene gerendi belli amissa, cum tam saeva procella in Flandriam coortura esset, insciis amicis (124, 184) in castellum Rupelmundi perfugit ou con-

fugit, summa imperii filio Roberto relicta, qui in asperrimis rebus in paternas opes succederet (3, 2). Tantus simul moeror infelicem comitem, misericordiaque civium indigne proditorum et pudor juris parum mature defensi, metusque de summa rerum cepit (16, 2), ut tot uno tempore motibus turbatus ejus animus trepidaret magis quam consuleret; nam neque acrior perfidiorque hostis cum illo congressus erat, neque res Flandrica tam deses unquam atque imbellis fuerat. Tamen ubi sensit omnia sibi hostilia esse (16, 1), nec Flandriam posse defendi, consilio magis quam vi utendum ratus (2, 5), quoniam sententia illi stetit vel cum summo suo periculo tantam sedare procellam, cum filiis Rodenburgum concessit (15, 3), aliquam spem pacis tentaturus (12, 4), precibusque oraturus Carolum Valesianum ut pacem sibi daret. Is prae se ou palam tulit nullas sibi videri ou apparere salutis condiciones, ni Comes semet ipsum cum tota Flandria regis arbitrio (18, 7) permitteret. Eam conditionem quamvis gravem atque acerbam (13, 8) infelix Guido subire coactus est. Quis enim nescit vinci facillime animos, ubi alia omnia vincantur (12, 6). Ceterum comes videbat majores res agi quam ut dubitaret cedere necessitati. Sperabat imprimis, satisfaciendo (10, 13) victori irato, fore ut miseram filiam e saevis vinculis abduceret ou extraheret, in quibus quartum jam annum languebat, moerore consumta. Itaque, bene praeparatis (9, 4) suorum animis ne tanta calamitate frangi se paterentur, postquam satis virium ex alta animi sui indole (2, 4 — 4, 10) hausit ou sumsit ou collegit), cum filiis natu majoribus Roberto et Guilelmo et quinquaginta viris amplissimis in ditionem (5, 3) Caroli venit, nec quidquam praetermisit quin eum sibi conciliaret (2, 5). Is fidem obligavit (18, 11 — 21, 9 et 11) ou obstrinxit ou dedit capto liberum fore in Flandriam reditum ou regressum (5, 3), si post annum non auctor esset pacis componendae. Guidonem Dampetram fallebat regem Philippum invidia flagrare et nimia cupidine regni (10, 4), nec ullam eum omissurum esse occasionem quin, discordias inter Flandros serendo (10, 4), et potestatem minueret Comitum, quos officere et obstare sciebat avidis suis consiliis, et opes frangeret ou affligeret Flandrorum, quos aegerrime videbat erigere se ad cupidinem majoris fortunae (19, 7). Philippus enim statuerat ita rex esse, ut solus omnia posset non solum in Gallia, sed etiam in omnibus terris

quae erant in sua clientela neu quidquam ibi fieret nisi assensu (3, 1 — 10, 2) ou concessu suo ou nisi se concedente ou volente. Nemo dubitet ou dubitaverit quin, si Comes Flandricus diffisus esset regi ejusque pravam indolem propius inspexisset (6, 3,) sollicitus suam et suorum vicem id profecto cavisset (18, 8) ne in insidias incideret quas perfidissimus sibi adversarius structurus esset. Sed unam tantum viam ad regnum servandum cernebat, (10,4) si periculum, ne in Flandriam transmitteret, in semet ipsum averteret (20,4). Ita senex septuaginta annorum in animum induxit Lutetiam proficisci. Profecturum tamen maeror cepit (16,2) et tacita divinatio, qualis praesagientibus imminentis mali esse solet, nam et suos desiderabat et longius in futurum providebat desiderium (21,3). Nec (id) immerito. Tantum enim abfuit ut regem et reginam superbia elatos tantae calamitatis misereret, ut dictis inimicis inimiciora etiam facta adjicerent. Infelix Comes a complexu (40-5) liberorum avulsus ou divulsus et in vincula conjectus est. Filii ejus et amici alius in alia castella divisi (17,5) ou distributi (21,13) et quam asperrime habiti.

Var: Cum jam in eo esset, ut induciae exirent, quas inter regem et Comitem pactas ou compositas supra dictum est. — Cum jam prope esset, ut tanta in Flandriam cooriretur procella. — Quoniam certum illi et obstinatum fuit. — Ni comes ipse cum Flandria in ditionem ou in deditionem ou in arbitrium regis veniret ou concederet. — Si se auctore anno post pax non esset composita. — Occasionem discordias ... serendi, ut et potestatem minueret ... et opes frangeret ... ut exerceret immodica imperia .... in terras, quae erant juris Gallici ou quae erant suae ditioni subjectae ou obnoxiae.

THÈME 7.

Liv. XXI, 1 à 21.

Gr. 138, 139, 140, 141.

Dès qu'on eût apporté à Bruges la nouvelle de l'arrestation du malheureux Comte, ses trois fils du second lit, Jean, Gui et Henri, après avoir vainement tenté d'attirer dans leur parti ceux des citoyens qu'il supposaient être dégoutés de l'alliance française, se refugièrent à Namur, attendant avec anxiété les évènements qui devaient arriver. Cependant le roi Philippe publia une loi, en vertu de laquelle il confiait à Châtillon, oncle de la reine, le gouvernement d'un pays que les Baudouin Bras

de Fer et les Robert de Jérusalem avaient administré avec tant de sagesse.

Désormais tous les édits se rendaient au nom du roi de France. On eût dit que Châtillon trouvait du charme à commander en maître absolu; il chassait de leur territoire et de leurs frontières ceux qui faisaient mine de se révolter. Il tourmentait surtout les citoyens les plus paisibles et leur faisait payer des tributs iniques et subir mille outrages; en un mot, il se conduisait avec tant de cruauté et d'orgueil, que les Flamands exaspérés finirent par exécrer la race Gauloise, et par menacer tous les Français de la mort. Aussi le mécontentement s'étendait de jour en jour et l'on entendait souvent dans les rues de tels murmures, surtout de la part des hommes libres, que les magistrats et les vieillards pouvaient à peine calmer les jeunes gens et les empêcher de se jeter sur Châtillon et ses agents et d'assouvir leur ressentiment par un châtiment exemplaire. Pendant que ces faits se passaient à Bruges, Charles de Valois, voyant que l'année allait finir, sans qu'on eût songé à faire la paix ou à rendre la liberté au comte de Flandre, se souvint de sa promesse, et espérant qu'il obtiendrait plus par des prières que par des menaces, il s'adressa à son frère à peu près en ces termes :

Mon frère bien-aimé. — Ton seul intérêt, et non des considérations étrangères, me dicte les paroles que je vais t' adresser. Ce qui peut t'en convaincre, c'est que, s'il ne s'agissait que de puissance ou de richesse, je n'aurais jamais songé à te parler d'arrangement. Mais aujourd'hui il y va de ta réputation, qui doit être l'objet constant de ta sollicitude. Les frères se confondent si bien dans une affection commune, que tout ce qui te touche m'intéresse au même degré et que l'engagement que j'ai pris envers le comte de Flandre te lie également. Tu n'as pas oublié sans doute que je lui ai donné ma parole que, si la paix n'était pas faite au bout d'un an, il serait renvoyé sain et sauf en Flandre auprès de sa famille. L'année s'est écoulée sans que le moindre espoir soit venu ranimer ses esprits abattus et, bien qu'il ait fait les plus grands efforts pour ramener la concorde entre les deux peuples, vous n'êtes pas tombés d'accord jusqu'ici sur les conditions de la paix. Garde-toi d'alléguer la raison d'Etat, pour te justifier de retenir le Comte en dépit de nos conventions. Jamais l'utile ne doit être préféré au vrai, toujours et partout

il faut garder les lois de l'équité. Ne serait ce pas le comble de l'injustice et de la perfidie de retenir dans les fers, loin de sa patrie et de ses parents, celui qui, plein de confiance dans la sainteté du serment, est venu librement vers nous pour traiter de la paix, et qui ne refuse pas d'accepter les conditions les plus dures? Considère, je t'en prie, de quelle honte, de quelle ignominie tu te couvrirais, toi et toute notre famille, en violant ton serment et en foulant aux pieds le droit des gens. On dira que le roi de France, peu soucieux de sa réputation et de celle de son peuple, a trahi les engagements qu'il avait solennellement contractés, bien qu'il n'y eût pour lui aucune nécessité d'être parjure et infracteur des traités, et jamais personne, ni en France ni dans toute l'Europe, ne se fiera plus dans la suite à notre alliance. En effet, si vous nous enleviez ce renom de loyauté qui a fait jusqu'ici notre force, qui vanterait ou qui estimerait encore la gloire et le courage du peuple français ou la grandeur de notre empire? Conservons intact, o mon frère, ce précieux héritage que nos pères nous ont laissé : le respect des traités et la fidélité à remplir nos promesses. Pour moi du moins, je préférerais mille morts à la perte de mon honneur et de ma réputation, les biens les plus précieux que je puisse désirer.

THÈME 7.

Liv. XXI, 1 à 22.

Gr. 138, 139, 140, 148.

Ut Brugas perlatum est (II, 54,9) infelicem comitem arreptum ou comprehensum fuisse (2,6) tres ejus filii ex secundo matrimonio nati, Joannes, Guido et Henricus, postquam, frustra tentaverant ut cives quos societatis Gallicae taederet, in suam pellicerent (19,6), Namurcum perfugerunt, exspectatione eorum quae eventura essent, erecti (20,9).

Interim Philippus legem edixit (11,9) quā Castilloni, avunculo reginae, provinciam mandaret (5,1) ou destinaret (22,1) eam terram, cui Balduinus Ferreus et Robertus Solymitanus tantā prudentiā olim praefuerant. Jam inde omnia edicta (21,9) nomine regis Gallorum edebantur. Diceres Castillonem immodicis imperiis (3,5) gaudere; rebellionis enim metum praebentes (11,33) agro finibusque pellebat (20,6), placidissimum quemque civium maxime vexabat eosque cogebat iniqua tributa pendere

et omnia acerba ou indigna pati (20,6), denique tam saevum atque superbum se gerebat (2,1), ut Flandri, irā efferati (9,3), ad extremum (8,10) nomen Gallicum odissent ac detestarentur (10,11), omnibusque Gallis mortem minitarentur. Itaque invidiā in dies gliscente, tantus saepe per vias audiebatur fremitus (20,3), utique hominum liberorum, ut vix a magistratibus majoribusque natu sedari posset juventus quominus impetu in Castillonem ejusque ministros facto (14,2) gravissime tantas iras ulciscerentur. (II, 17,7). Dum haec Brugis geruntur, Carolus Valesianus, ubi vidit annum exiturum esse nec tamen pacem fieri aut Comitem Flandriae e vinculis emitti, memor promissi, quum speraret precibus magis quam minis se moturum (12,4), fratrem his fere verbis adiit :

Tua unius causa nec ullius alterius me loqui quae locuturus sum, vel ea fides sit ou vel ex eo credi potest (13,3), quod si opes tantum aut divitiae in discrimine essent, nunquam apud te pacis mentionem facturus fuerim. Nunc vero tua agitur fama, quae tibi summae semper curae esse debet. Fratrum animi adeo consociantur ut quidquid te moveat, mea quoque referat ou intersit fidesque mea Comiti Flandriae obligata ou obstricta te quoque teneat (18,10). Profecto ou sine dubio non oblitus es me dextram fidemque dedisse, si post annum pax composita non esset, intactum eum inviolatumque in Flandriam ad suos restitutum iri. Jam abiit annus nec ulla spes affectos ejus animos recreavit (11,18), et, quanquam summa ope annisus est ut concordia inter utrumque populum reconciliaretur, tamen leges pacis adhuc non convenēre. Cave defendas bono te publico id facere, ut Comitem adversus foedus ou adverso foedere captivum retineas (11,13). Nunquam utilia veris praeponenda sunt (19,9) ; semper et ubique leges aequitatis servandae. Nonne summa injuria sit et perfidia eum, qui religione juris jurandi fretus ou confisus sua sponte ad nos venit ut de pace ageret (12,4), nec abnuit tristissimas se accepturum leges (12,6), in vinculis procul a patria et a parentibus arceri ou teneri. Considera, quaeso, quantum dedecus, quantam ignominiam, fidem fallendo ou violando jusque gentium tollendo (10,6), in te totamque nostram gentem admitteres. Dicetur enim apud omnes gentes regem Gallorum, suae suorumque famae incuriosum ou immemorem, quam solenniter fidem obligaverit, eam rupisse ou solvisse, quum tamen illi nihil necesse fuisset esse (11,1) perjuro et rup-

tori foederum; nec quisquam unus postea ou in posterum, nec in Galliā nec tota Europā, societati nostrae confidet ou confidat (19,10). Sublata enim probitatis fama, qua adhuc stetimus, quis in futurum verbis extollat ou efferat ant magni faciet gloriam virtutemque gentis gallicae aut magnitudinem imperii nostri (20,2). Intacta servemus quae patres nobis hereditaria (3,5), ou velut hereditatem reliquerunt, foederum reverentiam constantiamque promissorum. Ego certe millies mori malim quam decus famamque amittere, quibus nihil carius expetere possim ou decus famamque ..., omnibus bonis expetendis potiora.

Var : In hunc fere modum ad fratrem locutus est. Nunc vero, quā nihil antiquius habeas, tua agitur fama. —

THÈME 8.

Liv. XXI, 1 à 22.

Gr. 148, 149, 450.

D'ailleurs la mauvaise foi est un glaive à deux tranchants qui blesse le plus souvent ceux qui le manient. Prends garde que les Flamands indignés de l'infraction du traité ne se soulèvent pour courir aux armes et te susciter une guerre formidable. Plus ils agissent avec modération, plus ils procèdent avec lenteur, plus il est à craindre qu'ils ne déploient dans la suite une rigueur ardente et inflexible. En effet, ils sont très-attachés à leurs comtes; en outre rien ne leur tient plus au cœur que la dignité, l'honneur et la gloire de leur patrie. Aussi n'est-il pas difficile de prévoir que, si tu portes atteinte à la liberté de leur comte ou à la dignité de leur patrie, tous les Flamands marcheront bientôt en armes contre toi, entraînés par le désir de la vengeance. C'est alors que nous aurons à soutenir de rudes et périlleux combats avec une nation qui, formée pendant tant d'années par les campagnes les plus difficiles, toujours victorieuse au milieu des nations de la Belgique et habituée à des chefs intrépides, s'est acquis une très-grande gloire militaire chez tous les peuples; et nous n'aurons pas à combattre contre eux une ou deux ou trois fois, mais ils ne déposeront les armes que quand ils auront obtenu justice. Ils ne se borneront pas à harceler pour un moment nos armées, ils leur susciteront une lutte longue et laborieuse; car aucune nation ne surpasse les Flamands en constance et en opiniâtreté;

chez aucune nation l'amour de la patrie et de la liberté n'a pénétré plus profondément dans les âmes. Ne t'imagine pas que la Flandre soit trop faible pour entreprendre de grandes guerres. Tu sais à quelle puissance s'est élevée la ville de Bruges, soit par les richesses que lui prodiguent à la fois la mer et la terre, soit par l'accroissement de sa population, soit par l'austérité de ses principes. Gand, Ypres et d'autres villes de la Flandre n'ont pas moins de force et de puissance que Bruges. Aussi avons nous besoin de réfléchir mûrement avant de les attaquer ou de nous laisser entraîner par notre humeur guerrière, si nous ne voulons pas nous exposer à nous repentir plus tard d'une résolution trop précipitée.

Maintenant songe aux avantages que tu recueilleras en rendant le comte à sa famille. D'abord tu gagneras l'affection de tous les Flamands en devenant l'ami de leur prince. Si tu rends ces riches et fertiles provinces à la liberté et à la paix, tu relèveras la France plus sûrement qu'en recourant à la guerre et aux armes; et il n'est pas moins de ton intérêt que de celui de tes sujets, que les deux peuples soient unis par une étroite amitié; en effet, pendant la paix notre commerce se relevera et fleurira, s'il est soutenu par cette heureuse et nouvelle alliance, et pendant la guerre tu trouveras dans les Flamands de vaillants soldats. Ensuite, ce qui ne doit pas nous être moins précieux, tu te feras du comte de Flandre un ami constant et fidèle. En effet, né d'une famille qui a toujours témoigné le plus grand attachement aux rois de France, il confondra son affection pour toi avec l'amitié que son père te prouvait. Ne vaut-il pas beaucoup mieux s'attacher un seul homme par des bienfaits, que de retenir opprimés sous sa puissance plusieurs milliers d'hommes, grâce à la terreur qu'inspire la domination étrangère? Car si ta puissance (puissent de telles craintes ne jamais se réaliser) venait un jour à s'écrouler, tous ces hommes se lèveront en masse contre toi, outrés de haine et de colère; tandis que ni les malheurs, ni les dangers ne pourront détourner un ami de t'entourer sans cesse de son affection. Ainsi ton intérêt exige le retour du comte Gui dans sa patrie; mais avant tout souviens-toi que tu es roi et chrétien, et que les lois divines et humaines te défendent de trahir ton serment.

THÈME 8.

Liv. XXI. 1 à 22.

Gr. 148, 149, 150.

Ceterum mala fides gladius est anceps, quo plerumque vulnerantur qui eam tractant. Cave ne Flandri indignatione rupti foederis concitati (5,7) ad arma concurrant et metuendum tibi bellum suscitent (10,2). Quo lenius agunt, segnius incipiunt, eo, cum coeperint, verendum est ne acrius ac perseverantius saeviant (10,7). Amantissimi enim sunt Comitum, praeterea ou ad hoc dignitas, decus, gloria patriae illis cordi ou curae est. Itaque haud difficulter prospicias omnes propediem Flandros, si libertati Comitis aut dignitati patriae obstiteris et offeceris, armatos adversus te progressuros esse ou armis in te grassaturos esse, ulciscendi impetu ou studio motos (12,4-23,4) ou incitatos (31,1) ou incensos. Tum vero dura et ancipitia proelia nobis conserenda erunt (1,2-4,8) cum ea gente quae, tot annorum durissimā militiā inter Belgicas gentes semper victrice, et acerrimis ducibus assueta (16,5), summam sibi bellicam ou belli laudem apud omnes populos peperit ou paravit; nec semel aut bis aut ter cum illis nobis pugnandum erit, sed non ante arma deponent quam jus suum obtinuerint (2,3). Non enim ad tempus arma nostra lacessent, sed diu exercebunt (16,4); nulla enim gens constantiā et pertinaciā Flandros superat, nulli genti caritas patriae et libertatis altius insidet in animis. Noli credere Flandriam infirmiorem esse quam ut magna bella moliatur (II. 6, 1.). Nosti Brugas in quantas creverint opes, seu maritimis seu terrestribus fructibus, seu multitudinis incremento, seu sanctitate disciplinae (7,3), nec Gandavo, Yprae, aliisque Flandriae urbibus quam Brugis minus est virium aut roboris (1,2). Itaque mature consulto nobis opus est antequam eas aggrediamur aut bellandi studio rapiamur, si committere nolumus ut consilii postmodum praecipitis (18, 3) nos poeniteat.

Nunc ou jam (age) tecum reputa quot tibi commoda Comite ad suos restituto paraturus ou collecturus sis. Primo omnes Flandros ou omnium Flandrorum animos per amicitiam principis tibi conciliabis (2, 5). Restituendis libertati ac paci opulentis (5, 4) ac fertilibus provinciis tutius quam bello aut armis rem Gallicam augebis (2, 1 et 5); nec minus tua quam civium tuorum interest utrumque populum amicitia coalescere ou

consociari ou conjungi; nam et in pace commercia nostra, felici ac nova societate adjuta, renovata (21, 8) ou recreata (11, 13) florebunt (21, 4) ac vigebunt ou virescent; et in bello Flandris uteris validissimis ou acerrimis militibus. Dein, quod non minoris nobis esse debet: Comitem Flandriae habebis ou videbis amicum constantem ac fidum; nam ortus familia quae summa semper erga reges Gallorum fuit fide, suam erga te voluntatem (2, 4) ad paternas in te amicitias (10, 11) adjiciet ou adjunget. Nonne multo praestat unum hominem beneficio obstrictum habere quam multa millia hominum metu dominationis alienae sub ditione velut oppressos tenere? Nam si potentia tua — falsus utinam vates sim (10, 10) — unquam corruat ou concidat, omnes illi in te consurgent ou coorientur odio et irā incensi ou exacerbati ou efferati, at amicum nec res adversae nec pericula deterrere poterunt a perpetuo tui amore ou quominus ou quin in perpetuum te amore amplectatur (II. 56, 1). Multum igitur tua interest Guidonem Flandricum in patriam redire; verumenimvero ante omnia memento te esse et regem et christianum, nec tibi licere (18, 7) nec fas esse fidem ac jusjurandum solvere.

Var: Ob iram ou ab irā ou irâ violati foederis ad arma concitentur ac grave et atrox bellum moliantur ou moveant. Nulla gens tantum unquam amorem patriae ac libertatis animis imbibit (II. 58, 6) ou nullius gentis amor patriae altius descendit in animos ou insinuavit animis ou nulli genti ou nullam gentem amor p. altius insedit (insido). — Haud aegre ou haud magna mole ou sine ulla mole prospicias. — Ulciscendi studio armatos obviam tibi ituros. — Quem fructum ex Comite in patriam restituto capturus sis. — Utriusque populi animos consociare ou coalescere (II. 48, 1).

J. Grafé,
Professeur de Rhétorique.

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES.

2. *Deux découvertes.*

Dans mon étude précédente (¹), j'ai eu l'occasion de parler de la découverte de M. Cuno, relative aux Étrusques. Ce peuple mystérieux est tout simplement frère des Indo-germains. La chose se confirme de plus en plus. M. Cuno vient de publier, dans les mêmes *Annales de Jahn* (vol. 107, p. 777 et suiv.), un second article où il établit un système de déclinaison étrusque, lequel présente une ressemblance frappante avec les langues indo-germaniques, et particulièrement avec les plus anciennes d'entre elles, le latin et le celtique.

Le génitif singulier de la première déclinaison latine a, comme on sait, pour désinence *s (pater familias)* ou *i (viai);* cette double flexion se rencontre en étrusque dans les mêmes thèmes en *a.* Les thèmes étrusques finissant par une consonne ont au génitif singulier deux désinences *us* et *is;* les Latins disaient de même *patrus*, *hominus*, *nominus*, avant de dire *patris*, *hominis*, *nominis.* Au génitif et au datif singuliers des thèmes en *a* et en *o*, la voyelle finale du radical et la désinence *i* se contractent ou s'absorbent en étrusque comme en latin.

Je me contente de ces détails, renvoyant pour le reste au travail de M. Cuno. Un peuple dont la langue partage avec les langues indo-germaniques non seulement son dictionnaire, mais ce qui est décisif, sa grammaire — ce peuple là doit être, sans aucune hésitation, rangé dans la grande famille qui a pris naissance dans la vallée de l'Indus et qui, dans le cours des siècles, s'est étendue jusqu'au pied de l'Hécla.

***

La science tend à tout simplifier, à rapporter tout à une unité primitive. Les partisans de la pluralité des espèces humaines, de la pluralité des centres de création, ont pu, jusqu'à présent, invoquer entre autres arguments la différence tranchée

---

(¹) Voy. Revue de l'instr. publ., nouv. série. Tome XVII, p. 194 et suiv.

entre les diverses familles de langues. Quel rapport y a-t-il, par exemple, entre les langues sémitiques et les langues indo-germaniques? En effet, au point de vue grammatical, il n'y a pas de ressemblance. Mais en est-il de même du vocabulaire? On l'a cru jusqu'aujourd'hui. Peut-être faudra-t-il changer d'avis. C'est encore un savant allemand, M. von Raumer, qui vient de jeter un jour nouveau sur cette importante question. Les pages qu'il y consacre dans la *Revue de Kuhn* (t. 22, p. 235 et suiv.), sont d'une lucidité toute française.

Un obstacle à la comparaison des deux vocabulaires, c'est que les racines sémitiques se composent de trois consonnes et forment au moins deux syllabes, tandis que les racines indo-germaniques sont monosyllabes. Mais on doit et on peut réduire les racines sémitiques à leur état primitif et les limiter à une syllabe. Cela fait, avant d'aborder la comparaison, il faut connaître les lois phonétiques *interlinguales*. Pour le moment, il y en a deux déterminées. Les explosives sourdes ou, pour me servir de la terminologie classique, les muettes fortes se correspondent dans les deux familles de langues. Les explosives sonores, c'est-à-dire les muettes douces des langues sémitiques deviennent généralement des explosives sourdes dans les langues indo-germaniques; ce cas a surtout lieu dans l'ordre des labiales. L'auteur applique ces deux principes à de nombreux exemples, que nous ne pouvons reproduire ici.

Il est un fait: c'est que M. von Raumer a posé des bases solides sur lesquelles s'élèvera un des plus admirables édifices linguistiques. On peut dire dès maintenant que la science du langage arrivera à constater la parenté originelle des Sémites et des Indo-germains. Au commencement, ils vivaient ensemble et parlaient une même langue rudimentaire, formée de mots-racines monosyllabiques et entièrement dépourvue de flexions. Elle était encore dans cet état, ou à peu près, quand ils se séparèrent. Alors ces deux peuples commencèrent, chacun de son côté, à sa manière et d'une façon indépendante, le perfectionnement de leur langue. Et c'est ainsi que les Sémites et les Indo-germains ont un dictionnaire commun, mais une grammaire différente. Avec les mêmes pierres ils ont élevé des monuments qui ne se ressemblent point.

28 juin 1874. J.-A. KUGENER.

DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES,

ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.

(*4e Suite*).

On appèle *cheval en cheville*, celui qu'on attèle devant le limonnier, et qui en effet est le plus tiraillé, le plus harcelé, le plus fatigué par le conducteur de la charrette. Ainsi, Jouin, l'auteur de cette harangue, comparait, avec son irrévérence habituelle, les évêques à ce cheval, parce que le père Boyer se substituait à eux en quelque sorte dans l'administration de leurs diocèses, disposait à son gré des charges ecclésiastiques et des bénéfices qui étaient à leur nomination ou à leur choix, et néanmoins les laissait responsables de tout le mal qui pouvait résulter de cette violente intrusion.

Façon (Emporter). Interrompre quelqu'un dans un discours, dans un acte quelconque ; l'empêcher de le continuer et de le finir.

Je ne suis pas très-sûr de donner ici le sens exact de cette singulière locution ; il est donc indispensable d'en appeler au jugement du lecteur lui-même, et pour cela d'allonger et d'élucider la citation.

Dame Barbe et dame Denise, deux marchandes de marée de la place Maubert, pendant le blocus de Paris, s'entretiennent, les pieds sur leurs chaudronnets, des affaires du temps. Pendant qu'elles jouent de la langue, leurs maris montent la garde dans le quartier. Au moment où dame Denise en fait la remarque à sa commère, et que, lui parlant de son mari, elle dit en style assez gaillard,

Qu'il le resjouit quelquefois...
Qu'enfin c'est la piéce de beu,
Mais qu'un autre lui jou' plus beau jeu,

le mari apparaît tout à coup dans le lointain, et hèle sa femme qui s'écrie :

Vray Guieu, le voilà qui m'appelle !
Ma foy, j'ai peur qui ne me crelle.
J'ay demeuré par trop longtant,
Je m'en va tout incontinant.
Il me fait saigne de la teste.

Mais au lieu de partir comme elle le dit, elle se laisse arrêter par une interpellation que lui adresse sa commère, au sujet d'un mot anglais dont la prononciation l'a choquée. Dame Denise donne l'explication de ce mot, et profite de la circonstance pour entamer l'histoire du jugement et de l'exécution du roi d'Angleterre, Charles I[er]. Ce récit achevé, elle ajoute :

Eh bien, qu'an dis-tu, ma commère ?

Dame Barbe.

Ma foy, la chose est bian amère.
Quand je prends mon cœur par autruy,
Une femme à bien de l'annuy.
Je vous laisse à pancer la peine
Que souffre cette pauvre royne ; (1)
Je m'en sens le cœur tout contry.
N'apercoy-je pas ton mary ?

Dame Denise.

Ouy, ma foy; faut que je m'en aille.
C'est assez parlé de bataille ;
Le diantre soit le batayon !
J'ay peur que dessus mon taignon
L'on ne face quelque défaitte.
Nous dirons dans huict jours le reste,
Mon mary m'*emporte façon.*
Adieu don, commère, adieu don.

La Gazette de la Place Maubert, ou suitte de la Gazette des Halles touchant les affaires du temps, p. 10-12. 1649.

D'où il suit que l'interruption de ce dialogue et sa remise à huitaine sont motivées par le retour subit du mari, lequel en *emporte* le fond et la *façon.*

Faire esponce. Faire abandon, quitter.

Cette locution est communément suivie d'un régime. Cependant, dans l'exemple qui suit, elle est dite absolument pour partir, s'esquiver, déguerpir.

Mais tout soubdain le galland *fist esponce,*
Et s'en alla, sans faire long adieu,
Avecque argent qu'heust par son plaisant jeu.

---

(1) La reine veuve de Charles I[er].

La Légende de Maistre Pierre Faifeu, chap. XVIII. 1532 ou 1723.

Je ne relève cette expression que pour signaler l'erreur dans laquelle, si je ne me trompe moi-même, est tombé dom Carpentier à son sujet. Les Bénédictins, dans leurs additions au Glossaire de Du Cange (1), donnent le mot *Expondere*, et ajoutent *pro spondere*, c'est-à-dire, *pour promettre*. A la suite de ce mot, dont Carpentier donne *Faire esponse*, et ajoute *eodem sensu*. Il cite à l'appui cet exemple tiré d'un censier de la terre d'Estilly de l'an 1430 environ :

« Aucun des farescheurs de ladite faresche ne pourront *faire esponse* des choses obligées à la faresche, s'ilz ne *font esponce* toute la faresche. »

D'après dom Carpentier, les farescheurs ne pourront s'engager pour une partie, s'ils ne s'engagent aussi pour le tout, tandis qu'on veut dire au contraire qu'ils ne pourront se dégager de cette même partie ou l'abandonner, s'ils ne font de même à l'égard de la totalité.

Esponse ne viendrait pas alors de *sponsio*, mais d'*expositio* pris au sens de *depositio*, comme *exponere* était dit lui-même pour *deponere*. Ainsi, Nonnius Marcellus dit, liv. IV, *exponere, deponere*. Dans Arnobe il y a : *nomen virginitatis exponere*, et dans les Fragments de Saint-Hilaire : *Exponere episcopos*. Voyez Du Cange, éd. Didot, au mot *Exponere*.

FAMILIER COMME L'ÉPÉE DE CIZRON.

Il n'y a pas de honte à avouer que j'ai eu quelque peine à deviner cet étrange amphigouri ; il n'y a pas non plus de quoi s'en vanter. Mais l'ayant vu revenir dans quelques livrets populaires du dernier siècle, j'ai dû croire que, sous ce jargon, il y avait une signification quelconque, et la voici : *Familier comme les Epîtres de Cicéron*, c'est-à-dire celles qui sont dites *Familières*.

« Finissez donc, monsieur Tuyau, vous êtes *familier comme l'épée de Cizron*. »

L'Amant de retour, par Guillemain, sc. II ; 1782.

La comparaison n'est sans doute pas plus juste, pour être rendue dans les termes qui lui appartiennent ; on y voit pour-

(1) V° *Expondere* de l'édition Didot.

tant que le peuple seul ne créait pas les locutions populaires, et que les lettrés lui prêtaient parfois leur collaboration.

Fesse tondue (Avoir la). Savoir plus d'un tour, avoir l'adresse, l'habileté et la souplesse de conscience d'un roué. Se dit principalement d'un galant, d'un séducteur.

« Le grand Cornichon en savoit plus d'une nichée. C'étoit un dru qu'avoit la *fesse tondue*, beau diseur, ayant la parole en bouche; il ne donna point de relâche à sa mie qu'il ne lui eût replâtré son méfait. »

Les Ecosseuses, p. 26. 1739.

« C'est un galant; il a la *fesse tondue.* »

La Comédie des Proverbes, Act. III, sc. VII. 1633.

La grosse fesse! exclamation, pour dire la grosse bête!

Le diable soit la *grosse fesse !*

Suitte de la Gazette de la Place Maubert, par l'autheur de la Gazette des Halles, p. 8. 1649.

Figure d'accident. Figure triste, effarée et rendue telle comme à la nouvelle de quelque fâcheux accident.

« Mais pour vous, monsieur le débaucheux, avec votre *figure d'accident*, et votre tête à croquignolles, etc. »

Les Sept en font deux, coméd. par Guillemain, sc. VII. 1786.

Figure a tabouret. Figure d'exposé ou de qui doit être exposé au carcan.

« Va donc, *figure à tabouret*, j't'irons voir en face le Palais; c'est là qu' t'auras l'air d'un butor, monsieur l'négociant z'en chiens morts. »

Riche-en-gueule, p. 68. 1821.

Filasse (Désespoir de). Corde de potence.

Vous verrez ça. Te souviens-tu, Manon,
D'avoir vu danser dans c'te place,
C'te gueuse à qui Charlot [1] avoit mis sous l' menton
Un grand *désespoir de filasse?*

Vadé. Bouquets poissards, IIIe bouquet. 1755.

Filasse (Indigestion de). Mort de pendu.

---

[1] Le bourreau.

Mon père à moi c'était Paillasse,
Le même un jour qui trépassa
D'une *indigestion d'filasse.*

Le Rigolo, Almanach chantant pour 1868, p. 6. Paris, Al. Duchesne.

Filasse (Étouffé dans la). Pendu.

« Ton père a été *étouffé dans la filasse;* il est mort en l'air avec un bonnet de nuit de cheval au cou. » (1).

Le Déjeuné de la Râpée, p. 22. 1755.

Fleurer. Flairer.

« De vot' temps on n'a fait qu' *fleurer* la chose; mais moi j'ai tout sentu. »

Roussellíana, ou recueil de tous les bons mots, vers, calembourgs, etc., de Cadet Roussel, p. 37. Paris, s. d.

Foire d'empoigne (Être de la). Être porté aux attouchements grossiers à l'égard des femmes.

Pour nous je n' somm' jamais en grogne
Contre un chaland d' la *foir' d'empogne;*
A cause que par c' qu'on a de bien
Faut-il qu'aux autr' on n' prête rien?

Les Porcherons, chant vii, p. 197, dans les Amusemens rapsodi-poètiques. 1773.

Foutiner. S'amuser à des bagatelles, perdre son temps en des choses de néant.

Telle est la signification moderne de ce parisianisme emprunté au patois normand, lequel dit aussi *fouatiner*. C'est un verbe neutre. Au xvie siècle, il était actif, et il paraît avoir signifié battre, rosser. Ainsi :

Le margout (2), quand je suis retourné,
Estoit muché en quelque lieu.
Ne le sçavois-je, vertu Dieu!
Je vous eusse bien *foutiné,*
Par Dieu, et fust-ce un domine (3).

Farce nouvelle de Frère Guillebert, à quatre personnages; dans l'Ancien Théâtre françois, T. I, p. 323.

---

(1) Voyez ci-devant Bonnet de nuit de cheval.
(2) Ribaut.
(3) Un moine, un ecclésiastique.

Foutinette. Fille de mauvaise vie.

« Mais i n'convient pas à des *foutinettes* comme ça de v'nir insulter une honnête femme comme moi. »

Grande Colère de la Mère Duchesne et IIe Dialogue, p. 5. S. L. n. D. (1792.)

Ce mot est naturellement engendré de l'autre, les occupations frivoles étant une variété de l'oisiveté, et l'oisiveté mère de tous les vices.

Foutriquet. Personnage remuant, intrigant et de taille disproportionnée à l'audace de ses entreprises.

« Un *foutriquet* comme ça n'est pas fait pour faire un grand Pénitencier. »

Grand Jugement de la Mère Duchesne et Nouveau Dialogue, p. 14. S. D. (1792.)

Cette appellation était tombée en désuétude, lorsqu'elle fut remise en honneur et reçut une vogue extraordinaire, sous le ministère du 11 octobre 1832, où Casimir Périer était président du conseil, et le maréchal Soult ministre de la guerre.

On lit dans le *Charivari* du 25 août 1842 ce couplet à l'adresse d'un personnage politique dont j'ignore le nom.

Au nom de la patrie,
Le petit Foutriquet
Sera fait
Duc et ministre à vie,
Avec dotation
D'un million.
— Tra de ri de ra,
Qui vivra verra ;
En attendant cela.
Sous le Pont-Neuf (bis) bien de l'eau coulera.

Fuitif. Fugitif ou fuyard.

Ce parisianisme très-commun parmi les enfants indisiplinés et vagabonds, et dont je n'ai pas d'exemple moderne sous la main, a appartenu jadis au langage de la tragédie.

Il faut que mon courroux
Retenant et *fuitif* désor se désaigrisse.

Didon, tragédie, par Jodelle. Act. II, au commencement. Vers 1552.

GALAMINER (Se). Se dorloter, se goberger, faire le fainéant.

Quand au lit je me *galamine*,
Le sommeil s'éloigne de moi,
Et toujours sa peste de mine [1]
Met tous mes sens en désarroi.

Riche-en-gueule, complainte de Jannot et de sa chère z'amante, p. 198. 1821.

Le radical de ce mot est certainement le vieux français *gale*, joie, réjouissance, divertissement, etc. On trouve *Gallart* rendu par fainéant dans la *Chrestomathie* de l'ancien français, de Bartsch, au Glossaire. De là peut-être se *galarminer*, puis *galaminer*. Je ne puis rendre raison du suffixe *miner*.

GAMBILLEUR. Au propre, danseur. *Gambilleur de tourtouse,* en argot, danseur de corde. Au figuré, le bourreau, parce qu'il agitait ses jambes, lorsqu'il s'asseyait ou s'agenouillait sur les épaules du pendu [2].

L'même *gambilleux* qui t'a manqué
Sus l'épaul' gauch' t'a ben marqué

Riche-en-gueule, p. 18. 1821.

C'est le nom du pendu transporté au pendeur; car *gambiller* se disait proprement de l'agitation des jambes de celui-là, dans le moment où la corde lui serrait la gorge.

De Bachamont la jeune enfance
Le doit sauver de cette loy
De *gambiller* sous la potence.

Les Merveilles de la Fronde du grand Hercules de Paris, p. 5. 1649.

On dit aussi *gambille* pour jambe.

---

(1) La mine de son amante.

(2) Mon pauvre maistre Jean Guillaume,
Pèse plus fort, contente nous,
Fais si bien avec les genoux,
Que les carabins de S. Cosme
Escorchent viste au gré de tous
L'escorcheur de ce grand royaume.

Le Ministre d'Estat flambé, p. 16. Paris. 1640.

« Je ne sais si c'est votre *gambille* qui l'arrête ([1]), mais elle ne veut point de vous pour gendre. »

La Mère rivale, parade, sc. I; dans le Théâtre des Boulevards, T. III, p. 143. 1773.

Ganse ou Gance. En argot : clique, selon M. Francisque Michel.

Des cinq exemples que je vais citer et où ce mot est employé, il n'y en a pas un seul où il ait la signification qu'il a en argot. Il faut donc que le peuple, en l'adoptant, lui ait donné un autre sens, ou qu'il soit tout simplement d'origine populaire et argotique.

Mais, même dans cette condition, ce n'est pas d'une seule manière qu'il convient de l'entendre, mais de plusieurs. Qu'on en juge.

1° « Ces lurons de la *ganse* vont nous régaler de coco. »

Amusements à la Grecque, p. 18. 1764.

2° Veux-tu bien te taire,
Gueule de chien ; v'là l'commissaire.
— Ça? tu gouayes; c'est un abbé.
Pargué, le vlà ben tumbé,
S'il vient pour nous ficher la *gance*.

Vadé. La Pipe cassée, chant III.

3° Auprès de tant de valeureux
Qu'estoient les sept braves ou preux
Qui devant Thèbes d'importance
Se fichèrent, dit-on, la *gance*.

Les Porcherons, chant IV ; dans Amusemens rapsodi-poétiques, p. 158. 1773.

4° « J'voudrions qu'on payît pu... une paire de souliers neufs qu'un r'montage. Dame, ça nous fiche la *gance*, et j'sons escandalisés d'voir manger au même ratelier d'forts chevaux avec des rosses. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 27. 1750.

5° A la bonne heure pour la Erance,
A la bonne heure aussi pour nous,

([1]) Il est boîteux.

Pourveu que messieux les filous
Ne nous lanternent pas la *gance.*

La Chronique scandaleuse ou Paris ridicule, par Claude Le Petit, au chapitre intitulé : La Halle. 1655.

On peut ramener, je pense, à une seule et même signification le mot *gance*, dans les trois premiers exemples.

Dans le troisième, *se ficher la gance* veut dire évidemment se battre, puisqu'on exprime par là l'espèce de duel où les deux fils d'Œdipe, se disputant la royauté, s'entre-tuèrent sous les murs de Thèbes.

Dans le second, il s'agit de deux poissardes qui assistent à une vente aux enchères de vieilles hardes. Arrive un abbé. S'il vient là, dit l'une des deux commères, pour nous disputer ces loques, le voilà bien tombé ! Aussi, l'une et l'autre se mettent-elles à le harpigner d'importance, parce qu'il a mis une surenchère de dix-huit deniers sur un jupon d'étamine noire.

Dans le premier, un *luron de la gance* m'a tout l'air de signifier un homme résolu, un querelleur, toujours prêt à tenir tête au premier venu, et à le lui disputer en tout.

Quant au quatrième, que peut vouloir dire *ça nous fiche la gance,* sinon ça nous ennuie, ça nous vexe, ça nous est insupportable ?

Il est plus difficile de donner le sens exact de *lanterner la gance,* dans le cinquième exemple, quoique, vu les circonstances qui ont motivé cette locution, elle semble signifier couper la bourse. Passe encore pour la bourse indiquée par les cordons de ganse qui la soutenait; mais quel rapport peut-il y avoir entre *lanterner* et couper ? J'ai beau chercher, je n'en trouve aucun. *Lanterner* veut donc dire autre chose. Ne viendrait-il pas de *lanterna,* œil, en langue fourbesque ou argot italien, et l'auteur n'indiquerait-il pas qu'il faut prendre garde, aux halles, de laisser *voir* sa bourse, de peur que les filoux n'en coupent les cordons et ne l'enlèvent ? Si cette conjecture n'est pas vraie, elle est au moins vraisemblable.

On verrait peut-être un peu plus clair dans ces différentes acceptions, si l'on pouvait savoir l'étymologie du mot *gance,* mais j'avoue qu'il ne m'a pas été possible de la trouver. Je crois seulement avoir démontré qu'en aucun des exemples allégués ci-dessus, gance ne veut dire clique, ainsi qu'en argot.

GARMENTER (Se). Se donner le souci, prendre la peine, s'inquiéter de, et aussi, se plaindre de.

Palsanguié, l'âme devianra,
Disont-ils, ce qu'alle pourra;
C'est dont ils se *garmentont* guère.

Troisième Harangue des Habitants de Sarcelles à Mgr l'Archevêque de Paris; mai 1732; dans Pièces et Anecdotes, Ire pie p. 108.

Cette expression est du XIVe siècle, et lui a survécu dans toutes ses acceptions, jusqu'au commencement du XVIIIe. Voy. Du Cange, éd. Didot, au mot *Querimoniare.*

GASON. Coup.

Mais sentant que peu circonspect
On va lui perdre le respect...
Qu'enfin à sa péroraison
On riposte par un *gason,*
Et que les femmes en furie
En veulent à sa friperie...
Il quitte adroitement la place.

Les Porcherons, chant IV; dans les Amusemens rapsodi-poétiques, p. 170. 1773.

Si j'ons fiché queuques *gasons,*
J'en ont aussi reçu de bons.
Chacun n'a qu'à licher sa plaie.

Ibid. Chant IV, p. 176.

GASSOUILLER. Voyez GOUSPILLER.

GERMANUS. *In manus.*

« Si quelques mille sacré bougres venient pour nous cracher sus notre amorce et nous souffler sus notre mèche, foutons-ly son *germanus.* »

Journal de la Rapée, No VI, p. 2. 1790.

Le journaliste a voulu dire son *in manus,* premiers mots de la prière *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum,* que le prêtre invite le mourant à réciter, comme aussi l'assassin sa victime (1).

---

(1) Il peut bien dire son *Salve*
Et son *In manus* tout de suitte.

Lettre d'un vray soldat françois au Cavalier Georges, et Suitte de la Lettre à Mr le cardinal burlesque, p. 17. 1649.

GOUGER. Faire de l'embarras, avoir de la peine à s'expliquer, tourner autour du pont.

« JANIN. T'a esté à sain Gearmain?

PIAROT. Saymon.

JANIN. T'a parlé au rouay?

PIAROT. Guian! oui.

JANIN. Et y t'a baié à deiné?

PIAROT. Ban antandu.

JANIN. Mal peste! queme tu *gouge*; n'an ne serret [1] tizé une bonne parole de touay. »

Cinquiesme partie et conclusion de l'Agréable conférence de deux païsans de Saint Ouen et de Montmorency, p. 4. 1649.

M. Littré qui donne *gouger* avec le sens propre de travailler à la gouge, a omis de rappeler cette signification figurée.

GOULPHARIN. Goinfre.

Et ces gros piffres de Lorrains,
Escogriffes et *goulpharins*.

L'Adieu burlesque de la Guerre à la France, p. 6. 1649.

De la même famille sont *gouliafre*; genevois, *galiaufre*, *gouliafe*; Lorrain, *goulafre*; autant de dérivations capricieuses de *goule* ou *gueule*.

GOUSPILLER. Le même que *houspiller*; tirailler, battre, agiter fortement, secouer violemment, comme dans l'exemple qui suit :

On *gouspille* jusqu'en son ventre
La musique qui s'y concentre.

La Suitte de l'Orphée avec les Bachantes, en vers burlesques, p. 12. 1649.

Ailleurs, ce mot a la signification de dissiper, piller, et dans ce sens, il est équivalent de *gaspiller*, mot plus moderne.

« Enfen, Sire, pour reveni à mon conte, y nous avan mandé pour vous dize que v' n'avé que faize de v'si attanre, quer vos soudars lez avan si ban étrillez qui gna pu que frize pour vous; y z'avan *gouspillé*, gasouillé lé ban de Guieu, fai dé malebosses é dé bègnes à leur houtes, é fai pu de trente violles [2]. »

---

[1] Saurait tirer.

[2] Enfin, Sire, pour revenir à mon compte, ils nous ont mandé pour

Cinquiesme partie de l'Agréable conférence de deux païsans Saint-Ouen et de Montmorency, p. 7. 1649.

Gassouiller est un augmentatif de *gasser,* lequel vient de l'italien *guazzare,* c'est-à-dire, selon le Vocabulaire italien-espagnol de Lorenzo Franciosini, *dibatter cose liquide dentro a un vaso. Guazzare* est le *quassare* des Latins. Franciosini ajoute : *o bagnare come si fa alle cavalcature quando arrivano fangose, che si menano al fiume a lavarsi.* Quand une laveuse de lessive a bien enduit son linge de savon, et qu'elle l'a bien frotté et battu, elle le jette à l'eau, l'agite vivement à droite et à gauche, pour en faire sortir le savon; c'est ce qu'on appèle, en patois bourguignon et champenois, *gasser* le linge. Le suffixe *souiller* ne répond pas cependant à l'idée que représente le mot simple *gasser,* au contraire. C'est qu'en patois bourguignon, on exprime par *gassouiller* l'action de farfouiller avec la main ou avec un bâton, dans une eau fangeuse, dans un ruisseau qui charrie toutes les ordures de la ville, et qui pour cela est appelé *gassouillat.* Ce n'est pas seulement un augmentatif; c'est un préjoratif.

GOUSPIN. Homme de néant, mauvais drôle.

Combien a-t'on vu de *gouspins,*
De ban-croutiers, de haplopins...
Faire les gens de haute taille.

Les Maltôtiers ou les Pescheurs en eau trouble, p. 3. Paris. 1649.

Voyez sur l'étymologie de ce mot M. Littré et M. Francisque Michel. Mais ni l'un ni l'autre ne produisent d'exemples.

GOUSSET (Odeur de). Argent en poche.

« Ça fait d'bons lurons qui ont l'*odeur du gousset* chenument fort ; falloit les gruger d'la bonne faiseuse. »

Amusemens à la Grecque, p. 25. 1764.

A continuer. CH. NISARD.

---

vous dire que vous n'avez que faire de vous y attendre, car vos soldats les ont si bien étrillés qu'il n'y a plus que frire pour vous. Ils ont gouspillé, gassouillé les biens de Dieu, fait des malebosses et des bignes à leurs hôtes, et fait plus de trente viols.

ACTES OFFICIELS.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

RÉSULTAT DU CONCOURS UNIVERSITAIRE DE 1873-1874.

Question de philologie.

Le sieur Kufferath (Hubert-Ferdinand-Maurice), de Saint-Josse-ten-Noode, élève en droit de l'université de Bruxelles, reçu candidat en philosophie et lettres le 3 août 1870, à Louvain, ayant obtenu dans les trois épreuves réunies du concours 82 points sur 120, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé PREMIER en philologie.

Question de sciences physiques et mathématiques.

Le sieur Massaut (Junius), de Gosselies, élève-ingénieur des ponts et chaussées, élève de l'université de Gand, ayant obtenu dans les trois épreuves réunies du concours 66 points sur 100, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé PREMIER en sciences physiques et mathématiques.

Une mention honorable a été accordée à M. Le Paige (Constantin), de Liége, élève de l'université de la même ville, candidat en sciences physiques et mathématiques, qui a obtenu 60 points sur 100, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait.

Question de médecine (matières générales).

Le sieur Fredericq (Léon), de Gand, élève de l'université de la même ville, candidat en médecine, ayant obtenu dans les trois épreuves réunies du concours 125 points sur 150, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé PREMIER en médecine (matières générales).

QUESTIONS A TRAITER A DOMICILE.

Faculté de philosophie et lettres.

Première section. — Philosophie et histoire.

Question : « Quelles sont les causes du grand développement des communes de la Flandre au XIIe et au XIIIe siècle?

» Exposer les caractères distinctifs de ces communes et établir un parallèle entre elles et les diverses espèces de communes de la France. »

Deuxième section. — Philologie.

Question : « Étude critique sur la théogonie d'Hésiode et examen des principales opinions émises concernant la composition de ce poëme. »

Faculté des sciences.

Première section. — Sciences physiques et mathématiques.

Question : « Exposer l'état actuel de nos connaissances sur la polarisation rotatoire. »

Deuxième section. — Sciences naturelles.

Question : « Les annélides appartiennent-ils à l'embranchement des articulés ?

» L'embryogénie et l'anatomie comparée sont-elles favorables à cette opinion ?

Faculté de droit.

Première section. — Droit romain.

Question : « Quelle différence y a-t-il, d'après le droit romain, entre l'erreur de droit et l'erreur de fait ? »

Deuxième section. — Droit moderne.

Question : « Exposer le système de publicité établi par les dispositions préliminaires de notre loi hypothécaire. Combiner ces principes avec le système de la loi sur la conservation des priviléges immobiliers. »

Faculté de médecine.

Première section. — Matières générales.

Question : « Faire connaître la structure et le mode de développement des éléments morphologiques du tissu nerveux, en s'appuyant sur des recherches originales. »

Deuxième section. — Matières spéciales.

Question : « Exposer l'état actuel de la science sur les maladies inflammatoires qui surviennent pendant les suites de couches, en insistant particulièrement sur l'étiologie de ces affections. »

INSTRUCTION MOYENNE.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE COMPOSITION FRANÇAISE EN RHÉTORIQUE LATINE.

1er prix *(prix d'honneur)* : Fernand Wodon, de Liége, élève de l'athénée royal de la même ville ;

2e prix : Henri Masquelin, de Liége, élève de l'athénée royal de la même ville ;

1er accessit : Louis Stellingwerff, de Liége, élève de l'athénée royal de la même ville ;

2e accessit : Félix Ledent, de Liége, élève de l'athénée royal de la même ville ;

3e accessit partagé entre : Jules Boinem, de Liége, élève de l'athénée royal de la même ville ; Émile Debecker, de Nivelles, élève du collége communal de Nivelles, et Frédéric Mathieu, de Waterloo, élève du collége communal de Nivelles ;

4e accessit : Jules Moulinasse, de Montigny-sur-Sambre, élève du collége patronné d'Enghien ;

5e accessit partagé entre : Georges Foccrouille, de Liége, élève de l'athénée royal de la même ville ; Léon Gérard, de Schaerbeek, élève de l'athénée royal de Bruxelles, et Eugène Leboucq, d'Ypres, élève du collége communal d'Ypres ;

6e accessit partagé entre : Joseph Dauge, de Gand, élève de l'athénée royal de la même ville ; Frédéric Van Imschoot, de Braine-le-Comte, élève de l'athénée royal de Gand ; Joseph Kleynen, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt, et Théophile Wouters, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

1re mention honorable partagée entre : Victor Janlet, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de la même ville ; Paul Janssens, de Maestricht, élève du collége communal de Tirlemont ; Isidore Kempeneers, de Herck-la-Ville, élève du collége patronné de Saint-Trond ; Léon Lepage, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles, et Paul Scoumanne, d'Écaussinnes, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

2e mention honorable partagée entre : Victor Boland, de Dison, élève du collége patronné de Herve ; Auguste Buisseret, de Thuin, élève du collége communal de la même ville ; Jules De Rousseau, de Heusy, élève du collége communal de Verviers ; Emmanuel Gilles, de Tirlemont, élève du collége communal de Tirlemont ; Georges Renard, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons ; Louis Valcke, d'Ostende, élève de l'athénée royal de Bruges ; Jean-Joseph Van Battel, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines ; Henri Vandervin, de Gand, élève de l'athénée royal de la même ville, et James Van Drunen, du Havre, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

3e mention honorable partagée entre : Ferdinand Fraipont, de Herve, élève du collége patronné de la même ville ; René Gorrissen, d'Ypres, élève du collége communal d'Ypres ; Joseph Lamal, de Meerbeke, élève de l'athénée royal de Hasselt ; Henri-Émile Matton, de Moen, élève du collége patronné de Courtrai ; Alexandre Stiernon, de Namur, élève de l'athénée royal de Namur, et Joseph Vercoullie, d'Ostende, élève du collége patronné d'Ostende ;

4e mention honorable partagée entre : Oscar Coppieters, de Bruges, élève de l'athénée royal de la même ville ; Louis De Moor, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ; Théodore Dumont, de Fall-et-Mheer, élève du

collége patronné de Saint-Trond; Léon Ghysbrecht, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles; Samuel Goffin, de Seraing, élève de l'athénée royal de Tournai; Auguste Henneton, de Hérinnes, élève de l'athénée royal de Tournai; Ephrem Louyest, de Forges, élève du collége communal de Chimay; Edgar Michel, de Silly, élève du collége patronné d'Enghien; Henri Muller, d'Arlon, élève de l'athénée royal d'Arlon; Étienne Rix, de Heinsch, élève de l'athénée royal d'Arlon; Augustin Scheyvaerts, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines; Jean Smetz, de Froithier, élève du collége patronné de Herve; Clément Schollaert, de Gheel, élève de l'athénée royal d'Anvers; Célidon Théodor, de Tirlemont, élève du collége communal de la même ville, et Gaston Willaert, de Dixmude, élève du collége patronné de Courtrai.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE COMPOSITION LATINE EN RHÉTORIQUE.

Prix *(prix d'honneur)* : Philippe De Burlet, de Nivelles, élève du collége communal de Nivelles;

1er accessit : Edgar Michel, de Silly, élève du collége patronné d'Enghien;

2e accessit : Joseph Kleynen, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt;

3e accessit : Augustin Scheyvaerts, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines;

1re mention honorable : François Xavier De Wachter, de Ruysbroeck, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines;

2e mention honorable partagée entre : Remy Snoeks, d'Ostende, élève du collége patronné d'Ostende; Albert Asou, de Tournai, élève de l'athénée royal de Tournai, et Jean-Joseph Van Battel, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines.

3e mention honorable partagée entre : Jules Moulinasse, de Montigny-sur-Sambre, élève du collége patronné d'Enghien; Auguste Caluwaerts, de Lubbeek, élève du collége patronné de Saint-Trond; Romain Maris, de Hasselt, élève du collége communal de Tirlemont, et Louis Pongie, de Namur, élève de l'athénée royal de Namur.

4e mention honorable partagée entre : Émile Debecker, de Nivelles, élève du collége communal de Nivelles; Jules Jentil, de Meerhout, élève du collége patronné de Gheel: Léon Ghysbrecht, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles, et Jean Herzet, de Froïthier, élève du collége patronné de Herve;

RÉSULTATS DU CONCOURS D'HISTOIRE DE BELGIQUE EN RHÉTORIQUE LATINE.

1er prix : Victor Bolant, de Dison, élève du collége patronné de Herve;

2e prix : Ferdinand Fraipont, de Herve, élève du collége patronné de la même ville :

1er accessit partagé entre : Fernand Wodon, de Liége, élève de l'athénée royal de la même ville ; Frédéric Mathieu, de Waterloo, élève du collége communal de Nivelles, et Augustin Scheyvaerts, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines ;

2e accessit partagé entre : Pierre Dehoux, de Villerot, élève de l'athénée royal de Mons ; Joseph Kleynen, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt, et Alexis Salmon, d'Ensival, élève du collége communal de Verviers ;

3e accessit partagé entre : Gustave Van Elven, de Namur, élève du collége communal de Huy, et Louis Hamande, de Châtelineau, élève du collége communal de Louvain ;

4e accessit partagé entre : Léon Lepage, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de la même ville ; Jean-Antoine Van Camp, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines, et Gustave Gérard, de Huy, élève du collége communal de Huy ;

4e accessit : Conrad Miller, d'Arlon, élève de l'athénée royal de la même ville ;

6e accessit partagé entre : Isidore Kempeneers, de Herck-la-Ville, élève du collége patronné de Saint-Trond ; Armand Goossens, de Budingen, élève du collége patronné de Saint-Trond, et Henri Masquelin, de Liége, élève de l'athénée royal de Liége ;

7e accessit : Auguste Braun, de Nivelles, élève du collége communal de la même ville ;

8e accessit partagé entre : Albert Boniface, de Douai, élève de l'athénée royal de Tournai ; Emile Dubois, de Renaix, élève du collége patronné d'Enghien ; Jean Smetz, de Froithier, élève du collége patronné de Herve ; Arsène Kops, d'Assenede, élève de l'athénée royal de Bruges ; Maurice Kebers, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Liége ; Emile Renaux, de Grandrieu, élève du collége communal de Chimay ; René Tamine, de Nivelles, élève du collége communal de Nivelles, et Emile de Debecker, de Nivelles, élève du collége communal de la même ville ;

1re mention honorable : Nestor Godbille, de Corswarem, élève du collége communal de Tirlemont ;

2e mention honorable partagée entre : Charles Bocklandt, de Schaerbeek, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines ; Léon Neunez, de Lombise, élève de l'athénée royal de Mons ; Louis Valcke, d'Ostende, élève de l'athénée royal de Bruges ; Théodore Dumont, de Fall-et-Mheer, élève du collége patronné de Saint-Trond ; Alfred Lequenne, de Velaines, élève du collége patronné d'Enghien ; Clément Schollaert, de Gheel, élève de l'athénée royal d'Anvers, et Charles Thimister, de Diest, élève du collége communal de Diest.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE SECONDE LATINE.

A. — *Composition française.*

1er prix, partagé entre : Joseph Graffé, de Namur, élève de l'athénée royal de la même ville, et Edmond Molle, de Tournai, élève de l'athénée royal de Tournai ;

2e prix : Henri de Malotau, de Liége, élève de l'athénée royal de Liége ;

1er accessit : Ferdinand Mast, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

2e accessit : Gustave Roegiers, d'Eecloo, élève du collége patronné d'Eecloo ;

3e accessit : Emile Logtenburg, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

1re mention honorable : Edgard Lemoine, de Liége, élève de l'athénée royal de Liége ;

2e mention honorable partagée entre : Joseph Claikens, de Tongres, élève du collége communal de Tongres ; Jules Canneel, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand, et Achille Senelle, de Popuelles, élève du collége patronné d'Enghien ;

3e mention honorable partagée entre : Camille Triffaux, de Namur, élève du collége communal de Malines, et Léon Albert, de Tongres, élève du collége communal de Tongres ;

4e mention honorable : Louis Zurstrassen, de Verviers, élève du collége communal de Verviers ;

5e mention honorable partagée entre : Fernand Khnopff, de Grimberghen, élève de l'athénée royal de Bruxelles, et Victor Bouillard, de Soignies, élève du collége communal de Thuin ;

6e mention honorable partagée entre : Jules Bouvier, de Hollain, élève du collége patronné d'Enghien ; Albert Bonjean, de Verviers, élève du collége communal de Verviers ; Jean Lejeune, de Verviers, élève du collége communal de la même ville, et Isidoor Van Doosselaere, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand.

B. — *Thème latin* (sans dictionnaire).

1er prix : Edmond Molle, de Tournai, élève de l'athénée royal de la même ville ;

2e prix : Paul Gilbert, d'Ath, élève du collége communal d'Ath ;

1er accessit : Jean Beaupain, de Cierrieux-Bovigny, élève du collége patronné de Saint-Trond ;

2e accessit : Gustave Hinnekens, de Coolscamp, élève du collége patronné de Thielt ;

3e accessit partagé entre : Henri Mairlot, de Nessonvaux, élève de l'athénée royal de Liége, et Joseph Graffé, de Namur, élève de l'athénée royal de Namur ;

4e accessit : Albert Bonjean, de Verviers, élève du collége communal de Verviers ;

5e accessit : Achille Verstraeten, de Wetteren, élève du collége patronné d'Eecloo ;

6e accessit partagé entre : Charles de Lalaing, de Londres, élève de l'athénée royal de Bruxelles, et Jean De Moulin, de Pépinster, élève du collége patronné de Saint-Trond ;

7e accessit : Henri Loomans, de Bruges, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

8e accessit partagé entre : Jean Waltzing, de Frassem, élève de l'athénée royal d'Arlon, et Prinz Xavier, de Liége, élève de l'athénée royal de Liége ;

1re mention honorable partagée entre : Michel Sterpenich, d'Arlon, élève de l'athénée royal de la même ville ; Ferdinand Mast, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand, et Emile Valentin, de Gonrieux, élève du collége communal de Chimay.

2e mention honorable partagée entre : Jean Dandoy, d'Embresin, élève du collége patronné de Saint-Trond ; Camille Triffaux, de Namur, élève du collége communal de Malines, et Eleuthère Nicaise, de Monceau-sur-Sambre, élève du collége patronné d'Enghien.

C. — *Version grecque.*

1er prix : Henri Mairlot, de Nessonvaux, élève de l'athénée royal de Liége ;

2e prix : Edmond Molle, de Tournai, élève de l'athénée royal de Tournai;

1er accessit : Emile Logtenburg, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

2e accessit partagé entre : Jean De Moulin, de Pépinster, élève du collége patronné de Saint-Trond, et Ferdinand Mast, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

1re mention honorable : Albert Bonjean, de Verviers, élève du collége communal de la même ville ;

2e mention honorable : Charles de Chestret, de Liége, élève de l'athénée royal de Liége ;

3e mention honorable : Charles Julin, de Liége, élève de l'athénée royal de la même ville ;

4e mention honorable partagée entre : Eduard Aubert, de Bouvillers, élève de l'athénée royal d'Arlon ; Alfred Lemonnier, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons ; Jean-Pierre Waltzing, de Frassem, élève de l'athénée royal d'Arlon, et Florian Stassin, de Soignies, élève du collége patronné d'Enghien.

RÉSULTATS DE CONCOURS SPÉCIAL DE MATHÉMATIQUES EN QUATRIÈME LATINE.

1er prix partagé entre : Aloïs-François De Ceuster, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines, et Georges Lembourg, de Quiévrain, élève du collége communal d'Ath ;

2e prix partagé entre : Auguste De Busschere, de Bruges, élève de l'athénée royal de Bruges, et Ernest Michaux, de Lincent, élève du collége patronné de Saint-Trond;

1er accessit : Arthur Thielens, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruges.

2e accessit partagé entre : Alexandre Brouhon, de Chimay, élêve du collége communal de Chimay; Léon De Bruyn, de Saint-Trond, élève du collége patronné de Saint-Trond; Joseph Goût, de Bruxelles, élève du collége patronné de Saint-Trond; Armand Ledent, de Liége, élève du collége communal de Verviers, et Theodore Vanden Abeele, de Soignies, élève de l'athénée royal de Tournai;

3e accessit : Auguste Poulin, de Baives (France), élève du collége communal de Chimay;

4e accessit partagé entre : Edmond De Becker, d'Ohain, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines; Michel Feyen, de Hamont, élève du collége patronné de Saint-Trond; Louis Nieter, de Gand, élève du collége communal de Chimay, et Joseph Servais, de Bossut, élève du collége communal de Tirlemont;

5e accessit : Albert Soenens, d'Ostende, élève du collége patronné de Courtrai;

6e accessit partagé entre : Henri-Florent Cappuyns, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines; Alphonse Delanne, de Gouy lez-Piéton, élève du collége communal de Nivelles; Michel Schmit, de Waltzing, élève de l'athénée royal d'Arlon, et François Turbellin, de Leers-Nord, élève de l'athénée royal de Tournai;

7e accessit partagé entre : Jules Dallemagne, de Huy, élève du collége communal de Huy; Léon-Lambert Poot, de Liége, élève du collége patronné de Herve, et Charles Vanderhofstadt, de Bruges, élève de l'athénée royal de Bruges;

8e accessit partagé entre : Félix Boutelier, de Rebecq-Rognon, élève du collége patronné d'Enghien, et Jules Hanuise, de Lanquesaint, élève du collége communal d'Ath;

9e accessit : Auguste Gittée, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand;

10e accessit : Omer Maisin, de Jauche, élève du collége patronné de Saint-Trond.

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL DE LANGUE FLAMANDE POUR LES ÉLÈVES DE RHÉTORIQUE LATINE ET DE PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

A. — *Rhétorique latine.*

1er prix : Jacques Muyldermans, de Cappelle-au-Bois, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines;

2e prix : Jean Krutwig, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Arlon;

1er accessit : Théophile Wouters, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand;

2e accessit : Joseph Vercoullie, d'Ostende, élève du collége patronné d'Ostende ;

3e accessit : Clément Schollaert, de Gheel, élève de l'athénée royal d'Anvers ;

4e accessit : Joseph Kleynen, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt ;

5e accessit : Émile Struyf, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines ;

6e accessit : Pierre Claes, de Gheel, élève du collége patronné de Gheel.

1re mention honorable : Gaston Willaert, de Dixmude, élève du collége patronné de Courtrai ;

2e mention honorable : Remi Snoecks, d'Ostende, élève du collége patronné d'Ostende ;

3e mention honorable partagée entre : Ferdinand Böltink, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers, et Jean-Antoine Van Camp, de Malines, élève du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines ;

4e mention honorable : Louis Valcke, d'Ostende, élève de l'athénée royal de Bruges.

B. — *Première professionnelle.*

Prix : Joseph Goedts, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers ;

Accessit : Gustave Van Haute, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE).

Prix : Charles Michiels, d'Anvers, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

1er accessit : Émile Périer, d'Ostende, élève du collége patronné d'Ostende ;

2e accessit : Hippolyte Roggen, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt ;

1re mention honorable : Louis Nyssens, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers ;

2e mention honorable : Adolphe Taelemans, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTIONS RÉUNIES).

1er prix : Joseph Goedts, d'Anvers, élève de l'athénée royal de la même ville ;

2e prix : Émile Périer, d'Ostende, élève du collége patronné d'Ostende ;

1er Accessit : Victor Godfroid, de Quaregnon, élève de l'athénée royal de Mons ;

2e accessit : Arthur Hanicotte, de Béthune (France), élève de l'athénée royal de Mons;

3e accessit : Charles Michiels, d'Anvers, élève de l'athénée royal de Bruxelles;

Mention honorable : Achille Paulius, de Verviers, élève du collége communal de Verviers.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA TROISIÈME PROFESSIONNELLE (PARTIE LITTÉRAIRE).

Prix : Arthur Ysendrin, d'Ostende, élève du collége patronné de la même ville;

1er accessit : Jules Burton, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers;

2e accessit : Alfred Mirlier, d'Orchies, élève de l'athénée royal de Tournai;

1re mention honorable : Gustave Delhaye, de Nimy, élève de l'athénée royal de Mons;

2e mention honorable : Charles Guillaume, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de la même ville;

3e mention honorable : Arthur Hotton, de Saint-Hubert, élève de l'athénée royal d'Arlon.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA TROISIÈME PROFESSIONNELLE. (PARTIE SCIENTIFIQUE).

1er prix : François Clément, de Bruxelles, élève du collége communal de Malines;

2e prix partagé entre : Eugène Nagand, de Theux, élève du collége communal de Verviers, et Félicien Beaudhuin, de Namur, élève de l'athénée royal de Namur;

3e prix : Gustave Deroover, de Haeren, élève de l'athénée royal de Bruxelles;

4e prix : Arthur Ysendrin, d'Ostende, élève du collége patronné de la même ville;

1er accessit partagé entre : François Bertin, de Huy, élève du collége communal de Huy; Léopold Labenne, de Gosselies, élève de l'athénée royal de Mons; Ernest Haerens, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand, et Nicolas Fastré, de Verviers, élève du collége communal de la même ville;

2e accessit : Louis Cornu, d'Antoing, élève de l'athénée royal de Tournai;

3e accessit partagé entre : Léopold Bombled, de Beaumont, élève du collége communal de Chimay, et Antoine Drost, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers;

1re mention honorable : Arthur Weyts, de Gand, élève de l'athénée royal de la même ville;

2e mention honorable partagée entre : Charles Gombault, de Saint-Trond, élève du collége communal de Dinant, et Nicolas Marx, de Schouweiler, élève de l'athénée royal d'Arlon.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA PREMIÈRE SCIENTIFIQUE (COURS SUPÉRIEUR DE MATHÉMATIQUES).

A. — *Elèves nouveaux.*

1er prix (prix d'honneur) : Seron, Joseph, de Liége, élève de l'athénée royal de Liége ;

2e prix : Lefebvre, Émile, de Soignies, élève de l'athénée royal de Tournai ;

1er accessit : Leboucq, Eugène, d'Ypres, élève du collége communal d'Ypres ;

2e accessit : Braeckmans, Henri, de Ninove, élève de l'athénée royal de Gand ;

3e accessit : Hardenpont, Charles, de Merbes-le-Château, élève de l'athénée royal de Namur.

B. — *Elève spécial.*

Prix : Wittamer, Arthur, de Stockem, élève de l'athénée royal d'Arlon.

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL DE LANGUE FLAMANDE.

A. — *Elèves nouveaux.*

1er prix : Alphonse-Jean De Ceuster, de Turnhout, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville;

2e prix : Charles Rademaekers, de Maeseyck, élève de l'école moyenne de l'État à Maeseyck ;

Accessit : Jean-Guillaume De Brouwer, de Weelde, élève de l'école moyenne de l'État à Turnhout ;

1re mention honorable : Jules De Belder, de Malines, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville;

2e mention honorable : Émile Bisschop, de Louvain, élève de l'école moyenne de l'État à Louvain;

3e mention honorable : Benjamin-Louis Cousinne, de Pepinghen, élève de l'école moyenne de l'État à Hal;

4e mention honorable : Polydore Coussaert, de Nieuport, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville.

B. — *Élève vétéran.*

Prix : François Creten, de Zepperen, élève de l'école moyenne de l'État à Saint-Trond.

RÉSULTATS DU CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU SECOND DEGRÉ EN 1874.

A. — *Élèves nouveaux.*

1er prix : Emile Chenu, de Saint-Mard, élève de l'école moyenne de l'État à Virton ;

2e prix partagé entre : Oscar Depelsenaire, de Binche, et Alfred Jacobs, de Liége, tous deux élèves de l'école moyenne de l'État à Ath ;

3e prix : Auguste Lavallée, de Fontenelle, élève de l'école moyenne de l'État à Virton.

4e prix : Oscar-Émile Bourgois, de Nukerke, élève de l'école moyenne de l'État à Renaix ;

5e prix : Gustave Gillet, de Montquintin, élève de l'école moyenne de l'État à Virton ;

6e prix : Alfred André, d'Ath, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville ;

7e prix : Camille Destrée, de Couvin, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin ;

8e prix partagé entre : Lucien Hombert, de Momignies, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin, et Hilaire-Gustave Meuris, de Renaix, élève de l'école moyenne de l'État à Renaix ;

9e prix partagé entre : Victor De Coninck, d'Harlebeke, élève de l'école moyenne de l'État à Soignies, et Charles-Louis Torcq, de Wattripont, élève de l'école moyenne de l'État à Renaix ;

10e prix : Jean-Baptiste Cornil, d'Ogy, élève de l'école moyenne de l'État à Houdeng-Aimeries ;

1er accessit partagé entre : Victorin Bocard, de Limes, élève de l'école moyenne de l'État à Virton, et Jean Mirguet, de Gembloux, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin ;

2e accessit : Joseph Leloup, de Huy, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville ;

3e accessit partagé entre : Adolphe Ferret, d'Esquermes (France), élève de l'école moyenne communale de Pecq, et Arsène Pernet, d'Elouges, élève de l'école moyenne de l'État à Soignies ;

4e accessit partagé entre : Edmond-Joseph-Alexandre Regibo, de Renaix, élève de l'école moyenne de l'État à Renaix; Hippolyte Van Lamperen, d'Ixelles, élève de l'école moyenne de l'État à Soignies, et Félix Wangermée, d'Anvers, élève de l'école moyenne communale de Pecq ;

5e accessit partagé entre : Joseph-Emmanuel-Cécile Lucas, de Quenast, élève de l'école moyenne de l'État à Braine-le-Comte, et Louis Mathieu, de Thuin, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin ;

6e accessit partagé entre : Alcide Gliedner, de Torgny, élève de l'école moyenne de l'État à Virton, et Félicien Minsen, de La Hulpe, élève de l'école moyenne de l'État à Soignies ;

7e accessit partagé entre : Aphonse-François-Joseph Devivier, de Mar-

chin, et Alfred Williot, de La Sarte, tous deux élèves de l'école moyenne de l'État à Huy;

8e accessit partagé entre : Benjamin-Louis Cousinne, de Pepinghen, élève de l'école moyenne de l'État à Hal; Albert-Mathieu Elias, de Fize-Fontaine, élève de l'école moyenne de l'État à Huy; et Jules Tamboise, de Nismes, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin;

9e accessit partagé entre : Arthur Delarue, de Bruges, et Charles Dussart, de Saint-Hubert, tous deux élèves de l'école moyenne de l'État à Bruges;

10e accessit partagé entre : Georges Lapière, d'Ypres, élève de l'école moyenne de l'État à Soignies, et Jules Pécher, de Liége, élève de l'école moyenne de l'État à Limbourg;

11e accessit partagé entre : Zacharie Cocu, des Ecaussinnes, élève de l'école moyenne de l'État à Braine-le-Comte; Jean Detournay, de Hasselt, élève de l'école moyenne de l'État à Bruges; Arthur Durieux, de Mesnil-Église, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin, et Auguste Pierre, de Seilles, élève de l'école moyenne de l'État à Andenne;

12e accessit partagé entre : Arnould André, de Leernes, élève de l'école moyenne de l'État à Thuin; Désiré Devuyst, de Burst, élève de l'école moyenne de l'État à Soignies; Émile Henri, de Saint-Léger, élève de l'école moyenne de l'État à Virton, et Edouard Jacobs, de Braine-l'Alleud, élève de l'école moyenne de l'État à Soignies;

13e accessit partagé entre : Valery-Auguste-Léon-Joseph Delhove, d'Ath, élève de l'école moyenne de l'État à Hal; Stanislas Demanet, de Fenal, élève de l'école moyenne de l'État à Fosses, et Léon-Pierre Dubois, de Lembecq, élève de l'école moyenne de l'État à Hal;

14e accessit partagé entre : Ferdinand Danhier, d'Angre, élève de l'école moyenne communale de Quiévrain, et Alphonse Depelchin, de Russeignies, élève de l'école moyenne de l'État à Renaix;

15e accessit partagé entre : Eustache Bougnet, de Jemeppe-sur-Meuse, élève de l'école moyenne communale de Seraing; Georges François, d'Ensival, élève de l'école moyenne de l'État à Limbourg; Jules Gérard, de Feluy, élève de l'école moyenne de l'État à Soignies; François Pierre, de Seilles, élève de l'école moyenne de l'État à Andenne, et Charles Rademaekers, de Maeseyck, élève de l'école moyenne de l'État à Maeseyck;

16e accessit partagé entre : Joseph André, de Thy-le-Château, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin; Edouard Atquet, d'Harzé, élève de l'école moyenne de l'État à Limbourg; Julien Geerts, d'Esschen, élève de l'école moyenne de l'État à Soignies, et Philippe Mommaerts, d'Ixelles, élève de l'école moyenne communale d'Ixelles;

17e accessit partagé entre : Arthur Debay, de Péruwelz, élève de l'école moyenne de l'État à Péruwelz; Edmond de Langhe, de Bellem, élève de l'école moyenne de l'État à Malines; Charles Jadoul, de Marilles, élève de l'école moyenne de l'État à Jodoigne; François Mertens, de Malines, élève de l'école moyenne de l'État à Malines, et Camille-Auguste Simon, d'Andenne, élève de l'école moyenne de l'État à Andenne;

18e accessit partagé entre : Octave Evrard, d'Anderlues, élève de l'école moyenne de l'État à Beaumont ; Louis Lamote, de Péruwelz, élève de l'école moyenne de l'État à Péruwelz ; Isidore Nutaels, de Louvain, élève de l'école moyenne communale de Bruxelles, et Hyacinthe Richoux, de Froidchapelle, élève de l'école moyenne de l'État à Beaumont ;

19e accessit partagé entre : Emile Binamé, de Jalhay, élève de l'école moyenne de l'État à Limbourg ; Jules De Belder, de Malines, élève de l'école moyenne de l'État à Malines, et Désiré Duby, de Trivières, élève de l'école moyenne de l'État à Houdeng-Aimeries ;

20e accessit : Victor Ducq, de Limbourg, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville.

B. — *Vétérans.*

Prix :

Clément-Joseph Baily, de Hanzinne, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin ;

Jules-Joseph Hébrant, de Monceau-sur-Sambre, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin ;

Joseph-Jules Bolle, de Couvin, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville ;

Joseph-Hubert Tombeux, de Stavelot, élève de l'école moyenne de l'État à Stavelot ;

Henri Botz, de Stavelot, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville ;

Léon Roussel, de Belfort, élève de l'école moyenne communale de Quiévrain ;

Alphonse Pirard, de Stavelot, élève de l'école moyenne de l'État à Stavelot ;

Désiré-Louis Fournier, d'Anvaing, élève de l'école moyenne de l'État à Renaix ;

François Creten, de Zepperen, élève de l'école moyenne de l'État à Saint-Trond ;

Jean-Baptiste Detournay, de Gaurain-Ramecroiz, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin ;

François Tondeur, d'Ixelles, élève de l'école moyenne communale d'Ixelles ;

Julien Deblock, de Bruges, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville ;

Achille Baratte, de Bandour, élève de l'école moyenne de l'État à Saint-Ghislain ;

Pierre Michiels, d'Alost, élève de l'école moyenne de l'État à Alost.

Alphonse Marchal, de Bois-de-Villers, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin ;

Guillaume Stevesyns, de Grand-Brogel, élève de l'école moyenne de l'État à Maeseyck ;

Léon Dubois d'Enghien, d'Ath, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville ;

Lambert Tits, d'Aelst, élève de l'école moyenne de l'État à Saint-Trond;

Clément-Auguste Gillet, de Brassières, élève de l'école moyenne de l'État à Couvin ;

Edmond Bievez, de Morlanwez, élève de l'école moyenne de l'État à Rœulx ;

Eugène Dethier, de Jodoigne, élève de l'école moyenne de l'État à Jodoigne ;

Étienne Quinet, de Bois-Borsu, élève de l'école moyenne de l'État à Marche ;

François-Jean-Joseph Wathelet, de Visé, élève de l'école moyenne de l'État en la même ville.

ATHÉNÉES ROYAUX. — PERSONNEL. — NOMINATIONS.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Gand : Professeur de la classe préparatoire (section des humanités), en remplacement de M. Stevens, appelé à d'autres fonctions, M. Grégoire (Ferdinand), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur de troisième latine au collége communal de Diest.

A l'athénée royal de Hasselt : Professeur de sixième latine, en remplacement de M. Willemaers, appelé à d'autres fonctions, M. Tontor (Gustave), docteur en philosophie et lettres, actuellement préfet des études et professeur de rhétorique latine au collége communal de Bouillon.

A l'athénée royal de Liége : Second professeur de flamand, place nouvellement créée en exécution de l'arrêté royal du 8 mai 1874, M. Dumont (Auguste), porteur du diplôme spécial pour le flamand, actuellement professeur à l'athénée royal de Tournai.

A l'athénée royal d'Anvers : Professeur de seconde latine, en remplacement de M. Labeye (F.-L.), démissionnaire, M. Spanoghe (E.), actuellement professeur de troisième latine ;

Professeur de troisième latine, M. Duyckers (J.-H.), actuellement professeur de cinquième latine;

Professeur de cinquième latine, M. Van Overbeke (L.), actuellement professeur de sixième latine ;

Professeur de 6e latine, M. Stevens (J. G.), actuellement professeur de la classe préparatoire, section des humanités, à l'athénée royal de Gand ;

Professeur dédoublant de français (place nouvellement créée par application de l'arrêté royal du 8 mai 1874), M. Willemaers (J.-A.), actuellement professeur de sixième latine à l'athénée royal de Hasselt.

A l'athénée royal d'Arlon : Professeur de mathématiques pour la section professionnelle (place nouvellement créée par application de l'arrêté royal

du 8 mai 1874), M. Descamps (L.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur de mathématiques au collége communal d'Ypres.

A l'athénée royal de Bruxelles : Second professeur de mathématiques à la section professionnelle, en remplacement de M. Charlier, qui reçoit une autre destination, M. Verhelst (Édouard), docteur en sciences physiques et mathématiques, actuellement professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Dinant.

A l'athénée royal de Namur : Professeur de mathématiques à la section des humanités, en remplacement de M. Dehousse, provisoirement en disponibilité pour motifs de santé, M. Charlier (Omer), actuellement second professeur de mathématiques à la section professionnelle de l'athénée royal de Bruxelles.

A l'athénée royal de Tournai : Préfet des études, en remplacement de M. Moguez, admis à faire valoir ses droits à la retraite, M. de Give (François), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Mons.

Professeur de sciences commerciales, en remplacement de M. Longueville, décédé, M. Sobry (Jules), actuellement professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de Hasselt, dispensé, en vertu d'un arrêté royal de 12 décembre 1870, de la condition du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur.

Professeur de flamand, en remplacement de M. Dumont, qui reçoit une autre destination, M. Kleyntjens (J.), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de cinquième au collége communal de Louvain.

A l'athénée royal De Mons : Professeur de rhétorique française, en remplacement de M. De Give, appelé à d'autres fonctions, M. De Moor (Désiré), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités.

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT. — PERSONNEL. — PROMOTIONS ET NOMINATIONS.

Deux arrêtés royaux du 22 septembre 1874 acceptent les démissions, offertes de leurs fonctions, par M. Lust (Auguste-Désiré), directeur de l'école moyenne de l'État, à Turnhout, et par M. Bergeron (François), directeur de l'école moyenne de l'État, à Visé, et les admettent à faire valoir leurs droits à la pension.

M. Lust est autorisé à prendre le titre de directeur honoraire d'école moyenne.

Sont nommés :

A l'école moyenne de l'État, à Visé : Directeur, en remplacement de M. Bergeron, démissionnaire, M. Wery (François-Joseph-Narcisse), actuellement premier régent à l'école moyenne de l'État, à Gosselies;

A l'école moyenne de l'État, à Turnhout : Directeur, en remplacement

de M. Lust, démissionnaire, M. Nauwelaerts (Charles-Louis), actuellement directeur de l'école moyenne de l'État, à Maeseyck;

Premier régent, en remplacement, de M. Dephzon, qui reçoit une autre destination, M. Plon (Charles), actuellement quatrième régent à l'école moyenne de l'État à Louvain.

A l'école moyenne de l'État, à Maeseyck : Directeur, en remplacement de M. Nauwelaerts, qui reçoit une autre destination, M. Keersmaekers (Pierre-François-Léopold), actuellement quatrième régent à l'école moyenne de l'État à Anvers.

A l'école moyenne de l'État, à Gosselies : Premier régent, en remplacement de M. Wery, qui reçoit une autre destination, M. Colinge (Jean-Pierre), actuellement deuxième régent;

Deuxième régent, M. Pellegrin (Sylvain-Charles), actuellement troisième régent;

Troisième régent, M. Davreux (Florent-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement premier instituteur dédoublant à la même école.

A l'école moyenne de l'État, à Renaix : Premier régent, en remplacement de M. Dubois, mis en disponibilité provisoire, M. Deloyers (Émile Armand), actuellement deuxième régent;

Deuxième régent, M. Claesen (Guillaume), actuellement troisième régent à l'école moyenne de l'État à Lierre.

A l'école moyenne de l'État, à Lierre : Troisième régent, en remplacement de M. Claesen, qui reçoit une autre destination, M. De Jonghe (Alphonse), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne de l'État, à Bruges.

A l'école moyenne de l'État, à Jodoigne : Deuxième régent, en remplacement de M. Ducoffre, qui reçoit une autre destination, M. Bouillienne (Adam-François-Auguste), actuellement deuxième régent à l'école moyenne de l'État, à Rochefort;

Troisième régent, en remplacement de M. Ducarme, qui reçoit une autre destination, M. Legrand (Jean-Joseph-Alphonse), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement premier instituteur.

A l'école moyenne de l'État, à Soignies : Troisième régent (place sans titulaire), M. Pierron (François-Émile), actuellement quatrième régent;

Quatrième régent, M. Thiriaux (Antoine-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement premier instituteur dédoublant.

A l'école moyenne de l'État, à Rochefort : Deuxième régent, en remplacement de M. Bouillienne (A.-T.-A.), qui reçoit une autre destination, M. Gheury (Henri), actuellement deuxième régent à l'école moyenne de l'État à Neufchâteau;

Troisième régent (place nouvellement créée par suite de l'élévation

de l'école à la catégorie intermédiaire), M. Arnold (Oscar-Henri-Antoine), actuellement troisième régent à l'école moyenne de l'État à Limbourg.

A l'école moyenne de l'État, à Fosses : Troisième régent (place nouvellement créée par l'élévation de l'école à la catégorie intermédiaire), M. Kirsch (Guillaume), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement deuxième instituteur à l'école moyenne de l'État à Wavre.

A l'école moyenne de l'État, à Tongres : Directeur, en remplacement du sieur Rochet, qui est appelé à d'autres fonctions, M. Husson (Hubert), actuellement directeur de l'école moyenne de l'État, à Braine-le-Comte.

A l'école moyenne de l'État, à Braine-le-Comte : Directeur, en remplacement de M. Husson, appelé à d'autres fonctions, M. Melard (Léonard), actuellement directeur à l'école moyenne de l'État, à Stavelot.

A l'école moyenne de l'État, à Dinant : Deuxième régent, en remplacement de M. Demeuse, qui est appelé à d'autres fonctions, M. Ducarme (Fidèle-Aimé), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement troisième régent à l'école moyenne de l'État, à Jodoigne.

A l'école moyenne de l'État, à Louvain : Troisième régent, en remplacement de M. Plon, qui a reçu une autre destination, M. Dephzon (Valery), actuellement premier régent à l'école moyenne de l'État, à Turnhout.

A l'école moyenne de l'État, à Stavelot : Directeur, en remplacement de M. Mélard, qui reçoit une autre destination, M. Philippe (Henri-Jean), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement premier régent à l'école moyenne de l'État à Limbourg,

A l'école moyenne de l'État, à Limbourg : Premier régent, en remplacement de M. Philippe, qui reçoit une autre destination, M. Wathelet (Auguste), actuellement deuxième régent.

Deuxième régent, en remplacement de M. Wathelet, M. Wery (Hyacinthe), actuellement troisième régent à l'école mayenne de l'État, à Braine-le-Comte.

Troisième régent, en remplacement de M. Arnold, qui a reçu une autre destination, M. Damseaux (Eugène), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement instituteur à l'école moyenne de l'État, à Beaumont.

A l'école moyenne de l'État, à Braine-le-Comte : Troisième régent, en remplacement de M. Wery, appelé à d'autres fonctions, M. Lesure (Léon), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement deuxième instituteur.

A l'école moyenne de l'État, à Malines : Premier instituteur, en remplacement de M. Ruytjens (J.-C.), décédé, M. Van Camp (François-Guillaume), élève diplômé de l'école normale primaire de l'État, à Lierre, actuellement deuxième instituteur.

A l'école moyenne de l'État, à Jodoigne : Deuxième instituteur, en

remplacement de M. Collignon, appelé à d'autres fonctions, M. Pierson (Camille), diplômé du premier degré de l'école normale de l'État, à Nivelles.

A l'école moyenne de l'Etat, à Alost : Deuxième instituteur, en remplacement de M. Morren, appelé à d'autres fonctions, M. Fonthier (Félix), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A l'école moyenne de l'État, à Waremme : Premier instituteur, en remplacement de M. Jamart, appelé à d'autres fonctions, M. Genot (A.-F.-J.), actuellement deuxième instituteur.

A l'école moyenne de l'Etat, à Soignies : Premier instituteur dédoublant, en remplacement de M. Thiriaux, appelé à d'autres fonctions, M. Delhez (Jean-Charles), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A l'école moyenne de l'État, à Bruges : Deuxième instituteur, en remplacement de M. Dejonghe, appelé à d'autres fonctions, M. Libbrecht, Camille, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

VARIA.

La Fédération du corps professoral des athénées royaux a tenu sa séance annuelle vendredi 25, à Bruxelles, dans une des salles de l'athénée.

M. Alvin, préfet des études honoraires, présidait la réunion.

M. Harlaux, secrétaire, a présenté le rapport sur la situation de la fédération. Cette situation est des plus prospères; presque tout le corps enseignant des dix athénées fait partie de l'association.

L'assemblée a décidé qu'à partir de l'année scolaire 1874-1875, les membres du corps professoral des colléges communaux seront admis dans la fédération, qui deviendra ainsi la Fédération du corps professoral des athénées royaux et des colléges communaux.

Elle a adopté ensuite un réglement d'organisation.

Diverses questions d'intérêt général ont également été discutées.

Enfin, la Fédération a procédé à l'élection de son comité. Ont été réélus : MM. Alvin, préfet des études honoraire, président; Brancart, préfet des études, à Bruxelles, vice-président; Discailles, professeur, à Bruxelles, Hurdebise, id., à Tournai; Sarten, id., à Liége; Vander Stock, id., à Hasselt, membres; Harlaux, id., à Namur, secrétaire.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1876.

Première question. — Esquisser à grands traits l'histoire littéraire du Hainaut.

Les concurrents s'attacheront spécialement aux écrivains de premier ordre; ils apprécieront leur influence sur le développement de la langue française, et feront ressortir le caractère et le mérite de leurs travaux.

Deuxième question. — On demande une étude historique sur les institutions de charité en Belgique depuis l'époque carlovingienne jusqu'à la publication du concile de Trente.

Faire connaître les sources de leurs revenus, leur administration, leurs rapports avec l'Église et avec le pouvoir temporel, leur régime intérieur; apprécier leur influence sur la condition matérielle et morale des classes pauvres.

Troisième question. — Faire l'histoire du droit de chasse et de la législation sur la chasse en Belgique et dans le pays de Liége.

Ajouter à cette histoire des notions sommaires sur le même sujet en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Hollande.

Quatrième question. — Faire l'histoire de la philologie thioise jusqu'à la fin du XVIme siècle.

Cinquième question. — Faire un exposé des négociations qui aboutirent

au traité de Westphalie (1648). Indiquer le caractère et les résultats de cet acte célèbre par rapport aux Pays-Bas.

L'Académie désire que les concurrents consultent les documents inédits.

Le prix de la première, de la deuxième et de la troisième question sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs;* ce prix est porté à *mille francs* pour la quatrième et pour la cinquième question.

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de l'Académie ont droit à recevoir cent exemplaires de leur travail. Ils ont, en outre, la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin; ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er février 1876, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, au Musée.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations, et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs pourront en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

GRAND PRIX DE STASSART.

Concours pour une question d'histoire nationale.

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe offre, pour la troisième période sexennale de ce concours, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui

ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1877

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, C. Morel, G. Paris.

Sommaire du 4 juillet: Contes Avares, p. et tr. p. **Schiefner,** avec notes de **Kœhler** (G. P.) — **Düntzer,** Les Questions Homériques (Henri Weil). — **Wesenberg,** Nouvelles corrections au texte des *Lettres* de Cicéron (Charles Thurot). — **Laubert,** Esquisse des progrès de la philologie sur le terrain de la langue française (M. B.). — **Prutz**, la Continuation par Radewin des *Gesta Friderici* (G. M.). — Du 11 : **Ussing,** le Sanctuaire du fleuve Inopos à Délos (Paul Vidal-Lablache). — **Puntschart,** le Développement du droit civil chez les Romains (Alphonse Rivier). — **Pannier,** les Joyaux du duc de Guyenne (A. Molinier). — Marie-Antoinette. Correspondauce secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, etc., p. p. **d'Arneth** et **Geffroy** (Albert Sorel). — **Paton,** Biographie de Stendhal (G. P.). — Du 18 : **Schiern,** Origine du conte des fourmis qui déterrent l'or (Abel Bergaigne). — **De Tettau,** Étude sur la poésie épique des peuples finnois, en particulier sur le *Kalevala* (Σ). — **Luzel,** Traditions orales des Bretons-Armoricains. — **Arnold,** les Principes moraux et politiques de Philippe de Comynes (p. A. Geijer). — Le *Chansonnier* de Lope de Stuñiga, p. p. **Del Valle** et **Rayon** (Th. de Puymaigre). — **Keller,** les Bassins fluviaux de l'Allemagne (A. A.). — Du 25 : **Delaporte,** Vie de Mahomet (St. G). — **Simson,** Annales du royaume frank sous Louis le Pieux (G. Monod). — **Thévenot,** Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine (A. Molinier). — **Du Fresne de Beaucourt,** Charles VII. — **Helbig,** Histoire de la peinture au pays de Liége (A. Giry). — Du 1 août : *Mémoires* de Baber, tr. p. **Pavet de Courteille** (L. Feer). — **Girard,** Études sur l'éloquence Attique (X.). — *Œuvres* de Virgile, p. p. **Forbiger,** 4e éd. (E. Benoist). — **Sumner Maine,** l'Ancien Droit, trad. par **Courcelle-Seneuil** (Alphonse Rivier). — *Lettres inédites* du Cardinal d'Armagnac, p. p. **Tamizey de Larroque** (Léopold Pannier). — Du 8 : **Vanicek,** Dictionnaire étymologique de la langue latine; **Zehetmayr,** Dictionnaire étymologique latin, etc., -sanscrit; **Hintner,** Petit dictionnaire d'étymologie latine (C. de G.). — Le *Prométhée* d'Eschyle, p. p. **Schmidt** (Henri Weil). — **Tozer,** Lectures sur la géographie de la Grèce. — *Lettres* de Jean-Louis Guez de Balzac, p. p. **Tamizey de Larroque** (Defrémery). — Du 15 : **Vanicek**, Dictionnaire étymologique de la langue latine; **Zehetmayr,** Dictionnaire étymologique latin etc. -sanscrit; **Hintner,** Petit dictionnaire d'étymologie latine *(suite et fin)* (C. de G.). — Le

Dathavansa, tr. p. **Coomara Swamy**. — **Marquardt**, l'Organisation de l'empire romain, t. l. (Ch. M.). — **Hertsberg**, les Histoires d'Isidore de Séville (Γ.). — **De Vauzelles**, Histoire du prieuré de la Magdeleine lez Orléans (A. Molinier). — Du 22 : **Husson**, la Chaîne traditionnelle (G. P.). — **E. Curtius**, Éphèse (Paul Vidal-Lablache). — Les *Satires* de Juvénal, p. p. **Weidner** (Gaston Boissier). — **Gaullieur**, Histoire du Collége de Guyenne (T. de L.). — Du 29 : **Friis**, Mythologie Laponne. — **Fierville**, Des Mss. de Quintilien (Émile Chatelain). — **Dezeimeris**, Note sur l'emplacement de l'Ebromagus de Saint Paulin (G. P.). — *Œuvres* de La Rochefoucauld, t. II, p. p. **Gourdault** (T. de L.).

MATHÉMATIQUES.

NOTE SUR UNE NOUVELLE MÉTHODE BASÉE SUR LA THÉORIE DES IMAGINAIRES.

En examinant la méthode des *équipollences* de *Bellavitis,* cette méthode si élégante et si féconde, parce qu'elle fournit un algorithme fort simple qui détermine à la fois la grandeur et la position des diverses parties d'une figure (voir les annales de mathématiques de Gérono et Brisse, mars 1873, page 97), il est facile de s'assurer que les formules et les résultats auxquels on parvient sont les mêmes que ceux qu'on peut obtenir par la méthode des imaginaires dont se sont occupés avec tant de fruit Cauchy, Gaus, Grassman, Hamilton, etc., et dont on a pu voir une application par Mr J. M. dans la *Revue de l'instruction publique* (année 1872, page 354).

Je me propose d'exposer dans cette note les principes fondamentaux de cette méthode en me basant sur la considération des imaginaires, avec quelques applications propres à élucider la théorie.

I. PRINCIPES FONDAMENTAUX.

1. Considérons un axe XX′ : une droite quelconque AB sera déterminée en grandeur et en direction,

1° Par sa longueur AB $= \rho$; c'est ce que nous appellerons le *module* de la droite;

2° Par l'angle α que la droite fait avec XX′; c'est *l'argument* de la droite.

2. Comme AB fait avec XX′ deux angles supplémentaires l'un de l'autre, pour bien fixer la valeur de l'argument, nous supposerons qu'en cheminant de A vers B, on mène par l'extrémité A une parallèle AX′ à XX′ et de même sens; alors α est l'angle BAX′.

3. Le module et l'argument sont les *paramètres* de la droite,

et une fonction quelconque de ρ et de α pourra servir à représenter la droite AB d'une manière symbolique.

4. Donnons à cette fonction la forme de l'imaginaire

$$\rho e^{\alpha i} \text{ ou de son équivalente } \rho (\cos \alpha + i \sin \alpha),$$

dans laquelle $i = \sqrt{-1}$; alors une expression imaginaire quelconque

$$M + Ni \text{ ou } \sqrt{M^2 + N^2} \left(\frac{M}{\sqrt{M^2 + N^2}} + \frac{N}{\sqrt{M^2 + N^2}} i \right)$$

représentera une droite dont le module est $\sqrt{M^2 + N^2}$, et l'argument est arc cos $\frac{M}{\sqrt{M^2 + N^2}}$ ou arc sin $\frac{N}{\sqrt{M^2 + N^2}}$ ou arc tang $\frac{N}{M}$.

5. Considérons une seconde droite BC et supposons qu'elle soit menée par l'extrémité A de AB; alors la droite AC sera dite la *résultante* de AB et BC; et celles-ci seront les *composantes* de AC.

6. Soient ρ, α; $\rho_,$, $\alpha_,$; R, A le module et l'argument des droites AB, BC et AC; alors

la droite AC sera représentée par $R (\cos A + i \sin A)$ ou Re^{Ai}
» AB » » $\rho (\cos \alpha + i \sin \alpha)$ ou $\rho e^{\alpha i}$
» BC » » $\rho_, (\cos \alpha_, + i \sin \alpha_,)$ ou $\rho_, e^{\alpha_, i}$.

Projetons successivement les trois droites d'abord sur l'axe XX′ puis sur un axe perpendiculaire et l'on trouve

$$R \cos A = \rho \cos \alpha + \rho_, \cos \alpha_,$$
$$R \sin A = \rho \sin \alpha + \rho_, \sin \alpha_,$$

d'où

$$R (\cos A + i \sin A) = \rho (\cos \alpha + i \sin \alpha) + \rho_, (\cos \alpha_, + i \sin \alpha_,)$$

ou plus simplement

$$Re^{Ai} = \rho e^{\alpha i} + \rho_, e^{\alpha_, i}.$$

Ou bien encore, puisque le 1er membre représente la droite

AC, et que dans le 2[d] membre on a AB + BC, on peut écrire

$$AC = AB + BC;$$

mais pour établir une distinction, ce qui est absolument nécessaire, entre cette formule symbolique dans laquelle AC, AB et BC représentent non seulement la longueur mais encore la direction des côtés et entre les formules algébriques ordinaires où AC, AB et BC ne représentent que des longueurs absolues, nous écrirons

$$AC :: AB + BC$$

formule qu'on énoncera en disant

AC *résultante* de AB et BC.

7. Il importe donc de se rappeler que l'équation symbolique

$$AC :: AB + BC$$

est l'équivalente de l'égalité en termes imaginaires

$$Re^{Ai} = \rho e^{\alpha i} + \rho_{,} e^{\alpha_{,} i}$$

qui implique les suivantes en termes réels

$$R \cos A = \rho \cos \alpha + \rho_{,} \cos \alpha_{,}$$
$$R \sin A = \rho \sin \alpha + \rho_{,} \sin \alpha_{,}.$$

II. INTERPRÉTATION DES OPÉRATIONS ALGÉBRIQUES APPLIQUÉES AUX FORMULES SYMBOLIQUES.

8. 1° Si AB :: CD, alors AB *et* CD *doivent être deux droites égales et parallèles;* si elles n'étaient pas parallèles elles devraient être toutes deux nulles.

9. En effet, soit $AB = \rho e^{\alpha i}$, $CD = \rho_{,} e^{\alpha_{,} i}$; si l'on a AB :: CD, on aurait donc aussi

$$\rho e^{\alpha i} = \rho_{,} e^{\alpha_{,} i} \text{ ou } \frac{\rho}{\rho_{,}} = e^{(\alpha_{,} - \alpha) i};$$

cette équation est impossible, à moins que $\alpha_{,} - \alpha = 0$ d'où

$\alpha_1 = \alpha$ et $\rho = \rho_1$; on pourrait avoir aussi $\rho = \rho_1 = 0$ pour des arguments différents.

10. *Corollaire.* 1er Si dans l'égalité

$$AC :: AB + BC$$

AB et BC ont des arguments égaux, il faut que AC = AB + BC.

11. *Cor.* 1e Si la différence des arguments est de 90°, le triangle ABC est rectangle et l'on a

$$\overline{AC}^2 = \overline{AB}^2 + \overline{BC}^2$$

12. 2°

$$AB :: - BA.$$

En effet, si

$$AB = \rho (\cos \alpha + i \sin \alpha)$$

alors

$$BA = \rho [\cos (\pi + \alpha) + i \sin (\pi + \alpha)]$$

ou

$$BA = - \rho (\cos \alpha + i \sin \alpha) :: - AB.$$

13. 3° La somme AB + BC représente la résultante de AB et BC, c'est-à-dire une droite qui joint l'extrémité A à l'extrémité C (6).

14. *Remarque.* On peut remplacer une droite AC par AB + BC, B étant un point quelconque, ou généralisant davantage

$$AB + BC + CD + DE :: AE.$$

15. 4° Le produit AB. BC représente une droite dont le module est le produit des modules de AB et BC, et dont l'argument est la somme des arguments de ces droites; c'est ce qu'on démontre facilement.

16. *Remarque.* Si les arguments de AB et BC sont égaux et de signes contraires, alors le produit AB.BC représente une droite dont l'argument est nul, et dont le module est le produit des modules des deux droites. Si de plus, les deux droites sont égales en longueur, le module devient le carré du module de AB.

17. Deux droites de même module, avec des arguments égaux et de signes contraires, seront appelées *droites conjuguées* et nous conviendrons de représenter par $\overline{AB}$ la conjuguée de AB.

18. Il est facile de voir que

$$AB.\ \overline{AB} = \overline{AB}^2$$

19. Ensuite

$$AB + \overline{AB} :: 2AB \cos \alpha \text{ (avec un argument nul)}$$

$$AB - \overline{AB} :: 2AB \sin \alpha \text{ (” ” de } 90^\circ).$$

20. 5° Le quotient $\frac{AB}{BC}$ représente une droite dont le module est le rapport des modules des deux droites, et dont l'argument est l'excès de l'argument du dividende sur celui du diviseur.

21. *Remarque.* Si $\frac{AB}{BC} :: \frac{A'B'}{B'C'}$ il est clair que le triangle ABC est semblable au triangle A'B'C' (8).

22. 6° On trouvera de même la signification des symboles

$$AB^m \text{ et } \sqrt[m]{AB}$$

III. OPÉRATIONS SUR LES ÉGALITÉS SYMBOLIQUES.

28. 1° On peut augmenter ou diminuer d'une même quan tité les deux membres d'une égalité; par exemple si

$$AC :: AB + BC$$

alors

$$AC + CD :: AB + BC + CD \ (14).$$

24. 2° On peut aussi multiplier ou diviser les deux membres par une même quantité.

25. En effet soit l'égalité

$$AC :: AB + BC$$

multiplions les deux membres par CD, on aura

$$AC.CD :: AB.CD + BC.CD,$$

ce qui est exact, car le produit AC.CD représente une droite AC' qui diffère de AC en ce que l'argument est augmenté de celui de CD et que le module est multiplié par celui de CD.

Même changement

pour AB qui est devenu AB′ :: AB.CD
" BC " " BC′ :: BC.CD

de sorte que le triangle ABC est semblable au triangle AB′C′.

26. De ce qui précède il résulte immédiatement que : *l'on peut appliquer aux égalités symboliques toutes les transformations qui sont légitimes pour les égalités algébriques;* telles que la transposition des termes, l'évanouissement des dénominateurs, etc.

27. C'est ce qui d'ailleurs est évident *à priori,* car les expressions que nous considérons sont des égalités ordinaires seulement affectées de quantités imaginaires.

28. 3° On peut additionner ou soustraire, multiplier ou diviser, membre à membre, deux égalités symboliques.

29. Par exemple si

$$AC :: AB + BC$$
$$AC' :: AB' + B'C'$$

on a

$$AC \pm AC' :: (AB + BC) \pm (AB' + B'C')$$

et

$$AC.AC' :: (AB + BC)\,(AB' + B'C').$$

30. *Remarque.* Si tous les termes de cette égalité ont le même argument (8), on peut écrire aussi pour les modules

$$AC.AC' = (AB + BC)\,(AB' + B'C').$$

(La suite à une prochaine livraison.) C. B.

PASSAGE DE VÉNUS SUR LE SOLEIL EN 1874.

L'attention des astronomes du monde entier est fixée sur les préparatifs qui se font dans les divers pays, en vue du phénomène remarquable qui arrivera le 9 décembre prochain. Si ce phénomène excite particulièrement les esprits, c'est qu'il permettra de déterminer avec précision la base de toutes les distances célestes, la distance de la terre au soleil. La configuration exacte du système solaire, les distances relatives des planètes au soleil nous sont parfaitement connues par les lois de Képler; en effet, ces distances relatives se déduisent directement des durées des révolutions; mais il y a de l'incertitude sur la valeur absolue de ces espaces, parce que des doutes se sont élevés sur l'exactitude du chiffre qui exprime la distance de la terre au soleil.

Le phénomène dont il est question, c'est le passage de la planète Vénus sur le disque du soleil.

La distance d'un astre à la terre se détermine par *la parallaxe*. En général on appelle parallaxe d'un objet, observé de deux points différents, l'angle formé par les deux rayons visuels dirigés vers l'objet, de chacun des deux points; la grandeur de cet angle dépend évidemment de la distance de l'objet et peut servir à déterminer celle-ci : la distance des astres est fixée par leur *parallaxe horizontale*, c'est-à-dire par l'angle formé par deux droites émanant du centre de l'astre, et dont l'une est tangente à la surface de la terre, tandis que l'autre passe par son centre. La parallaxe horizontale est donc le plus grand angle sous lequel un observateur placé au centre de l'astre verrait le rayon de la terre; en d'autres termes, c'est le demi-diamètre apparent de la terre, vu du centre de l'astre.

La parallaxe horizontale des astres les plus voisins de nous, tels que la lune, Vénus et Mars, se détermine facilement par une méthode dont le principe est analogue à celui qui sert à déterminer la position d'un point à la surface de la terre, au moyen d'une base et de deux angles adjacents. Deux obser-

vateurs, placés sur un même méridien, en deux stations dont la latitude est connue, observent les distances zénithales du centre de l'astre; la base est connue, c'est la distance qui sépare les observateurs; des distances zénithales, et des latitudes des stations, on peut déduire les angles adjacents de cette base.

Bien qu'au point de vue théorique cette méthode s'applique à toutes les distances, elle ne peut être mise en pratique pour le soleil dont la parallaxe est trop petite. On conçoit que, lorsque la distance devient trop considérable par rapport à la base, une petite erreur commise dans la détermination des angles adjacents, entraîne une erreur relativement considérable dans la valeur de l'angle parallactique.

Le géomètre anglais Halley indiqua en 1679 une méthode beaucoup plus exacte, basée sur les passages de Vénus sur le disque du soleil.

Supposons deux astronomes placés aux extrémités d'un méridien terrestre perpendiculaire au plan de l'écliptique, et observant le phénomène; ils verront la planète, sous forme d'une tache noire, parcourir le disque solaire d'occident en orient, et décrire deux cordes sensiblement parallèles à l'écliptique. Ces observateurs mesurent le temps que met la planète à parcourir chacune de ces cordes; et en comparant ces distances au temps qu'il faut à Vénus pour parcourir un arc égal au diamètre apparent du soleil, temps parfaitement connu par les mouvements de la planète, on peut fixer les distances angulaires des deux cordes au centre du soleil, et, par suite, le rapport de la distance des cordes au diamètre solaire. Comme les distances relatives de Vénus au Soleil et à la Terre sont bien connues, on peut, à l'aide de ces éléments et par des triangles semblables, déterminer en secondes la double parallaxe horizontale du soleil.

En réalité, il n'est pas indispensable que les deux personnes soient placées comme nous l'avons supposé : il suffit que leur position soit telle que les deux cordes le long desquelles se meut la planète, ne soient pas trop rapprochées l'une de l'autre. Par une correction, on arrive au résultat qu'aurait amené notre hypothèse.

Les passages de Vénus sur le soleil sont des phénomènes très-rares; ils se présentent par couples à huit années d'intervalle,

et ces doubles apparitions sont séparées par un espace de plus d'un siècle.

Dans le siècle dernier, deux passages ont eu lieu :

Le premier en 1761,

Le second en 1769.

Nous aurons, dans notre siècle, deux passages :

Le 9 décembre 1874.

Le 6 décembre 1882.

Les deux passages suivants auront lieu :

Le 7 juin 2004.

Le 5 juin 2012.

Le célèbre Halley, inventeur de la méthode, mourut en 1742, emportant le regret de n'avoir pu la mettre en pratique. Le passage de 1761 s'effectuait dans des conditions trop difficiles pour être observé avec succès ; mais en 1769, les astronomes de toutes les nations européennes s'empressèrent de s'établir en divers points du globe où le phénomène était sensible ; et cette fois, l'opération eut un plein succès. Les deux stations extrêmes d'Otaïti, dans le mer du Sud, et de Cajanebourg, dans la Laponie suédoise, ont donné plus d'un quart d'heure de différence pour la durée du passage, ce qui prouve que les deux cordes étaient suffisamment éloignées l'une de l'autre.

Laplace et les autres astronomes français de son époque avaient adopté, après discussion des éléments fournis par les astronomes, une valeur de 8″, 8 pour la parallaxe moyenne. Mais plus tard, Encke ayant repris la discussion des circonstances de ce même passage, estimait que la parallaxe moyenne était seulement de 8″, 6, et c'est cette valeur qui est généralement adoptée aujourd'hui. On en déduit la distance moyenne du soleil par la formule

$$d = \frac{1}{\sin p}$$

d étant évaluée en rayons terrestres ; on trouve pour la distance moyenne de la terre au soleil, en tenant compte des différences secondes, d = 23980 rayons terrestres. Cependant, d'après les calculs faits par Foucault, Leverrier et d'autres astronomes, calculs basés sur d'autres considérations, la valeur moyenne 8″, 6 serait trop faible, et la véritable valeur serait comprise réellement entre 8″, 8 et 8″, 9. La distance trouvée est donc trop forte ; pour 8″, 9, la distance serait de 23180 rayons ter-

restres. L'incertitude porterait donc sur 800 rayons terrestres, c'est-à-dire sur une distance d'environ 1 million de lieues de 5 kilomètres. On comprend donc l'importance que le monde savant attache au prochain phénomène pour déterminer cette distance d'une manière exacte.

D'après l'annuaire de l'observatoire de Bruxelles, les phases du passage, supposé vu du centre de la terre, seraient les suivantes :

Entrée. Contact extérieur	à	$2^h\ 3^m\ 27^s$	du matin.
„ intérieur	à	$2^h\ 32^m\ 43^s$	id.
Plus courte distance du centre	à	$4^h\ 24^m\ 1^s$	id.
Sortie. Contact intérieur	à	$6^h\ 14^m\ 55^s$	id.
„ extérieur	à	$6^h\ 44^m\ 23^s$	id.
Ce qui fait une durée totale de	à	$4^h\ 40^m\ 56^s$	id.

Le passage ne peut être observé dans toutes ses phases que dans l'Asie orientale, l'Australie, et l'Océan du Sud. Les lieux qui verront le phénomène en son entier sont compris dans un fuseau sphérique dont le sommet est en Sibérie et dont les deux grands cercles se dirigent l'un vers l'Inde et les îles de la mer des Indes, l'autre vers le Japon et la N^{lle} Zélande. C'est donc dans l'intérieur de ce fuseau que les astronomes devront se placer pour leurs observations, et ils devront autant que possible choisir des stations extrêmes qui donnent pour la différence dans la durée du passage la plus grande valeur.

Toutes les nations de l'Europe font de sérieux préparatifs : des instruments nouveaux et perfectionnés sont construits pour la circonstance ; des observateurs habiles s'exercent au maniement de ces appareils, comme ils s'exercent à surmonter les difficultés qui pourraient surgir et qui sont causes de l'erreur qu'il faut maintenant redresser. Les astronomes français occuperont les stations suivantes : Pékin, Jokoma, Nouméa, Taïti, île Bourbon, île Campbell et île Saint-Paul ; tous sont exercés à l'exécution des opérations qu'ils auront à accomplir. L'expédition qui va stationner à l'île Campbell est déjà partie, elle est placée sous les ordres de M. Bouquet de la Grye, ingénieur hydrographe de la marine. Elle a emporté 50 énormes caisses, renfermant les instruments, et une pierre de 12,000 kilogrammes, pour soutenir le colossal équatorial qui servira aux observations. Une autre expédition pour l'hémisphère sud partira sous les ordres du capitaine de vaisseau Mouchez. Deux missions scien-

tifiques partiront pour l'hémisphère nord, sous les ordres de MM. Janssen et Floriet; ce dernier est lieutenant de vaisseau.

La Russie enverra des observateurs en Sibérie ; l'Angleterre, dans les Indes ; l'Allemagne établit des stations dans l'île Maurice, aux îles Auckland et Kerguélen et au Japon. Dans un des observatoires de l'empire, on exerce de jeunes observateurs, afin que leur travaux aient toute l'exactitude désirable. La Hollande prépare une expédition pour l'île de la Réunion.

Faisons remarquer que la tâche de nos observateurs sera plus facile qne celle de leurs devanciers : depuis le dernier passage de Vénus, les moyens d'observation dont la science dispose, se sont augmentés et perfectionnés. Nous avons surtout les précieuses ressources de l'analyse spectrale et de la photographie.

Trois méthodes seront principalement mises en pratique pour la détermination de la durée du passage.

La première consiste à observer directement, à l'aide d'une lunette, l'instant précis des contacts extérieurs et intérieurs. L'observation pure et simple offre des difficultés résultant de la fatigue de l'œil et de phénomènes accessoires qui altèrent la netteté des contacts et qui dépendent surtout des instruments d'optique; mais les travaux spectroscopiques de M. Janssen, astronome français, permettent de changer une apparition soudaine en un phénomène progressif que l'on peut attendre à son aise. A l'aide du spectroscope, on explore facilement le voisinage du soleil; on saisit, au milieu de l'éclatante lumière de l'astre, le phénomène le plus fugitif, en écartant les rayons qui gênent l'observation.

Par la seconde, on fixe diverses positions de la planète sur le disque du soleil, à l'aide de l'héliomètre et du micromètre. Cette méthode sera, paraît-il, pratiquée principalement par les astronomes allemands.

Les astronomes anglais et français s'appliqueront principalement à la méthode photographique, dont on attend les meilleurs résultats. Les photohéliographes permettront de fixer instantanément sur la plaque sensible l'image du soleil; on en a construit en Angleterre, en France, en Allemagne et aux État-Unis. Ce qui rendra ce procédé très-efficace, c'est que l'astronome Janssen a levé la difficulté de prendre la photographie du phénomène au moment précis du contact, en imaginant un appareil rotatoire au moyen duquel on prendra, à

partir de quelques instants avant le contact, une série d'épreuves à des intervalles réguliers et très-rapprochés, de manière que l'image photographique du contact soit nécessairement comprise dans la série; l'instant précis auquel le phénomène a eu lieu est donné par le rang qu'occupera l'image dans la série, car le mouvement rotatoire du disque sera commandé par le pendule d'une horloge.

Si le problême est aisé à résoudre au point de vue théorique, la détermination de la parallaxe ne laisse pas de présenter de grandes difficultés pratiques. Il ne s'agit pas ici d'observations qu'on fait à son aise, installé dans un observatoire commode, où la stabilité des instruments est depuis longtemps assurée, où l'on a sous la main tout ce qui peut faciliter les recherches; non, il faut se transporter dans des contrées lointaines, dans des îles désertes ou sur des plages inhospitalières; il faut improviser les stations scientifiques, s'exercer pendant longtemps à saisir les phénomènes les plus délicats, et pourtant on se trouve amplement dédommagé de ses peines si, au dernier moment, un nuage malencontreux ne vient pas rendre inutiles les longs et laborieux préparatifs.

Les résultats obtenus pourront être contrôlés en 1882; ce passage sera visible en Europe, mais, comme les circonstances seront moins favorables que pour le prochain phénomène, il est à espérer que le succès vienne couronner les efforts des astronomes, et que les observations puissent se faire dans des conditions tout-à-fait régulières.

Ed. Verschaffelt.

Gand, juillet 1874.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 17. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

UN MOT SUR LA QUESTION DES HUMANITÉS.

Nous ne pouvons pas nous dispenser d'entretenir nos lecteurs du discours prononcé par Mgr Namèche, recteur de l'Université de Louvain, et qui traite, entre autres choses, la question des humanités.

Après avoir constaté que l'enseignement des humanités est incontestablement mieux donné aujourd'hui dans notre pays qu'il ne l'était autrefois, l'honorable recteur se demande comment il se fait que cet enseignement est loin de rapporter tous les fruits qu'on aurait droit d'en attendre. A son avis, deux causes surtout y contribuent pour une part considérable, d'abord le défaut de proportion entre le temps consacré aux humanités et la multiplicité des matières enseignées; ensuite, le développement excessif qu'a pris presque partout, dans les leçons et dans les examens, l'étude des mathématiques.

Il est impossible d'étudier d'une manière convenable, en six ou sept ans tout au plus, le grec, le latin, les mathématiques, les langues vivantes, la géographie, l'histoire au grand complet, quelque chose des sciences physiques et naturelles, etc. En surchargeant ainsi l'intelligence et la mémoire des jeunes gens, on manque le but essentiel des humanités. Au lieu d'assouplir et de perfectionner l'instrument de la pensée, on en affaiblit les ressorts, on s'expose même à le briser par un travail intempestif et exagéré. Dans de pareilles conditions les enfants n'apprennent pas ou bien ils oublient.

Quant au développement exagéré de l'étude des mathématiques, Mgr Namèche fait observer qu'il est périlleux de s'ap-

pliquer prématurément aux sciences exactes. Les mathématiques sont l'œuvre du raisonnement; elles n'exercent ni l'imagination, ni le cœur, ni le sens moral. Ce sont pourtant ces dernières facultés qui entrent les premières en exercice, et avant de faire un appel trop fréquent au raisonnement, il faut savoir attendre qu'il ait pris des forces. On énerve l'intelligence en lui offrant une nourriture qu'elle ne peut s'assimiler. Or, c'est ce qu'on fait, quand, ne se contentant plus de l'arithmétique, des éléments de la géométrie et de l'algèbre, on veut mener de front l'étude des sciences exactes, des langues et des littératures, ou même faire céder le pas à celles-ci devant les premières.

Mgr Namèche cite enfin les lignes suivantes que nous écrivions en 1872 et qu'il n'est pas inopportun de reproduire. « Un professeur de mathématiques très-distingué de l'Université de Gand nous a déclaré que, si l'on voulait se borner aux parties de la géométrie qui peuvent être vraiment utiles à un humaniste, on pourrait laisser de côté plus de la moitié des propositions. Il y a plus : un autre éminent professeur du génie civil n'hésite pas à dire, après de longues années d'expérience, qu'il préfère les élèves sachant peu de mathématiques, mais qui ont développé leur jugement par une étude approfondie des langues anciennes, à ceux qui ont échoué dans cette étude pour avoir trop étudié les mathématiques. »

Notre manière de voir n'a pas changé depuis; nous persistons à penser que le programme actuel de nos établissements d'enseignement moyen du 1er degré est surchargé et que l'étude des mathématiques devrait être notablement restreinte dans la section des humanités.

Aussi est-ce avec plaisir que nous enregistrons ici l'opinion d'un homme compétent, qui se trouve d'accord avec nous sur les réformes essentielles que réclame l'enseignement des humanités.

UN AXIOME DE M. JULES SIMON.

« On apprend les langues vivantes pour les parler, et les » langues mortes pour les lire. » Cette formule, employée par M. Jules Simon dans sa fameuse circulaire sur l'enseignement

moyen en France, a eu la bonne fortune d'être presque immédiatement acceptée comme un axiome par cette catégorie fort nombreuse de personnes qui ont l'habitude, au lieu d'aller au fond des choses, de se laisser éblouir par une antithèse ingénieuse ou brillante. Et cependant, appliquée à l'étude des langues vivantes dans la section des humanités, cette formule est loin d'être exacte. Les avocats, les médecins, les ingénieurs, les professeurs, c'est-à-dire la très-grande majorité de ceux auxquels sont destinées les études classiques, ont bien plus besoin de comprendre les langues vivantes que de les parler. Ils doivent les comprendre afin de pouvoir lire les ouvrages, écrits dans ces langues, qui sont relatifs aux matières dont ils s'occupent principalement, tandis qu'ils n'ont qu'exceptionnellement l'occasion de les parler. Le but à atteindre n'est donc pas autant de dresser les jeunes humanistes à faire en allemand, en anglais, etc., un bout de conversation banale, que de les mettre à même de *lire* avec fruit les ouvrages scientifiques se rapportant à l'objet de leurs études.

D'ailleurs, si le soi-disant axiome de M. Jules Simon ne supporte guère l'examen au point de vue des langues vivantes, il n'est pas davantage à l'abri de justes critiques pour ce qui concerne l'enseignement des langues mortes. C'est ce qui nous paraît clairement démontré par un article inséré dans le journal de M. Blot (*l'Instruction publique*, 1r octobre 1874), et auquel nous empruntons les passages suivants :

LES LANGUES MORTES.

On apprend, dit-on, les langues vivantes pour les parler, et les langues mortes pour les lire. En parlant ainsi, on se figure que l'application à en faire devant être différente, les moyens à employer seront tout autres. On saute sans s'en douter par-dessus le premier but, on oublie que préalablement à toute autre intention, si l'on se donne la peine d'apprendre une langue, c'est apparemment pour la savoir.

S'imaginer qu'on pourra la lire avec fruit sans la savoir serait une folie; s'attendre à la savoir sans l'étudier par les moyens ordinaires et indiqués par la nature est une duperie. Pour la lire sans la savoir, autant se servir des traductions, faites ordinairement par ceux qui la savent; c'est un

moyen plus commode, et l'on s'expose à moins de contresens.

Quand je parle de savoir une langue, je mets de suite les linguistes hors de cause, et voici pourquoi : Un linguiste n'apprend pas une langue, il l'observe; aussi ne se propose-t-il pas même de la lire, dans le sens littéraire du mot, mais seulement de la déchiffrer. . . . .

C'est donc convenu, les linguistes sont des anatomistes, et ils n'ont aucun intérêt à ce qu'aucune langue soit vivante.

Mais pour ceux qui veulent parler, écrire ou lire avec profit et plaisir un idiome étranger, ancien ou moderne, en vue des idées qu'il exprime, en vue de la beauté du style qui revêt ces mêmes pensées, pour tous ceux là, il faut absolument qu'une langue ait vie ; et ne fût-ce que pour la lire, on doit être dans une certaine mesure capable de la parler, c'est-à-dire de s'entendre soi-même la prononcer, afin d'en goûter l'harmonie, la flexibilité, toutes les ressources diverses. Car enfin, cette langue était parlée lorsqu'elle a été écrite et qu'elle charmait ses auditeurs, et il est impossible de l'apprécier réellement si l'on ne se met à la place de celui qui prononce ou qui écoute le discours. D'ailleurs, si vous savez assez de latin pour comprendre un morceau dont vous entendez ou dont vous faites la lecture, n'est-ce pas une conséquence forcée, en même temps qu'une condition nécessaire, que vous soyez capable d'en reproduire de mémoire ou d'en exprimer spontanément la plupart des expressions et des tournures ? Et lorsque vous avez retenu quelque bonne expression grecque ou latine, que vous la citez ou que vous l'employez à votre tour, que faites-vous autre chose que parler la langue en question ?

La différence qui doit exister dans la manière d'apprendre les langues, selon qu'elles sont mortes ou vivantes, est donc beaucoup moins grande qu'on ne pourrait le croire. Elle réside plutôt dans la nature du matériel même des mots, que dans leur mise en œuvre. Et du reste, par la force des choses, il est impossible de faire fausse route. Pour un idiome moderne, dont on a besoin pour les relations sociales, il faut connaître surtout les façons de parler usitées dans toute conversation, et les termes servant à désigner les objets les plus vulgaires. C'est aussi ce que les maîtres de ces langues inculquent principalement aux élèves. En latin et en grec au con-

traire que trouvons-nous dans les auteurs? Principalement les expressions relatives à la guerre, aux lois, à la politique, à la philosophie. Or, n'est ce pas là ce que nous avons besoin de savoir surtout? Ainsi le vocabulaire utile s'impose de lui-même. Il n'y a donc pas de danger de trop cultiver le latin comme si on voulait le parler, nous retomberons toujours assez, par la nature même des modèles, dans le genre de style et dans les ordres d'idées qu'il nous importe le plus de pratiquer. Chacun peut même avoir remarqué qu'il est certaines choses que l'on exprimera plus spontanément en grec qu'en latin, et certaines autres, plutôt en latin qu'en grec. Cela est inévitable, et utile au but. N'en est-il pas ainsi, même pour les langues modernes, quoique vivantes? N'y a-t-il pas des objets ou des faits que nous aurons vus plus souvent exprimés en allemand qu'en anglais, ou réciproquement, et que par conséquent nous aurons plus de facilité à rendre dans un idiome que dans l'autre? Chaque chose a son domaine naturel, dont il n'est pas besoin de trop forcer les limites. Mais je le répète, car je crois qu'on ne saurait trop insister sur ce point, si l'on se persuade uniquement qu'il suffit de comprendre le latin et le grec à la lecture, on aura le désappointement de manquer ce but lui-même, tout restreint qu'il semble . . . .

Edouard Malvoisin.

DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES,

ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.

(5e *Suite*).

Grace. Permission, désir, volonté, ordre même.

Mais qu'arrivit-il de cela?
Ma drôlesse, sans votre grâce,
Ly flanquit son poing sus la face,
Ly disant : quien, velà pour toy.

Première Harangue des habitans de Sarcelles à Mgr l'archevêque de Paris, novembre 1730; dans Pièces et Anecdotes, etc. Ire p^ie^ p. 16.

C'est votre grâce, formule d'excuse, quand on conteste quelque chose à quelqu'un et qu'on ne veut pas lui donner un démenti en forme.

« Je vîme, environ nous, tras quevalié à chevau. Drès qu'al lez avisi, al me di : Piarot, je some pardu, s'tu ne di que tes mon mazi. Là dessu le primié s'an vian tou de gran me bonté s' n'arme entre lé deurieux, en disan : Où mène-tu s'te p... là? — Morgué, Monseu, san v' s'offancé, c'est ma fame. — T'a manti, sditi — *c'est vout grâce*, sly dije. — O ban, sditi, pisque c'est ta femme etc. »

Cinquiesme partie et Conclusion de l'Agréable conférence de deux païsans de Saint-Ouen et de Montmorency, p. 8. 1649.

C'est aussi une formule de remerciement.

HENRI.

« Que j'aie l'honneur de vous servir, ma belle voisine. Je ne sais si vous avez de l'appétit, mais vous en donneriez.

CATAU.

« *C'est vot' grâce*... Bien obligé, Monsieur, v' s'êtes ben poli. »

La Partie de chasse de Henri IV, par Collé, Act. III, sc. XIII. 1762.

Ainsi, permettre, contester ou nier, et enfin remercier, telles sont les trois significations diverses où contradictoires appliquées au mot *grâce*, selon l'état où se trouve la personne qui trouve bon de l'employer. Elles sont surtout familières aux paysans de la banlieue parisienne, et, chez les paysans, les formules de politesse ne disent pas toujours exactement la chose qu'ils veulent dire.

GR'LOT. Gros lot.

JOLIBOIS, *déguisé en marchand de billets de loterie.*

« On la tire aujourd'hui; c'est pour aujourd'hui.

TOUPET.

« Ah! un bonheur né va pas sans un autre; mettons à la loterie, ma pétite Javotte....

JOLIBOIS.

« V'là l'*gr' lot* d'quinze mille livres en passant; v'là l'*gr' lot*.

TOUPET.

« Coléporteur, bénez ça. »

Les Raccoleurs, par Vadé, sc. XVII. 1756.

C'est ici un autre exemple d'une syncope analogue à celle de *ch'pére* pour cher père, citée précédemment. Mais on se demande si elle était aussi facile à prononcer qu'à peindre.

GRENOUILLER. Boire.

Et leurs commères les poissardes
Qui, n'ayant crainte du démon,
Vous plantent tous là le sermon
Pour galoper à la guinguette
Où se *grenouille* la piquette...
Tel en chemin a chanté pouille,
Qui rendu là ([1]), dès qu'il *grenouille*,
Qu'il a le c. bouché d'un banc,
Change aussitôt du noir au blanc.

Les Porcherons, chant I, dans Amusemens rapsodi-poétiques, p. 128 et 129. 1773.

GRIBOUILLER. Remuer, émouvoir.

Tes yeux ont *gribouillé* mon âme.

Pasquille nouvelle sur les amours de Luças et de Claudine, p. 9. 1715.

Le sens actif de *gribouiller*, n'est pas indiqué par le Dictionnaire de l'Académie, non plus que le sens figuré qu'il a dans le passage ci-dessus et dans le suivant :

Queu plaisir an a ! Notre-Dame !
Comme an se sent *gribouiller* l'âme
Quand l'an revoit çartaines gens !

Cinquième Harangue des habitants de Sarcelles à Mgr l'Archevêque de Paris, août 1740 ; dans Pièces et Anecdotes, 1re pie, p. 258.

([1]) A la guinguette.

Gris. Vent de bise, froid.

Hé quoy, madame la statue,
Avez-vous repris la parole
Pour nous venir ficher la colle,
Depuis que vous vendez du *gris*
A tous les simples de Paris?

Les Révélations du Jeusneur ou Vendeur de gris, p. 3. Paris, 1649.

Quoique l'admission de ce mot dans le *Jargon ou langage de l'argot réformé* (¹), semble indiquer qu'il appartient effectivement à l'argot, il n'en est rien; ce *gris* dit au sens de vent ou de froid, est une expression simplement populaire et même familière. Oudin l'a recueillie dans ses *Curiositez françoises;* il y fait remarquer à la page 259, qu'on disait familièrement *il fait gris* ou *on vend du gris*, pour *il fait grand froid.* On disait aussi *faire grise mine* pour *froide* ou *triste mine*, et on le dit encore. Tout cela est bien connu; passons.

La statue dont il est ici question et sur l'origine et la nature de laquelle nombre d'écrivains, entre autres l'abbé Lebeuf et Piganiol de la Force, ont dit leur mot, était situé sur la place du parvis Notre-Dame, où elle demeura en butte à toutes sortes d'outrages et de mutilations, jusqu'en 1748. C'était là que se tenait la foire aux jombons, le jeudi saint. Et parce que les places, comme les bords des rivières, sont une partie du domaine que le fabuliste a appelé « le royaume du vent », on avait nommé cette statue le *Vendeur de gris*, quoique le gris s'y débitât aussi largement que gratuitement. Cependant les Parisiens ne laissaient pas d'envoyer au vendeur, pour acheter de sa marchandise, les nouveaux venus de la province, aux dépens desquels, suivant un usage immémorial, ils voulaient s'amuser. C'est ainsi que, aujourd'hui encore, ils envoyent un garçon simple et crédule acheter chez l'épicier de l'huile de cotret.

L'autre nom, celui de *Jeûneur,* paraît avoir été donné à cette

---

(¹) Voir sur ce livre les *Études de philologie comparée sur l'argot,* par M. Francisque Michel, Introduction, p. xi et suiv., et mon *Histoire des livres populaires,* t. II, p. 357 et suiv.

statue, parce qu'il était sans exemple qu'elle eût jamais vécu, depuis mille ans, d'autre chose que de vent.

Mais ces qualifications étaient toutes populaires. Quand le peuple ne sait le nom ni d'un individu, ni d'un objet, il le qualifie, et pendant que les savants disputent sur ce nom, la qualification fait son chemin et reste. Les savants, et après eux la cour et la ville, voyaient dans cette statue Esculape; c'était l'opinion la plus commune. Une mazarinade nous dit tout cela agréablement :

Par une coutume ancienne
Le jeudy de cette semaine
Que l'on appelle l'Absolu,
Ou, pour mieux parler, le goulu,
Dans ce parvis où l'on contemple
La face d'un superbe temple,
Jambons croissent de tous costez,
Ainsi que s'ils estoient plantez....
Là . . . .
Une marchande me convie
De venir acheter du sien,
Pourveu que je le paye bien.
Elle avoit planté sa boutique
Au pied d'une figure antique
Qui sert de borne dans ce lieu,
Tout vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu.
Là, cependant qu'elle me prise
La bonté de sa marchandise,
J'entendis tousser plusieurs fois,
Puis enfin élever la voix
De cette plaisante statue.
De quoy toute la troupe émue
S'assemble autour en un monceau;
Lorsque, par un autre miracle,
Elle prononce cet oracle,
Après avoir trois fois craché
Et meuty et deux fois mouché :
« Peuple dévot à la cuisine
Plus qu'à l'Eglise, ma voisine,
Que non la messe et les sermons,
Mais l'odeur des friands jambons,

Idoles de la populace,
Attire en foule à cette place,
Oyez la voix d'un sermonneur,
Vulgairement nommé Jeusneur,
Pour s'estre veu, selon l'histoire,
Mille ans sans manger, ni sans boire,
Et sans ch... par conséquent;
Mais qu'un peuple plus éloquent,
Malgré la rongeure et la sape,
Appelle toujours Esculape,
Jadis des peuples adoré,
Maintenant par eux altéré,
Et mis, sans lampe et sans chandelle,
Comme une borne en santinelle,
Le nez et le menton rongé,
Et de tout le peuple outragé, etc. »

Suitte de la Révélation ou le second Oracle rendu par le Jeusneur du Parvis de Nostre-Dame, sur la conclusion de la paix, le jour de la Foire aux jambons. Paris, 1649.

Gros de (Être). Avoir une forte envie de.

Cassecroute.

« Bon jour, mon parent Cassandre.

Cassandre.

« Bon jour, bon jour, monsieur Picotin.

Picotin.

« Nous étions *gros* de vous voir. »

La Confiance des Cocus, parade, sc. v., dans le Théâtre des Boulevards, T. I, p. 40. 1756.

Léandre.

« Cruelle Isabelle, c'est de mourir moi-même z'en personne devant vous tout à l'heure.

Isabelle *pleurant*.

« Ha! Allez, ingrat, je n'étois *grosse* que de vous voir. »

Isabelle grosse par vertu, parade, sc. dern. Ibid. T. II, p. 86.

Grosseux. Se dit d'un homme qui montre de l'humeur, qui grogne, qui murmure, qui se plaint sans cesse. Il vient du vieux français *grosser* ou *grousser*, qui signifie réprimander, murmurer, se plaindre avec humeur.

« Badine-tu, *grosseux?* N'faudroit-il pas que Charlot ([1]) te changeât d'chemise? car tu sues. »

Poissardiana, p. 41. 1756.

GROUINER. Embrasser.

SANS-QUARTIER.

« Comment, nigaud, tu serois assez sot pour être jaloux?

GILLES.

« Non pas tout à fait; mais je ne voudrois pas que l'on *grouinât* ma femme; cela les accoutume à mal faire. »

Caracataca, parade, sc. II, dans le Théâtre des Boulevards, T. I, p. 116. 1756.

GRUGEOIRE. Mâchoires, dents.

Je serois plus sot qu'un cheval
Qui ne voit point dans sa mangeoire
De quoy mettre sous la *grugeoire.*

La Raillerie sans fiel, en vers burlesques, p. 4. 1649.

GUEULANT. Friand, appétissant.

Moi, je me borne à des héros,
Hardis pourfendeurs de gigots,
Intrépides pour les grillades,
Gueulans ragoûts, tripes, salades.

Les Porcherons, chant I, dans Amusemens rapsodi-poétiques, p. 126. 1773.

GUEULÉE. Bon morceau.

Pour pouvoir aller le septième ([2])
Sucer, comme on dit, le cruchon,
Chanter la Mère Gaudichon....
Hommes et femmes s'empaffer,
De tout âge enfans se piffer,
Crocs ([3]) rencontrer quelque *gueulée,*
Tapageurs troubler l'assemblée, etc.

Ibid., p. 122.

Il signifie plus loin cris violents, interpellations grossières.

([1]) Le bourreau.
([2]) Le septième jour de la semaine.
([3]) Escrocs, parasites.

Ces sauts, mornifles et gambades,
Beuglements, *gueulée*, embrassades.

Ibid., chant III, p. 145.

Il a encore ces deux sens aujourd'hui; mais M. Littré ne donne pas le second.

Gueusasse. Qui est de la race des gueux; la canaille.

« Je m' fous ben de tous ces ennemis-là, moi; ce n'est que de la *gueusasse.* »

Le Drapeau rouge, IIe Dialogue, p. 5. 1792.

Gueuse au litron. V. Litron.

Guinguin. Mouchoir de toile peinte pour se couvrir la tête.

Il me dit : Je suis le Jeusneur;
C'est le nom dont la populace,
En me voyant à cette place,
Me coiffe comme d'un béguin;
Mais sous la forme d'un *guinguin.*

Les Révélations du Jeusneur (1) ou Vendeur de gris, p. 3. 1649.

J'ai parlé dans mon *Étude sur le langage populaire de Paris* (2), de l'habitude qu'a conservée le peuple de cette ville, de forcer jusqu'à l'aigu la nasalisation, dans les sons *an* et *en*, et de les prononcer *in;* j'en ai donné plusieurs exemples. Le mot *guinguin* en est un autre; il est dit pour guingan, toile de coton blanche ou peinte de l'Inde et dont on faisait des mouchoirs et des fichus, les uns pour la tête, les autres pour le cou. On les appelait ainsi parce qu'on en fabriquait de pareils à Guingamp, en Bretagne.

H (Être marqué à l'). Être battu.

« Prions seulement que ceste ordonnance ne porte son appel en croupe, que les commissaires l'effectuent et pour nostre profit et pour nostre consolation, et ainsi nous aurons la paix chez nous; car si elle est observée, nous aurons plus de biens et moins de coups. Nous sommes le plus souvent *marquées à l'H,* pour monstrer que nostre peau est tendre. On ne le jugeroit pas à nostre mine reformée comme la tirelire d'un Enfant rouge. »

---

(1) Voy. ci-devant au mot *Gris.*

(2) Page 132.

La Réjouissance des femmes sur la deffence des tavernes et cabarets. Paris, 1613, dans les Variétés historiques publiées par M. Ed. Fournier, t. X, p. 183.

D'après ce passage, il n'est pas douteux que ces femmes *marquées à l'H,* ne soient des femmes battues par leurs ivrognes de maris. Nous le voyons plus clairement encore, s'il est possible, dans un autre passage de la même pièce, à la page 180, où, parlant des mauvais traitements dont elles sont l'objet, elles et leurs enfants, de la part de leurs maris et pères pris de vin, elles disent : « Ils ne beuvoient verres de vin qu'ils ne tirassent autant de larmes des yeux de leurs femmes et de leurs enfans, lesquels *marquez* à la teste et au visage, sçavoient mieux les forces des bras de leurs maris et de leurs pères que celles du vin. » Ainsi que ce soit *marqué* tout court, ou *marqué à l'H,* cela veut dire qu'on porte sur sa figure ou ailleurs la marque des coups qu'on a reçus.

Mais l'expression *marqué à l'H* a évidemment plus de force, et fait allusion à quelque circonstance qui l'a déterminée.

On disait autrefois d'un boiteux, d'un borgne, d'un bossu, tous gens à qui leur infirmité, beaucoup moins pourtant que l'envie, semble donner plus de malice ou de méchanceté qu'aux autres, qu'*ils sont marqués au B*, parce que le *b* est la première lettre de ces mots. Mais comme toutes sortes de gens sont exposées à recevoir des coups, et que les mots par lesquels on désigne ces gens commencent par l'une ou l'autre de toutes les lettres de l'alphabet, ne pouvant, à cause de cela, tirer l'allusion de ces lettres, on l'a tirée de celle par où commencent le plus souvent les noms de coups ou d'instruments servant à les donner. Cette lettre est l'H; ainsi *horion, heurt, hoche* ou entaille faite sur un bâtonnet pour tenir le compte du pain, du vin ou autre denrée prise à crédit; *hache, hallebarde,* dont la *hampe* servait à frapper les soldats; enfin *hart,* lien de fagot, fameux dans l'histoire des volées ou coups de bâton. Être *marqué à l'H* serait donc le même qu'être frappé d'un de ces instruments, ou de recevoir un de ces coups. Or, dans le cas dont il s'agit, il est permis de croire que l'objet auquel devaient le plus naturellement penser des ménagères, en parlant des marques qui leur sillonnaient le visage, est le bâtonnet marqué de *hoches* ou entailles. Cet objet leur était en effet très-familier, et il l'est encore aujourd'hui à la plupart de leurs pareilles,

surtout dans leurs comptes avec le boulanger. Le bois sur lequel on pratiquait ces *hoches* ou *coches* (car ces deux mots sont synonymes), était du bois blanc, et tendre comme l'était aussi la peau de ces dames. Cependant, à les en croire, leurs blessures se cicatrisaient promptement, puisque leur peau « se reformait comme la tirelire des Enfans rouges. » En d'autres termes, elles faisaient peau neuve, comme ceux-ci, après avoir brisé leur tirelire pour en extraire la monnaie, s'en procuraient une nouvelle. On sait que les Enfants rouges étaient des enfants pauvres habillés de rouge, formant une institution appelée du même nom, et qui allaient mendier dans Paris avec une tirelire.

HABILLÉ DE NOIR. Avocat.

« Alle jase aussi bien que les *habillés de noir* de la halle aux procès. »

Le Déjeuner des Halles, ou Accords de mariage entre Claude L'Echappé, Michel Noiret, charbonniers, avec Suzon Vadru, Marianne Ravin, revendeuses de fruits sur des inventaires, etc., p. 10. S. L. 1761.

HAÏDANCE. Aide.

« Par le secours de son *haïdance*, j'obtiendrons un édit bien tapé. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 7. 1750.

HAINGERIE. Haîne, colère.

Je rendray pour eux l'Evangile
Si doux, si commode et facile,
Que ni parjures, ni sarmens,
Ni colères, ni juremens,
Ni vengeances, ni *haingeries*
N'empêcheront aucunement
Qu'ils n'entront dans le Firmament.

Première Harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr. l'Archevêque de Paris, prononcée en novembre 1730, dans Pièces et Anecdotes, Ire partie, p. 27.

On disait *haingue* et *hainge* au XIIIe siècle, le peuple y a ajouté le suffixe *rie*, un de ceux dont il aime le plus à allonger les mots.

HALLE AUX PROCÈS. Palais de justice.

Voyez ci-dessus *Habillé de noir*.

Hallefessier. Gueux, bélître, faquin, bomme grossier et méprisable. Quelques-uns y ajoutent : serviteur qui flatte son maître, mouchard ou espion d'un tyran.

« Si l'on nous avoit donné des sabres... j'aurions déguenillé (1) tous ces *alfessiers* qui nous ont presque mis à l'hôpital. »

Les Trois poissardes buvant à la santé du Tiers-État, p. 21. 1789.

Les diverses significations de ce mot que j'ai données, je les ai prises dans Cotgrave, et celle qui convient ici est sans contredit l'une des deux dernières, sinon toutes les deux ensemble. Comme le pamphlet des *Trois Poissardes* est dirigé contre le côté de la Noblesse aux États-Généraux, et que, dans cette noblesse, il y avait plusieurs personnages de la cour; que d'ailleurs, aux yeux de l'auteur du pamphlet, tout noble était réputé courtisan, les *hallefessiers* sont ici les serviteurs qui flattent leur maître, qui mouchardent le peuple pour le compte du roi, en un mot les courtisans.

Dans mon *Étude sur le langage populaire parisien* (2), j'ai rendu ce mot simplement par *noble*, ne l'ayant pas trouvé dans Cotgrave où je l'avais cherché à la lettre A, au lieu de la lettre H, sous laquelle il est. Mais, je le répète, *noble* et *courtisan* sont pour notre pamplétaire et ses lecteurs et amis, une seule et même chose. J'ai cru devoir encore donner, à l'endroit cité, une explication étymologique de ce mot; elle est toute conjecturale : mais n'ayant pas trouvé mieux depuis, je la maintiens.

Ce mot n'est pas dans le Dictionnaire de M. Littré.

Hardelle. Personne du sexe laide, maigre, efflanquée.

A qui mieux mieux se garmentirent (3)
De la plâtrer cor de nouviau,
Et de li bailler un mantiau
Qui li baillit queuque apparence
D'une *hardelle* d'importance.

Harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr. Charles, dit de St Albin, archevêque duc de Cambrai... au sujet de son Mandement du 25 juillet 1741 ; dans Pièces et Anecdotes, IIe pie, p. 175.

Hardelle est une syncope pour *haridelle* qui a la même signi-

---

(1) Déchiré, dépouillé, mis en guenilles, en pièces.

(2) Pag. 306.

(3) Se donnèrent la peine. Voy. *Garmenter* (se).

fication. Mais au XIVe siècle, il eût été écrit correctement et eût signifié drôlesse, fille de mauvaise vie. « Laquelle Jehanne eust deslengié (1) les dites trois jeunes filles pour ce qu'elles mangeoient du fruit de laditte Jehanne... et leur dist que elle les feroit batre, en les appellans sanglantes *hardelles. (Lettres de grâce* de 1397, dans Du Cange, éd. Didot, au mot *Hardelles).*

HARDO, et mieux HARDEAU. Vaurien, garnement.

Il doit (2) remercié son Monsieu le Grand-Maistre (3)
Qui, le voulant sauvé, receut par la fenestre
Un grand coup de pavé dessus son pauvre dos,
Qui le contraignit bien luy et tous ses *hardos*
De driller au pu viste.

La Gazette des Halles touchant les affaires du temps; Ire Nouvelle, p. 7. 1649.

« Il eut ung fils nommé Ténor Dandin, grand *hardeau* et galant homme; ainsi m'aist Dieu! »

Rabelais. Pantagruel, Liv. III, ch. 39.

Hardeau, qui se disait aussi *hardel*, est le masculin de *hardelle*. Voy. encore Du Cange, *loc. cit.*

Omis par M. Littré.

HAYSANCE. Haîne.

Du Mazarin, de la mazarinaille...
Qu'an diroit-on? qu'an dira-t'on?
Nous a fait bien manger du son.
Mais maugré tout son *haysance*,
J'on cependant la Conférence (4),
Tant achepté comme pillé,
J'avon nous fait ranvitaillé,

Suitte de la Gazette de la Place Maubert, p. 12. 1649.

A continuer. CH. NISARD.

Plusieurs articles, qui sont déjà *composés*, ne pourront être publiés que dans la livraison prochaine.

---

(1) Injurié.
(2) Le chancelier Séguier.
(3) Le maréchal de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie.
(4) La Conférence de Ruel.

COMPTES RENDUS.

Anthologie Belge, *publiée sous le Patronage du roi par* AMÉLIE STRUMAN-PICARD *et* GODEFROID KURTH, *professeur à l'Université de Liége. Bruxelles*, Bruylant-Christophe et Ce. *Paris*, Reinwald et Ce. 1874.

Madame Struman-Picard et M. Godefroid Kurth ont entrepris la tâche fort louable de faire connaître au monde quelques œuvres des poëtes belges, pour faire cesser à l'égard de ces derniers l'indifférence non-seulement des étrangers mais encore de leurs propres compatriotes. Il y a dans ce recueil des morceaux de beaucoup de valeur, on ne saurait le contester, on y trouve des vers d'une belle facture, admirablement ciselés, des pensées fines et délicates relevées par le charme de l'expression ; il y a du mouvement, de la chaleur, de la vie dans plus d'un de ces petits poëmes, mais, nous n'hésitons pas à le dire, le choix des morceaux nous semble par trop exclusif. Sans doute les âmes délicates et sensibles se plairont à cette lecture, je parle de celles qui n'ont pas encore perdu les idées avec lesquelles on a bercé leur enfance, éveillé et entretenu leur foi, celles que le tintement des cloches à l'heure de l'angelus jette dans de douces rêveries, celles qu'émeuvent, transportent les seuls noms de mère, de patrie, de charité ; peut-être ne s'y plairont pas moins ceux qui ont déjà trempé leurs lèvres à la coupe amère du doute, mais pour se rejeter l'instant d'après avec plus de bonheur dans les délices et la quiétude de la foi. Des pensées touchantes et virginales, imprimées dans un joli et mignon caractère et revêtues d'une couverture rose qui semble porter le reflet des idées auxquelles elle sert comme d'enveloppe, pénétreront sans difficulté dans les pensionnats de jeunes filles et pourront, sans danger, être offertes en prix aux élèves des deux sexes. C'est assez dire qu'on a eu soin d'écarter des yeux et de l'imagination tout tableau déshonnête ou trop réaliste de la vie. Mais les hommes qui ont foi par exemple à la liberté et à son triomphe définitif, qui pensent que l'égalité n'est pas un vain mot, surtout quand on compare la société telle qu'elle est à ce qu'elle a été dans le passé ; ceux qui applaudissent aux efforts qu'on tente partout — et principalement en Belgique où un récent Congrès plaidait encore les droits des vaincus, — pour faire pénétrer partout les idées de fraternité, y liront avec surprise que la liberté n'est qu'un leurre, l'égalité, qu'un mythe, et que Caïn symbolise la fraternité sociale.

Quand on fait une anthologie, qui est un genre de bouquet comme son nom l'indique, on ne prend pas des fleurs d'une seule teinte : le rose est joli mais ne forme pas tout l'arc-en-ciel ; on sait combien, du contraste des couleurs, peuvent naître d'effets surprenants. Pourquoi écarter systématiquement du bouquet certaines fleurs, parce qu'elles ont des nuances trop vives — ce ne sont pas les plus laides — et se refuser de la sorte à gagner le principal mérite qu'une anthologie et surtout une anthologie qui se dit nationale peut revendiquer ?

Croit-on de cette façon faire connaître les poëtes belges ou montrer ce qu'ils ont produit de meilleur ? Telle était sans doute l'intention des auteurs de cette anthologie mais je doute qu'ils aient pleinement réussi.

D. K.

Morceaux choisis de poètes belges, *recueillis par* B. VAN HOLLEBEKE, *professeur de rhétorique française à l'Athénée royal de Liége.* — Namur, Wesmael-Charlier, 1874. Un vol. in-8, VIII-567 pp.

On s'est plaint depuis longtemps de l'indifférence du public belge à l'égard des productions de notre littérature nationale, et ces plaintes sont malheureusement fondées. On se fait un devoir de prendre connaissance des ouvrages même médiocres qui se publient à l'étranger, et on dédaigne de consacrer quelques heures à ceux qui ont vu le jour dans notre pays, comme si les encouragements et les sympathies du public n'étaient pas le meilleur moyen de stimuler le talent de nos jeunes écrivains, ou comme si l'on était convaincu d'avance que notre pays est incapable de se distinguer dans les lettres. L'ouvrage dont nous allons rendre compte est une protestation éloquente contre l'indifférence coupable que nos meilleurs écrivains rencontrent auprès de leurs compatriotes.

“ Le but de cette publication, dit M. Van Hollebeke dans sa préface, „ est de contribuer à répandre le goût de la lecture des poètes belges.

„ Nous avons voulu rendre hommage aux écrivains qui ont honoré leur „ pays, et, en reproduisant quelques-unes de leurs plus belles pages, „ rappeler une fois de plus leurs titres à l'estime et à l'admiration de leurs „ compatriotes. „

Le recueil de M. Van Hollebeke, qui commence avec les premières années de ce siècle, comprend le genre épique, le genre dramatique, le genre allégorique, l'élégie, la ballade, la satire, l'épître, le conte, le portrait, la poésie fugitive.

M. Van Hollebeke a été sobre de citations dans le genre épique. Il se borne à donner quelques extraits de Lesbroussart, de Marcellis, de Potvin, de Quetelet, de Sotiau et d'André Van Hasselt. Nous avons particulièrement remarqué *la Complainte du Juif Errant*, extraite du poème d'André Van Hasselt, intitulé *Les quatre incarnations du Christ*. Par l'énergie de la

pensée, par l'ampleur du style, par la richesse de la versification, ce morceau peut soutenir la comparaison avec ce que la poésie épique a produit de meilleur en France.

Dans le genre dramatique nous rencontrons un choix de scènes empruntées à des comédies de Delmotte, Ch. Froment, Gravrand, Jules Guilliaume, Lavry, L. V. Raoul, Romberg, Stappers et Wilborts. Il règne dans tous ces extraits un esprit comique de bon aloi qui fait songer aux meilleures productions de la verve gauloise. *La Journée d'un sous-préfet*, de Ch. Froment, est une excellente satire des allures despotiques du haut fonctionnaire qui a contracté l'habitude de payer ses administrés de paroles. Il y a de la grâce et du naturel dans les scènes empruntées à la comédie de Jules Guilliaume intitulée *Comme l'amour vient*. On ne peut lire sans émotion la belle scène empruntée à *Pic, Repic et Capot*, du même auteur, et la pièce de Wilborts intitulée *Un premier mensonge* contient un plaidoyer tout à la fois chaleureux et touchant en faveur de la vie de famille.

Il y a aussi des extraits de *Jacques d'Arteveld*, drame historique de Potvin, d'*Elfrida*, tragédie de Smits et du drame d'Edouard Wacken intitulé *André Chénier*. Leur valeur littéraire est incontestable et l'on rencontre en plus d'un endroit d'excellents vers qui font songer aux pièces classiques. Le personnage d'Elfrida, entre autres, respire une énergie sauvage qui rappelle les héroïnes de certaines tragédies antiques. Citons seulement les vers suivants que le poète met dans la bouche d'Elfrida, lorsqu'elle fait connaître à Olaüs la vengeance qu'elle a tirée de lui :

Si j'acceptai jadis, à ta voix insolente,
Ta main, du sang des miens encore toute fumante,
Ce ne fut point par crainte, et bien moins par amour,
Mais dans le seul espoir de me venger un jour !
Ce jour est arrivé ! Va montrer, vil esclave,
Ton front sans diadème au peuple qui te brave.

Dans le genre allégorique nous trouvons d'abord les fables et apologues. Il y en a 56 empruntées à divers écrivains, parmi lesquels G. de Stassart occupe incontestablement la première place. Presque toutes sont remarquables et plusieurs sont excellentes. Nous ne songeons pas sans doute à les mettre en parallèle avec les chefs-d'œuvre de Lafontaine, mais elles valent les meilleures pièces des fabulistes français de second ordre. Nous citerons seulement *le Mari battu par sa femme*, de P. Bergeron, *le Partage du monde*, de F. de Reiffenberg père, *le Trône de neige*, de G. de Stassart, *le Singe au bal* et *le Furet, le Renard et l'Oison*, de Parthon de Von, *le Saule et le Ruisseau*, de Gaucet, l'*Écureuil et le Renard*, de Rouveroy, et l'*Ane constitutionnel*, qui est un petit chef-d'œuvre anonyme. Quelques allégories et quelques paraboles, parmi lesquelles nous avons remarqué la pièce intitulée *les Aunes et les Cèdres*, d'André Van Hasselt, terminent la partie du volume consacrée au genre allégorique.

Le genre lyrique est celui qui a fourni à M. Van Hollebeke la plus

ample moisson. Il ne reproduit pas moins de 65 odes et de 33 chansons ou romances dues à la plume d'un grand nombre de poètes, parmi lesquels nous citerons Louis Alvin, Colson, Eugène Gens, Adolphe Mathieu, Ch. Potvin, Louïsa Stappaerts, Edouard Wacken et André Van Hasselt, qui figure avec éclat dans presque toutes les parties du volume de M. Van Hollebeke. N'oublions pas Antoine Clesse, le chansonnier montois dont la réputation est faite depuis longtemps. Les pièces les plus saillantes sont *le Suicide,* de H. Colson, *le Lézard,* de Gens, pièce à la fois grave et badine, *les Cheveux blancs,* de Potvin, *Liége,* d'André Van Hasselt, *la Charité,* de Weustenraad, *A demi Voix,* de Baron, *Mon Étau,* d'Antoine Clesse, *Petits Enfants* et *la Meuse,* de Demoulin, *la Fin de l'Homme,* de Daufresne. Nous en passons et des meilleures.

Les deux cents dernières pages du livre contiennent 18 élégies, 18 ballades, 9 satires, 2 épîtres, 4 narrations ou contes, 8 tableaux ou portraits et 32 poésies fugitives. Dans l'impossibilité où nous sommes de citer tout ce que ces pages contiennent de remarquable, nous nous bornerons à signaler *Cornélie à Paulus,* d'Adolphe Mathieu, *Louise d'Orléans,* d'Adolphe Siret, *Robermont,* de Wacken, *la Baigneuse du lac de Némi,* de Louis Alvin, *la Nuit de l'hymen,* de Le Pas, *la Malédiction du Poëte,* de Michiels, *les Femmes aux exécutions publiques,* d'Ernest Buschmann, *la Sérénade,* de Quinet, *Mon voisin le Tailleur,* de Sotiau, *Tony,* de Jules Abrassart, *le Triomphe d'une Femme* et *Belle,* deux satires pleines de verve et d'originalité dues à notre excellent poète, Ch. Potvin. Ajoutons-y la remarquable épître d'Adolphe Mathieu intitulée *les Vieilles.*

Quant à la manière dont M. Van Hollebeke a rempli la tâche qu'il s'est imposée, nous nous rallions sans réserve à l'appréciation que nous venons de lire dans *le Siècle* du 18 octobre dernier.

« Les lettres françaises comptent en Belgique des écrivains que leurs productions devraient protéger contre un injuste dédain : le livre que nous avons sous les yeux en est une preuve évidente.

„ M. B. Van Hollebeke a rendu un éclatant service aux poètes belges en publiant le recueil de ces morceaux choisis. Il s'est imposé la tâche patriotique d'élever un monument à la gloire de ses compatriotes, et il y a pleinement réussi. Un jugement sûr, un goût littéraire très-cultivé, le rendaient digne de tenter une si difficile entreprise ; nous le félicitons de l'avoir conduite à bonne fin. En France, on ne lui saura pas moins gré qu'en Belgique d'avoir mis en lumière cette littérature jusqu'à ce jour trop ignorée ou trop méconnue.

„ Ce livre renferme des morceaux remarquables à divers titres dans tous les genres de poésie : le genre épique, le genre dramatique, le genre allégorique, le genre lyrique, l'élégie, la ballade, la satire, l'épître, le conte, le portrait, la poésie fugitive. Il ne contient pas moins de 300 morceaux ou extraits. Parmi ces poésies, on en rencontre d'achevées et dont la France se ferait honneur. Nous reviendrons sur ce livre, qui est pour nous une véritable révélation. „

Nous sommes d'autant plus heureux de reproduire ici cette appréciation tout à la fois si bienveillante et si juste, que les critiques français ont toujours été d'une sévérité extrême envers les œuvres de nos compatriotes. M. Van Hollebeke peut se flatter d'avoir contribué pour une large part à faire apprécier comme ils le méritent les écrivains belges à l'étranger.

Un mot encore pour terminer. L'ouvrage de M. Van Hollebeke, sorti des presses de M. Wesmael-Charlier, de Namur, est d'une exécution typographique supérieure. Le livre le méritait d'ailleurs.

Ueber die Massfunctionen der analytischen Geometrie *von* Hermann Stahl. (Achter Jahresbericht über das Luisenstädtischen Gymnasium im Berlin), 38 p. in-4°, 1873.

A. Cayley a le premier traité les propriétés métriques des figures au moyen de l'invariantologie, en les considérant comme des propriétés de ces figures relativement à une surface du second degré, tandis qu'en géométrie ordinaire, on étudie les propriétés de l'étendue par rapport au cercle imaginaire à l'infini. Klein a donné une exposition systématique de toutes les recherches métriques analogues et a comparé ce qu'il appelle les géométrie parabolique, hyperbolique et elliptique, avec l'ancienne géométrie et la géométrie non-euclidienne de Lobatscheffsky et Gauss.

La fonction métrique par excellence est le rapport anharmonique. Il en résulte que l'on peut créer une géométrie métrique, non seulement par rapport à une surface du second degré, mais aussi par rapport à une figure géométrique quelconque. Par rapport à une surface du second degré, on peut considérer comme fonctions métriques, la distance de deux points et l'angle de deux droites, ces quantités dépendant de rapports anharmoniques. Si la droite est la figure fondamentale, on peut regarder comme fonctions métriques le rapport anharmonique de quatre points situés sur la droite ou de quatre plans qui la coupent. Si la figure fondamentale est une surface du troisième degré, on peut étudier le rapport anharmonique d'un point pris sur une droite et des trois points d'intersection de cette droite avec la surface. Si la figure fondamentale est une surface du troisième degré, on peut étudier le rapport anharmonique d'un point pris sur une droite et de trois points d'intersection de cette droite avec la surface. Si la figure surface fondamentale est une surface du quatrième degré, on peut considérer le rapport anharmonique des quatre points d'intersection d'une droite avec la surface et ainsi de suite. Dans tous les cas, la géométrie métrique est la théorie des covariants simultanés de la forme ou figure fondamentale et d'autres formes quelconques.

La géométrie métrique par rapport à une surface du second degré est la plus intéressante, parce que cette surface étant en même temps de

seconde classe, toutes les propriétés prennent une forme dualistique, principalement lorsqu'on étudie les surfaces du second ordre.

C'est cette géométrie métrique du second ordre que M. Stahl étudie avec soin dans son mémoire. Le premier chapitre contient les principes généraux; c'est le plus important. (p. 4-22). Les deux autres renferment la théorie de la courbure des courbes gauches et celles des lignes de courbure, particulièrement pour les surfaces du second ordre. L'auteur indique à chaque occasion, le passage de cette géométrie métrique générale à la géométrie ordinaire. Il annonce la publication prochaine d'un mémoire sur les applications de ses principes généraux à la géométrie pluckérienne (1).

P. M.

Dr Lampe. **Sur quelques problèmes relatifs à la surface des ondes.** Berlin, 1870, 28 p. in-8°. (Programme de la Luisenstädtische Gewerbschule à Berlin.)

La surface des ondes, dit M. Lamé, mérite par elle-même d'être étudiée, et doit occuper une place importante parmi les surfaces du quatrième ordre. Aussi beaucoup de géomètres en ont-ils fait l'objet de leurs recherches. Cayley (J. de Lionville, t. 11), a trouvé toutes les surfaces qui peuvent se déduire de la surface des ondes par une transformation projective, puis il a montré (J. de Crelle, t. 65, p. 284) que ces surfaces ne sont qu'un cas particulier de la surface du 4me ordre à 16 points singuliers, étudiée par Kummer (Monatsber. de Berlin, 1864, p. 246 et 495; Mem. de Berlin, 1866, p. 62).

Dans le petit travail que nous analysons ici, le Dr Lampe fait connaître en détail les relations de la surface des ondes avec la surface de Kummer et traite quelques autres questions connexes. Dans le § I, il donne les diverses formes de l'équation d'une surface du quatrième ordre, ayant un, deux, trois ou quatre plans tangents singuliers. Dans le § II, il met l'équation de la surface des ondes sous les trois formes de l'équation de la surface générale du quatrième ordre avec seize points singuliers. Dans le § III, il cherche l'équation de la polaire réciproque de la surface de Kummer et de la surface des ondes. Enfin, dans le § IV, il résout le problème suivant : Trouver le lieu du centre des cônes circonscrits à une surface du second degré et dont les sections parallèles à l'un des plans principaux sont des hyperboles équilatères. Il trouve, en

---

(1) Pour ceux qui voudraient étudier les questions mathématiques générales analogues à celles dont s'occupe M. Stahl, nous renvoyons à divers articles de Klein dans les Math. Ann. t. 4, 573-626. (cité par M. Stahl), t. 6, p. 112-145, et à son opuscule : *Vergleichende Betrachtungen über neuere geometrische Forschungen,* Erlangen, Deichert, 1872.

général, une surface des ondes correspondant à un ellipsoïde dont les axes sont égaux à la somme des axes de la surface primitive du second ordre, pris deux à deux, et ont la même direction. Les questions traitées dans cet écrit ont été proposées à l'auteur au séminaire mathématique de Berlin, les trois premières par Kummer, la dernière par Weierstrass.

P. M.

Dr Ed. Schultze. **Ueber die aus einer symmetrischen Determinante** $\Delta_n = \Sigma \pm a_{11}\, a_{22} \ldots a_{nn}$ **gebildete Reihe** $\Delta_n, \Delta_{n-1}, \ldots\ldots \Delta_0$. Berlin, 1871, 20 p. in-4°. (Programme du gymnase de Frédéric Guillaume à Berlin).

Cet excellent petit écrit sur la théorie et les applications des déterminants symétriques mériterait peut-être d'être traduit en français, à cause de la simplicité des démonstrations employées par l'auteur. En voici l'analyse.

1. Considérons une forme quadratique à n variables,

$$f = a_{11}\, x_1^2 + 2\, a_{12}\, x_1\, x_2 + a_{22}\, x_2^2 + \ldots . + a_{nn}\, x_n^2$$

Posons

$$x_i = y_i + c_{i,\, i+1}\; y_{i+1} + \ldots\ldots + c_{i,\, n}\, y_n$$

soient $2_n\, \Delta_n$ le hessien de la forme quadratique, $\Delta_{n-1}, \Delta_{n-2}, \ldots \Delta_1$, les mineurs principaux de ce hessien, de sorte que

$$\frac{d\, \Delta_n}{d\, a_{nn}} = \Delta_{n-1},\; \frac{d\, \Delta_{n-1}}{d\, a_{n-1,\, n-1}} = \Delta_{n-2}, \text{ etc.}$$

si la forme f doit devenir

$$\lambda_1\, y_1^2 + \lambda_2\, y_2^2 + \ldots + \lambda_n\, y_n^2$$

on trouve facilement que

$$\Delta_n = \lambda_1\, \lambda_2 \ldots \lambda_n$$

$$\Delta_1 = \lambda_1,\; \Delta_2 = \lambda_1\, \lambda_2,\; \ldots .\; \Delta_{n-1} = \lambda_1\, \lambda_2 \ldots \lambda_{n-1}$$

Δ_n si l'on permute dans les termes de la diagonale, les mineurs principaux changent. L'auteur démontre que le nombre des variations de signe dans la série

$$\Delta_n,\; \Delta_{n-1},\; \ldots\; \Delta_1 \qquad (1)$$

est constant quelque soit l'ordre des termes de la diagonale, si aucun de ces déterminants n'est nul (théorème de Sylvester); puis que ce théorème est vrai même si l'un des déterminants est nul; enfin qu'il y a au moins une série de la forme (1) où deux déterminants consécutifs ne

sont pas nuls, sauf les cas où le nombre des variables nouvelles se réduit à un nombre moindre que n.

2. L'auteur montre ensuite que la substitution polaire réciproque de celle qui a été indiquée plus haut permet de transformer la forme adjointe de la forme donnée.

3. Si les éléments a sont des fonctions de x, et si Δ_n ne s'annule pour aucune valeur de x comprise entre p et q, la série (1) a autant de variations pour $x = p$ que pour $x = q$. Si $a_{kk} = b_{kk} + x$, la série (1) jouit des mêmes propriétés que la série des fonctions de Sturm, et l'on peut en déduire les séries analogues de Sylvester, de Joachimsthal et de Brioschi. Cette troisième partie du mémoire de Schultze est la plus importante.

P. M.

L'Astronomie pratique et les Observatoires, *en Europe et en Amérique, depuis le milieu du 17e siècle jusqu'à nos jours; par* C. André *et* G. Rayet, *astronomes adjoints de l'observatoire de Paris.* Paris, Gauthier-Villars, 1874. Première partie: Angleterre, x-180 pages et 34 fig.; prix: fr. 4-50. Deuxième partie: Écosse, Irlande et colonies anglaises, 173 p. et 18 fig.; prix: fr. 4-50.

1. " Sur les cent trente observatoires existant dans le monde entier à la fin du siècle dernier, la France en possédait à elle seule une trentaine environ, qui comptaient parmi les plus féconds et dont les travaux étaient cités avec respect par les astronomes des nations voisines. " De ces observatoires, treize se trouvaient à Paris ou aux environs; les autres en province. " La Grande Bretagne et ses colonies possédaient à la même époque 26 observatoires; l'Italie 20, les pays allemands et l'Autriche 35, l'Espagne et le Portugal 6, la Suisse et la Hollande 8, la Suède, le Danemark et la Russie 8. "

Les guerres continuelles suscitées par la révolution française et l'ambition de Napoléon I, réduisirent à l'inactivité la plupart de ces établissements. Quand la paix fut rétablie, les observatoires se relevèrent bien vite en Allemagne, sous l'influence des universités et des petits princes de la confédération; en Angleterre, il en fut de même grâce à la généreuse initiative des corporations et des particuliers. En France, le despotisme révolutionnaire ayant anéanti les anciennes universités et les corporations religieuses, ce fut l'État qui dut relever et entretenir les observatoires. Il le fit avec une telle parcimonie, qu'en 1850, sur deux cents observatoires existant dans le monde, la France n'en possédait que deux où l'on observât encore: celui de Paris et celui de Marseille. Maintenant il y en a deux de plus, un à Toulouse et un à Alger.

2. Les auteurs de l'ouvrage que nous annonçons, ont cru bien faire, en face de cette situation abaissée de la France, et pour stimuler le zèle du gouvernement et des particuliers, de faire connaître les ressources dont dispose l'astronomie dans les diverses parties du monde. Ils ont su traiter d'une manière intéressante, un sujet quelque peu ingrat, à cause des répétitions inévitables dans la description de plus de 50 établissements semblables. Pour cela, ils ont eu soin de faire connaître, outre l'aménagement et les ressources des divers observatoires, les découvertes qui y ont été faites, et les astronomes qui les ont illustrés. Ils ont comparé les instruments nouveaux des observatoires anglais à ceux qui sont sortis des ateliers de France, et de nombreuses figures d'une exécution parfaite ont permis de donner à cette comparaison un grand degré d'exactitude.

Nous croyons bien faire, en résumant le plus brièvement possible, les renseignements contenus dans les deux premiers volumes.

3. *Observatoire de Greenwich.* Cet observatoire a été fondé en 1675 dans un but tout pratique, en vue de rectifier les tables des mouvements célestes et les positions des étoiles fixes, et de donner ainsi les moyens de trouver la longitude en mer. Le premier astronome royal fut FLAMSTEED (1646-1719) dont les travaux sont résumés dans un grand catalogue d'étoiles, publié en 1725 et réimprimé en 1835. HALLEY (1656-1742) lui succéda : il est célèbre par l'invention de la méthode de détermination de la parallaxe du soleil au moyen des passages de Vénus et par la découverte de l'ellipticité de l'orbite de certaines comètes ; ses observations à Greenwich n'ont jamais été imprimées. Le troisième astronome royal fut BRADLEY (1693-1762), qui avant de remplacer Halley, avait déjà fait une découverte de premier ordre, dans un observatoire privé, celle de l'aberration de la lumière. Une fois directeur de l'observatoire de Greenwich, il perfectionne toutes les méthodes d'observation à tel point qu'on peut dire qu'il est le vrai fondateur de l'astronomie de précision. En 1748, il découvrit la nutation de l'axe terrestre. Ses observations furent publiées de 1798 à 1805. Bessel en a tiré un admirable catalogue d'étoiles en 1818. BLISS succéda à Bradley en 1762, et MASKELINE (1732-1811) à Bliss, en 1765 ; Maskelyne perfectionna encore les méthodes d'observations, découvrit l'*équation personnelle* et fut le fondateur du *Nautical Almanach*. POND (1767-1836), qui dirigea ensuite l'observatoire, est l'inventeur des microscopes micrométriques qui permettent de mesurer les angles à $^1/_{10}$ de seconde ; il fit des observations d'une extrême précision. Son successeur a été M. AIRY (né le 27 juillet 1801) qui, à son tour, a considérablement amélioré et étendu le système d'observations à Greenwich. L'astronomie ne pouvant donner à elle seule tous les éléments nécessaires à la conduite d'un vaisseau, M. Airy a fait créer, à côté l'observatoire astronomique, un observatoire magnétique et météorologique qui est dirigé par M. GLAISHER. Dans les observations astronomiques, à Greenwich, l'erreur personnelle est maintenant presqu'entière-

ment éliminée par l'emploi de chronographes enregistreurs. Les nouveaux instruments sont d'ailleurs d'une extrême précision. Tout récemment, M. Airy a décidé d'ajouter aux travaux déjà si nombreux de l'observatoire, une étude suivie du soleil au moyen du spectroscope et du photohéliographe. C'est l'observatoire de Greenwich qui donne l'heure à toute l'Angleterre et qui règle la plupart des chronomètres de la marine anglaise.

4. *Autres observatoires anglais*. Les observatoires de Radcliffe, de la Trinité et de Durham, qui dépendent des universités d'Oxford, de Cambridge et de Durham, n'ont été illustrés par aucune grande découverte; mais dans tous on a travaillé consciencieusement à la formation de catalogues exacts.

L'observatoire de Kew dépend surtout de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences*; c'est un observatoire météorologique et magnétique qui est devenu le modèle des établissements de ce genre dans toute l'Europe. On y a pris, pendant dix ans, de 1862 à 1872, aux frais de M. Warren de la Rue, près de 3000 photographies du soleil. Les observations du soleil se font, depuis lors, par une autre méthode. — L'observatoire de Liverpool a été fondé en 1845; on s'y occupe surtout, mais non exclusivement, de régler les chronomètres des navires qui affluent dans ce grand port.

L'Angleterre possède un grand nombre d'*observatoires privés*, dont quelques-uns ont publiés des observations de la plus haute importance. Nous citerons : 1° l'observatoire de M. Bishop où M. Hind a découvert dix nouvelles petites planètes de 1847 à 1854 et observé un grand nombre de comètes célèbres. 2° Ceux de Dawes et de Carrington, où l'on s'occupe surtout de l'étude physique du soleil. 3° Les observatoires de M. Lassell près de Liverpool et à Malte. M. Lassell en se servant d'un télescope de quatre pieds d'ouverture a découvert six cents nouvelles nébuleuses, qui avaient échappé aux deux Herschell et à Lord Rosse, un satellite de Saturne et deux d'Uranus. 4° L'observatoire de M. Warren de la Rue, à Cranford, près de Londres, où ce savant a obtenu d'admirables photographies du Soleil et de la Lune. Il a donné récemment ses instruments à l'université d'Oxford où un nouvel observatoire s'occupera uniquement de l'étude des astres, au point de vue physique. 5° L'observatoire de M. Huggins, aussi près de Londres, à jamais célèbre dans le monde entier, par l'étude complète et exacte de la lumière des étoiles qu'y a faite son directeur, assisté de M. Miller. Ces observateurs ont poussé si loin la précision de leurs observations, qu'ils ont pu montrer, par le changement de réfrangibilité de quelques raies du spectre, que le système solaire a, par rapport aux étoiles, un mouvement rapide de translation. 6° L'observatoire de M. Lockyer, où ce savant a trouvé le moyen de voir, en tout temps, les protubérances du soleil. M. Jansens a fait la même découverte à la même époque, dans l'extrême Orient.

MM. Rayet et André font encore connaître dix-huit autres observatoires privés, mais ils sont trop peu importants pour que nous en parlions ici.

5. *Observatoires d'Ecosse, d'Irlande et des Colonies.* Il en est de même des observatoires d'Edimbourg, de Glasgow, de Lord Lindsay à Dun Echt en Ecosse (où l'on observe exclusivement les satellites de Jupiter); de l'université de Dublin, à Dunsink, qui a été dirigé successivement par Ussher, Brinkley, Hamilton et Brunnow; d'Armagh et de la plupart des observatoires des colonies anglaises. On a fait dans ces divers observatoires des recherches dignes d'attention, mais elles ne peuvent intéresser que les astronomes de profession.

L'observatoire privé de Lord Rosse (1800-1867), à Birr Castle en Irlande, est plus connu du grand public que les établissements que nous venons de nommer. Lord Rosse, à force d'essais et de persévérance, retrouva les méthodes de Herschell pour fondre et polir les grands miroirs. Il parvint ainsi à construire son célèbre télescope de 16,61 mètres de long et de 1,82 mètre de diamètre, avec lequel il put scruter les profondeurs des cieux. Il démontra clairement l'existence distincte des amas d'étoiles, ou nébuleuses résolubles, des nébuleuses planétaires et enfin des nébuleuses proprement dites. Lord Oxmantown, fils de Lord Rosse continue les recherches de son père. Actuellement, l'observatoire de Birr Castle utilise ses beaux instruments en étudiant d'une manière complète la planète Jupiter au point de vue physique.

Le plus célèbre des observatoires anglais des colonies est celui du Cap de Bonne-Espérance. La petite ville africaine, illustrée au siècle passé par les travaux de Lacaille, l'a été en notre siècle par ceux de Henderson et Maclear, et surtout par ceux de John Herschell (1794-1871), dans son observatoire privé de Feldhausen. John Herschell s'établit au Cap, avec les instruments de son père, pendant cinq ans, il y compléta la revue entière des cieux entreprise par William Herschell, et, au moyen du même télescope, afin de donner le plus d'unité possible aux deux parties de ce grand travail. Les nombreuses observations de John Herschell ont confirmé cette hypothèse de son père, que les nébuleuses ne sont pas dispersées dans le ciel au hasard et sans loi apparente, mais qu'elles forment une espèce de dais ou de pavillon, au sommet ou au pôle duquel se trouve notre système solaire. Le grand astronome a publié ses observations en 1847, et il a réuni en un catalogue toutes les étoiles actuellement connues.

6. *Triangulation des Indes anglaises.* MM. André et Rayet ont ajouté au second volume de leur ouvrage un résumé du livre intitulé: *Account on the operations of the Trigonometrical Survey of India,* par le colonel Walker (1870). C'est le réçit d'une entreprise qui, par sa grandeur et ses difficultés, laisse bien loin derrière elle tout ce que l'on a fait en Europe dans le même genre. L'honneur de ce grand travail revient à deux officiers anglais, le major Lambton et le capitaine Everest, et à leurs continuateurs, qui y ont consacré tous leurs soins, depuis le commencement de ce siècle. Ce qui rendait les observations particulièrement difficiles dans l'Inde, c'étaient l'insalubrité du climat, l'absence d'habitations sur

des étendues immenses, enfin parfois l'hostilité des Hindous. La ténacité anglaise a triomphé de tous les obstacles ; le récit, très bien fait de ces travaux, termine le second volume de l'ouvrage de MM. André et Rayet.

P. M.

Traité de chimie générale élémentaire, *par* A. CAHOURS, *membre de l'académie des sciences.* **Chimie organique.** *Leçons professées à l'école polytechnique*, 3me *édition.* Tome 1er Paris, Gauthier-Villars, 1874, XVI-451 p. in-18. Prix 6 fr. (Les trois volumes se vendent 15 fr. pour les souscripteurs.)

M. Cahours vient de publier une nouvelle édition de sa Chimie générale élémentaire. Les deux premiers volumes contenant cette partie de la chimie que l'on appelle encore, en France et ailleurs, *la Chimie minérale*, ont été réimprimés sans changement. La *Chimie organique*, au contraire, a été complètement remaniée et comprend, dans la nouvelle édition, trois volumes de 400 pages, tandis que l'auteur n'y avait consacré auparavant qu'un volume unique de 600 pages.

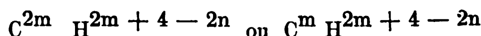
Voici l'indication des matières contenues dans le premier volume de la nouvelle édition.

Le premier chapitre (p. 1-64) contient des généralités et des notions d'analyse immédiate et élémentaire. L'auteur montre d'abord la différence qui existe entre les substances organiques des chimistes qui, à part le nom, ne se distinguent en rien des substances inorganiques, et les substances organisées que l'on rencontre dans les êtres vivants. Puis il fait connaître les combinaisons possibles du carbone avec les autres éléments et classe d'une manière simple ces combinaisons, en se tenant aussi près des idées de Gerhardt qu'il est possible de le faire dans l'état actuel des théories chimiques. Il étudie ensuite l'action de la chaleur et de quelques corps simples ou composés sur les substances organiques ou organisées et donne enfin des notions sur l'analyse quantitative et la détermination de la densité des vapeurs.

Le second chapitre (p. 65-236) s'occupe des hydrocarbures qui sont groupés en 15 familles correspondant aux valeurs

$$1, 2, \ldots, 15$$

dans la formule



$$C^{2m}\ H^{2m+4-2n} \text{ ou } C^{m}\ H^{2m+4-2n}$$

selon que l'on suppose $C = 6$ ou $C = 12$.

Le troisième chapitre (p. 237-451) traite des alcools, principalement de ceux de la famille de l'acool ordinaire (p. 237-425). Un très petit nombre de pages sont consacrées aux alcools allylique, propargylique,

benzoïque, cuminique, et enfin aux produits si curieux obtenus par M. Friedel, où le silicum remplace le carbone.

Le second volume de la chimie organique de M. Cahours, contiendra l'étude des Phénols, des Aldehydes, des acides correspondants aux alcools, des acétones, puis celle des alcools et des Phénols diatomiques avec les acides diatomiques et bibasiques correspondants.

De troisième volume comprendra l'histoire des alcools triatomiques ou glycérines et des corps gras dont ou les tire, celle des alcools polyatomiques, des bases artificielles et naturelles, des urées et des radicaux dits organométalliques. Enfin ce volume sera terminé par une étude sommaire des principales matières azotées appartenant à l'organisme animal et végétal. (1)

" Les hypothèses, dit M. Cahours, dans sa préface, sont utiles aux „ chercheurs qu'elles dirigent ou qu'elles soutiennent durant la route „ mais dans l'enseignement on ne doit " offrir aux élèves qu'un terrain „ solide ou le pied ne saurait leur manquer. „ Ces paroles indiquent suffisamment avec quelle réserve, M. Cahours introduit les hypothèses un peu hardies dans son ouvrage, et font deviner quels doivent en être les défauts et les qualités. A notre avis, un peu plus de témérité n'aurait pas nui, d'autant plus qu'il est toujours facile de signaler où finit le *terrain solide* et où commence le domaine des conjectures plus ou moins probables.

Spectres lumineux. *Spectres priomatiques et en longueurs d'ondes destinés aux recherches de chimie minérale, par* M. LECOQ DE BOISBAUDRAN. Paris, Gauthier-Villars. 2 vol. in-8°, l'un de VI-207 pages, l'autre formant un atlas de 29 planches gravées sur acier. Prix 20 fr.

Le livre de M. Lecoq de Boisbaudran est entièrement original. Il est destiné à rendre aussi facile que possible l'emploi du spectroscope pour les chimistes qui n'ont à leur disposition que des appareils de recherches ordinaires. C'est pourquoi l'auteur n'a employé, pour faire ses dessins, que des instruments peu couteux, qui sont à la portée de tout le monde : un spectroscope à un seul prisme de Dubosq, un appareil d'induction ordinaire et un bruleur à gaz de Bunsen. Les planches reproduisent aussi fidèlement que possible l'aspect des spectres lumineux des diverses substances examinées. Dans maints ouvrages importants les raies sont représentées par des traits linéaires ; dans celui-ci, au contraire, on s'est attaché à reproduire autant que possible tout ce que l'on a vu dans l'instrument,

---

(1) Ces deux volumes ont paru.

traits vifs, ombrés symétriques ou non, nébulosités, intensités variées, etc. Les raies ne sont indiquées par de simples traits que sur une seconde échelle divisée proportionnellement aux longueurs d'onde. Tout ce que la planche n'apprend pas, est indiqué avec soin dans le texte. Les personnes peu versées dans l'emploi du spectroscope trouveront là de quoi se guider et apprendront, en particulier, à graduer d'une manière simple cet instrument délicat.

Voici la liste des spectres représentés dans les planches. Etincelle moyenne, longue, courte. Gaz d'éclairage; chlorures de Caesium, Rubidium, Potassium, Barium, Strontium, Calcium, Magnesium, Didyme, Erbium, Manganèse, Cobalt, Nickel, Zinc, Cadmium, Bismuth, Cuivre, Or, Platine et Palladium; Sulfate de Potasse et de Soude, sels de soude et de lithine; Bromure et Iodure de Barium; Erbine, phosphate d'Erbine; Aluminium; sesquichlorure de Chrome; permanganate de Potasse, perchlorure de Fer en solution; sels de Thallium et d'Indium; bichlorure d'Etain; Plomb; protochlorure d'Antimoine; Azotate d'Argent; bichlorure de Mercure; Hydrogène phosphoré; acide borique. La dernière planche représente le rapport des longueurs d'ondes aux divisions du micromètre employé.

L'exécution matérielle de l'ouvrage est digne de tous éloges et fait honneur aux presses de M. Gauthier-Villars.

Die Entwickelung und das Wachsthum des Farnblattes, von Dr SADEBECK. (Programme der Friedrichs-Realschule in Berlin.) Berlin, Lange, 1874, 14 p. in-4° et une planche.

Ce petit mémoire est une étude de physiologie botanique relative au développement de la fronde des fougères et spécialement des polypodiacées. Nous ne pouvons transcrire ici les conclusions détaillées de l'auteur, mais nous ferons connaître le résultat principal de ses recherches : Non seulement le développement embryonaire des polypodiacées est analogue à celui de certaines marsiliées (Marsilia, Pilularia), mais il en est de même du développement de la feuille. Les observations du Dr Sadebeck confirment donc la parenté histologique des Fougères et des Rhizocarpées, signalée par A Braun et Russow.

Beiträge zur Molluskenfauna der Sudeten, von Dr REINHARDT. (Programme der Luisenstädtische Gewerbschule in Berlin. Berlin, Schade, 1874; 16 p. in-4°).

On appelle Sudètes, dans le sens large du mot, la région montagneuse

située entre la Silésie prussienne, la Bohême et la Moravie, sur une longueur de 40 milles allemands, dans la direction sud-ouest, nord-ouest, depuis les sources de l'Oder jusqu'à celle de l'Iser. Les Sudètes proprement dits ne comprennent que la partie sud-ouest de cette région, depuis les sources de l'Oder jusqu'à la Neisse de Glatz, et forment la ligne de partage des eaux entre l'Oder et le Danube.

Le Dr Reinhard va publier un aperçu de la faune de tout ce pays dans les Archives d'histoire naturelle de Troschel; en attendant, il donne ici un catalogue très soigné des mollusques des Sudètes proprement dits, où se trouvent réunies les observations de ses devanciers et les siennes propres.

Ce catalogue comprend 83 espèces (ou plutôt 80 espèces et 3 variétés), dont 10 seulement sont aquatiques. Elles appartiennent aux 19 genres : *Arion, limax, daudebardia, vitrina, hyalina, helix, bulimius, cionella, pupa, clausilia, succinea, carychium, pupula, limnaea, planorbis, physa, ancylus, hydrobia, pisidium.* L'auteur indique à quelle altitude on les rencontre; pour cela, il divise les Sudètes en région des collines (en dessous de 2000 pieds), région montagneuse inférieure (2000-3000 pieds) et supérieure (3000-4000 p.), et région subalpine (au delà de 4000 p.) La région des collines a 74 espèces; la région montagneuse inférieure en a 34, dont 29 appartiennent à la précédente et 5 sont nouvelles; la région suivante a 29 espèces communes avec la région des collines, dont 26 sont aussi dans la région montagneuse inférieure; 3 se trouvent dans les deux régions montagneuses sans être dans la région inférieure; enfin il y a deux espèces nouvelles, en tout 34 espèces. La région subalpine a 13 espèces, dont 10 se trouvent dans toutes les régions, 1 (pupa alpestris) ne manque que dans la seconde région, enfin 2 (hyalina nitidula, v. albina; succinea oblonga, v. sudetica) ne se trouvent que dans la quatrième. Dans le catalogue, l'habitat de chaque espèce ou variété est indiqué avec soin.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold :

M. Demarest (Pierre-Jean), préfet des études à l'athénée royal d'Arlon;

M. Hansotte (Auguste), préfet des études de l'athénée royal de Namur;

M. De Closset (Aloïs), docteur en droit, professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Bruxelles et de littéraire à l'école militaire;

M. Descamps (Jean-Baptiste), professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de Mons;

M. Lecointe (Léon), professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal d'Anvers;

M. Van Hollebeke (Bernard), professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Liége;

M. Piret (Adolphe), préfet des études du collége communal de Chimay.

M. Arens (Pierre), directeur de l'école moyenne de l'état, à Louvain;

M. Bellefroid (Lambert), directeur général au ministère de l'intérieur, est nommé secrétaire général de ce département, en remplacement de M. Stevens (Edouard), décédé;

Indépendamment des attributions qui lui sont confiées en cette qualité, M. Bellefroid conserve la direction générale de l'administration des sciences, des lettres et des beaux-arts.

UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT. — NOMINATIONS. — PROMOTIONS. — ATTRIBUTIONS DE COURS.

Par arrêtés royaux, en date du 8 octobre 1874 :

Université de Gand : M. Mansion (P.), professeur extraordinaire à la faculté des sciences, est promu au rang de professeur ordinaire dans la même faculté;

M. Wouters, professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres, est chargé du cours d'histoire politique de la Belgique;

M. Laurent, professeur ordinaire à la faculté de droit, est déchargé, sur sa demande, du cours " de Principes généraux du Code civil, " lequel est confié à M. Callier, professeur extraordinaire à la même faculté.

Université de Liége : MM. Ansiaux (N.) et Sauveur (H.), professeurs ordinaires à la faculté de médecine, sont, sur leur demande, déclarés professeurs émérites, par application de l'article 85 du règlement du 25 septembre 1816, avec faculté de continuer à donner les cours dont ils sont actuellement chargés ;

M. Ansiaux (Oscar), docteur en médecine, docteur spécial en sciences chirurgicales, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de médecine; il est chargé du cours d'histoire d'hygiène publique et privée dont M. le professeur ordinaire Heuse est déchargé, sur sa demande;

M. Swaen (A.), docteur en médecine, est nommé professeur extraordinaire dans la même faculté; il donnera le cours d'anatomie humaine descriptive et celui d'anatomie humaine générale dont M. Masius (V.), professeur ordinaire à la même faculté, est déchargé, sur sa demande ;

M. Chauvin (V.), docteur en droit, est nommé professeur extraordinaire dans la faculté de philosophie et lettres; il donnera le cours de langues orientales. M. Chauvin est dispensé du grade de docteur en philosophie et lettres.

M. Edouard Van Beneden, professeur extraordinaire à la faculté des sciences, est promu au grade de professeur ordinaire dans la même faculté.

DÉMISSIONS.

A l'athénée royal de Namur : M. Lagrange (Pierre), de ses fonctions de maître de musique ;

M. Prangey (Emile), de ses fonctions de maître de dessin ;

A l'école moyenne de l'état, à Turnhout : M. Versteylen (Franç.-Charles-Louis), de ses fonctions de secrétaire-trésorier ;

A l'école moyenne de l'état, à Virton : M. Jacquemin (Jean-Nicolas), de ses fonctions le surveillant et maître de gymastique ;

M. Mortier (C.), de ses fonctions de 2e instituteur à l'école moyenne de l'état, à Alost.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : Professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Bruxelles (place dont la création est devenue nécessaire par la mise à exécution de l'arrêté royal du 8 mai 1874), M. Zani de Ferranti (Horace), porteur du diplôme pour l'enseignement de l'anglais institué par l'arrêté royal du 27 janvier 1863, professeur à l'athénée royal d'Arlon;

Second professeur de français dédoublant, M. Demaret (Théophile), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de la classe préparatoire de la section professionnelle ;

Professeur de la classe préparatoire de la section professionnelle, M. François (Salomon), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur dédoublant de la classe préparatoire (section des humanités).

A l'école moyenne de l'état, à Hal : Deuxième instituteur, en remplace-

ment de M. Pierot (E.), non acceptant, M. Ceustermans (L.), actuellement deuxième instituteur dédoublant;

Deuxième instituteur dédoublant, M. Pinte (Henri), aspirant-professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement assistant à l'école moyenne de l'état, à Nieuport;

A l'école moyenne de l'état, à Saint-Trond : M. Nys (Albert-Joseph), instituteur diplômé de l'école normale de Saint-Trond, actuellement directeur de l'école primaire communale de Duras (canton de Saint-Trond), assistant dédoublant, place nouvellement créée à la section préparatoire de l'école moyenne de l'état, à Saint-Trond;

A l'école moyenne de l'état, à Jodoigne : M. Collignon (Lucien), premier instituteur à titre provisoire, maître de dessin en partage au même établissement, en remplacement de M. Ducoffre qui a reçu une autre destination ;

M. Collignon (Lucien), actuellement deuxième instituteur à l'école moyenne de l'état à Jodoigne, instituteur au même établissement, en remplacement de M. Legrand, qui à été appelé à d'autres fonctions;

A l'école moyenne de l'état, à Boom : M. Masquille (François-Amédée), élève diplômé de la section normale de Bruges, assistant dédoublant ;

A l'école moyenne de l'état, à Rochefort : M. Culée (Nestor), diplômé du second degré de l'école normale de Carlsbourg, assistant, en remplacement de M. Leprince;

A l'école moyenne de l'état, à Anvers : Quatrième régent, en remplacement de M. Keersmaekers, appelé à d'autres fonctions. M. De Volder (Martin-Corneille-François), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement premier instituteur dédoublant;

A l'école moyenne de l'état, à Stavelot : Premier régent, en remplacement de M. Gilmont, mis en disponibilité sur sa demande, M Lenoir (Nicolas-Joseph), actuellement deuxième régent;

Deuxième régent, en remplacement de M. Lenoir, M. Blondeaux (Alexandre-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement instituteur.

A l'école moyenne de l'état, à Neufchâteau : M. Ducoffre (Antoine), deuxième régent à l'école moyenne de l'état, à Neufchâteau, maître de dessin audit établissement, en remplacement de M. Gheury, qui a été appelé à d'autres fonctions ;

A l'école moyenne de l'état, à Gosselies : MM. Colinge (Jean-Joseph) et Pellegrin (Sylvain-Charles), respectivement premier et deuxième régent à l'école moyenne de l'état, à Gosselies, maîtres de dessin, en partage, audit établissemeut, en remplacement M. Wery, qui a reçu une autre destination ;

A l'école moyenne de l'état, à Limbourg : M. Domseaux (Eugène), troisiéme régent, à titre provisoire, maître de dessin, en partage, audit établissement, en remplacement M. Martin (Gustave), mis en disponibilité;

Deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Wilkin

(A.-H.), non acceptant, M. Hallet (Jules), de Thisnes, élève diplômé de la section normale de Huy;

A l'école moyenne de l'état, à Thuin : Premier instituteur dédoublant, place nouvellement créée, M. Jamart (Léopold), élève diplômé de l'école normale de Nivelles, en dernier lieu premier instituteur à l'école moyenne de l'état, à Waremme;

A l'école moyenne de l'état, à Turnhout : M. Vues (François), premier commis au secrétariat de l'administration communale de Turnhout, secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'école moyenne de l'état établie en cette commune.

Sont admis à l'école normale des sciences, pour l'année scolaire 1874-1875 :

A. — *En qualité d'élèves de la première année d'études.*

MM. De Rousseaux (Jules-Joseph), de Heusy;
Gorissen (Michel-Léon), de Huy.

B. — *En qualité d'élèves de la deuxième année d'études.*

MM. Philippin (Louis), de Visé;
Straetmans (Gérard), d'Eben-Emael (Limbourg).

ENSEIGNEMENT MOYEN.

RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'EXÉCUTION DU PROGRAMME GÉNÉRAL DES ATHÉNÉES ROYAUX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875.

Bruxelles, le 12 octobre 1874.

A MM. les présidents des bureaux administratifs des athénées royaux.

Monsieur le président,

Complétant les instructions contenues dans ma circulaire du 18 mai dernier, relative à l'exécution du programme général des athénées royaux pour l'année scolaire 1874-1875, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur deux points importants.

Vous aurez remarqué que, déjà dans le programme de l'année dernière, le gouvernement avait substitué le mot *composition* à celui de *discours*, partout où ce dernier mot avait été employé jusque là, pour indiquer l'une des matières d'exercice ou de devoir des classes littéraires.

Cette substitution a été faite sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, en vue de mieux préciser, à cet égard, le sens et la portée du programme. Le Conseil a pensé que le discours,

suivant les anciennes traditions classiques, comporte le plus souvent de la recherche, de l'exagération dans la forme et dans les idées, tandis qu'il faut tendre avant tout au naturel, à la correction du style, à l'exacte application des règles grammaticales, en même temps que travailler à développer la rectitude du jugement. La composition, restreinte à des narrations, lettres, dissertations, descriptions, etc., permet mieux d'atteindre ce résultat, et, n'eût-on en vue que l'étude de la langue latine, doit être considérée comme un exercice plus utile et plus sincère.

Je vous prie, en conséquence, M. le président, de vouloir bien inviter M. le préfet des études de votre athénée à se conformer à ces vues dans l'exécution du programme.

Il est à remarquer que la loi du 27 mars 1861, sur l'examen de gradué en lettres ne prescrit non plus qu'une *composition* latine et une *composition* française, flamande ou allemande. Le programme est donc d'accord avec la loi.

D'ailleurs, comme il importe que la mesure proposée par le Conseil trouve sa sanction dans l'examen du graduat, des recommandations seront faites pour que les jurys, se renfermant dans le cadre de ce qui constitue l'enseignement officiel, ne donnent point non plus de *discours* comme matière de l'épreuve écrite.

Tel était le premier point dont j'avais à vous entretenir, M. le président, voici le second :

La circulaire prérappelée du 18 juillet 1874 contient deux paragraphes ainsi conçus :

« Aux termes de l'arrêté ministériel du 8 mai, il est attribué, dans la section professionnelle, une heure de plus à l'allemand et à l'anglais que dans la section des humanités. Pour le flamand aussi, il y a une heure de plus en cinquième, pour les athénées des provinces flamandes, et une heure de plus, à partir de la cinquième jusqu'en rhétorique, pour les athénées des provinces wallonnes.

„ Cette heure en plus devra être consacrée par le professeur à des répétitions, à des versions ou à des thèmes, faits de vive voix, à des exercices de conversation et d'élocution; le cours aura ainsi pour les élèves, dans la section professionnelle, une portée plus pratique. Il ne faut pourtant pas que ce côté de l'enseignement puisse être négligé dans la section des humanités; aussi le programme contient-il, dans toutes les classes inférieures, des exercices d'élocution qu'on ne devra jamais négliger. Dans les classes supérieures, l'enseignement sera donné, tout au moins en grande partie, dans la langue enseignée, comme l'indique le programme. „

Il est bien entendu, M. le président, que cette recommandation d'une étude plus pratique ne peut concerner la langue flamande dans les athénées des localités flamandes. L'enseignement de la langue maternelle doit s'y donner, d'après la loi, d'une manière approfondie. Le professeur trouvera d'ailleurs, grâce aux éléments mieux préparés dont ses classes se

composeront, le moyen de tenir son cours à un niveau plus élevé, plus littéraire qu'on ne pourra le faire dans les athénées des localités wallonnes [1].

Le Ministre de l'intérieur,
DELCOUR.

---

[1] La substitution de la *composition* au *discours* est une véritable amélioration de l'enseignement du latin, surtout si les sujets de composition sont choisis de manière que les élèves puissent imiter le latin de l'auteur expliqué. Cela n'est pas à la vérité prescrit, mais nous aimons à croire que c'est sous-entendu, car l'excellente méthode qui est appliquée dans toutes les autres classes ne peut pas être abandonnée en poésie et en rhétorique, ne fût-ce que pour ne pas prêter des armes aux ennemis des *compositions*.

Si la mesure que vient de prendre le gouvernement mérite l'approbation de tous les amis des humanités, il n'en est pas de même de tous les détails du dernier programme général. Nous aurions eu à présenter sur ce programme un certain nombre d'observations critiques, mais le temps nous a fait complétement défaut. Nous nous bornons aujourd'hui à appeler l'attention spéciale du gouvernement sur l'organisation de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Il est étonnant que chaque fois qu'on a touché à cette organisation depuis 1851, on l'ait, d'après nous, plutôt détériorée que perfectionnée. J. G. A. W.

VARIA.

Les journaux s'occupent du *Rapport triennal sur l'enseignement moyen*. La *Revue*, ne l'ayant pas encore reçu, se trouve, pour le moment, dans l'impossibilité d'en parler.

DES MINERVALIA.

Le rapport du 21 avril sur les augmentations de traitement annonce qu'il sera apporté prochainement des modifications à l'organisation actuelle des athénées ; avant qu'elles soient décretées, il est bon peut-être de rechercher quelles en seront les conséquences.

Voici comment s'exprime le rapport :

« Les athénées ne seraient plus divisés qu'en deux catégories.

„ Les professeurs seraient payés à raison du nombre de leurs années de service et de leur mérite. Ils seraient divisés en *classes*, comme en France et comme en Italie.

„ On négocierait avec les villes, siéges d'athénées royaux, pour qu'en retour des sacrifices que s'imposerait le gouvernement, elles consentissent à prendre à leur charge les quelques dépenses générales qui sont encore prélevées sur le minerval. „

D'abord on sera tenté se demander pourquoi l'on maintient deux catégories d'athénées, au lieu d'accéder aux sollicitations des Bureaux des athénées de 3e et 4e catégorie. Il paraît que l'art. 17 de la loi du 1er juin 1850 l'exige. Il dit en effet :

« Les traitements du personnel des athénées sont fixés par le gouvernement d'après l'importance des localités.

« Ils se composent, quant aux membres du corps enseignant, d'une partie fixe et d'un casuel. „

On pourrait peut-être faire remarquer que la loi veut qu'il y ait une différence dans les traitements des professeurs d'après l'importance des localités, mais qu'elle ne dit nulle part que cette différence doit provenir de la partie fixe; elle peut provenir aussi de la partie variable, du minerval dont le taux est *arrêté* par le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, si les traitements fixes ne doivent pas être les mêmes partout, la différence entre les deux catégories d'athénées sera sans doute de peu d'importance ; actuellement il y a en général une différence de 200 francs entre chaque catégorie ; il est vraisemblable que le même écart sera maintenu entre les deux catégories qui seront conservées. Établir une différence de 500 fr., comme nous l'avons entendu dire, ce serait aggraver la situation actuelle, ce serait provoquer les réclamations légitimes assurément des Bureaux des athénées de la 2e catégorie, puisque

les professeurs de ces établissements seraient plus que jamais sollicités par cet appât à vouloir changer de résidence.

Admettons donc une différence de 200 francs dans les traitements *fixes*, et voyons maintenant quelle sera la différence totale qui subsistera entre les traitements des professeurs des divers athénées, si l'on tient compte aussi du minerval.

Les minervalia sont soumis à de grandes variétés, ce qui ne se comprend guère; en voici le tableau :

	Prépar.	Hum.	Prof.	Observations.
1 Bruxelles,	100	100	100	
2 Anvers,	80	80	80	
3 Liége,	70	70	70	il était de 60 fr. avant 1874.
4 Gand,	72	72	72	
5 Bruges,	60	60	60	40 pour les pensionnaires.
6 Tournai,	40	40	40	
7 Namur,	36	36	36	
8 Mons,	50	60	60	
9 Arlon,	30	50	40	
10 Hasselt,	30	30	30	

L'art. 28 du règlement organique porte :

“ Les dépenses indiquées ci-après *seront imputées* sur le produit du minerval :

„ 1° Le traitement du secrétaire-trésorier;

„ 2° Le supplément à payer aux professeurs en faveur desquels il a été fait application de l'art. 23 de l'arrêté royal du 1er septembre 1851;

„ 3° Les dépenses résultant du dédoublement des classes.

„ *Pourront être* imputés sur le même produit :

„ 1° Les frais de chauffage et d'éclairage;

„ 2° Les frais de la distribution des prix. „

Voici, d'après des *renseignements certains*, qu'elles ont été en 1873 les dépenses imputables sur la caisse du minerval :

	Chauffage.	Prix.	Secrét.-trésr.	Pr. dédoubl.	Total.
Bruxelles,	retient les	4/5 du	minerval pour	*tous* les frais	9800
Anvers,	2091	1899	900	4600	9490
Liége,	—	—	900	3800	4700
Gand,	2300	2400	900	— (1)	5600
Bruges,	900	1046	700	—	2647
Tournai,	850	1500	700	—	3050
Mons,	1200	1000	700	—	2900
Namur,	745	1000	700	—	2445
Arlon,	1100	880	500	—	2400
Hasselt,	1200	900	500	—	2600

(1) Il n'y a plus de classe dédoublée depuis cette année.

En 1873 le minerval distribué s'est élevé à Bruxelles à la somme de 49,110 fr.

A Liége les frais de chauffage, d'éclairage et ceux de la distribution des prix sont couverts au moyen d'une taxe spéciale (droit d'inscription) de 6 fr. imposée à tous les élèves indistinctement. Le boni rentre dans la caisse du minerval.

La ville d'Anvers, donnant l'exemple à toutes les autres villes, supporte toutes les dépenses énumérées plus haut.

Gand et Tournai, subviennent aux frais de chauffage, d'éclairage et de la distribution des prix. L'expression : *seront imputés* de l'art. 28 a sans doute empêché ces villes de prendre à leur charge le traitement du secrétaire-trésorier.

Namur et Mons paient les frais de la distribution des prix.

Bruges alloue un subside, ordinairement de 1300 environ, pour parfaire les 700 fr.

Malgré les sacrifices que la plupart des villes s'imposent, le minerval ne s'élève généralement pas au-dessus de 700 francs. Il y a là une anomalie inexplicable. Nous avons constaté que la manière de procéder du gouvernement n'est ni connue ni comprise; de là sans doute des erreurs de calcul. On se figure que si les villes se chargeaient de toutes les dépenses accessoires, les professeurs n'y gagneraient rien; qu'ils ne peuvent pas toucher au-delà de 700 francs; c'est inexact [1] (Voir rapport triennal 1858-59-60, page LXXIV). A Tournai nous avons tous les ans un boni d'environ 100 francs.

La part de minerval a été en 1873 de :

			Observations.
Bruxelles,	1°	1586 (Humanités)	il est généralement plus élevé.
„	2°	1907 (Sect. prof.)	
Liége,		1386	l'augmentation du minerval de 10 fr. doit augmenter les parts de 250 fr.
Anvers,		1422	il est maintenant plus élevé.
Gand,		700	
Bruges,		700	
Tournai,		700	
Namur,		700	
Mons,		700	
Arlon,		700	
Hasselt,		700	

---

[1] " Conformément à l'avis du conseil de perfectionnement il fut décidé qu'on procéderait à la répartition du crédit, en partant de la supposition que la caisse du minerval supporte *tous* les frais qui lui incombent ou peuvent lui incomber, aux termes de l'art. 24 de l'arrêté royal du 30 juillet 1860. Plusieurs villes se chargeant d'une partie de ces frais, le casuel pourrait donc dépasser *notablement* le minimum de 700 francs. " Rapport triennal, 1864-65-66, p. LI.

Lorsque le gouvernement s'adressera aux villes pour leur demander de prendre à leur charge les quelqnes dépenses qui sont encore prélevées sur le minerval, nul doute qu'elles ne s'empressent d'accéder à une demande si rationnelle. Pour la plupart, le sacrifice sera bien léger; il n'y a qu'à Liége et à Bruxelles que la somme à payer sera plus importante; mais pour ces villes c'est là une dépense bien insignifiante; d'ailleurs elle ne voudront pas se montrer moins généreuses qu'Anvers et les autres villes, siéges d'athénées.

Une fois que les dépenses indiquées plus haut seront supportées par les villes, les parts de minerval deviendront:

1	Bruxelles	1586 + 400 = 1986
	„	1907 + 475 = 2382
2	Liége	1386 + 250 + 222 = 1858
3	Anvers	1442 (il est maintenant de 1600 au moins).
4	Gand	
5	Bruges	
6	Tournai	
7	Namur	700 + 135 en moyenne = 835.
8	Mons	
9	Arlon	
10	Hasselt	

Un simple coup d'œil jeté sur ces tableaux montre que la différence qui subsiste entre les traitements des professeurs de Bruxelles, Liége et Anvers et ceux des professeurs des autres athénées est encore beaucoup trop considérable. Si dans ces trois villes les loyers sont assez élevés (où ne le sont-ils pas?) la vie animale n'y est pas plus chère qu'ailleurs. De plus les professeurs y trouvent bien des avantages dont ils sont privés dans les villes de moindre importance. On pourrait ajouter que pour les tribunaux il n'y a qu'une différence de 500 francs entre ceux de 1re classe et ceux de 2e classe; enfin les autres fonctionnaires à traitement fixe ne sont pas mieux rétribués à Bruxelles qu'en province.

Il serait donc de toute justice que le minimum du minerval fût porté de 700 à 1000 francs.

Le gouvernement pourrait prendre cette mesure sans s'imposer une charge nouvelle bien lourde.

D'abord, lorsque le règlement aura mis à la charge des villes toutes les dépenses imputables sur la caisse du minerval, le gouvernement bénéficiera de la somme de 16,042 fr. (2647 + 3050 + 2900 + 2445 + 2400 + 2600).

En second lieu les convenances et l'équité semblent demander que partout le minerval soit porté au moins à 60 francs. Est-il admissible qu'à Hasselt par exemple les élèves ne paient que 30 fr. par an? Mais on paie autant dans les écoles primaires de village! Il n'y a pas dans les villes d'institution privée où l'on n'exige au moins 60 fr.

D'ailleurs on ne fait jamais difficulté d'accorder l'exemption du minerval aux élèves dont les parents sont dans une position peu aisée; il y a même des abus sous ce rapport. On voit des parents dans de belles conditions de fortune ne pas rougir de réclamer cette faveur; mais quand il s'agit de personnes aisées, donner la science à vil prix, c'est la rabaisser et en amoindrir la valeur et l'importance.

On arguera peut-être de la concurrence.

D'abord à Hasselt et à Arlon il n'y a pas de concurrence à redouter; puis nous ne croyons pas que ce soit le bas prix du minerval qui attire les élèves; bien au contraire; il n'est parfois pas mauvais de s'adresser à la vanité des parents.

Enfin il nous semble qu'ici il y a en jeu une question de justice distributive : en garantissant un minimum de minerval le gouvernement a eu en vue l'intérêt et des professeurs et de l'établissement; or en acceptant et en maintenant des rétributions dérisoires, ce sont les particuliers qu'il favorise; pourquoi les habitants de Hasselt ne paieraient-ils comme ceux de Mons? Y a-t-il plus de fortune à Bruges qu'à Tournai?

Nous demandons que le minerval soit porté partout au minimum de 60 fr. Si certaines villes, ce qui n'est pas à présumer, voulaient faire des difficultés, le gouvernement n'est pas obligé d'en tenir compte; c'est lui qui décide en dernier ressort : Le taux de la rétribution des élèves est proposé par le bureau administratif et *arrêté* par disposition ministérielle. (Art. 27.)

Veut-on savoir quelle somme entrerait de ce chef dans la caisse du minerval? Nos calculs reposent sur des *données sûres*.

Bruges, 1340 (1).
Tournai, 4000.
Mons, 420.
Namur, 3264.
Arlon, 2640.
Hasselt, 3600.

Avec cette somme de 31306 francs (16042 + 15264) le gouvernement pourrait, avec une charge insignifiante (il doit y avoir dans les athénées intéressés 113 co-partageants) garantir à tous les professeurs un minimum de minerval de 1000 francs.

Il faudra dans tous les cas que le gouvernement modifie le système actuel. Dès que les villes se seront exécutées, les professeurs devront jouir annuellement d'un boni de 135 fr. environ. Or un arrêté royal du 23 janvier dernier fixe à 700 fr. le minerval permanent. Le boni n'est

---

(1) Gand peut se suffire à lui-même, si le gouvernement maintient son subside actuel et que la ville verse dans la caisse du minerval le traitement du secrétaire-trésorier; le produit du minerval s'élève à la somme de 16,500.

plus soumis aux retenues et n'entrera plus par conséquent dans la liquidation des pensions : cette manière d'opérer est préjudiciable au corps enseignant. C'est pourquoi nous exprimons le vœu que la somme reçue par les professeurs en sus des 700 francs fasse partie intégrante du minerval, au lieu d'être considérée comme un boni.

L'art. 28 du règlement devrait donc été modifié comme suit :

Sont à la charge des villes :

1° Le traitement du secrétaire-trésorier ;

2° Les frais de chauffage et d'éclairage ;

3° Les frais de la distribution des prix.

Les professeurs dédoublants jouissent d'un traitement spécial ; ils n'ont pas part dans le minerval.

La position des professeurs dédoublants n'a pas encore été réglée, que nous sachions, d'une manière générale ; il serait cependant temps. Faire supporter les traitements des professeurs dédoublants par la caisse du minerval semble une injustice ; c'est dans tous les cas fort nuisible aux intérêts des professeurs, qui voient leur minerval diminuer en proportion de l'augmentation du nombre des élèves ; enfin les dédoublants sont dans une position délicate vis-à-vis de leurs collègues qui paient leurs traitements. Hasardons-nous à présenter une solution ; nous ne parlons bien entendu que pour l'avenir et n'avons nullement en vue les positions acquises.

D'abord le professeur dédoublant jouirait uniquement d'un traitement fixe, équivalent par exemple aux trois quarts du traitement global du titulaire ; si ce dernier gagne 4000 fr., le dédoublant obtiendrait 3000 ; en France le professeur divisionnaire n'est pas rétribué comme le professeur titulaire. Voici comment nous formerions ce traitement.

D'après l'art. 38 du règlement une classe peut être dédoublée, lorsque pendant quatre années consécutives le nombre des élèves a dépassé 50 ; ainsi le maximum normal du nombre d'élèves que l'on peut recevoir est 50 ; les élèves au-delà de 50 ne font pas partie de la classe ; les professeurs n'ont donc aucun droit sur le minerval de ces élèves. Je suppose que dans une classe il y ait 70 élèves ; voilà donc 20 élèves qui forment en quelque sorte une classe nouvelle. Je prends le minerval de ces 20 élèves comme premier fonds pour constituer le traitement du professeur dédoublant ; ce fonds est complété par des allocations de l'état et de la ville dans les proportions déterminées par le règlement pour les dépenses en général. Qu'il s'agisse à Bruxelles par exemple de former par ce système un traitement de 4000 fr., le minerval des 20 élèves donnera 1600 ; dès-lors le gouvernement allouerait un subside de 1600 et la ville paierait 800 fr. pour sa part. Ce système nous semble rationnel et de nature à concilier tous les intérêts.

Tournai, octobre. H.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, C. Morel, G. Paris.

Sommaire du 5 septembre: **Vambéri**, Histoire de Bokhara (L. Feer.). **Lechler**, Biographie de Jean de Wiclif (Th. Gerold). **Papanti**, Dante suivant la légende (G. P.). *Le Triumphe de haulte et puissante dame Vérolle*, etc., p. p. **de Montaiglon.** — Du 12 : **Immer**, Herméneutique du Nouveau Testament (M. N.). **Mourin**, les Comtes de Paris, 2e éd. (G. Monod). **Schlumberger**, les Bractéates d'Allemagne (A. de B.). **Cahier**, Nouveaux Mélanges d'archéologie. **Carducci**, Études littéraires. — Du 19 : Fragments relatifs à la doctrine des Ismaélis, p. et tr. p. **Guyard** (Barbier de Meynard). **Schürer**, Manuel de l'histoire du temps du Nouveau Testament (M. N.). **Maisiat**, Annibal en Gaule (A. Bouché-Leclercq). **Glandorp**, *Sentences latines*, p. p. **Suringar.** — Du 26 : **Occioni**, les Dilettantes littéraires de l'ancienne Rome, trad. p. **Schantz** (A. B.-L.). *Pamphile*, ou l'Art d'être aimé, p. p. **Baudouin** (G. P.). **Malouet**, *Mémoires* p. p. **Malouet**, 2e édit. (H. Lot.). **Nietzsche**, David Strauss. — Du 3 octobre : Fragments d'un Targum samaritain, p. p. **Nutt** (A. Harkavy). **Castelli**, le Messie suivant les Hébreux (Maurice Vernes). **Bureau**, Histoire de Troyes pendant la Révolution, t. II. (H. Lot.). — Du 10 : **Maçoudi**, *les Prairies d'or*, p. et tr. p. **Barbier de Meynard**, t. VIII (St. G.) Courts monuments des temps mérovingiens, p. p. **Arndt** (G. Monod). **Palm**, Événements d'Italie dans les premières années du règne de l'empereur d'Allemagne Charles IV (R.). **Baret**, de l'Amadis de Gaule, etc., 2e éd. (Th. P.). **De Caslro**, Diverses œuvres inédites de Cervantes (Alfred Morel-Fatio). — Du 17 : **Halévy**, Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques. **De Bezold**, le roi Sigismond et ses guerres contre les Hussites; Contribution à l'histoire du Hussitisme (R.). **Hillebrand**, la France et les Français (G. Monod). **Bouillier**, le Principe vital et l'âme pensante (Y.). — Du 24 : **Hirzel**, Sur la tendance de l'*Agricola* de Tacite; **Junghans**, sur l'*Agricola*; **Andresen**, composition et tendance de l'*Agricola* (J. Gantrelle). **Roget**, Histoire du peuple de Genève (Rod. Reuss). Œuvres de Rabelais, publ. par **Burgaud des Marets** et **Rathery**, 2e éd. (Th. de Puymaigre). Lettres inédites du cardinal d'Ossat, publ. p. **Tamizey de Larroque** (Léonce Couture). **Finocchietti**, Histoire de la sculpture en bois et de la marqueterie (Eug. Müntz). — Du 31 : Le *Livre des exhortations à l'âme*, attribué à Hermès Trismégiste, p. et tr. p. **Bardenhewer. Port**, Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, t. I. (T. de L.). **Bordier**, Philippe de Remi, sire de Beaumanoir (G. P.). **Finocchietti**, Histoire de la sculpture en bois et de la marqueterie (*suite et fin*) (Eug. Müntz). — Du 7 novembre : **Kern**, Sur quelques dates de l'histoire indienne; sur la Chronologie des Bouddhistes du Sud (A. Barth). **Delaunay**, Moines et Sibylles (Maurice Vernes). **Sayous**, les Origines et l'époque païenne de l'histoire des Hongrois (G. Monod). **Von Druffel**, Contribution

à l'histoire d'Allemagne, au XVI[e] siècle (G. Monod). — Du 21 : **Corrsen**, la Langue des étrusques, t. I. (M. B.). **Draeger**, Sur la Syntaxe et le Style de Tacite, 2[e] édit. (J. Gantrelle). **Stamm**, *Ulfilas*, p. p. **Heyne**, 6[e] éd. (C. J.) **Horawitz**, Caspar Brusch (Rod. Reuss). — Du 28 : **Neubauer**, sur un contrat de louage récemment trouvé à Athènes (P. Perrot). Comtesse **d'Aulnoy**, *Voyage d'Espagne*, p. p. M[me] **Carey** (D. Defrémery).

CONCOURS DU 28 JUILLET 1874.

RHÉTORIQUE LATINE.

Composition Latine. (Sans dictionnaire). — Afranius poeta prudenter et lepide Sapientiam filiam esse Usus et Memoriae dixit.

Sapientem enim non modo libris uti, sed versari quoque in rebus cominus noscendis et proinde memorem sapere atque simul oportet.

Composition Française. —

Non satis est pulchra esse poemata : dulcia sunto
Et quocumque volent animum auditoris agunto.

Développez cette pensée d'Horace dans ce sens général que c'est peu de la beauté de la forme, si l'auteur d'une œuvre littéraire n'arrive pas à émouvoir.

Histoire de Belgique. — I. Racontez le règne de Gui de Dampierre.

II. Comment nos provinces furent-elles rendues à Marie-Thérèse ? Appréciez l'administration de Charles de Lorraine.

Composition Flamande. — Welke voordeelen moeten wij trachten uit de kennis der vaderlandsche geschiedenis te trekken?

SECONDE LATINE.

Thème Latin. (Sans dictionnaire). — Térence n'était ni un Romain, ni un Grec, mais un barbare : il était de race punique. Des pirates l'enlevèrent dans son enfance ; il fut vendu à Rome, et il devint l'esclave du sénateur Terentius Lucanus. Son maître le fit élever et instruire avec un soin extrême, et lui donna la liberté. Celui qui n'avait été d'abord que l'Africain, devint donc un Romain, sous le nom de Publius Terentius. C'est en l'an 166 avant notre ère, à l'âge de vingt et quelques années, qu'il présenta l'Andrienne aux édiles. Il fut bientôt célèbre et ses travaux lui

procurèrent une honnête aisance. Après avoir donné successivement six comédies, il voulut voir la Grèce; il n'y fit qu'un séjour de quelques mois. Il rapportait en Italie plusieurs ouvrages, sur lesquels il fondait de légitimes espérances. Mais le poëte et ses comédies périrent dans une tempête. Quelques uns content que le bagage seul de Térence fut englouti, qu'il n'était pas sur le navire et qu'en arrivant à Patras (Patrae) il apprit la perte de ses trésors littéraires. Son chagrin fut si vif, qu'il tomba malade; il traîna quelque temps et il mourut en Arcadie à l'âge de 35 ans. Il laissait une fille, qui, grâce à la petite fortune qu'elle avait héritée de son père, put s'établir honorablement et un chevalier romain la prit pour femme. Cependant Scipion et Lélius qui avaient été liés d'une étroite amitié avec Térence durent être pour l'orpheline d'utiles et dévoués protecteurs.

Le biographe Donat nous apprend que Térence était de taille médiocre, de complexion frêle et délicate.

Version Grecque. — Τὸ δ'ὅλον ἐκείνου μοι μέμνησο (πολλάκις τὸ αὐτὸ ἐρῶ) καὶ μὴ πρὸς τὸ παρὸν μόνον ὁρῶν γράφε, ὡς οἱ νῦν ἐπαινέσωνταί σε καὶ μιμήσωσιν, ἀλλὰ τοῦ σύμπαντος αἰῶνος ἐστοχασμένος πρὸς τοὺς ἔπειτα μᾶλλον σύγγραφε καὶ παρ' ἐκείνων ἀπαίτει τὸν μισθὸν τῆς γραφῆς, ὡς λέγηται καὶ περὶ σοῦ· ἐκεῖνος μέντοι ἐλεύθερος ἀνὴρ ἦν καὶ παῤῥησίας μεστὸς, οὐδὲν οὔτε κολακευτικὸν, οὔτε δουλοπρεπὲς, ἀλλ' ἀλήθεια ἐπὶ πᾶσι. Τοῦτ', εἰ σωφρονοίη τις, ὑπὲρ πάσας τὰς νῦν ἐλπίδας θεῖτο ἂν, οὕτως ὀλιγοχρονίους οὔσας.

Ὁρᾷς τὸν Κνίδιον ἐκεῖνον ἀρχιτέκτονα οἷον ἐποίησεν; οἰκοδομήσας γὰρ τὸν ἐπὶ τῇ Φάρῳ πύργον, ὡς πυρσεύοιτο ἀπ'αὐτοῦ τοῖς ναυτιλλομένοις ἐπὶ πολὺ τῆς θαλάττης καὶ μὴ καταφέροιντο εἰς τὴν Παραιτονίαν, παγχάλεπον, ὥς φασιν, οὖσαν καὶ ἄφευκτον, εἴ τις ἐμπέσοι εἰς τὰ ἕρματα· οἰκοδομήσας οὖν τὸ ἔργον, ἔνδοθεν μὲν κατὰ τῶν λίθων τὸ αὐτοῦ ὄνομα κατέγραψεν, ἐπιχρίσας δὲ τιτάνῳ καὶ ἐπικαλύψας ἐπέγραψε τοὔνομα τοῦ τότε βασιλεύοντος, εἰδὼς, ὅπερ καὶ ἐγένετο, πάνυ ὀλίγου χρόνου συνεκπεσούμενα μὲν τῷ χρίσματι τὰ γράμματα, ἐκφανησόμενον δὲ· „ Σώστρατος Δεξιφανοῦς Κνίδιος θεοῖς σωτῆρσιν ὑπὲρ τῶν πλωϊζομένων „. οὕτως οὐδ'ἐκεῖνος εἰς τὸν τότε καιρὸν οὐδὲ τὸν αὐτοῦ βίον τὸν ὀλίγον ἑώρα, ἀλλ'εἰς τὸν νῦν καὶ τὸν ἀεὶ, ἄχρις ἂν ἑστήκῃ ὁ πύργος καὶ μένῃ αὐτοῦ ἡ τέχνη.

Χρὴ τοίνυν καὶ τὴν ἱστορίαν οὕτω γράφεσθαι σὺν τῷ ἀληθεῖ μᾶλλον πρὸς τὴν μέλλουσαν ἐλπίδα, ἤπερ σὺν κολακείᾳ πρὸς τὸ ἡδὺ τοῖς νῦν ἐπαινουμένοις.

Composition Française. — Mort de Marie de Bourgogne. Marie ordonna des fêtes publiques pour célébrer le retour de Maximilien, son époux, qui était allé visiter les places fortes de la frontière.

La duchesse paraissait inquiète. Le duc appela le sire de Gruthuyse et lui recommanda de tout préparer pour une chasse au vol.

Le lendemain, par une belle matinée de printemps, un brillant cortège, suivi par les équipages de chasse, sortait de Bruges et gagnait la campagne.

Les sires de Nassau, de Beveren, de Gruthuyse, de Chimai accompanaient le duc.

Marie, entourée de ses dames d'honneur et portant son épervier sur le poing, était tout entière au plaisir de cette chasse au vol, dans laquelle excellait la noblesse belge.

Tout-à-coup, Marie, voyant un héron posé dans la prairie, voulut faire franchir le fossé à son cheval ; il s'abattit et la duchesse fut renversée; elle eut le corps horriblement froissé sous le poids de son cheval.

Une scène de deuil succéda à la fête. Marie mourut à Bruges le 27 mars 1481.

QUATRIÈME LATINE.

Mathématiques. — I. Démontrer qu'un produit de plusieurs facteurs ne change pas de valeur dans quelque ordre qu'on effectue les multiplications. Opérer sur l'exemple $15 \times 5 \times 6 \times 7$.

Énoncer et démontrer les principes sur lesquels repose la démonstration.

II. Exposer la théorie de la division des fractions sur les exemples suivants : $\frac{7}{8} : 9$ et $\frac{4}{5} : \frac{6}{7}$.

III. Rechercher la génératrice de la fraction périodique 0,27345345.., démontrer 1° qu'une fraction ordinaire irréductible dont le dénominateur ne contient aucun des facteurs 2 ou 5 donne lieu, étant réduite en décimales, à une fraction périodique simple.

2° Qu'une fraction ordinaire irréductible dont le dénominateur contient un des facteurs 2 ou 5 ou tous les deux avec d'autres facteurs, donne lieu à une fraction périodique mixte dont la période doit commencer après autant de chiffres qu'il y a d'unités dans le plus grand des exposants de 2 et de 5 qui entrent au dénominateur.

IV. Trois ouvriers A, B, C, font ensemble, par jour, 132 mètres d'ouvrage. B ne fait que les $\frac{5}{7}$ de l'ouvrage de A, et si C faisait 12 mètres de plus, il ferait la moitié de ce que A et B font ensemble. On demande combien de mètres d'ouvrage chaque ouvrier fait par jour.

Algèbre. — Un père partage sa fortune entre ses trois enfants de la manière suivante : Il donne à l'aîné la moitié de la fortune, moins 100,000 francs; le second obtient le quart de la fortune, plus 60,000 fr.; et le cadet reçoit le cinquième de la fortune, plus 80,000 francs. Chercher le montant de la fortune et les parts des enfants.

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

Mathématiques. — I. Former une équation dont les racines soient les différences de carrés, deux à deux, des racines de l'équation : $x^4 + px^2 + q = o$. Faire connaitre les racines de l'équation demandée et la condition nécessaire pour qu'elles soient réelles.

III. Les côtés d'un triangle équilatéral sont tangents à une sphère de rayon R. Ce triangle est la section parallèle à la base d'une pyramide régulière circonscrite à la sphère. Déterminer le volume de cette pyramide en fonction de R et du côté a du triangle donné. Quelle est la plus grande valeur qu'on puisse donner à a et que devient le volume de la pyramide pour ce minimum de a et pour $a = 0$?

II. Un cercle dont le centre est fixe et dont l'équation est $(x - p)^2 + (y - q)^2 = R^2$, coupe une hyperbole donnée en plusieurs points. En considérant deux de ces points M et N, quel est le lieu des points milieu de la corde MN lorsqu'on fait varier le rayon R ? Discuter l'équation du lieu.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

Composition Française. — Le penchant des hommes à jouir des produits de toutes les contrées, et la nécessité de les obtenir par l'échange, ont singulièrement contribué à développer la civilisation de la société humaine et la fraternité entre les nations.

Thème Allemand ou Anglais. — Le projet d'Alexandre ne réussit que parce qu'il était sensé. Les mauvais succès des Perses, dans les invasions qu'il firent en Grèce, les conquêtes d'Agésilas et la retraite des dix mille, avaient fait connaître au juste la supériorité des Grecs dans leur manière de combattre et dans le genre de leurs armes : et l'on savait bien que les Perses étaient trop grands pour se corriger. Ils ne pouvaient plus affaiblir la Grèce par des divisions; elle était alors réunie sous un chef qui ne pouvait avoir de meilleur moyen pour lui cacher sa servitude que de l'éblouir par la destruction de ses ennemis éternels et par l'espérance de la conquête de l'Asie.

Un empire cultivé par la nation du monde la plus industrieuse et qui cultivait les terres par principe de religion, fertile et abondant en toutes choses, donnait à un ennemi toutes sortes de facilités pour y subsister.

On pouvait juger par l'orgueil de ses rois, toujours vainement mortifiés par leurs défaites, qu'ils précipiteraient leur chûte en donnant toujours des batailles, et que la flatterie ne permettrait jamais qu'ils pussent douter de leur grandeur.

Histoire de Belgique. — I. Racontez le règne de Philippe d'Alsace.

II. Esquissez l'histoire de nos provinces sous la domination française (1792-1813).

Composition Flamande. — Welke voordeelen moeten wij trachten uit de kennis der vaderlandsche geschiedenis te trekken.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Composition Française. — Un jeune homme, orphelin et l'aîné d'une famille nombreuse, demande à un chef d'industrie une place qui lui permette d'employer ses connaissances et son activité et de subvenir ainsi aux besoins de ses frères et de ses sœurs.

Histoire et Géographie. — I. Racontez brièvement l'histoire des établissements des Normands en Italie et en Sicile.

II. Que savez-vous de la croisade d'Occident entreprise au Nord de l'Allemagne (Prusse, Livonie, Esthonie) ?

III. Décrivez le cours du Volga et nommez ses affluents.

IV. Quels sont les fleuves qui se jettent dans le lac d'Aral ?

Thème Allemand ou Flamand pour les provinces Wallonnes. — Thème Allemand pour les provinces Flamandes. — Ceux qui n'ont pas vécu dans les pays du Nord, ne savent pas quelle vie nouvelle leur apporte chaque hiver. Pendant de longues semaines, en flocons drus et serrés, la neige tombe, ou plutôt elle est si abondante et si compacte que l'on ne sait vraiment pas si elle tombe. Vous êtes enveloppé dans un tourbillon blanc. Mais quand la neige a tombé pendant bien longtemps, quand la plaine, la montagne et les bois ont reçu leur parure d'hiver, une nappe partout égale, immense, s'étend sur la nature uniforme : les vallées sont remplies, les montagnes abaissées, un seul niveau passe sur le pays tout entier. La Suède n'est plus qu'une vaste plaine, déroulant pendant 500 lieues ses perspectives infinies. Quand vers midi, la brume, roulée par un vent léger, s'écarte ; quand rien ne trouble la transparence bleue de l'éther, le soleil sur la neige immaculée resplendit avec un incomparable éclat. La scène change d'aspect quand on entre dans les bois : la tête brune des grands sapins est poudrée de frimas, leurs bras longs et maigres accrochent la neige au passage, elle reste attachée ça et là, comme les flocons d'une toison déchirée.

Sciences Commerciales. — I. Quels sont les comptes particuliers que le fabricant doit ouvrir ? Dire comment sont débités, crédités et soldés les comptes suivants : 1° le compte de fabrique, 2° le compte de matières premières, 3° le compte de frais de fabrication.

II. Pierre a souscrit le 1er août 3 billets. Le 1er de 6000 fr. payable le 15 septembre; le 2d de 7000 fr. payable le 1er novembre, le 3e de 8000 fr. payable le 20 décembre et au taux de $^1/_2$ $^0/_0$ par mois. On demande l'époque à laquelle Pierre pourrait acquitter les trois billets sans perte ni gain.

Algèbre. — I. Démontrer la formule qui fait connaître la somme des N premiers termes d'une progression par quotient.

Approprier cette formule au cas où la progression est de croissante à l'infini.

II. Deux personnes A et B ont mis 1400 fr. dans une entreprise. A retire au bout de 18 mois 872 fr., capital et intérêts simples compris. B retire après 12 mois 636 fr. tant en capital qu'en intérêts. Déterminer les mises de A et de B.

Géométrie. — I. Faire connaître une méthode propre à trouver le rapport approché de la circonférence au diamètre.

II. Construire le triangle dont on connaît un côté, l'angle opposé et le rapport des deux autres côtés.

Quel doit être ce rapport pour que le triangle soit le plus grand possible?

Trigonométrie. — I. *a*, *b*, *c* étant les trois côtés d'un triangle et A, B, C les angles respectivement opposés à ces côtés, démontrer la formule tang. $\frac{1}{2} A = \sqrt{\frac{(p-b)(p-c)}{p(p-a)}}$, dans laquelle p représente le demi périmètre. Dire si la formule est homogène et comment on peut y appliquer le calcul logarithmique.

II. Résoudre le triangle rectangle dans lequel on donne l'angle aigu B et la perpendiculaire menée du sommet de l'angle droit A sur l'hypoténuse.

Physique. — I. Quelles sont les hypothèses sur la nature du calorique?

II. Faire connaître d'une manière sommaire la construction du thermomètre à mercure et les principales échelles qui sont en usage.

JURY DE GRADUÉ EN LETTRES.

SESSION DE 1874.

Sujets de Composition.

Compositions latines.

Sophocles ad summam senectutem tragoedias fecit. Quum propter hoc studium rem familiarem negligere videretur, a filiis in judicium vocatus est, ut eum quasi desipientem a re familiari removerent judices. — Unus ex amicis Sophoclis filios ejus a tali proposito dehortatur.

Damon et Pythias tam fidelem inter se amicitiam junxerant, ut, quum eorum alterum Dionysius tyrannus interficere vellet, atque is paucos sibi dies a Dionysio res suas ordinandi causa postulavisset, alter vas pro reditu ejus factus sit, ita ut, si ille non revertisset, moriendum esset ipsi. Ille vero ad diem se recepit. — Unus ex aulicis coram tyranno

tantam amicitiam tantamque fidem extollit hortaturque tyrannum ut tantos viros in gratiam recipiat.

Pater filium dehortatur ne cum inimico ob injuriam sibi illatam singulari certamine congrediatur.

Georges de Strailh à ses Franchimontois avant l'attaque du quartier général de Charles le Téméraire et de Louis XI à Ste Walburge.

Annibal à ses soldats avant la bataille de Cannes.

Cleomedon, Philippi legatus, Achaeos hortatur ut arma sua cum rege consocient Romanosque Graeciâ expellant.

Manlius hortatur Romanos Capitolio inclusos ne a Gallorum obsidione auro se redimant.

Corpore Lucretiae in forum allato, Brutus cives hortatur ne Tarquinium filiumque ejus ab obsidione Ardearum redeuntes recipiant atque ut illos regno pellant.

Varius et Tucca ad Augustum ne Aeneidem comburi sinat.

Jam Graeci milites, praecipua spes et propemodum unica, ad Darium pervenerant. Eorum dux regi suadet ut retro abeat, spatiososque Mesopotamiae campos repetat. Si id consilium damnet, dividat saltem copias innumeras, neu sub unum fortunae ictum totas vires regni cadere patiatur.

Eloge d'Aristide.

Après la bataille d'Aegos-Potamos, un des chefs alliés détourne ses compagnons du dessein d'incendier Athènes.

Après la défaite des Helvètes et d'Arioviste, un chef des Belges exhorte ses compagnons à résister à César.

Après la prise et la destruction de Thèbes, Alexandre le Grand fit sommer les Athéniens de lui livrer les orateurs qui lui étaient hostiles. Demosthènes prend la parole dans l'assemblée du peuple et repousse les prétentions du roi de Macédoine au nom de la dignité et de l'indépendance d'Athènes.

César avait passé le Rubicon et l'épouvante était dans Rome. Le sénat se refugia chez Pompée. Là, plusieurs senateurs proposaient à Pompée d'abandonner Rome et l'Italie pour mieux combattre César. Mais Caton, invoquant la dignité de Pompée et les forces dont il dispose, croit qu'il est de l'intérêt de la République que Pompée reste à Rome pour mieux s'y défendre. Faites le discours de Caton au sénat.

Six ans après la bataille de Zama Annibal se réfugia chez Antiochus, qui lui promit une armée pour reporter la guerre en Italie.

Un compagnon d'Annibal vient annoncer cette nouvelle aux Carthagénois et les engager à reprendre les armes : " Les Dieux et Annibal „ leur viennent encore en aide en leur procurant l'alliance du plus „ puissant roi de l'Asie. Qu'ils mettent fin à leurs dissensions et qu'ils „ secondent dignement leur grand général. „

Versions latines.

Pline, Ep. IX, 26 *dixi de quodam — dis maris proximus* incl.

Velléius Paterculus, II, 6 jusque *morte affecit.*

Lettres de Pline. Liv. VII, lettre XX jusqu'à *Quin etiam in testamentis.*

Sénèque. De tranquillitate animi. Chap. VII, finissant à *Quaereres.*

Sénèque. De tranquillitate animi. Chap. X, n. 2, commençant à *Nullo melius...* et finissant à *Exiguae...*

Sénèque. De clementia. L. 1, ch. XIV, jusqu'à *illos reponens.*

Cicéron, Tuscul. l. IV, ch. 12. *Sed quid poetis — triste, durum.*

Tacite. Hist. l. III, ch. 8. *Quaesitum inde — consilia post res adferebantur.*

Sén. Ep. mor. (ad Lucilium) ep. 56. *Magni imperatoris — solidasque jam et certas.*

Quintilien, XI. II, 1, 2, 3. Depuis " *memoriam* " jusqu'à " *elocutioni* ".

Quintilien, X. I, 125 à 131. Depuis " *ex industria* " jusqu'à " *utrinque judicium* ".

Cicero, de off. III, 10.

Tacite. Histoires, II, 38. " *Vetus ac jampridem insita — in discordiam egere.* "

Quintilien, XI, 3. Du geste " *is quantum habeat in oratore momenti... quod efficeret.* "

Cicéron. De Republica II, 4. " *Est autem maritimis urbibus — soli absunt a mari.* "

Versions grecques.

Xénophon, Agésilas, chap. 11, §§ 14 et 15 *δοκεῖ ἐμοίγε ὁ Ἀγησίλαος — ἀποθανόντα* incl.

Plutarque, Thémistocle, chap. 11 *Εὐρυβιάδου — ἐπὶ τὸν λόγον* incl.

Plutarque. Ch. XL, commençant à *ἐστρατήγει...* et finissant à *λόγῳ θέμενος...*

Lucien. *Πρὸς τὸν ἀπαίδευτον.* Ch. 8, commençant à *Ταραντῖνος..* et finissant à *ὁρῶσιν...*

Xénophon. Memorabilia Socratis. Fin du chap. 11, commençant à *τῇ πόλει γε οὔτε...*

Plutarque. Agésilas. Ch. XXI, commençant à *Ποτε Καλλιππίδης...* jusqu'à la fin.

Plutarque, Camille, chap. 31, *Ἀπορούντων τῶν Ρωμαίων — ἐις τὴν τάξιν καθισταμένων.*

Plutarque, Nicias, 29 : *Τῶν Ἀθηναίων οἱ μὲν πλεῖστοι — ἀγαπήτως μετεδίδοσαν ἀλλήλοις.*

Plut. Brutus, 7 : *Ἐπεὶ πλειόνων — ὧν ἀπέτυχε.*

Plut. Sertorius, XVI, *Βουλόμενος καὶ τὴν ἀθυμίαν — τῷ κατὰ μικρόν.*

Xénophon. Agésilas, VII, 1-4.

Xénophon. Cyropédie, VII. II, 26 à la fin du chap.

Plutarque. Marius, ch. XXII (sacrifice).

Plutarque. Thémistocle, III et IV. " *λέγεται γὰρ ὄυτω παράφορος — πρὸς Αἰγινήτας πόλεμον.*

Xénophon. Helléniques, liv. II, ch. III. Antagonisme de Theramène et de Critias. (Τῷ μὲν οὖν πρώτῳ χρόνῳ — ἐυήθης εἶ.)

Xénophon. De la République des athéniens, II, 14. „ Ενὸς δὲ ἐνδεεῖς εἰσιν — ταῦτ' ἂν ἐγίγνετο. „

Compositions françaises.

Le désir de connaître est naturel à l'homme. (Les enfants ne se lassent pas de questionner. — Les savants sacrifient au besoin de savoir leur fortune et leur santé. — Les Sirènes attiraient par leurs chants *instructifs*.)

La vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle, — à cause des malheurs auxquels on y est exposé, — à cause du peu de repos qu'on y goûte, — à cause de l'incertitude de ce qui peut arriver le lendemain.

Conférence internationale de Bruxelles. — Discours du délégué Russe : que la sauvegarde des monuments et objets d'art devienne un principe du droit international des peuples civilisés.

Colbert à Louis XIV pour l'engager à protéger efficacement les lettres. — La gloire des lettres contribuera plus que la gloire des armes à l'éclat de son règne.

Développer cette pensée du poète :

Heureux qui satisfait de son humble fortune,
. . . .
Vit dans l'état obscur où les Dieux l'ont caché.

Au retour de son expédition dans l'Inde, Alexandre le Grand prit la résolution de licencier les vétérans de son armée et de continuer ses guerres en Asie avec de jeunes recrues. La nouvelle de ce projet répandit la consternation parmi ces vieilles troupes qui avaient suivi leur chef dans tous les combats et à travers tous les périls.

Un des vétérans s'approche d'Alexandre et le supplie au nom de ses compagnons d'armes de renoncer à son dessein et de les conserver sous ses drapeaux.

Louis XIV à son lit de mort, s'adressant à son arrière-petit-fils, lui montre les maux causés par l'ambition et la passion des conquêtes.

La pensée de la mort, quand la mort se présente à nous sans péril à courir, trouble notre esprit, gâte nos joies, ébranle notre fermeté.

César à ses lieutenants avant de franchir le Rubicon.

Christophe Colomb à ses matelots révoltés.

Charles-Quint à François I pour l'engager à entreprendre l'expédition de Tunis.

Pierre de Koninck à Gui de Namur pour l'engager à seconder les Flamands dans leur révolte et à délivrer son père de la prison où le retenait le roi de France.

Colbert à Louis XIV en faveur des belles-lettres.

On peut être héros sans ravager la terre.

Le dévouement est l'une des plus belles vertus de l'homme. Il naît surtout de l'amour de nos semblables... Il se manifeste sous mille formes

différentes... Mais l'un des plus grands dévouements est celui du savant qui consacre ses veilles à la recherche de quelque vérité ou de quelque découverte utile à ses semblables.

Un brave soldat qui avait été mis deux fois à l'ordre du jour de l'armée pour actions d'éclat, apprend que sa mère est à toute extrémité et demande un congé de vingt quatre heures qui lui est refusé. Il déserte et vient se constituer prisonnier le lendemain de sa désertion. Vous ferez le discours qui est supposé avoir été prononcé pour sa défense.

Candidats Notaires et Candidats en Pharmacie.

Versions latines.

Valère-Maxime, II, 10, 2 *ad eundem Africanum — ad lares reverterunt* incl.

Quinte-Curce, IX, 1, 31-34 *(nobiles ad venandum canes — nec subducere quae accepi* incl.*)*

Quinte-Curce, VII, 23, commençant par *Interea Macedones...* et finissant à *certabant...*

Valère Maxime. Liv. V, ch. VI, § 5, 6 et 7.

Valère Maxime. Liv. V, ch. 1. Depuis *ante omnia* jusqu'à *pateretur...*

Justin. Liv. 3, ch. 1.

Justin. Liv. VI, ch. 8. *Post paucos dies — dignitati videretur.*

Quinte-Curce. Liv. V, ch. 6. *Postera die — sed aestimabantur.*

Quinte-Curce. Liv. III, chap. 7. *At Darius — suae facta ditionis.*

Florus. Liv. II, ch. 6, § 49. *Nihil actum erat — in sua Africa debellare.*

Valère Maxime. Lib. I, chap. VI, 11.

Valère Maxime. Lib. V, chap. IV, 1.

Florus. II, 2 (III, 14). *Seditio Tib. Gracchi*

Quinte-Curce. VIII, 1. “ *Barbarae opulentiae in illis locis — fortius quam locutus est fecit.* „

Quinte-Curce. VIII, 12. “ *Hinc ad flumen Indum — amicis animis.* „

Justin. XV, 2. “ *Dum haec aguntur — amicitiae coluntur.* „

Compositions françaises.

Écrire à un ami riche et bienfaisant pour lui exposer la misère d'une pauvre famille.

Écrivez à un ami que vous vous proposez de faire un voyage pendant les vacances. Engagez-le à vous accompagner, en lui décrivant les beautés du pays que vous irez visiter et les jouissances intellectuelles que ce voyage vous procurera; tout en vous recréant, vous étendrez l'horizon de vos connaissances.

Un jeune soldat, après avoir combattu en héros à la journée de Sedan, a été laissé à demi-mort sur le champ de bataille; une main charitable l'a relevé et transporté dans une ambulance. De là il écrit à ses parents qu'il est hors de danger et espère rentrer bientôt dans sa famille.

Un prisonnier de guerre, rendu à la liberté après une longue captivité, écrit à un ami les sentiments qu'il éprouve.

Décrire dans une lettre les impressions que vous avez éprouvées pendant une promenade à la campagne, le matin d'une belle journée d'été.

Un jeune homme d'une grande activité et d'une conduite irréprochable, s'est chargé, après la mort de ses parents, de l'éducation de ses frères et sœurs encore en bas âge; mais par suite de revers de fortune il se trouve momentanément dans la gêne. Il expose sa situation à un ami de la famille et le prie de lui venir en aide.

Un père engage son fils à se décider sur le choix d'un état.

Un jeune homme, qui a terminé ses études d'une manière brillante, exhorte un ami, jeune encore, à travailler courageusement.

Un jeune homme raconte à un ami une promenade qu'il a faite au bord de la mer.

Une tempête dans le désert : description 1° du lieu ; 2° du temps ; 3° des faits.

Lettre d'un jeune homme à son père à la fin de ses études pour lui communiquer ses impressions.

Histoire d'une victime de la commune.

Dévouement d'un jeune soldat dans un incendie.

Paroles d'un père à son fils qui s'est montré brutal envers un jeune domestique.

Un jeune homme raconte la mort tragique d'un ami foudroyé à ses côtés pendant un orage.

Deux amis chassaient : l'un d'eux périt par l'imprudence d'un garde chasse. Le compagnon informe de ce malheur les parents de la victime.

Examen de gradué.

	Élèves : inscrits.	admis.	ajournés.	refusés.	absents.
Pour la province de Brabant.					
Séries réunies	101	76	22	3	2
Pour la province de Liége.					
Séries réunies	116	105	8	1	2
Pour les deux Flandres.					
Séries réunies	113	100	13	0	0
Anvers et Hainaut.					
Séries réunies	94	90	1	3	0
Namur et Luxembourg.					
Séries réunies	95	93	1	1	0

Examen préalable
à ceux de Candidat-Notaire et de Candidat en Pharmacie.

Pour la province de Brabant.

Séries réunies	16	11	2	3	0

Pour la province de Liége.

Séries réunies	29	24	1	2	2

Pour les deux Flandres.

Séries réunies	33	24	5	4	0

Anvers et Hainaut.

Séries réunies	43	34	4	5	0

Namur et Luxembourg.

Séries réunies	17	17	0	0	0

Examen supplémentaire préalable à ceux de Gradué en lettres.

Pour la province de Brabant.

7	6	0	1	0

Pour la province de Liége.

15	12	0	2	1

Pour les deux Flandres.

2	2	0	0	0

Examen supplémentaire préalable
à ceux de Candidat-Notaire et de Candidat en Pharmacie.

Pour la province de Brabant.

9	7	0	2	0

Pour la province de Liége.

13	7	6	0	0

Pour les deux Flandres.

7	7	0	0	0

Namur et Luxembourg.

6	5	0		0

MATHÉMATIQUES.

NOTE SUR UNE NOUVELLE MÉTHODE BASÉE SUR LA THÉORIE DES IMAGINAIRES.

(Suite et fin.)

IV. QUELQUES APPLICATIONS.

Proposition I. — Théorème.

31. *Si dans un quadrilatère deux côtés* AB *et* CD *sont égaux et parallèles, les deux autres côtés le seront pareillement et la figure est un parallélogramme.*

32. *Démonstration.* On a l'égalité

$$AD :: AB + BD$$

ou bien

$$AD :: CD + BD$$

puisque AB et CD sont deux droites égales et parallèles; or on sait (14) que $AD :: AC + CD$.

Donc aussi

$$CD + BD :: AC + CD$$

ou bien

$$BD :: AC$$

C. Q. F. D.

Proposition II. — Théorème.

33. *La bissectrice de l'angle d'un triangle divise le côté opposé en deux segments proportionnels aux côtés adjacents.*

34. *Dém.* Soit le triangle ABC et la bissectrice AD de l'angle D; prenons cette bissectrice AD pour l'axe et prolongeons-la jusqu'à sa rencontre en A′ avec la conjuguée de AB menée par B.

On a les deux égalités

$$AB :: AD + DB \; . \; . \; . \; . \; . \; (1)$$

$$AC :: AD - CD \; . \; . \; . \; . \; . \; (2)$$

Représentons le module de AB par c et celui de AC par b; comme AC et BA′ ont le même argument, on peut écrire

$$\mathrm{AC} :: \frac{b}{c}\,\mathrm{BA'}$$

et si l'on représente le rapport des segments de la base ou CD : DB par r, il vient

$$\mathrm{CD} :: r\,\mathrm{DB}.$$

En substituant ces valeurs dans l'équation (2), il vient

$$\frac{b}{c}\,\mathrm{BA'} :: \mathrm{AD} - r\mathrm{DB}$$

ou bien

$$\mathrm{BA'} :: \frac{c}{b}\,\mathrm{AD} - \frac{cr}{b}\,\mathrm{DB}$$

et ajoutant membre à membre à l'équation (1)

$$\mathrm{AB} + \mathrm{BA'} \text{ ou } \mathrm{AA'} :: \mathrm{AD}\left(1 + \frac{}{b}\right) + \mathrm{DB}\left(1 - \frac{cr}{b}\right)$$

Donc $$\mathrm{AA'} - \mathrm{AD}\left(1 + \frac{c}{b}\right) :: \mathrm{DB}\left(1 - \frac{cr}{b}\right).$$

Les arguments de AA′ et de AD sont nuls et celui de DB ne l'est pas; il faut donc (9) que $\mathrm{DB}\left(1 - \frac{cr}{b}\right) = o$; d'où $r = \frac{b}{c}$.

Proposition III. — Théorème.

35. *Dans un quadrilatère le produit des diagonales est égal à la somme des produits des côtés opposés, si deux angles opposés sont supplémentaires; et le carré du produit des diagonales est égal à la somme des carrés des produits des côtés opposés si deux angles opposés sont complémentaires* (ou valent ensemble *trois droits*).

36. *Dém.* Dans un quadrilatère quelconque ABCD, l'on a

$$\mathrm{AC} :: \mathrm{AB} + \mathrm{BC}$$
$$\mathrm{BD} :: \mathrm{BC} + \mathrm{CD}.$$

Donc en multipliant membre à membre

$$AC.BD :: AB.BC + AB.CD + \overline{BC}^2 + BC.CD$$

ou

$$AC.BD :: AB.CD + BC\,(AB + BC + CD)$$

ou bien

$$AC.BD :: AB.CD + BC.AD \;.\;.\;.\;.\;.\; (1).$$

Cela posé :

37. 1° Si deux angles opposés B et D sont supplémentaires, en prenant le côté AB prolongé pour axe

l'argument de AB.CD est DEX

» BC.AD est CBX + DAX ou ADE + DAX = DEX

» AC.BD est CAX + DBX ou BDE + DBX = DEX

Donc tous les termes ont le même argument, et l'on a pour les modules (30)

$$AC.BD = AB.CD + BC.AD.$$

38. 2° Si les angles B et D sont complémentaires alors

l'argument de AB.CD est DEX

» » BC.AD » CBX + DAX ou 90° + DEX,

donc les arguments diffèrent de 90°; on a (11)

$$\overline{AC}^2\,\overline{DB}^2 = \overline{AB}^2\,\overline{CD}^2 + \overline{BC}^2\,\overline{AD}^2$$

C. Q. F. D.

Proposition IV. — Théorème.

39. *Si* M *et* M′ *sont deux points correspondants de deux figures transformées l'une de l'autre, par rayons vecteurs réciproques ; et* M_1 *et* M_1' *deux points homologues : les angles en* M_1' *et en* M *seront égaux.*

40. *Dém.* Soit O le centre de la transformation; posons

$$OM.M'O :: K^2$$

et

$$OM_1.M_1'O :: K^2$$

d'où

$$OM.M'O :: OM_1.M_1'O$$

ou bien
$$\frac{OM}{\overline{OM_{,}}} :: \frac{M'_{,}O}{\overline{M'O}} :: \frac{OM'_{,}}{\overline{OM'}}.$$

Donc le triangle $MM_{,}O$ est semblable au triangle $M'M'_{,}O$ (21) et les angles en M et $M'_{,}$ sont égaux.

41. *Remarque.* Si $M_{,}$ converge vers M et $M'_{,}$ vers M', les sécantes $MM_{,}$ $M'M'_{,}$ deviennent tangentes et l'on voit que ces tangentes en M et M' font avec OM des angles supplémentaires l'un de l'autre : propriété connue.

Proposition V. — Problème.

Trouver une expression de la surface du triangle.

42. *Solution.* Soit le triangle ABC et la hauteur CP; on a

$$2PC :: AC + \overline{CA} :: AC - \overline{AC}$$

et comme l'argument de AB est nul

$$2PC :: AC - \frac{\overline{AC}\,AB}{\overline{AB}}.$$

Donc

$$2PC.\overline{AB} :: AC\,\overline{AB} - \overline{AC}\,AC;$$

ou

$$\frac{PC.\overline{AB}}{2} :: \frac{1}{4}[AC.\overline{AB} - \overline{AC}.AB]$$

d'ailleurs les arguments des deux membres sont égaux à un droit; dès-lors on a pour les modules

$$\text{module}\ \frac{PC.\overline{AB}}{2} = \frac{1}{4}\ \text{module}\ [AC.\overline{AB} - \overline{AC}.AB]$$

Or la valeur du module $\frac{PC.\overline{AB}}{2}$ est la surface du triangle, donc enfin

$$\text{Surface du triangle ABC} = \frac{1}{4}\ \text{module}\ [AC.\overline{AB} - \overline{AC}.AB].$$

43. On peut écrire aussi

$$\text{surface ABC} = \frac{1}{4}\ \text{module}\ [BC\ \overline{AB} - \overline{BC}\ AB].$$

Car $\quad AC :: AB + BC \quad$ et $\quad \overline{AC} :: \overline{AB} + \overline{BC}$
donc

$$AC\,\overline{AB} - \overline{AC}\,AB :: (AB + BC)\,\overline{AB} - (\overline{AB} + \overline{BC})\,AB$$
$$:: BC\,\overline{AB} - \overline{BC}\,AB.$$

Les arguments sont d'ailleurs égaux, donc

$$AC\,\overline{AB} - \overline{AC}\,AB = BC.\overline{AB} - \overline{BC}.AB.$$

Proposition VI. — Problème.

44. *Construire un triangle* ABC, *connaissant la base* $BC = b$; *la différence des angles à la base* $ACB - ABC = \delta$; *et le rectangle* m^2 *des deux côtés* AC et AB.

45. *Solution.* Menons dans ce triangle la médiane AD, et prenons CBX pour l'axe; on obtient facilement

$$AC :: CD + DA$$
$$BA :: BD + DA \text{ ou } - CD + DA.$$

Donc

$$AC.BA :: \overline{DA}^2 - \overline{CD}^2.$$

Le module de AC.BA est par hypothèse m^2 ou plus simplement h (en représentant par h la hauteur d'un rectangle dont la base = 1 et la surface = m^2); l'argument de AC.BA est $ABX + ACX = C + \pi - B = \pi - (B - C) = \pi - \delta$ angle connu. Par conséquent le produit AC.BA représente une droite dont on connaît la grandeur et la direction (15); soit DG cette droite, alors

$$DG :: \overline{DA}^2 - \overline{CD}^2$$

ou

$$\overline{DA}^2 :: DG + \overline{CD}^2$$

Or l'argument de $\overline{CD}^2$ est nul, dont la moitié est aussi nulle; et si l'on prend le module de CD pour unité de longueur, l'on peut écrire

$$\overline{DA}^2 :: DG + CD \text{ ou } CG.$$

On voit donc que l'argument de DA est la moitié de celui

de CG; et son module est la racine carrée du module de CG ou $\sqrt{CG.CD}$ (car CD = 1); on pourra construire la médiane DA et le problème est résolu.

46. On trouve facilement que

$$AD = \sqrt[4]{1 + h^2 - 2h \cos \delta}.$$

47. On résoud de la même manière un problème analogue en prenant pour données la somme, au lieu de la différence des angles à la base et le rapport au lieu du produit des côtés.

48. En effet,

$$\frac{BA}{AC} :: \frac{DA - CD}{DA + CD}$$

et $\frac{BA}{AC}$ représente une droite DG dont le module est le rapport donné des côtés et dont l'argument est ABX — ACX = CAB = $\pi - (B + C) = \pi - \delta$ angle donné : on pourra construire DG; ensuite

$$DG :: \frac{DA - CD}{DA + CD}$$

donc

$$DA :: \frac{DG + 1}{1 - DG} . CD.$$

Or l'argument de CD est nul et si son module est pris pour unité

$$DA :: \frac{DG + CD}{CD - DG} CD :: \frac{DG + CD}{DB + GD} CD :: \frac{CG.CD}{GB}$$

et DA est une droite dont l'argument est GCX — GBX, angle connu et dont le module $\frac{CG.CD}{GB}$ quatrième proportionnelle facile à construire.

Proposition VII. — Problème.

49. *Déterminer les relations entre les parties d'un triangle.*

50. *Solution.* Soit le triangle ABC; prenons CB pour axe; enfin soient a, b, c les modules des côtés BC, AC, AB.

On a les deux équations fondamentales

$$CB :: CA + AB$$
$$CB :: \overline{CA} + \overline{AB}.$$

D'où l'on pourra tirer les relations demandées.

51. 1° Pour obtenir une relation *entre deux côtés et les angles opposés*, on éliminera CB; on obtient

$$CA + AB :: \overline{CA} + \overline{AB}$$

ou

$$CA - \overline{CA} :: \overline{AB} - AB.$$

Donc puisque les deux membres ont le même argument, il vient (18)

$$2\ CA \sin C = 2\ AB \sin B$$

d'où

$$\frac{\sin C}{c} = \frac{\sin B}{b} = \frac{\sin A}{a}.$$

52. 2° Pour obtenir une relation *entre les trois côtés et un angle*, il faut éliminer un angle; on écrira les deux formules fondamentales sous la forme suivante

$$CB - CA :: AB$$
$$CB - \overline{CA} :: \overline{AB}.$$

En multipliant membre à membre

$$\overline{CB}^2 - CB\,(CA + \overline{CA}) + CA.\overline{CA} :: AB\,\overline{AB}.$$

Mais on a vu (16 et 17) que

$$CA + \overline{CA} = 2b \cos C \text{ (avec un argument nul)}$$
$$CA.\overline{CA} = b^2 \qquad \text{id.}$$
$$AB.\overline{AB} = c^2 \qquad \text{id.}$$

Donc enfin

$$a^2 - 2ab \cos C + b^2 = c^2.$$

Je n'ajouterai rien à cette note déjà assez longue, mon but principal étant d'appeler l'attention sur la méthode des équipollences qui conduit aux mêmes résultats que celle des imaginaires mais en partant d'un point de vue un peu différent et que l'on conçoit peut-être plus difficilement.

C. B.

Gand, mars 1874.

